

DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

CINQUIÈME SESSION (SPÉCIALE DE GUERRE) DE LA
DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE

Du 7 au 13 septembre 1939

3 GEORGE VI, 1939

EN UN VOLUME (AVEC INDEX)



OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1940

MEMBRES DU MINISTÈRE
DU
TRÈS HON. WILLIAM LYON MACKENZIE KING

C.M.G., M.A., LL.B., LL.D.

(Assermenté, 23 octobre 1935)

Premier ministre, président du Conseil privé et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.	Le très hon. WILLIAM LYON MACKENZIE KING.
Membre du ministère et ministre d'Etat.	L'hon. RAOUL DANDURAND.
Ministre des Mines et Ressources.	L'hon. THOMAS ALEXANDER CRERAR.
Ministre de la Justice et procureur général.	Le très hon. ERNEST LAPOINTE.
Ministre des Travaux publics.	L'hon. PIERRE-JOSEPH-ARTHUR CARDIN.
Ministre des Finances.	¹ L'hon. CHARLES AVERY DUNNING. ² L'hon. JAMES LAYTON RALSTON.
Ministre des Postes.	³ L'hon. NORMAN ALEXANDES McLARTY. ⁴ L'hon. CHARLES GAVAN POWER.
Ministre du Commerce.	L'hon. WILLIAM DAUM EULER.
Secrétaire d'Etat.	⁵ L'hon. FERNAND RINFRET. ⁶ Le très hon. ERNEST LAPOINTE.
Ministre de la Défense nationale.	⁷ L'hon. IAN ALISTAIR MACKENZIE. ⁸ L'hon. NORMAN McLEOD ROGERS.
Ministre des Pensions et de la Santé nationale.	⁹ L'hon. CHARLES GAVAN POWER. ¹⁰ L'hon. IAN ALISTAIR MACKENZIE.
Ministre du Revenu national.	L'hon. JAMES LORIMER ILSLEY.
Ministre des Pêcheries.	L'hon. JOSEPH-ÉNOIL MICHAUD.
Ministre du Travail.	¹¹ L'hon. NORMAN McLEOD ROGERS. ¹² L'hon. NORMAN ALEXANDER McLARTY.
Ministre des Transports.	L'hon. CLARENCE DECATUR HOWE.
Ministre de l'Agriculture.	L'hon. JAMES GARFIELD GARDINER.
Ministre d'Etat.	L'hon. JAMES ANGUS MACKINNON.

¹ Démissionnaire le 6 septembre 1939.
² Nommé membre du ministère le 6 septembre 1939.
³ Nommé membre du ministère le 23 janvier 1939.
⁴ Nommé ministre des Postes le 19 septembre 1939.
⁵ Décédé le 12 juillet 1939.
⁶ Nommé secrétaire d'Etat intérimaire le 6 septembre 1939.
⁷ Nommé ministre des Pensions et de la Santé nationale le 19 septembre 1939.
⁸ Nommé ministre de la Défense nationale le 19 septembre 1939.
⁹ Nommé ministre des Postes le 19 septembre 1939.
¹⁰ Nommé ministre des Pensions et de la Santé nationale le 19 septembre 1939.
¹¹ Nommé ministre de la Défense nationale le 19 septembre 1939.
¹² Nommé ministre du Travail le 19 septembre 1939.

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur L'hon. PIERRE-FRANÇOIS CASGRAIN, B.A., LL.M.,
C.R.

Orateur suppléant FREDERICK GEORGE SANDERSON.

Vice-président des comités pléniers de la
chambre J. FREDERICK JOHNSTON.

Greffier ARTHUR BEAUCHESNE, C.M.G., C.R., M.A.,
M.S.R.C., LL.D., D.Litt.

Greffier adjoint THOMAS MUNRO FRASER, LL.B.

Sergent d'armes MILTON FOWLER GREGG, *major*, V.C., C.M. avec
barre, M.A.

Rédacteur des Débats EARL COURTNEY YOUNG.

Rédacteur adjoint des Débats FREDERIC W. S. GALBRAITH.

Rédacteur des Débats français J.-HENRI MACKAY.

Comité spécial du compte rendu officiel des Débats:

Président M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT.

MM. Côté, Esling, Finn, Gauthier, Hill, Lawson, MacKinnon (Edmonton), McIntosh,
McNevin (Victoria, Ont.), Mitchell, Pinard.

La présente édition des Débats de la Chambre des communes comprend: 1° le texte des discours prononcés en français; 2° la traduction des discours prononcés en anglais, laquelle est faite par la division des Débats du Bureau des Traductions, sous la direction de M. A.-H. Beaubien.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de la Chambre des communes

Cinquième session, dix-huitième législature

Orateur: L'hon. PIERRE-FRANÇOIS CASGRAIN

AHEARN (Thomas Franklin), Ottawa-Ouest.
ANDERSON (Alexander James), High-Park.

BAKER (Richard Langton), Eglinton.
BARBER (Harry James), Fraser-Valley.
BARRY (John Patrick), Northumberland
(N.-B.).

BEAUBIEN (Arthur-Lucien), Provencher.
BERCOVITCH (Peter), Cartier.
BERTRAND (Elie-Oscar), Prescott.
BERTRAND (Ernest), Laurier.
BLACK (Donald Elmer), Châteauguay-Hun-
tingdon.

BLACK (Mme Martha Louise), Yukon.
BLACKMORE (John Horne), Lethbridge.
BLAIR (John Knox), Wellington-Nord.
BLAIS (Frank), Chapleau.
BLANCHETTE (Joseph-Adéodat), Compton.
BONNIER (Joseph-Arsène), Saint-Henri.
BOTHWELL (Charles Edward), Swift-Current.
BOUCHARD (Georges), Kamouraska.
BOULANGER (Oscar-L.), Bellechasse.
BRADETTE (Joseph-Arthur), Cochrane.
BRASSET (Maurice), Gaspé.
BROOKS (Alfred Johnson), Royal.
BROWN (Albert A.), Hamilton-Est.
BRUNELLE (Hervé-Edgar), Champlain.

CAHAN (L'hon. Charles Hazlitt), Saint-Lau-
rent-Saint-Georges.
CAMERON (Charles Alexander), Hastings-Sud.
CARDIN (L'hon. P.-J.-Arthur), Richelieu-Ver-
chères.
CASGRAIN (L'hon. Pierre-François), Charle-
voix-Saguenay.
CASSELMAN (Arza Clair), Grenville-Dundas.
CHEVRIER (Lionel), Stormont.
CHURCH (Thomas Langton), Broadview.
CLARK (Stuart Murray), Essex-Sud.
CLARK (William George), York-Sunbury.

CLARKE (Harry Gladstone), Rosedale.
CLEAVER (Hughes), Halton.
COCHRANE (Kenneth Judson), Cumberland.
COLDWELL (Major James William), Rosetown-
Biggar.

¹ CÔTÉ (Pierre-Emile), Bonaventure.
CRERER (L'hon. Thomas Alexander), Churchill.
CRÈTE (J.-Alphida), Saint-Maurice-Lafèche.

DAMUDE (Arthur B.), Welland.
DAVIDSON (Robert Greig), Stanstead.
DEACHMAN (Robert John), Huron-Nord.
DENIS (Azellus), Saint-Denis.
DESLAURIERS (Herma), Sainte-Marie.
DONNELLY (Thomas F.), Wood Mountain.
DOUGLAS (James Lester), Queens.
DOUGLAS (Thomas Clement), Weyburn.
DUBOIS (Lucien), Nicolet-Yamaska.
DUBUC (Julien-Edouard-Alfred), Chicoutimi.
DUFFUS (Joseph James), Peterborough-Ouest.
DUNNING (L'hon. Charles Avery), Queens.
DUPUIS (Vincent), Chambly-Rouville.
DUSSAULT (Joseph-Etienne), Lévis.

ELLIOTT (L'hon. John Campbell), Middlesex-
Ouest.
² ELLIOTT (Otto Buchanan), Kindersley.
EMMERSON (Henry Read), Westmorland.
ESLING (William Kemble), Kootenay-Ouest.
EULER (L'hon. William Daum), Waterloo-
Nord.
EVANS (Charles Robert), Maple-Creek.

FACTOR (Samuel), Spadina.
FAFARD (J.-Fernand), Montmagny-L'Islet.
FAIR (Robert), Battle-River.
FARQUHAR (Thomas), Algoma-Est.
FERGUSON (Rork Scott), Hastings-Peterbo-
rough.

¹ Démissionnaire, pour se porter candidat aux élections provinciales de Québec, le 10 octobre 1939.

² Démissionnaire le 25 octobre 1939.

FERLAND (Charles-Edouard), Joliette-L'Assomption-Montcalm.	JAQUES (Norman), Wetaskiwin.
FERRON (J.-Emile), Berthier-Maskinongé.	JEAN (Joseph), Mercier.
FINN (Robert Emmett), Halifax.	JOHNSTON (Charles Edward), Bow-River.
FISSET (sir Eugène), Rimouski.	JOHNSTON (John Frederick), Lake-Centre.
FLEMING (Harry Raymond), Humboldt.	KENNEDY (Orvis A.), Edmonton-Est.
FONTAINE (Th.-Adélard), Saint-Hyacinthe-Bagot.	KING (Le très hon. W. L. Mackenzie), Prince-Albert.
FOURNIER (Alphonse), Hull.	KINLEY (John James), Queens-Lunenburg.
FOURNIER (Sarto), Maisonneuve-Rosemont.	KIRK (J. Ralph), Antigonish-Guysborough.
FRANCEUR (Joseph-Napoléon), Lotbinière.	KUHL (Walter Frederick), Jasper-Edson.
FRASER (William Alexander), Northumberland (Ont.).	LACOMBE (Liguori), Laval-Deux-Montagnes.
FURNISS (Stephen Joseph), Muskoka-Ontario.	LACROIX (Edouard), Beauce.
GARDINER (L'hon. James Garfield), Assiniboia.	LACROIX (Wilfrid), Québec-Montmorency.
GARIÉPY (Wilfrid), Trois-Rivières.	LALONDE (Maurice), Labelle.
GAUTHIER (Pierre), Portneuf.	LANDERYOU (John Charles), Calgary-Est.
¹ GIROUARD (Wilfrid), Drummond-Arthabaska.	LAPOINTE (Arthur-Joseph), Matapédia-Matane.
GLADSTONE (Robert William), Wellington-Sud.	LAPOINTE (Le très hon. Ernest), Québec-Est.
GLEN (James Allison), Marquette.	LAWSON (L'hon. James Earl), York-Sud.
GOLDING (William Henry), Huron-Perth.	LEADER (Harry), Portage-la-Prairie.
GOSSELIN (Louis), Brome-Missisquoi.	LECLERC (Joseph-Hermas), Shefford.
GOULET (Alfred), Russell.	LEDUC (Rodolphe), Wright.
GRANT (Thomas Vincent), Kings	LENNARD (Frank Exton), Wentworth.
GRAY (Ross Wilfred), Lambton-Ouest.	LITTLE (Walter), Timiskaming.
GRAYDON (Gordon), Peel.	LOCKHART (Norman J. M.), Lincoln.
GREEN (Howard Charles), Vancouver-Sud.	MACDONALD (William Ross), Brantford-City.
HAMILTON (Henry Sidney), Algoma-Ouest.	MACINNIS (Angus), Vancouver-Est.
HANSELL (Ernest George), Macleod.	MACKENZIE (Frederick Donald), Neepawa.
HANSON (Olof), Skeena.	MACKENZIE (L'hon. Ian Alistair), Vancouver-Centre.
HARRIS (Joseph Henry), Danforth.	MACKINNON (L'hon. James A.), Edmonton-Ouest.
HARTIGAN (David James), Cap-Breton-Sud.	² MACLEAN (Alfred Edgar), Prince.
HAYHURST (William), Vegreville.	MACLEAN (Matthew), Cap-Breton-Nord-Victoria.
HEAPS (Abraham Albert), Winnipeg-Nord.	MACLENNAN (Donald), Inverness-Richmond.
HÉON (Georges-Henri), Argenteuil.	MACMILLAN (John Angus), Mackenzie.
HILL (Burton Maxwell), Charlotte.	MACNEIL (Charles Grant), Vancouver-Nord.
HOMUTH (Karl K.), Waterloo-Sud.	MACNICOL (John Ritchie), Davenport.
HOWARD (Charles Benjamin), Sherbrooke.	MACPHAIL (Mlle Agnes Campbell), Grey-Bruce.
HOWDEN (John Power), Saint-Boniface.	MACRAE (John Donald), Glengarry.
HOWE (L'hon. Clarence Decatur), Port-Arthur.	McAVITY (Allan Getchell), Saint-Jean-Albert.
HURTUBISE (Joseph-Raoul), Nipissing.	McCALLUM (Angus Neil), Frontenac-Addington.
HUSHION (William James), Sainte-Anne.	McCANN (James J.), Renfrew-Sud.
HYNDMAN (Alonzo Bowen), Carleton.	McCUAIG (Duncan Fletcher), Simcoe-Nord.
ILSLEY (L'hon. James Lorimer), Digby-Annapolis-Kings.	McCULLOUGH (Henry B.), Pictou.
ISNOR (Gordon B.), Halifax.	

¹ Démissionnaire, pour se porter candidat aux élections provinciales de Québec, le 6 octobre 1939.

² Décédé le 28 octobre 1939.

- McDONALD (George William), Souris.
 McDONALD (Wallace Reginald), Pontiac.
 McGEER (Gerald Grattan), Vancouver-Burrard.
 MCGREGOR (Robert Henry), York-Est.
 McINTOSH (Cameron Ross), Battleford-Nord.
 McIVOR (Daniel), Fort-William.
 McKENZIE (Hugh Alexander), Lambton-Kent.
 McKINNON (Hugh Bathgate), Kenora-Rainy-River.
 McLARTY (L'hon. Norman Alexander), Essex-Ouest.
 McLEAN (George Alexander), Simcoe-Est.
 McLEAN (Malcolm), Melfort.
 McNEVIN (Bruce), Victoria (Ont.).
 McNIVEN (Donald Alexander), Regina-City.
 McPHEE (George W.), Yorkton.
 MANION (L'hon. Robert James), London.
 MARSH (John Allmond), Hamilton-Ouest.
 MARSHALL (James Alexander), Camrose.
 MARTIN (Paul), Essex-Est.
 MASSEY (Denton), Greenwood.
 MATTHEWS (James Ewen), Brandon.
 MAYBANK (Ralph), Winnipeg-Sud-Centre.
 MAYHEW (Robert Wellington), Victoria (C.-B.).
 MICHAUD (L'hon. Joseph-Enoil), Restigouche-Madawaska.
 MILLS (Wilson Henry), Elgin.
 MITCHELL (Archibald Hugh), Medicine-Hat.
 MOORE (William Henry), Ontario.
 MOTHERWELL (L'hon. William R.), Melville.
 MULLINS (James Patrick), Richmond-Wolfe.
 MULOCK (William Pate), York-Nord.
 MUTCH (Leslie Alexander), Winnipeg-Sud.
 NEEDHAM (Joseph), The Battlefords.
 NEILL (Alan Webster), Comox-Alberni.
 O'NEILL (Thomas James), Kamloops.
 PARENT (Charles), Québec-Ouest-et-Sud.
 PARENT (Louis-Etienne), Terrebonne.
 PATTERSON (J. E. Jack), Victoria-Carleton.
 PELLETIER (René-Antoine), Rivière-de-la-Paix.
 PERLEY (Ernest Edward), Qu'Appelle.
 PINARD (Joseph-Albert), Ottawa-Est.
 PLAXTON (Hugh John), Trinity.
 POOLE (Eric Joseph), Red-Deer.
 POTTIER (Vincent-Joseph), Shelburne-Yarmouth-Clare.
 POULIOT (Jean-François), Témiscouata.
 POWER (L'hon. Charles Gavan), Québec-Sud.
 PURDY (Gordon Timlin), Colchester-Hants.
 QUELCH (Victor), Acadia.
 RAYMOND (Maxime), Beauharnois-Laprairie.
 REID (Thomas), New-Westminster.
 RENNIE (Almon Secord), Oxford.
 RHÉAUME (Martial), Saint-Jean-Iberville-Napierville.
 RICKARD (Wilbert Franklin), Durham.
 ROBERGE (Eusèbe), Mégantic-Frontenac.
 ROBICHAUD (Louis-P.-A.), Kent (N.-B.).
 ROGERS (L'hon. Norman McLeod), Kingston-City.
 ROSS (Douglas Gooderham), Saint-Paul's.
 ROSS (Duncan Graham), Middlesex-Est.
 ROSS (John Gordon), Moose-Jaw.
 ROWE (Percy John), Athabaska.
 ROWE (L'hon. William Earl), Dufferin-Simcoe.
 ST-PÈRE (Edouard-Charles), Hochelaga.
 SANDERSON (Frederick George), Perth.
 SENN (Mark Cecil), Haldimand.
 SLAGHT (Arthur Graeme), Parry-Sound.
 SPENCE (David), Parkdale.
 STEVENS (L'hon. Henry Herbert), Kootenay-Est.
 STEWART (L'hon. Hugh Alexander), Leeds.
 STIRLING (L'hon. Grote), Yale.
 STREIGHT (John Everett Lyle), York-Ouest.
 SYLVESTRE (Armand), Lac-Saint-Jean-Roberval.
 TAYLOR (James Samuel), Nanaïmo.
 TAYLOR (William Horace), Norfolk.
 TELFORD (William Pattison), Grey-Nord.
 THAUVETTE (Joseph), Vaudreuil-Soulanges.
 THOMPSON (Thomas Alfred), Lanark.
 THORSON (Joseph Thorarinn), Selkirk.
 TOMLINSON (William Rae), Bruce.
 TREMBLAY (Léonard-David), Dorchester.
 TUCKER (Walter Adam), Rosthern.
 TURGEON (James-Gray), Cariboo.
 TURNER (John Mouat), Springfield.
 TUSTIN (George James), Prince-Edward-Lennox.
 VENIOT (Clarence Joseph), Gloucester.
 VIEN (Thomas), Outremont.

WALSH (William Allen), Mont-Royal.
WARD (William John), Dauphin.
WARREN (Ralph Melville), Renfrew-Nord.
WEIR (William Gilbert), Macdonald.
WERMENLINGER (Edgard-Jules), Verdun.

WHITE (Robert Smeaton), Saint-Antoine
Westmount.
WINKLER (Howard Waldemar), Lisgar.
WOOD (George Ernest), Brant.
WOODSWORTH (James Shaver), Winnipeg-Nord-
Centre.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

CIRCONSCRIPTIONS REPRÉSENTÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Cinquième session, dix-huitième législature

ACADIA. — Quelch (Victor).	CHARLOTTE. — Hill (Burton Maxwell).
ALGOMA-EST. — Farquhar (Thomas).	CHÂTEAUGUAY-HUNTINGDON. — Black (Donald Elmer).
ALGOMA-OUEST. — Hamilton (Henry Sidney).	CHICOUTIMI. — Dubuc (Julien-Edouard-Alfred).
ANTIGONISH-GUYSBOROUGH — Kirk (J. Ralph).	CHURCHILL. — Crerar (L'hon. Thomas Alexander).
ARGENTEUIL. — Héon (Georges-Henri).	COCHRANE. — Bradette (Joseph-Arthur).
ASSINIBOÏA. — Gardiner (L'hon. James Garfield).	COLCHESTER-HANTS. — Purdy (Gordon Timlin).
ATHABASKA. — Rowe (Percy John).	COMOX-ALBERNI. — Neill (Alan Webster).
BATTLEFORD-NORD. — McIntosh (Cameron Ross).	COMPTON. — Blanchette (Joseph-Adéodat).
BATTLE-RIVER. — Fair (Robert).	CUMBERLAND. — Cochrane (Kenneth Judson).
BEAUCE. — Lacroix (Edouard).	DANFORTH — Harris (Joseph Henry).
BEAUHARNOIS-LAPRAIRIE. — Raymond (Maxime).	DAUPHIN. — Ward (William John).
BELLECHASSE. — Boulanger (Oscar L.).	DAVENPORT. — MacNicol (John Ritchie).
BERTHIER-MASKINONGÉ. — Ferron (J.-Emile).	DIGBY-ANNAPOLIS-KINGS. — Ilsley (L'hon. James Lorimer).
BONAVENTURE. — ¹ Côté (Pierre-Emile).	DORCHESTER. — Tremblay (Léonard-David).
BOW-RIVER. — Johnston (Charles Edward).	DRUMMOND-ARTHABASKA. — ⁴ Girouard (Wilfrid).
BRANDON. — Matthews (James Ewen).	DUFFERIN-SIMCOE. — Rowe (L'hon. William Earl).
BRANT. — Wood (George Ernest).	DURHAM. — Rickard (Wilbert Franklin).
BRANTFORD-CITY. — Macdonald (William Ross).	EDMONTON-EST. — Kennedy (Orvis A.).
BROADVIEW. — Church (Thomas Langton).	EDMONTON-OUEST. — Mackinnon (L'hon. James A.).
BROME-MISSISQUOI. — Gosselin (Louis).	EGLINGTON. — Baker (Richard Langton).
BRUCE. — Tomlinson (William Rae).	ELGIN. — Mills (Wilson Henry).
CALGARY-EST. — Landeryou (John Charles).	ESSEX-EST. — Martin (Paul).
CALGARY-OUEST. — ² Bennett (Le très hon. Richard Bedford).	ESSEX-OUEST. — McLarty (L'hon. Norman Alexander).
³ Cunnington (Douglas George Leopold).	ESSEX-SUD. — Clark (Stuart Murray).
CAMROSE. — Marshall (James Alexander).	FORT-WILLIAM. — McIvor (Daniel).
CAP-BRETON-NORD-VICTORIA. — MacLean (Matthews).	FRASER-VALLEY. — Barber (Harry James).
CAP-BRETON-SUD. — Hartigan (David James).	FRONTENAC-ADDINGTON. — McCallum (Angus Neil).
CARIBOO. — Turgeon (James Gray).	GASPÉ. — Brasset (Maurice).
CARLETON. — Hyndman (Alonzo Bowen).	GLENGARRY. — MacRae (John Donald).
CARTIER. — Bercovitch (Peter).	GLOUCESTER. — Veniot (Clarence Joseph).
CHAMBLY-ROUVILLE. — Dupuis (Vincent).	
CHEAMPLAIN. — Brunelle (Hervé-Edgar).	
CHAPLEAU. — Blais (Frank).	
CHARLEVOIX-SAGUENAY. — Casgrain (L'hon. Pierre-François).	

¹ Démissionnaire, pour se porter candidat aux élections provinciales de Québec, le 10 octobre 1939.

² Démissionnaire le 28 janvier 1939.

³ Elu à l'élection partielle du 18 septembre 1939.

⁴ Démissionnaire, pour se porter candidat aux élections provinciales de Québec, le 6 octobre 1939.

GREENWOOD. — Massey (Denton).
 GRENVILLE-DUNDAS. — Casselman (Arza Clair).
 GREY-BRUCE. — Macphail (Mlle Agnes Campbell).
 GREY-NORD. — Telford (William Pattison).

HALDIMAND. — Senn (Mark Cecil).
 HALIFAX. — Finn (Robert Emmett).
 Isnor (Gordon B.).
 HALTON. — Cleaver (Hughes).
 HAMILTON-EST. — Brown (Albert A.)
 HAMILTON-OUEST. — Marsh (John Allmond).
 HASTINGS-PETERBOROUGH. — Ferguson (Rork Scott).
 HASTINGS-SUD. — Cameron (Charles Alexander).
 HIGH-PARK. — Anderson (Alexander James).
 HOCHELAGA. — St-Père (Edouard-Charles).
 HULL. — Fournier (Alphonse).
 HUMBOLDT. — Fleming (Harry Raymond).
 HURON-NORD. — Deachman (Robert John).
 HURON-PERTH. — Golding (William Henry).

INVERNESS-RICHMOND. — MacLennan (Donald).

JACQUES-CARTIER. — ¹ Malette (Vital).
 ² Marier (Elphège).
 JASPER-EDSON. — Kuhl (Walter Frederick).
 JOLIETTE-L'ASSOMPTION-MONTCALM. — Ferland (Charles-Edouard).

KAMLOOPS. — O'Neill (Thomas James).
 KAMOURASKA. — Bouchard (Georges).
 KENORA-RAINY-RIVER. — McKinnon (Hugh Bathgate).
 KENT (N.-B.). — Robichaud (Louis-P.-A.).
 KENT (ONT.). — ³ Rutherford (James Warren).
 ⁴ Thompson (Arthur Lisle).
 KINDERSLEY. — ⁵ Elliott (Otto Buchanan).
 KINGS. — Grant (Thomas Vincent).
 KINGSTON-CITY. — Rogers (L'hon. Norman McLeod).
 KOOTENAY-EST. — Stevens (L'hon. Henry Herbert).
 KOOTENAY-OUEST. — Esling (William Kemble).

LABELLE. — Lalonde (Maurice).
 LAC-SAINT-JEAN-ROBERVAL. — Sylvestre (Armand).
 LAKE-CENTRE. — Johnston (John Frederick).
 LAMBTON-KENT. — McKenzie (Hugh Alexander).
 LAMBTON-OUEST. — Gray (Ross Wilfred).
 LANARK. — Thompson (Thomas Alfred).
 LAURIER. — Bertrand (Ernest).
 LAVAL-DEUX-MONTAGNES. — Lacombe (Liguori).

LEEDS. — Stewart (L'hon. Hugh Alexander).
 LETHBRIDGE. — Blackmore (John Horne).
 LÉVIS. — Dussault (Joseph-Etienne).
 LINCOLN. — Lockhart (Norman J. M.).
 LISGAR. — Winkler (Howard Waldemar).
 LONDON. — Manion (L'hon. Robert James).
 LOTBINIÈRE. — Francoeur (Joseph-Napoléon).

MACDONALD. — Weir (William Gilbert).
 MACKENZIE. — MacMillan (John Angus).
 MACLEOD. — Hansell (Ernest George).
 MAISONNEUVE-ROSEMONT. — Fournier (Sarto).
 MAPLE-CREEK. — Evans (Charles Robert).
 MARQUETTE. — Glen (James Allison).
 MATAPÉDIA-MATANE. — Lapointe (Arthur-Joseph).
 MEDICINE-HAT. — Mitchell (Archibald Hugh).
 MÉGANTIC-FRONTENAC. — Roberge (Eusèbe).
 MELFORT. — McLean (Malcolm).
 MELVILLE. — Motherwell (L'hon. William R.).
 MERCIER. — Jean (Joseph).
 MIDDLESEX-EST. — Ross (Duncan Graham).
 MIDDLESEX-OUEST. — Elliott (L'hon. John Campbell).
 MONTMAGNY-L'ISLET. — Fafard (J.-Fernand).
 MONT-ROYAL. — Walsh (William Allen).
 MOOSE-JAW. — Ross (John Gordon).
 MUSKOKA-ONTARIO. — Furniss (Stephen Joseph).

NANAÏMO. — Taylor (James Samuel).
 NEEPAWA. — MacKenzie (Frederick Donald).
 NEW-WESTMINSTER. — Reid (Thomas).
 NICOLET-YAMASKA. — Dubois (Lucien).
 NIPISSING. — Hurtubise (Joseph-Raoul).
 NORFOLK. — Taylor (William Horace).
 NORTHUMBERLAND (N.-B.). — Barry (John Patrick).
 NORTHUMBERLAND (ONT.). — Fraser (William Alexander).

ONTARIO. — Moore (William Henry).
 OTTAWA-EST. — Pinard (Joseph-Albert).
 OTTAWA-OUEST. — Ahearn (Thomas Franklin).
 OUTREMONT. — Vien (Thomas).
 OXFORD. — Rennie (Almon Secord).

PARKDALE. — Spence (David).
 PARRY-SOUND. — Slaght (Arthur Graeme).
 PEEL. — Graydon (Gordon).
 PERTH. — Sanderson (Frederick George).
 PETERBOROUGH-OUEST. — Duffus (Joseph James).
 PICTOU. — McCulloch (Henry B.).
 PONTIAC. — McDonald (Wallace Reginald).

¹ Décédé le 17 avril 1939.

² Elu à l'élection partielle du 18 décembre 1939.

³ Décédé le 27 février 1939.

⁴ Elu à l'élection partielle du 18 décembre 1939.

⁵ Démissionnaire le 25 octobre 1939.

- PORTAGE-LA-PRAIRIE. — Leader (Harry).
 PORT-ARTHUR. — Howe (L'hon. Clarence Decatur).
 PORTNEUF. — Gauthier (Pierre).
 PRESCOTT. — Bertrand (Elie-Oscar).
 PRINCE. — ¹ MacLean (Alfred Edgar).
 PRINCE-ALBERT. — King (Le très hon. W. L. Mackenzie).
 PRINCE-EDWARD-LENNOX. — Tustin (George James).
 PROVENCHER. — Beaubien (Arthur-Lucien).
 QU'APPELLE. — Perley (Ernest Edward).
 QUÉBEC-EST. — Lapointe (Le très hon. Ernest).
 QUÉBEC-MONTMORENCY. — Lacroix (Wilfrid).
 QUÉBEC-OUEST-ET-SUD. — Parent (Charles).
 QUÉBEC-SUD. — Power (L'hon. Charles Gavan).
 QUEENS. — Dunning (L'hon. Charles Avery).
 Douglas (James Lester).
 QUEENS-LUNENBURG. — Kinley (John James).
 RED-DEER. — Poole (Eric Joseph).
 REGINA-CITY. — McNiven (Donald Alexander).
 RENFREW-NORD. — Warren (Ralph Melville).
 RENFREW-SUD. — McCann (James J.).
 RESTIGOUCHE-MADAWASKA. — Michaud (L'hon. Joseph-Enoil).
 RICHELIEU-VERCHÈRES. — Cardin (L'hon. P.-J. Arthur).
 RICHMOND-WOLFE. — Mullins (James Patrick).
 RIMOUSKI. — Fiset (sir Eugène).
 RIVIÈRE-DE-LA-PAIX. — Pelletier (René-Antoine).
 ROSEDALE. — Clarke (Harry Gladstone).
 ROSETOWN-BIGGAR. — Coldwell (Major James William).
 ROSTERN. — Tucker (Walter Adam).
 ROYAL. — Brooks (Alfred Johnson).
 RUSSELL. — Goulet (Alfred).
 SAINT-ANTOINE-WESTMOUNT. — White (Robert Smeaton).
 SAINT-BONIFACE. — Howden (John Power).
 SAINT-DENIS. — Denis (Azellus).
 SAINT-HENRI. — Bonnier (Joseph-Arsène).
 SAINT-HYACINTHE-BAGOT. — Fontaine (Th.-Adé-
 lard).
 SAINT-JACQUES. — ² Rinfret (L'hon. Fernand).
³ Durocher (Eugène).
 SAINT-JEAN-ALBERT. —
 McAvity (Allan Getchell).
 SAINT-JEAN-IBERVILLE-NAPIERVILLE. — Rhéaume
 (Martial).
 SAINT-LAURENT-SAINTE-GEORGES. — Cahan (L'hon.
 Charles Hazlitt).
 SAINT-MAURICE-LAFLÈCHE. — Crête (J.-Alphida).
 SAINT-PAUL'S. — Ross (Douglas Gooderham).
 SAINTE-ANNE. — Hushion (William James).
 SAINTE-MARIE. — Deslauriers (Hermas).
 SASKATOON. — ⁴ Young (Alexander MacGillivray).
⁵ Brown (William George).
 SELKIRK. — Thorson (Joseph Thorarinn).
 SHEFFORD. — Leclerc (Joseph-Hermas).
 SHELBURNE-YARMOOUTH-CLARE. — Pottier (Vin-
 cent-Joseph).
 SHERBROOKE. — Howard (Charles Benjamin).
 SIMCOE-EST. — McLean (George Alexander).
 SIMCOE-NORD. — McCuaig (Duncan Fletcher).
 SKEENA. — Hanson (Olof).
 SOURIS. — McDonald (George William).
 SPADINA. — Factor (Samuel).
 SPRINGFIELD. — Turner (John Mouat).
 STANSTEAD. — Davidson (Robert Greig).
 STORMONT. — Chevrier (Lionel).
 SWIFT-CURRENT. — Bothwell (Charles Edward).
 TÉMISCOUATA. — Pouliot (Jean-François).
 TERREBONNE. — Parent (Louis-Etienne).
 THE BATTLEFORDS. — Needham (Joseph).
 TIMISKAMING. — Little (Walter).
 TRINITY. — Plaxton (Hugh John).
 TROIS-RIVIÈRES. — Gariépy (Wilfrid).
 VANCOUVER-BURRARD. — McGeer (Gerald Grat-
 tan).
 VANCOUVER-CENTRE. — Mackenzie (L'hon. Ian
 Alistair).
 VANCOUVER-EST. — MacInnis (Angus).
 VANCOUVER-NORD. — MacNeil (Charles Grant).
 VANCOUVER-SUD. — Green (Howard Charles).
 VAUDREUIL-SOULANGES. — Thauvette (Joseph).
 VEGREVILLE. — Hayhurst (William).
 VERDUN. — Wermenlinger (Edgard-Jules).
 VICTORIA (C.-B.). —
 Mayhew (Robert Wellington).
 VICTORIA (ONT.). — McNevin (Bruce).
 VICTORIA-CARLETON. — Patterson (J. E. Jack).
 WATERLOO-NORD. — Euler (L'hon. William
 Daum).
 WATERLOO-SUD. — Homuth (Karl).
 WELLAND. — Damude (Arthur B.).
 WELLINGTON-NORD. — Blair (John Knox).

¹ Décédé le 28 octobre 1939.² Décédé le 12 juillet 1939.³ Elu à l'élection partielle du 18 décembre 1939.⁴ Décédé le 9 juillet 1939.⁵ Elu à l'élection partielle du 18 décembre 1939

WELLINGTON-SUD. — Gladstone (Robert William).	WOOD MOUNTAIN. — Donnelly (Thomas F.).
WENTWORTH. — Lennard (Frank Exton).	WRIGHT. — Leduc (Rodolphe).
WESTMORLAND. — Emmerson (Henry Read).	YALE. — Stirling (L'hon. Grote).
WETASKIWIN. — Jaques (Norman).	YORK-EST. — McGregor (Robert Henry).
WEYBURN. — Douglas (Thomas Clement).	YORK-NORD. — Mulock (William Pate).
WINNIPEG-NORD — Heaps (Abraham Albert).	YORK-OUEST. — Streight (John Everett Lyle)
WINNIPEG-NORD-CENTRE. — Woodsworth (James Shaver).	YORK-SUD. — Lawson (L'hon. J. Earl).
WINNIPEG-SUD. — Mutch (Leslie Alexander).	YORK-SUNBURY. — Clark (William George).
WINNIPEG-SUD-CENTRE. — Maybank (Ralph).	YORKTON. — McPhee (George W.) .
	YUKON. — Black (Mme Martha Louise).

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

OUVERTURE DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE

7 septembre 1939.

Le Parlement qui, jusqu'au 2 octobre 1939, a été prorogé de temps à autre, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier à la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

Les membres de la Chambre se rendent en conséquence à la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très-hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Comme vous ne le savez que trop, tous les efforts tentés en vue de maintenir la paix en Europe ont échoué. Le Royaume-Uni, pour honorer des engagements souscrits avec l'intention d'éviter les hostilités, a été entraîné dans une guerre avec l'Allemagne. Vous avez été convoqués le plus tôt possible afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise résolument contre toute nouvelle agression, et afin d'empêcher le recours à la force plutôt qu'aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends internationaux. Déjà la milice, le service naval et le corps d'aviation ont été appelés en service actif. Des dispositions additionnelles, relatives à la défense de nos côtes et à notre sécurité intérieure, ont été prises en conformité de la loi des mesures de guerre et d'autres pouvoirs existants. Vous serez saisis sans délai de propositions visant à rendre plus efficace l'effort du Canada.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à étudier les prévisions budgétaires des dépenses qu'a déjà causées ou que causera l'état de guerre actuel.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Point n'est besoin de souligner l'extrême gravité de l'heure. Il n'en a guère été de plus critique dans l'histoire du monde. La population du Canada fait face à la crise avec la même force d'âme qui, présentement, soutient les peuples du Royaume-Uni et d'autres nations du Commonwealth britannique. Mes ministres sont convaincus que le Canada est disposé à s'unir en un effort national pour défendre de son mieux les libertés et les institutions qui constituent un patrimoine commun.

Le très-hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain.

(La motion est adoptée.)

LA GUERRE EN EUROPE

DOCUMENTS RELATIFS AUX PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE—DÉCRETS D'URGENCE DU CONSEIL

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Du consentement de la Chambre je désire déposer des exemplaires, en langue française et en langue anglaise, des documents relatifs aux préliminaires de la guerre, septembre 1939. On en fait la distribution cet après-midi.

Je désire aussi déposer des copies des décrets d'urgence du conseil adoptés depuis le 25 août 1939 jusqu'à date. La Chambre aimera sans doute entendre immédiatement une déclaration sur les fins des divers décrets, et je la donnerai en me dispensant d'indiquer les numéros des divers décrets.

Décret relatif à l'émission d'un mandat spécial pour une somme de \$8,918,930 affectée aux dépenses de la marine, à l'armée de terre et à celle de l'air.

Règlement concernant la mobilisation des troupes en vertu de l'article 63 de la loi de milice.

Concernant l'achat d'aéronefs, pièces de rechange et accessoires, jusqu'à concurrence de sept millions et demi de dollars.

Concernant la réglementation de la marine marchande.

Concernant un mandat au montant de \$1,453,000 destiné à pourvoir, pendant une période de trente jours, à la rémunération du personnel de la milice, au transport, aux vivres, aux services de génie et à l'achat de matériel.

Concernant l'approbation de règlements et d'instructions ayant trait à la solde, aux allocations et le reste, devant être accordées à l'armée de campagne du Canada.

Concernant l'emploi de parties constituantes et du personnel du corps actif auxiliaire d'aviation ainsi que du corps d'aviation de réserve.

Mandat au montant de \$150,000 afin de pourvoir aux mesures de précaution contre les raids aériens.

Constitution de sous-comités du Conseil.

En ce qui concerne ce dernier décret, je tiens à dire que bien que des comités aient été nommés et les personnels choisis suivant ce que nous estimions être alors le meilleur arrangement dans les circonstances, il ne faudrait pas conclure que le décret limite nécessairement le personnel de chaque comité aux noms inscrits sur la liste. Il sera évidemment désirable de modifier de temps à autre la composition des différents comités. Toutefois, la désignation même des comités indiquera le but qui a justifié leur constitution.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Mandat, au montant de \$536,000, en vue de défrayer le coût du transport à la côte est d'unités du Corps d'aviation royale du Canada, et de l'appel, pour fins d'entraînement, du Corps auxiliaire d'aviation, pendant une période de trente jours.

Proclamation concernant la réunion du Parlement, le 7 septembre 1939.

Concernant la proclamation ayant trait à l'existence du danger de guerre.

La mise en service actif des Forces navales de réserve du Canada.

La mise en service actif des Forces navales permanentes.

Concernant un mandat, au montant de \$5,345,590, en vue de porter le Corps actif permanent d'aviation au plein effectif de paix.

Etablissement des règlements de la censure.

Mise sur pied de guerre de la milice active.

Etablissement des règlements concernant la défense du Canada.

Concernant l'enrôlement d'anciens membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Nomination du commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada au poste de Registraire général des sujets d'un pays ennemi.

Création de cours des prises.

Règlements concernant les pensions.

Mandat, au montant de \$50,000, servant à défrayer le coût de la mise en service d'urgence d'un personnel civil additionnel.

Concernant la censure relative aux compagnies de câble, de radio, de télégraphe et de téléphone, ou à la circulation d'objets prohibés.

Concernant la désignation "Armée active du Canada" qui devra remplacer celle de "Armée de campagne du Canada".

Règlements de la censure, 1939.

Mobilisation d'unités, de formations et de détachements du corps actif auxiliaire d'aviation.

Application par le gouvernement du Royaume-Uni du plan d'assurance des risques de guerre aux navires anglais immatriculés au Canada.

Décret relatif à la censure postale.

Mise en activité de service de dépôts de corps de la milice active.

Autorisation en vue de la mobilisation, selon les nécessités, d'officiers et d'aviateurs du corps d'aviation de réserve.

Règlements relatifs au commerce avec l'ennemi, 1939.

Création du comité de coordination de la censure.

Décret visant à garder dans le service civil les membres du service naval, de la milice et du corps d'aviation royal canadien nécessaires à leurs départements de l'administration.

Nomination de M. Walter S. Thompson à la présidence du comité de coordination de la censure.

Adoption d'une réglementation relative aux prix des aliments, du combustible et d'autres articles essentiels à la vie.

Création de la Commission des prix et du commerce du temps de guerre.

Internement des sujets de pays ennemis.

Réglementation de la marine marchande.

Décret visant à garder dans le service civil les employés de la Société Radio-Canada, du conseil des ports nationaux, du service des paquebots nationaux, des Lignes aériennes Trans-Canada, des compagnies de chemin de fer et de télégraphe, si les chefs de service le jugent nécessaire.

Mise en activité de service de certaines unités, formations et détachements du Corps actif auxiliaire d'aviation.

Transfert des navires de l'Etat canadien aux Services navals. **Non-application de la loi de la discipline à bord des bâtiments de l'Etat.**

Constitution d'une commission des charges de famille et des allocations.

Nomination d'un personnel affecté à la censure des câblogrammes et de la radio transocéanique, avec le chiffre de rémunération.

Règlements de la censure; leur application à l'égard de la diffusion de matières prohibées, et censure de la presse.

Règlements de la censure: leur application à l'égard des opérations, bureaux, ateliers ou autres installations de stations radiotélégraphiques ou radiotéléphoniques, de stations de radiodiffusion ou de toute autre catégorie de stations radiophoniques.

L'hon. M. MANION: Ai-je lieu de croire que c'est là la liste complète des décrets d'urgence du conseil?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. MANION: Mon très honorable ami en a donné une liste complète?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui. Plusieurs autres décrets ont été adoptés la semaine dernière, cela va de soi, mais ceux-ci ont trait à la situation d'urgence.

L'hon. M. MANION: Ceux que le très honorable député a lus?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

VISITE ROYALE

MESSAGE D'APPRECIATION ET DE REMERCIEMENT DE SA MAJESTÉ

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que le Roi m'a gracieusement autorisé à déposer sur le Bureau une copie de la lettre que j'ai reçue de Sa

Majesté lors du retour du roi et de la reine en Angleterre, après que Leurs Majestés eurent visité le Canada et les Etats-Unis. Je suppose que les honorables membres désirent que la lettre de Sa Majesté soit consignée dans le hansard, de sorte que si la Chambre le veut bien, je vais demander au greffier de donner à l'éditeur des Débats des instructions à cet effet. J'ai l'intention de déposer l'original de la lettre aux Archives du Canada.

Voici le texte de la lettre du Roi:

Palais de Buckingham,

le 13 juillet 1939.

Mon cher premier ministre,

Depuis mon retour en Angleterre, j'ai consacré tout mon temps à la besogne accumulée durant mon absence. Je crains que vous ne vous soyez trouvé dans le même cas depuis que vous êtes rentré à Ottawa.

Mais je ne veux pas tarder davantage à vous exprimer comme je vous suis reconnaissant, ainsi qu'à vos collègues de mon Gouvernement du Canada, du soin et de la prévoyance que vous avez apportés aux préparatifs de mon récent voyage. La reine et moi nous rendons compte des lourdes responsabilités qu'une telle visite impose aux ministres et nous apprécions hautement la façon dont on s'est acquitté de ces fonctions. Il faut attribuer en très grande partie le succès incontestable de l'événement à l'habileté qui a caractérisé l'élaboration des plans. Bien que le voyage, vu le temps à notre disposition, ne pouvait qu'être harassant, nous avons constaté, du début à la fin, qu'on avait accordé toute la considération possible à notre sécurité et à notre confort.

Ce fut pour moi une source de grande satisfaction que d'entrer en relations, en diverses occasions, avec tant de mes ministres canadiens, et j'ai conscience que ma connaissance du pays en général s'est considérablement accrue par suite des conversations que j'ai alors eues avec eux.

Je vous suis particulièrement reconnaissant des avis et de l'appui si utiles que vous m'avez donnés pendant que vous m'accompagniez. Dois-je ajouter que j'ai trouvé fort précieuse votre expérience consommée des affaires canadiennes?

Le vase d'or, que vous m'avez offert, est une source de grande satisfaction. Le vase d'or, que vous m'avez offert, est une source de grande satisfaction. Le vase d'or, que vous m'avez offert, est une source de grande satisfaction. Je serais heureux, quand s'en présentera une occasion favorable, que vous fassiez part à vos collègues des remerciements fort cordiaux de la reine et de moi-même pour ce cadeau qui, à part la beauté du dessin et de l'exécution, constitue un agréable souvenir de notre long voyage.

Avant la fin de l'été, je l'espère, il vous sera possible de prendre un véritable repos, car vous venez de passer une année particulièrement occupée et ardue. Je vous souhaite très sincèrement d'agréables vacances.

Croyez-moi,

Très cordialement à vous,

(Signé) George R.I.

Le très honorable

W. L. Mackenzie King, LL.D.,
premier ministre du Canada.

LE CABINET

LE MINISTRE DE LA JUSTICE NOMMÉ SECRÉTAIRE
D'ÉTAT INTÉRIMAIRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il m'incombe maintenant d'annoncer les modifications apportées au ministère depuis notre dernière séance. La charge de secrétaire d'Etat étant devenue vacante par suite du décès de l'honorable Fernand Rinfret, je dépose sur le bureau de la Chambre le décret du conseil chargeant mon collègue le ministre de la Justice (le très hon. M. Lapointe) de l'intérim du ministère en question jusqu'à la nomination d'un nouveau secrétaire d'Etat.

LE MINISTRE DES FINANCES—DÉMISSION DE
L'HON. M. DUNNING ET NOMINATION DE
L'HON. M. RALSTON.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'a appris la députation, l'honorable M. Dunning m'a demandé récemment, si, pour raison de santé, j'accepterais sa démission comme ministre des Finances. J'avais alors nourri le ferme espoir qu'il ne serait pas nécessaire d'accepter cette démission et que M. Dunning, ayant recouvré la santé après une période de repos, pourrait reprendre ses fonctions au ministère.

Toutefois, presque immédiatement après cette demande j'ai craint que les circonstances deviennent telles qu'elles exigent la nomination d'un successeur, et je me suis abouché avec mon ancien collègue, le colonel Ralston, pour savoir s'il serait prêt à faire partie immédiatement du Gouvernement et à remplacer M. Dunning au ministère des Finances. Le colonel Ralston m'apprit qu'il n'avait pas songé à retourner à la vie publique et qu'il n'aimerait pas faire partie immédiatement du ministère. Il ajoutait toutefois qu'en cas d'urgence je pouvais compter sur son acceptation de tout poste que le Gouvernement pourrait lui confier. Immédiatement après la déclaration de la crise actuelle j'ai de nouveau conféré avec le colonel Ralston et, comme le sait la députation, il se transporta incontinent à Ottawa où il prêtait hier le serment d'office comme ministre des Finances du Gouvernement actuel.

Je désire déposer sur le bureau la lettre que M. Dunning m'a écrite lorsqu'il a donné sa démission et la réponse finale que je lui ai adressée hier. On pourrait les consigner au hansard sans en donner lecture.

Ottawa, le 21 juillet 1939.

Mon cher premier ministre,

Comme vous le savez, je me suis efforcé, depuis un an, de refaire ma santé sans cependant négliger les devoirs et les responsabilités qui m'incombaient à titre de ministre des Finances.

[Le très hon. Mackenzie King.]

De concert avec mes collègues du cabinet, vous avez tâché autant que possible d'alléger le fardeau, et ce n'est que grâce à votre généreux appui que j'ai pu poursuivre l'exercice de mes fonctions.

Les médecins que j'ai consultés m'ont affirmé nettement que je pourrais escompter une guérison complète à la seule condition de me libérer de toute responsabilité et de cesser tout travail pendant quelque temps. Il est donc évident que je ne saurais supporter la fatigue qu'entraîne une campagne électorale.

Dans ces conditions, je me crois tenu de vous prier d'accepter ma démission comme ministre des Finances, à compter de la date qui vous conviendra.

Je tiens en même temps à vous remercier, ainsi que tous mes collègues, de l'amabilité et de la bienveillance que vous m'avez témoignées au cours de cette période d'épreuves.

Agréez, mon cher premier ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Chs. A. Dunning.

Ottawa, 6 septembre 1939.

Mon cher Dunning,

Vous vous rappelez que, le 21 juillet dernier, vous m'avez informé par lettre que, vu le mauvais état de votre santé vous estimiez de votre devoir de me demander d'accepter votre démission comme ministre des Finances, démission devant prendre effet à la date qui me conviendrait.

Quand j'ai reçu votre lettre, je n'ai pas hésité à vous dire que j'espérais que vous n'insisteriez pas sur une acceptation immédiate de votre démission, mais que vous prendriez un repos complet en changeant d'atmosphère afin qu'avec le temps votre santé pût s'améliorer au point de vous permettre de garder vos fonctions de ministre des Finances. Je n'ai cessé d'espérer que l'amélioration de votre santé serait suffisante et assez rapide pour vous permettre de revenir sur votre décision de quitter le ministère.

Si la situation internationale n'était pas ce qu'elle est devenue, j'aurais été disposé à attendre quelque temps encore avant de prendre une décision finale sur le sujet de votre lettre. Toutefois, dans les circonstances critiques actuelles, je me rends compte que je ne dois pas tarder davantage à donner un titulaire au ministère des Finances et à décharger en même temps mon collègue, M. Ilsley, de l'obligation de continuer à remplir les fonctions de ministre des Finances en sus de ses devoirs de ministre du Revenu national.

Vous apprendrez avec plaisir que notre ancien collègue, le colonel Ralston, s'est rendu à la prière urgente que je lui ai faite de rentrer dans le cabinet et de donner au pays, comme ministre des Finances, le bénéfice de son expérience et de ses talents exceptionnels. J'ai déjà informé Son Excellence le Gouverneur général de mon intention de recommander le colonel Ralston pour le portefeuille en question. Son Excellence a cordialement approuvé ce choix et je compte que le colonel Ralston prêtera le serment d'office cet après-midi.

Après notre étroite collaboration qui a duré plusieurs années, et vu la profonde amitié personnelle que j'ai pour vous, pour ne rien dire des services inappréciables que vous avez rendus au Gouvernement et au pays, il est naturel que j'éprouve un regret très profond de voir cesser des relations officielles qui ont été si agréables et si utiles et que, grâce à votre parfait souci du devoir public, vous avez persisté à poursuivre

durant un temps où l'état de votre santé exigeait un repos complet. Je suis certain que les citoyens du Canada en général partageront le regret qu'éprouvent tous les membres du cabinet de votre absence à la table du Conseil.

Je ne puis qu'espérer qu'en dépit de très graves inquiétudes qui nous ont assaillis depuis votre départ pour la métropole, vous pourrez revenir après avoir bénéficié de ce changement, et qu'avant longtemps votre santé sera complètement rétablie.

En vous offrant mes meilleures amitiés et mes meilleurs souhaits, et aussi avec un sens profond de gratitude pour votre loyale collaboration dans les affaires de l'Etat pendant les années que nous avons passées ensemble dans la vie publique, je vous prie, mon cher Dunning, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

W. L. Mackenzie King.

COMMISSION D'ÉCONOMIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) présente le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie certifiée conforme d'une délibération approuvée du conseil désignant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable W. D. Euler, ministre du Commerce et l'honorable J. L. Ilsley, ministre du Revenu national pour agir de concert avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les objets du chapitre 145 des statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi concernant la Chambre des communes.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CHANGEMENTS AU RÈGLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que les changements suivants sont apportés au Règlement de la Chambre pour la durée de la présente session:

1. La Chambre se réunira tous les jours de séance et les dispositions de l'article 2 du Règlement relatives à l'ajournement de la Chambre le vendredi seront suspendues.

2. Sera suspendu l'article 6 du Règlement relatif à l'ajournement de la Chambre à six heures le mercredi, alors que l'ordre du jour et de procédure des mercredis seront exactement les mêmes que les autres jours.

3. Les avis de motions et les ordres du Gouvernement auront priorité sur tous les autres sujets à l'exception des questions et des avis de motion pour production de documents.

4. Seront suspendues les dispositions de l'article 15 du Règlement relatives à la considération des bills privés et publics de huit heures à neuf heures du soir les mardis et vendredis.

5. Les articles 63, 80, 84, 102 et 122 du Règlement seront aussi suspendus.

Ces articles du règlement ont trait surtout à des questions de procédure et à d'autres mesures qui ne présenteront pas d'importance au cours de cette session spéciale. L'article 63 régit la formation des comités permanents.

L'article 80 a trait au compte rendu des travaux accomplis l'année précédente par le comité de régie interne. L'article 84 gouverne la liste des rapports qui doivent être présentés à la Chambre. L'article 102 régit le dépôt des bills d'intérêt privé et l'article 122 a trait à la bibliothèque du Parlement. Voici la suite de la motion:

6. La disposition de l'article 46 du Règlement exigeant le consentement unanime de la Chambre sera suspendue lorsqu'il s'agira d'une question de nécessité urgente et immédiate.

7. Les articles 69 à 77 du Règlement, inclusivement tous deux, seront suspendus au sujet des bills publics présentés par des députés.

(La motion est adoptée.)

ÉLOGES FUNÈRES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A un moment où de tous côtés, il y a tant d'anxiété et d'angoisse, j'hésite à parler de la perte que les membres de la Chambre ont subie au cours des quelques mois écoulés depuis la prorogation du Parlement. Cependant, je suis certain que les membres désirent que les pages du hansard signalent la perte qu'ont faite le Parlement et le pays lors du décès du Dr Alexander MacGillivray Young, le 9 juillet, et du décès de l'honorable Fernand Rinfret, le 12 juillet.

Le Dr MacGillivray Young était le représentant de la ville de Saskatoon (Saskatchewan). Il avait fait partie de la Chambre au cours de deux législatures antérieures et il a servi à titre de membre du Parlement environ huit ans. L'honorable M. Rinfret représentait la circonscription de Saint-Jacques, Montréal. Il a siégé au Parlement pendant dix-neuf années et au moment de son décès il était secrétaire d'Etat, poste qu'il avait également occupé dans un gouvernement antérieur. Il a servi en qualité de ministre de la couronne pendant près de huit ans.

Il doit être consolant pour leurs familles respectives, ainsi que pour les membres de cette Chambre qui ont été associés à eux pendant de nombreuses années de penser que le Dr Young et l'honorable M. Rinfret, ont consacré si généreusement leur vie et leurs talents à servir l'Etat au Parlement, et qu'à la Chambre des communes du Canada on gardera d'eux un souvenir impérissable et reconnaissant.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens à m'associer au premier ministre (M. Mackenzie King) pour exprimer aux familles des deux députés disparus la profonde sympathie de cette partie-ci de la Chambre. Je connaissais bien les deux députés. M. Rinfret et moi avons été élus en même temps à la Chambre et je connaissais le Dr Young depuis de nombreuses années. Tous deux étaient des membres émi-

nents de la Chambre qui, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli, ont mérité la gratitude des régions du pays qu'ils représentaient. Au parti auquel ils appartenaient je désire exprimer la sympathie de ce parti-ci et je me joins au premier ministre pour faire parvenir aux familles des disparus nos plus sincères condoléances.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que les membres de notre groupe désirent s'associer aux condoléances que viennent d'exprimer le premier ministre (M. Mackenzie King) et le chef de l'opposition (M. Manion). Bien que je n'aie pas entretenu de relations bien intimes avec l'un ou l'autre de ces députés défunts, je puis dire, je crois, que ceux d'entre nous qui siègent ici depuis un certain nombre d'années apprennent qu'il peut s'établir de bonnes relations personnelles entre les membres de la Chambre, même malgré une grande divergence d'opinions.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, les membres du groupe du crédit social désirent également s'associer aux paroles prononcées par les chefs des deux principaux groupes et aussi à celles de mon honorable ami le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Woodsworth).

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à quatre heures dix minutes du soir.)

Vendredi 8 septembre 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

PÉTITION

OPPOSITION À LA PARTICIPATION DU CANADA À DES OPÉRATIONS MILITAIRES À L'ÉTRANGER

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Je désire déposer sur le bureau une pétition portant la signature de milliers de citoyens s'opposant à la participation du Canada à toute guerre en-dehors du Canada.

LA GUERRE EN EUROPE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. H. S. HAMILTON (Algoma-Ouest) propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:

[L'hon. M. Manion.]

A Son Excellence le très honorable baron Tweedsmuir d'Elsfield, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

La tragique situation européenne qui assombrit nos délibérations et atteint si gravement le Canada est une invite à la plus grande brièveté possible comme à l'action la plus prompte et la plus énergique. Sachons donc réfuter l'accusation maintes fois portée contre les démocraties où, admettant leur valeur comme société de débats, on les déclare incapables de poser un geste énergique. Je n'ai pu m'empêcher de songer hier, en voyant se réunir les députés venus de toutes les parties du Canada, au sortir d'un contact immédiat avec le peuple dans tout le dominion, connaissant ses idées, ses désirs et ses espoirs, que s'il y avait eu réunion préalable d'un semblable parlement en Allemagne, avant de s'engager effectivement dans la lutte, la guerre ne ferait pas rage en Europe aujourd'hui.

Je crois que tous les peuples de la terre honnissent la guerre et aspirent à la paix. On a fait taire la voix du peuple en Allemagne. Il nous incombe de veiller à ce que la voix du peuple ne soit jamais étouffée au Canada. En ce moment, comme membre libre d'un parlement libre, titre dont je saisis particulièrement aujourd'hui l'importance et l'honneur, je crois de mon devoir d'éviter envolées oratoires et lieux communs pour ne chercher qu'à exposer clairement et librement ma pensée comme Canadien.

Le Canada n'attache pas d'importance aujourd'hui à la forme de notre exposé, mais le Canada s'intéresse au sens de nos paroles. Le discours de Son Excellence contient le passage suivant:

Vous avez été convoqués le plus tôt possible afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise contre toute nouvelle agression.

A mon avis, monsieur l'Orateur, nous trouvons la note dominante du discours dans ces mots: "afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada et à la collaboration dans la lutte entreprise contre toute nouvelle agression".

Je désire rendre immédiatement hommage au Gouvernement d'avoir rempli une pro-

messe maintes fois réitérée à la population canadienne, à savoir, que le Parlement serait consulté avant que le Canada soit appelé à participer à la guerre. En ce faisant il s'assure, comme il fallait s'y attendre, la confiance de notre population. Pour le moment, je désire exprimer mes sentiments de gratitude pour deux ou trois points. Le premier ministre (M. Mackenzie King), pressé de partout pour se prononcer sur telle ou telle chose en ce qui touchait l'attitude du Canada dans certaines éventualités, n'a cédé à personne. Je me contenterai de déclarer qu'il a fait en cela preuve de beaucoup de sagacité. Je lui sais gré aussi de n'avoir pas convoqué prématurément le Parlement, ce qui aurait sans doute pu provoquer des discussions fertiles en malentendus et en fausses interprétations de conditions exclusivement hypothétiques, malentendus et fausses interprétations qui auraient pu facilement alimenter les campagnes de propagande dans tout l'univers. En permettant ces sortes de discussions on aurait nui au meilleur actif que nous possédions, l'unité du Dominion du Canada. En passant, je désire rendre hommage à la sagesse du premier ministre quand il a refusé l'été dernier de dissoudre le Parlement. Aujourd'hui, tous paraissent lui donner raison. J'ajouterai mon appréciation des nombreuses mesures prises avec calme et efficacité depuis les débuts de la crise que nous traversons. Dans ma propre ville, les militaires ont assumé leurs fonctions avec calme et efficacité. Je loue aussi les diverses mesures prises en vue de réprimer la hausse excessive des prix et autres agissements de cette nature.

Je voudrais rendre hommage au chef de l'opposition (M. Manion) de l'intelligence et de la réserve dont il a fait preuve durant ces derniers mois de difficultés, en laissant toute liberté d'action au Gouvernement et en l'assurant de son concours. J'adresse le même compliment aux chefs des deux autres groupes de la Chambre.

Il serait assez inutile d'abuser de la patience de la Chambre en faisant une revue des événements d'Europe et de leur signification pour le Canada. Il suffit d'avoir des yeux pour voir ou lire, des oreilles pour entendre, et une intelligence pour comprendre, pour se rendre compte de leur haute importance pour notre Dominion. J'oserai affirmer que jamais encore dans les annales de l'histoire les démocraties, soit les nations qui chérissent leur liberté, n'ont eu de meilleurs motifs, impérieux et nécessaires, pour empêcher de disparaître de la surface de la terre le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Nous avons à combattre des théories qui négligent tout de l'individu, sauf son obligation d'obéir, qui ignorent tout du prix de

l'individualité humaine et de la liberté humaine, qui prônent le recours à des moyens barbares, l'emploi sans scrupule de la force et de la violence, qui nient catégoriquement tout ce à quoi on nous a enseigné d'attacher du prix, qui rejettent notre propre doctrine respectueuse de la personnalité et de la liberté humaines, doctrine qui conduira le peuple canadien à la haute destinée qui l'attend.

Etant de cet avis, monsieur l'Orateur, pour moi cette guerre est celle du Canada. A mon sens, la défaite de la Grande-Bretagne est la défaite du Canada; la défaite de la France est celle du Canada. Pour moi, tout soldat, marin ou aviateur anglais, français ou polonais qui, dans le présent conflit, donne sa vie pour résister à la force et à la violence allemandes sacrifie son existence au service de notre pays.

A mon sens, la défense effective du Canada consiste en l'utilisation de la puissance et de la force organisées et unies de ce dominion à l'endroit, dans le moment et de la façon dont elles peuvent le mieux contribuer à infliger une défaite aux armées allemandes et à renverser le système philosophique qui les anime. Si, pour y parvenir, il faut tout d'abord utiliser nos ressources industrielles et productives, j'y consens. Si, pour une part, il faut se servir de telles forces et aussi de contingents armés, expéditionnaires ou autres, j'en suis. Si certaine aide, la plus avantageuse actuellement, doit revêtir plus tard une autre forme, j'en suis aussi. Et si l'assistance qu'il faut donner pour atteindre cet objectif que je considère comme primordial peut être plus effective sur l'Atlantique, sur la mer du Nord ou sur les champs de bataille de l'Europe, j'en suis encore.

Il me semble qu'à l'heure actuelle le Canada, en tant que nation, devrait suivre l'exemple donné par le corps expéditionnaire canadien à l'issue de la dernière guerre. A l'époque, cette armée constituait l'une des meilleures unités de combat du front occidental; elle était bien équilibrée, bien organisée, très effective et commandée de façon parfaite. Selon moi, c'est ce qu'on devrait trouver d'un bout à l'autre du pays aujourd'hui: une nation canadienne mobilisée pour l'action, bien organisée, très effective et brillamment commandée. Nous devons nous efforcer de tout mettre en œuvre dans la lutte actuelle. Comment y parvenir? Je mentionnerai brièvement quelques-unes des choses que je considère importantes.

Tout d'abord, nous devons mériter la foi et la confiance entières du peuple canadien. Ce sont les services éminents, l'exemple du sacrifice et le consentement à payer de leur personne dans la mesure du possible de la

part de nos chefs qui nous obtiendront cette confiance. Ce qui, tout d'abord nous méritera cette confiance, c'est l'égalité dans les sacrifices. Cette égalité se subdivise en trois parties: en premier lieu l'égalité dans les sacrifices physiques. Si l'on a peur de la guerre, c'est parce que l'on craint d'encourir la mort ou la mutilation sur les champs de bataille. C'est facile d'envoyer nos jeunes gens se battre; notre seule justification d'en agir ainsi, c'est que tous les citoyens canadiens qui en sont capables sont prêts à ce sacrifice. Ensuite, il y a l'égalité dans les contributions pécuniaires. Je ne veux pas m'étendre là-dessus pour le moment mais j'y reviendrai tout à l'heure. Si un homme est physiquement inapte au service militaire, c'est son revenu normal qui devrait servir le Canada à sa place. Si l'on peut sacrifier la vie de nos jeunes gens pour la défense du Canada moyennant une simple obole, il n'est que juste, en l'absence de ce service, de faire servir la richesse des inaptes au service militaire à payer l'équivalent de cette obole. J'aborde maintenant ce sur quoi on a si souvent insisté: j'entends, sans viser le revenu normal, les profits abusifs en temps de guerre. Je n'ai que ceci à dire: la Chambre, aussi bien que le Gouvernement, sait que le peuple canadien est résolu à ne permettre à personne de sortir de la guerre plus riche qu'il n'était auparavant. Les méthodes pour arriver à cette fin ne manquent pas et les spécialistes en la matière pourront y aviser. Je sais comment les choses se passent sur le front français et je dis que le Canada devrait adopter les mêmes mesures sommaires. Lorsque les sanctions imposées à la jeunesse de là-bas sont si sévères, il me semble que les sanctions contre certain genre d'exploitation grossière du temps de guerre doivent être aussi sévères et aussi radicales. En ce qui concerne les gains réalisés pendant les hostilités, je suggère en passant ce remède aux autorités: prenons la moyenne du revenu normal d'un homme au cours des cinq dernières années et avant de décréter des impôts, décidons que tout excédent acquis pendant la guerre deviendra la propriété de l'Etat. En terminant mes remarques sur ce sujet, je déclare que mon attitude en Chambre dépendra pour beaucoup des mesures prises à cet égard. La population est résolue à exiger plus d'égalité dans le sacrifice et j'ai confiance que le Gouvernement verra à ce que le vœu pressant du peuple canadien soit exaucé.

J'ai dit que l'espoir et la confiance sont indispensables. Je ne sache rien de plus important que l'unité du pays. Il nous faut un Canada uni, il nous faut l'union de toutes les régions, de tous les groupements, ethniques

[M. Hamilton.]

et confessionnels et nous voulons que tous au pays acquièrent intégralement l'esprit nécessaire à une grande entreprise nationale.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de rappeler que j'ai été simple soldat pendant la dernière guerre, comme d'autres membres de ma famille; j'ai pourtant voté contre la conscription. Je ne saurais dire quelle est actuellement mon opinion sur la conscription. J'ai cru qu'une mesure de cette nature assurerait peut-être une réalisation plus équitable, plus efficace et plus pratique de nos objectifs; aujourd'hui, j'affirme que si l'unité et la coopération du Canada tout entier exigent une concession sur ce point, je suis prêt à la faire, quelles que soient mes vues personnelles.

L'on me permettra de rappeler ici une nouvelle publiée par les journaux et radiodiffusée, il y a environ une semaine, où l'on disait que des jeunes Italiens avaient assailli les gardes du canal à Sault-Sainte-Marie et avaient été repoussés. Voilà, monsieur l'Orateur, une dépêche tout à fait inexacte et malencontreuse, foncièrement injuste envers un groupe splendide de loyaux citoyens du Canada. Des bruits comme celui-là, dénués de fondement et répandus à la légère, ne contribuent pas à l'unité du pays. Souhaitons que les citoyens canadiens accomplissent leur devoir d'après les dictées de leur conscience.

Il convient aussi que nous adaptions notre vie industrielle aux exigences de la guerre. Cela s'applique à tous les domaines de la production, mais pour l'instant, je souligne cette vérité: le manque de matériel de guerre se paye en vies humaines. La guerre contemporaine est dans une grande mesure une question de matériel et d'équipement, sans quoi, les effectifs humains perdent une grande partie de leurs moyens, alors qu'avec ces atouts les armées peuvent obtenir des résultats extraordinaires. Les soldats qui se rappellent l'insuffisance de notre équipement et de notre matériel au début de la dernière guerre, insuffisance qui fit graduellement place à l'égalité, puis à la supériorité, me comprendront. Par conséquent, je pense que l'un de nos premiers devoirs dans le grand conflit qui s'engage consiste à constituer un groupe d'hommes compétents, sous une direction industrielle ferme et hardie, afin de donner à nos efforts le maximum de résultats. J'aimerais à rappeler à ce propos,—et j'espère qu'on ne verra pas dans mes remarques une allusion particulière à ma région,—qu'au cours de la dernière guerre on a négligé plusieurs occasions de tirer parti de nos ressources industrielles. Pendant longtemps, la grande industrie de la ville où je demeure n'a pas eu l'occasion de participer à la fabrication du matériel de guerre, bien qu'éventuellement elle ait fourni plus de 700,000 tonnes d'acier destiné à la

fabrication des obus. Nous devrions donc avoir un corps capable d'organiser notre industrie et de l'utiliser efficacement.

Je voudrais exprimer une autre idée sur la mobilisation de nos ressources en hommes. Cette mobilisation implique certes autre chose que les bureaux de recrutement établis dans nos villages et villes. Je sais, comme le savent sans doute d'autres députés et les divers ministères que des milliers de gens offrent leurs services soit individuellement, soit comme groupements. Si on n'examine pas ces offres de service et si on ne les regarde pas comme une contribution nationale de gens désireux de servir dans tout le pays, elles seront peut-être ignorées et négligées. Il devrait y avoir un moyen d'examiner, et puis d'utiliser le mieux possible, dans l'effort que nous faisons, les talents et la compétence des gens de cette catégorie qui sont peut-être incapables de s'enrôler dans les forces armées. Vous me permettez peut-être de citer ce simple exemple en passant. J'ai en ma possession près d'une centaine de lettres adressées au ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) et que je dois lui remettre. Elles contiennent des offres de services de particuliers et, de groupements. Certains de ces groupements—au courant comme moi des problèmes de la guerre, offrent des services d'importance capitale pour le Dominion. Ces offres devraient être l'objet d'une étude sérieuse effectuée par un corps ayant le temps, la compétence et les connaissances nécessaires pour juger si l'Etat pourrait tirer avantage de ces services, et si nous omettons de le faire, nous négligerons une grande source de talent, de compétence et d'énergie que le pays pourrait utiliser.

Je ferai une couple d'autres remarques au sujet de notre effort militaire. Dans la première partie de la dernière guerre, je le répète, j'ai servi dans les forces canadiennes et j'aimerais à signaler une couple de choses que je me rappelle et qui méritent d'être soulignées maintenant. Si vous possédez—il en est ainsi, je pense—des militaires capables qui sont des experts dans leur partie, confiez leur la direction exclusive des affaires militaires. Libérez-les de toute influence extérieure; libérez-les de toute tentative d'influence politique. C'est une chose terrible à laquelle nous sommes peut-être forcés que d'envoyer des jeunes gens à la guerre et en toute équité nous devrions nous efforcer consciencieusement d'établir pour eux le meilleur genre d'organisation militaire et d'obtenir les officiers les plus compétents qu'on puisse trouver. Je sais que très souvent les militaires trouvent les hommes politiques stupides et parfois, je suppose, ceux-ci ont la même idée des militaires, et il peut y avoir un peu de vrai dans ces deux

façons de voir. Mais si je puis m'adresser, par delà le Gouvernement, à mes amis les militaires, je leur dirai: Tenez ouvert votre esprit de militaires. Ne souffrez pas que le code et les règlements et les ordres militaires le ferment. Tenez-le ouvert. Le Canada a du génie, il a de l'esprit d'initiative. Ce génie et cet esprit d'initiative peuvent être utilisés dans les entreprises et l'activité militaires. La présente guerre procurera de nombreuses occasions de faire valoir des idées nouvelles et pratiques et nous devrions être attentifs à les mettre complètement à profit lorsqu'elles se révéleront.

A l'élément militaire je rappelle aussi le dicton bien connu: il n'y a pas de mauvaises troupes, il n'y a que de mauvais officiers. Quels que soient les précédents établis, quels que soient les règlements et les ordres, nos jeunes gens ont droit, dans tout effort militaire qu'ils tenteront, à être commandés par les officiers les mieux formés et les plus compétents que le pays peut leur procurer. Durant la dernière guerre, monsieur l'Orateur, les promotions n'ont pas commencé au sein des troupes et bien des hommes ont servi pendant de longues périodes, alors que d'autres moins âgés, n'ayant accompli aucun service, sont venus prendre le rang auquel les premiers avaient droit. Les choses changèrent plus tard et de ce changement naquit cette merveilleuse machine de combat: le corps canadien.

Aux militaires je dis: qu'il soit bien entendu que le moyen de faire son chemin dans l'armée canadienne est d'y entrer par la grande porte et de monter en grade au mérite. Edifiez sur cette base et vous constituerez un élément de combat aussi bon et aussi efficace que celui que nous avons durant la dernière guerre.

Une autre idée et j'en aurai fini sur ce sujet. Lors de la dernière guerre, six mois se sont écoulés à partir de notre enrôlement jusqu'au jour de notre départ pour la France. Pendant une bonne partie de ce temps nous avons été formés en Angleterre. A mon sens, cette formation peut se faire au Canada. Je prétends qu'elle devrait se faire au Canada et que nous pouvons créer chez nous une troupe de combat efficace et aussi efficace que celui que nous avons et à l'endroit que l'on jugera bons.

J'avais espéré que je n'aurais pas, en ma qualité de membre de la Chambre, à déposer mon vote pour des mesures dont la conséquence serait d'entraîner la mort ou des blessures pour nos jeunes Canadiens. Cette heure est peut-être venue. Pour justifier tout acte ou tout vote de ma part, je me rends compte qu'il est nécessaire que je sois prêt à accomplir ce que je demanderais ainsi des autres.

L'année 1914 est déjà loin. Mon âge et ma santé me permettaient alors de pénétrer dans un bureau de recrutement par la grande porte. Je n'en suis pas très sûr, mais je crois qu'on me permettra encore de le faire. Quoi qu'il en soit, j'affirme au Gouvernement et en particulier au ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) que s'il me faut justifier le vote que je puis avoir à déposer, il devrait comme il en a le pouvoir, me procurer comme à d'autres l'occasion de justifier cette grave responsabilité en courant les dangers et les risques auxquels nous pourrions soumettre les autres. Alors, monsieur l'Orateur, ce sera à nous d'agir. Cela étant, je n'ai jamais eu une conception plus claire de la voie à suivre en la matière, une détermination plus résolue et une conscience plus paisible.

Ces jours derniers, songeant à l'ampleur des forces en œuvre et tout ce qui se passe, je me suis plusieurs fois posé la question—je ne suis pas sûr que ma citation soit littérale: Qui peut vivre si l'Angleterre périt? Qui peut péir si l'Angleterre vit? Et j'ajouterai: Qui peut vivre si la France périt et qui peut péir si la France vit?

En une autre occasion j'ai pu faire en cette Chambre une déclaration que je vais répéter pour clore mes observations. Je prie la Chambre et le peuple canadien de se rappeler... oui, j'invite l'univers, et tout particulièrement Hitler à se rappeler qu'à cause de ce que la Grande-Bretagne représente, du niveau de civilisation qu'elle a en grande partie apporté au monde et maintenu sur la terre, à cause de toutes ces choses et de la part qu'elle prend au conflit actuel, des millions de gens, en dehors du Commonwealth des nations britanniques et en dehors des nations qui lui sont alliées, souhaitent et prient de tout leur cœur que,

The meteor flag of England
Shall yet terrific burn,
Until danger's troubled night depart,
And the star of peace return.

Peut-on trouver un Canadien qui, aujourd'hui, dans le fond de son cœur, ne nourrit pas le même espoir et ne formule pas la même prière?

(Texte)

M. J.-A. BLANCHETTE (Compton): Monsieur l'Orateur, j'apprécie hautement le témoignage d'estime que le Gouvernement vient de me donner en me demandant d'appuyer la motion. Je l'en remercie en mon nom personnel et au nom des citoyens du comté de Compton, que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre.

Je suis particulièrement heureux de constater que le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et le Gouvernement

[M. Hamilton.]

ont tenu la promesse qu'ils avaient faite au pays de consulter le Parlement avant de participer à tout conflit militaire. Je trouve là une nouvelle raison de donner ma confiance au Gouvernement, convaincu que les sentiments que j'éprouve sont partagés par les Canadiens de toute origine du comté de Compton et, généralement, par les citoyens éclairés de ma province et de tout le pays.

On doit le constater, les membres de cette Chambre ne se réunissent pas aujourd'hui dans le même esprit qui caractérise généralement l'ouverture d'une session parlementaire. Au lieu de ressentir la gaieté et l'enthousiasme qui règnent d'habitude lorsque nous nous réunissons pour recommencer nos travaux, nous ne pouvons nous défendre d'éprouver des sentiments d'inquiétude et de comprendre, plus que jamais, toute l'étendue de nos responsabilités. C'est avec une véritable émotion et une piété profonde que nous avons écouté cette année la lecture de la prière qui marque le commencement de nos déliérations.

Les nuages de guerre qui obscurcissaient le ciel du monde civilisé viennent de s'entrechoquer et de faire éclater un conflit dont les conséquences sont aujourd'hui impossibles à prévoir.

Pendant des mois, des années presque, les deux grandes démocraties européennes, l'Angleterre et la France, ont tenté par tous les moyens pacifiques et dans un esprit de conciliation ressemblant, en certains cas, à l'acceptation de l'humiliation, de conserver la paix dans le monde et d'éviter la répétition de la guerre de 1914. Ce fut en vain. A l'heure actuelle, deux doctrines, celle de la justice et de la conciliation et celle de la force primant le droit, s'affrontent en un combat qui vient de fondre sur le vieux monde comme une effroyable calamité.

Notre pays, qui fait partie de la Société des nations britanniques, ne peut rester indifférent dans la lutte qui s'ouvre. On ne peut sérieusement prétendre que nous sommes membres de cette association des nations britanniques, à laquelle nous sommes tous fiers d'appartenir, uniquement pour en retirer des bénéfices ou des avantages. Qui peut sérieusement contester qu'une déclaration de neutralité de la part de notre pays équivaudrait à une déclaration d'indépendance?

Le Canada, ayant grandi dans le domaine national aussi bien que dans le domaine économique et social, est chargé, n'est-il pas vrai de le dire, des obligations qui incombent aux peuples majeurs. Nous ne sommes plus des mineurs à qui on dicte des volontés, à qui on impose des obligations, ou qu'on néglige ou laisse à l'écart à cause de leur état d'en-

fance ou de faiblesse. Nous avons orgueilleusement, et même avec éclat, franchi la période de la majorité, de la responsabilité. Personne ne peut nous imposer d'obligations. Nous sommes libres d'agir à notre gré, mais il ne serait pas digne de nous de rejeter nos responsabilités de majeurs. Il ne faut pas manquer, dans la considération de notre situation, de peser et de mesurer les conséquences qui peuvent résulter de notre attitude présente.

Le Gouvernement de notre pays, dont je suis fier, a adopté l'attitude qu'il convenait d'adopter dans les circonstances. Il a pris et mis à exécution les mesures qui s'imposaient à un pays comme le nôtre, conscient de ses obligations autant que de ses droits. Mais, avant d'aller plus loin, il a tenu à consulter le peuple du pays par la voix de ses représentants, appliquant ainsi les principes démocratiques conformes au régime parlementaire anglais, que nous avons tant vanté dans le passé et qui mérite encore aujourd'hui notre adhésion.

A mon sens, cette adhésion se fortifie si on compare notre régime au régime autoritaire, absolu, dépourvu de toute considération pour l'individu et le peuple même, qui est la cause du conflit qui menace d'ensanglanter de nouveau le monde civilisé. Peut-être trouverait-on des motifs raisonnables pour essayer de justifier des divergences d'opinions au sujet des mesures adoptées et des projets du Gouvernement; mais je soumets que toutes ces questions doivent être étudiées sérieusement, dans le calme, avec modération, bonne foi et sincérité, et j'espère sincèrement qu'elles le seront. J'exprime le souhait ardent que la violence, l'excitation et le préjugé soient bannis de nos délibérations, comme toutes ces petites choses devraient l'être de la discussion de ces questions en dehors du Parlement. On ne résout rien en faisant appel à la violence et au préjugé. C'est l'examen sérieux, froid, calme des problèmes qui mène à la solution convenable.

Le Gouvernement actuel a bien mérité de la nation en protégeant nos économies, en organisant notre vie nationale, en donnant son attention soutenue et généreuse au problème de nos finances, de notre commerce et de nos industries. Il s'est efforcé de pourvoir au bien-être social de notre population et il a réussi, dans une bonne mesure, à faire disparaître les restes de causes de conflit ou de lutte entre toutes les nationalités qui composent notre nation. Notre pays occupe une situation fort enviable dans le monde économique d'aujourd'hui. Il est devenu un grand pays, et son peuple, un grand peuple, justement orgueilleux de lui-même.

Les œuvres du Gouvernement, dans les années de paix relative que le monde a vécu et au milieu de la crise économique, doivent nous inspirer, je le répète, la plus grande confiance dans le bon jugement, la modération, la bonne foi et la sincérité de nos chefs respectables et justement respectés. Ceux qui ont si bien administré les affaires du pays au cours de la crise sont capables, je n'en doute pas, de conduire sagement le Canada en ces temps de guerre. On me permettra de dire, sans blesser personne, que je préfère leur administration et que je me sens plus en sécurité sous leur direction que je ne me sentirais sous une administration composée d'hommes aussi sincères peut-être, mais qui n'ont pas et qui ne peuvent pas avoir leur expérience, leur esprit de modération et leur prudence. En cela, je suis certain d'exprimer l'opinion de presque tous les citoyens du pays et de ceux de ma province en particulier. Je ne veux pas aujourd'hui, en ce moment solennel, en cette heure grave, douter d'eux et leur demander d'être modérés et prudents, parce que je sais qu'ils le sont et qu'ils le seront. Si le passé est la garantie de l'avenir, ce que le Gouvernement a fait dans le passé garantit, à mon point de vue, le présent et l'avenir. Aux citoyens de mon pays et de ma province qui sont un peu inquiets présentement, je dis en toute sincérité: Soyez calmes et confiants.

J'applaudis à la décision du Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour limiter les profits et empêcher les spéculations sur les nécessités de la vie. Notre population a besoin d'être protégée contre les exploités, petits et grands, qui voudraient prendre avantage de la guerre pour pressurer le consommateur et augmenter ainsi injustement le coût de la vie. Il est certain que le Gouvernement adoptera les mesures nécessaires à cette fin et que des peines sévères pourront être imposées aux coupables.

Le Gouvernement actuel, j'en suis convaincu, ne nous entraînera pas dans des aventures dépassant les limites de notre condition économique et sociale. Alors qu'on sondait l'avenir et qu'on devenait quelque peu inquiets, les déclarations du premier ministre et des membres de son Gouvernement nous ont rassurés. Il est consolant de constater que ces déclarations n'ont jamais été retirées; au contraire, elles ont été réitérées en maintes circonstances. Je suis convaincu qu'elles nous seront répétées de nouveau au cours de cette session.

En fait, tout en reconnaissant notre devoir de nous intéresser au conflit d'idées qui a précipité la guerre, tout en reconnaissant l'importance et l'à-propos d'une coopération quelconque avec les pays qui défendent les idées,

les opinions qui sont les nôtres et les attitudes dont nous avons profité, nous, au Canada, il ne serait pas convenable ni sage de recourir aux extrêmes. Notre coopération, notre participation, doit, de toute évidence, être limitée par notre intérêt, notre situation économique et nationale.

J'ai l'impression d'exprimer non seulement mes propres sentiments mais aussi l'opinion du Gouvernement, en déclarant que je suis fortement favorable aux mesures utiles et nécessaires qui ont pour but d'assurer la défense du Canada, le maintien et la conservation de ses institutions, la protection de son commerce et de son industrie agricole, aussi bien que de son industrie manufacturière.

Je ne crois pas qu'il soit digne ni sage de songer à s'en rapporter au hasard d'une protection étrangère qui, de toute évidence, ne pourrait pas être désintéressée. Le Canada, pays indépendant, majeur et libre de ses destinées, doit avoir à cœur de s'imposer les sacrifices nécessaires pour assurer son existence.

Je suis entièrement favorable à l'organisation nécessaire pour assurer la défense de mon pays. Venant du Québec et appartenant à la nationalité canadienne-française, je considère comme mon devoir de travailler à assurer la défense de mon pays dans la plus complète harmonie, la plus entière coopération avec les autres citoyens du Canada qui sont d'origine différente de la mienne. Je veux envisager le problème non pas au point de vue restreint d'une seule province, mais au point de vue canadien. Comme mes compatriotes de Compton et de la province de Québec, je suis attaché au Canada tout entier et je veux sauvegarder la Confédération canadienne.

Je ne crois pas que l'on puisse raisonnablement prétendre et dire, après réflexion, qu'il ne serait pas sage de coopérer, dans une mesure raisonnable, avec la France et l'Angleterre dans le conflit actuel, en tenant compte, cependant, de nos ressources, de nos capacités et sans sacrifier nos intérêts vitaux. Qui, dans cette Chambre, peut déclarer que le régime qui dirige l'Allemagne présentement serait le bienvenu au Canada? Qui oserait dire qu'il préférerait ce régime à celui que nous avons présentement?

J'ai donc raison de croire que j'exprime l'opinion de la majorité des électeurs de la province que j'habite ainsi que celle de toutes les provinces, en déclarant que je suis favorable à une coopération raisonnable et mesurée, conforme à nos intérêts et à nos moyens d'action. Je suis prêt à laisser au Gouvernement et, en particulier, au premier ministre—dont le pur canadianisme est indiscutable—l'initiative de proposer au Parlement les moyens les plus efficaces d'effectuer cette

[M. Blanchette.]

coopération, le Parlement restant, bien entendu, l'arbitre suprême de nos destinées nationales.

Si je me place au point de vue de ma province et de mes compatriotes du Québec, je me sens tout à fait rassuré en ce domaine, comme en tout autre d'ailleurs, en me rappelant le caractère, l'expérience, la valeur et le patriotisme bien compris des ministres qui représentent Québec dans le Gouvernement du pays. Je ne vois pas vraiment où il serait possible de trouver chez nous des hommes plus éclairés, plus pondérés et plus respectables que nos ministres actuels. Si l'on croit à la possibilité de leur trouver des égaux, personne ne peut sérieusement prétendre qu'ils ont des supérieurs.

La députation de la province est aussi à la hauteur de la tâche. Ayant tout cela devant les yeux, je crois pouvoir dire au pays qu'il serait prudent et même nécessaire de se défier de ceux qui font appel aux préjugés et qui cherchent à semer la panique et à soulever les passions et les divisions. Il vaudrait mieux faire confiance au bon jugement, au calme et à la modération de nos représentants, qui sont directement intéressés, comme n'importe quel citoyen, au bien-être et au bonheur du peuple.

Ma détermination d'appuyer toute mesure destinée à coopérer avec les défenseurs de la justice, de l'ordre et de la conciliation, qui subissent présentement l'attaque brutale des partisans de la violence et de la force, se limite au système volontaire. Je suis convaincu qu'après tout ce système du volontariat est le plus efficace et le plus durable.

Sans aucune hésitation quelconque et sans restriction mentale, je suis entièrement opposé au régime de la conscription. Je ne veux pas d'un pareil système. Il n'est pas conforme à la mentalité canadienne. L'expérience a, de plus, établi qu'il n'était pas non plus efficace. Sans donner des résultats convenables, il a, dans le passé, créé des difficultés et bouleversé notre vie nationale.

Donc, pour qu'il n'y ait pas de doute quant à mon intention à ce sujet, je répète que je suis tout à fait opposé à la conscription.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, comme je représente une circonscription qui compte un certain nombre de citoyens de langue anglaise je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans dire quelques mots dans leur langue. Je veux déclarer que si jamais il fut un temps où nous devrions préconiser l'unité nationale afin de sauvegarder nos institutions démocratiques, c'est certainement pendant la crise actuelle. Bien que nous possédions un vaste territoire, n'oublions pas que le sol n'est que le corps de

la nation; les gens qui habitent ses collines et ses vallées en sont l'âme, l'esprit, la vie. Les individus peuvent former des communautés mais ce sont les institutions démocratiques et leurs attributs, qui peuvent créer et maintenir une nation. Notre progrès, notre avancement, en un mot tout ce que nous avons de cher au cœur, notre existence même dépend de ces attributs démocratiques. On a dit avec raison:

La multitude qui n'est pas unie ne saurait être que confusion et comme corollaire, l'unité qui ne dépend pas de la multitude n'est que tyrannie.

Quelle que soit l'opinion de chacun d'entre nous, je suis certain que si nos délibérations sont calmes et modérées, tant à la Chambre qu'en dehors, et que de plus, si le besoin se fait sentir, nous sommes disposés à la conciliation de ce côté-ci de l'Atlantique, car c'est le manque d'esprit de conciliation qui a été la cause du conflit sur le continent européen; et ainsi, à n'en pas douter, le Canada atteindra ce à quoi il vise dans le conflit actuel, soit la "coopération efficace" dont a parlé notre très honorable chef, coopération à laquelle on aspire dans toutes les parties du pays.

Je remercie le premier ministre d'avoir convoqué le Parlement aussi promptement afin de lui soumettre des questions de la plus haute importance.

Je désire également féliciter très cordialement le exposeur de l'Adresse, l'honorable représentant d'Algoma-Ouest (M. Hamilton). L'habileté dont il a fait preuve en cette occasion lui fait honneur ainsi qu'à la circonscription qu'il représente si dignement depuis qu'il siège à la Chambre.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'exprime, en terminant, le profond espoir que la Chambre étudiera, comme le pays a raison de s'y attendre, les propositions qui seront faites par le Gouvernement avec la modération, le calme, le désintéressement personnel, la prudence et le vrai patriotisme, capables seuls de maintenir et de conserver un véritable sentiment d'unité canadienne. Et dans ces sentiments, j'ai l'honneur d'appuyer la proposition de l'honorable député d'Algoma-Ouest (M. Hamilton).

(Traduction)

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Je me proposais de ne dire qu'un mot pour prier l'honorable député qui a proposé l'Adresse (M. Hamilton) et celui qui l'a appuyée (M. Blanchette) de ne pas m'en vouloir de ne les féliciter que brièvement pour les discours qu'ils ont prononcés cet après-midi. Ils se sont, cependant, si exceptionnellement bien acquittés de leurs tâches que je me vois dans l'obligation d'ajouter une phrase ou deux

à mes observations à leur égard. J'ai écouté tout particulièrement le discours de l'honorable représentant d'Algoma-Ouest (M. Hamilton), qui vient d'une région de notre pays d'où je viens moi-même, l'Ontario-Nord, et je puis dire tout de suite que je partage presque toutes, sinon toutes les opinions qu'il a exprimées. Il a fait au Gouvernement des propositions très pratiques et je vais ici même en discuter quelques-unes à ma propre manière. Un bon nombre de ces propositions pratiques méritent que le Gouvernement s'y arrête. Je félicite l'honorable député et sa circonscription de l'excellente manière dont il a proposé l'Adresse. Je crois avoir raison de dire que non seulement l'honorable représentant d'Algoma-Ouest mais aussi l'honorable représentant de Compton (M. Blanchette) ont eu l'honneur de faire du service militaire durant la Grande Guerre, le premier dans les armées canadiennes et le dernier dans l'armée américaine. Recouverts de cet honneur, ils pouvaient élever la voix avec autorité dans une session comme celle-ci.

L'honorable représentant de Compton (M. Blanchette) a prononcé un discours modéré et raisonnable. Je n'ai pas l'intention de le discuter en détail, mais je puis dire que j'approuve absolument l'appel qu'il a fait à la fin de ses observations en faveur de la modération et de la tolérance. Nous n'avons jamais senti plus vivement le besoin de modération dans notre pays qu'au cours de la présente crise. Si j'osais ajouter quelque chose aux paroles de l'honorable représentant de Compton (M. Blanchette), je voudrais dire qu'à mon tour j'espère bien que non seulement au sein du Parlement mais aussi au dehors on se montrera tolérant envers les opinions des autres Canadiens.

Je n'ai pas l'intention de parler bien longuement pour le moment. J'approuve la déclaration de l'honorable représentant d'Algoma-Ouest (M. Hamilton) disant qu'à l'heure actuelle les actes comptent plus que les paroles. Je voudrais ajouter, et j'ai l'autorité voulue pour ce faire, que notre parti n'aura recours, pas plus aujourd'hui que demain, à aucune critique captieuse non plus qu'à des manœuvres politiques. Nous traversons une crise très grave, peut-être la plus grave que le monde ait encore connue. Nous ne pouvons pas oublier, après tout, qu'il y a vingt-cinq ans le Parlement a été convoqué en session spéciale de guerre—qu'il n'y a que vingt et un ans que nous avons cessé de participer aux dernières hostilités. En d'autres termes, la présente génération aura été témoin de deux grandes guerres. Voilà, certes, un bien lourd fardeau sur nos épaules. Mais en même temps tous les Alliés de la dernière guerre et tous ceux des présentes hostilités ont la certitude qu'ils n'ont pas désiré la guerre,

que cette fois comme précédemment elle leur a été imposée. En fait, M. Chamberlain et M. Daladier s'opposaient tellement à toute guerre que dans certains pays, comme nous le savons, on a maugréé contre l'hésitation des chefs à appuyer la cause de la Pologne. Aujourd'hui ces lenteurs et ces hésitations ont de quoi nourrir notre fierté, parce qu'elles établissent à l'évidence que ni l'Angleterre, ni la France n'auraient jamais entrepris la guerre si Hitler ne les y avait poussées.

On peut affirmer sans exagération qu'il s'agit d'une guerre pour la conservation de la liberté humaine. Les preuves abondent pour montrer que l'hitlérisme signifie autocratie, barbarie, gangstérisme international—je me suis servi de ce qualificatif durant la dernière session et comment mieux décrire la conduite d'Hitler? Que le chancelier Hitler gagne la présente guerre, et tout laisse prévoir que la civilisation actuelle sombrera; la civilisation dont nous jouissons à l'heure actuelle ira rejoindre celles qui l'ont précédée.

La session actuelle du Parlement a surtout été convoquée pour autoriser et sanctionner ce que le Gouvernement entreprendra dans le sens de la participation du Canada dans le présent conflit. Dans une déclaration que voici, le premier ministre (M. Mackenzie King) disait récemment qu'il prierait le Parlement d'approuver toute coopération efficace du Canada en faveur de la Grande-Bretagne. En ce qui concerne l'assistance et l'autorité du Parlement, j'affirme incontinent que le premier ministre peut compter sur l'appui et le concours du parti que j'ai l'honneur de diriger. Il est de notre devoir de faire savoir à l'univers, aux amis comme aux ennemis, que nous appuyons sans réserve la mère patrie dans cette lutte pour la liberté humaine. L'Angleterre et la France ont engagé les hostilités sans aucun motif d'égoïsme, sans espoir de récompenses financières, sans ambitions territoriales ou impérialistes; il s'agit de sauver la civilisation des attaques d'Hitler, dont la parole jurée, comme nous l'avons appris, ne garantit aucune sécurité, qui en maintes occasions, dans son pays et en Autriche en tout cas, a eu recours à des sicaires pour accomplir ses fins, qui s'est abattu sans pitié sur l'Autriche et la Tchécoslovaquie, enfin qui, selon toutes les apparences, ne manifeste de respect pour rien. Il fait bon marché de tout—libertés individuelles, droits des nations, obligations des traités, frontières internationales—pour satisfaire ses ambitions insatiables.

Il n'est pas le premier homme à chercher à dominer le monde. Environ cent trente ans passés un autre, beaucoup plus grand que lui, fit la même tentative, Napoléon Bonaparte. Mais après cette tentative Napoléon mou-

[L'Hon. M. Manion.]

rut, encore en pleine force de l'âge, prisonnier sur l'île Sainte-Hélène. J'espère, et j'exprime probablement l'espoir de toute la députation, quand je dis qu'Hitler finira de la même manière.

Monsieur l'Orateur, nous participerons fatalement à cette guerre. Nous sommes sujets britanniques, nous appartenons à l'Empire britannique et, je répète ce que j'ai dit ailleurs, je me demande comment nous pourrions rester membre et en dehors de l'Empire britannique en même temps. A la session spéciale du Parlement qui avait lieu vingt-cinq ans passés de l'opposition de l'époque, chef de l'opposition libérale comme moi aujourd'hui chef de l'opposition conservatrice, ce grand Canadien-français qu'était sir Wilfrid Laurier, s'est exprimé avec beaucoup plus d'éloquence que je ne saurais le faire; je vais donc citer deux ou trois passages de son discours.

Il dit:

Pendant longtemps nous avons dit que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre nous sommes en guerre, et nous comprenons aujourd'hui qu'elle est en guerre et que nous le sommes aussi.

Et un peu plus loin:

Dans cette circonstance, je dois à la Chambre une déclaration catégorique. Voici un sujet qui a souvent été l'objet des débats de cette Chambre. J'ai toujours dit et je répète que le Canada n'a qu'une pensée et qu'un désir. Autrefois, nous avons pu différer d'opinion sur les moyens de rendre service à notre pays et à l'Empire. J'ai déclaré plus d'une fois que, si l'Angleterre était en danger—que dis-je?—non seulement en danger, mais engagée dans une lutte qui mettrait sa puissance à l'épreuve, il serait du devoir du Canada de lui venir en aide dans la pleine mesure de ses moyens.

Plus loin encore, il ajoute:

Le monde verra que le Canada, rejeton de la vieille Angleterre, entend la défendre dans cette formidable lutte.

Et sir Robert Borden, répondant à sir Wilfrid Laurier au cours du même débat, tout comme me répondra le premier ministre aujourd'hui, déclarait:

Nous sommes tous d'accord sur notre devoir: dans cette querelle, nos cœurs battent à l'unisson avec ceux de l'Angleterre et des autres colonies anglaises. Nous ne saurions manquer de remplir notre devoir comme l'exige l'honneur du Canada.

Je partage entièrement ces opinions. J'ai déjà eu l'occasion d'affirmer, et je le répète aujourd'hui, qu'une partie quelconque de l'Empire étant en guerre il ne saurait être question de neutralité pour une autre partie de l'Empire. Mais aujourd'hui, en plus de cela, nous combattons pour l'idéal de notre civilisation. Nous combattons pour la chrétienté, dans toutes ses ramifications, car pro-

testants et catholiques se sont vus persécutés par Hitler en Allemagne. Nous combattons pour la religion même, car la persécution d'Hitler a atteint encore plus cruellement le judaïsme et les Juifs. Nous combattons pour la démocratie, la liberté de l'individu, la liberté de parole et le droit d'assemblée, libertés dont nous jouissons au Canada. La philosophie d'Hitler s'exprime en une autocratie tyrannique. Il met l'Etat au-dessus de tout et traite l'individu comme une nullité, comme une bête sans âme dont on se sert et que l'on sacrifie. Cette disposition comporte un recul de milliers d'années et nous reporte à la loi de la jungle, au règne des griffes et des crocs. D'aucuns soutiennent que nous ne devons rien à la Pologne et que, partant, nous ne devrions pas prendre part à cette guerre. C'est tout ainsi que l'on pourrait prétendre ne rien devoir à l'enfant que l'on voit attaqué dans la rue par un chien enragé. Il n'empêche que la plupart d'entre nous iraient au secours de l'enfant.

J'entends souligner le fait que nous n'avons aucune querelle avec les Allemands comme peuple. Il a fourni au monde entier, depuis des générations, un généreux apport dans le domaine de la science, des arts et de la littérature. Le pays compte plus d'un demi-million de citoyens d'origine allemande et ils comptent parmi nos meilleurs citoyens. Mais l'Allemagne, à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, est sous la férule d'un égoïste dénué de tout scrupule. Il est vrai qu'il a bien servi l'Allemagne, et s'il s'était arrêté à un certain moment l'histoire aurait pu voir en lui un grand héros allemand. Il releva le peuple allemand de son état de découragement, lui insuffla une fierté nouvelle après une juste mais humiliante défaite. S'il s'en était tenu là, le monde entier l'aurait peut-être acclamé comme un héros de l'Allemagne. Mais il ne s'en est pas tenu là. Il se rendit compte que les nations qui avaient combattu l'Allemagne de 1914 à 1918 étaient dégoûtées de la guerre et désiraient la paix et le désarmement, les désiraient au point de vouloir presque tout sacrifier pour s'assurer la paix. Il vit l'occasion que lui offrait cette disposition chez les Alliés et il en profita. Il se distingue particulièrement par la célérité avec laquelle il aperçoit l'occasion qui s'offre et en profite. Nous savons tous qu'au moment où il refortifiait le Rhin il leurrerait les Français et les Anglais. Il avait une très petite armée qui eût pu facilement être repoussée, mais là encore le désir de la paix a empêché Français et Anglais d'intervenir. Aussitôt après avoir refortifié le Rhin, il a réarmé l'Allemagne et c'est durant ce temps qu'il a jugé bon de commencer ses meurtres. Plusieurs chefs militaires d'Allemagne qui ne partageaient pas

ses idées à l'égard de quelques-unes de ses méthodes furent supprimés dans ce qu'on appelait des épurations sanguinaires. Puis il conquit l'Autriche. C'est lui, sans aucun doute, qui fut l'instigateur du meurtre du petit chancelier Dolfus, et il fit ensuite emprisonner Schuschnigg qui, d'après ce que nous en savons, est encore en prison, s'il n'est pas mort. Ces deux hommes furent punis par Hitler et ses amis parce qu'ils étaient coupables d'aimer leur pays et de désirer sa liberté. Puis il détruisit la Tchéco-Slovaquie, mettant ce petit pays démocratique sous la botte prussienne, et voici qu'il désire que la Pologne soit sa prochaine victime.

Nous savons tous que la Pologne a eu une histoire bien tragique. A la fin du dix-huitième siècle, elle subit trois partages. Soit dit en passant, c'est l'Allemagne qui, aidée de la Russie et de l'Autriche, dirigea le premier partage. Ceux d'entre nous qui ont étudié la vie de Napoléon se rappellent que, lors de son premier voyage à Varsovie, le peuple polonais le supplia de rendre la liberté à la Pologne. Nous nous rappelons aussi le sacrifice qu'une créature belle et pure fit au désir national de libération. Depuis cette visite de Napoléon à Varsovie, les Polonais n'ont jamais cessé de nourrir en leur cœur le désir de voir la restauration de leur pays. Enfin, après un siècle d'espérance nationale, le traité de Versailles, à la suite de la Grande Guerre, rétablit la Pologne à peu près dans le cadre qu'elle avait avant les partages du dix-huitième siècle, et depuis lors la Pologne est devenue un grand et fier pays. Or voici que ce gangster international exige que la Pologne se soumette à lui ou soit vouée à la destruction. Il refuse absolument toute conciliation ou toute négociation avec la Pologne, qui est naturellement le pays le plus intéressé. Il exige une soumission complète, à défaut de quoi ce sera la destruction. Telle est l'alternative qu'il offre aux Polonais. Ces derniers doivent lui céder leur nation, voire leur nationalité; ils doivent abandonner leur liberté; ils doivent se soumettre aux ordres prussiens. Et l'on exige cela d'eux quand ils ont sous les yeux l'exemple des Tchèques et des Slovaques. Ils ont refusé. Je crois que c'était là la seule réponse digne d'hommes libres. La plupart de ceux qui ont joui de la liberté préférèrent la mort à l'esclavage. Les Polonais méritent de triompher, sans quoi la justice serait certainement aveugle.

La France et la Grande-Bretagne ont offert d'aider la Pologne, conformément à leurs engagements. Elles ne pouvaient faire autrement, comme nous-mêmes ne pouvons faire autrement si nous désirons rester maîtres de nos consciences. Dans cette guerre, monsieur l'Orateur, nous nous rangeons du côté

de la Grande-Bretagne et de la France, de la compassion, de la justice et de la droiture. Nous devons certes avoir confiance au résultat, car nous devons triompher. Si nous échouons, la vie ne vaudra plus guère, je le crois, la peine d'être vécue. Si Hitler et sa doctrine conquèrent le monde, la civilisation elle-même disparaîtra probablement, entraînant dans sa ruine les libertés pour lesquelles nos ancêtres ont combattu depuis mille ans. Patrick Henry, un grand patriote américain, a dit un jour :

La vie est-elle si chère ou la paix si douce qu'il faille les acheter en acceptant les chaînes et l'esclavage? Que Dieu nous en garde, Seigneur tout-puissant! Je ne sais pas ce que les autres peuvent choisir, mais, quant à moi, qu'on me donne la liberté ou sinon qu'on me donne la mort!

C'est ce que la Pologne pourrait fort bien dire aujourd'hui, et nous-mêmes à l'unisson avec la Pologne. En effet, si nous perdons cette guerre, c'est que les lumières de la civilisation s'éteignent vraiment. Je crois cependant que nous pouvons répéter avec confiance la prière que Sa Majesté le Roi a exprimée si éloquemment dimanche dernier quand il a dit :

Nous pouvons remettre en toute humilité notre cause entre les mains de Dieu.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, qu'une fois les démocraties vaincues, le Canada serait, de toutes les nations de l'univers, celle qui exciterait le plus la convoitise. N'oublions pas également, qu'en ces temps de progrès rapides dans le domaine scientifique, notre pays est très exposé aux attaques. J'appelais l'attention de cette Chambre, lors de la dernière session, sur les dangers auxquels le Canada serait exposé si l'Angleterre et la France étaient vaincus par quelque nation puissante, ou si, même s'ils n'étaient pas vaincus, l'un des navires de ligne ou autre navire d'un assez fort tonnage portant les couleurs de quelque nation puissante parvenait, après avoir percé le blocus des marines française et anglaise, jusqu'à nos côtes sur l'Atlantique ou sur le Pacifique. J'ai indiqué les dangers qui existent sur le Pacifique, sur l'Atlantique, sur le Saint-Laurent, et plus particulièrement dans la baie James, dont l'extrémité ne se trouve qu'à six cent milles de cette ville. Toutes les villes canadiennes sises entre la ville de Québec à l'est et celle de Winnipeg à l'ouest ne sont qu'à cette distance de l'île Charlton, dans la baie James, et de nos jours, six cent milles n'est pas un bien long trajet à parcourir pour un avion de bombardement.

Voilà donc les dangers qu'encourt le Canada, à mon sens, si nous ne prenons pas des mesures de protection qui s'imposent adve-

[L'hon. M. Manion.]

nant la défaite des démocraties, le théâtre des hostilités pourrait très bien être transporté aux portes même de notre pays, au lieu d'être, comme aujourd'hui, à trois mille milles au delà de l'Atlantique. J'estime que nous ne saurions nous défendre mieux qu'en prenant l'offensive sur ces terres lointaines. Ainsi que je le disais au cours de la dernière session, nous devrions renforcer les mesures de défense chez-nous, car à l'heure actuelle, il est important que nous préparions efficacement notre défense.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, après ces quelques brèves observations d'ordre général au sujet des raisons pour lesquelles le Canada entre en guerre aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France, j'aimerais, avant de reprendre mon siège et à l'instar de l'honorable représentant d'Algoma-Ouest (M. Hamilton), offrir quelques suggestions, très pratiques, à mon avis, et au sujet desquelles je possède quelque connaissance. Je les soumets d'une façon constructive, et à titre de conseils. Les honorables députés d'Algoma-Ouest et de Compton (M. Blanchette) ont fait allusion à la question très impopulaire des bénéfices excessifs. J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de question plus grave et il serait important, tout d'abord, que ce gouvernement vît à enrayer les bénéfices excessifs au cours du présent conflit. J'entends par là les bénéfices déraisonnables et excessifs réalisés par des gens qui profitent de la situation critique dans laquelle se trouvent notre pays et l'empire. Ce n'est pas la première fois que j'exprime cette opinion. Je la répète depuis plusieurs années et il y a exactement un an, je faisais la même déclaration à London et à Toronto. J'exprimais encore cette opinion récemment dans le communiqué que je fis parvenir aux journaux le jour où la Pologne et l'Allemagne entrèrent en guerre, c'est-à-dire deux jours avant la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne et de la France. Il y a de cela une semaine. Je vais profiter de l'occasion pour consigner au hansard cette déclaration, qui est plutôt brève. Voici :

Au cours de la crise actuelle, de même qu'en septembre et en mars derniers, je me suis abstenu de faire des déclarations au sujet de la situation internationale, car j'étais d'avis qu'à cette heure critique dans l'histoire du monde, il incombe non seulement à nos hommes publics, mais à tous, de chercher à unifier et à consolider l'opinion publique au Canada. Garder notre pays uni est le premier de nos devoirs à tous.

Malheureusement la guerre sévit en ce moment entre l'Allemagne et la Pologne, et sans doute l'Angleterre et la France, conformément à leurs engagements, seront forcées de déclarer la guerre pour protéger la Pologne contre le gangsterisme international tel qu'Hitler l'a pra-

tiqué depuis un an. Dans ce conflit, le christianisme, la démocratie et la liberté individuelle luttent pour leur existence.

Maintenant que les dés sont jetés, je crois de mon devoir de faire connaître de nouveau mon attitude comme chef du parti conservateur national. Je m'en tiens absolument à l'attitude que j'ai exposée clairement le 30 mars à la Chambre des communes quand j'ai déclaré que j'étais absolument de l'avis de sir Wilfrid Laurier qui disait: "Lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre".

Il ne saurait y avoir de neutralité pour le Canada quand la Grande-Bretagne est engagée dans une guerre qui est pour elle une question de vie ou de mort. Je suis donc d'avis que le Canada n'aura qu'une voix pour réclamer la coopération complète avec la Grande-Bretagne et la France dans ce terrible conflit.

Je désire omettre pour l'instant le paragraphe suivant jusqu'à ce que j'aie lu les deux autres paragraphes, car je veux faire à son sujet des commentaires à part. Voici la suite du communiqué aux journaux:

Au cours de cette crise, le Gouvernement n'a pas suivi la méthode adoptée par M. Chamberlain, en ne conférant ni avec moi ni avec les chefs des autres partis. Néanmoins, dans cette crise comme dans les autres, j'ai informé M. King que je me tenais à sa disposition pour conférer et coopérer avec lui en tout temps. Et je donnerai volontiers à M. King et à son Gouvernement tout le concours possible.

J'apprends par les journaux qu'une session spéciale du Parlement est convoquée pour jeudi prochain. En vue de cet événement, je me suis mis en communication avec les députés de mon parti, leur demandant de se rendre à Ottawa un jour ou deux avant l'ouverture de la session.

Je vais maintenant lire le paragraphe que j'ai laissé de côté:

D'un autre côté, en accordant cette coopération, nous devons tous être fermement déterminés à empêcher tout profit excessif. Il ne faut pas que des individus retirent des bénéfices ou s'enrichissent tandis que d'autres offrent leur vie.

Je le répète, ce principe est pour moi peut-être le plus important que le Gouvernement puisse adopter en fournissant cette coopération. Je crois que tous les Canadiens désirent le voir appliquer et qu'ils le désirent ardemment. Ils croient que tout bénéfice excessif réalisé par quiconque à une époque telle que celle-ci est en quelque sorte de l'argent taché de sang. L'idée de voir des gens s'enrichir des souffrances de leurs compatriotes répugne à tous. J'affirme que cela ne devrait pas être permis et qu'on devrait l'empêcher au moyen d'un contrôle rigide et absolu. Quiconque exploiterait le peuple canadien à cette époque critique mériterait d'être sévèrement condamné et puni. Permettre la chose serait ruiner notre régime aussi sûrement que le ferait un Hitler triomphant.

L'ensemble de notre régime est mis à l'épreuve, et alors que le volontaire fait le sacrifice de sa vie, il importe d'éliminer l'exploiteur et le profiteur. L'honorable député

d'Algoma-Ouest (M. Hamilton) a affirmé qu'il s'agissait d'égalité de sacrifice, et je suis convaincu qu'il a exprimé là le désir de tout bon Canadien.

Maintenant, une nouvelle suggestion. J'estime que le Gouvernement devrait prendre sans délai les mesures requises pour mobiliser notre industrie, coordonner la production industrielle et assurer au Canada et à nos alliés, à cette époque difficile, l'appui effectif et sans réserve de notre vie industrielle. Durant la dernière guerre, les industries du Canada accomplirent une magnifique tâche, et reçurent, à ce sujet, les félicitations du cabinet de guerre britannique lorsqu'on les remercia du précieux concours qu'elles apportèrent à la mère patrie.

Autre suggestion: Ne permettons pas aux abus de patronage et de favoritisme politique d'entraver les efforts de la nation. C'est le Canada tout entier et non un seul parti qui est en guerre, et le pays exige que nous nous acquittions courageusement et honnêtement de notre devoir. Que la compétence, la qualité et l'honnêteté président donc à nos immenses déboursés. Il ne faudrait pas qu'un scandale vienne annuler nos efforts.

Voici une autre suggestion: M'appuyant sur mes connaissances personnelles et mon expérience, je tiens à faire remarquer qu'une des plus graves erreurs commises durant la dernière guerre fut de permettre l'enrôlement dans notre armée d'un très grand nombre d'hommes incapables de porter les armes. J'affirme, en connaissance de cause, qu'en 1916, deux ans après l'ouverture de la guerre, il se trouvait en Angleterre certains bataillons dont un tiers de l'effectif était inapte au service militaire, un tiers du personnel à qui l'on n'aurait jamais dû permettre de s'enrôler.

Deux causes principales ont contribué à cet état de choses: certaines personnes désireuses, par patriotisme et loyauté, de lever des bataillons, poussèrent les gens à s'enrôler afin d'avoir, en aussi peu de temps que possible, un nombre d'hommes suffisant pour former un bataillon. Puis, les particuliers qui s'enrôlèrent, tout en étant inaptes au service, le firent par patriotisme, le désir de se rendre utiles leur faisant peut-être fermer les yeux sur leur manque d'aptitude. Ainsi que je l'ai dit, plusieurs d'entre eux—des dizaines de milliers—se rendirent à nos frais—jusqu'en Angleterre, d'où leur rapatriement nécessaire agrava le chiffre déjà énorme de notre dette.

J'estime qu'il ne faudrait pas répéter cette erreur et que, en outre, il y aurait facilement moyen de l'éviter.

Autre suggestion: nous devrions, dès le début, accorder un traitement généreux aux ayants droit de ceux qui iront servir outre-

mer. Toutefois, monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'à moins que la sauvegarde de notre vie nationale ne l'exige, il faudrait autant que possible ne pas envoyer dans la zone de danger ceux qui ont des charges de famille. Nous éviterons ainsi non seulement des deuils aux familles, mais un accroissement de l'énorme dette du pays et de l'énorme montant qu'il faudra déboursier en pensions.

Quelqu'un a suggéré récemment en Angleterre, projet qui fut à mon sens, très bien agréé au pays, que le Canada serve de refuge aux enfants de la mère patrie. Il y a exactement un mois et un jour, dans ma ville de Fort-William, j'appuyai fortement cette initiative. Les journaux du 7 août, rapportant le discours que je prononçai, en citèrent le passage suivant:

J'affirme aujourd'hui, non seulement que chaque citoyen du Canada, homme ou femme, consentirait volontiers à un tel plan, s'il était possible de l'appliquer, mais j'irai plus loin pour dire qu'en de pareilles circonstances, si quelque allié de l'Empire faisait la même requête, le Canada s'élèverait encore une fois à la hauteur de sa tâche et qu'il ferait son devoir au point de vue humanitaire et chrétien, de la même façon que n'importe quel citoyen canadien, s'il s'agissait de donner abri, au milieu de l'hiver, aux enfants du voisin dont le foyer serait la proie des flammes.

Je répète cette pensée. Car l'un des plus grands préceptes du christianisme n'est-il pas le suivant: "Laissez venir à moi les petits enfants; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent." Je répète: Si la proposition soumise est d'application possible, j'estime que le Gouvernement devrait l'accepter sans délai et faire tout en son pouvoir pour la mettre à exécution.

Monsieur l'Orateur, le courrier d'hier m'apportait une suggestion très sage, soumise par un ami qui m'est cher, un Canadien marquant qui s'est distingué dans le domaine des lettres, homme loyal, compétent et désireux de servir son pays; cependant, il est d'âge avancé et une infirmité plutôt grave l'empêcherait de servir activement de la façon ordinaire. Voici ce qu'il dit dans sa lettre:

N'existe-t-il pas un génie qui pourrait organiser dès maintenant au Canada une légion d'honneur, laquelle servirait non pas à l'étranger mais au Canada, afin de lui faire retrouver la fierté de sa destinée et de mettre fin à ses dissensions?

C'est là, à mon sens, un sentiment très noble, même en temps de paix, car nous avons au Canada des milliers de citoyens à l'aise qui seraient prêts à offrir leurs services au pays—ainsi que le fait mon correspondant dans sa lettre—sans aucune rémunération. Ces gens désirent fermement aider leur patrie—et plus que jamais aujourd'hui, à cette époque de guerre. Je sou mets cette proposition au

Gouvernement, convaincu qu'elle vaut d'être étudiée à fond, encore plus aujourd'hui qu'en temps ordinaire.

Il est une ou deux autres questions que je désire aborder avant de reprendre mon siège. D'abord, il ne faudrait pas parce que nous sommes en guerre, que nous négligions nos problèmes domestiques ou que nous nous en désintéressions. A cette heure d'épreuve, ce serait rendre un bien mauvais service à l'Empire que de ne pas songer au Canada, notre patrie. L'on nous demandera, je suppose, au cours de cette session—demain ou après-demain peut-être—d'adopter un bill pourvoyant à la dépense de 100 millions de dollars, somme qui servira à défrayer le coût de notre participation à cette guerre. C'est tout à fait dans l'ordre; cependant, j'aimerais faire remarquer qu'étant donné le montant énorme de nos dépôts bancaires, nous devrions pouvoir obtenir l'argent dont nous aurons besoin à un très faible taux d'intérêt et non pas aux taux et aux termes fixés en 1914 et dans les années qui suivirent. Mais en l'absence de nos hommes, efforçons-nous de faire du Canada, un pays digne de leur affection et où il fait bon vivre.

Je commenterai brièvement le discours du trône et je me permettrai de lire le paragraphe qui en constitue le point essentiel. Si on le veut bien, je lirai le paragraphe en entier, car il n'est pas long et il me semble résumer assez complètement tout le discours. Le voici:

Vous avez été convoqués le plus tôt possible afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise résolument contre toute nouvelle agression, et afin d'empêcher le recours à la force plutôt qu'aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends internationaux. Déjà la milice, le service naval et le corps d'aviation ont été appelés en service actif. Des dispositions additionnelles, relatives à la défense de nos côtes et à notre sécurité intérieure, ont été prises en conformité de la loi des mesures de guerre et d'autres pouvoirs existants. Vous serez saisis sans délai de propositions visant à rendre plus efficace l'effort du Canada.

Je n'ai aucune intention de critiquer en disant qu'à mon sens, cet exposé de notre situation à l'heure actuelle manque de précision et de clarté. Eu égard aux télégrammes, appels téléphoniques et lettres que j'ai reçus, eu égard aux déclarations des journaux, j'ai raison de croire que le peuple canadien attend aujourd'hui du premier ministre une déclaration ministérielle complète. J'espère que le premier ministre formulera une déclaration aussi explicite et aussi complète, aussi claire et aussi précise que possible. Après tout, le peuple a droit à cette déclaration. Je reconnais que le Parlement a été convoqué afin de conférer au ministère l'autorité requise, mais

il n'en reste pas moins que ce dernier doit exposer sa politique au Parlement de façon claire et précise. Somme toute, même le Parlement a besoin de directives.

En tant que partie de l'Empire britannique, nous sommes aujourd'hui en guerre. Cela ne saurait être mis en doute. On peut discuter certains aspects techniques et juridiques, mais à mon sens, telle est bien notre position. J'ai déjà écouté les discours prononcés par le ministre de la Justice (M. Lapointe), par le premier ministre et par plusieurs autres membres du cabinet; j'ai lu les discours de Laurier; j'ai approfondi la question et j'en suis venu moi-même à la conclusion que lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. Voilà l'attitude réaliste et pratique qu'il convient de prendre. Je crois que telle est l'opinion du premier ministre, du ministre de la Justice et de ceux qui ont étudié la question. C'était celle de Laurier, celle de Bennett et de plusieurs autres.

J'espère que le premier ministre ne me contredira pas si je dis que nous devons faire connaître notre position clairement et ouvertement. Encore une fois, nous sommes en guerre. À mon avis, cela ne saurait faire de doute. Au nom de la bonne entente et des idées saines qui doivent régner dans la population, il importe de dissiper toute équivoque touchant notre attitude. Dans une déclaration à la presse, faite le jour même où je faisais celle que je citais tout à l'heure, le premier ministre s'est exprimé avec plus de précision que le discours du trône. Il a dit:

Au cas où le Royaume-Uni s'engagerait dans un conflit dont le but serait de résister à l'agression, le Gouvernement canadien a décidé à l'unanimité, aussitôt que le Parlement se rassemblerait...

Cette citation est empruntée aux journaux.

...de demander les pouvoirs nécessaires pour assurer la collaboration efficace du Canada avec la Grande-Bretagne.

Et plus loin:

Guidé par tous les renseignements qu'il possède, le Gouvernement recommandera au Parlement de voter les mesures qui lui paraissent les plus efficaces pour la collaboration et la défense.

J'espère sincèrement que, lorsque le premier ministre prendra la parole, il définira clairement l'attitude et la politique du Gouvernement. Tout dépend de cette déclaration claire et catégorique. L'effort efficace et enthousiaste des Canadiens en dépend. Notre collaboration en dépend. Le succès réel de tout effort que fera le Canada en dépend.

En terminant, je tiens à dire que nous combattons dans cette guerre pour la justice, l'honneur et la liberté. Le peuple canadien, comme le peuple anglais et le peuple français, n'est mû ni par aucun motif égoïste, ni par la recherche d'aucun avantage. Nous n'avons de haine envers aucun peuple. Nous combattons ou nous combattons des politiques et des principes antichrétiens et antidémocratiques, des politiques et des principes barbares et brutaux. Confiants dans la justice de notre cause, ayant la certitude que la justice finira par triompher, nous devrions nous engager ici aujourd'hui à remplir notre devoir envers le Canada et l'Empire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles doivent être des paroles de remerciements à l'adresse de l'honorable chef de l'opposition (M. Manion) pour le discours qu'il vient de prononcer, en particulier pour avoir apprécié, comme il l'a fait la lourde responsabilité qui pèse actuellement sur les épaules de mes collègues et sur les miennes. Je dois surtout le remercier pour la cordiale collaboration qu'il offre au Gouvernement non seulement en son nom personnel mais au nom de son parti, en cette enceinte et par tout le pays, afin que les efforts les plus efficaces soient mis en œuvre par le pays dans la tâche qu'il entreprend pour préserver ses propres libertés et institutions, de même que les libertés et les institutions de tous les pays libres du monde.

Mon honorable ami le chef de l'opposition a noblement signalé que celui qui a proposé l'Adresse (M. Hamilton) et celui qui l'a appuyée (M. Blanchette) ont tous deux fait du service actif au cours de la dernière Grande Guerre et que celui qui a proposé l'Adresse avait servi outre-mer dans le corps expéditionnaire canadien. Je tiens à rappeler à la Chambre et au pays que mon honorable ami le chef de l'opposition a également servi de la même manière pendant la Grande Guerre. Il s'est enrôlé et a servi outre-mer dans le corps expéditionnaire. Il est remarquable, à mon sens, que les trois premiers discours prononcés en cette Chambre, à cette heure de grand péril pour le monde, l'aient été par trois honorables députés dont chacun d'eux était prêt, il y a quelque vingt ou vingt-cinq ans, à sacrifier sa vie pour la cause de la liberté. Cela prouve combien profondément est ancrée dans le cœur des hommes la détermination de préserver, de maintenir et de défendre la liberté et tout ce que peut procurer cette liberté en fait de joie de vivre. A en juger par la claire manière dont ce sentiment de liberté, si bien ancré dans le cœur humain, nous a été exposé aujourd'hui par ceux qui ont

déjà pris la parole, il devient évident que ce doit bien être là le sentiment des citoyens du Canada d'un bout à l'autre de ce vaste pays.

Puis-je dire à mon honorable ami que je suis tout à fait d'accord avec presque tout ce qu'il a dit. Lui et moi, comme chefs de partis politiques, professons des doctrines politiques opposées. De profondes divergences d'opinion se sont parfois manifestées entre nous deux sur des questions d'ordre politique. Je n'ai jamais douté un seul instant qu'au cas où le monde serait de nouveau menacé, comme il l'a été en 1914, d'une guerre dont on ne saurait prévoir la fin, que mon honorable ami et moi-même nous trouverions immédiatement animés du même désir d'unir ce pays aussi étroitement que possible de manière à le rendre capable de faire un effort suprême dans le but de conserver et de défendre ses libertés et ses institutions ainsi que celles de l'humanité.

Les observations des honorables députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse me font penser qu'il est très significatif que ces deux honorables députés ainsi que mon honorable ami d'en face soient des anciens combattants. Il y a plus, les deux honorables députés qui ont parlé les premiers en cette Chambre et qui ont ainsi assumé jusqu'à un certain point la lourde responsabilité de diriger les pensées des Canadiens sur le gigantesque problème qui se pose à eux, représentent les deux grandes races qui composent en grande partie le pays. Bien qu'ils diffèrent quant à la race et, jusqu'à un certain point, quant aux croyances, ils ont été du même avis pour déclarer en ce qui les concerne, en leur qualité de représentants de l'élément français et de l'élément anglais, des Protestants et des Catholiques, que la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de ce pays est bien la seule chose qui rend possible la pratique d'une croyance quelconque, l'accomplissement de toute tâche noble ainsi que la jouissance de la vie elle-même.

Il est encore très significatif, monsieur l'Orateur, que ces deux honorables députés soient issus de ces deux pays, la Grande-Bretagne et la France, qui ont tout sacrifié pour la cause de la liberté. Personnellement je ne puis trouver de mots assez énergiques pour exprimer toute l'admiration que j'éprouve à l'endroit de l'Angleterre à cause de ce qu'elle fait à l'heure actuelle pour la liberté, et aussi à l'égard de la France qui combat de nouveau pour défendre ses libertés et celles de l'univers.

D'où tenons-nous nos libertés et notre indépendance? Je demande aux honorables députés d'y bien penser avant de prononcer un mot contre l'entière participation de ce pays au grand conflit qui fait rage actuellement en Europe. Où avons-nous obtenu nos

droits constitutionnels et nos libertés? De qui tenons-nous la liberté de culte? Nous avons hérité nos libertés de ces Anglais et de ces Français qui n'ont jamais hésité à verser leur sang pour la liberté et de leurs descendants qui ont suivi leur exemple sur le sol canadien.

J'ai entendu avec un grand plaisir l'honorable député faire appel à la modération et à la tolérance au début de ses observations. La chose n'a jamais été plus nécessaire qu'en ce moment. Elle est nécessaire à la Chambre des communes et au Parlement; et elle est encore plus nécessaire dans différentes parties du pays où les gens ne sont pas toujours formés au langage mesuré de plusieurs de ceux qui sont réunis en cette enceinte, et qui, affolés par l'angoisse que leur cause le sort de ceux qui leur sont chers, peuvent prononcer des paroles amères qu'ils n'auraient pas prononcées n'eût été la provocation du moment. J'espère que les citoyens de toutes les parties du pays feront preuve d'une grande tolérance en face de divergences d'opinions sincères. Naturellement, on dira peut-être des choses qu'on ne saurait tolérer et qu'on ne tolérera pas, mais je demande par dessus tout de faire preuve d'un grand esprit de tolérance. J'ai été heureux d'entendre l'honorable député parler en ce sens, non seulement au nom de ceux qui habitent notre pays, qui appartiennent aux deux grandes races, mais aussi au nom des personnes d'origine allemande qui sont également citoyens de notre pays. J'irai plus loin—bien que mon honorable ami ait exprimé les mêmes sentiments, je crois—je demanderai cette tolérance à l'égard du peuple allemand même.

Aucune erreur ne saurait être plus grave, quant au principe en jeu, dans ce grand conflit, que de croire que c'est le peuple allemand qui a plongé l'Europe dans cette guerre. L'Europe a été plongée dans cette guerre par suite d'un régime odieux et tyrannique qui préconise jalousement et cherche à perpétuer des méthodes destinées à ravir à l'humanité tout ce qui est cher à l'âme et au cœur. Ce régime tient maintenant sous sa loi de fer son propre peuple. Presque tous les habitants de l'Allemagne sont aujourd'hui des esclaves réduits à l'esclavage par un soi-disant gouvernement, une dictature qui menace de mort tous les citoyens à moins qu'ils ne soient prêts à lui obéir. Je sympathise de tout mon cœur avec le peuple allemand de notre pays et aussi de l'Europe. Je connais quelque peu ce peuple. Je suis né à Berlin, Ontario, car cette ville portait alors ce nom; on l'appelle aujourd'hui Kitchener. J'y ai vécu jusqu'à l'âge de seize ans. Le comté de Waterloo, où se trouve la ville qui s'appelait alors Berlin renferme

[Le très hon. Mackenzie King.]

beaucoup d'autres villes habitées en grande partie par les descendants de pionniers allemands dont un certain nombre sont venus s'établir dans notre pays pour échapper à l'oppression qui se manifeste bien ouvertement depuis longtemps sur le vieux continent. On ne saurait trouver une meilleure classe de citoyens dans un pays quelconque. J'ai eu l'honneur de les représenter au Parlement. Je suppose que si l'on avait pu identifier les votes enregistrés en ma faveur, on aurait probablement constaté qu'un plus grand nombre d'électeurs allemands que d'électeurs anglais ou d'autres nationalités m'avaient élu au Parlement et m'avaient procuré l'avantage de devenir bientôt ministre de la couronne. Je ne cacherai pas les sentiments que j'entretiens à l'égard des peuples en cause si profondément atteints par ce conflit lorsque j'aurai à en parler. Lorsque j'ai eu l'avantage, il y a quelque quarante ans de recevoir de l'université Harvard une bourse d'études en Europe, j'ai passé une partie d'une année dans la cité de Berlin, en Allemagne. J'ai vécu avec une famille allemande, la famille d'un artiste de renom de Berlin, et j'ai assez bien connu le peuple allemand à cette époque. Depuis, j'ai visité l'Allemagne en d'autres occasions, et je crois être assez renseigné sur les Allemands. Mais je sais aussi ce que signifie la tyrannie dans l'univers; je sais quelque chose du prix auquel la liberté a été achetée; je ne ferai pas mentir le sang libre qui coule dans mes veines en omettant de prendre toute mesure qui peut être nécessaire pour conserver la liberté.

Je n'ai jamais songé que le jour viendrait où, après avoir consacré toute une vie dans un effort continu pour promouvoir et maintenir la paix et la bonne volonté dans les relations industrielles aussi bien qu'internationales, il m'incomberait de diriger le Dominion du Canada dans une grande guerre, mais cette responsabilité je l'assume en sachant que je dois être fidèle au sang qui coule dans mes veines et en travaillant au maintien de la liberté, de la liberté de mes concitoyens, de la liberté de ceux dont les vies ne sont pas protégées dans d'autres collectivités et d'autres pays, de la liberté de l'humanité même.

Le leader de l'opposition a déclaré qu'il n'y aurait pas de sa part de manœuvres politiques à l'heure actuelle, pas de critiques captieuses. Je suis absolument sûr que personne en cette Chambre ne songe à rien de tel; nul membre ne peut penser à des intrigues dans la présente situation. L'honorable député n'avait pas besoin de me dire qu'il n'avait à l'esprit rien de cette nature. Je le connais trop bien pour ne pas comprendre qu'il serait le premier à s'abstenir de toute querelle politique. Qu'il

me permette de le remercier sur-le-champ d'avoir été l'un des premiers, sans attendre la convocation des Chambres, à m'assurer qu'il appuierait le Gouvernement en l'aidant à faire face à cette grave crise.

Il y a quelque chose que je tiens à dire à l'honorable député, parce que cela aidera peut-être à écarter tout malentendu qui pourrait exister. Il semble avoir cru à un certain moment que je ne l'avais pas consulté autant que je l'aurais dû, que je ne l'avais pas consulté comme le premier ministre de la Grande-Bretagne avait consulté les leaders des autres partis là-bas. Si mon honorable ami met les circonstances en regard, il constatera, je crois, que j'ai suivi de très près la conduite du premier ministre de la Grande-Bretagne. Celui-ci a convoqué une conférence des chefs, lorsqu'il a décidé la question de savoir si le Parlement serait réuni ou non, sans doute pour leur communiquer les renseignements qu'il possédait. Tant que nous n'avons pas su au Canada que le parlement britannique allait être convoqué, la nécessité d'une conférence n'avait pas surgi. Le premier ministre britannique a prié de prendre part à la conférence le leader du groupe travailliste et un ou deux autres un jour seulement avant la convocation du parlement anglais dans le but d'adopter une loi relative à la défense du pays. La veille de la réunion du parlement anglais, le soir même qu'un câblogramme d'Angleterre m'eût appris que le premier ministre britannique avait décidé de convoquer le parlement, je demandai immédiatement à l'un de mes secrétaires de s'assurer que le leader de l'opposition serait invité à me rencontrer le matin suivant. Il passait dix heures du soir quand je reçus la nouvelle, et je partais alors pour Toronto afin d'assister aux funérailles de feu mon ami le sénateur O'Connor, auxquelles je devais tenir les cordons du poêle. J'hésitai à renoncer à cet engagement tant que je n'eus pas l'assurance qu'un grave danger nous menaçait, et que je ne pouvais m'éloigner. La nouvelle m'est parvenue par dépêche subséquente. Je supprimai le voyage et, le lendemain matin, mon honorable ami ne se montra pas et l'on m'informa qu'il n'était pas en ville mais à Toronto. Je lui téléphonai à Toronto afin de le mettre au fait des circonstances graves qui s'étaient élevées. Je lui communiquai les nouvelles reçues et lui dis que je serais heureux de lui montrer les dépêches. Je lui déclarai qu'elles étaient à sa disposition s'il voulait bien venir à Ottawa. Il me parla d'engagements qu'il avait et me demanda si je croyais qu'il fût nécessaire pour lui de venir. Si j'avais douté de la loyauté de mon honorable ami, si j'avais pensé qu'il

retarderait à sanctionner les mesures que le Gouvernement se proposait de prendre, je lui aurais répondu qu'il était important qu'il vienne. Je lui exposai la situation au téléphone, du mieux que j'ai pu, et j'estimai que je pouvais aller de l'avant en toute sécurité, assuré que j'étais de son assentiment complet à toutes les mesures que nous avons prises.

Le même jour, j'ai téléphoné aux leaders des autres partis. Mon honorable ami, le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Woodsworth) était à Vancouver à ce moment-là. Il doit se souvenir de la conversation que nous avons eue. Je désire le remercier sans tarder de la manière dont il a immédiatement manifesté sa sympathie à mes collègues et à moi-même étant donné les énormes responsabilités auxquelles il nous fallait faire face. Je n'ai pas cherché à lui transmettre à Vancouver tous les détails; cependant, depuis son retour à Ottawa, nous avons eu plusieurs conversations de même que j'ai tenu plusieurs conférences avec l'honorable député depuis quelque temps.

J'ai téléphoné aussi à mon honorable ami le leader du groupe du crédit social (M. Blackmore) et nul n'aurait pu me témoigner plus de cordialité en me donnant l'assurance à ce moment-là qu'il appuierait le Gouvernement dans tout ce qu'il ferait, tout en se réservant, cela va de soi, le droit de critiquer et d'attaquer les mesures qui ne lui iraient pas. Il tenait à m'assurer que lui-même et son parti, pour leur part, ne laisseraient guère subsister de doute sur leur attitude de collaboration. L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) eut l'obligeance de se rendre à mon bureau pour me faire savoir qu'en l'absence de son chef il ne voulait pas tarder davantage à dire combien il comprenait la situation. Il me pria de croire que là où la coopération serait nécessaire dans une cause aussi grande, je pouvais compter que les membres de son parti feraient leur part. Aucun de ces messieurs ne prit le moindre engagement quant à une politique à suivre. Tous n'avaient d'autre but que de me faire savoir bien sincèrement qu'ils comprenaient la situation du Gouvernement et me faire part de leur désir et de celui de leur parti où dominait le souci de voir mettre en œuvre, lors de l'ouverture du parlement, ce qui à leurs yeux pourrait s'avérer le plus efficace effort national.

Mon honorable vis-à-vis a exposé sans aucune équivoque son avis sur les causes immédiates de cette guerre. Il s'est exprimé de façon très catégorique. Je crois que je suis parfois porté à m'exprimer de façon moins emphatique que mon honorable ami, et à employer des termes un peu moins énergiques. Permettez-moi de dire que je suis entièrement de son avis quant aux grandes causes à la

[Le très hon. Mackenzie King.]

base de la question débattue. Il a décrit cette question comme mettant en cause l'avenir même de la civilisation. Je ne crois pas qu'il soit allé trop loin en s'exprimant ainsi. Si l'on veut bien me le permettre, je citerai des paroles capables d'établir mon assertion et proférées par l'homme responsable du chaos dans lequel le monde est actuellement plongé. Hitler lui-même a dit: "Celui qui allume la Guerre en Europe, ne peut désirer qu'une chose, le chaos". Le chaos, voilà bien ce que le chef du parti naziste d'Allemagne cherche à créer dans le monde entier. Et c'est afin d'empêcher ce chaos de s'étendre à notre patrie comme il a pu s'étendre à d'autres pays, que nous devons, comme citoyens du Canada, nous porter comme un seul homme à la défense de notre pays et combattre aux côtés de la Grande-Bretagne pour la défense que ses citoyens font pour la cause de la liberté au prix de leur vie.

J'ai été surpris d'entendre mon honorable ami dire que le discours du Trône n'exposait pas l'attitude du Gouvernement. Je n'ai certainement pas eu l'intention d'atténuer une de mes déclarations antérieures. Naturellement, je suis responsable des paroles que Son Excellence a prononcées et il me semble qu'elles sont suffisamment explicites:

Vous avez été convoqués le plus tôt possible afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise résolument contre toute nouvelle agression, et afin d'empêcher le recours à la force plutôt qu'aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends internationaux.

Si l'omission de l'expression "avec la Grande-Bretagne", que j'ai déjà employée, doit avoir une portée quelconque, ce sera plutôt dans le but d'étendre le devoir de notre pays et de le faire coopérer non seulement avec la Grande-Bretagne mais aussi avec la France et tout autre pays prêt à se lancer dans ce grand conflit mondial pour la défense de ses libertés. Telle était du moins l'intention de cette omission. Toutefois, comme les honorables députés le constateront lorsque j'en viendrai à quelques-unes des notes que j'avais préparées pour les communiquer à titre d'exposé de l'attitude du Gouvernement, j'ai l'intention de répéter ici ce que j'ai déclaré à la radio dimanche dernier et ce que j'ai déjà déclaré au pays, afin d'éviter tout malentendu. J'ai toujours été d'avis qu'il valait beaucoup mieux faire connaître au pays l'attitude que le Gouvernement avait l'intention d'adopter, quitte à en donner les détails devant le Parlement réuni. Mon honorable ami sait bien qu'il n'est pas nécessaire, dans le discours du Trône, d'énumérer toutes les mesures projetées. Ce discours expose les grandes lignes de la politique à suivre. Le Parlement a été convoqué pour être mis au courant de cette politique et je

suis ici pour l'exposer en détail. Voici la première occasion que j'ai de prendre part au présent débat en vertu du règlement ordinaire de la Chambre et je m'efforcerais de ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit de chacun, si tant est qu'il en existe encore, sur l'attitude que le Gouvernement entend adopter. Nous préconiserons la défense du Canada; nous préconiserons la coopération de notre pays avec la Grande-Bretagne et si la Chambre ne nous accorde pas son appui dans cette politique, elle devra se trouver un autre gouvernement qui assumera les responsabilités actuelles. Nous nous sommes engagés à adopter cette ligne de conduite et, si je ne m'abuse, quand les divers groupes de la députation auront exprimé leur avis, nous constaterons que la Chambre nous appuie fermement.

Mon honorable ami a aussi exposé son idée sur les exigences des Allemands en cas de victoire. Ils exigeraient le Canada, a-t-il affirmé. L'autre soir, je lisais dans les journaux qu'une feuille allemande, prétendu organe du régime, faisait dire à Hitler que si l'Angleterre désire se battre, elle doit se rappeler que, engagée dans le conflit, elle devra payer la victoire de l'Empire britannique. Le Canada s'y trouve compris, il va sans dire. Ainsi que le disait mon honorable ami, il n'est aucune partie du globe qu'une autre nation convoite, ou plutôt qu'une nation quelconque pourrait convoiter, autant que le Dominion du Canada. Il n'est, sur la surface de la terre, aucun territoire qui renferme autant de richesse enfouie dans son sol. Nulle part ne se trouvent de telles étendues en mesure de nourrir, non pas des milliers, mais des millions de gens pendant de nombreuses générations. Non, monsieur l'Orateur, l'ambition de ce dictateur ne se satisferait pas de la Pologne. A certaine époque, il ne demandait que les zones à populations de langue allemande. Mais nous avons constaté la croissance de ses ambitions. Telle était peut-être sa pensée, il y a quelques années. Mais on sait comme l'ambition s'alimente elle-même, on sait que la soif du pouvoir rend un homme sourd à toute autre considération. Nous savons où et comment il a débuté, d'abord par la remilitarisation du Rhin, comme le rappelait mon honorable ami cet après-midi. Hitler disait alors—je citerai ses paroles mêmes—qu'il ne songeait pas à l'annexion de l'Autriche. Puis il a pris la Tchécoslovaquie, après avoir donné sa parole d'honneur qu'il ne chercherait plus à conquérir de territoire. Ensuite, ce furent la Moravie, la Bohême, puis Memel; maintenant, Dantzig et la Pologne. Jusqu'où veut-il se glisser? Jusque dans ces contrées septentrionales, dont certaines affirment aujourd'hui leur volonté de neutralité? Je leur déclare

que, si elles restent neutres dans le présent conflit et advenant la chute de l'Angleterre et de la France, aucune elles ne conservera longtemps son nom, aucune. Et, au cas où ce conquérant par ses méthodes de violence et de terreur, par des actes si barbares que personne au monde ne songerait à s'y abaisser, arrive à écraser les peuples d'Europe, que deviendra la doctrine d'isolement de notre continent nord-américain? L'Angleterre tombée, la France tombée, cette doctrine s'avérera un mythe. Il finira par ne plus y avoir d'indépendance, ni de liberté sur ce continent. La vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue. Il nous incombe à tous sur ce continent de faire notre part en aidant les autres pour sauver notre position privilégiée.

Mon honorable ami a eu l'amabilité de faire certaines propositions d'ordre pratique au Gouvernement; les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse ont fait de même. Je dirai à mon honorable ami et à tous les honorables députés de la Chambre que le Gouvernement accueillera avec le plus grand plaisir toutes les propositions pratiques qu'on lui fera. Les honorables membres de la Chambre des communes, hommes et femmes, qui ont leurs connaissances propres ainsi qu'une grande expérience des affaires de ce pays, ne sauraient rendre de plus grand service au Gouvernement actuel, que de l'en faire profiter en lui faisant des propositions utiles. Nous accueillerons avec plaisir les propositions pratiques, et j'ajouterai en toute sincérité que nous écouterons aussi avec plaisir toute critique de même ordre. Je ne crains pas la mesquine critique. Je n'ai pas le moindre doute qu'avant que cette guerre n'ait duré bien longtemps tous les citoyens de ce pays se rendront si bien compte de sa nature et de sa portée qu'au lieu de critiquer le Gouvernement ils le prieront de poursuivre l'effort. Nous désirons obtenir toute l'aide possible, afin que les mesures que nous proposerons puissent être des plus efficaces.

L'honorable député d'Algoma-Ouest (M. Hamilton) a laissé entendre qu'on devrait établir un bureau quelconque pour classer les différentes offres de collaboration et d'aide et voir à ce que l'on en tire parti. Le Gouvernement a déjà songé à la chose, et il a pris des mesures en ce sens. De fait, on a déjà constitué le noyau d'un tel organisme. A mon avis, c'est une mesure très nécessaire et j'espère que ceux des nôtres qui possèdent une expérience précieuse sur différents sujets n'hésiteront pas à se faire connaître au Gouvernement afin que nous n'oublions personne de ceux qui désirent servir. Je leur ferai remarquer à tous, cependant, que tous ceux qui désirent collaborer au grand effort que le pays fera, devront se rappeler qu'il faudra

étudier soigneusement de quelle manière ils pourront être le plus utile. Si l'on peut faire quoi que ce soit en ce sens qui sera de nature à servir les besoins de l'ensemble de la nation, je peux assurer mon honorable ami ainsi que les autres membres de la Chambre qu'on en tirera le plus grand profit possible.

Je passe à la question des bénéfices excessifs. J'ai déjà déclaré que rien à mon sens ne saurait être plus vil, que le fait de chercher à profiter des sacrifices des autres. Si les lois et les autres mesures que ce Gouvernement proposera et cherchera à appliquer ne sont pas assez rigoureuses pour mettre fin à ces exactions, j'espère que les honorables membres de la Chambre nous signaleront la chose, ainsi qu'au pays tout entier, et nous indiqueront ce qu'il y aurait lieu de faire pour y mettre un terme. Il y a des choses qui sont très difficiles à accomplir. Malheureusement la nature humaine est faible, et nous y trouvons du mauvais comme du bon. Il est parfois difficile de triompher du monde interlope et de ses méthodes. J'ajouterai, cependant, que peu m'importe la haute idée qu'un particulier puisse avoir de lui-même ou que d'autres ont sur son compte, ou de sa situation, s'il cherche à faire des profits excessifs pendant cette crise, il s'abaisse au niveau de la pègre et il devra être traité comme l'un de ceux qui sont un danger pour tout ce qui est sacré dans les relations humaines.

Mon honorable ami a également parlé de la mobilisation de l'industrie. Comme lui, je suis d'avis qu'une industrie fortement mobilisée rendra les plus grands services que l'on puisse rendre aux différentes armées, tant outre-mer que dans ce pays. On a déjà pris d'importantes initiatives en ce sens, et plus tard, lorsque nous aurons l'occasion d'étudier cette question en détail, les honorables députés se rendront compte, je crois, de ce que le Gouvernement a fait et cherche à faire de ce côté.

Vient ensuite la question du favoritisme. Je veux dire ceci ici-même à mes propres partisans dans cette Chambre: Si l'un d'entre vous désire placer des gens à des positions, en rapport avec la présente guerre, tout simplement parce qu'il s'agirait de vos amis; si vous désirez qu'on leur confie un poste spécial, ne vous adressez pas à moi parce que je ne vous écouterai jamais. Je dis la même chose à tous les membres de la Chambre et cela non seulement en mon propre nom, mais au nom du Gouvernement. Nous ne voulons pas de favoritisme dans cette guerre. Nous voulons maintenir l'honneur du Gouvernement et de notre pays. Or, celui qui cherche à recueillir un avantage indirect en faisant en sorte que des parents ou des amis obtiennent telle entre-

[Le très hon. Mackenzie King.]

prise ou telle commission simplement parce qu'ils sont ses protégés, n'est pas l'ami du présent Gouvernement.

Mon honorable ami le chef de l'opposition, a parlé du transport ici des petits enfants d'Angleterre. Il a, à ce sujet, fait un appel qui est, bien entendu, de nature à toucher le cœur de tous les Canadiens. Il sait sans doute que l'un de nos grands journaux s'est employé tout spécialement, pendant un certain temps, à appuyer cette cause. Je n'ai pas dit grand'chose à ce sujet, mais j'avais à peine exprimé l'opinion que le Gouvernement devrait peut-être étudier soigneusement le meilleur moyen de coopérer si la guerre éclatait, que j'ai constaté que sir Thomas Inskip, alors secrétaire d'Etat pour les Dominions et maintenant lord chancelier, déclara que cette proposition n'était pas pratique, et que certaines circonstances empêcheraient l'Angleterre de songer à envoyer des enfants outre-mer en temps de guerre. Je n'exprime pas mon opinion, mais celle d'un ministre de la couronne d'Angleterre. On nous a reproché de ne pas avoir accepté sur-le-champ cette proposition et on nous reprochera probablement à maintes reprises de ne pas en accepter d'autres. Je prie cependant, les honorables députés de croire que toutes les mesures que nous prendrons relativement aux questions d'outre-mer seront fondées sur les renseignements que nous obtenons de la Grande-Bretagne et des autres pays qui peuvent s'allier à nous dans cette guerre, de même que sur l'expérience des lumières que nous possédons nous-mêmes.

On a dit ensuite que les problèmes de notre pays ne doivent pas être perdus de vue. Je suis également de cet avis. Je me proposais de lire, un peu plus tard une déclaration que j'ai préparée à ce sujet, déclaration que je n'ai cessé de croire dans l'ordre, et que j'estime encore plus opportune en ce moment. Nos propres problèmes, dont le plus grave est la grande question du chômage, ne sont pas attribuables à des conditions existantes au pays même. Il faut les attribuer à l'ampleur de la peur et de la terreur qui se sont emparées des gens par tout l'univers, non pas pendant un an seulement, mais depuis les trois ou quatre dernières années, terreur qui a porté les gens à cacher le peu de capitaux qu'ils possédaient au lieu de les placer, terreur qui a fait que l'une après l'autre, les nations ont dépensé leurs millions pour accroître leurs armements au lieu de les affecter à une production utile.

Nous aurions pu employer les chômeurs canadiens, comme on l'a fait sur une si grande échelle en Europe et en Grande-Bretagne, à la fabrication de munitions et d'engins de guerre. Le Parlement aurait-il approuvé cette

mesure avant aujourd'hui? Seulement à un degré bien restreint. Je doute fort que le Parlement ait voulu affecter des deniers publics à ces fins,—j'ai déjà lu une déclaration publique où l'on espère que nous profiterons du chômage pour lancer les sans-travail les premiers dans cette grande lutte. Le présent Gouvernement est loin de vouloir tenter quoique ce soit de ce genre. Ces hommes ont souffert et nous n'ajouterons pas à leur misère s'il est quelque moyen de l'éviter. Nous ferons pour eux tout ce que nous pourrons. Ce que nous pouvons faire dépend dans une bonne mesure des exigences que la Chambre et le pays feront valoir auprès du Gouvernement relativement à sa participation efficace à la guerre.

Je crois avoir touché à la plupart des questions soulevées par mon honorable ami. Je m'empresse de réitérer mes remerciements, non seulement à lui mais encore aux chefs des autres partis pour l'esprit d'entente et de collaboration qu'ils ont bien voulu manifester envers le Gouvernement. Je ne me dissimule pas la difficulté de leur tâche.

Il est peu de personnes en cette enceinte pour qui j'aie plus d'estime et d'égards que mon honorable ami de l'autre côté de la Chambre, le chef de la Fédération du commonwealth coopératif. Je l'admire sincèrement parce qu'il a maintes fois eu le courage de dire ce qu'il pensait en son âme et conscience, en dépit de ce que le monde peut penser de lui. Un homme de cette trempe est un honneur pour tout Parlement. J'ignore quelles seront les opinions de mon honorable ami. Nous avons tous deux discuté ces questions en diverses occasions. Je sais qu'il est intimement persuadé qu'on ne devrait appuyer rien de ce qui est de la nature de la guerre. Je lui ai toutefois dit l'autre jour, et je tiens à le répéter aujourd'hui: Quand les choses tournent à une lutte entre le bien et le mal, quand les forces mondiales du mal sont déchaînées sur l'humanité, ceux d'entre nous qui croient aux principes chrétiens et à tout ce que le christianisme signifie et a signifié pour les foyers et l'existence des hommes au cours des générations passées, ceux d'entre nous qui ont réfléchi et admiré ce suprême sacrifice qui a été consommé pour le bien-être de l'humanité, vont-ils permettre que des forces condamnables triomphent sans les combattre, s'il est nécessaire, même au sacrifice de nos propres vies.

Au fond, c'est précisément ce à quoi nous en sommes dans le moment. Je crois que d'une année à l'autre, d'une époque à l'autre, notre monde a eu des forces qui se combattaient pour la suprématie. Ces forces sont celles du bien et celles du mal. Aujourd'hui ces forces sont engagées dans une lutte à mort,

et si nous ne détruisons pas le mal il anéantira tout ce qu'il y a de bien. Quel sera alors le sort de l'univers où nous passons notre vie?

J'incline à abonder dans le sens des honorables membres, quand ils disent que la force comme telle n'a jamais rien accompli, et cependant je doute qu'il en soit ainsi. Je crois que la force ne modifie guère essentiellement une situation et que la seule chose qui, en définitive, change une situation, c'est la persuasion. On peut persuader les gens, on peut les convertir, mais parfois,—le fait est historique,—si on n'avait pas combattu la force par la force, il ne resterait pas de christianisme à défendre.

J'ai déjà exprimé, je pense, mes remerciements aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône. Je répète combien j'ai goûté profondément, ainsi que tous les honorables membres de la Chambre, j'en suis sûr, la note pratique des éloquentes et mémorables discours prononcés par chacun d'eux au début de ce débat historique.

Maintenant, monsieur l'Orateur, vous me permettez de communiquer à la Chambre un exposé des événements survenus depuis la prorogation du Parlement et, en particulier, une déclaration plus détaillée qu'il n'a été possible de faire jusqu'ici, sur l'attitude du Gouvernement.

En venant à la Chambre aujourd'hui, je me sentais si fatigué que je doutais d'être en état d'improviser. La députation comprend l'importance que revêt chaque parole prononcée par un ministre, surtout lorsqu'il s'agit d'un premier ministre. Si j'ai parfois gardé le silence et paru hésiter à discuter chaque question qu'on soulevait, c'est que j'ai vécu dans cette appréhension de guerre depuis trois ans. J'ai désiré qu'aucune de mes paroles n'ait pour effet d'aviver la flamme qui, je le craignais, embraserait l'univers. Je désire donner lecture à la Chambre d'une partie de ce que j'avais préparé craignant, après la tension et l'épuisant labeur de ces tout derniers jours, de ne pas me trouver tout à fait dans l'état où je voulais être pour adresser la parole au Parlement dans une circonstance comme celle-ci.

Comme préambule à ce que, comme chef du Gouvernement, je crois de mon devoir de dire au sujet des graves événements qui ont motivé la tenue de la présente session spéciale du Parlement, je ne puis mieux faire, sans doute, que de rappeler aussi succinctement que possible, la situation européenne telle qu'elle était lors de l'entrée en exercice de l'administration actuelle, quels événements importants se sont déroulés depuis la prorogation du Parlement et quelles mesures mes collègues et moi nous avons prises pour nous acquitter des responsabilités écrasantes qui nous sont échues.

Je n'ai pas besoin de dire à la députation que la calamité qui se préparait ne nous a pas pris à l'improviste. Il y a trois ans, le Gouvernement a indiqué, en demandant une augmentation considérable des crédits destinés à la défense nationale, qu'il croyait à la nécessité d'être prêt à toute éventualité. J'avoue franchement que depuis cette époque jusqu'à maintenant, la possibilité d'une guerre dans laquelle s'engagerait l'Allemagne ou tout autre pays et qui se propagerait dans le monde entier m'a causé plus de soucis que toutes les autres questions réunies. Je me suis particulièrement préoccupé de ce que serait la position du Canada dans le cas d'une guerre où s'engagerait de nouveau la Grande-Bretagne. Je n'ai pas caché mes sentiments au sujet des événements que je redoutais. Maintes et maintes fois, quand mes partisans ont discuté avec moi plusieurs questions d'importance capitale et secondaire, je leur ai prêché la sagesse de se rappeler sans cesse la terrible possibilité d'un conflit international, devant lequel tout le reste pâlirait bientôt et tomberait dans l'oubli.

J'ai été en butte aux railleries de mes amis et de mes adversaires, parce que je consacrais une partie excessive de mon temps et de mes pensées aux affaires extérieures, négligeant ainsi, semblaient-ils penser, quelques-uns de nos problèmes intérieurs plus pressants. Si j'ai suivi la situation étrangère avec plus d'attention qu'il n'aurait fallu, d'après quelques-uns, ce n'est pas que je négligeais de m'occuper de la situation qui nous touche de plus près au pays, mais au contraire, c'est que je croyais que les problèmes qui devenaient de plus en plus déconcertants chez nous et à l'étranger n'étaient pas le résultat de causes existant dans notre propre pays, mais le résultat direct de la situation internationale en Europe et en Asie.

Je n'ai jamais douté que, lorsque le moment fatal se produirait, le libre esprit du peuple canadien s'affirmerait en faveur de la préservation et de la défense de la liberté, comme il est arrivé il y a un quart de siècle. J'ai eu aussi le souci de ce que, quand sonnerait l'heure inévitable, notre peuple fût unanime, d'un océan à l'autre, à reconnaître l'ampleur du problème, et unanime dans sa résolution à y faire face avec toute la puissance et la force dont il dispose. Comme chef de mon parti et comme chef du Gouvernement, je me suis donc efforcé par-dessus tout de veiller à ce qu'aucune menace, déclaration ou décision hâtive ou prématurée ne créât de la méfiance et des divisions parmi les divers éléments dont se compose la population de notre vaste Dominion, et à ce que tous aient une telle compréhension de la

[Le très hon. Mackenzie King.]

question, le moment de la décision venu, que l'union des volontés, des cœurs et des énergies puisse marquer notre effort national.

Monsieur l'Orateur, s'il plaît à la Chambre, je proposerai qu'elle s'ajourne maintenant et je m'efforcerai de n'être pas trop long, ce soir.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. MACKENZIE KING: A la suspension de la séance, à six heures, j'en étais aux conditions se rattachant à la situation européenne qui affrontaient le Gouvernement actuel lorsqu'il accéda au pouvoir et qui n'ont cessé de l'affronter depuis lors. J'avais cru bon d'aborder brièvement cet aspect de la question avant de parler des événements de ces dernières semaines. Cela permet de mettre en lumière, je pense, d'une façon succincte et sans équivoque la nature de la situation du moment.

Lors de la première session de la législature actuelle, ainsi que la députation s'en souvient, le cas de l'Abyssinie se présentait à l'attention. L'Ethiopie avait été envahie et la première question qui se posa devant le régime actuel fut celle des sanctions à appliquer contre l'Italie à la suite de l'agression qu'elle avait commise. C'était en 1935. En 1936, au printemps, le monde se trouva en face de la remilitarisation de la Rhénanie par Hitler, et nous n'avions pas encore atteint le milieu de l'année que la guerre s'allumait en Espagne, guerre civile succédant de très près et de façon inquiétante à l'invasion de l'Ethiopie, et coïncidant de façon non moins inquiétante avec des actes d'agression soudaine posés ailleurs par l'Allemagne. En 1937, le monde était témoin d'une nouvelle intervention du Japon en Chine. A cette époque, la guerre en Espagne menaçait d'entraîner toute l'Europe dans une mêlée générale. Au moment d'une telle conjecture sur deux continents, les nations furent mises en face de la main-mise sur l'Autriche par Hitler en 1938. Survint ensuite la crise de la région des Sudètes et la campagne visant à son annexion, suivies du pacte de Munich en septembre 1938.

Tout le monde doit se rendre compte maintenant que si M. Chamberlain ne s'était pas rendu à Munich dans le temps, et chacune des trois fois où il s'efforça de sauvegarder la paix, Hitler et son régime auraient précipité la guerre. Nul d'entre nous, je pense, n'aime à songer aux conditions qui régneraient dans le monde aujourd'hui, compte tenu de l'insuffisante préparation des nations pacifiques en diverses régions de l'Europe et d'ailleurs.

C'était en 1938. L'année suivante, cette année, l'Allemagne s'empara de la Bohême et de la Moravie au mois de mars; de Memel, un peu plus tard, au cours du même mois; puis, le mois suivant, en avril, l'Italie s'empara de l'Albanie, et le 1er septembre, enfin, Hitler et ses armées envahirent la Pologne.

En d'autres termes, les actes d'agression se sont constamment aggravés au cours des cinq dernières années. On doit y voir, à mon sens, l'indice assez évident d'une entente et d'une convention, tout au moins lors de ces événements, entre les puissances intéressées. Ce fut la guerre de tous côtés, une suite d'agressions combinées et soutenues. Il y a lieu pour nous de chercher de quelle source peut bien venir l'inspiration de ces actes d'agression. Il y a lieu de nous demander sur quelle entente secrète ils ont pu être fondés et de quoi le monde pourra bien être témoin si l'on n'y met pas un terme.

Si j'expose ces faits, c'est que d'aucuns pourraient croire que la guerre actuelle a été uniquement provoquée par l'invasion de la Pologne et qu'elle se rattache seulement au désir de l'Allemagne de reprendre possession de la ville de Dantzig. Cette suite d'événements se passe de commentaires. Il appert clairement que depuis cinq ans certains pays ou groupes de pays ont agi en supplantant que les grandes nations libres, "les démocraties" ainsi qu'on les nomme assez souvent—j'avoue que je commence à être fatigué de cette répétition du mot démocratie,—étaient des nations pusillanimes, qu'elles n'étaient pas prêtes à combattre pour la défense de leur liberté et que cette agression constituait un procédé sans danger. A moins qu'une attitude ferme ne soit maintenant prise par les pays qui apprécient leur liberté, ces derniers, à mon avis, peuvent s'attendre à ce que ces agressions s'aggravent indéfiniment au lieu de cesser.

J'expose ces faits parce que je désire prouver à la Chambre que le Gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir à l'automne de 1935, n'a cessé de surveiller de près la situation et qu'il a cherché de son mieux à se préparer aux événements actuels. Point n'est besoin de rappeler que pendant un certain nombre d'années antérieures à l'époque précitée, non seulement notre pays mais aussi beaucoup d'autres réduisaient leurs armements au lieu de les augmenter. Comme nous le savons tous, l'administration précédente faisant, du moins à propos de certains détails, ce qu'il est à présumer que toute autre aurait fait à sa place, a réduit considérablement les armements, de notre pays. Surtout en ce qui a trait à l'aviation; l'effectif de cette arme diminue sensiblement par rapport au chiffre qu'il accusait lorsque nous quittâmes le pouvoir, en 1930. Mais,

comme je l'ai déjà dit, cette réduction était due au fait que tous les pays avaient une certaine confiance en la Société des Nations et qu'ils se fiaient aux politiques de désarmement, espérant que toutes les autres nations seraient disposées à les adopter.

L'hon. M. MANION: Très bien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le pays qui est aujourd'hui l'envahisseur a saisi avantage de cette situation. Permettez-moi de le dire: bien que nous n'ayons pas le loisir de discuter de ce qui a été fait dans le passé, à moins que cette discussion ne soit nécessaire pour nous faire comprendre comment l'état de choses actuel est survenu et pour nous donner une vue d'ensemble sur tout ce qui s'est passé, à mon avis, lorsque la présente guerre sera finie, il nous faudra étudier très soigneusement les attitudes adoptées par les différents pays, attitudes qui, la chose est concevable, ont donné lieu à la situation actuelle. Je crois qu'il fut un temps où l'Allemagne était disposée à s'associer aux autres nations et à veiller à l'application uniforme des clauses du traité de Versailles concernant la réduction des armements; et si l'Allemagne a commencé à s'armer, comme elle l'a fait, on peut peut-être reconnaître jusqu'à un certain point qu'elle pouvait avoir raison de craindre en voyant les autres nations s'armer lorsque ce droit lui était refusé. Je mentionne la chose tout simplement parce que je suis convaincu que nous désirons tous, à l'issue de la présente guerre, ne pas voir se renouveler, s'il est possible de l'éviter, un état de choses semblable à celui des cinq dernières années.

Comme je l'ai déjà dit, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons trouvé que la défense du pays était loin d'avoir l'importance que les circonstances exigeaient. Je ne veux infliger de blâme à aucune administration précédente. Si nous avions été au pouvoir, nous aurions sans doute fait tout notre possible pour réduire les dépenses concernant la milice et les armements. Je veux faire bien comprendre, toutefois, que le Gouvernement qui a aperçu le danger et a désiré l'augmentation des crédits de la défense a dû courir un grand risque lorsqu'il a demandé à cette Chambre plus d'argent pour la défense. Les honorables députés se rappellent parfaitement que lorsque, en 1937, nous avons sensiblement accru les crédits nous avons éprouvé beaucoup de difficulté à obtenir l'appui de nombre de nos propres partisans et, tout en n'ayant pas eu d'opposition dans certains milieux, nous n'avons guère été remerciés; nous n'avons pas non plus été encouragés nulle part au sujet de l'augmentation des dépenses que nous nous proposons d'effectuer. Il est aisé d'être sage après coup, mais le ministre,

à ce moment, présentait au Parlement ce qu'il jugeait essentiel à la défense du Canada, vu le développement possible des événements dans d'autres pays, et eu égard à la gravité de la situation qui existait dans tout l'univers.

En 1938, nous n'avons pas seulement maintenu le niveau de la défense qui avait été relevé l'année antérieure, mais nous avons demandé alors des allocations plus considérables pour nos services de défense. Nous les avons de beaucoup accrues en 1939. Je vais citer des chiffres. Voici quels ont été les débours aux fins de la défense, en chiffres ronds, dans chacune des années suivantes :

1935-1936..	\$17,000,000
1936-1937..	22,923,000
1937-1938..	32,760,000
1938-1939..	34,432,000

Le budget des dépenses de 1939-1940 se chiffre à \$64,528,815. De cette somme, les dépenses d'établissement ont représenté 30 millions, et les dépenses ordinaires 34 millions. Depuis, nous avons émis des mandats du gouverneur général, en sus de cette somme, au montant de \$16,454,000.

Je cite ces chiffres pour montrer aux honorables députés que le Gouvernement allait aussi loin qu'il croyait avoir l'appui de la Chambre en ce qui concernait la préparation de notre défense. Fussions-nous allés plus loin, nous n'aurions pas eu l'encouragement nécessaire à la sanction de nos crédits. Nous avons conscience, toutefois, comme tous les autres pays de la menace de plus en plus grave de la guerre, et nous agissions en conséquence. Les nations ont vécu d'une année à l'autre avec l'obsession de cette menace de guerre. La guerre de nerfs, comme on l'a appelée d'une façon vivante et appropriée, a duré depuis des années, et nous cherchions à faire notre part pour mettre la défense du pays en bon état afin de faire face au moment fatal s'il devait se présenter.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre en traitant la question des relations entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne touchant l'invasion de la Pologne. Tout ce qu'il y a à dire à cet égard est contenu dans les documents relatifs aux préliminaires de la guerre qui ont été déposés hier et dont les honorables députés possèdent des exemplaires. Ces documents révèlent clairement les tactiques de l'Allemagne concernant son invasion de la Pologne; ils révèlent aussi clairement les efforts patients et persistants de la Grande-Bretagne et de la France pour éviter la guerre s'il y avait la moindre possibilité; ils prouvent à l'évidence ce que l'on a fait pour que ce différend fût réglé par des moyens pacifiques, des conférences et des discussions, et ils font voir à quel point ces efforts furent absolument futiles en définitive. Ils expliquent pleinement les raisons pour lesquelles l'Angleterre a trouvé

[Le très hon. Mackenzie King.]

indispensable de s'engager comme elle l'a fait envers la Pologne en un moment où cette agression constante était si évidente, en un moment où l'Angleterre et la France voyaient si clairement où cette agression conduirait vraisemblablement si elle n'était sommairement enrayée.

La Chambre aura cependant intérêt à connaître les démarches faites par le Gouvernement du Canada pour faire face à la situation qui pouvait survenir par suite de l'invasion de la Pologne et des promesses que lui avaient faites la Grande-Bretagne et la France. Dans le but surtout d'aider les honorables députés qui pourront désirer se renseigner sur les détails, je vais rappeler brièvement les principaux événements qui se sont produits depuis le 15 mars de cette année jusqu'à l'heure actuelle.

Ainsi que je l'ai dit, c'est en mars que l'Allemagne saisit la Bohême et la Moravie et établit un protectorat sur la Slovaquie. On se rappelle qu'à cette époque tous les honorables membres de cette Chambre craignaient les conséquences de cette invasion. Nous ne savions pas si cela ne pourrait pas entraîner rapidement la Grande-Bretagne et la France dans une guerre, et nous eûmes alors à réfléchir sur ce que serait notre attitude dans l'éventualité d'une guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Je crois avoir dit bien clairement, dans une déclaration que je fis à la Chambre à cette époque, en mars, que si, par exemple, Londres venait à être bombardé par les avions d'une puissance ennemie telle que l'Allemagne, nous considérerions un tel acte comme menaçant non seulement la liberté de la Grande-Bretagne mais celle de tout le commonwealth des nations britanniques. Quelqu'un peut-il soutenir aujourd'hui que le torpillage, survenu ces jours derniers, d'un navire portant des citoyens canadiens et américains vers notre continent, vers un de nos ports n'était pas un acte d'agression injustifiable d'un caractère bien analogue à celui d'un bombardement de Londres? Lors de la saisie de Memel, j'ai encore souligné au Parlement la gravité de la situation.

Le 28 avril, l'Allemagne a dénoncé le pacte de non-agression qu'elle avait signé avec la Pologne, et c'est à cette époque que nous avons considérablement relevé le chiffre de nos prévisions budgétaires pour la défense. Le 10 mai commença une forte offensive de propagande contre la Pologne, accompagnée d'une violente réclamation du retour de Dantzig à l'Allemagne. Le 11 mai, M. Chamberlain avertit l'Allemagne que le Royaume-Uni aurait recours à la guerre pour protéger l'indépendance de la Pologne. Le 29 juin, lord Halifax lança un avertissement contre l'agres-

sion. Le 10 juillet, M. Chamberlain réitéra l'engagement de la Grande-Bretagne et de la France en faveur de la Pologne. Le 16 août, Herr Hitler inaugura une campagne pour le retour immédiat de Dantzig et pour la solution de tous les problèmes concernant le corridor. Le 18 août, l'Allemagne prit la Slovaquie.

Le 20 août, fut annoncé le traité commercial conclu entre la Russie et l'Allemagne. Le 21 août, on lançait la nouvelle de la conclusion du pacte de non-agression conclu entre l'Allemagne et la Russie. Le 22 août, on convoquait le Parlement britannique. Dès la convocation du Parlement britannique, le ministre de la Défense nationale du Canada annonça qu'on ajouterait de nouvelles recrues au service naval du pays. Le jour suivant, 23 août, j'annonçais, à titre de premier ministre, que nous appliquerions les dispositions de la loi des mesures de guerre dans l'appréhension d'un état de guerre et que le Parlement serait convoqué si les efforts tentés en vue de maintenir la paix venaient à échouer. Ce même jour, le 23 août, le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) déclara que l'on se préparait à toute éventualité.

Le 24 août, M. Foerster, le chef allemand à Dantzig, prenait la direction de l'administration de Dantzig et M. Chamberlain ainsi que lord Halifax renouvelaient leur engagement envers la Pologne. Je déclarai à ce moment que notre propre Gouvernement, dans la mesure où la situation pouvait l'atteindre, était prêt à toute éventualité. On signait le pacte anglo-polonais le 25 août. Ce jour-là, je fis appel aux gouvernements allemand, polonais et italien au nom du Gouvernement canadien les priant de faire tout en leur pouvoir en vue d'assurer un règlement pacifique du différend plutôt que de recourir à la force. La Chambre sait bien, naturellement, que des appels de ce genre venaient alors de tous les coins du globe, appels très pressants lancés par des autorités éminentes, dont l'un venait du Vatican, à Rome. C'est alors que nous avons suspendu tous les congés des forces permanentes et que nous avons invité l'enrôlement de volontaires. Le 26 août, j'ai rendu publics les divers messages que j'avais adressés aux gouvernements d'Allemagne, de Pologne et d'Italie.

Le 28 août on commença à mettre le peuple à la ration en Allemagne. Le 29 août M. Chamberlain réitérait les engagements pris envers la Pologne par la Grande-Bretagne. Le 31 août avait lieu la ratification du pacte germano-russe et l'annonce des seize points préconisés par M. Hitler. Le 1er septembre les Allemands prenaient possession de Dantzig et envahissaient la Pologne; celle-ci réclamait l'appui de la Grande-Bretagne et les gouvernements britannique et français envoyaient

des ultimatum à l'Allemagne. Le roi signa l'ordre de mobilisation des forces du Royaume-Uni. J'annonçai ce jour-là, à titre de premier ministre, la convocation des Chambres pour le 7 septembre et je dis en même temps, que le Gouvernement demanderait de se faire autoriser à coopérer avec le Royaume-Uni. Le 3 septembre, le Royaume-Uni et la France étaient en guerre. L'après-midi du même jour, un dimanche, j'ai fait connaître au pays par la radio quels seraient les principes politiques du Gouvernement, soit de convoquer les Chambres pour légiférer plus amplement sur la défense du Canada et collaborer avec la Grande-Bretagne dans ses efforts pour repousser toute nouvelle agression.

Je prie la Chambre de me laisser consigner au hansard comme s'ils étaient lus quelques-uns des communiqués dont il s'agit ici. Le premier, en date du 23 août 1939, alors que nous venions d'apprendre que le Royaume-Uni convoquait les Chambres pour l'adoption du Defense of the Realm Emergency Act et dans lequel j'annonçais que le Gouvernement se servirait immédiatement de la loi des mesures de guerre pour répondre aux besoins imposés par l'appréhension de la guerre et que le Parlement serait immédiatement convoqué. J'ose croire que personne ne s'oppose à ce que ce document soit simplement consigné au hansard.

Dans la déclaration faite par le gouvernement du Royaume-Uni hier soir et publiée dans les journaux de ce matin, il est annoncé que le parlement anglais est convoqué pour demain, alors que le gouvernement a l'intention d'inviter les deux Chambres à faire passer par tous les stades l'étude du projet de loi intitulé Emergency Powers (Defense) bill. Cette loi, une fois adoptée, permettra au gouvernement de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires, si les circonstances l'exigent.

Le Parlement du Canada a adopté en 1914 une loi du même ordre sous le titre de: Loi des mesures de guerre. Cette loi n'a jamais été révoquée. Elle constitue, actuellement, le chapitre 206 des Statuts révisés du Canada et est intitulée: "Loi ayant pour objet de conférer certains pouvoirs au Gouverneur en son conseil dans le cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection". Elle comporte des dispositions d'une fort grande portée, applicables en cas de guerre "réelle ou appréhendée". Si la loi des mesures de guerre ne faisait pas déjà partie de notre recueil de lois, j'aurais, dans les circonstances actuelles, jugé utile et même nécessaire de convoquer le Parlement immédiatement en vue de l'adoption d'une mesure législative de ce genre. Cependant, vu les dispositions de cette loi, le Gouvernement peut, le cas échéant, prendre sans tarder toutes les mesures de précaution voulues. Depuis quelque temps, les divers départements de l'administration étudient avec soin les initiatives qui s'imposeront en cas d'urgence.

Tout en prenant ces mesures de précaution, le Gouvernement canadien, comme celui du Royaume-Uni, reste d'avis que "rien dans les difficultés qui ont surgi entre l'Allemagne et la Pologne ne justifie un emploi de la force entraînant une guerre européenne avec toutes

ses conséquences tragiques" et qu'"il n'existe pas de question européenne qui ne soit susceptible de solution pacifique avec la restauration de la confiance."

S'il devient manifeste que les efforts tentés en vue de sauvegarder la paix en Europe sont vœus à un échec, le Parlement sera immédiatement convoqué. Etant donné ce que sont aujourd'hui les moyens de communication et de transport, il devrait être possible de convoquer le Parlement à se réunir dans un délai d'une semaine.

Les articles importants de la loi des mesures de guerre sont les suivants:

Extrait du chapitre 206 des Statuts Révisés du Canada, 1927, (2ème session de 1914).

Loi ayant pour objet de conférer certains pouvoirs au Gouverneur en son conseil dans le cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection.

Pouvoirs du Gouverneur en son conseil.

3. (1) Le Gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada; et pour plus de certitude, mais non pas de façon à restreindre la généralité des termes qui précèdent, il est par la présente loi déclaré que les pouvoirs du Gouverneur en son conseil s'étendent à toutes les matières tombant dans la catégorie des sujets ci-après énumérés, savoir:

a) La censure, le contrôle et la suppression de publications, écrits, cartes, plans, photographies, communications et moyens de communication;

b) L'arrestation, la détention, l'exclusion et la déportation;

c) Le contrôle des havres, ports et eaux territoriales du Canada et des mouvements des navires;

d) Les transports par terre, par air ou par eau et le contrôle du transport des personnes et des choses;

e) Le commerce, l'exportation, l'importation, la production et la fabrication;

f) La prise de possession, le contrôle, la confiscation et la disposition de biens et de leur usage.

2. Tous les arrêtés rendus et règlements édictés sous le régime du présent article ont force de loi et sont exécutoires de la manière et par les cours, fonctionnaires et autorités que le Gouverneur en son conseil peut prescrire, et peuvent être changés, étendus ou révoqués par tout arrêté ou règlement subséquent; mais si un arrêté ou règlement est changé, étendu ou révoqué, ce fait n'affecte en rien son exécution antérieure ni quoi que ce soit qui a été accompli sous son régime, et nul droit ou privilège acquis, nulle obligation échue ou à échoir, ou nul engagement pris n'est atteint par ce changement, cette extension ou cette révocation.

Deux jours plus tard, le 25 août, je tâchai de démontrer aussi clairement que possible, non seulement à ce pays mais à toutes les parties du monde, le degré d'unité d'action que nous nous attendions à voir régner chez nous si un conflit menaçait d'éclater. Je communiquai aux journaux la déclaration suivante:

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le Gouvernement continue de suivre d'aussi près que possible les graves événements qui se déroulent en Europe, et ce, à la lumière des renseignements qu'il reçoit.

Ainsi que nous l'avons déclaré hier, s'il devient évident que les efforts destinés à sauvegarder la paix en Europe doivent être inutiles, le parlement sera convoqué sans délai.

Le Gouvernement est à élaborer dans la plus grande unanimité, la politique qu'il énoncera dès que le Parlement aura été convoqué, advenant le cas où il faudrait en venir là. Entretiens, il prend toutes les précautions nécessaires pour faire face aux éventualités qui pourront surgir.

Est-il un seul membre de la Chambre des communes, lorsqu'il a appris par la voix des journaux que ce Gouvernement était à élaborer une politique conçue dans la plus grande unanimité, un seul membre dis-je, qui ait cru que le Gouvernement n'annonçait pas simplement au monde qu'une fois le Parlement réuni, il lui exposerait la politique soumise aujourd'hui? Nous prévenions alors le monde de l'attitude qui serait adoptée, à notre avis, par ce Parlement.

Me permettra-t-on d'intercaler ici la remarque suivante? J'ai affirmé depuis le début, en ce qui concerne l'entrée du Canada en guerre et les obligations qui en découlent, qu'aucun engagement ne serait pris avant la réunion des Chambres et que, le Parlement serait appelé à se prononcer sur la question importante de paix ou de guerre, sur la question de notre participation au conflit. Je tiens à exprimer clairement que le Parlement est aujourd'hui réuni et convoqué pour trancher cette question. Celle-ci n'est pas encore décidée. Le Gouvernement a adopté une ligne de conduite, il a annoncé sa politique et c'est aux honorables membres de cette Chambre de dire s'ils approuvent ou s'ils désapprouvent la politique du Gouvernement telle qu'elle a été et qu'elle est formulée aujourd'hui. Je leur demanderai, quand ils étudieront la situation, de se poser la question suivante: Si le Gouvernement avait procédé plus rapidement au sujet de ces mesures de guerre, des mesures relatives à la guerre que l'on appréhendait ou s'il avait négligé de prendre quelque'une de ces mesures depuis que la guerre est imminente, les honorables membres du Parlement ici rassemblés ne le tiendraient-ils pas grandement responsable? Je le demande, pouvions-nous procéder avec plus de rapidité ou de circonspection, en attendant la convocation du Parlement, pour la défense du pays relativement à cette guerre imminente, ou pouvions-nous, par d'autres moyens, appeler plus tôt le Parlement à décider si nous devrions faire un pas de plus et coopérer avec la Grande-Bretagne et les autres puissances qui peuvent se trouver engagées dans cette guerre? Ce n'est que dimanche dernier, le 3 septembre, que la Grande-

Bretagne a déclaré qu'elle était en guerre avec l'Allemagne. Nous sommes au vendredi, et le Parlement s'assemblait hier, le 7 du courant.

J'aimerais maintenant à inscrire au compte rendu des délibérations le câblogramme que j'ai adressé le 25 août au chancelier du Reich, M. Hitler, les communications que j'ai expédiées au président de la Pologne et au premier ministre Mussolini, ainsi que les réponses qui me sont parvenues. Ces documents apparaissent au Livre Blanc, mais je crois qu'il serait également utile à la Chambre de les consigner au Hansard, au cas où l'on désirerait les consulter à l'avenir.

Télégramme envoyé le 25 août 1939 à M. Hitler, chancelier du Reich allemand, par le premier ministre du Canada.

Le peuple du Canada est unanime à croire qu'il n'existe pas de problème international dont la solution ne puisse s'effectuer par voie de conférences et de négociations. Il croit également que la force ne saurait remplacer la raison et que le recours à la force comme moyen de régler les différends entre les nations contrecarre plutôt qu'il ne favorise les fins de la justice. Il est prêt à joindre l'autorité et la puissance dont il peut disposer à celles des autres nations du commonwealth britannique afin d'assurer un règlement juste et équitable des graves problèmes que les nations sont appelées à résoudre.

Au nom du peuple canadien, mais aussi dans l'intérêt de l'humanité elle-même, je m'associe à ceux des autres pays et des autres puissances qui vous ont fait appel, avec le ferme espoir que vous mettez en œuvre le pouvoir et l'autorité considérables dont vous disposez pour prévenir une catastrophe imminente par tous les moyens pacifiques possibles en vue d'assurer la solution des importants problèmes qui caractérisent la présente période de transition et de changement dans les affaires mondiales.

Télégramme envoyé le 25 août 1939 au président de la République polonaise par le premier ministre du Canada.

Le peuple du Canada est unanime à croire qu'il n'existe pas de problème international dont la solution ne puisse s'effectuer par voie de conférences et de négociations. Il croit également que la force ne saurait remplacer la raison et que le recours à la force comme moyen de régler les différends entre les nations contrecarre plutôt qu'il ne favorise les fins de la justice. Il est prêt à joindre l'autorité et la puissance dont il peut disposer à celles des autres nations du commonwealth britannique afin d'assurer un règlement juste et équitable des graves problèmes que les nations sont appelées à résoudre.

Au nom du peuple canadien, mais aussi dans l'intérêt de l'humanité elle-même, je m'associe à ceux des autres pays et des autres puissances qui vous ont fait appel, avec le ferme espoir que vous mettez en œuvre le pouvoir et l'autorité considérables dont vous disposez pour prévenir une catastrophe imminente par tous les moyens pacifiques possibles en vue d'assurer la solution des importants problèmes qui caractérisent la présente période de transition et de changement dans les affaires mondiales.

Télégramme envoyé le 25 août 1939 au chef du Gouvernement italien par le premier ministre du Canada.

A ce moment critique de l'histoire du monde, je désire, au nom de la population canadienne, m'unir à ceux qui vous ont demandé d'exercer toute votre grande influence et votre haute autorité en vue d'assurer le règlement pacifique des problèmes qui menacent la paix mondiale.

Le peuple canadien est fermement convaincu que les problèmes actuels peuvent trouver une solution équitable par voie de conférences et de négociations, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la force. Il est prêt à collaborer avec les autres nations en ce sens et à faire tout en son possible pour atteindre cette fin.

Télégramme reçu le 27 août 1939 du chef du gouvernement d'Italie, signor Mussolini, au premier ministre du Canada:

En réponse à votre message, je désire vous assurer que je m'efforcerai par tous les moyens possibles de maintenir la paix dans l'univers—une paix durable, c'est-à-dire une paix juste.

Réponse du président de la République de la Pologne, délivrée le 29 août 1939 par le consul général de la Pologne au premier ministre du Canada:

Le Gouvernement de la Pologne apprécie les efforts tentés par le premier ministre du Canada pour le maintien de la paix et il est certain que le Gouvernement du Canada ne doute aucunement que ce n'est pas le Gouvernement de la Pologne qui fait des réclamations agressives et provoque la crise internationale.

Le 28 août 1939, le consul général d'Allemagne à Ottawa informa le premier ministre du Canada que son message du 25 août 1939 avait été délivré, et le lendemain, il se présenta de nouveau pour déclarer que le Chancelier d'Allemagne désirait faire savoir au premier ministre qu'il avait lui-même reçu son message.

J'arrive maintenant à deux autres déclarations que j'ai faites et qui influent profondément sur la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Vendredi dernier, le 1er septembre, j'ai fait la déclaration suivante:

Il est devenu apparent que les efforts tentés en vue de sauvegarder la paix de l'Europe se révéleront probablement infructueux. En dépit de ces efforts, la paix du monde se trouve menacée par l'ouverture d'hostilités entre l'Allemagne et la Pologne. Les membres du gouvernement se sont réunis à neuf heures ce matin, et, en conformité de l'avis donné il y a quelques jours, ont décidé de convoquer immédiatement le parlement. Une proclamation a été lancée convoquant les Chambres pour jeudi prochain le 7 septembre. Au cas où le Royaume-Uni entrerait en guerre pour résister à l'agression...

Je tiens à faire remarquer que j'ai fait cette déclaration avant que la Grande-Bretagne se trouvât en état de guerre. J'ajouterais en outre que les mesures prises par le gouvernement aujourd'hui sont prises au nom du Canada en tant que nation possédant tous les pouvoirs et prérogatives d'une nation dans la pleine acception du terme et de son propre chef.

La mesure que nous prenons aujourd'hui, et toutes celles que le Parlement pourra autoriser, c'est volontairement que le pays la prend ou les prendra, non parce que notre statut est celui d'une colonie ou un statut inférieur par rapport à la Grande-Bretagne, mais parce que en raison de l'égalité de statut, nous sommes une véritable nation, un membre du commonwealth des pays britanniques, jouissant de la même liberté que la Grande-Bretagne elle-même, liberté pour la préservation de laquelle nous devons tous nous unir.

Permettez-moi de répéter la phrase :

Au cas où le Royaume-Uni s'engagerait dans un conflit dont le but serait de résister à une agression, le gouvernement canadien a décidé à l'unanimité aussitôt que le Parlement se rassemblerait, de demander les pouvoirs nécessaires pour assurer la collaboration efficace du Canada avec la Grande-Bretagne.

Ce n'est pas que nous ayons décidé qu'il nous faudrait entrer en guerre bon gré, mal gré. Nous en sommes venus à la conclusion que c'était la politique que le peuple canadien voulait voir appliquer et nous avons convoqué le Parlement pour qu'il exprime ici, comme représentant du peuple canadien, sa volonté et ses désirs quant au fait que notre pays entre en guerre volontairement et de son propre chef.

Entre temps, toutes les mesures nécessaires à la défense du Canada seront prises. Les consultations avec la Grande-Bretagne continueront. A la lumière de tous les renseignements à sa disposition, le Gouvernement recommandera alors au Parlement les mesures qu'il croit les plus efficaces pour la coopération et la défense. Dans l'appréhension d'un état de guerre, le Gouvernement a déjà fait usage des dispositions de la loi des mesures de guerre. La milice du Canada qui, il y a quelques jours, avait été appelée en service volontaire, sous l'empire de l'article 63 de la Loi de la milice, a été mise en service actif en vertu de l'article 64 de la même loi. Les services navals et la force aérienne ont été aussi placés en service actif.

J'ai aussi ajouté :

Le peuple canadien, j'en suis sûr, fera face à cette grave situation avec une confiance seraine et, par-dessus tout, dans un esprit de nature à sauvegarder l'unité nationale et à maintenir sa liberté.

J'en viens maintenant à l'allocution que j'ai prononcée dans l'après-midi du dimanche, 3 septembre, laquelle, me dit-on, a été irradiée non seulement dans toute l'étendue du Dominion, mais aussi dans divers pays. C'est l'exposé mentionné cet après-midi par mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Manion) et dans lequel, selon lui, je serais allé plus loin que Son Excellence ne l'a fait dans les paroles que je lui ai demandé de prononcer dans le discours du trône. Ainsi que je l'ai dit cet après-midi, si certains mots figurent dans ce discours qu'on ne trouve pas dans le discours du trône, je n'ai pas voulu

[Le très hon. Mackenzie King.]

par là restreindre l'effort que faisait le pays, mais j'ai agi pour ne pas paraître ignorer une grande nation comme la France aux côtés de laquelle nous nous tenons, ainsi qu'aux côtés de la Grande-Bretagne pour la défense de la liberté. Ni la France ni l'Angleterre n'étaient en guerre avec l'Allemagne lors de la publication de la déclaration que je viens de lire. Les deux pays étaient en guerre lorsque fut prononcé le discours du trône.

L'hon. M. MANION: Le très honorable premier ministre me permet-il de lui poser une question? Je ne veux pas l'interrompre, mais je pense que la question exige une réponse, pour tirer les choses au net. Si l'Adresse en réponse au discours du trône qui a été proposée et appuyée cet après-midi est adoptée, pouvons-nous supposer que nous approuvons ainsi la déclaration du très honorable membre, si cette déclaration dépasse la portée du discours du trône?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il en est absolument ainsi.

Je désire maintenant donner lecture de ce que moi-même, en qualité de premier ministre du pays, ainsi que le Gouvernement avons donné comme raisons sur lesquels le Parlement devrait baser sa décision et ce que nous demandons au Parlement de décider quand il exprimera ses vues sur l'Adresse présentée à Son Excellence en réponse au discours du trône :

"Depuis des mois, depuis des années même, le spectre d'un conflit imminent en Europe ne nous a jamais quittés. Au cours de ces années tourmentées, rien n'a été oublié, toutes les avenues ont été explorées à la recherche patiente de la paix. Malheureusement pour le monde, M. Hitler et le régime nazi en Allemagne ont persisté dans leur effort de contrôler les autres peuples et les autres pays et ont poursuivi leurs desseins d'agression avec un mépris complet de toute obligation contractuelle et de toute méthode pacifique de résoudre les difficultés internationales. Ils ont eu recours de plus en plus à la déception, au terrorisme et à la violence. C'est cette confiance placée dans la force, cette ambition avide de conquête, cette volonté de dominer partout dans le monde, qui est la vraie cause de la guerre qui, aujourd'hui, menace la liberté du genre humain

"Le sort d'une seule cité, la préservation de l'indépendance d'une seule nation ne sont que l'occasion, non pas la cause réelle du présent conflit. Les forces du mal ont été déchaînées sur le monde; c'est la lutte entre le concept païen d'un ordre social qui ignore la personne humaine et fondé sur la force, et une civilisation fondée sur le concept chrétien de la fraternité humaine, qui respecte la sainteté des traités et le caractère sacré de la personne humaine.

"Comme le disait le président Roosevelt à l'ouverture du Congrès le 4 janvier dernier: "Un jour vient où les hommes doivent être prêts à défendre non seulement leurs foyers, mais aussi les principes de foi et d'humanité qui sont à la base de leurs églises, de leurs gouvernements et de leur civilisation même. La dé-

fense de la religion, de la démocratie et de la bonne foi entre les nations se résume au même combat. Pour sauver l'une, il faut se résoudre à les défendre toutes".

"Voilà, à mon avis, la position dans laquelle se trouvent en ce moment toutes les nations qui cherchent les institutions libres, la liberté individuelle et la justice sociale.

"Inutile de passer en revue les événements des derniers jours. Ils doivent être présents à l'esprit de tous. Malgré ses efforts sans cesse répétés pour préserver la paix de l'Europe, le Royaume-Uni a été forcé à la guerre dans sa détermination de faire honneur aux garanties données et à ses obligations en vertu des traités.

"Ce matin, le Roi, parlant à ses sujets en Grande-Bretagne et par delà les mers, fit appel à tous pour qu'ils adoptent la cause de la liberté que la Grande-Bretagne a faite sienne encore une fois. Le Canada a déjà répondu à cet appel. Vendredi dernier, le gouvernement, au nom du peuple canadien, annonçait que dans le cas où le Royaume-Uni serait engagé dans une guerre dans ses efforts pour résister à l'agression, il demanderait au Parlement, dès que ce dernier serait réuni, son autorisation pour la coopération efficace du Canada aux côtés de la Grande-Bretagne.

"Comme vous ne l'ignorez pas, notre sentiment n'a pas changé pendant tout ce temps, que le danger de guerre était si grand que le Parlement ne devrait pas être dissous, mais rester en disponibilité de se réunir pour faire face à toute crise qui pourrait se présenter.

"Le Parlement se réunira jeudi prochain. Entre temps, toutes les mesures nécessaires à la défense du Canada seront prises. Les consultations avec le Royaume-Uni continueront.

"A la lumière de tous les renseignements à sa disposition, le gouvernement recommandera alors au parlement les mesures qu'il croit les plus efficaces pour la coopération et la défense.

"Que le parlement donne sa sanction aux mesures nécessaires, je n'en doute aucunement. Déjà, j'ai reçu du chef de l'opposition et de représentants des autres partis à la Chambre des communes, l'assurance qu'ils réalisent complètement le sérieux de la situation, et aussi qu'ils désirent voir adopter les mesures qui, dans la crise actuelle, contribueront le mieux à la préservation de l'intérêt national.

"Notre premier souci est la défense du Canada. Pour être secourable aux autres, il nous faut être forts, en sécurité et unis. Dans l'appréhension d'un état de guerre, le gouvernement a déjà fait usage des dispositions de la loi des mesures de guerre, il a pris les mesures essentielles pour la défense de nos côtes, de notre territoire et de notre peuple: Comme il a déjà été annoncé, la milice du Canada, les services navals, et la force de l'air sont déjà en service actif. Ce matin, à ces mesures, en ont été ajoutées d'autres, y compris la proclamation des règlements pour la défense du Canada. Des mesures ont aussi été prises pour empêcher les profits excessifs sur les nécessités de la vie; à ce sujet, mon collègue, le ministre des Pensions et de la Santé nationale, vous adressera la parole dans un instant.

"De quelle façon et jusqu'à quel point le Canada peut le plus efficacement coopérer à la cause commune, le Parlement lui-même en décidera, comme je l'ai déjà dit. Je ne peux ajouter que ceci en ce moment, le Canada, nation libre dans le Commonwealth britannique, apporte sa coopération de plein gré. Notre effort sera volontaire.

"Le peuple canadien, je le sais, fera face avec un courage résolu et calme aux jours sombres et tendus qui se préparent. Il n'y a pas un foyer au Canada pas une famille, pas un seul homme dont l'avenir et la liberté ne soient liés à la présente lutte. Je fais appel à mes compatriotes pour qu'ils s'unissent dans un effort de la nation, pour sauver de la destruction tout ce qui fait que la vie mérite d'être vécue et pour préserver pour les générations qui viendront ces libertés et ces institutions que ceux qui nous ont précédés nous ont transmises".

Je répète que les vues exprimées dans ce texte sont celles du Gouvernement relativement à la question que pose le présent conflit. Pour ce qui est de ces vues, permettez-moi de dire que la question étant ce qu'elle est, et l'Angleterre et la France s'étant rangées aux côtés de la Pologne pour faire honneur aux engagements qu'elles avaient pris en vue d'éviter des hostilités et comme moyen d'éviter toute agression ultérieure, notre pays, si le Parlement appuie l'administration, prendra part à la présente guerre pour se défendre, protéger ses institutions et ses libertés et également pour se ranger aux côtés de l'Angleterre en coopérant avec elle et avec la France en vue d'atteindre ces grandes fins qui s'imposent.

La question se pose: quelles sont les mesures et les méthodes dont nous proposons l'adoption en vue de poursuivre notre effort relatif à la défense du Canada et à la collaboration avec l'Angleterre? Pour ce qui est de la collaboration, nos efforts seront faits à la lumière des renseignements les plus complets que nous pourrons obtenir sur l'ensemble de la situation, particulièrement à la suite de consultations avec les autorités anglaises et des renseignements que nous pouvons posséder ou obtenir d'autres sources.

Nous n'avons jamais perdu de vue ce qui a été tenu pour le point de vue général de la Conférence impériale de 1937, année du couronnement, sur les mesures à prendre de concert pour assurer la coopération la plus efficace possible en vue de sauvegarder la paix et d'éviter l'agression. Il est important, je crois, que je lise à la Chambre l'exposé de ces vues parce qu'on y trouve l'expression des vues approuvées alors par le présent Gouvernement et évidemment acceptées depuis comme très appropriées et faisant autorité, attendu que le Parlement est en possession du rapport depuis deux ans, et que nul membre de la Chambre n'y a apporté d'objection.

Dans le sommaire des délibérations de cette conférence impériale de 1937, je m'arrête à la partie qui a trait aux affaires étrangères. Voici ce que j'y lis, en ne m'attachant qu'aux passages importants:

A la séance plénière du 14 mai, le président a fait la déclaration suivante au cours de son discours d'ouverture:

"Bien que nous ayons à discuter d'autres sujets importants, il est convenu que les questions de politique étrangère et de défense seront nos principaux sujets de délibération, et c'est juste. En effet, nous nous trouvons réunis au moment où la situation internationale est délicate et même menaçante, et il nous incombe de veiller à ce que nos délibérations nous soient non seulement utiles à nous-mêmes, mais qu'elles puissent jusqu'à un certain point aider à résoudre les problèmes internationaux qui aujourd'hui intriquent le monde."

La Conférence consigna ainsi qu'il suit le résultat de ses délibérations sur la question des affaires étrangères :

Les représentants des gouvernements du Commonwealth des nations britanniques, réunis en conférence, ont eu, au cours de leurs entretiens, l'occasion d'échanger leurs vues relatives aux affaires étrangères et à la situation internationale en tant que celle-ci affecte leurs intérêts et responsabilités respectifs.

Bien que l'on ne se soit nullement évertué à formuler des engagements auxquels, du reste, il n'aurait pu être donné suite tant qu'ils n'auraient pas été approuvés et confirmés par les gouvernements respectifs, les représentants des gouvernements intéressés se sont trouvés d'accord sur plusieurs propositions d'ordre général qu'ils ont jugé utile de consigner dans le présent énoncé.

Je prie la Chambre de bien noter ces paroles :

...on ne s'est nullement évertué à formuler des engagements auxquels, du reste, il n'aurait pu être donné suite tant qu'ils n'auraient pas été approuvés et confirmés par les Parlements respectifs.

Voilà notre situation aujourd'hui. Tant que le Parlement, maintenant en session, n'aura pas approuvé et confirmé ce que nous avons fait en vertu de la loi des mesures de guerre et ce qui nous reste à faire en vertu des mesures qui seront présentées à la Chambre, notre pays ne se trouvera aucunement engagé. Le sommaire dit encore :

Ainsi ils ont convenu que chaque membre du Commonwealth devait avoir pour premier objectif le maintien de la paix. A leur avis, le règlement des différends qui peuvent surgir entre les nations devrait être recherché par des méthodes de coopération, d'enquête collective et de conciliation, et qu'en employant de pareils moyens plutôt qu'en recourant à la force armée entre nations, on y trouvera la plus sûre garantie de l'assainissement des relations internationales et du respect des engagements mutuels.

Partisans de ces idées et voulant dans leurs principes s'inspirer des buts et des idéaux de la Société des Nations, ils se trouvèrent tous d'accord pour déclarer que leurs armements respectifs ne seraient jamais employés à des fins d'agression ni dans un dessein incompatible avec le Pacte de la Société des Nations ou le Pacte de Paris.

Je rappellerai à la Chambre que notre pays est l'un des pays signataires du Pacte de Paris. Cette convention avait pour but de répudier la guerre comme élément de poli-

[Le très hon. Mackenzie King.]

tique nationale. L'Allemagne aussi a signé ce pacte. Elle a violé ce traité. Nous nous proposons de respecter tous les traités dont nous sommes signataires et qui ont été conçus dans le but de sauvegarder la paix. L'une des raisons pour lesquelles nous demandons au Parlement de nous appuyer dans le moment c'est que nous croyons que la victoire des nations qui cherchent aujourd'hui à garder intacts les traités et la mesure où seront tenus pour sacrés ces traités qui seuls peuvent assurer l'établissement de relations amicales entre les peuples, rendront seules possible l'existence d'une civilisation fondée sur des relations contractuelles. Je lis encore dans ce sommaire :

Ils ont tous exprimé leur ardent désir de voir se réaliser le désarmement dans la plus grande mesure possible. Ils ont reconnu, en même temps, que les divers gouvernements dont ils sont les représentants étaient tenus d'adopter telles mesures défensives qu'ils jugent indispensables à leur sécurité comme à l'accomplissement de telles obligations internationales qu'ils ont respectivement assumées.

Convaincus que l'influence de chacun des gouvernements pour le maintien de la paix serait fortement accrue par suite d'un commun accord tendant à réunir ces influences vers la réalisation d'un même objet, les gouvernements affirment leur intention de continuer à se consulter et à collaborer entre eux en vue d'atteindre ce but primordial, ainsi que toutes autres fins d'intérêt commun.

Voici maintenant ce que je relève au sujet de la défense :

La Conférence a étudié attentivement la question de défense et a examiné les procédés par lesquels, il serait possible aux gouvernements intéressés de collaborer aux mesures destinées à leur propre sécurité. On profita de l'occasion pour faire une revue complète de l'état de défense dans chacun des pays représentés à la Conférence et cette occasion fut bien accueillie.

On aborda la discussion en examinant les événements qui ont amené le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni à adopter un programme de réarmement, et, d'une façon générale, les problèmes de défense. Les membres de la Conférence ont constaté avec une profonde inquiétude que depuis la session de 1930, la tension internationale s'était considérablement accrue et qu'il y avait eu une augmentation rapide dans les armements de toutes les principales Puissances. Ils furent émus de l'effet que cette course aux armements avait produit, dans le monde entier, sur la situation internationale et sur l'état économique et financier des nations intéressées.

Et je lis plus loin :

On fit allusion à l'importance grandissante que présente le côté industriel de la défense à cause du progrès du développement technique des armements et on souligna les avantages qui résultent de la coopération dans la production et la fourniture des munitions et des matières premières ainsi que des aliments pour faire face aux multiples besoins du Royaume-Uni, des Dominions, de l'Inde et de l'Empire colonial. . . La Conférence a pris acte des mesures que les différents pays représentés à la Conférence

avaient adoptées dernièrement, souvent à des frais onéreux, et a reconnu que les programmes d'armement accrus n'étaient que suffisants pour défendre leurs territoires et leur commerce et pour remplir les obligations que chacun aurait pu contracter.

La Conférence a reconnu l'importance vitale des mesures destinées à sauvegarder les communications maritimes, y compris les routes et les cours d'eau indispensables à la défense et au commerce, et à pourvoir des bases navales et des moyens de réparations et de ravitaillement des navires...

La Conférence a appris avec satisfaction que des mesures importantes avaient été prises par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni pour le maintien d'une force aérienne pour la défense intérieure capable d'offrir une protection adéquate contre toute attaque de la force aérienne la plus puissante qui pourrait venir en tout temps à la portée des côtes du Royaume-Uni. Sous ce rapport, la Conférence a constaté les préparatifs élaborés que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni poursuit actuellement dans le domaine de la défense active et passive contre l'invasion aérienne.

La Conférence a également enregistré les progrès réalisés par les différents gouvernements en créant et en entretenant une chaîne suffisante de bases aériennes et de stations de combustible sur les lignes de communications entre les différentes parties de l'Empire.

La Conférence a noté avec satisfaction que conformément aux vœux des conférences précédentes, un système commun d'organisation et l'instruction et l'emploi de manuels, de modèles d'armes, d'équipement et d'approvisionnements uniformes avaient été adoptés, en autant que la chose est pratique, pour les forces navales, militaires et aériennes des différents pays représentés. Chacun d'eux se verrait ainsi en mesure d'assurer plus efficacement sa propre sécurité, et...

Je vous invite à bien noter ces paroles:

...s'il le désire, de collaborer, dans le plus bref délai possible, avec les autres pays du Commonwealth...

La Conférence a examiné soigneusement la question de munitions et d'approvisionnement pour fins de défense dans le Royaume-Uni comme dans d'autres parties du Commonwealth, ainsi que celle de la fourniture d'aliments en temps de crise. La Conférence fut frappée de l'utilité de l'échange libre de renseignements techniques détaillés et recommanda que cet échange se continue entre les officiers techniques des gouvernements intéressés, étant entendu que toutes questions d'ordre administratif que pourrait soulever un tel échange seront renvoyées aux gouvernements intéressés pour décision, chaque gouvernement se réservant la liberté complète de décider et d'agir.

Les délibérations de la Conférence ont révélé l'existence d'un sentiment commun parmi les membres à l'effet que la sécurité de chacun des pays du Commonwealth pouvait être accrue par la collaboration en matière d'échange libre de renseignements techniques touchant l'état de leurs forces navales, militaires et aériennes, par la continuation des dispositions déjà prises par certain d'entre eux en vue de se consulter quant à l'étendue de la défense des ports et par des mesures propres à assurer la collaboration en ce qui concerne la défense des communications et autres intérêts communs. La Conférence a reconnu, en même temps, que les divers parlements du Commonwealth britannique

avaient seuls la responsabilité de déterminer le caractère et l'étendue de leur propre programme de défense.

J'ai lu ces extraits afin qu'il soit parfaitement compris que lorsqu'en 1937 les différents membres du commonwealth britannique étaient réunis, on a déclaré dans les termes les plus clairs que chaque parlement du commonwealth britannique déciderait lui-même quelle serait la nature et l'étendue de son programme de défense, et que toute mesure prise au cas où une situation grave comme la présente se développerait ne le serait qu'après que les parlements intéressés auraient agi indépendamment. J'ai cités ces passages pour une autre raison, ils établissent bien clairement ce que les représentants du commonwealth, alors assemblés à Londres, croyaient être le moyen le plus efficace de coopération, si un jour il était nécessaire de prendre de telles mesures et de s'entendre sur la coopération.

Je les ai lus aussi parce que je désire en ce moment faire une déclaration plus détaillée à la Chambre des mesures de guerre prises par le Canada. On verra qu'en exécutant le plan que nous avons adopté, nous nous sommes inspirés des déclarations faites dans le passé quant à ce qui serait le plus utile si le Canada venait à offrir sa coopération au Royaume-Uni et à d'autres membres du commonwealth dans l'éventualité d'un conflit.

Le Gouvernement n'a cessé d'étudier les mesures les plus pratiques et les plus efficaces qui permettraient au Canada d'accomplir la tâche immense qui est maintenant la sienne.

Je voudrais rappeler ici une déclaration que j'ai faite à la Chambre le 30 mars de cette année:

Bien qu'une autre guerre mondiale ne se répètera plus, je l'espère, il est cependant opportun d'étudier certaines questions qui pourraient se poser dans l'éventualité de notre participation à un tel conflit. Cette participation ne pourrait pas être uniquement passive ou pour la forme, elle ne saurait être non préparée ou irréfléchie. Il serait nécessaire d'étudier, en consultation avec d'autres intéressés et en tenant compte des objectifs et des opérations de l'ennemi, quel serait le mode le plus efficace de notre participation et de notre coopération.

Il saute aux yeux que les conditions qui déterminent la nature de notre participation à un tel conflit ont été profondément modifiées depuis la dernière guerre. L'équilibre de la puissance mondiale s'est déplacé et le Canada doit songer aussi bien à son littoral du Pacifique qu'à celui de l'Atlantique. Tant au point de vue militaire qu'économique, l'attitude des Etats-Unis prendrait une importance immensément plus grande pour le monde et pour nous qu'il y a vingt ans passés. Les armes et les tactiques de guerre ont subi de profonds changements. Les données des engagements militaires sur mer n'ont pas beaucoup varié. Mais les armées se sont motorisées, les lignes Maginot ou Siegfried excluent la possibilité de mouvements rapides de la part des infanteries. L'avion, joignant son action à celle des autres armes, leur apporte de nouvelles res-

sources et une plus grande portée; il a, par lui-même, conféré à la guerre un nouvel essor, une nouvelle flexibilité et une nouvelle horreur. La motorisation sur terre et dans les airs, les énormes approvisionnements de toute sorte dont le besoin se ferait sentir, et dont l'ampleur dépasserait de beaucoup ceux de la dernière guerre, tout cela rehausse l'importance de l'élément économique, l'indispensabilité d'un matériel suffisant et de la continuité de la résistance, aspects où se manifeste la supériorité incontestable des pays démocratiques.

Il est impossible, à ce stage, de prévoir la nature et les exigences du formidable conflit qui vient de s'engager et qui menace non seulement la paix de l'Europe, mais aussi celle du monde entier. Nous connaissons la position actuelle des nations et nous pouvons concevoir dans une certaine mesure les éléments d'ordre économique et stratégique qui seront en jeu dans le présent conflit. Nous ne pouvons indiquer avec certitude, cependant, quels autres pays participeront aux hostilités d'un côté ou de l'autre, ni dans quelle mesure il nous faudra régler à nouveau la tâche à accomplir et les moyens que nous devons prendre à cette fin. Nous gardons encore un souvenir très net de la dernière guerre, laquelle nous enseigne à la fois les actes héroïques à imiter et les erreurs à éviter. Il est évident, toutefois, qu'à plusieurs points de vue essentiels les conditions du présent conflit diffèrent considérablement de celles de la dernière guerre. Nous ne pouvons donc pas croire tout simplement que les méthodes et les objectifs de 1914 s'appliquent aussi bien en 1939. Nous devons arrêter notre politique à la lumière des connaissances que nous avons de la situation actuelle et des meilleurs renseignements que nous pouvons obtenir touchant l'orientation probable des événements à venir. A cette fin, je l'ai déjà indiqué, nous avons été et nous devons, certes, demeurer en contact étroit avec le gouvernement du Royaume-Uni afin que, si on veut lui assurer la plus grande efficacité possible, l'aide du Canada ne manque ni de précision ni de sagesse.

Le peuple du Canada a pour devoir et pour responsabilité de voir primordialement à la défense et à la sécurité du Canada. Le ministre de la Défense nationale a défini ces nécessités à la Chambre des communes, le 15 février 1937 (*Débats*, p. 912), en ces termes :

La sécurité nationale, la défense nationale, la défense immédiate du Canada, du littoral, de nos ports, des grands centres d'expédition, des eaux territoriales, des régions où convergent nos routes commerciales aux abords de nos havres, voilà ce sur quoi portent ces crédits.

Cela comporte, en premier lieu, des mesures de défense d'ordre militaire. J'ai déjà esquissé les initiatives prises pour sauvegarder la situation en appelant sous les drapeaux la milice active et les forces navales et aériennes. De nouvelles mesures interviendront là où le besoin se révélera le plus urgent.

[Le très hon. Mackenzie King.]

En outre, il importe de pourvoir à la sécurité intérieure; de parer au sabotage, d'assurer la protection des établissements militaires et économiques essentiels, ainsi que d'empêcher la propagande ennemie. Il faut envisager une grande variété de mesures de défense d'ordre économique. L'ouverture des hostilités bouleverse de fond en comble le commerce, tant extérieur qu'intérieur. Elle nécessite une nouvelle orientation des énergies, comportant l'intensification de certains genres d'effort et le ralentissement de certains autres moins essentiels. Cela comporte une action vigilante en vue de fournir l'appui financier nécessaire aux mesures militaires qui seront prises, et de maintenir le crédit et les relations financières du Canada. Comme je le déclarais cet après-midi, l'activité des profiteurs de guerre doit être réfrénée et elle le sera. Une étroite collaboration avec les provinces et avec les représentants de l'industrie, de l'agriculture, du travail et du commerce sera établie. Quelques-unes des mesures immédiatement nécessaires à cette fin ont déjà été prises et d'autres seront adoptées sous peu.

Nous devons ensuite étudier les mesures à prendre en vue de la collaboration avec le Royaume-Uni. La sécurité du Canada dépend de la protection efficace de nos côtes et des voies de communication pénétrant au cœur du pays, en tout premier lieu le golfe et le fleuve Saint-Laurent. A l'entrée du Saint-Laurent se trouve le territoire britannique de Terre-Neuve et du Labrador, qui avoisine notre pays. L'intégrité de Terre-Neuve et du Labrador est essentielle à la sécurité du Canada. En contribuant de notre mieux à la défense de Terre-Neuve et des autres territoires britanniques et français de notre hémisphère, non seulement nous défendrons le Canada, mais nous aiderons aussi la Grande-Bretagne et la France en leur permettant de concentrer leurs forces dans la partie du monde où leur sécurité immédiate est en jeu. Le Gouvernement britannique, répondant à une demande de renseignements de notre part, nous a fait savoir qu'il considérait que ce serait là une méthode efficace et désirable de collaboration.

Nous nous proposons de contribuer à la pression économique, élément essentiel dans les circonstances. Nous verrons à enrayer tout commerce avec l'ennemi, à réglementer les exportations de denrées indispensables, et à recourir aux mesures qui s'imposent contre les ressortissants, les navires marchands et les biens des pays ennemis. Il est surtout de haute importance de procurer toutes sortes d'approvisionnements à la Grande-Bretagne et aux puissances alliées: munitions, articles ouvrés, matières premières, denrées alimentaires.

La nécessité pressante de procurer continuellement des munitions, et la capacité du Canada, par son outillage industriel et son accès relativement facile aux grands théâtres des hostilités, de répondre dans une forte mesure à ces besoins, sont reconnus de tous. La question a déjà été étudiée avec le gouvernement du Royaume-Uni. La mission britannique de l'aéronautique, que nous avons accueillie en 1938, a déjà placé des commandes chez un syndicat représentant les principaux fabricants canadiens d'avions. Avec l'approbation des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni, l'Association des manufacturiers canadiens a organisé une délégation bien représentative de toute l'industrie canadienne. Les délégués ont pu étudier sur place, au Royaume-Uni, toutes les formes de production d'armes et de munitions, afin d'y conformer le plus tôt possible l'industrie canadienne.

Des représentants de la délégation ont récemment remis au Gouvernement un rapport de leur enquête et de leurs conclusions. Je puis dire que l'enquête est allée au fond des choses et qu'elle s'avérera d'une aide incontestable pour les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni; elle témoigne en outre des splendides moyens de collaboration que possèdent les chefs d'entreprises du Canada ainsi que de leur empressement à collaborer.

Une mission britannique spéciale vient d'arriver du Royaume-Uni en vue d'approfondir l'étude de la question du matériel de guerre. De plus, elle est autorisée par le gouvernement du Royaume-Uni à placer dans notre pays un certain nombre de commandes selon les conditions déjà analysées de concert avec la mission canadienne et de continuer ensemble cette analyse.

De tous les pays non-européens, le Canada offre la source la plus proche et la plus sûre de matériels et d'approvisionnements indispensables. L'on peut dire avec certitude qu'un effort national résolu en vue de porter notre industrie et notre agriculture au plus haut degré d'efficacité et de les y maintenir revêt un caractère d'importance capitale pour la cause commune. On annoncera prochainement des mesures précises de collaboration économique et financière que nous nous proposons de recommander afin d'apporter une contribution efficace dans ce domaine comme dans les autres.

Pour ce qui est de l'intervention sur d'autres théâtres de la guerre et des mesures que nous pourrions prendre à cet égard, il est nécessaire que nous connaissions d'abord ce que la Grande-Bretagne et les puissances alliées se proposent de faire et leurs plans d'action avant que le Canada puisse prendre une décision intelligente et définie, même quant à l'avenir le plus rapproché. Pour ce qui est de ce très important aspect de la col-

laboration en vue de la défense, le Gouvernement du Canada, comme les gouvernements de certains autres dominions, est en consultation avec le gouvernement britannique. Nous continuerons ces consultations afin de déterminer le programme d'action le plus effectif.

La question de l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire ou de contingents revêt une importance considérable et demande l'examen le plus approfondi. Je remarque que sir Henry Gullett, ministre des Affaires extérieures en Australie, a dit à la Chambre des représentants de son pays, mercredi dernier, que son gouvernement n'avait pas encore songé sérieusement à l'envoi d'un corps expéditionnaire outre-mer. Il déclara que, une fois que le Commonwealth aurait rempli son premier devoir envers l'Empire, c'est-à-dire assuré sa propre sécurité, et qu'il serait plus facile d'estimer la force des ennemis et la nature du conflit, il y aurait lieu d'étudier un plan de participation ultérieure à la guerre et de le soumettre au peuple. Cette déclaration indique que le gouvernement australien aborde d'une façon générale l'étude de ce problème de la même manière que le Gouvernement du Canada. Certaines mesures de collaboration au point de vue économique, naval et aérien s'imposent évidemment et il y a possibilité de les prendre sans délai. J'ai déjà parlé des mesures d'ordre économique. Les renseignements que nous avons obtenus indiquent que les moyens les plus immédiats et les plus efficaces de collaboration seraient l'expansion rapide des écoles d'aviation, des installations aériennes et navales et l'expédition d'un personnel de l'air aguerri. Nous nous proposons de prendre immédiatement ces mesures.

Je désire maintenant répéter la promesse que j'ai donnée au Parlement, au nom du Gouvernement, le 30 mars dernier. Le régime actuel ne croit pas que la conscription des Canadiens pour le service d'outre-mer soit nécessaire ni qu'elle soit une mesure efficace. Une telle mesure ne sera pas proposée par le présent Gouvernement. Nous avons pleinement confiance que les Canadiens, hommes et femmes, sont prêts à faire tous les efforts possibles afin de préserver et de défendre la liberté et les libres institutions et, tout particulièrement, à résister à l'agression de la part d'une puissance tyrannique qui vise à la domination du monde par la force. Le Gouvernement, à titre de représentant du peuple canadien, utilisera autant qu'il est possible l'autorité et le pouvoir dont il dispose afin d'encourager l'effort de la nation organisé de la façon la plus efficace en vue d'atteindre ces buts urgents.

Il ne faut pas oublier que la tâche qui nous incombe peut être longue et excessivement ardue. Elle exigera toute notre force et tou

notre courage, et une organisation des plus efficaces de nos ressources. Il ne saurait y avoir de doute quant au résultat de la guerre. Quelles que puissent être les fluctuations du début et les résultats d'engagements particuliers, il n'en reste pas moins vrai que les ressources, militaires et économiques, sur lesquelles peuvent compter les pays qui combattent pour la liberté sont heureusement beaucoup plus considérables.

Nous ne pouvons pas envisager la fin des hostilités ou la paix qui prévaudra un jour; mais nous devons dès le début nous rappeler que la force seule ne règle rien; que la force n'est utile qu'en tant qu'elle assure l'établissement et le maintien de la paix durable. Les efforts tentés après la dernière guerre en vue d'édifier un monde nouveau ont échoué tragiquement pour le moment, mais ils ne l'ont pas été en vain. Les peuples désirent encore l'avènement d'un monde idéal où les changements s'opéreraient par des moyens pacifiques, où des différends seraient réglés par la discussion, et où les nations constateraient de plus en plus que les intérêts qu'ils ont en commun sont plus forts que les intérêts qui les divisent, et consentiraient à adopter des mesures d'organisation mondiale et de subordonner le nationalisme excessif et d'exprimer leurs convictions. Le fonctionnement de la Société des Nations nous a fait voir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Nous avons une nouvelle conception de l'urgence du besoin, une nouvelle résolution d'écartier l'effrayante possibilité d'une guerre mondiale à chaque génération. Les peuples du continent européen doivent trouver le moyen, soit par des relations fédérales, soit par une association économique, soit enfin par la renaissance des institutions démocratiques et de l'esprit de liberté, d'apprendre à vivre ensemble. Tous ceux qui, dans le reste du monde, chérissent la liberté, doivent lutter par des moyens complémentaires en vue de repousser l'agresseur actuel et d'assurer le maintien d'un mode de vie plus rationnel à l'avenir.

J'ai exposé ce soir monsieur l'Orateur, dans la mesure où il paraît sage et prudent de le faire en ce moment, la nature de l'effort de guerre que la Chambre des communes sera priée d'approuver au cours de la présente session spéciale. Je suis heureux de pouvoir annoncer que j'ai en mains des communications qui me sont parvenues de presque tous les gouvernements des différentes provinces du Canada, où l'on se déclare prêt à collaborer avec le gouvernement actuel à la mise en œuvre de toute politique qu'il pourra proposer en vue du plus grand effort collectif possible dans la grande cause que nous avons épousée.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Je lis ces communications dans l'ordre de leur réception. Toutes m'ont été adressées en ma qualité de premier ministre.

La première communication reçue me parvint du premier ministre de la province de la Saskatchewan.

Regina (Sask.)

le 2 septembre 1939.

Je tiens à vous assurer de la pleine et sincère coopération du gouvernement de cette province à l'exécution de tout projet que le gouvernement fédéral pourra présenter en vue de collaborer efficacement avec la Grande-Bretagne au cours de la présente crise, ainsi que de l'appui unanime du peuple de la province de la Saskatchewan relativement à toute mesure que pourra adopter le parlement canadien.

W. J. Patterson.

Puis, le premier ministre du Manitoba me fit parvenir la communication suivante:

Winnipeg (Manitoba),

3 septembre 1939.

Le gouvernement du Manitoba a suivi avec une vive anxiété les perturbations de ces quelques derniers jours dont le dénouement a profondément bouleversé les peuples pacifiques de l'univers entier. Alors qu'en cette heure de crise nationale vous et vos collègues vous trouvez en face d'une tâche difficile et pleine de responsabilité, je désire, dès la première heure, vous donner l'assurance que le gouvernement du Manitoba est prêt à coopérer dans la plus large mesure possible. Nous avons noté avec intérêt et approbation que le gouvernement fait des plans pour que la contribution du Canada soit avantageuse et efficace dans toute la mesure du possible. Quelque plan que vous mettiez à exécution pour la défense de la liberté et le règlement des différends internationaux sans recours aux armes, vous pouvez être sûr que la province sera prête chaque fois qu'elle pourra être utile, à aider les autorités à remplir les obligations qu'elles auront jugé bon d'assumer au nom de la nation. Veuillez avoir recours aux services du gouvernement provincial ou de ses membres chaque fois qu'il leur sera possible de collaborer avec vous.

John Bracken.

Vient ensuite une communication du premier ministre de la Colombie-Britannique:

Victoria (C.-B.),

4 septembre 1939.

De retour ce matin d'un voyage en avion au bassin du Mackenzie, au Yukon et en Alaska, je me hâte de vous assurer que notre gouvernement provincial coopérera avec vous le plus possible dans cette guerre qui nous est imposée. Je sais que vous n'hésitez pas à faire appel à nos services chaque fois que nous pourrions vous être de quelque utilité. Je vous réitère l'assurance de ma considération distinguée.

T. D. Pattullo.

Puis, du premier ministre de l'Ontario:

Toronto, (Ont.),

5 septembre 1939.

A la suite d'une séance plénière du cabinet, je suis heureux de vous dire que chaque ministre met ses services à la disposition du gouvernement fédéral, quelle que soit la tâche à accomplir. De plus, ce gouvernement est prêt à collaborer le plus possible et à mettre à la disposition des autorités militaires, tout édi-

fiée, terrain ou autre propriété de la province, dont elles pourraient avoir besoin, y compris notre service aérien au complet. Pour ce qui est du personnel, j'offre aussi maintenant l'usage de nos six cliniques de tuberculeux comprenant des médecins et des techniciens spécialisés et compétents qui peuvent rendre de très grands services en aidant à l'inspection médicale appropriée des volontaires de l'armée canadienne. Les services de tous les départements du gouvernement sont à votre disposition.

M. F. Hepburn.

Vient ensuite une communication du premier ministre de l'Île du Prince-Edouard:

Charlottetown (I. du P.-E.),
6 septembre 1939.

Le gouvernement et la population de l'Île du Prince-Edouard tiennent à donner au Gouvernement et au Parlement fédéraux l'assurance de leur plus entière collaboration dans toutes les mesures prises pour assurer la défense du Canada ou pour appuyer la cause de la Grande-Bretagne et de ses alliés.

Thane A. Campbell.

Le même jour venait du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse la communication suivante:

Halifax (N.-E.), le 6 sept. 1939.

A une réunion du cabinet de la Nouvelle-Ecosse tenue aujourd'hui, j'ai été autorisé à vous envoyer le message suivant. Se réunissant aujourd'hui dans une ville et une province dont la participation à des hauts faits militaires de l'Empire figure souvent dans l'histoire, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse désire exprimer sa loyauté envers la Couronne et garantir son appui inaltérable au Gouvernement du Canada dans toutes les mesures que ce Gouvernement pourra prendre pour appuyer la mère patrie dans la crise actuelle. Tout ce que nous pouvons faire en tant que gouvernement ou individuellement sera fait avec joie. J'ai été grandement encouragé par les offres de service de gens de toutes classes de la province et j'ai confiance que la réponse des Néo-Ecossais à toutes les demandes qui leur seront adressées sera spontanée et généreuse.

A. L. Macdonald.

La communication suivante nous venait le même jour du Nouveau-Brunswick:

Fredericton (N.-B.), le 6 sept. 1939.

A sa première réunion depuis l'existence d'un état de guerre englobant l'Empire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affirmé aujourd'hui son désir de prêter toute l'aide possible à votre Gouvernement dans sa détermination de collaborer avec la Grande-Bretagne au cours de la lutte dans laquelle elle est actuellement engagée. Je désire vous assurer de la volonté des membres de mon cabinet de prêter main forte de toute manière jugée désirable ou appropriée par ceux qui dirigent actuellement les efforts de notre Dominion.

A. A. Dysart.

La dernière communication, reçue aujourd'hui, vient du premier ministre de l'Alberta:

Cabinet du premier ministre
Alberta,

Edmonton, le 6 sept. 1939.

Mon cher premier ministre,

Etant donnée la crise actuelle à laquelle font face le Canada et l'Empire, je me rends

compte de la grave responsabilité qui vous incombe en tant que premier ministre du Canada. Puis-je vous adresser mes salutations personnelles et vous assurer que nous, en tant que gouvernement, sommes prêts à collaborer avec vous dans toutes les mesures nécessaires et les choses que réclame le contrôle approprié des conditions actuellement existantes.

Nous nous rendons tous compte que malheureusement de nombreuses irrégularités suivent la déclaration de la guerre. Elles nécessitent une prompt intervention de la part des gouvernements afin d'empêcher une accumulation de désordre et de chaos, particulièrement dans la vente des aliments et autres denrées, et afin de protéger notre peuple contre un système pernicieux de profits excessifs qui augmenterait les souffrances occasionnées par la guerre.

D'après les rapports des journaux nous comprenons que votre gouvernement a nommé ou est sur le point de nommer une commission régissant les prix, dans le but d'empêcher les bénéfices excessifs. Nous nous demandons quand cette commission commencera à fonctionner.

Nous ne savons pas ce qui se passe dans l'Est du Canada à ce sujet, mais nous constatons que dans l'Ouest les prix de certaines denrées principales augmentent beaucoup plus rapidement que les prix des matières premières dont on se sert pour les fabriquer.

Par exemple le prix de la farine est passé de \$4.90 le baril à \$6.75 la semaine dernière, tandis que le prix du blé a augmenté de 55¢, le boisseau à 70¢. Au prix actuel du blé, la farine n'aurait dû augmenter que très peu, si elle devait augmenter.

Il est probable qu'il en sera de même pour le sucre, une autre denrée principale. Nous croyons que des mesures définies devraient être prises immédiatement. En vertu de la loi provinciale concernant le ministère de commerce et de l'industrie, nous avons le pouvoir de nommer une commission des écarts de prix. Nous sommes d'avis qu'elle devrait être établie immédiatement afin d'empêcher la situation de s'aggraver. En conséquence, nous désirons vivement savoir le plus tôt possible ce qu'entend faire votre commission de la régie des prix?

Vous comprendrez, je l'espère, l'intérêt que nous portons à cette question, et notre désir sincère de collaborer avec vous par tous les moyens dans la grande calamité qui a frappé notre nation.

Bien sincèrement à vous,

William Aberhart,

Premier ministre de la province de l'Alberta.

Ces communications indiquent bien clairement, je crois, quels sont les sentiments du peuple canadien relativement à la situation qui affronte ce pays et le monde aujourd'hui. Elles manifestent un désir de collaborer énergiquement et efficacement. J'ai également reçu un grand nombre de communications de diverses organisations qui offrent leur concours. Je ne peux pas les lire, mais je voudrais remercier les organisations intéressées et donner une liste de celles qui ont offert leurs services au Gouvernement de la manière qu'elles espéraient pouvoir se rendre utiles.

1. Association nationales Associations d'anciens combattants, hommes et femmes.
- Congrès pancanadien du travail.

- Canadian Chamber of Commerce.
 Société canadienne de la Croix rouge.
 Compagnie du Pacifique-Canadien.
 Christian Social Council of Canada.
 Imperial Order Daughters of the Empire,
 National Chapter.
 Junior Leagues of Canada.
 Université McGill.
 National Council of Women of Canada.
 Les fils natifs du Canada, Conseil national.
 Y.M.C.A., Conseil national.
 Y.W.C.A., Conseil national.
 Association canadienne des médecins.
2. Organismes locaux
 De nombreuses résolutions exprimant leur loyauté et engageant leur appui ont été reçues de
 Boards of Trade.
 Corporations civiques et municipales.
 Associations commerciales et mercantiles.
 Associations fraternelles.
 Conseils de bien-être.
3. Corps de citoyens d'origine étrangère
 Ligue canadienne des Slovaques.
 Association démocratique canado-hongroise.
 Ligue de citoyens canado-japonais (Vancouver).
 Association d'éducation des Croates.
 Fédération des clubs canado-hongrois (Exécutif national).
 Association germano-canadienne (diverses succursales).
 Ordre indépendant des Fiorde Italia, Fernie, C.-B.
 Alliance nationale des Slovaques, des Tchèques et des Carpatho-Russes.
 Conseil national canadien de la fédération des jeunes Ukrainiens.
 Association des Polonais (Comité exécutif central).
 Association sportive des Ukrainiens du Canada.
 Self reliance bureau des Ukrainiens du Canada.

J'ai reçu des centaines de communications de citoyens de toutes les parties du Canada et un grand nombre de personnes qui habitent aux Etats-Unis. Ces communications n'ont trait qu'aux offres qui sont venues à mon bureau. Elles ne constituent qu'une faible partie de toutes celles que nous avons reçues. Tous les ministres du Gouvernement en ont reçu un grand nombre. Le ministre de la Défense nationale en a aussi reçu un nombre considérable depuis quelques jours. Nous prenons des mesures pour établir, sous la direction du cabinet, un sous-comité d'information publique, un bureau civil de collaboration, qui sera chargé de recueillir tous les renseignements relatifs aux offres faites dans le but de les utiliser le mieux possible.

Au nom du Gouvernement, je tiens à renouveler, à ces groupements et à ces particuliers, l'expression de ma gratitude.

Je crains d'avoir parlé beaucoup plus longtemps que je n'aurais dû. Toutefois, je ne voudrais pas terminer sans indiquer à la Chambre sur qui, à mon sens, doit retomber la responsabilité du conflit actuel. Afin de bien faire comprendre à d'autres la situation où se trouve actuellement le monde, je désire

[Le très hon. Mackenzie King.]

exprimer mon jugement sur Hitler et le régime nazi d'Allemagne, en me servant des propres expressions d'Hitler.

J'ai sous les yeux un exemplaire du compte rendu d'un discours prononcé au Reichstag le 21 mai 1935 par Adolph Hitler, Führer et chancelier. Un membre de l'entourage officiel d'Hitler m'a remis cet exemplaire lors de mon voyage en Allemagne, il y a deux ans, en vue de me faire connaître les idées qu'entretenaient toujours alors Hitler et les nazis. Que mes honorables collègues jugent par eux-mêmes, d'après les propres paroles du chancelier, quel est le fond de sa pensée, et de celle des nazis, dans la perpétration de cette série d'actes d'agression, de terrorisme et de violence, dont le plus récent consiste en l'invasion de la Pologne, et dans cette persistance à poursuivre les conquêtes qu'ils ont tentées au cours de ces deux dernières années. Parlant à son propre parlement, Hitler disait donc à cette époque, et je m'en tiens aux passages les plus importants de son discours.

Voici l'entrée en matière :

Pour répondre au désir du Gouvernement, le général Gøring, mon collègue du parti et président du Reichstag allemand, vous a convoqués afin que vous receviez de moi, à mon titre de représentant de la nation allemande, certaines explications que je crois nécessaires à l'intelligence de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement du Reich et des décisions qu'il a arrêtées à l'égard de certaines grandes questions qui nous touchent de près à l'heure actuelle. A cet effet, je vais vous parler, à vous et par votre intermédiaire à la nation allemande. Mais je désire que mes paroles trouvent un plus vaste écho et atteignent tous ceux qui, à l'étranger, s'efforcent, mus par le devoir ou l'intérêt, de pénétrer notre pensée sur ces mêmes problèmes dont l'importance se fait aussi sentir chez eux. . . . cela me donne, non seulement le droit, mais même le devoir sacré de parler avec la plus entière franchise de ces divers sujets. La nation allemande a le droit de l'exiger de moi et je suis résolu à me rendre à cette attente.

Voici la première parole significative :

Par conséquent, nous n'avons ni le désir ni l'intention de priver nos ressortissants d'origine étrangère de leur nationalisme, de leur langue ou de leur culture, pour leur imposer, à la place, ce qui serait allemand et étranger pour eux. Nous n'exigeons pas la germanisation des noms étrangers; au contraire, nous ne la désirons pas. Notre théorie raciale, par conséquent, considère toute guerre en vue de la sujétion et la domination d'un peuple étranger comme un procédé qui, tôt ou tard, change et affaiblit intérieurement le vainqueur et, en fin de compte, amène sa défaite. Mais nous ne croyons aucunement qu'en Europe les nations dont le nationalisme a été complètement consolidé peuvent dans le domaine du principe des nationalités être privées en quoi que ce soit de leur patrimoine national. L'histoire des cent cinquante dernières années nous procure d'amples avertissements significatifs à cet égard.

Le sang versé en Europe au cours des trois derniers siècles est hors de proportion avec les résultats acquis par les nations. En fin de compte, la France est demeurée la France, l'Allemagne l'Allemagne, la Pologne la Pologne,

l'Italie l'Italie. Ce que l'égoïsme dynastique, les passions politiques et l'aveuglement patriotique ont accompli en fait de modifications politiques, en apparence affectée de longue portée, par l'effusion de fleuves de sang n'ont, en ce qui concerne le sentiment national, qu'effleuré la surface des nations. Ils n'ont pas essentiellement modifié leur caractère fondamental. Si ces Etats avaient affecté seulement une fraction de leurs sacrifices à des objets mieux conçus, leurs succès auraient certainement été plus considérables et plus permanents.

Non, l'Allemagne nationale-socialiste veut la paix en raison de ses convictions fondamentales; elle veut la paix aussi à cause de sa conception du fait simple et primordial que vraisemblablement aucune guerre n'atténuerait la misère de l'Europe, mais, au contraire l'aggraverait probablement.

Que pourrais-je donc désirer de plus que la paix et la tranquillité? Mais si l'on affirme que ce désir est simplement celui des dirigeants, je répondrai que si seulement les dirigeants et les chefs d'Etat désirent la paix, les nations elles-mêmes ne voudront jamais la guerre.

J'invite la Chambre à écouter cette affirmation de nouveau, afin qu'elle puisse juger sur qui Hitler rejette la responsabilité de la guerre actuelle, s'il la rejette sur le peuple allemand ou sur ses dirigeants. Voici ses paroles:

Je répondrai que si seulement les dirigeants et les chefs d'Etat désirent la paix, les nations elles-mêmes ne voudront jamais la guerre.

Cela démontre nettement, à mon sens, que les dirigeants et non le peuple allemand ne désiraient pas la paix à l'heure actuelle. Et voilà pourquoi nous avons la guerre.

...la Grande Guerre devrait servir de terrible avertissement. Je ne crois pas que l'Europe puisse survivre à une pareille catastrophe une seconde fois sans un bouleversement épouvantable.

M. Hitler s'est donc délibérément lancé dans la présente guerre, malgré sa conviction que l'Europe ne pourrait pas survivre à une catastrophe comme la dernière guerre sans un épouvantable bouleversement. Pour servir ses ambitions, il est disposé à sacrifier toute l'Europe. Voyons l'extrait suivant de son discours:

L'Allemagne a solennellement reconnu et garanti à la France ses frontières telles qu'elles furent fixées à la suite du plébiscite de la Sarre. Oubliant le passé, l'Allemagne a conclu un pacte de non-agression avec la Pologne. Voilà plus qu'une contribution précieuse à la paix de l'Europe, et nous y adhérons sans réserves. Nous chérissons l'espoir que ce pacte se révélera durable et tendra à renforcer les relations amicales entre nos deux pays. Le Reich allemand, et surtout le présent gouvernement allemand n'ont d'autre désir que de vivre sur un pied d'amitié et de paix avec tous les pays voisins. Nous entretenons ces sentiments non seulement à l'égard des grandes puissances, mais aussi à l'égard des petits pays voisins. Dès que sont déchainées les fureurs de la guerre, la fin commence à justifier les moyens et les gens commencent à perdre toute conception nette du bien et du mal. L'Allemagne est aujourd'hui un Etat national-socialiste; les idées qui la régissent sont en contradiction

absolue avec celles de la Russie soviétique. Le national-socialisme est une doctrine applicable exclusivement au peuple allemand. Le bolshévisme souligne sa mission internationale. Le bolshévisme prône la constitution de l'empire universel. Le bolshévisme prêche la création d'un empire mondial et ne reconnaît que des sections d'une centrale internationale. Le bolshévisme prêche le conflit des classes dans le monde entier et la révolution mondiale assurée par la terreur et la force.

Voilà le pays avec lequel le chancelier allemand vient de conclure un pacte.

En tant que le bolshévisme peut atteindre l'Allemagne, toutefois, nous sommes ses plus implacables et fanatiques ennemis. L'Allemagne n'a rien à gagner d'une guerre européenne. Nous désirons simplement la liberté et l'indépendance, et c'est pourquoi nous sommes prêts à conclure des pactes de non agression avec tous nos voisins, sauf la Lithuanie. Si nous faisons cette exception, ce n'est pas que nous souhaitons la guerre avec ce pays, mais bien que nous ne saurions conclure de traité avec un Etat qui ignore les lois les plus élémentaires de la société humaine. Toutefois, à cette seule exception, que peuvent supprimer en aucun temps les grandes puissances responsables, nous sommes disposés à donner, par le moyen de pactes et de promesses de non agression, à toutes les nations dont les territoires confinent au nôtre, l'assurance d'une paix dont nous bénéficierons nous-mêmes...

L'Allemagne n'a ni l'intention, ni le désir d'intervenir dans les affaires domestiques de l'Autriche, ni d'annexer ce pays, ni de conclure d'anschluss. Le peuple et le gouvernement allemands, sont cependant absorbés par un désir, résultant d'un simple sentiment de solidarité attribuable à une commune origine nationale, savoir, que l'on garantisse partout au peuple allemand, et non seulement aux nations étrangères, le droit de disposer de lui-même. Je suis moi-même persuadé qu'aucun régime ne peut vivre longtemps sans le consentement et l'appui du peuple...

Voici la conclusion:

Membres du Reichstag allemand.

Je me suis efforcé de vous donner un aperçu des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Quelles que soient les difficultés et les soucis engendrés par certaines questions particulières, j'estime qu'il m'incombe, en ma qualité de Führer et de Chancelier du Reich, de n'avoir aucun doute sur la possibilité de maintenir la paix. Les peuples désirent la paix. Il devrait être possible au gouvernement de la sauvegarder...

Nous croyons que si les peuples de l'univers voulaient s'entendre afin de détruire toutes leurs bombes asphyxiantes, incendiaires et explosives, ils feraient œuvre plus utile qu'en essayant à s'entretuer.

Voici comment se termine cette allocution:

Compagnons d'armes et gardiens de la nation, je ne saurais mieux terminer ce discours qu'en vous répétant combien nous croyons en la paix. La nature de notre constitution nous permet de mettre fin, en Allemagne, aux machinations des partisans de la guerre. Espérons que les autres nations pourront, elles aussi, donner libre cours aux sentiments pacifiques dont elles sont réellement animées. Quiconque allume le flambeau de la guerre en Europe ne peut s'attendre qu'au désordre.

Ce sont là les paroles du chef actuel de l'Allemagne, lui qui vient d'envahir la Pologne à la suite d'une série d'actes d'agression contre un certain nombre des pays mentionnés, et avec lesquels, disait-il, il ne désirait que vivre en paix. A la lumière de ces déclarations, lesquelles constituaient à venir jusqu'à il y a un an ou deux et même plus récemment, la profession de foi du régime nazi, je demande aux honorables membres s'il est possible d'ajouter foi à une déclaration quelconque formulée par ce régime et son chef? Non, monsieur l'Orateur. Le monde doit actuellement faire face à la déception, à la terreur, à la violence et à la force, moyens auxquels une puissance barbare et tyrannique a recours pour dominer l'univers. Je dis que jamais, pas même durant la période de la dernière guerre, les pays du monde n'ont eu à faire face à une crise comparable à celle d'aujourd'hui.

Je veux demander à la Chambre et aux Canadiens dans quel esprit ils vont faire face à cette crise? Vont-ils continuer à croire aux droits des individus, à la personne sacrée de l'individu, à la liberté des nations, à toutes les choses sacrées de la vie humaine? Je le crois et je suis convaincu qu'ils vont nous l'indiquer d'une manière très nette par leurs représentants dans ce Parlement.

Il y a quelques années, vers 1840, se fit aux Etats-Unis une forte agitation contre l'esclavage. L'un des plus grands poètes américains de l'époque donna à son pays un poème destiné, à son sens, à bien exposer devant le peuple la crise sous son vrai jour et à lui donner sa véritable signification. Le poème avait pour titre: "La présente crise". Le poète, c'est James Russell Lowell, qui environ trente ans après devint ambassadeur des Etats-Unis en Grande-Bretagne. Cette agitation faite dans le but de déterminer si des hommes devaient être esclaves ou libres, se continua pendant des années et, en fin de compte, vers 1860, les Etats-Unis se trouvèrent engagés dans une guerre civile entrepris en vue de décider si la moitié de la population devrait être esclave et l'autre moitié libre. Cette crise se confina à un seul pays sur un seul continent. Le conflit actuel de 1939 intéresse tous les pays sur tous les continents du monde.

Je constate que le sens de ce poème est tout l'opposé des paroles que je viens de citer d'Hitler. Je demande donc à tous les membres de la Chambre, à tous les citoyens du Canada et de notre continent de même qu'à ceux de tous les autres: Quel choix allez-vous faire? Je ne crains pas de citer au long le poème, dont chaque vers est un appel au devoir. Dans cette crise, je souhaite que tous et chacun fassent leur part dans

[Le très hon. Mackenzie King.]

l'esprit indiqué que manifestent les vers des plus émouvants qui suivent:

When a deed is done for Freedom, through the
broad earth's aching breast
Runs a thrill of joy prophetic, trembling on
from east to west,
And the slave, where'er he cowers, feels the soul
within him climb
To the awful verge of manhood, as the energy
sublime
Of a century bursts full-blossomed on the
thorny stem of Time.

Through the walls of hut and palace shoots the
instantaneous throe,
When the travail of the Ages wrings earth's
systems to and fro;
At the birth of each new Era, with a recognizing
start,
Nation wildly looks at nation, standing with
mute lips apart,
And glad Truth's yet mightier man-child leaps
beneath the Future's heart.

So the Evil's triumph sendeth, with a terror and
a chill,
Under continent to continent, the sense of
coming ill,
And the slave, where'er he cowers, feels his
sympathies with God
In hot tear-drops ebbing earthward, to be drunk
up by the sod,
Till a corpse crawls round unburied, delving in
the nobler clod.

For mankind are one in spirit, and an instinct
bears along,
Round the earth's electric circle, the swift flash
of right or wrong;
Whether conscious or unconscious, yet Human-
ity's vast frame
Through its ocean-sundered fibres feels the gush
of joy or shame;—
In the gain or loss of one race all the rest
have equal claim.

Once to every man and nation comes the moment
to decide,
In the strife of Truth with Falsehood, for the
good or evil side;
Some great cause, God's new Messiah, offering
each the bloom or blight,
Parts the goats upon the left hand, and the
sheep upon the right,
And the choice goes by forever 'twixt that dark-
ness and that light.

Has thou chosen, O my people, on whose party
thou shalt stand,
Ere the Doom from its worn sandals shakes the
dust against our land?
Though the cause of Evil prosper, yet 'tis Truth
alone is strong,
And, albeit she wander outcast now, I see
around her throng
Troops of beautiful, tall angels, to enshield her
from all wrong.

Backward look across the ages and the beacon-
moments see,
That, like peaks of some sunk continent, jut
through Oblivion's sea;
Not an ear in court or market for the low
foreboding cry
Of those Crises, God's stern winnowers, from
whose feet earth's chaff must fly;
Never shows the choice momentous till the
judgment hath passed by,

Careless seems the great Avenger; history's
pages but record
One death-grapple in the darkness 'twixt old
systems and the Word;
Truth forever on the scaffold, Wrong forever
on the throne.—
Yet that scaffold sways the future, and, be-
hind the dim unknown,
Standeth God within the shadow, keeping
watch above his own.

We see dimly in the Present what is small and
what is great,
Slow of faith, how weak an arm may turn the
iron helm of fate,
But the soul is still oracular; amid the mar-
ket's din,
List the ominous stern whisper from the Del-
phic cave within,—
'They enslave their children's children who
make compromise with sin'.

Slavery, the earth-born Cyclops, fellest of the
giant brood,
Sons of brutish Force and Darkness, who have
drenched the earth with blood,
Famished in his self-made desert, blinded by
our purer day,
Gropes in yet unblasted regions for his miser-
able prey;—
Shall we guide his gory fingers where our help-
less children play?

Then to side with Truth is noble when we
share her wretched crust,
Ere her cause bring fame and profit, and 'tis
prosperous to be just,
Then it is the brave man chooses, while the
coward stands aside,
Doubting in his abject spirit, till his Lord is
crucified,
And the multitude make virtue of the faith
they had denied.

Count me o'er earth's chosen heroes,— they
were souls that stood alone,
While the men they agonized for hurled the
contumelious stone,
Stood serene, and down the future saw the
golden beam incline
To the side of perfect justice, mastered by
their faith divine,
By one man's plain truth to manhood and to
God's supreme design.

By the light of burning heretics Christ's
bleeding feet I track,
Toiling up new Calvaries ever with the cross
that turns not back,
And these mounts of anguish number how each
generation learned
One new word of that grand Credo which in
prophet-hearts hath burned
Since the first man stood God-conquered with
his face to heaven upturned.

For Humanity sweeps onward; where today the
martyr stands,
On the morrow crouches Judas with the silver
in his hands;
Far in front the cross stands ready and the
crackling fagots burn,
While the hooting mob of yesterday in silent
awe return
To glean up the scattered ashes into History's
golden urn.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-
Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je dirai
tout d'abord que j'apprécie hautement les

bonnes paroles que le premier ministre (M. Mackenzie King) a prononcées à mon sujet cet après-midi. Je voudrais presque qu'il ne les aient pas dites, car je crains fort de le désappointer ce soir ainsi que certains de mes autres amis à la Chambre.

J'approuve l'attitude que prend le premier ministre au sujet des bénéfices excessifs, son mépris pour tous ceux qui tireraient des profits de la guerre, et aussi sa condamnation des abus du favoritisme. Nous devons prier le premier ministre de donner suite à ses paroles, même au cours de la présente session, en adoptant des lois qui rendent ces pratiques criminelles, et qui confisquent ces bénéfices au profit de l'Etat. Des paroles vaines ne nous avanceront guère, et nous avons le droit de demander à la Chambre que l'expérience de la dernière guerre ne se répète pas au cours de la présente.

Je crains fort de ne pouvoir goûter autant la digression qu'a faite le premier ministre en s'éloignant du sujet en discussion pour laisser entendre que le chômage au Canada ne peut pas être attribué en principe à la situation au pays. Je reconnais que des causes internationales peuvent entrer en jeu, mais je ne crois pas que le Gouvernement soit justifiable d'attribuer le chômage de ces dernières années à la situation actuelle en Europe. De plus il ne suffit pas de déclarer en phrases ronflantes que le Canada appuiera la Grande-Bretagne jusqu'au dernier homme. Nous devrions nous rendre compte de ce que cela veut dire. A l'instar des autres honorables députés, j'ai écouté pendant deux ou trois heures afin d'avoir une idée de ce que signifie la coopération et, je l'avoue, je n'en reviens pas. Je l'ignore et pourtant, je crois posséder la moyenne d'intelligence des citoyens ordinaires du Canada. Je n'en sais rien.

Je n'ai été renseigné que sur un seul point, apparemment; nous n'aurons pas la conscription—du moins pas pour l'instant. Nous n'aurons pas la conscription. Allons-nous envoyer une force expéditionnaire en Europe? Nous l'ignorons; nous ignorons si le ministère le sait ou non, mais nous n'en connaissons rien. Il est pourtant important que nous le sachions.

Nous ignorons si l'on fera ou non la conscription de la richesse. On devrait l'avoir si nous voulons tenir jusqu'au dernier homme et, à mon avis, l'on devrait conscrire la richesse avant les hommes. Nous devrions savoir toutes ces choses.

Il est bel et bon pour le premier ministre de parler de coopération dans la poursuite de la guerre. Il est bel et bon pour lui de parler de la politique du Gouvernement. Cependant, nous avons le droit de savoir dans cette Chambre—j'avais espéré savoir du premier ministre ce que nous n'avons pu apprendre

par le discours du Gouverneur général,— quelle est la politique du Gouvernement.

J'ai entendu naguère, à maintes reprises condamner la méthode du blanc-seing; cependant, dans le discours d'aujourd'hui, on nous demande d'accorder un blanc-seing au ministre. A venir jusqu'à cette heure, le premier ministre ne nous a guère renseignés sur la politique du Gouvernement. De fait, durant certaines parties de son discours, j'ai été pour ainsi dire porté à croire que la guerre, somme toute, sera un bienfait déguisé pour les Canadiens, car, grâce à elle, ils seront en mesure de vendre de plus grandes quantités de produits à la Grande-Bretagne et de faire plus d'argent, après quoi nous ne cesserons d'être heureux.

Je ne prétends nullement que c'est là l'idée du premier ministre, mais je présente la question de cette façon-là afin de souligner le fait que la population canadienne a attendu avidement la présente session du Parlement afin de se rendre compte quelle sera la politique du Gouvernement et je crois qu'elle sera tristement désillusionnée de n'avoir rien appris de plus que ce que nous avons nous-mêmes appris.

Je me trouve ce soir dans une situation plutôt anormale. Mon attitude à l'égard de la guerre est bien connue des honorables membres et, je crois, dans tout le pays. Mes vues touchant la guerre se sont cristallisées au cours de la dernière guerre, bien avant la naissance de la Fédération du commonwealth coopératif, mais notre F. C. C. est une association démocratique qui décide des lignes de conduite à tenir. Mes collègues de la Chambre et ceux du conseil national de la Fédération du commonwealth coopératif, qui ont été en séance avec nous presque sans interruption au cours des deux derniers jours, ont eu la générosité d'insister pour que je saisisse cette occasion de formuler mes idées sur cette question.

L'attitude de la Fédération du commonwealth coopératif sera exposé à la première occasion par l'un de mes collègues. Je le déclare franchement, j'approuve de tout cœur une partie de ce programme, mais je ne puis agréer certains autres articles. Cependant, je n'ai jamais été si fier d'appartenir au groupe dont je fais partie. Durant le temps que j'ai à ma disposition ce soir, j'essaierai de formuler ma propre manière de voir en ce qui regarde la guerre, interpréter à ma manière la situation qui existe à l'heure actuelle et proposer peut-être certaines choses que l'on devrait faire. A la lumière du grand nombre de télégrammes, lettres et communications, qui me sont parvenus en ces derniers jours, et de ce que je sais de la population canadienne, j'ai la conviction que des

[M. Woodsworth.]

milliers et des milliers de gens professent les mêmes idées que moi.

Suivant moi, un particulier, et encore plus un représentant des citoyens, dans une démocratie, peut faire sa meilleure contribution en exprimant ses propres convictions le plus clairement possible. Et voilà ce que je tente de faire ce soir. Je considère qu'un grand nombre de mes collègues dans cette Chambre, appartenant à tous les partis, sont parfaitement sincères relativement au programme qu'ils préconisent. Je ne conteste nullement leur patriotisme. Je vais peut-être trop loin en leur demandant de croire que moi-même et les autres qui partagent ma manière de voir, sommes sincères dans nos convictions et ne sommes pas moins intéressés au bien-être de notre pays.

Avant d'aller plus loin, voici la première question que je désire poser: Est-il possible de savoir si oui ou non le Canada est en guerre ce soir? J'ai consulté des avocats de mes amis dont un bon nombre sont des juristes constitutionnels et il y a divergence d'opinion parmi eux.

Lorsque nous sommes arrivés au Parlement, j'avais crû que nous étions en guerre et que rien ne pouvait changer cet état des affaires; cependant, après avoir écouté tout à l'heure le discours du premier ministre (M. Mackenzie King), j'ai commencé à réaliser que nous ne sommes pas en guerre et qu'il est peu probable que nous le soyons au sens technique du mot. J'avais pensé qu'à notre arrivée à Ottawa, l'on nous soumettrait une déclaration de guerre précise sous forme d'une résolution. Si nous ne sommes pas en guerre, est-ce que l'on se propose de faire la guerre sans la déclarer? Ainsi que le premier ministre l'a dit il y a un instant, si le Canada est une nation ayant droit de déclarer la guerre ou de s'en abstenir, je désire savoir quelles sont les mesures que nous allons prendre. Allons-nous déclarer la guerre? Les autres nations considéreront-elles que le Canada est neutre? Il n'est pas juste que nous jouissions des privilèges et des immunités de la neutralité, si en réalité nous prétions main forte à l'Angleterre dans une guerre. Voilà qui est injuste et malhonnête. Ainsi que le premier ministre l'a laissé entendre tantôt lorsqu'il a cité le beau poème de James Russell Lowell,—c'est plutôt prostituer ces beaux vers, je l'avoue, que de les citer à ce propos,—la vérité devrait avoir la première place. Je sais toutefois que la vérité est l'une des premières victimes de la guerre.

Sommes-nous en guerre? De quelle manière allons-nous entrer en guerre, si nous décidons d'y prendre part? D'aucuns d'entre nous posent plutôt la question: De quelle façon pouvons-nous éviter d'y participer? Si

certaines déclarations qu'a faites le premier ministre aujourd'hui sont exactes, nous ne sommes pas encore en état de guerre et c'est au Parlement qu'il appartient de décider si nous sommes en guerre. S'il en est ainsi nous devrions le savoir. Durant un bon nombre d'années, le premier ministre nous a dit que le Parlement en déciderait. Voilà une expression magnifique mais plutôt ambiguë. Qu'est-ce que nous allons décider? D'après certaines des déclarations publiées ces jours derniers, nous sommes en guerre et tout ce que le Parlement peut faire, c'est de décider de l'importance et de la nature de notre contribution. Voilà ce que l'on a dit, je crois. Si, en sus de décider de l'importance et de la nature de notre aide dans la présente guerre, nous sommes encore capables de décider de ne pas participer à la guerre, j'en serais sur toute la ligne. Que vous approuviez l'entrée du Canada dans la guerre ou qu'il se tienne à l'écart, vous conviendrez, je crois, que nous devrions avoir quelques précisions touchant une question de cette importance.

M. HANSON: Sommes-nous en guerre ou ne le sommes-nous pas au sens de la Fédération du commonwealth coopératif?

M. WOODSWORTH: En mettant la loi des mesures de guerre en vigueur, le premier ministre s'est probablement tenu dans les limites de ses droits légaux. Je lui signalerai, toutefois, que l'application de cette loi, pour la première fois, eut lieu alors qu'une guerre était effectivement en cours. La teneur de cette loi peut autoriser le Gouvernement à prendre certaines mesures préventives, mais je soutiens que si nous ne sommes pas en guerre les dispositions compliquées et les énormes dépenses auxquelles le pays s'est engagé n'étaient pas nécessaires. Je remercie le premier ministre de la grande marque de considération donnée à quelques-uns de nous qui appartenons à des groupes minoritaires en nous faisant part de la gravité de la situation. En toute sincérité, je veux dire combien j'apprécie ce geste. Je tiens également à louer le Gouvernement d'avoir convoqué le Parlement sans délai. Je ne sache pas qu'on le puisse louer, ainsi que je l'avais presque espéré, d'avoir exposé une politique ministérielle.

Je voudrais examiner plusieurs questions, dont le premier ministre a déjà effleuré quelques-unes. J'aimerais tout d'abord connaître quelle est la responsabilité du Canada relativement aux conséquences de la politique britannique. En d'autres occasions, j'ai tenté de me joindre à ceux qui professaient que nous n'étions plus des coloniaux. J'étais d'avis que nous devrions poursuivre une politique indépendante, et cependant, jusqu'à la récente déclaration du premier ministre, le Gouverne-

ment actuel, apparemment, a servilement calqué sa politique sur celle du gouvernement britannique. En ces temps derniers, la Société des Nations n'a pas fonctionné. En théorie, le Canada est une nation indépendante. En pratique, toutefois, nous sommes restés dans notre politique étrangère, intimement associés au Royaume-Uni. Si j'ai bien compris le premier ministre, le Canada a eu pour politique, dans le passé, de s'abstenir de toute relation avec le conseil d'Empire. Le premier ministre voudrait, cependant, que nous appuyions la Grande-Bretagne jusque dans les conséquences des politiques que nous n'avons en rien contribué à formuler. Je ne crois pas que cela puisse continuer. Je m'exprime, je pense, comme le ferait tout citoyen de Grande-Bretagne. Vivant sous des institutions britanniques, nous réclamons le droit d'établir notre propre politique et de ne laisser en rien ce soin à personne de l'extérieur. J'espère que le premier ministre est de cet avis. Mais, je crains que le chef de l'opposition (M. Manion) ne le partage pas.

Parlons clairement sur ces questions. A mon sens, la situation du moment est presque entièrement la conséquence des bêtises de M. Chamberlain.

Des VOIX: Non, non.

M. WOODSWORTH: Oui, c'est du moins mon opinion. Je me suis renseigné sur les événements dans les journaux anglais. J'ai lu bon nombre de journaux ouvriers d'Angleterre et je suis bien au courant de ce qui s'est passé.

Une VOIX: Que dites-vous de Ramsay MacDonald?

M. WOODSWORTH: Je sais comment certains grands financiers de la Grande-Bretagne ont donné de l'importance à M. Hitler. A mon sens, quiconque a étudié les attitudes adoptées par le Gouvernement britannique depuis un an ou deux,—ses agissements lors de la guerre d'Espagne, par exemple,—sait que c'est ce qui a, pour ainsi dire, favorisé l'ascension de Hitler. Maintenant que les choses sont rendues trop loin, l'Angleterre lance un appel pressant non seulement chez elle mais par le monde entier pour qu'on l'aide à se tirer du guêpier où elle se trouve à la suite des maladresses de son gouvernement. Il me semble que le Canada ne devrait pas accepter de responsabilité à ce sujet puisque nous n'avons pas été consultés.

Plus que cela, je désirerais faire remarquer que le Canada est situé sur le continent nord-américain. Notre pays fait partie de l'Amérique du Nord, tant géographiquement qu'économiquement. Nous devons suivre l'exemple que nous donnent nos voisins en matière de

relations internationales. On ne peut pas m'accuser de pactiser avec les Américains car mes ancêtres étaient des Loyalistes.

Une VOIX: Etes-vous loyal?

M. WOODSWORTH: On me demande si je suis loyal. Je suis convaincu de ma loyauté envers les principes qu'ils professeraient s'ils vivaient aujourd'hui.

Une VOIX: Vous le prouvez!

M. WOODSWORTH: J'ai été imbu des traditions et des idéals britanniques. Au lieu de parfaire mon instruction à une université allemande ou américaine, j'ai fréquenté une université britannique, et si je possède certaines convictions radicales, c'est dû en grande partie à la formation que j'ai reçue en Grande-Bretagne. J'insiste sur ce point et je n'imagine pas que l'on puisse m'accuser de déloyauté.

Nous avons vanté la frontière libre séparant notre pays des Etats-Unis, mais il ne nous faut pas être aveuglément convaincus de la durée perpétuelle de cette condition. Nous supposons que les Etats-Unis seront toujours du même côté que nous. Nous espérons avoir toujours leur sympathie mais permettez-moi de dire que nous courons de grands risques à ce sujet si nous prenons des mesures militaires par tout le pays. Il me semble que le Canada rendra bien plus service à l'Angleterre en entretenant les relations les plus amicales possible avec les Etats-Unis.

J'irai plus loin. Je suis un Canadien dont l'origine remonte à plusieurs générations et j'en suis fier mais le Canadien-Anglais habitant notre pays n'a pas les mêmes idées qu'un Anglais né aux Iles Britanniques et plus vite nos Anglais expatriés s'en rendront compte, mieux cela vaudra. Je songe en ce moment à la province de Québec. Je sais que le premier ministre (M. Mackenzie King) aimerait bien, dans la présente guerre, avoir les gens de Québec de son côté. Dans les circonstances, il est absolument essentiel que le Canada garde son unité. Mais je crois être au courant des opinions des citoyens de la province de Québec. Ils ne considèrent pas la France comme leur mère patrie comme le font beaucoup d'Anglais à l'égard de l'Angleterre. A mon avis, il ne faut blâmer personne de cela. Je suis convaincu que c'est un fait. Pendant quelque temps, j'ai eu l'avantage de siéger à la Chambre à côté d'un député que je considère comme un grand Canadien-français, M. Henri Bourassa, et nous avons eu ensemble maints entretiens. Il est vrai que nos opinions n'étaient pas les mêmes sur bien des questions, mais j'ai été content et peut-être même un peu étonné de constater que nos vues s'ac-

[M. Woodsworth.]

cordaient sur beaucoup d'autres points. Ce serait une chose fort grave, ainsi que le Gouvernement s'en rendrait compte s'il cherchait à établir la conscription, que d'avoir désunion entre le Québec et les provinces anglaises du pays.

Le premier ministre a lancé cet après-midi un appel pour lequel je l'honore et dans lequel il nous exhorte à une grande tolérance envers nos concitoyens d'autres races. Je suis très heureux qu'il ait mentionné la question. Environ le vingtième de notre population se compose d'autres éléments que l'élément britannique et l'élément français: quelques-uns sont Allemands, d'autres sont Slaves, d'autres appartiennent à d'autres nationalités. J'aurais eu pour ainsi dire honte, à la place du premier ministre, de lire un télégramme venant de Japonais canadiens qui donnent l'assurance de leur loyalisme, quand nous refusons aux Japonais nés au pays le même régime qu'aux autres Canadiens.

M. REID: Ils ne l'auraient peut-être pas transmis, il y a un mois.

M. WOODSWORTH: Je dis ceci—et l'interruption souligne cela même que je cherche à démontrer—il existe un grand nombre d'éléments ethniques au pays, et l'une de nos premières tâches, c'est de les unir. Et il sera fort difficile, comme la dernière guerre l'a démontré, d'unir ces gens, si nous établissons quelque mesure comme la conscription ou l'envoi d'un corps expéditionnaire.

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis l'érection d'un monument à Ottawa pour commémorer la mémoire des pauvres diables qui sont morts au front et il est à peine terminé, que nous voilà plongés dans la guerre suivante.

Après la dernière guerre, un grand nombre d'entre nous ont rêvé d'un monde discipliné, d'un monde qui devait reposer sur la justice et ainsi de suite. Mais malheureusement ce rêve s'est trouvé lié au traité de Versailles que je regarde comme absolument inique. Sous le régime de ce traité, nous avons cherché à écraser l'Allemagne. Nous avons imposé des indemnités dont tous ont reconnu l'impossibilité. Nous avons enlevé certaines tranches de territoire. Des troupes noires françaises ont même été envoyées en Rhénanie, un affront qui a alors beaucoup insulté les Allemands. Nous avons enlevé des colonies, coulé des navires et ainsi de suite. Nous connaissons cette longue et triste histoire. Dans une mesure considérable, ce genre de traitement a créé Hitler. Je ne défends pas et ne cherche pas à défendre les actes d'Hitler, pas du tout. C'est peut-être le diable incarné et le premier ministre aurait pu lire bien plus de choses que les citations qu'il a lues

ce soir. Mais on ne peut frapper d'un décret d'accusation une grande nation et un grand peuple comme le peuple allemand. Nous ne nous sommes débarrassés du kaiser que pour créer un état de choses favorable à l'avènement d'un Hitler. Le Canada a sa part de responsabilité, cela va de soi. Mais les grandes puissances n'ont pas pris la Société des Nations très au sérieux. J'ai siégé à titre de collaborateur temporaire durant une session entière de la Société à Genève, et l'expérience a été fort décevante, car j'ai constaté que les délégués britanniques—et sans doute les mêmes choses se sont produites parmi les autres délégués—agissaient là-bas joliment de la même façon qu'en cette enceinte, c'est-à-dire, qu'ils surveillaient les intérêts de la Grande-Bretagne et songeaient aux élections. Mais au Canada, nous n'avons guère pris la Société des nations fort au sérieux.

En outre, les pays refusaient constamment d'aller au secours des nations dont la souveraineté était violée. Il est bel et bon de parler de la nature sacrée des obligations que nous imposent les traités. Il est bel et bon de dire qu'Hitler a violé les traités. Et la France et la Grande-Bretagne? C'est une triste histoire. Pensez à la Mandchourie, à l'Ethiopie, à l'Espagne et à la Tchécoslovaquie. Voyons maintenant le cas de la Pologne. La Pologne moderne est l'une des nations qui ont résulté du traité. Nous nous rappelons aussi que Dantzig appartenait auparavant à l'Allemagne; les Allemands y forment à peu près 90 p. 100 de la population. Nous savons qu'il y a là un corridor qui est sans doute très précieux pour la Pologne, mais qui rompt les communications ainsi que l'unité de l'Allemagne. Tout cela résulte du traité de Versailles. La Ville libre de Dantzig a été un expédient juridique. Lloyd George et d'autres personnages avaient, dans le temps, averti le monde qu'en formant le corridor polonais de cette façon et en établissant le statut de Dantzig comme on le faisait, on préparait le terrain pour de nouvelles difficultés dans le monde. Je ne sais trop si la question eût pu être réglée pacifiquement; il est certain qu'elle n'eût pu l'être ainsi à la dernière minute. On aurait toutefois dû faire des efforts plus tôt en vue d'un règlement juste.

Je ne veux pas traiter en détail de la question des colonies. Nous pensons que les colonies sont très nécessaires, et les Allemands ont réclamé leur place au soleil. Nous appartenons à la catégorie des empires qui "possèdent". L'Allemagne est entrée tard sur la scène, de même que le Japon, et ces pays cherchent naturellement aujourd'hui à avoir quelques-unes de ces choses dont ils ont besoin pour réussir à concurrencer les autres grands empires du monde. Et c'est ainsi que se pré-

sente une situation dans laquelle on ne peut poser un problème concret et dire que la raison est d'un seul côté et que tous les torts sont de l'autre. Cela est impossible. Il me semble qu'avant tout les Canadiens doivent éviter l'hystérie, et nous sommes mieux placés pour cela ici que les gens de certains autres pays. Nous devons diriger nos efforts vers quelque chose de pratique. La Grande-Bretagne a sans doute aujourd'hui de lourdes responsabilités, mais je me demande si nous allons risquer les vies de nos fils canadiens pour empêcher Hitler d'entrer à Dantzig et dans le corridor. Je me demande ce qui arriverait s'il était question de donner Gibraltar et le canal de Suez et d'abandonner nos intérêts en Palestine ou dans les colonies d'Afrique. Qu'arrive-t-il? La Société des nations a été pratiquement mise à l'écart et voici que nous retournons à la politique des alliances de puissances. Franchement, nous en sommes là. Nous assistons à un spectacle des plus étranges. Il est ridicule, ainsi que l'a dit le premier ministre, de voir l'Allemagne faire cause commune avec la Russie, mais je ne sais trop s'il n'était pas beaucoup plus ridicule de voir M. Chamberlain essayer de faire cause commune avec la Russie. La vérité est que nous cherchons encore à obtenir la balance du pouvoir et autres choses de ce genre.

Je vous le demande, la dernière guerre a-t-elle réglé quelque chose? J'ose dire qu'elle n'a rien réglé, et la nouvelle guerre dans laquelle on nous demande d'entrer, quelque considérable et sanguinaire qu'elle soit, ne réglera rien non plus. Ce n'est pas ainsi que se font les règlements. On a beau nous dire qu'il faut combattre pour la liberté et la démocratie, souvenons-nous que la guerre est la négation de ces deux choses. Pour vaincre, il faut adopter précisément les tactiques que l'on condamne chez l'ennemi. Le Canada doit accepter sa part de responsabilité de l'état de choses actuel. Il est vrai que nous faisons partie de la Société des nations, mais quiconque a siégé dans cette Chambre sait combien il a été difficile jusqu'ici de susciter l'intérêt dans la discussion des affaires étrangères. Il y a cependant plus, et c'est que nous laissons les Canadiens profiter de la situation. Le premier ministre a beau dire qu'il va empêcher les profits excessifs, il n'en est pas moins vrai que le Canada a expédié d'énormes quantités de nickel et de ferraille, de cuivre et de chrome au Japon et à l'Allemagne, qui pouvaient alors devenir des pays ennemis. Voilà ce que nous avons fait. Il est peut-être encore possible de l'empêcher, mais je suis d'avis que, si l'on doit fusiller quelqu'un, ceux que leur commerce avec un ennemi en puissance a enrichis, devraient être les premiers à faire face au peloton d'exécution.

Je fais partie du groupe considérable de citoyens de ce pays qui sont persuadés—et cette conviction est tout à fait réfléchie—que la guerre est l'inévitable aboutissement du présent régime économique et international avec ses injustices, son exploitation et ses privilèges de classes. J'estime que le petit peuple du pays ne retirerait rien de la destruction du petit peuple d'un autre pays. Défenseur du petit peuple depuis bon nombre d'années, je ne saurais personnellement approuver aucune mesure visant à nous entraîner dans une autre guerre. L'on pourra prétendre que ceux qui refusent de s'enrôler sont des lâches. J'ai beaucoup de respect pour l'homme qui, animé d'une conviction sincère, est prêt à sacrifier sa vie s'il le faut pour une cause qu'il croit juste, mais j'ai autant de respect pour celui qui refuse de s'enrôler et d'aller tuer ses semblables et, dans les conditions modernes, d'aller tuer des femmes et des enfants, comme on doit le faire sur chaque front. Voilà des faits que l'on devrait envisager.

Le nationalisme, tel que nous l'avons connu dans le passé, est devenu impossible. Bien qu'il nous ait été facile dans le passé de nous entourer de hautes murailles et de proclamer que nous ne laisserions passer personne, ces frontières étroites d'autrefois sont disparues pour toujours, traversées qu'elles sont par les communications, le commerce, les messages télégraphiques et les avions; car il n'existe pas encore de frontières aériennes. L'ancien nationalisme est une chose impossible, et notre malheur consiste en ce que nous n'avons pas encore réussi à nous élever au rang d'internationalistes. Nous n'avons pas encore réussi à occuper ce rang et nous ne saurions le faire tant que nous maintiendrons nos étroites frontières nationales. Il est malheureux que la société des nations ait été jetée par-dessus bord, mais une nouvelle et meilleure société demeure l'unique espoir de salut du genre humain. Nous ferions mieux de le reconnaître avant de sacrifier plusieurs millions additionnels de nos gens. L'ancienne souveraineté nationale dont nous nous enorgueillions est une chose du passé—l'idée que chaque nation est libre d'agir à sa guise. Voilà tout simplement à quoi se résume la souveraineté nationale. Un automobiliste voyageant à travers une ville pourrait adopter la même attitude: "Cette voiture m'appartient et j'ai le droit de la conduire comme je l'entends; je puis avancer ou tourner à droite ou à gauche, comme il me plaira". Nous savons tous qu'il est impossible de se conduire de cette façon dans une ville moderne où la circulation est intense. Or, le monde est actuellement une communauté congestionnée et nous sommes tous plus ou moins enclins à l'individualisme.

[M. Woodsworth.]

Je me souviens d'avoir adopté pour devise, au cours de la dernière guerre, la formule suivante:

Au siècle dernier les peuples étaient voisins, au cours de celui-ci ils devraient être frères.

Plus j'ai étudié l'histoire et l'économie, plus j'en suis venu à la conclusion que cela est essentiellement vrai: il faut choisir entre cela et le déluge.

Je tiens à aborder maintenant un autre aspect de la question, et je me crois justifiable de le faire, étant donné que le premier ministre y a fait allusion le premier; il s'agit de la religion. Il voudrait, dans cette question, faire appel à la religion. Or mes idées sur la guerre me firent abandonner le ministère au cours du dernier conflit, et je ne fais partie aujourd'hui d'aucune secte religieuse. Je crains que mes croyances dans ce domaine ne soient plutôt vagues. Mais je me hasarde à affirmer, même au sein de cette assemblée, que je crois encore à certains principes fondamentaux des enseignements de Jésus et des autres grands maîtres qui se sont succédé au cours des siècles. Pour moi, de même que pour un nombre toujours grandissant de membres des sectes religieuses, hommes et femmes,—et il y en a toujours eu, tant dans l'Eglise catholique que dans l'Eglise protestante,—la guerre est la négation absolue de tout ce qui est chrétien. Je sais qu'à l'instar d'un grand nombre, le premier ministre revient toujours à l'idée du "chien enragé" et il a déclaré qu'en dernier ressort, il faudrait avoir recours aux armes. Il faut beaucoup de courage pour se fier à la force morale. Il fut un temps où les gens croyaient en un genre de force plus élevé que la force brutale. Oui, si je puis citer ce qu'a déclaré aujourd'hui le premier ministre lui-même, en dépit des tyrans, de tyrans aussi vils qu'Hitler à l'heure actuelle, en dépit des bellicistes—et il y en a dans tous les pays, ainsi que nous le rappelle Lowelle dans ces vers:

Truth forever on the scaffold, wrong forever
on the throne,—
Yet that scaffold sways the future, and,
behind the dim unknown,
Standeth God within the shadow, keeping
watch above his own.

C'est ce que les Pères de l'Eglise appelaient la foi. Il faut énormément de courage pour s'en tenir à nos convictions et la paix exige beaucoup de courage et d'esprit de sacrifice. J'admire le courage qui, chez les peuples pacifiques, anime ceux qui vont au front. J'envie presque au ministère de la guerre les sommes énormes dont il dispose pendant les hostilités. Pourquoi ces sommes ne sont-elles pas disponibles en temps de paix?

M. LANDERYOU: D'où l'argent vient-il?

M. WOODSWORTH: Pourquoi ne constatons-nous pas alors le même courage et le même esprit aventureux? Lorsque l'on nous fit savoir que nous devions nous rendre à Ottawa, j'étais en villégiature à une petite station estivale près de la frontière, au sud de Vancouver. Près de Blaine, l'on a érigé une arche de paix entre les deux pays. Les enfants amassèrent leurs sous afin d'y planter des rosiers. Il y eut une très belle cérémonie, à laquelle ils échangèrent leurs drapeaux nationaux, firent du chant, et le reste; ce fut très joli. Or, c'est là une partie de notre frontière sans défense. Les cérémonies de ce genre sont possibles en Amérique parce que la frontière n'est pas gardée.

Sans le traité Rush-Bagot, conclu il y a un siècle, de nombreux incidents de frontière bien différents se seraient produits. J'ai parfois songé que, advenant la destruction fort possible de la civilisation en Europe, nous conserverions au moins, en Amérique, des rudiments grâce auxquels nous pourrions tenter de jeter les fondements d'une nouvelle civilisation mieux conçue.

Je me mets au niveau des enfants. L'autre jour, causant avec une jeune fille dont le mariage projeté menaçait d'être retardé parce que son fiancé pourrait être appelé sous les drapeaux (c'est un Allemand né au Canada qui devrait se battre contre ses cousins d'outre-mer), j'ai cru voir s'évanouir pour elle les possibilités de l'avenir. Cela paraîtra ridicule, je le sais. Je parlais, récemment, à Winnipeg où je demeure, à des jeunes gens, dont certains étaient sans travail depuis quelque mois, venus me voir pour me demander s'ils ne devraient pas saisir sans tarder cette occasion d'obtenir un emploi. Que vous me preniez pour un idéaliste impossible ou pour un dangereux maniaque, je me range du côté des enfants et de ces jeunes gens, car ce n'est que dans la mesure où nous adopterons de nouvelles lignes de conduite que notre monde sera habitable pour nos enfants. Nous louons le courage de ceux qui font la guerre. Eh bien, j'ai des fils et j'ose croire qu'ils ne sont pas des lâches. Mais, si l'un d'eux, non pas par lâcheté mais par conviction, consent à s'affirmer nettement à cet égard et, s'il lui faut courir le risque du camp de concentration ou du peloton d'exécution, il me causera plus de fierté que s'il s'enrôlait dans l'armée.

M. TUSTIN: Honte!

M. WOODSWORTH: L'honorable député a beau crier: "Honte!" tel est mon sentiment, qui est celui d'un nombre de plus en plus considérable de Canadiens. J'ai dit que je voulais exposer mes convictions. Maintenant, critiquez-moi autant que vous voudrez. Je remercie la Chambre de la grande courtoisie

dont elle a fait preuve à mon endroit. Je me réjouis qu'il soit possible de parler de la sorte dans un Parlement canadien régi par les institutions britanniques. Ce ne serait pas possible en Allemagne, j'en conviens, mais c'est possible ici et je veux préserver l'essence même de nos institutions britanniques, qui est la liberté véritable: à mon sens, le seul moyen d'y arriver est de faire appel aux forces morales encore existantes parmi nos gens, plutôt que de se borner à un autre recours à la force brutale.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, en cette heure de péril, d'anxiété et de confusion, je prends la parole en qualité d'homme moyen, représentant ces gens moyens qui ont toujours porté le fardeau de douleur et d'amertume qu'entraîne la guerre. J'ai le désagréable devoir de partager la responsabilité de la décision fatidique que le Canada doit arrêter à l'égard de la guerre qui vient d'éclater.

Avant d'aller plus loin, je tiens à exprimer l'admiration que m'inspire l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth). Avec honnêteté, franchise et sincérité, il a montré l'envers sombre et sordide de la médaille. Mais mon expérience de la vie m'a enseigné que toute question a un côté sombre et sordide. Les arguments invoqués en faveur d'un côté semblent, en somme, aussi probants que ceux de l'autre. Il faut choisir celui qui paraît être, en définitive, plus favorable à l'intérêt de l'humanité.

Il est peut-être vrai que notre responsabilité, à nous Britanniques, est fort grande. Je n'en doute aucunement, ni ne désire réfuter le raisonnement de mon honorable collègue. Que faire? Nous croiser les bras ne résoudra pas le problème. Hitler a prouvé qu'il a la puissance et la volonté de conquérir le monde. Il faut songer à l'avenir plutôt qu'au passé.

L'existence même de la Grande-Bretagne est menacée, non moins que l'existence de toutes les nations britanniques et de celles qui nous sont immédiatement alliées. J'ai foi en la nation britannique, je contemple avec étonnement sa miraculeuse histoire. Je regarde avec un effroi mêlé d'admiration le magnifique héritage que nous ont laissé nos prédécesseurs. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que ce pays et ceux qui lui sont associés ont une grande mission à accomplir, un but élevé à atteindre. Nous avons peut-être péché; je ne dis pas que nous ne l'avons pas fait, mais il y a en nous un grand pouvoir de repentir. Je suis persuadé que nous travaillons à une noble fin non éloignée peut-être des magnifiques idéals qui inspirent mon honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre.

Les Anglais et leurs associés devront combattre ensemble ou périr ensemble. C'est

indiscutable, à mon sens; il n'y a pas de milieu. Il nous incombe, en notre qualité de Canadiens, de faire tout en notre pouvoir pour leur permettre de combattre ensemble. Le groupe des social créditistes, maintenant identifié à la Nouvelle démocratie, s'est engagé à appuyer, sans la moindre réserve, l'Angleterre et ses alliés. Nous nous prononçons donc en faveur de la coopération efficace du Canada, aux côtés de la Grande-Bretagne. Le sort du christianisme, de la démocratie et du droit à la vie des nations est en jeu. Si Hitler est vainqueur, ces trois réalités, aussi chères aux Canadiens que leur vie même, ne seront plus. Lorsque notre groupe est entré au Parlement pour la première fois, il a offert au Gouvernement la plus grande coopération lorsque, à notre avis, le ministère chercherait à appliquer de sages mesures. Nous promettons maintenant au Gouvernement notre appui unanime et ferme, tant que son programme nous semblera conforme au plus grand intérêt du Canada et de l'Empire.

La plus haute efficacité devra être le mot d'ordre au Canada. Notre contribution devra s'étendre à toutes les ressources humaines et matérielles à notre disposition. Reconnaissons comme base de notre organisation l'égalité de sacrifice et de service. Pas de distinction injuste entre le riche et le pauvre, entre le citoyen et le soldat. Nous ne pourrions vainement à moins d'un suprême effort. Donnons tout ce que nous avons, agissons comme une nation sous les armes. L'Allemagne se prépare depuis des années: à quand remontent nos préparatifs? Notre mécanisme a besoin d'atteindre son plein rendement. Abandonnons sans réserve la vieille doctrine du laisser faire, source d'incompétence et d'injustice. N'oublions pas les leçons de la dernière guerre. Que nos premières mesures en soient de bonnes. Ne permettons pas la stupide incurie. Un retard pourrait coûter la vie à nos soldats, en même temps que des trésors en ressources, et causer un gaspillage sans nom. J'ai peine à pardonner à ceux qui furent responsables des années de stupide incurie de la dernière guerre, années durant lesquelles nous perdîmes inutilement des millions de vies. Travaillons de toutes nos forces à empêcher la répétition d'un tel malheur.

Ce n'est que par le service universel que nous arriverons à notre plein rendement. Il faut que l'Etat ait la direction, l'autorité complètes sur la finance, l'industrie et nos effectifs humains. On s'est beaucoup ému de ce que l'association social créditiste d'Edmonton, celle d'ici et la Nouvelle démocratie aient annoncé qu'elles préconisent la conscription. Mais je remarque qu'un trop petit nombre s'est aperçu qu'il s'agit de la conscription des

trois éléments distincts de notre vie nationale. Premièrement, la finance avec tout ce que comprend ce mot; deuxièmement, l'industrie, aussi avec tout ce qu'elle comprend; troisièmement, nos effectifs humains. Les trois doivent marcher de pair. Chacun est aussi nécessaire aux deux autres que la troisième roue au chariot. Si l'on applique la conscription à l'un et non aux deux autres, il n'en pourra résulter que le déséquilibre, le désastre et le chaos. La conscription, le service universel, voilà les seuls moyens d'éviter l'injustice, le favoritisme, et les distinctions entre les classes.

Que l'on me permette de lire un extrait d'une lettre que j'ai reçue de ma ville, et qui a trait directement à cette discussion ce soir. Elle contient une résolution adoptée le lundi soir, 4 septembre, demandant...

...que vous priez notre Gouvernement à Ottawa, que, dans le cas de conscription, nous ayons la conscription de la richesse, aussi bien que du matériel humain, que les Hutterites d'âge militaire soient conscrits comme tous les autres; que l'exploitation des denrées alimentaires et des marchandises, comme l'indique la hausse actuelle des prix, cesse immédiatement. Nous croyons que l'on ne devrait permettre à personne de profiter de la misère humaine durant la guerre.

Tous les membres du groupe qui ont adopté cette résolution ont connu les horreurs, les pertes et les souffrances de la dernière guerre. Ils savent ce dont ils parlent. Je ne connais qu'un moyen de remédier aux iniquités, aux inégalités et aux injustices dont se plaignent ces gens, et c'est le service national en faveur duquel notre groupe s'est prononcé. C'est la seule manière de prévenir l'exploitation, de maintenir un niveau raisonnable de salaires pour les civils et les soldats, pour établir de justes prix pour les producteurs primaires.

J'ai une autre lettre venant de la ville de Lethbridge où j'habite, que je puis utiliser en l'occurrence. Je l'ai trouvée ici à mon arrivée. La voici:

Aujourd'hui, je suis allé dans toutes les épiceries et les maisons de gros de la ville afin d'acheter un sac de sucre. Il est impossible de s'en procurer. On m'a dit de revenir la semaine prochaine. On m'a également informé que le prix serait bien plus élevé qu'à l'heure actuelle.

J'ai vu un télégramme...

Je ne me porte pas garant des dires de mon correspondant, car je n'ai pas vu le télégramme.

...de la Canada Packers à ses voyageurs dans la région leur enjoignant de relever le prix du saindoux de 4½c. à 8½c. la livre. Nous voulons que vous protestiez vigoureusement lorsque le Parlement se réunira. Va-t-on tolérer une pareille exploitation lorsque la population canadienne doit être envoyée à la boucherie.

[M. Blackmore.]

Ces deux lettres exposent la situation sous son véritable jour. Toutes les coalitions et les ramifications des abominations qui ont eu champ libre durant la dernière guerre, commencent à dresser la tête et, au grand déshonneur du pays, elles seront bientôt à l'œuvre à moins que l'on ne prenne des mesures adéquates afin de les réprimer. Nous maintenons que les seules mesures adéquates sont celles que mon groupe a préconisées.

Il n'y a qu'un seul mot de la langue anglaise ou française qui exprime l'efficacité, l'égalité de service et le sacrifice. C'est un mot que les politiciens faibles n'osent pas prononcer; un mot que l'on emploie pour effrayer les gens timides. La Nouvelle démocratie appelle un chat un chat. Nombre de fois, en cette enceinte, j'ai demandé de dire la vérité, au moins de chercher à la faire connaître au peuple. Par conséquent, la Nouvelle démocratie déclare que la justice, l'égalité et l'efficacité dépendent de la conscription de la finance, de l'industrie et des ressources en hommes. La conscription est l'amie du pauvre. Il ne s'en rend pas compte. Il lui est difficile de le comprendre, mais quand il s'enrôle maintenant parce qu'il est sans travail il est conscrit indirectement par l'une des forces les plus impitoyables qui aient jamais conscrit les hommes. Et si les conditions continuent le moins de la dernière guerre, le choc de la guerre actuelle, la période dans laquelle le plus terrible sacrifice de vies humaines aura lieu, sera supporté par des jeunes gens pauvres avant que la conscription intervienne pour enrôler le fils du riche.

Une VOIX: Et sa richesse également.

M. BLACKMORE: Oui, ou le porte-monnaie du riche. Je répète que la conscription est l'amie du pauvre. J'ai causé ce matin avec un jeune homme qui est venu de Québec animé de sincérité. Laissez-moi vous dire dès maintenant et ici même que j'ai la plus profonde admiration pour les citoyens du Québec. J'ai appris à reconnaître des qualités que je ne leur connaissais pas. Ce jeune homme s'est assis près de mon bureau, et m'a fait part de sa crainte de la conscription. Je lui ai répondu: "Écoutez, vous connaissez certaines personnes de cette ville qui devraient s'enrôler mais ne le feront point, à moins qu'ils n'y soient forcés, n'est-ce pas?" "Oui". "Pensez-vous que vous devriez partir, et permettre à ces hommes de rester chez eux?" Il se mit à nommer certaines catégories de gens de sa propre ville qui, dans les conditions actuelles, n'iraient jamais à la guerre, à moins qu'on n'établisse la conscription. Il commença à apercevoir la justesse de notre point de vue. La conscription fait

le point entre l'efficacité et l'inefficacité, la capacité et l'incapacité, la sécurité nationale et l'insécurité nationale, entre une nation en armes et une nation à qui manque la puissance de combattre. La conscription est un mot redouté dans la province de Québec, et c'est en partie la faute des Canadiens de langue anglaise.

Le très hon. M. LAPOINTE: Très bien! Très bien!

M. BLACKMORE: Oublions son histoire. Voyons ce que le mot signifie aujourd'hui. Consultez votre dictionnaire et vous verrez qu'il signifie simplement l'enrôlement forcé des hommes et de l'argent, pour qu'ils soient à la disposition de l'État, qui les utilisera à son gré. Cela ne signifie pas nécessairement que chaque conscrit portera l'uniforme kaki ou qu'il figurera sur les lignes de bataille du monde. Cela signifie qu'il sera disponible pour être placé là où les autorités jugeront qu'il pourra le mieux servir son pays. Qui hésite à être placé dans cette situation? Pas moi.

Quelle est la lutte dans laquelle nous nous engageons? C'est la lutte pour le christianisme et la civilisation, la liberté, la religion, les droits ethniques et les lois justes. J'ai remarqué avec un intérêt particulier l'attachement tenace de nos collègues canadiens-français de la Chambre à leur langue, et combien il aiment cette langue. Ne saute-t-il pas aux yeux de tous que si nous étions vaincus dans la guerre, la faculté et la liberté que nous avons d'employer cette langue seraient en péril? J'ai remarqué avec admiration l'attachement touchant de ces gens à leur religion. Quel est le sort de la religion en Allemagne? Avons-nous quelque raison de supposer qu'il y aurait plus de considération pour la religion dans notre pays s'il venait à tomber sous la tutelle de l'Allemagne?

Trop nombreux sont ceux qui placent trop de confiance dans les États-Unis comme sauveur possible, au cas où nous perdriions la partie en Europe. Portons à l'attention de tous ces gens le fait qu'aux États-Unis une poignée seulement de gens ont des intérêts quelque peu analogues aux nôtres, alors qu'au sud de ce pays se trouvent des populations qui sont en grande partie de même race et des mêmes religions que certaines gens qui deviendront probablement nos ennemis avant la fin de la présente guerre et qui sont fortement enclins à partager les vues de ceux que nous nous préparons à combattre.

Après avoir pesé ces questions avec quelque soin, j'estime qu'il ne peut y avoir de doute quant à l'attitude que le citoyen ordinaire du Québec adoptera. Que la question de la conscription lui soit posée loyalement. Don-

nons-lui le temps d'y réfléchir sans la passion que soulèvent—dois-je employer le mot—les démagogues, et dites-moi ensuite si les Canadiens français n'appuieront pas alors avec autant d'empressement la conscription que le volontariat.

Recommençons à neuf. C'est une belle chose que d'oublier le passé et de recommencer la vie à neuf. Ceux qui se rappellent constamment le passé deviennent bientôt si entravés par les fardeaux qui nous ont été légués qu'ils deviennent absolument incapables de supporter même le présent, encore moins d'envisager l'avenir avec espoir. En tant que nation, oublions le passé. Ce que nous devons garder en mémoire c'est qu'au Canada nous devons viser aujourd'hui à l'efficacité du service. Peu importe où le service doit s'accomplir: si le Canada a besoin de nos services, il est de notre devoir de les lui fournir. Il faut être prêt à aller là où le devoir nous appelle. Quand j'étais tout petit, ma mère ne cessait de m'inculquer, avec beaucoup de gravité, la signification du mot "devoir". Ce mot, nous ne l'employions pas dans sa pleine acception ces dernières années. Il me semble que nous devrions recommencer à nous en servir, car, aujourd'hui comme par le passé, il faut accomplir son devoir. Il nous incombe de faire tout ce que nous pouvons et d'aller là où l'on nous envoie pour combattre les ennemis de la religion, de la liberté et de la race. Il faut être stupide ou de mauvaise foi pour établir une distinction entre le service au pays même et le service à l'étranger. Pareille distinction ne peut exister.

La politique de la démocratie nouvelle est la même en temps de paix qu'en temps de guerre, en ce qu'elle vise à assurer le fonctionnement de la démocratie. Je ne crois pas qu'aucun membre de la Chambre puisse soutenir sérieusement qu'il ait jamais vu la démocratie fonctionner comme elle le devrait. De nombreuses modifications s'imposent. Je ne cherche pas par là à déprécier ou à décréditer la démocratie, car la démocratie n'a jamais été mise à l'essai. A cet égard, elle tient du christianisme. La démocratie nouvelle vise à mettre au service de la population l'ensemble des ressources du Canada, que la nation soit en paix ou en guerre. Elle vise à réaliser la sécurité nationale, soit dans l'état de paix, soit dans l'état de guerre. Elle vise à moderniser et rationaliser les moyens de production et de distribution. La démocratie nouvelle se rend compte qu'une démocratie qui fonctionne mal conduit à la dictature. Voilà le danger qui menace le Canada aujourd'hui. A

[M. Blackmore.]

certains égards, c'est un danger aussi grave que le danger de la défaite sur le champ de bataille.

Nous préconisons donc l'adoption d'une loi du service national qui nous permettrait de mettre au service du pays toutes nos ressources financières, industrielles et humaines, afin qu'il y ait égalité de service et de sacrifice. N'avons-nous pas été témoins de cette flagrante injustice qui consistait à envoyer un homme combattre au delà des mers pour une misérable solde de \$1.10 par jour, tandis que son voisin s'embauchait moyennant \$5 par jour? La guerre finie, ce même homme, rentré chez lui, s'est trouvé en présence d'une accumulation d'impôts qu'il lui fallait acquitter avec intérêts composés. Oserait-on affirmer que, pour cet homme, la démocratie a fonctionné comme elle le devait? Quelle abomination! Et dire que l'on envisage sérieusement de recommencer!

Nous préconisons l'adoption d'un régime de service national, car en cela seul réside le maximum d'efficacité. Sans ce maximum d'efficacité, nous ne saurions être victorieux. Si nous donnons tout ce que nous possédons, nous vaincrons. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui croient que la présente guerre détruira la civilisation. Cette guerre ne constitue qu'un incident dans la grande marche de l'humanité. Nous en sortirons, grâce à Dieu, un peuple plus grand, plus noble, plus vertueux et plus heureux que nous étions avant d'y entrer. Mais non pas si nous adoptons une attitude défaitiste. Il faut regarder en haut et non pas en bas. Mon groupe engage le Gouvernement à affirmer son intention de réaliser le principe de la conscription générale des ressources financières, industrielles et humaines de la nation.

Le roi et la reine de la Grande-Bretagne sont le roi et la reine du Canada. Comment les Canadiens peuvent-ils envisager avec calme l'idée de les laisser sans protection suffisante? Le Canada est notre patrie; c'est le pays où doivent vivre nos enfants et les enfants de nos enfants. Nous n'oserions pas, par notre négligence, les mettre en danger. La Grande-Bretagne et la France sont nos mères patries. Victorieuses, elles constituent pour l'Amérique du Nord un rempart de sécurité; défaites, elles seraient, dans les mains de nos ennemis, une arme irrésistible. L'union fait la force. Dieu veuille que nous soyons sages et braves. Puisse-t-Il faire en sorte que les Canadiens d'aujourd'hui se suffisent à eux-mêmes. Puissent les Anglais des années à venir encore chanter en toute sincérité: "Les Anglais ne seront jamais des esclaves."

(Sur la motion de M. Thorson, la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement, jusqu'à samedi à trois heures du soir.

Samedi 9 septembre 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

PÉTITION

OPPOSITION À LA PARTICIPATION DU CANADA À UNE GUERRE À L'ÉTRANGER—RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau le 1er rapport du greffier des pétitions, lequel dit qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 8 de ce mois et a constaté son irrégularité aux points de vue suivants:

Elle n'est pas adressée à l'honorable Chambre des communes assemblée en parlement.

Elle est rédigée sous forme de déclaration et ne contient aucun vœu.

Pour ces motifs, elle ne devrait pas être agréée.

De Ronaldo French et d'autres personnes de la province de Québec qui se déclarent opposés à toute participation à une guerre européenne. —M. Raymond.

FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN

MESURE POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES À LA CHARGE DES OFFICIERS ET SOLDATS EN SERVICE ACTIF

L'hon. C. C. POWER (ministre des Pensions et de la Santé nationale) demande à déposer le projet de loi n° 2 constituant en corporation le Fonds patriotique canadien.

—L'objet du bill: Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, c'est d'établir une compagnie destinée à percevoir, gérer et distribuer un fonds pour aider en cas de besoin les épouses, les enfants et les personnes à la charge des officiers et soldats en service actif dans les forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté ou de toute puissance alliée ou associée.

Le Fonds patriotique a été constitué pour la première fois en 1900 pour aider les personnes à la charge de ceux qui ont servi dans la guerre sud-africaine. Il a été reconstitué en 1914 pour venir en aide aux ayants droit de ceux qui ont servi dans la Grande Guerre et il a continué ses opérations jusqu'en 1937. Au cours de son fonctionnement, il a recueilli une somme d'environ 48 millions de dollars fourni bénévolement par le peuple canadien. Immédiatement après la

guerre, en 1919, le gouvernement canadien a fourni la somme de \$900,000 pour permettre au Fonds de continuer ses opérations dans la période immédiate d'après-guerre.

Le Fonds patriotique a aussi rempli pour l'Etat les fonctions de distributeur de l'assistance-chômage aux anciens combattants. Lors de sa liquidation en 1937, il restait une somme d'environ \$2,000 à son crédit, somme qu'on a remise à la Commission canadienne des pensions pour qu'elle la distribue aux anciens combattants.

Le projet de loi est rédigé exactement dans les mêmes termes que celui de 1914. Je signale aussi à la Chambre les personnes désignées comme fondateurs de cette société. Nous avons jugé à propos de nommer un certain nombre de personnages plus ou moins officiels, c'est-à-dire de donner ce qu'on pourrait appeler une liste officielle.

La liste comprend d'abord Son Excellence le Gouverneur général, puis lady Tweedsmuir, le premier ministre (M. Mackenzie King), le chef de l'opposition (M. Manion), le ministre de la Justice (M. Lapointe), le ministre des Finances, le ministre des Pensions et de la Santé nationale, les chefs des autres groupes de la Chambre, les dames membres de la Chambre des communes et du Sénat, la femme de Son Honneur l'Orateur de la Chambre, la femme de Son Honneur le président du Sénat, les lieutenants-gouverneurs des diverses provinces, les chefs des gouvernements provinciaux et les chefs de l'opposition dans les provinces.

Ce comité de membres fondateurs a le pouvoir de s'adjoindre des membres et se nommera sans doute des secrétaires et autres employés. Afin de simplifier autant que possible la question de savoir quels noms il importe de publier, on a jugé opportun de s'en tenir pour l'instant à cette liste officielle.

L'hon. M. MANION: Les conditions de la constitution en société seront-elles à peu près les mêmes que celles de l'ancienne société?

L'hon. M. POWER: Absolument les mêmes, sauf quelques modifications d'ordre secondaire.

M. CHURCH: Les municipalités seront-elles soulagées du coût énorme de l'œuvre?

L'hon. M. POWER: Mon honorable ami n'a qu'à lire le projet de loi pour être fixé sur tout cela.

M. CHURCH: Le bill prévoit-il les contributions bénévoles?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA GUERRE EN EUROPE

PROCÉDURE À SUIVRE POUR DONNER SUITE À LA DÉCISION DU PARLEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je tiens à exposer à la Chambre la procédure que le Gouvernement entend suivre pour donner suite à la décision du Parlement touchant la participation du Canada à la guerre.

L'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône sera considérée non seulement comme une approbation dudit discours, mais encore comme une approbation de la politique ministérielle de participation immédiate à la guerre, que j'ai exposée hier.

Si l'Adresse en réponse au discours du trône est adoptée, le Gouvernement verra sans retard à lancer une proclamation formelle déclarant l'état de guerre entre le Canada et le Reich allemand.

M. A. H. MITCHELL (Medicine-Hat): Je remercie le premier ministre (M. Mackenzie King) de la promptitude avec laquelle sa déclaration de cet après-midi répond à la lettre que je lui ai remise aujourd'hui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie l'honorable député et des paroles qu'il vient de prononcer et de sa lettre. Je tiens à l'informer par la même occasion que cette déclaration était prête bien avant que sa lettre me soit parvenue.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 8 septembre, sur la motion de M. H. S. Hamilton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. J. T. THORSON (Selkirk): En raison de certaines opinions que j'ai déjà exprimées dans cette enceinte et ailleurs à plus d'une reprise, je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole dans cette discussion afin de préciser mon attitude sur cette grave question. Ce n'est pas parce que j'attribue à mes idées personnelles une importance très considérable, mais parce que je représente un très grand nombre de citoyens canadiens et dont l'opinion se reflètera peut-être dans le discours que je me propose de prononcer.

Il me paraît absolument certain que nous avons le devoir de prendre part à la guerre actuelle et de nous porter au secours des gran-

[L'hon. M. Power.]

des démocraties, la Grande-Bretagne et la France, de la façon la plus efficace pour elles et dans la mesure de nos capacités. Tous les Canadiens se doivent d'accomplir ce devoir avec un courage et une détermination infléchissables.

Plusieurs au Canada sont d'avis que nous devrions nous abstenir de prendre part à tout conflit à l'étranger, de conclure tout engagement, direct ou indirect, à l'extérieur, susceptible de nous entraîner dans une guerre. Les tenants de cette opinion désirent sincèrement travailler dans les meilleurs intérêts du Canada. Ils subordonnent toutes les autres considérations au bien-être du Canada, qu'ils désirent par-dessus tout. J'ai moi-même partagé cette opinion et chaque fois que le besoin s'en est fait sentir je n'ai jamais hésité à l'exprimer de toutes mes forces tant dans cette assemblée qu'ailleurs. Mon devoir de Canadien, avant et par-dessus tout loyal à son pays, me traçait cette ligne de conduite.

Je voudrais du plus profond de mon âme éviter cette guerre à notre population. J'en sais quelque chose; j'ai moi-même fait la guerre et je sais ce qu'il en coûte. Cependant, j'ai acquis la conviction que le Canada ne saurait rester à l'écart du présent conflit. Le partisan le plus invétéré de l'isolement du Canada doit se rendre compte que l'heure est venue d'abandonner tout espoir d'éviter cette guerre pour le Canada, car un problème d'importance vitale se pose, qui ne pourrait nous trouver indifférents. Les impérialistes les plus ardents et les nationalistes canadiens les plus convaincus devraient unir leurs forces devant la lutte longue et terrible qui nous attend.

Il ne m'a guère été facile d'en arriver à cette conclusion, car j'ai toujours cru que le Canada devrait par tous les moyens à sa disposition rester à l'écart de toute guerre. J'y suis arrivé cependant après mûre réflexion. Le devoir conduit les chefs avec une main de fer. Il m'incombe donc de faire part à la Chambre des conclusions auxquelles je suis arrivé, et de les exprimer avec autant de courage que lorsqu'il s'agissait de mes anciennes idées.

Lors de la dernière session je me suis fait le parrain d'un projet de loi relatif au statut du Canada en temps de guerre. Dans certains milieux on a mal compris mes intentions. Ceux qui ont lu le discours que je prononçais à cette occasion ne peuvent pas ne pas me comprendre, puisque le projet de loi invoquait pour le Canada le droit de décider lui-même les questions de paix et de guerre pour notre nation. J'ai fait ressortir que le peuple canadien avait non seulement le droit mais aussi le devoir de décider cette question lui-même

lorsque le besoin s'en ferait sentir. J'ai ajouté que nous ne devons pas permettre que cette question vitale du gouvernement autonome soit réglée pour nous par un gouvernement qui n'est pas le nôtre, qui ne nous est pas comptable et dont nous ne sommes pas responsables. Peut-il se trouver un seul véritable Canadien, ayant foi en l'autonomie politique et croyant que le Canada est une nation libre, capable de nier l'existence de ce droit ou de se dérober à l'accomplissement de son devoir? J'approuve encore aujourd'hui tout ce que j'ai dit en cette occasion. Je suis content que, dans cette grande crise qui assaille le peuple canadien, le Gouvernement ait adopté et suivi les principes sur lesquels est fondé le bill que j'ai eu l'honneur de présenter ici.

On se rappelle qu'au cours des observations que j'ai faites pour appuyer ce bill j'ai établi une distinction bien marquée entre le droit à la neutralité et une politique de neutralité. J'ai nettement affirmé que le Canada doit arrêter sa politique dans chaque circonstance, selon que s'impose une telle décision. J'ai assez confiance au Canada pour croire qu'il ne manquera pas à son devoir tel qu'il l'entend.

Dans le même discours, je me suis efforcé d'exposer certains principes fondamentaux. J'ai exprimé l'opinion que tout chef d'un pays avait la suprême responsabilité de protéger son peuple contre les conséquences désastreuses de la guerre aussi longtemps qu'une telle ligne de conduite est possible. J'ai dit aussi que le maintien de la paix est pour lui un devoir sacré à moins qu'un principe plus grand que celui de la paix elle-même ne soit en jeu. Je suis d'avis que c'est dans cette situation que nous nous trouvons maintenant, et nous devons y faire face. J'ai confiance que nous le ferons avec courage et de grand cœur.

Quel est donc ce principe qui maintenant doit l'emporter sur la paix elle-même? Je ne veux blesser personne au cours des observations que je vais faire, mais le principe en jeu n'est pas le statut de Dantzig ou l'indépendance de la Pologne. Si la question que nous devons étudier au cours de la présente session ne se rapportait qu'à l'entité politique de Dantzig ou de la Pologne je n'hésiterais pas du tout à voter contre la participation du Canada à une guerre dans ce seul but. Il n'est pas nécessaire que j'énumère les raisons qui motivent cette affirmation de ma part. Non, monsieur l'Orateur; la menace de la modification du statut de Dantzig et de l'indépendance de la Pologne ne constitue pas en elle-même le principe en jeu pour ce qui est du Canada. Le principe est bien plus grand et d'une impor-

tance plus vitale encore, car c'est la liberté et l'indépendance de tous les habitants du monde qui est menacée. Il y a plus encore, deux des plus grandes démocraties de l'univers, l'Angleterre et la France, toutes deux se portant à la défense de l'indépendance, de la liberté individuelle et des droits sacrés de la personnalité humaine, sont maintenant engagées dans une lutte à mort contre une nation puissante qui a le malheur d'être dirigée par des hommes qui semblent n'avoir aucun respect pour tous ces principes sacrés, C'est l'existence de la liberté même de l'Angleterre et de la France qui est en jeu. Le Canada ne peut pas rester à l'écart de cette lutte à mort et dire que la chose ne l'intéresse pas.

Au cours de la dernière session j'ai déclaré que je n'approuverais pas la participation à une guerre motivée exclusivement par des questions de prestige national ou d'avantages économiques, ou qui serait déclarée uniquement dans le but de faire la leçon aux Etats totalitaires. Cependant, j'ai également dit que nous du Canada serions grandement intéressés à tout conflit où la vie et la liberté de la Grande-Bretagne seraient en cause. J'ai soutenu que le Canada volerait au secours de la Grande-Bretagne sans hésiter si son existence était en danger. A mon avis l'existence de la Grande-Bretagne est en cause dans la grande lutte engagée. Cette question intéresse vitalemment le Canada et les Canadiens, et notre pays ira au secours de la Grande-Bretagne.

Bien que je sois convaincu que la Grande-Bretagne et la France finiront par triompher de leurs ennemis, à mon avis, aucune nation libre sur cette terre ne devrait courir le risque de laisser anéantir ces deux grandes nations. Le Canada ne peut certainement pas courir ce danger, lié comme il l'est envers la Grande-Bretagne par une affection profonde et, plus encore, par cette communauté de vues relativement aux droits sacrés de la personne humaine. En effet, je suis fermement convaincu qu'avant longtemps, notre grand voisin du sud, les Etats-Unis d'Amérique, se rangera à nos côtés dans ce conflit. Qu'un grand désastre menace l'existence de la Grande-Bretagne et de la France et les Etats-Unis prendront part au conflit.

La présente guerre, monsieur l'Orateur, ne saurait être de courte durée. Plusieurs sont d'avis qu'elle ne sera pas remportée par les armées sur les champs de bataille, bien qu'elles devront être nombreuses, ni à la suite de bombardements aériens, avec toutes les horreurs qu'ils occasionnent, mais qu'elle sera gagnée par le groupe de nations qui pourra le plus longtemps compter sur un approvisionnement adéquat de vivres et de muni-

tions. Si cette opinion est fondée, la guerre sera très longue, ce sera une guerre d'usure et l'aide du Canada, bien que sa population ne soit pas très considérable, sera d'importance capitale dans le succès de la Grande-Bretagne et de ses alliés. Dans les circonstances il serait inconcevable de refuser cette aide. Le Canada devrait donc s'allier à la Grande-Bretagne et à la France, en tant que nation libre, et je suis convaincu que le Canada leur accordera son entier concours.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, j'approuve sans réserve les décisions arrêtées par le Gouvernement, et en ma qualité de Canadien, je promets tout mon appui au Gouvernement dans les mesures qui seront nécessaires pour assurer l'entière collaboration du Canada avec la Grande-Bretagne et ses alliés. Les intérêts vitaux du Canada dans la lutte à mort où la Grande-Bretagne est maintenant engagée sont inextricablement liés à ceux de la Grande-Bretagne. En m'exprimant dans ces termes, je suis certain de me faire l'écho de milliers de Canadiens d'origine britannique, française, ou non britannique, qui ont pensé et qui pensent maintenant comme je le fais. Le Canada ne peut prendre qu'une décision. Le Canada ne doit pas faillir et il ne faillira pas à la tâche pour ce qui est de l'aide à accorder à la Grande-Bretagne et à la France dans la pleine mesure de ses forces. Nous devons et nous saurons nous tenir aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France dans le long et terrible conflit auquel nous prendrons tous part.

J'approuve tout ce que l'on a dit au cours du présent débat sur les bénéfices de guerre excessifs. On devrait en faire un crime, et toute personne qui cherche à réaliser des bénéfices exagérés de la guerre devrait être considérée comme un ennemi public. La guerre imposera un lourd fardeau à la nation, et il nous incombera de voir à ce que les sacrifices soient répartis également. La richesse du pays, aussi bien que son capital humain, devra faire sa part. Quoique l'on puisse dire en faveur de la conscription, qu'elle constitue le régime le plus juste que l'on puisse appliquer et qu'il sera le plus efficace, nous ne devons pas oublier que dans plusieurs parties du Canada,—et non pas uniquement dans une province,—il existe un fort sentiment contre la conscription. Il faut tenir compte de ce sentiment, car, ce que nous pourrions gagner en efficacité nous pourrions plus que le perdre par la désunion. L'unité nationale est d'une importance suprême au Canada. Il ne sera pas aussi facile que cela de la maintenir lorsque nous commencerons à sentir le poids de la guerre. Il est essentiel que nous ayons l'appui empressé de tous les citoyens dans la poursuite de la présente guerre. La conscription ne saurait être mise en vigueur con-

[Mr. Thorson.]

tre le gré des habitants de plusieurs parties importantes du pays. Et si la nécessité s'imposait de recourir à ce régime, il faudrait qu'il fût adopté en conséquence du désir de la population en général.

Il y a une autre question que je désire soulever. Notre participation à la présente guerre est en fonction de la nécessité de préserver la liberté dans tout l'univers. En ce qui regarde toutes les mesures que nous adopterons au Parlement, assurons-nous bien que nous ne perdrons pas notre liberté au Canada. L'autorité civile doit toujours rester suprême au pays.

La guerre sera longue. Ce sera une guerre d'usure et les méthodes d'usure sont lentes. Notre population devra faire preuve de beaucoup de courage. Nous aurons besoin d'une direction calme et efficace non seulement pour poser les actes qui seront nécessaires, mais aussi pour réprimer les actes qui pourraient être nuisibles. Il ne sera pas facile de résister aux demandes du public pour que l'on agisse promptement. En vérité, ceux qui réclament des mesures promptes sans tenir compte de l'effet possible de ces mesures peuvent jouer le rôle d'ennemi du Canada. Assurons-nous que les mesures à prendre seront prises à bon escient. Evitons les nombreuses erreurs qui furent commises durant la dernière guerre. Le présent conflit exigera de nous tous une détermination froide et inflexible.

Il est trop tôt pour parler de paix; espérons, cependant, que lorsque ce moment arrivera, l'on pourra éviter les erreurs du traité de Versailles de crainte de voir semer encore les germes d'une autre guerre.

En attendant, nous, les Canadiens, avons fait notre choix, sachant pleinement ce à quoi il nous faudra faire face. Nous l'avons fait comme une nation libre. Il ne faut pas que nous faillissions à la tâche que nous avons entreprise.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord, au nom du groupe auquel je suis associé, de dire que je me rends compte du problème très difficile et très grave que le Gouvernement, le pays et cette Chambre ont à résoudre. J'ajouterai que, dans la solution des nombreux problèmes provoqués par le conflit actuel, mon groupe coopérera de toute manière possible.

Je conviens avec l'honorable député de Selkirk (M. Thorson) qui m'a précédé que nous devons éviter toute désunion dans notre pays, de peur de causer des blessures que même le temps pourrait difficilement guérir. Nous ne devons donc pas oublier que le Canada—et je suis de l'avis de mon honorable collègue de Selkirk—est composé de différentes nationalités avec des idéals distincts. Notre devoir,

dans la paix comme dans la guerre, est de cimenter ces peuples en une véritable nation canadienne. Il me semble donc que nous devons surtout tenir compte des besoins et des aspirations des Canadiens.

Plusieurs fois déjà, au cours de ce débat, les honorables députés ont fait allusion à leurs antécédents respectifs. Un mot au sujet des miens. Je suis né, j'ai été élevé et ai reçu mon instruction en Angleterre. Lorsque je suis arrivé au pays, j'avais à peine vingt et un ans. J'habite le Canada depuis une trentaine d'années. J'aimerais toujours l'Angleterre, mais je dois penser d'abord au pays où est établi mon foyer, où mes enfants sont nés, et où j'espère qu'ils s'établiront pour toujours et élèveront leurs familles. C'est au Canada, à l'instar des autres qui viennent d'autres pays, que je dois mon allégeance en premier lieu et sans réserve. C'est à ce point de vue que nous devons nous placer, nous les représentants du peuple canadien en cette Chambre, en prenant des décisions en cette crise.

Le Canada est une confédération de provinces, et l'on a souvent dit que c'est un pays difficile à gouverner. Il me semble que nous devons toujours choisir le sentier qui mène à l'unité, plutôt que ceux qui s'en écartent. Dans un pays tel que le Canada, basé sur une confédération assez peu précise, la conservation et l'extension de la démocratie est vitale dans un sens très réel et fondamental. Nous devons donc voir à ce que, durant ce conflit les fondements d'un régime totalitaire et imposé ne soient pas établis. Cependant, nous avons déjà entendu en cette Chambre, et surtout dans le discours, hier soir, du leader du groupe de la Nouvelle démocratie, une demande de conscription des hommes, de la finance et de l'industrie. De plus, on a suggéré que c'était désirable en temps de paix aussi bien que de guerre. Craignons tout ce qui résulterait d'une telle politique, parce que, que ceux qui la prônent s'en rendent compte ou non, la réussite d'une telle politique de guerre ferait de nous, après les hostilités, un Etat totalitaire, un peuple complètement enrégimenté. Néanmoins, la principale justification que le Canada ait de participer à ce conflit, c'est que la plupart de nos concitoyens croient qu'il s'agit d'une lutte contre des forces qui, si elles sont victorieuses, détruiront la démocratie dans le monde entier. Je me permettrai de rappeler à la Chambre que l'on prétendit que tel était le motif de la guerre de 1914-1918. Nous faisons-nous donc encore illusion, et induisons-nous en erreur ceux qui mettent leur confiance en nous, lorsque nous disons que la survivance des institutions démocratiques est peut-être en jeu dans ce conflit?

Au moment où cette lutte vient de s'engager prenons la décision de ne pas laisser, dans quelques circonstances et sous quelque

forme que ce soit, jeter au Canada les bases d'un régime totalitaire d'enrégimentation. Tout comme d'autres membres de cette Chambre, nous qui appartenons à la Fédération du commonwealth coopératif sommes résolument et unanimement opposés aux diverses formes de doctrine totalitaire. Quelle politique proposons-nous à la Chambre dans la crise actuelle? Hier soir, nous avons entendu notre estimable et respectable chef exprimer son opinion personnelle. Je dirai que, dans cette situation critique, nous sommes prêts à approuver une bonne partie de ses idées mais non pas toutes. Ce qui fait la gloire de la démocratie, c'est que des hommes et des femmes unis sur certaines grandes questions peuvent néanmoins exprimer leurs opinions personnelles lorsque l'accord n'est pas complet entre eux, sans cesser ensuite de faire cause commune comme auparavant.

Il m'est donné cet après-midi d'exposer à la Chambre la politique de la Fédération du commonwealth coopératif au sujet de la guerre actuelle. Je dirai que cette politique est celle, non seulement de la majorité de notre groupe parlementaire, mais de notre conseil national qui s'est réuni pendant deux jours cette semaine et qui reflète l'opinion des chefs de notre mouvement d'une extrémité à l'autre du pays. Je me propose de consigner cette politique au compte rendu des débats de cette Chambre, afin que le Parlement et le pays en général puissent en bien saisir le sens. L'exposé de nos principes est ainsi conçu :

La Fédération du commonwealth coopératif déclare que son devoir, comme celui de tout citoyen canadien est d'assurer en tout temps l'union et le bien-être du peuple canadien. Dans cette crise, nous mettons ce loyalisme au premier rang mais sans oublier nos responsabilités en tant que nation démocratique dans le monde actuel.

La Fédération du commonwealth coopératif croit que la lutte pour la suprématie commerciale et la domination politique qui a causé la dernière guerre, et que le traité de Versailles a perpétuée, est encore la cause principale du présent conflit.

Nous avons à maintes reprises déclaré que s'il arrivait que les principes de la Société des nations fussent rejetés et que les gouvernements de l'Europe revinssent à la politique des alliances de puissances et à la diplomatie secrète, l'anarchie et la guerre en résulteraient inévitablement.

Le peuple canadien n'a rien eu à voir à la politique étrangère des gouvernements européens qui ont provoqué la tragique situation actuelle. Notre gouvernement ayant négligé de préciser nos relations constitutionnelles, le Canada s'est trouvé engagé dans la voie de la guerre même avant que le Parlement ait eu l'occasion de manifester sa volonté. La Fédération du commonwealth coopératif condamne les mesures que le gouvernement canadien a prises en vue de placer le pays sur un pied de guerre.

Néanmoins, la Fédération du commonwealth coopératif reconnaît que le Canada est maintenant engagé dans un conflit dont pourra dépendre la survivance des institutions démocratiques. Nous estimons que la cause des puissances alliées laisse entrevoir l'espoir d'une paix européenne établie sur une base plus sûre, étant donné que, jusqu'à un certain point du moins, la Grande-Bretagne et la France sont entrées en guerre pour combattre une agression.

Pour ces motifs, la Fédération du commonwealth coopératif croit que la politique du Canada devrait être fondée en premier lieu sur les intérêts fondamentaux du peuple canadien ainsi que sur les intérêts qu'il aurait dans le résultat de la guerre. Le Canada devrait être disposé à défendre ses propres côtes, mais son assistance au delà des mers devrait se limiter à une aide économique et ne devrait pas comprendre la conscription du capital humain ou l'envoi d'un corps expéditionnaire.

D'une façon plus détaillée, la Fédération du commonwealth coopératif expose à la Chambre les propositions concrètes suivantes, ainsi que le premier ministre a demandé hier aux honorables députés de le faire. Voici quelles sont ces propositions :

1. Aide économique: Le Canada a tout ce qu'il faut pour fournir une contribution importante au moyen d'une aide économique. Toutefois, dans l'intérêt de l'avenir économique du Canada et pour la protection de sa population, l'expansion des industries de guerre doit être strictement contrôlée. De plus, une telle aide économique devrait être accompagnée immédiatement de mesures propres à en placer le fardeau sur les épaules de ceux qui sont le plus capables de le supporter. On devrait relever immédiatement l'impôt sur les gros revenus et l'on devrait établir une taxe sur les bénéfices excédants et sur les accroissements de capitaux, de façon à éviter une augmentation énorme de notre dette nationale. On devrait soumettre la production et les prix des denrées essentielles à une surveillance rigoureuse afin d'éliminer les profits de guerre et l'on devrait nationaliser la fabrication des armes, des munitions et du matériel de guerre.

2. Défense du Canada: On devrait prendre des mesures raisonnables pour assurer la défense des côtes canadiennes. Les volontaires s'enrôlant pour la défense du pays ne devraient pas être requis aussi de s'engager à faire du service au delà des mers. Cette méthode, qui se pratique actuellement, n'est pas justifiable et elle devrait être abandonnée.

3. Nulle participation militaire au delà des mers: Toute tentative d'envoyer un corps expéditionnaire au delà des mers nous priverait des effectifs nécessaires à la défense de nos côtes et à la production domestique, compromettrait gravement l'unité nationale, menacerait nos libertés civiles et nos institutions démocratiques et aboutirait finalement à la conscription.

4. Maintien de la démocratie chez nous: La Fédération du commonwealth coopératif proteste contre les empiétements que le Gouvernement a déjà commis sur nos libertés civiles et il demande instamment que la démocratie soit maintenue intacte dans notre pays durant la guerre.

Après avoir fini de rédiger cette déclaration et l'avoir approuvée, nous avons vu dans les journaux d'hier une déclaration mi-

[M. Coldwell.]

nistérielle du général Jan Smuts, le nouveau premier ministre de l'Union Sud-Africaine. Personne ne peut accuser le général Smuts d'être tiède à l'égard des intérêts du commonwealth britannique. Néanmoins ce qu'il dit au sujet de la coopération coïncide beaucoup avec notre attitude. Voici un extrait de sa déclaration :

La participation doit être nécessairement limitée par des considérations géographiques et par les conditions spéciales dans lesquelles se trouve notre pays. Notre premier devoir est de rendre notre propre défense le plus efficace possible, et le meilleur moyen de servir la cause que nous épousons est de raffermir notre propre défense et de sauvegarder ainsi nos ressources nationales de façon à mettre l'Union à l'abri de toute incursion de l'ennemi.

Telle est la politique adoptée par le nouveau gouvernement de l'Union Sud-Africaine. La Fédération du commonwealth coopératif désire vivement qu'on nous fasse connaître exactement et sans tarder le sens de notre coopération avec les Alliés. Le premier ministre nous a dit hier que les Alliés se lançaient dans le conflit pour sauvegarder la liberté du monde entier et pour mettre un frein à l'agression, mais il me semble que ce n'est pas assez. C'est là, en substance ce qui nous avait été dit en 1914. Mais la seule défaite de l'Allemagne n'assurera rien de tout cela. La dernière guerre l'a prouvé. A l'époque, on disait que l'on se battait pour conserver aux traités leur caractère sacré, pour mettre fin au militarisme prussien et pour assurer l'avenir de la démocratie. Voilà quels étaient les objectifs de la guerre de 1914-1918, mais elle n'a donné aucun de ces résultats; au contraire, elle nous a légué les ferments du conflit actuel.

A l'issue de la guerre, certains d'entre nous voyaient dans la Société des Nations un organisme destiné à faire régner la paix et l'ordre dans le monde. Nous avons vu comment elle a été sapée à sa base par les chefs d'Etat mêmes qui doivent aujourd'hui faire face aux hostilités. Lorsque des mesures collectives auraient pu être prises pour prévenir la guerre, on ne l'a pas fait, et, je regrette de le dire, l'un des premiers actes de notre propre gouvernement fut celui auquel le premier ministre faisait allusion hier, je veux dire le retrait des sanctions imposées à l'Italie à propos du pétrole lors du conflit éthiopien de 1935. Je n'ai pas l'intention de récriminer, mais avant qu'on nous demande d'adopter l'Adresse en réponse au discours du trône et tout ce que celui-ci implique, et nous avons reçu d'autres éclaircissements à ce sujet aujourd'hui, nous voudrions savoir quels sont les objectifs réels de cette guerre, en ce qui concerne le Canada. Si on ne nous le dit pas, je ne vois pas comment on pourrait s'attendre que nous approuvions ce discours, bien que nous aimerions peut-être le faire pour d'autres raisons.

Dans un article du *Christian Science Monitor*, du 6 septembre, sir Norman Angell dit que les mesures collectives contre la violence font la base de toute civilisation et de toute société organisée. Je cite :

La victoire de la Grande-Bretagne et de la France signifiera-t-elle le triomphe de ce principe constitutionnel, de sorte qu'à l'avenir, les agresseurs devront se tenir pour dit qu'ils n'auront pas seulement à faire face aux forces de ceux dont ils veulent faire leurs victimes mais aussi aux forces d'une grande partie du monde civilisé? Si c'est bien là le principe pour lequel nos pays se battent et si ce dernier triomphe, alors cette victoire sauvera réellement la civilisation; elle aidera le monde à mettre fin à cette anarchie, à cette absence de toute loi internationale contre la violence qui cause la guerre; elle donnera à la force, dans le domaine international, la fonction qu'elle remplit au sein des nations, c'est-à-dire celle d'opposer à la violence la défense collective de la victime afin que régnent le droit et la raison.

Mais ce triomphe dépend d'une condition qui devrait intéresser spécialement les lecteurs du *Christian Science Monitor*; cette condition veut que l'on soit fermement convaincu que c'est bien là le but de notre entrée dans le conflit. Si nous croyons que la défaite infligée à l'Allemagne suffira seule à assurer la paix, il est entendu que nous n'aurons pas atteint notre but car l'Allemagne a été battue il y a vingt et un ans et cette défaite, pas plus que notre victoire, n'a suffi à assurer la paix. Cette victoire onéreuse s'est avérée futile parce que bien que chaque nation ait été disposée à se défendre énergiquement, nous ne voulions pas prendre les armes pour défendre le droit lorsque d'autres que nous-mêmes devaient être victimes d'une telle violation. Si, à l'issue de la présente guerre, nous pouvons nous rendre compte que c'est la seule façon dont la force peut se mettre au service de la paix, la sécurité et la justice, et si cette leçon peut servir aux autres pays, nos sacrifices et nos souffrances n'auront pas été vains.

M'étant toujours opposé à la guerre, ayant cru jusqu'à tout récemment qu'une conférence plutôt que le recours à la force pouvait assurer le règlement de tous les problèmes internationaux, je crois que la réorganisation de la Société des Nations entraînerait l'abandon de cette parcelle de la souveraineté nationale qui autorise le recours à la force, mais qu'il nous faudra, comme toute nation civilisée, reconnaître qu'une Société reconstituée, réorganisée pour le règne du droit exige un certain appui qui permette à cette Société d'imposer ses décisions à un pays agresseur.

Quelle est la situation du Canada en regard de ce problème? Avant d'être invités à donner notre approbation au discours du trône il conviendra qu'on fasse connaître sans faux-fuyant, sans équivoque, sans restriction mentale, quel est notre idéal de paix—car je préfère le qualifier ainsi. Ce qui m'amène à un autre point: quelle sera notre politique intérieure durant la guerre? Allons-nous permettre à un groupe dans la nation de tirer

profit de la situation aux dépens des autres? La hausse des cours sur les marchés où l'on spéculé permet actuellement de réaliser des fortunes. Le prix des denrées est monté aussi. La farine a augmenté de prix sans motif suffisant, parce que le report de blé canadien avait été entièrement écoulé parmi les meuniers, les exportateurs ou les spéculateurs au moins un mois avant la crise actuelle et à très bas prix. Les 100 millions de boisseaux, en chiffres ronds, de notre report de blé étaient encore en majeure partie au Canada. Ni l'Etat ni les cultivateurs ne retireront aucun bénéfice de ce blé. Seuls ceux qui se trouvent aujourd'hui entre nous et ceux qui en ont besoin tireront grand profit de ce blé. Je soutiens que le Gouvernement devrait prendre des mesures efficaces en vue de parer à une telle éventualité. Il en est de même pour le sucre. En fin de semaine, dans cette ville, le prix du beurre est monté de 7c. la livre en un ou deux jours et l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a dit hier soir, quelle avait été la hausse du prix du saindoux.

Quelques-uns de mes propres électeurs m'ont écrit pour m'informer que le prix de la farine était monté presque immédiatement et nous savons tous ce qui en a été du prix du sucre. Ces profits sont réalisés par divers intermédiaires et, soit dit en passant, à l'instigation d'importants monopoles de distribution, du moins en certains cas. Nous préconisons, que dis-je, nous sommes en droit de réclamer que devant cette situation le Gouvernement prenne les mesures prises en d'autres pays, si cela devient nécessaire. Il devrait user de son autorité pour réquisitionner tous ces approvisionnements et fixer les prix comme preuve de la sincérité des promesses qu'il a faites. Cela devrait se faire avant que nous n'approuvions le discours du trône. Dans le cas contraire, j'estimerai de mon devoir de ne pas approuver le discours du trône.

Au surplus, au moment où l'on déposera les mesures destinées à assurer le financement de nos activités de guerre le Gouvernement devrait également pourvoir au règlement des frais de la guerre au fur et à mesure qu'elle se poursuit. Il ne faudrait pas imposer à la prochaine génération le coût d'une autre grande guerre, ni permettre une aggravation du fardeau déjà très lourd de la dette nationale. Nous sommes convaincus qu'il existe des ressources encore inexploitées dont le Gouvernement pourrait se prévaloir, ou des ressources qui n'ont été que partiellement exploitées jusqu'ici. La réduction de l'impôt sur le revenu des corporations autorisée dans le dernier exposé budgétaire devrait être annulée sur-le-champ; l'impôt sur les

revenus plus élevés devrait être immédiatement majoré, et un impôt sur les bénéfices excessifs accompagné d'une taxe sur les accroissements de capital devraient être décrétés. Par taxe sur les accroissements de capital, j'entends un impôt sur la plus-value des titres, actions, et le reste, résultant de la présente crise. Sagement appliquée, cette mesure empêcherait que l'on puisse s'enrichir grâce aux difficultés du moment et fournirait des recettes considérables.

Ainsi que nous l'avons si fréquemment déclaré dans cette Chambre, la fabrication des armements, des munitions et du matériel de guerre devrait être étatisée. Si le Gouvernement ne désire pas s'aventurer aussi loin à l'heure actuelle, il devrait au moins placer ces industries de guerre essentielles sous la surveillance directe de l'Etat et en éliminer tout bénéfice privé.

Je souligne particulièrement ce point, parce que nous sommes convaincus que à part la défense de notre sol, notre contribution la plus effective à la cause des alliés se fera dans le domaine économique. Nous sommes le dominion le plus rapproché de l'Europe et nous disposons de ressources immenses. Suivant les méthodes modernes de guerre, l'on remplace d'énormes masses de soldats par des corps mécanisés dont le maintien sur la ligne de feu exige de vastes quantités de provisions. Les appels frénétiques à l'enrôlement, s'ils sont couronnés de succès, pourraient peut-être nous empêcher d'atteindre le but visé, la victoire dans cette guerre. La même chose était vraie, mais dans une moins large mesure, durant la dernière guerre. Voici, par exemple, ce que disait sir Wilfrid Laurier de cet état de choses, dans une lettre qu'il écrivait à sir Alan Aylesworth au sujet du problème de la conscription, le 15 mai 1917:

Il y a pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture et dans l'industrie, de fait dans toutes les sphères qui requièrent du travail manuel, et malgré cela certaines personnes là-bas nous demandent à grands cris de leur envoyer un plus grand nombre d'hommes, alors que nous en avons tant besoin dans les divers domaines où ils sont employés.

Cela se passait durant la Grande Guerre. Sir Wilfrid ajouta que si son parti avait été au pouvoir au moment de la crise, en 1914, il aurait commencé par faire un relevé de la situation au Canada, afin de voir exactement de combien d'hommes le pays pouvait disposer, au lieu de faire ce que l'on fit alors, c'est-à-dire de permettre ou plutôt d'encourager des hommes indispensables dans un autre domaine, à s'enrôler et à aller servir outre-mer, et ce au détriment de notre production, facteur qui s'avéra d'une importance capitale vers la fin des hostilités.

[M. Coldwell.]

De plus, qu'allons-nous faire pour les jeunes gens qui ont été mobilisés en vue de notre défense ou qui se sont déjà enrôlés dans les armées de Sa Majesté? J'estime que leur situation est l'une des tragédies de la guerre. Il faudrait tenir compte dès maintenant, non seulement des dangers qu'ils courent: mort, blessures, maladies, et le reste, mais aussi de l'effet que la guerre pourra avoir sur leur avenir. Je répète qu'à notre avis il serait peu sage et tout à fait inutile d'envoyer là-bas un corps expéditionnaire. Mais si nous enrôlons des hommes pour la défense de notre sol, nous devons dès maintenant songer sérieusement à ce qu'ils deviendront après le conflit. Il faudrait prendre des dispositions pour qu'ils puissent, une fois la paix proclamée, continuer leurs études et organiser leur rentrée dans la vie civile. Nous ne savons pas quand les hostilités cesseront; nous prions pour que ce soit bientôt, mais quelle que doive être la durée de la guerre, nous devrions songer dès maintenant aux mesures à prendre. Le chômage existait avant la guerre, bien que nous accélérions alors nos préparatifs en vue d'un conflit. J'ai déclaré à maintes reprises que le soulagement du chômage dans tout l'univers depuis quelques années était dû en grande partie à la course effrénée aux armements que nous constatons un peu partout et je me demandais ce qui arriverait si l'on en venait au désarmement à la suite de conférences internationales, ainsi que je l'espérais, ou à la suite d'une guerre. Nous voici en face d'un conflit qui pourrait être long et dont il nous faudra subir les conséquences. C'est pourquoi nous devons songer immédiatement à la question du chômage et le Gouvernement devrait, à mon sens, instituer dès maintenant un comité composé de représentants de la main-d'œuvre, des cultivateurs, des industriels et autres, comité qui nous préparerait à subir les répercussions de la guerre. Sinon, le Canada se ressentira peut-être de la confusion qui régnera probablement en Europe à la fin des hostilités. Le désordre qui découlera de la guerre actuelle est, à mon avis, l'une des perspectives que le monde doit envisager à l'heure actuelle. Le Canada devrait s'efforcer de prévenir toute calamité du genre.

Voilà les problèmes de l'heure, et nous ne devrions pas songer à proroger ce Parlement avant de les avoir étudiés. J'irai même plus loin. Nous devrions peut-être nommer un certain nombre de comités de cette Chambre qui verraient à étudier ces problèmes, dans le but de conseiller et d'aider le Gouvernement. Nous sommes élus membres du Parlement afin d'étudier les graves problèmes qui surgissent de temps à autre, et l'on s'attend à ce qu'au moins un certain nombre d'honorables membres de cette Chambre soient appelés à se dépenser pendant cette période de guerre.

D'après le discours du trône, l'état de guerre existe. Jusqu'à cette après-midi, nous ne savions trop ce que cela voulait dire, mais maintenant nous en avons une idée plus nette. La Fédération du commonwealth coopératif—en effet, je ne parle pas seulement en mon propre nom, mais au nom du mouvement auquel j'adhère—a exposé à la Chambre quelques-unes de ses idées sur la question qui nous occupe, et, en le faisant, nous avons essayé de présenter des propositions d'ordre pratique. Nous ne nous attendons pas qu'on les adopte toutes, mais nous les soumettons à l'examen de la Chambre dans l'espoir qu'au moins quelques-unes d'entre elles lui aideront à faire face aux problèmes d'aujourd'hui et de demain. Les discours frénétiques, les appels héroïques et les agitations effrénées, que nous remarquons en divers endroits du pays, nuiront plutôt qu'ils n'aideront au Gouvernement en ce temps de crise.

Notre groupe abhorre la guerre; nous l'avons répété à maintes reprises. D'autres membres de la Chambre, je le sais, partagent notre sentiment, mais nous nous sommes exprimés avec plus de netteté à cet égard que certaines personnes dont la haine de la guerre égale peut-être la nôtre. Nous croyons que la cause de ces conflits réside dans les contradictions du régime économique existant actuellement par tout le monde. Néanmoins, nous reconnaissons que le différend actuel peut comporter d'autres éléments. L'avenir de nos institutions démocratiques et la fin des méthodes d'agression sont peut-être en jeu également. Nous ne pensons pas, comme certains gens, que la guerre constitue le devoir d'un chrétien. Nous tenons plutôt le déclenchement d'une guerre comme la marque d'une tare entachant notre société chrétienne, et nous prions la nation canadienne de respecter ceux qui entretiennent de ce chef une objection de conscience à la participation aux guerres. On prétend, rappelons-le-nous, que la présente guerre a pour objet de sauvegarder la démocratie et d'empêcher l'agression. Tout comme dans le cas de la charité bien ordonnée, on devrait commencer par soi-même. Ne nuisons en rien au droit des ouvriers à se syndiquer, au droit des cultivateurs à exiger et recevoir une rémunération convenable pour leurs produits et leur labeur; à la liberté de parole, de réunion pacifique et de religion. A mon sens, nous réussirons dans la mesure où nous arriverons à prévenir le caporalisme ou la répression, à maintenir et même à accroître nos droits démocratiques, que la doctrine totalitaire, sous toutes ses formes, met en danger de par le monde. Faisons en sorte que, au Canada du moins, la lumière de la liberté que nous possédons ne soit pas obscurcie.

(Texte)

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Monsieur le président, aux élections générales de 1925, une assemblée de libéraux tenue à Valleyfield, m'invitait à me porter candidat dans le comté de Beauharnois. En acceptant l'invitation, j'ai tenu à exprimer clairement mon attitude en matière de politique extérieure, et voici en quels termes je terminais mon discours:

Si je suis élu député du comté de Beauharnois, j'irai au Parlement préconiser une politique d'autonomie, une politique canadienne,—une politique élaborée à Ottawa et non à Londres,—une politique qui veut le Canada pour les Canadiens.

Le mandat que j'ai alors reçu des électeurs du comté de Beauharnois m'a été renouvelé depuis à toutes les élections générales, notamment en 1935, par les électeurs de Beauharnois-Laprairie,—et j'ai conscience de l'avoir exécuté fidèlement,—et aujourd'hui, je faillirais à mon devoir et n'exprimerais pas le sentiment de la quasi-totalité des électeurs de Beauharnois-Laprairie, si je ne m'opposais avec toute mon énergie au principe contenu dans le discours du trône de participer à une guerre européenne.

J'ai déjà exposé mes vues en matière de politique extérieure—elles n'ont pas changé d'un iota—et ce que je disais au mois d'avril dernier, devant cette Chambre, est plus vrai que jamais. Il n'y a pas de guerre d'idéologie, il n'y a que des guerres d'intérêts,—l'histoire est là pour le prouver,—et pour déterminer sa ligne de conduite, chaque pays s'inspire de son propre intérêt; c'est ce que les autres font, imitons-les.

Suivant le point de vue auquel on se place, les opinions peuvent varier, avec la plus grande sincérité, mais il me semble que si chacun voulait s'inspirer de la doctrine de lord Tweedsmuir:

Le Canada est une nation souveraine, et le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique mais envers le Canada.

Nous pourrions réaliser cette unité de pensée si nécessaire au Canada. Cette doctrine, je la fais mienne, et elle me servira de guide dans les observations que je me propose de faire.

Avant de s'engager dans une guerre dont les conséquences seront pour le moins ruineuses, on a bien le droit de se demander pourquoi on irait se battre, pour quelle fin, dans quel intérêt?

Nous battre... Pourquoi?

Pas pour défendre le territoire canadien, il n'est ni attaqué ni menacé. Pas pour repousser une agression contre l'Angleterre, —c'est elle qui a déclaré la guerre à l'Allemagne.

Nous irions nous battre pour défendre le territoire de la Pologne, parce que la Grande-Bretagne, "pour faire honneur aux garanties données et à ses obligations en vertu des traités," a décidé de déclarer la guerre à l'Allemagne à la suite de l'invasion de la Pologne.

Mais sommes-nous obligés de nous battre chaque fois que l'Angleterre décide de se battre? Sûrement non.—Pays souverain,—on nous l'a dit et répété sur tous les tons,—nous sommes libres. Où est la justification, alors?

Nous n'avons pas d'engagement envers la Pologne. Si l'Angleterre a garanti les frontières de ce pays,—y compris Teschen, que la Pologne a enlevé à la Tchécoslovaquie lors du démembrement de cette dernière en octobre dernier, en violant le pacte de Munich, à la manière de l'Allemagne,—cela ne nous regarde pas; et je ne vois pas pourquoi nous serions appelés à payer une dette contractée par l'Angleterre, sans notre consentement, pour certaines considérations à son profit. Et quelle dette!

Au cours d'un débat sur la conscription aux Communes anglaises, le 8 mai dernier, M. Lloyd George a fait un appel urgent pour que l'Angleterre presse les négociations avec la Russie, disant:

Sans la Russie, nos garanties données à la Pologne, à la Roumanie et à la Grèce sont les plus dangereux engagements qu'aucun pays ait jamais pris. Je dirai plus, ce seraient des garanties folles.

M. Chamberlain, en septembre dernier, a bien invoqué comme raison de ne pas intervenir en Tchécoslovaquie le fait que la Grande-Bretagne n'avait pas de traité avec ce pays, qu'il s'agissait de guerre dans un pays lointain, entre des gens dont il ne savait rien. Eh bien, nous n'avons pas de traité avec la Pologne,—la Pologne est encore plus loin que la Tchécoslovaquie,—et les Polonais ne nous sont pas mieux connus que les Tchèques. De plus, nous n'avons aucun intérêt en Pologne.

Mais, nous dit-on, c'est la lutte pour la civilisation, pour notre liberté.

L'alliance tentée avec la Russie barbare, qui a fait table rase de toutes les libertés, était-elle dans ce but?—Les guerres d'idéologie, je l'ai démontré devant la Chambre, n'existent pas, il n'y a que des guerres d'intérêts qui finissent par un traité—le traité de Versailles, par exemple—permettant aux vainqueurs de se partager les dépouilles sans se préoccuper des conséquences économiques, financières, sociales ou politiques, pendant que les vaincus songent à la revanche. D'où l'expression: "La guerre sort des traités". La guerre de 1914 nous en offre le plus bel exemple.

[M. Raymond]

On rapporte que Jules Cambon, le soir de la signature du traité de Versailles, fut interpellé par une brave femme qui lui dit: "Eh bien, monsieur, c'est la victoire?"—"Oui, madame," répondit Jules Cambon, "c'est la victoire". Et d'ajouter: "Tout ce peuple croit que tout est fini, je me demande ce qui commence."

Il y a deux ans, je visitais Budapest, capitale de la Hongrie. Dans un square public, il y avait quatre drapeaux flottant à mât, placés au milieu d'un parterre dont le dessin représentait la carte géographique de la Hongrie, telle qu'elle était avant la guerre. Des fleurs de couleurs différentes faisaient voir les quatre provinces dont l'avait amputé le traité de Versailles et où vivent encore des millions de Hongrois. Et mon guide de me dire: "Nous les reprendrons; nous avons ajouté à notre prière quotidienne une invocation pour la délivrance de nos frères et de nos provinces perdues." C'était l'œuvre du traité qui avait dépouillé ce pays des ressources naturelles essentielles à son économie.

Les querelles de frontières sont peu importantes auprès du désordre de la production et des échanges, qui condamne certains peuples à la famine.

Le "Rassemblement universel pour la paix," l'un des organismes de la Société des nations qui s'efforce de remédier aux situations internationales susceptibles de provoquer les guerres, analyse dans ses publications les trois grandes causes économiques des guerres: la question des matières premières, celle de la main-d'œuvre et celle des débouchés.

Dans un de ses ouvrages, il est stipulé que:

Pas plus que les individus, les pays prolétaires ne peuvent accepter de le demeurer éternellement en face de pays bien dotés et satisfaits. Aussi longtemps que le monde ne sera pas organisé pour résoudre méthodiquement et rationnellement ces questions, dans un esprit de solidarité internationale, l'on connaîtra cette lutte pour la vie économique, prélude trop fréquent à la guerre militaire.

Le célèbre publiciste américain Walter Lippman, sympathique aux Etats dits démocratiques, écrivait:

Le grand crime de la politique d'après-guerre, en Europe, ce fut que les puissances victorieuses employèrent leur suprématie à monopoliser les ressources du monde.

Lutter pour la paix, c'est lutter pour la justice internationale, pour un ordre social plus juste et plus humain.

Nous entendrons d'habiles avocats, avec des tremolos humanitaires, dire qu'il faut se battre pour la démocratie, la liberté, un ordre social chrétien. Ce sont des mots dont on abuse trop souvent. Il n'y a pas longtemps, l'Angleterre et la France ont tenté de conclure

un pacte d'assistance mutuelle avec la Russie, cet Etat antichrétien et matérialiste, redouté à cause de ses doctrines perfides, foyer de propagande révolutionnaire.

Personne ne peut prétendre que les Soviets s'intéressent au sort de la démocratie dans le monde après l'avoir anéantie chez eux. C'est Staline qui a dit que la guerre extérieure ne pouvait avoir qu'un but: la révolution mondiale—Staline, qui, il y a deux ans, a fait fusiller ou disparaître deux maréchaux et quarante généraux soviétiques. Et si la France et l'Angleterre avaient réussi, nous nous serions battus avec les Russes comme alliés, sous prétexte de défendre la liberté et la démocratie. Quel spectacle!

On parle d'une coalition des démocraties pour faire échec à l'Allemagne. Il est amusant de constater que les pays qui font partie de cette coalition: Pologne, Roumanie, Turquie, Grèce, ressemblent à tout, excepté à une démocratie.

On nous demande de nous battre pour la défense de la liberté, quand ici même, au Canada, on proclame en plein Parlement que, du moment que "l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre",—c'est-à-dire qu'on n'a pas même la liberté de vivre en paix, quand personne ne la trouble.

Je n'entends pas faire le procès des démocraties, mais si l'on feuillette l'histoire de certaines démocraties, on se rend compte que les dictatures n'ont rien inventé, et qu'il y a certaines choses qu'elles paraissent avoir apprises des démocraties; on constate que rien ne ressemble plus aux dictatures que certaines démocraties.

Nous battre pour combattre le barbare Hitler devenu puissant et menaçant?

Qui a contribué à le rendre puissant? Je l'ai déjà dit et démontré: Depuis vingt ans, la Grande-Bretagne a été le meilleur avocat du redressement allemand. Qui lui a fourni le matériel de guerre? Dans le parc de Bedford, en Angleterre, on peut voir un canon enlevé aux Allemands durant la guerre de 1914, lequel porte la marque de fabrication anglaise. Par le traité de Versailles, il était interdit à l'Allemagne d'avoir une aviation militaire; les marchands d'Angleterre lui vendaient des avions. Pendant longtemps, Hitler recevait des fonds de propagande de deux directeurs de la fabrique d'armements Skoda, en Tchécoslovaquie.

D'après une dépêche récente, rapportée dans la *Gazette* du 22 août, l'Angleterre aurait vendu à l'Allemagne, depuis le commencement du mois d'août, 17,000 tonnes de caoutchouc au prix de \$6,300,000, 8,000 tonnes de cuivre au prix de \$1,600,000 et une grande quantité de plomb, ces ventes ayant eu pour effet de réduire considérablement les réserves.

La France aurait aussi vendu à l'Allemagne, en 1936, 77,931,756 quintaux de minéral de fer, et en 1937, 71,329,234 quintaux.

Ces matières reviendront ensuite d'Allemagne sous forme de torpilles, d'obus ou de bombes, pour semer la mort en France ou en Angleterre. Ce qui prouve que le sentiment n'empêche pas les affaires, et que les affaires n'empêchent pas les sentiments. Bel exemple de collaboration internationale en notre temps de défiance et de haine.

On vient nous demander ensuite, au nom de la civilisation, de participer à une guerre contre la barbarie.

Quand l'Angleterre et la France vendent des matières à fabriquer des canons aux Allemands, cela s'appelle la civilisation; quand les Allemands s'en servent contre elles, cela s'appelle la barbarie.

On parle de civilisation et de barbarie. L'Angleterre et la France n'ont-elles pas assisté en témoins impassibles à l'inhumaine et sanglante épopée de la guerre espagnole? L'Espagne de Franco, aux prises avec le péril bolchéviste, a eu des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants tués après avoir été torturés. Au lieu d'obliger l'Italie à retirer ses troupes d'Espagne, pourquoi n'avoir pas contribué à faire cesser ces atrocités commises par l'armée rouge?

L'Angleterre n'est pas intervenue en Chine, où les Japonais commettent des atrocités sans nom, malgré le traité des neuf puissances, qui garantissait l'intégrité territoriale de la Chine. La Pologne elle-même a non seulement assisté au démembrement territorial de la Tchécoslovaquie, elle a partagé dans les dépouilles.

Nous battre pour entreprendre des croisades?

Ecoutez ce que le premier ministre disait dans son discours du 24 mai 1938:

Nous ne sommes pas non plus disposés à prendre part à des croisades sur d'autres continents ou à en organiser nous-mêmes. Nous faisons partie du monde moderne. Nous ne pouvons éviter d'être touchés jusqu'à un certain point par la politique et par les actes de certains autres pays. Nous ne pouvons être indifférents au sort des institutions démocratiques, aux souffrances de minorités malheureuses d'autres pays. Nous devons cependant garder le sens de la perspective. Des vœux ou des discours sur les affaires d'Autriche, d'Espagne ou de Saint-Domingue peuvent procurer des sujets d'émotion, mais ils ne donnent aucunement à notre pays le droit de diriger la destinée des autres peuples. Nous avons dans notre propre pays une tâche gigantesque à accomplir. Nos onze millions de citoyens essaient de développer la moitié d'un continent, de s'assurer une existence convenable, d'édifier une nation. Il n'est pas en notre pouvoir ni avons-nous la compétence de régler les destinées de pays situés à des milliers de milles de nous. Il n'y a pas plus de probabilité que nous intervenions de notre propre chef en Europe que la Suède ou la Bulgarie, ou encore la Suisse, n'intervienne en Amérique.

On entend dire parfois : Il faut aider l'Empire parce que l'Empire nous protège. Ce n'est pas l'Empire qui a créé les océans qui nous entourent et nous protègent contre toute attaque efficace. Ce n'est pas l'Empire qui nous garde le voisinage des Etats-Unis. Ce n'est pas l'Empire qui nous a valu la déclaration de Lima et les assurances de protection de Roosevelt.

Quand l'Angleterre protège les mers, elle se protège elle-même contre la famine, elle protège ses intérêts. Toutes les voies de communication et de ravitaillement de l'Angleterre sont sur mer!

Quand l'Angleterre s'est-elle battue pour nous?—Jamais. Mais nous nous sommes battus deux fois en Amérique, contre les Américains des Etats-Unis, en 1775 et en 1812, pour conserver le territoire canadien à la couronne britannique, et nous n'hésiterons pas à nous battre encore à l'occasion, pour le conserver maintenant aux Canadiens et au roi du Canada. Nous nous sommes battus aussi au Transvaal pour l'Angleterre. Personne ne prétendra que c'était une guerre d'idéologie, celle-là. Quoi qu'il en soit des erreurs des démocraties et des méthodes hitlériennes, que nous condamnons tous, nous devons songer à nos intérêts.

Quelles seraient les conséquences de notre participation? D'abord, au point de vue politique, nous consacrerions la formule du premier ministre, avec toutes ses conséquences: "Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre". Songez que la Grande-Bretagne a des placements d'une valeur considérable à protéger partout; qu'elle a la tâche de défendre, sur terre, sur mer et dans les airs, un empire mondial couvrant un quart de la surface du globe; qu'elle occupe des postes stratégiques et commerciaux sur toutes les mers; qu'elle doit défendre ses marchés contre la concurrence étrangère partout; qu'elle a les plus grands intérêts de son Empire en Asie et sur les voies qui y conduisent, et doit, pour les protéger, avoir une politique qui couvre tout l'Est, y compris la mer Noire.

Quand on songe à tous ces intérêts et à toutes ces richesses qu'elle entend bien garder, et que, d'un autre côté, on voit des pays les uns ambitieux, les autres nécessiteux, on a une idée des causes de conflits dans lesquels nous pouvons être entraînés si nous consacrons la formule: "Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre".

Mais ce n'est pas tout.

Depuis quelque temps, nous assistons à une course aux alliances, et c'est ainsi que l'Angleterre a conclu, sans compter la Pologne, un pacte d'assistance mutuelle avec la Turquie; elle a garanti les frontières de la Belgique, de

[M. Raymond.]

la Roumanie, de la Grèce, de la Hollande, et d'autres, et tout cela sans rien céder, car s'il a fallu payer quelque chose à la Turquie, c'est la France qui a payé avec Alexandrette, bien que l'Angleterre aurait pu disposer de Mossoul, où il y a cependant plus de Turcs qu'à Alexandrette. Et pour compléter la série, ajoutons qu'elle a tenté une autre alliance avec la Russie, pays au régime de bolchévisme et d'anarchie, après avoir déclaré le 3 avril, par la voix de son premier ministre, M. Chamberlain, qu'elle était prête à coopérer avec n'importe quel pays, quel que soit son système intérieur de gouvernement. Songez alors aux conséquences pour le Canada de se solidariser avec un pays qui possède le quart du globe, qui, en outre, garantit, sans nous consulter, les frontières d'un grand nombre de pays et qui se déclare prêt à garantir le territoire de tout pays qui veut coopérer avec elle. L'année dernière, c'était le cas de la Tchécoslovaquie; cette année, c'est le cas de la Pologne; demain, ce sera un autre et cela aurait pu être le cas de la Russie de Staline, s'il avait voulu.

Une autre conséquence de notre participation serait notre ruine. Faisons le bilan de la dernière guerre.

Il nous en a coûté à date environ 5 milliards de dollars, il nous en coûte encore 160 millions par année; notre dette, qui n'était que de 335 millions de dollars en 1914, dépasse de beaucoup 3 milliards. Au lieu de 12 millions en intérêts annuels que nous payions en 1914, nous en payons 128 millions, sans compter les 60,000 morts et les dizaines de mille blessés canadiens.

Et tout cela sans rien recevoir en retour, pendant que les autres pays vainqueurs se partageaient les dépouilles par un traité qui a préparé la guerre actuelle.

Et nous serions prêts à recommencer, à nous ruiner, pour une question de suprématie, de prestige, pour la domination de richesses matérielles,—car s'il y avait eu encore quelque doute sur les motifs intéressés des actes des nations, ce doute disparaît depuis qu'on a tenté un pacte d'aide mutuelle avec la Russie, la Russie de Staline où règne l'anarchie, le désordre et la barbarie.

Une troisième conséquence de notre participation serait la division à l'intérieur du pays.

Allons-nous risquer pareil enjeu? Le Canadien du Québec est attaché à son sol, il l'aime et il est prêt à le défendre en aucun temps et mieux que n'importe qui, mais il est opposé à sacrifier sa vie, ses biens, l'avenir de ses enfants pour aider une puissance quelconque à accroître ou à conserver des richesses. Il est trop averti pour ne pas savoir que les prétendues guerres d'idéologie sont un leurre. Vouloir lui imposer un sacrifice qu'il n'est pas tenu de faire est une provocation.

Le pacte de 1867 ne comportait pas la défense des pays d'Europe, et le Canadien du Québec ne reconnaît pas d'autre devoir militaire que celui de défendre sa patrie, qui est le Canada. Ne l'incitons pas à vouloir y mettre fin en lui imposant d'autres obligations que celles qui en découlent.

Le Parlement n'a pas de mandat du peuple pour décider de notre participation à une guerre extérieure. Lors des élections générales de 1935, le premier ministre a déclaré que cette question lui serait soumise par plébiscite. Voici ce qu'il disait à Québec, à une immense assemblée tenue le 7 septembre 1935, d'après le rapport du journal *le Canada*, en date du 9, portant le titre suivant :

Pas de guerre pour le Canada

MM. King et Lapointe repoussent toute participation du Canada à une guerre. La doctrine libérale clairement exposée.

Et voici ce que le premier ministre disait :

M. Bennett a déclaré l'autre soir que le Canada n'entrerait pas dans un conflit à moins que ses intérêts y soient en jeu. Cette déclaration ne me suffit pas. Qui décidera si les intérêts du Canada sont, oui ou non, en jeu? Il n'y a présentement qu'un seul homme au Canada qui est investi de l'autorité de prendre la décision et, cet homme, c'est M. Bennett.

Je dis que M. Bennett n'a pas le droit d'engager le Canada de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à prendre quelque attitude que ce soit en ce qui concerne la situation à propos de la possibilité d'une guerre.

Le peuple du Canada, disait-il, est opposé à la guerre et une guerre dans ces régions éloignées n'intéresse pas le Canada. M. Bennett n'a pas le droit d'engager le pays avant de consulter la volonté du peuple au moyen d'un plébiscite.

Non seulement le Parlement n'a pas mandat pour voter la participation, mais le peuple votant pour le très honorable premier ministre, sur la foi de cette déclaration, lui a signifié son opposition à toute participation à une guerre extérieure.

Et depuis 1935, les électeurs n'ont pas signifié autrement leur volonté. Au cours des élections complémentaires de Lotbinière, en décembre 1937, et de Saint-Henri, en janvier 1938, le candidat du Gouvernement a été élu sur la foi des déclarations des ministres que nous ne participerions pas à une guerre extérieure. Nous resterons chez nous, disait l'un d'eux.

Avant de parler d'aller se battre en Europe pour sauver la démocratie, qu'on commence à la pratiquer ici, d'abord. Si on veut modifier le verdict de 1935, qu'on soumette la question au peuple par un plébiscite.

Lorsque les mesures en vue de mettre la milice, ou les forces navales, ou les forces aériennes en service actif en dehors du Canada viendront devant la Chambre, je me propose de demander que rien ne soit fait

avant que les électeurs aient donné leur approbation par voie de referendum ou plébiscite.

On nous dit que notre participation sera volontaire. Je n'hésite pas à dire que la participation entraînera logiquement la conscription si la guerre se prolonge.

Le motif de notre participation, prétend-on, est le triomphe de la civilisation, la protection de notre liberté. Qu'arrivera-t-il dans six mois ou dans un an, ou plus, comme en 1914, si la guerre se prolonge et devient une guerre d'usure, si le volontariat ne suffit pas? Notre liberté sera toujours en jeu, la civilisation restera toujours en danger. Si nous participons, c'est pour assurer les chances de victoire, il faudra donc y aller de toutes nos forces.

Une lutte ne se soutient pas avec des armes inégales.

Si les pays ennemis possèdent des moyens de mobilisation armée, tel la conscription, qui leur assure des effectifs plus considérables et leur permet de combler les vides, il est fatal que, pour corriger cette supériorité, ceux qui les opposent se plient tôt ou tard, bon gré mal gré, aux mêmes procédés. Personne ne peut prévoir ni la durée ni la fin de la guerre, mais nous pouvons envisager une guerre de longue durée, une lutte épuisante et meurtrière, et quand ceux à qui on aura fait appel, les nôtres ceux-là, seront au front et crieront au secours, que répondrez-vous, si le volontariat ne suffit pas? Il ne s'agira plus seulement d'aider les autres mais les nôtres.

Quelle garantie pouvez-vous donner que la conscription ne sera pas établie alors?

Si nous entrons dans la fourmaise, Dieu sait quand nous en sortirons, et combien écopés! Et une fois de plus, nous nous serons ruinés et nous aurons sacrifié nos vies pour les autres.

On nous a déjà dit, pour faire accepter le programme de défense nationale, que c'était pour protéger notre neutralité et nullement pour une participation aux guerres extérieures. Cependant, depuis que ce programme a été inauguré en 1937, il a été question de participation deux fois: en septembre 1938 et cette fois-ci, pour tout de bon.

Le premier ministre avait promis un plébiscite, mais il consulte le Parlement. Le ministre de la Justice et d'autres de ses collègues de la province de Québec se sont déclarés opposés à la participation et nous ont assurés qu'il n'y en aurait pas; cependant, on nous la propose.

Je ne doute pas que le très honorable ministre de la Justice démissionne advenant la conscription, mais nous l'aurons eue quand même, comme en 1917. M. Patenaude avait promis, après M. Borden, que nous n'aurions

pas la conscription; il a démissionné, mais nous l'avons eue trois ans après le commencement de la guerre.

Monsieur Chamberlain, en Angleterre, avait déclaré, en février ou mars, qu'il n'imposerait pas la conscription en temps de paix. Elle était imposée deux ou trois mois plus tard.

Si nous adoptons la participation, je le répète, elle nous conduira à la conscription si la guerre se prolonge.

Pourquoi ne resterions-nous pas neutres? Nous imiterions l'attitude des Etats-Unis, nos voisins, pays d'Amérique comme nous, dont les intérêts sont à peu près identiques aux nôtres, qui a adopté une attitude de neutralité. Les Etats-Unis auraient-ils tort d'être neutres? Qui pourrait le prétendre? Les principes de civilisation et de liberté sont aussi chers au peuple américain qu'au nôtre. Les Etats de l'Amérique du Sud, l'un après l'autre, agissent dans le même sens. L'Irlande du Sud, membre du Commonwealth comme le Canada, mais tout près du champ de bataille, reste bien neutre; pourquoi pas nous, qui sommes séparés du théâtre de la guerre par des océans? Le Sud-Africain se contente d'accorder un appui moral.

Pourquoi ne pas adopter une politique qui nous place en dehors des conflits, comme la Belgique, la Hollande, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Suisse, la Finlande, etc.?

Comparez la situation géographique de ces pays avec la nôtre. Nous sommes loin... loin... loin..., ils sont tout près. Tous ces pays à régime démocratique sont aussi attachés à leurs institutions gouvernementales que tout autre, ils aiment autant leur liberté et sont aussi soucieux de la conserver que qui que ce soit; et pourtant, ils restent neutres. Manquent-ils à leur devoir en proclamant leur neutralité? Qui oserait l'affirmer? Ils protègent leur liberté en restant neutres. Pays libres, ils agissent simplement suivant leurs intérêts, comme ceux qui font la guerre.

Mais la différence entre eux et nous, c'est qu'ils ne vont pas chercher leurs directives à Londres, mais les trouvent dans leur intérêt.

Pays souverain et libre, si nous ne considérons que notre intérêt, notre attitude dans le présent conflit devrait être déterminée indépendamment de l'attitude de l'Angleterre. Et je m'inspire en cela des paroles prononcées en cette Chambre, le 24 mai 1938, par le premier ministre lui-même:

Il n'y a pas deux pays qui aient les mêmes voisins, les mêmes relations, pas deux pays qui puissent résoudre les mêmes questions, en adoptant la même politique. L'Argentine et la Finlande, la Chine et la Suisse ont des préoccupations bien différentes...

De sorte que, même en temps de troubles mondiaux, il n'y a pas deux pays qui puissent avoir la même politique s'ils ne considèrent que leurs intérêts ou les principes dans lesquels

[M. Raymond.]

leurs intérêts sont idéalisés et ne se font pas simplement le porte-parole de la politique adoptée par d'autres pays.

Est-ce assez clair?

Les intérêts des pays d'Europe ne sont pas les intérêts des pays d'Amérique.

Les intérêts de la Pologne, en Europe, ne sont pas les intérêts du Canada, en Amérique; les intérêts de l'Angleterre, en Europe, ne sont pas les intérêts du Canada, en Amérique.

A plus forte raison, quand les pays démocratiques d'Europe déclarent leur neutralité, devons-nous la déclarer.

C'est le temps d'appliquer le mot de lord Tweedsmuir: "Le premier devoir de loyauté d'un Canadien est envers le Canada".

Notre sympathie pour l'Angleterre, la France et la Pologne est une chose, les nécessités de l'existence en sont une autre.

Notre devoir est de protéger le Canada contre les conséquences d'une participation à une guerre européenne.

Qui pourrait prétendre que le Canada ne sera pas plus exposé à souffrir dans ses enfants, dans ses biens, en participant qu'en restant en dehors du conflit, comme les Etats-Unis et les autres. Rappelons-nous ce que disait le premier ministre, le 24 mai 1938:

...Notre isolement ne nous donne guère lieu de craindre, si nous nous bornons à ne considérer que nous-mêmes.

Au lieu d'aller nous battre pour garantir les frontières fragiles et lointaines de la Pologne, à l'exemple d'autres pays, pratiquons une politique de neutralité.

Neutralité bienveillante à l'égard de l'Angleterre, de la France et de la Pologne, en leur fournissant les produits alimentaires nécessaires à leur ravitaillement et en leur fournissant les matières premières indispensables à leur économie.

Au cours de la Grande Guerre, les alliés se sont procuré les moyens de combat et de subsistance que leur offrait le reste du monde; les statistiques commerciales le démontrent.

Le Reich lui-même n'aurait pas pu tenir jusqu'en 1918 sans le minerai scandinave.

Déclarons donc notre neutralité. Notre situation géographique nous y invite; notre situation économique nous le commande; notre intérêt nous en fait un devoir.

Je présume que, dans l'esprit du premier ministre, quand il dit que le Parlement décidera, il entend un Parlement libre; autrement cela ne serait pas l'expression de la volonté du Parlement, et il n'y aurait pas lieu de le consulter; cela ne serait plus de la démocratie mais de la dictature, et c'est contre cela qu'on nous demande d'aller nous battre.

En bien, je m'adresse à ce Parlement libre, tel que le veut le premier ministre, et avant de décréter la participation du Canada, je demande à chaque député de la Chambre de bien considérer le cas du Canadien né au Canada ou installé ici à demeure permanente —le Canadien du Canada, le vrai Canadien, le cent pour cent Canadien, fier de sa liberté et de son indépendance, à qui on a appris l'amour de la terre canadienne, à qui les dirigeants de la politique au Canada et en Angleterre ont dit et répété: "Avec le statut de Westminster, le Canada est devenu un état souverain, libre et indépendant", et qui se dit: Je n'ai jamais refusé de défendre mon pays, et je suis toujours prêt à le faire, —mes ancêtres se sont même battus pour le conserver à la couronne britannique en 1775 et en 1812,—en 1914, on m'a demandé d'aller me battre en Europe pour le triomphe de la démocratie, j'y suis allé et j'y ai envoyé mes enfants qui sont morts au front ou revenus éclopés, je me suis ruiné moi-même, et quel a été le résultat? La dictature a succédé à la démocratie dans la plupart des pays —seuls ou à peu près sont restés démocratiques les pays qui avaient été neutres; c'a été la course aux intrigues pour se partager les dépouilles; mon pays n'a rien eu. J'ai lu—et je ne cite qu'un cas—qu'à la Société des nations, où chaque pays est censé travailler pour la paix, le délégué français Dumont avait insisté pour que les sous-marins soient reconnus comme instruments légitimes de défense,—ce délégué était fortement intéressé dans la construction des sous-marins,—j'ai appris que mes fils avaient été tués au front avec des obus fabriqués par les pays à côté desquels je combattais; j'ai constaté que l'Angleterre s'était faite l'artisan du redressement allemand; j'ai appris que les financiers de Londres étaient intéressés dans les fabriques allemandes d'armements, pendant que les financiers de Berlin étaient intéressés dans des fabriques de munitions contrôlées en Angleterre; j'ai appris que pas plus tard qu'au cours du mois dernier, au moment où se poursuivait la course aux alliances pour faire échec à l'Allemagne, l'Angleterre et la France vendaient du matériel de guerre à l'Allemagne.

Et voilà que de nouveau une guerre éclate en Europe,—loin... loin... loin... de chez nous, à un moment où je suis encore écrasé sous le poids des taxes pour payer les frais de la dernière guerre,—et on voudrait m'y entraîner en me disant, comme en 1914, qu'il s'agit de défendre la démocratie et la liberté, pendant que je vois nos voisins, les États-Unis, pays d'Amérique et démocratique comme le mien, et tous les autres pays d'Amérique, pendant que je vois l'Irlande, membre du

Commonwealth britannique, et tous ces pays démocratiques d'Europe, comme la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Suisse, la Belgique et autres, rester neutres. Je me demande pourquoi j'irais me battre ou enverrais mes fils se faire tuer,—peut-être par des obus fabriqués en Angleterre ou en France ou à même le matériel de guerre fourni par ces pays,—pourquoi j'irais me ruiner; et quand je me rappelle que le premier ministre m'a dit, en 1935, qu'une guerre dans ces régions éloignées ne m'intéressait pas, ou encore, en 1938, "qu'il n'était ni en notre pouvoir ni de notre compétence de régler les destinées de pays situés à des milliers de milles de nous"; que le ministre de la Justice m'a dit, pas plus tard que le 12 décembre dernier, à Québec, "au lieu d'aller à la guerre en pays étranger, nous resterons ici et nous défendrons le Canada que nous aimons".

Eh bien! comme Canadien, cent pour cent, je comprends ce langage, je comprends cet état d'esprit, et j'en appelle à tous les vrais Canadiens: Y en a-t-il un seul qui blâmerait ce Canadien de dire: Je ne me mêle pas de cette guerre, je refuse de me battre pour les intérêts des autres, je refuse de me ruiner pour les autres, et au lieu d'aller me battre en pays étranger, je reste ici pour défendre mon pays que j'aime.

Je fais appel à tous les Canadiens, vraiment Canadiens, de cette Chambre, et je leur demande de comprendre ces sentiments; et avant de lui imposer une participation quelconque à une guerre extérieure, songez à l'avenir du pays et à l'avenir de la Confédération.

(Traduction)

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je prie mon honorable ami de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) de me pardonner de parler après lui dans mon anglais laborieux. Comme la plupart de mes observations sont destinées à la majorité anglophone de la Chambre, il vaut probablement mieux que je me fasse comprendre de ses membres, assuré que je suis que mon honorable ami me comprendra également.

Nous traversons une période grave et solennelle, et quiconque prend part à ce débat ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de haute responsabilité. En terminant le discours qu'il a prononcé hier soir avec son habituelle franchise, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) remerciait la Providence de pouvoir exprimer ses opinions en toute liberté dans notre Parlement, sous le régime des institutions britanniques, conscient que ce privilège lui serait peut-être refusé dans certaines autres assemblées. L'honorable député de Beauharnois-

Laprairie a dû éprouver le même sentiment. Or, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et l'honorable député de Beauharnois-Laprairie ne croient-ils pas qu'il y a lieu de sauvegarder ces mêmes institutions et cette liberté de parole dont nous jouissons dans l'enceinte du Parlement canadien? La présente session et le présent débat démontrent amplement que voilà des choses dignes de survivre.

Au cours de ses remarques d'hier soir, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) déplorait la faillite de la démocratie. Eh bien, nous voyons ici le régime démocratique à l'œuvre et c'est ce qui a permis à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre de prononcer son discours d'hier soir.

L'hon. M. MANION: Sans être fusillé.

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, des nombreux documents publiés et déposés sur le bureau, il en est un qui manque et qui mérite pourtant de retenir l'attention de la Chambre, car il est important. Je veux parler du message que Sa Majesté le roi nous a fait parvenir le dimanche 3 septembre. Avec l'assentiment de la Chambre, je consignerais un hamsard, deux ou trois phrases de ce message radiophonique. Sa Majesté a dit:

En cette heure grave, peut-être la plus fatidique de notre histoire, j'adresse à chacun de mes sujets d'Angleterre et d'outre-mer, ces paroles que je prononce avec autant d'émotion que si je pouvais les dire à chacun de vous en particulier.

Il parle plus loin du recours à la force et à la violence contre le droit:

Dépouillé de son déguisement, ce principe se résout sans conteste à la doctrine primitive que la force prime le droit. Si ce principe allait s'imposer au monde, il mettrait en péril la liberté de notre propre pays de même que celle du commonwealth des nations britanniques.

Bien plus, les peuples de l'univers seraient réduits à l'esclavage de la crainte et tout espoir de paix et de sécurité durables, de justice et de liberté, disparaîtrait du sein des nations.

C'est la question suprême qui se pose devant nous. A cause de tout ce qui nous est cher, du bon ordre mondial et de la paix universelle, il est inconcevable que nous refusions de relever le défi. C'est pour cette noble fin que je fais appel à mon peuple de Grande-Bretagne et d'outre-mer qui fera sienne ma cause.

Monsieur l'Orateur, notre roi est en guerre et le Parlement siège pour décider si nous allons faire nôtre sa cause. Je me rappelle les circonstances dans lesquelles la Chambre se réunit en 1914. La situation était semblable. Il y a longtemps de cela et on retrouve à la Chambre très peu de membres de la députation d'alors. Mon bon ami et collègue le ministre des Travaux publics (M. Cardin), mon honorable ami le député de Kootenay-Est (M. Stevens) et moi-même sommes les trois seuls survivants du Parle-

[Le très hon. M. Lapointe.]

ment de 1914. L'unanimité régnait au Parlement de 1914,—l'unanimité en faveur de la décision prise par le gouvernement d'alors,—et il n'y eut que deux discours dans le débat sur l'Adresse, celui du premier ministre, sir Robert Borden et le discours de mon chef bien-aimé, sir Wilfrid Laurier.

Il y a quelques jours, je lisais la question suivante dans un journal: "Combien de Paul-Emile Lamarche y aura-t-il dans le présent Parlement, lorsque la question sera mise aux voix?" Mon défunt ami Paul-Emile Lamarche était l'un des meilleurs hommes que j'aie jamais rencontrés. C'était l'un des députés nationalistes élus en 1911 comme adversaires de la participation aux guerres d'outre-mer. Il siégeait ici et il appuya la politique du gouvernement d'alors, et si tous les députés à qui ce journal s'adressait imitent Paul-Emile Lamarche, ils voteront pour la politique du Gouvernement. Et nous avons collaboré dans la suite.

A ceux qui me critiquent aujourd'hui et qui prétendent que j'ai changé d'opinion, permettez-moi de dire que je leur montrerai volontiers le texte des discours que j'ai prononcés dans maintes circonstances au cours de la guerre. Le changement d'attitude est survenu à propos de la conscription, question qu'on a malheureusement fait intervenir alors et qui a jeté en terre la semence de discorde dont nous récoltons même encore aujourd'hui les fruits amers. La guerre terminée, je suis devenu un propagandiste de la paix. J'ai toujours été un chaud protagoniste de la Société des Nations. J'ai préconisé les principes qui l'inspirent, dans ma province et ailleurs, et je n'ai cessé de répéter à mes compatriotes qu'il était inutile de penser qu'en cas de grave conflit, nous n'y serions pas entraînés, et que le seul moyen pour nous d'échapper à la guerre, c'était de travailler pour éviter ce fléau. Malheureusement, peu de ceux qui élèvent aujourd'hui la voix ont lutté alors pour la cause de la paix. Au contraire, ils ridiculisaient la Société des Nations et les institutions analogues.

Je déteste la guerre dans mon âme et conscience, mais l'amour de la paix n'est pas synonyme d'ignorance ou d'aveuglement. Le premier ministre hait la guerre et il a consacré toutes ses énergies et ses efforts à favoriser les instruments de paix. Jusqu'à la toute dernière minute, alors que tout était sombre dans l'univers, il a envoyé des messages pour adjurer les dictateurs et le président de la Pologne de chercher le moyen d'éviter cette effroyable catastrophe. L'Angleterre a travaillé pour la paix. Je le sais; j'ai assisté à plusieurs conférences depuis la fin de la Grande Guerre, à Genève et à Londres. C'est une calomnie honteuse que d'attribuer à

l'Angleterre la responsabilité des événements qui ont abouti au conflit actuel. La France n'a cessé de travailler en faveur de la paix et on la calomnie lorsqu'on prétend qu'elle aussi a sa part de responsabilité dans le conflit. Ces deux nations ont si peu ménagé leurs efforts pour maintenir la paix qu'elles ont été en butte à d'amères critiques de la part de plusieurs de leurs citoyens respectifs à cause de ce que l'on appelait ironiquement leur politique d'apaisement. En ce qui concerne Munich, je ne suis pas bien sûr que mon honorable ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) n'ait pas, l'an dernier, blâmé les puissances responsables de la paix de Munich. Hier soir, il a semblé reprocher aux puissances démocratiques d'avoir laissé les dictateurs envahir d'autres pays et s'en emparer. Mais si le Canada, allié de la Grande-Bretagne ou de la France, s'était porté au secours de ces victimes et que mon honorable ami eût professé alors les mêmes principes et les mêmes opinions que ceux qu'il a formulés hier soir, il n'aurait pas manqué de s'opposer à une telle mesure de la part du Canada.

Tous les discours prononcés jusqu'ici démontrent que le conflit sera gigantesque: l'Empire britannique, les dominions et la France alliés contre l'Allemagne nazie et la Russie bolcheviste dont le rôle commence à se dessiner. Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit le premier ministre (M. Mackenzie King), le chef de l'opposition (M. Manion) et les autres membres de la députation sur la nature du conflit, les principes et les idées qu'il met en jeu. Je partage abondamment les idées et les opinions exprimées par l'honorable député de Selkirk (M. Thorson). Je sais jusqu'à quel point il désire la paix. Comme lui, je regrette profondément d'avoir à prendre cette attitude. Mais en mon âme et conscience je ne pourrais agir autrement.

Me permettra-t-on de répondre aux objections que posent certaines gens de ma propre province? Lors de la dernière session, et je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'exprimer mes vues sur la question avant qu'un conflit n'éclatât, j'ai souligné les difficultés insurmontables qui affronteraient le Canada, du point de vue pratique et réel, en demeurant neutre, et les difficultés juridiques presque insolubles existent toujours. Personne dans ma province, et j'appuie sur ces mots, journalistes, membres du Parlement ou d'autres, ne les a résolues, ou n'a même cherché à les résoudre. Même l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond), qui s'est prononcé cet après-midi en faveur de la neutralité, n'a osé dire un mot sur la possibilité que le Canada observe la neutralité.

Il y a environ une semaine j'assistais à la convention du Barreau canadien tenue dans

la ville de Québec. Le même jour, un comité de l'Association avait étudié le projet de loi de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) à l'effet de supprimer les appels au Conseil privé, et on décida de s'opposer à l'abolition des appels. Au cours d'une conversation, un membre éminent du barreau et de l'Association, de la province de Québec, m'apprit qu'il pourrait partager mes vues et celles de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), mais que les hommes de lois de la province de Québec se fient plus aux lords du Conseil privé dans leurs décisions judiciaires qu'à ceux de la Cour suprême du Canada, recrutés pour la majorité dans les autres provinces. Or, si ces chefs de file et d'autres qui partagent ces vues sont en faveur aujourd'hui de la neutralité du Canada, ils n'en veulent pas moins que le Canada s'en remette aux juges d'Angleterre pour les décisions judiciaires.

Notre constitution prescrit, même après le Statut de Westminster—le Canada l'a voulu ainsi de son plein gré—que nous ne pouvons modifier la constitution du Dominion du Canada sans nous adresser au parlement de Westminster. Comment pourrait-on prétendre que cette situation supprime tout intérêt et tout lien, puisque les pouvoirs législatifs que nous possédons, nous les tenons du parlement de Westminster? Et c'est parce que nous le voulons ainsi, non pas moi mais la majorité, que cet état de choses subsiste. Comment soutenir que nous ne sommes pas liés au parlement dont nous tenons l'autorité législative que nous exerçons actuellement?

Lors de la dernière session j'ai énuméré les raisons, sur lesquelles je ne reviendrai pas aujourd'hui, qui expliquent pourquoi, dans la pratique, le Canada ne pourrait rester neutre dans une guerre importante qui engloberait l'Angleterre. Nous avons le même statut national; le sujet britannique au Canada est aussi sujet britannique à Londres et n'importe où dans le commonwealth britannique; le sujet britannique en Angleterre est aussi sujet britannique au Canada. Nous utilisons dans tout l'univers les services diplomatiques et consulaires de la Grande-Bretagne. Quelques-uns des plus importants articles de notre Code criminel sont basés sur l'absence de neutralité dans les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne.

La loi sur l'enrôlement à l'étranger que nous avons adoptée il y a environ un an démontre que le Canada ne peut pas rester neutre, du moins sans abroger cette mesure législative. J'aimerais que tous ceux qui font montre d'opinions et de sentiments élevés me répondent immédiatement sur ces questions. Je le désirerais. Notre législation relative à la marine marchande repose sur

notre alliance avec la Grande-Bretagne et sur nos relations avec ce pays. Si nous déclarions notre neutralité il faudrait fermer tous nos ports aux vaisseaux armés de la Grande-Bretagne, et en temps de guerre les vaisseaux marchands doivent s'armer pour naviguer les mers. Comme je l'ai dit l'an dernier, les citoyens de ma ville de Québec seraient obligés d'empêcher tout *Empress of Britain* de se rendre dans le port de Québec durant une guerre, parce qu'elle devrait être munie de canons pour se protéger en haute mer. Il faudrait empêcher tout enrôlement sur le sol canadien pour l'armée ou la marine anglaise. Cependant, certains des agitateurs qui ont pris la parole à des réunions la semaine dernière ont déclaré: nous n'avons pas d'objections à ce que la Grande-Bretagne vienne enrôler des gens ici; ils partiront et c'est l'Angleterre qui les paiera. Mais cela n'est pas possible. S'ils ne le savent pas ils l'apprendront de ma bouche aujourd'hui. Nous serions tenus de défendre notre neutralité contre les navires anglais, les Canadiens seraient obligés de combattre les vaisseaux britanniques, s'ils désiraient rester neutres durant la guerre. Il nous faudrait interner les matelots anglais qui pourraient venir se réfugier dans nos ports canadiens. Y a-t-il des honorables députés qui sont d'avis que des Canadiens permettraient l'internement de matelots britanniques quelque part dans ce pays? Nous avons signé des contrats et des ententes avec la Grande-Bretagne relativement à l'emploi des cales sèches de Halifax et d'Esquimalt; nous sommes liés par contrat. Ce n'est pas un état de neutralité. Nous pourrions abroger ces lois, annuler et rompre ces contrats et ces engagements, mais mon honorable ami est-il d'avis que la majorité des Canadiens permettraient une telle chose en ce moment?

J'ai déjà donné la définition de la neutralité par Oppenheim, une autorité reconnue en droit international:

On peut définir la neutralité l'attitude d'impartialité adoptée par un troisième Etat envers des belligérants et reconnue par ces belligérants, attitude qui crée des droits et des devoirs entre l'Etat impartial et les belligérants.

Une telle attitude d'impartialité serait-elle possible au Canada durant une guerre dans la présente situation internationale? Les Canadiens d'une région de notre pays pourraient-ils obliger les autres Canadiens des autres régions à rester neutres et à maintenir cette neutralité même envers leur propre roi, si la chose était nécessaire? Or, on parle de neutralité mitigée. Deux journaux respectables qui expriment sur cette question des opinions que je ne partage pas exactement, ont employé cette expression. L'an dernier, à la suite de la discussion sur les affaires étran-

gères au Parlement, j'ai reçu une lettre d'un avocat de Montréal, s'il vous plaît, dans laquelle il me disait: "Vous êtes absolument dans l'erreur. Nous ne parlons pas de la neutralité conforme au droit international; nous parlons de la neutralité ordinaire". Eh bien, monsieur l'Orateur, fervent—car je crois l'être,—des questions constitutionnelles, en ma qualité d'homme public et de ministre de la Justice du Canada et conscient de toute ma responsabilité, j'affirme que la neutralité mitigée ou partielle n'existe pas. Un pays est neutre, avec tout ce que comporte cette neutralité au point de vue des droits et des devoirs envers les belligérants et les autres pays neutres, ou bien il est belligérant avec tout ce que comporte cette belligérance au point de vue des droits et des devoirs envers les autres pays belligérants et neutres. Des journaux dignes de respect ont donc dit que nous devrions garder une neutralité mitigée, très favorable à l'Angleterre. Je ne parle pas ici des feuilles méprisables qui se plaisent à vilipender, injurier et diffamer les hommes d'Etat canadiens et aussi l'Angleterre et la France. Un journal respectable a employé l'expression "neutralité sympathique à l'égard de l'Angleterre et de la Pologne". Je dis ici encore que cela n'existe pas. J'ajouterai que, tout comme la foi, la sympathie sans les œuvres est une sympathie morte.

J'affirmerai même que la neutralité de la part du Canada dans les circonstances actuelles ne pourrait être qu'un geste favorable aux ennemis de l'Angleterre et de la France. A l'exception peut-être de l'Union des Soviets nous possédons probablement les ressources les plus riches et les plus variées de matières premières nécessaires à la continuation de la guerre. Cette guerre, surtout au début, se fera en grande partie dans les airs. Les avions seront employés le plus possible à détruire les industries et les centres d'aviation de l'ennemi. L'industrie sera peut-être tellement mutilée dans les pays en guerre que le remplacement ne se fera que lentement et avec difficultés. N'allez pas oublier que la Russie semble prête à mettre ses ressources à la disposition de l'Allemagne. La vie ou la mort de l'Angleterre dépendra de nos ressources et toute neutralité dite favorable serait directement désavantageuse à l'Angleterre et à la France. Je dis donc à tous les membres de la Chambre et à tous les citoyens du Canada qu'en ce faisant, en restant neutres, nous prendrions bel et bien parti pour Adolf Hitler.

D'aucuns disent que cela ne nous intéresse pas. Des gens s'exprimaient ainsi dimanche dernier, au moment même où les sous-marins ennemis torpillaient le paquebot *Athenia* qui transportait plus de cinq cents Canadiens dont la vie se trouvait exposée. Cela ne nous intéresse pas! Le résultat de cette guerre nous

[Le très hon. M. Lapointe.]

intéresse à tous les points de vue, non seulement à cause de la possibilité dont mon honorable ami a parlé hier. Le Canada est la plus belle terre qui pourrait devenir la proie d'un ennemi à la fin d'une guerre. Mais que dire des Antilles, de Terre-Neuve et de toutes les autres possessions britanniques qui, au cas où l'Angleterre serait vaincue, passeraient sous la domination nazie? Serait-ce dans l'intérêt du Canada d'avoir de tels voisins si près de lui?

On a beaucoup parlé de troupes expéditionnaires. Je tiens à dire tout d'abord que j'approuve ce qu'a dit le premier ministre hier. Les demandes nous arrivent nombreuses,—et elles viennent aussi de Québec,—de la part de personnes qui désirent s'enrôler. Loin d'encourager les gens à ce faire, nous avons plutôt pris pour attitude qu'il est préférable d'agir d'une manière ordonnée, afin d'éviter la confusion, et aussi de consulter ceux que nous voulons aider. Mais si le besoin s'en fait sentir, est-il un seul membre de cette Chambre qui croie qu'un gouvernement canadien, celui-ci ou un autre, pourrait s'opposer aux milliers de volontaires qui voudraient aller combattre pour l'Angleterre et la France? Mon honorable ami, le député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond), croit-il que le gouvernement, même s'il comprenait l'honorable député pourrait résister à la pression faite de toutes parts au Canada en faveur d'un corps expéditionnaire? Malheureusement, ou heureusement, à mon avis, le pays doit être administré par un gouvernement et nul gouvernement ne saurait rester au pouvoir s'il refusait d'agir selon la volonté de la grande majorité des Canadiens.

Mais on a proposé autre chose dans certains journaux et à certaines assemblées tenues au cours de ces jours derniers, et j'ai presque honte d'y faire allusion. D'aucuns disent: "Laissez aller les volontaires qui le désirent, mais laissez l'Angleterre solder la note, ou encore que ceux qui prennent l'initiative d'organiser un régiment en supportent les frais." Ils disent: "Allez, mais que l'Angleterre en défraie le coût, ou acquittez-le vous-même." C'est là, monsieur l'Orateur, une proposition éhontée, déshonorante. C'est dire: "Libre à vous de sacrifier votre vie, de verser votre sang, mais votre pays refuse de payer les dépenses que comporte votre sacrifice." Je suis trop fier, j'ai trop le sens de la dignité du Canada pour m'arrêter à discuter une telle proposition. Je suis étonné qu'il se trouve un homme, dont on puisse dire, pour employer les mots de notre hymne national, "Il est né d'une race fière", pour entretenir un projet aussi ignoble. Au moyen-âge, les pays européens engageaient des mercenaires du monde entier pour leurs guerres. Les Canadiens ne seront jamais des mercenaires à la solde d'un pays quelconque, pas même de la

Grande-Bretagne. Si les Canadiens vont sur les champs de bataille, ils iront là volontairement comme Canadiens, sous le contrôle du Canada, commandés par des Canadiens et aux frais du Dominion du Canada.

Je veux maintenant dire un mot sur un sujet que plusieurs honorables députés ont discuté, sur l'extrême nécessité de la tolérance et de la modération. Cela n'est pas vrai qu'en temps de guerre, et je crois que l'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) l'a souligné cet après-midi. Nous sommes aussi destinés à vivre ensemble plus tard. Fils d'un même pays, frères dans une même famille, n'est-il pas impérieux, pour l'avenir du Canada comme pour le succès de la guerre, que nulle région du Canada, nulle race, nulle croyance n'infligent à d'autres régions, à d'autres races ou à d'autres croyances des blessures incurables qui pourraient détruire à jamais notre pays?

J'aborde maintenant un sujet plutôt délicat. Je le ferai néanmoins avec la même franchise que j'ai manifestée jusqu'ici. Je puis affirmer à l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) et aux autres membres de son parti que je ne voudrais dire quoi que ce soit de nature à les blesser personnellement. Je crois donc, monsieur l'Orateur, qu'il existe présentement deux courants extrêmes d'opinion que nous devrions éviter et qui sont de nature à amener la désunion du Canada à un moment où le contraire est nécessaire. Il y a en premier lieu ceux qui veulent fermer les yeux à la froide réalité et disent que le Canada peut et doit rester neutre. Ils expriment cette opinion dans un langage que je voudrais un peu plus modéré à l'égard de l'Angleterre, de l'empire et de la France, langage qui, selon moi, n'est pas propre à favoriser l'unité au Canada. Et en vue de l'union, disent-ils,—c'est ce qu'a déclaré l'honorable député qui m'a précédé—"pour l'amour de l'union, restons neutres." Je vais dire à l'honorable député en quoi mon opinion diffère de la sienne. Je sais, et je crois qu'il devrait savoir, qu'en vue de l'union nous ne pouvons être neutres au Canada.

L'autre opinion est celle des gens qui, fermant aussi les yeux à la réalité, se font les protagonistes d'une politique qui désunirait le Canada, car de telles mesures ne seront jamais acceptées ou appliquées par et dans une partie très importante du pays. La province entière de Québec—et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles—ne voudra jamais accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada. J'irai encore plus loin.

Quand je dis "toute la province de Québec", je veux dire que telle est aussi mon opinion personnelle. Je suis autorisé par mes

collègues de la province de Québec dans le cabinet—le vénérable leader du Sénat, mon bon ami et collègue le ministre des Travaux publics (M. Cardin), mon ami, concitoyen et collègue le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power)—à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, que nous ne serons jamais membres d'un Gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel Gouvernement. Est-ce assez clair?

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, n'est-ce pas servir le peuple canadien que de chercher, lorsque le pays est en guerre, à maintenir l'unité du côté où nous nous rangeons—unité représentée au sein du Gouvernement par la province de Québec, et grâce à laquelle les mesures prises en vue d'aider la mère-patrie et la France seront plus efficaces.

Je me permets d'ajouter que je doute fort que l'on pourrait remplacer mes honorables collègues de la province de Québec et moi-même advenant le cas où nous serions forcés d'abandonner le Gouvernement. Si nos honorables amis qui siègent dans l'angle de la Chambre et si l'*Ottawa Citizen*, qui fait actuellement une campagne en faveur de la conscription, s'imaginent servir les intérêts du Canada en y semant la dissension dès le début des hostilités, je dois leur dire qu'ils commettent une grave erreur.

Nous sommes prêts, pourvu que l'on comprenne bien ces points, à offrir nos services sans restriction et à vouer le meilleur de nous-mêmes au succès de la cause que nous avons tous à cœur. Et les gens de la province de Québec qui prétendent que la conscription sera adoptée en dépit des déclarations formulées par certains d'entre nous, ces gens, dis-je, aident l'ennemi en semant le germe de la désunion. Par leur conduite et par leurs paroles, ils diminuent l'autorité de ceux qui les représentent au sein du Gouvernement. Quant aux insultes et aux injures des agitateurs—je m'en moque! Elles ne m'éloigneraient pas de mon devoir, ainsi que je le comprends grâce aux lumières du Ciel. Je les protégerai contre eux-mêmes, convaincu que la majorité de mes concitoyens du Québec ont confiance en moi...

Des VOIX: Très bien!

Le très hon. M. LAPOINTE: Je ne les ai jamais déçus et je n'ai pas l'intention de le faire maintenant. D'aucuns m'ont laissé entendre que mon attitude sur cette question me tuera au point de vue politique. Eh bien, ce ne serait pas une fin déshonorante et je suis prêt à faire des sacrifices pour demeurer dans le droit chemin. Mais permettez-

[Le très hon. M. Lapointe.]

moi de vous dire, monsieur l'Orateur, que si je conserve la santé, ce ne sera la fin ni pour moi ni pour mes amis!

L'on nous a parlé d'un plébiscite. Je dois féliciter l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) de n'avoir pas parlé au moins d'un plébiscite distinct, c'est-à-dire d'un plébiscite par province. Tous savent que dans les autres provinces la majorité de la population voterait d'un côté et ils ont réclamé un plébiscite pour la seule province de Québec, où la décision serait adverse. Nous aurions donc un Canada balkanisé, un plébiscite par province. Un plébiscite relativement à une déclaration de guerre—eh bien, ça ne se fait pas, ça ne s'est jamais vu.

Je vois avec plaisir que mon honorable ami a cité les paroles que le premier ministre a prononcées à Québec en septembre 1935. On s'est servi de cet argument à un grand nombre d'assemblées et c'est là agir d'une façon des plus trompeuses. Je sais que mon honorable ami ne l'a pas fait intentionnellement. J'ai devant moi la version du discours du premier ministre publié dans les journaux de langue anglaise et par la *Canadian Press*. Le premier ministre parlait en anglais. Il faut bien se rappeler que cette affirmation a été énoncée au cours d'une élection, alors que le Parlement était dissous. Voici ce qu'a dit le premier ministre:

Avant l'entrée en exercice d'un nouveau Parlement, le Canada ne doit pas s'engager dans une guerre sans que le peuple fasse connaître ses vues au moyen d'un plébiscite.

Si vous lisez le discours dans son entier, vous constaterez que les commentaires qu'on en a faits sont injustifiés. Mon honorable ami vient de dire que l'attitude actuelle du Gouvernement prouve qu'il avait raison de s'opposer à l'adoption des crédits militaires proposés en Chambre. Qu'il me permette de lui dire que les crédits votés au cours des années antérieures étaient destinés à la défense du Canada et qu'il n'y a rien de changé à ce propos. Si un corps expéditionnaire doit se former, son recrutement et son équipement devront être payés à même d'autres fonds car les crédits en question sont consacrés à la défense du pays.

Pour terminer, je désire faire allusion aux paroles prononcées par notre gracieuse souveraine à Halifax lorsqu'elle quitta le Canada pour retourner dans la métropole. Ce qu'elle a dit en français en cette circonstance a profondément touché tous les hommes, les femmes et les enfants de ma province. "Que Dieu bénisse le Canada," dit-elle. Oui, que Dieu bénisse le Canada. Que Dieu sauve le Canada, qu'Il sauve l'honneur, l'âme, la dignité et la conscience de notre pays, qu'Il

guide les Canadiens dans ces heures d'épreuve et leur indique leur devoir afin que nos enfants et les enfants de nos enfants héritent d'un pays où règnent la paix et la liberté, où subsistent en paix nos institutions sociales, politiques et religieuses et d'où les doctrines tyranniques du nazisme et du communisme seront bannies à jamais. Oui, que Dieu bénisse le Canada, qu'Il bénisse notre reine, qu'Il bénisse notre roi.

M. J. C. LANDERYOU (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, je regrette que le très honorable préopinant (M. Lapointe), ait jugé à propos de déclarer que le groupe auquel j'appartiens a tenté de diviser la population canadienne, à l'heure actuelle. Après avoir lu la déclaration de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) m'est avis qu'il conviendra que nous n'avons nullement tenté de diviser la population ni de causer des ennuis au Gouvernement par suite des déclarations que nous avons faites. Nous nous sommes prononcés en faveur de l'égalité de services et de sacrifices, ce qui signifie la conscription de nos ressources financières, industrielles et humaines. En tant que parti, nous sommes unis en faveur du service national et de l'efficacité sur toute la ligne. Toutes nos ressources doivent être organisées et dirigées en vue d'amener la défaite prompte et incontestable du dictateur de l'Europe. Le pacifisme n'entraînera jamais la défaite du nazisme. Les Anglais ne seront jamais des esclaves. Voilà pourquoi nous réclamons la défaite d'Hitler.

Le dictateur allemand ne s'est pas contenté de l'asservissement de son peuple et de la destruction de la démocratie dans son propre pays. Il s'est lancé dans une guerre d'agression afin de détruire la démocratie dans les autres pays libres de l'univers. Il a porté un défi à l'empire britannique et voilà pourquoi nous avons insisté auprès du Gouvernement pour qu'il effectue la conscription universelle de nos ressources financières, industrielles et humaines. Seul, un pareil régime assurera l'égalité de services et de sacrifices laquelle, en retour, assurera le maximum d'efficacité de la part du Canada. Je déplore hautement que le Gouvernement se soit lié les mains en ce qui regarde la conscription. A notre avis, l'attitude du ministre se fonde uniquement sur l'opportunisme politique. Il est incontestable que la collaboration du parti conservateur sur cette question lui fera porter sa part de blâme en dernier ressort.

Nous adoptons l'attitude que le Gouvernement devrait déclarer la guerre à l'Allemagne aussitôt qu'il sera à propos de le faire. Nous nous sommes abstenus de proposer un amendement ou de faire quoi que ce soit de nature à retarder les choses, en l'espèce. Nous avons

offert notre collaboration et nos recommandations au ministre. Nous sommes convaincus que notre attitude a été clairement exposée au peuple canadien.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec un vif intérêt le discours prononcé aujourd'hui par le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe). Toutefois, je regrette de différer encore d'opinion avec lui. Si la neutralité du Canada doit s'effacer à l'avantage de l'unité nationale, j'affirme que ce serait payer trop cher une communauté de sentiments dont le maintien aurait pour prix l'irréparable désastre et la ruine de notre pays.

Reprenant l'expression du ministre de la Justice, je dis: Dieu sauve le Canada! Dieu bénisse le Canada! Mais, Dieu le préserve des puissances d'anarchie qui poussent les peuples à la destruction, au carnage et à la guerre! Dieu conserve notre patrie et perpétue sa survivance sur le sol d'Amérique, le seul territoire qui soit vraiment nôtre et véritablement canadien.

Le discours du trône, rédigé en termes plutôt vagues, ne précise pas les projets de loi que le Gouvernement entend soumettre au Parlement. Il prévient cependant les membres de la Chambre des communes et les honorables membres du Sénat qu'ils ont été... convoqués le plus tôt possible afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise résolument contre toute nouvelle agression, et afin d'empêcher le recours à la force plutôt qu'aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends internationaux.

Il est clair que les mots "nouvelle agression" ont trait à l'Europe, puisque le Canada n'a pas été attaqué et n'est pas attaqué. Nul doute aussi que "la collaboration dans la lutte entreprise contre toute nouvelle agression" est une collaboration dirigée contre l'agression dont l'Europe est maintenant le théâtre et non pas le Canada. Et le discours du trône, quoique s'exprimant en des termes voilés, laisse prévoir une intervention dans les différends internationaux puisqu'on veut empêcher le recours à la force dans leur règlement. Le discours ajoute:

Vous serez appelés à rendre plus efficace l'effort du Canada.

Que devons-nous conclure de tout cela? Si les mots ont encore quelque signification, le Gouvernement demande au Parlement de participer dans la présente guerre européenne.

D'ailleurs, s'adressant hier au Parlement, le premier ministre a suppléé aux réticences du discours du trône en déclarant que le Canada devait se tenir à côté de l'Angleterre dans l'horrible catastrophe qui vient de s'abattre sur l'Europe.

L'honorable chef de l'opposition (M. Manion) a déclaré qu'il offrirait sa coopération et son entière collaboration au premier ministre. Comme le premier ministre, il a appuyé sur la coopération efficace que, suivant lui, le Canada doit donner à l'Angleterre dans le présent conflit. Mais cet effort, a affirmé le premier ministre, ne sera que volontaire. Et c'est ainsi qu'ils sont prêts à engager froidement le Canada sur le sentier de la guerre et de la ruine. A qui fera-t-on croire que notre contribution se limitera au volontariat? Pour peu que la guerre se prolonge, nous serons fatalement entraînés vers la conscription. Nous ne voulons pas de participation, même volontaire, dans une guerre où nous n'avons aucun intérêt et au sujet de laquelle la population du Canada n'a pas été consultée. Nous devons repousser et rejeter toute participation pour éviter de nous réveiller demain en pleine conscription. Il est inconcevable que certains députés de cette Chambre—dont l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore)—veuillent établir la conscription. Songent-ils à tout ce que comporte d'injustice, d'antagonisme et de ruines une telle doctrine? Croient-ils dompter l'injustice en érigeant en principe l'injustice même? Se leurrent-ils à ce point que les fils du Canada soient décidés d'agréer la conscription pour satisfaire les appétits criminels des profiteurs de guerre? Je m'oppose avec la dernière énergie à ce que les Canadiens aillent se faire happer par la mitrailleuse allemande, que certains industriels de notre pays ont aidé à bâtir avec les métaux canadiens. Aussi, l'Adresse ne sera pas unanimement adoptée par la Chambre, car je refuse absolument de voter cette mesure, telle que présentée.

Je relève du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes de la session de 1937, à la page 252 du volume I, la déclaration suivante du très honorable premier ministre:

Mon honorable ami a fait allusion aux crédits. Il a affirmé que quelques-uns disaient qu'il fallait y voir une préparation à une nouvelle guerre européenne. L'honorable député a demandé si ces crédits étaient à cette fin ou s'ils devaient servir à la défense du Canada, ou quelle était leur destination. Je ne devancerai pas ce que le ministre de la Défense (M. Mackenzie) dira lorsque les crédits de son ministère seront soumis à la discussion de la Chambre, mais je dirai tout de suite qu'en ce qui a trait aux crédits soumis au Parlement durant la présente session, toute augmentation qui y figure s'y trouve uniquement parce que le Gouvernement la croit nécessaire à la dé-

[M. Lacombe.]

fense du Canada et du Canada seulement. Ces crédits n'ont pas été établis avec l'idée d'une participation à des guerres européennes. Ils n'ont pas été arrêtés à la suite d'efforts combinés avec les autorités anglaises ni après leur consultation, au delà de ce qui serait évidemment dans l'intérêt de tous relativement au bénéfice à tirer d'une opinion experte quand cette opinion est évidemment désirable. Mais en ce qui concerne notre politique, je tiens à ce qu'il soit parfaitement entendu que nulle demande d'aucune sorte n'a été adressée par le Gouvernement britannique à notre Gouvernement au sujet d'un seul poste qui figure aux crédits que nous avons déposés. Tout ce qui s'y trouve y a été placé parce que le Gouvernement le considère comme nécessaire aujourd'hui au pays, le Canada faisant partie du monde tel que le monde existe maintenant.

Mon honorable ami a fait allusion aux Etats-Unis, au détachement manifesté par cette nation et à son idée bien arrêtée de ne pas se laisser entraîner dans les affaires européennes ou asiatiques. Tout ce qu'il a dit à ce sujet est parfaitement vrai, mais il est évident que jamais les Etats-Unis ne se sont vus dans la nécessité de dépenser les sommes qu'ils affectent aujourd'hui à un programme de défense. Puis-je répéter que tout ce qui a été fait ou ce qui est proposé relativement aux augmentations et aux dépenses nécessaires pour mettre les forces défensives canadiennes sur un meilleur pied qu'elles ne le sont actuellement l'a été en tenant compte des besoins du Canada et du Canada seulement.

Le premier ministre discutait alors un projet de résolution présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth). Ce projet de résolution concernait la neutralité du Canada,—quels que soient les belligérants,—les profiteurs de guerre et les moyens à prendre pour découvrir et faire disparaître les causes de conflits internationaux et d'injustice sociale. En ce 25 janvier 1937, le chef du gouvernement canadien affirmait n'avoir en vue que la défense du Canada et du Canada seulement. On faisait alors grand état de l'augmentation des crédits de la milice destinés, disait-on, à l'unique protection du Canada. Toutefois, le Gouvernement négligeait ou oubliait de modifier la loi de la milice et de la défense et la loi du service naval pour les rendre conformes aux prérogatives, à l'autonomie et aux libertés affirmées et garanties par le statut de Westminster. Dès lors, je fus dans l'impossibilité d'admettre, avec d'autres députés de la Chambre, que l'augmentation des crédits militaires n'était destinée qu'à la défense du Canada et à sa défense seulement. Les événements qui se produisent et l'orientation du Canada nous donnent pleinement raison. En effet, nous assistons aujourd'hui à la métamorphose de notre défense nationale en une défense impériale. Le Canada, de nation autonome et libre qu'il était, rétrograde vers le statut colonial. Le code de nos libertés constitutionnelles, édictées et confirmées par le traité de Westminster, semble devoir être relégué au pays des illusions, à moins que ce traité n'ait

toujours été qu'une supercherie dont les hommes politiques auraient vanté les avantages fictifs au Parlement et sur les tribunes publiques pendant plus d'une décade. S'il en est ainsi, je ne crains pas d'affirmer que la population du pays ne saurait oublier les affirmations courbes et fourbes de toute une légion d'hommes publics sur notre participation à la dernière guerre et concernant la loi du service militaire obligatoire. Le peuple du Canada serait, par le fait même, en droit de demander un compte sévère à ceux dont il devait attendre la vérité et la lumière.

Puisque d'aucuns croient que le Canada n'est plus le Canada et que les limites de notre patrie commune doivent être refoulées outre-mer, mon mandat de député canadien au Parlement canadien, mes origines, mon passé, la survivance de mes compatriotes et de mon pays, la sauvegarde de nos traditions, de notre constitution et de nos prérogatives si chèrement conquises, me commandent de m'opposer, avec toute la force dont je suis capable, à l'envoi d'un seul bataillon et d'un seul soldat canadien sur le continent européen et en quelque lieu que ce soit en dehors du Canada.

Mon mandat de député, pas plus que celui de mes collègues de cette Chambre, n'a été renouvelé depuis le 14 octobre 1935. La participation du Canada aux guerres extérieures n'a pas été soumise aux électeurs lors des dernières élections générales. La volonté populaire, qui est à la base même de toute démocratie, ne s'est pas manifestée en faveur ou contre cette participation et n'a pas autorisé telle participation. Aussi, j'affirme que le premier devoir du Gouvernement est de demander la dissolution immédiate du Parlement à Son Excellence le Gouverneur général, pour offrir au peuple canadien l'opportunité de ratifier ou de rejeter toute contribution du Canada, même volontaire, aux guerres extérieures.

Si je ne demeurais inflexible dans mon attitude clairement définie jusqu'ici, je mentirais à moi-même, je trahirais la population de mon comté et je renierais tous les principes qui furent à l'aurore de ma vie publique et qui n'ont cessé de me diriger toujours vers une politique exclusivement canadienne. J'ai pour la première fois exercé mon droit de suffrage contre toute participation du Canada à la guerre et contre l'odieuse loi de conscription dont je fus, avec les hommes de ma génération, une des malheureuses victimes.

Vingt-deux ans auront bientôt passé depuis le jour où j'entrai en campagne contre la loi du service militaire obligatoire, qui devait être, hélas, adoptée après une lutte acharnée, où la fourberie et le mensonge rivalisaient avec toute la pathétique gravité de l'heure.

En cet automne de l'année 1917, je déployai toutes mes faibles ressources et l'ardeur de ma jeunesse—Dieu sait si l'on en a à vingt ans—pour faire triompher une mentalité canadienne et concourir, dans la mesure du possible, à la sauvegarde de nos jeunes gens que, dès le lendemain, la conscription devait ostraciser, poursuivre, traquer et arracher au foyer pour les jeter à la caserne. Même quand les hostilités cessèrent, la prison fut imposée à la jeunesse sur qui le gouvernement avait été impuissant à prélever l'impôt du sang. Honteuses représailles, indignes d'un pouvoir qui proclamait avoir contribué au triomphe de la liberté et de la civilisation! Cependant, comme la jeunesse d'aujourd'hui, celle d'il y a vingt ans était fidèle et loyale à son Roi, mais, comme elle, elle croyait le mieux servir en le servant nulle part ailleurs qu'au Canada, son unique patrie.

C'est au nom de la survivance de cette patrie que j'adjure la Chambre de repousser et de rejeter toute participation aux guerres extérieures. C'est au nom de la terrible expérience acquise au cours de la dernière guerre que je demande au Parlement de ne pas oublier qu'une autre participation aux guerres extérieures consommerait la ruine du Canada.

Je n'ai pas besoin de reconstituer l'histoire de notre effroyable aventure dans la dernière guerre. J'ai cependant le devoir de rappeler à la Chambre que notre participation effrénée dans le dernier conflit mondial nous a coûté et nous coûte encore des milliards, pendant que soixante mille des nôtres ont été fauchés par la mitraille sur le sol européen. Je ne puis non plus passer sous silence notre dette nationale qui, tenant compte des obligations des provinces et des municipalités, est de \$950 par tête. A cette heure fatidique, il est d'intérêt public de noter que notre dette totale est de plus de 8 milliards et qu'elle va s'augmentant au chiffre effarant de plus de 250 millions par année.

En face de cette situation économique à faire trembler les moins pusillanimes, qui donc oserait décrier le suicide de la nation? Pourquoi la ruine du Canada serait-elle fatalement liée à la ruine de l'Europe? Mais la débâcle financière ne souffre pas de comparaison avec la déchéance morale et l'horrible malheur qui s'abattrait nécessairement sur la population du pays, si la majorité du Parlement allait décider, en même temps que la contribution pécuniaire, l'envoi de corps expéditionnaires en dehors du territoire canadien. Le Canada saigne encore trop abondamment des blessures de la dernière guerre pour l'assujettir à un fardeau plus lourd encore. Je frémis à la pensée qu'une catastrophe pire dans ses ravages que le dernier conflit nous entraîne

cette fois inévitablement à l'abîme. Je supplie la Chambre de mesurer toute l'étendue et la profondeur du précipice, pendant qu'elle en a le loisir. Non, n'attendons pas à demain. Proclamons la neutralité du Canada pendant qu'il en est temps encore. Le statut de Westminster nous confère le pouvoir de légiférer quant à notre politique étrangère. Le paragraphe 3 de la loi décrète ce qui suit :

Il est déclaré et statué par les présentes que le Parlement d'un Dominion a le plein pouvoir d'adopter des lois d'une portée extra-territoriale.

La souveraineté complète et définitive du Canada, son abstention totale, absolue de toute intervention dans les guerres extérieures, sa neutralité doivent être proclamées avant que se réalise l'irréparable erreur d'une autre aventure.

Dès que le Gouvernement, durant la session de 1937, eut décidé d'augmenter les crédits militaires, je m'y opposai parce que la loi de la milice et de la défense, telle qu'elle existe dans les statuts du Canada, autorisait l'usage de ces crédits à la participation aux guerres extérieures. Combien de fois depuis n'avons-nous pas demandé de modifier cette loi? Combien de fois n'avons-nous pas protesté de notre attitude exclusivement canadienne, convaincus que nous étions d'accomplir un magnifique devoir envers le pays? Cependant, la loi de la milice et de la défense n'a pas été changée d'un iota.

Dès la session de 1937, nous avons proposé des amendements comportant des réductions aux crédits militaires. Nous fîmes écrasés par le nombre. Quoi qu'il en soit, nous sommes déterminés plus que jamais à répandre et à faire rayonner partout au Canada une mentalité canadienne. Nous n'avons d'autre désir que de vivre en harmonie avec nos compatriotes à quelque race qu'ils appartiennent. Mais nos regards se portent d'abord vers la réorganisation de notre vie économique, si profondément atteinte par notre participation à la dernière guerre. Notre attachement au seul véritable devoir national nous est dicté par un patriotisme exclusivement canadien. Au colonialisme nous continuerons d'opposer l'autonomie du Canada; à la servitude, la liberté. Aux influences secrètes qui essaient, par tous les moyens, de pousser les peuples au carnage et à la guerre, nous continuerons d'opposer une doctrine d'économie, de paix et de souveraineté. Nous regarderons le présent et l'avenir des Canadiens à la lumière des prérogatives nouvelles, garanties et consacrées par le traité de Westminster. Nous continuerons de proclamer, en tout temps et en tout lieu, que nos gou-

[M. Lacombe.]

vernants doivent sans cesse diriger leurs efforts vers les œuvres de vie, non pas vers les œuvres de mort.

Donner à la jeunesse le travail qui ennoblit et féconde toute existence, tel doit être l'idéal de ceux qui président aux destinées du pays. Agir autrement serait mettre en danger de mort toute unité, toute fierté et toute vie nationale. Le peuple canadien n'a qu'une patrie à défendre, le Canada. Cette patrie, nous voulons qu'elle survive au carnage et à la guerre en s'abstenant de toute intervention dans les conflits européens et dans les affaires militaires de quelque nation que ce soit. Aguerrie par un robuste esprit national et par le tranquille et pacifique courage qui fait les peuples heureux et prospères, la nation canadienne doit à son passé glorieux, à son présent et à son avenir de mettre toutes ses ressources en œuvre pour la bonne administration du pays, l'avancement du peuple canadien et la protection exclusive de notre territoire.

J'ai tantôt conseillé au premier ministre d'aviser son Excellence le Gouverneur général de dissoudre le Parlement en vue d'un plébiscite. Dans ce plébiscite, le droit de suffrage devrait être accordé à tous les jeunes gens pouvant être appelés sous les drapeaux, même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de majorité. En effet, n'appartient-il pas d'abord à ceux qui devront payer de leur vie l'irréparable erreur, de décider quelle doit être l'attitude du Canada dans la présente guerre? Ceux qui se sentent à l'abri de toute calamité ont, moins que la jeunesse, le droit d'imposer le suprême sacrifice. Voilà pourquoi, persistant dans mon opposition irréductible à toute participation du Canada aux guerres extérieures, je réclame pour la jeunesse de mon pays cet acte de justice.

Un dernier mot. Ceux qui, consciemment ou inconsciemment, conduiront la nation à sa perte, porteront devant l'histoire la responsabilité effroyable d'avoir prélevé encore une fois l'impôt du sang sur le peuple d'un pays qui n'a rien à voir aux querelles européennes. Les générations futures flétriront ceux qui auront refusé à notre patrie désemparée, meurtrie, épuisée, qui souffre encore si douloureusement, après plus de vingt ans écoulés, des suites de sa participation à la dernière guerre, la neutralité et l'abstention absolue de toute autre participation aux guerres extérieures.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lacroix) :

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse: La Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos d'aviser Son Excellence le Gouverneur général que le Canada doit s'abstenir de participer à toute guerre extérieure.

(Traduction)

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je me propose de ne prendre que quelques minutes du temps de la Chambre. Je n'avais, de fait, aucunement l'intention de prendre part au présent débat, vu que j'ai pris part à celui qui eut lieu sur cette question à l'occasion de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, le 21 mars dernier, alors que je prédisais les difficultés et les dangers très graves dans lesquels l'Empire britannique se trouve aujourd'hui. Je ne tiens pas à relever les remarques de l'honorable député (M. Lacombe) qui vient de prendre la parole: il a droit à ses opinions. C'est un universitaire. Si ma mémoire est fidèle, il est entré à l'université vers 1914 et en est sorti en 1918. Comme je représente une ville qui a envoyé 60,000 hommes à la guerre et qui comprend 7,000 foyers que des soldats n'ont pas rejoint, je dois lui dire en toute bienveillance que j'ai un devoir à accomplir envers ceux qui sont ensevelis en France et dans les Flandres. A l'honorable député qui réclame la non participation au nom de la population de sa province, je dis qu'il ne représente pas cette population entière. Je lui rappelle que les étudiants de l'université McGill, de Queens, de Toronto, des universités de l'Ouest et d'autres établissements universitaires se sont enrôlés presque en bloc, à tel point que ces établissements ont presque dû fermer leurs portes fautes d'étudiants.

Je n'aurais pas parlé au cours du présent débat n'eût été l'obligation imposée de déposer un vote relativement à la situation mondiale actuelle, péril le plus grave que le monde ait jamais connu. Aucun vote n'est nécessaire, car tout le monde sait que quand l'Angleterre est en guerre, le Canada l'est aussi. Cette doctrine et cette politique du pays ont toujours existé, mais voilà que nous devons déposer un vote pour flatter l'imagination de nos amis, les tenants du nouveau statut qui sont l'une des causes de cet ennui au pays. Ils voulaient pour l'Empire une constitution détaillée. A quoi cela mène-t-il? Nous en avons constaté les conséquences en Afrique du Sud, en Irlande du Sud et dans notre pays. Ils tiennent à prendre un vote à la Chambre avant que le Canada ne déclare la guerre. En 1914 sir Robert Borden a tracé la politique du pays, savoir que quand la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre, il a fait voter une aide immédiate et la population l'a unanimement appuyé. Que se passe-t-il aujourd'hui? Nous nous trouvons dans la situation d'avoir à nous conformer à la fantaisie et à l'imagination de nos amis du nouveau statut: il leur faut d'abord un vote de la députation. Je leur dirai ce soir, en substance et en fait, que les 1,340 passa-

gers de l'*Athenia* n'ont eu aucune chance de voter pour ou contre la guerre: les dictateurs ont fait couler ce navire et je prétends ce soir que nous avons un devoir à accomplir envers ces passagers. Au lieu de citer Lowell et d'autres auteurs, je pense qu'il eût été bien préférable si, dans son discours de près de quatre heures, le premier ministre (M. MacKenzie King) avait cité M. Chamberlain qui n'a parlé que seize minutes, et notre propre roi qui a reçu une si grandiose réception dans notre pays et qui n'a parlé que six minutes. L'une des choses les plus remarquables que l'on constate aujourd'hui au Canada c'est l'immense popularité de la monarchie et le déclin de la popularité de la Chambre des communes. Pourquoi? Parce que, à une heure aussi grave que celle-ci, nous siégeons ici pour considérer non la substance mais la forme, ce qui, à mon sens, est absolument inutile. Nous savons tous que nous sommes en guerre.

Ainsi que je le disais, c'est à notre nouveau statut qu'il faut attribuer en partie la situation mondiale actuelle. Comme le disait un ancien premier ministre de France, on ne sait jamais ce qu'il faut attendre de l'Empire britannique: il se compose de tant d'unités; elles sont si éloignées les unes des autres et elles se réclament toutes d'un statut égal, de sorte qu'il est fort difficile de traiter avec elles et d'obtenir une décision ou l'unité. C'est un fait et c'est l'une des causes de la situation présente. J'estime que dans toutes les églises du pays nous devrions offrir des actions de grâce pour ces deux glorieux pays, la France et l'Angleterre. La France aura éventuellement huit millions d'hommes sous les armes et dans ce pays beaucoup de nos jeunes gens dorment leur dernier sommeil. Nous devrions prier demain dans toutes les églises. Ainsi que le dit le Psalmiste: Si les fondations sont détruites, que feront alors les justes? Nous devrions offrir notre gratitude dans tout le Canada à la France et à l'Angleterre pour le salut et la sécurité qu'elles nous assurent.

Suivant moi, toutes les libertés que nous possédons au Canada à cette heure, liberté du culte, de la presse, du Parlement et de l'enseignement, nous les devons à la métropole et, n'était la protection des flottes de la Grande-Bretagne et de la France, nos églises n'ouvriraient pas leurs portes, demain. J'en ai assez entendu de ces discours touchant la non-participation du Canada à la guerre. Les habitants des Provinces maritimes, de la Colombie-Britannique et du Québec seront les premiers attaqués. N'était-ce ce grand don séculaire de Dieu à l'humanité, les flottes anglaises et françaises, toutes les maisons et tous les magasins de chaque ville d'un océan à

l'autre au Canada, aussi bien que les villes américaines du littoral atlantique, seraient dans l'obscurité ce soir.

A une heure comme celle-ci, les journaux ont un devoir à remplir et je crois qu'ils ont été à la hauteur de la tâche. Je ne saurais dire la même chose, je le crains fort, de la radio qui devrait être placée sous la censure pour maintenir le moral de la population. Je désire uniquement offrir des suggestions d'ordre pratique pour l'instant vu que nous sommes en guerre et, dans un pareil moment, c'est le devoir de l'opposition d'appuyer autant que possible le Gouvernement et d'offrir le maximum d'appui et le minimum de critiques au Gouvernement. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui en tant qu'opposition. J'estime que la population aurait dû être mise au courant des faits. Du moment que les honorables membres de la droite constituent le Gouvernement du jour, c'est à eux qu'appartient la responsabilité de décider la politique que suivra le Canada; cependant, je suis d'avis qu'il eût été bien préférable si, au cours des neuf derniers mois, le premier ministre et le ministère des Affaires extérieures avaient mis la population canadienne au courant des faits. Le manque d'appréciation de la milice qui existe à cette heure et l'apathie que le public a témoignée sont dus en partie au fait que la population n'a pas reçu tous les renseignements et les faits auxquels elle avait droit suivant moi. A mon avis, les pacifistes, les associations pacifiques et la Société des Nations sont à blâmer de la tragédie de l'heure. Ces gens-là ont induit la Grande-Bretagne à mettre au rancart la plus belle armée, les forces aériennes et navales les plus puissantes que l'univers ait jamais vues et on ne peut les recouvrer en un jour ou une génération. Les honorables membres oublient-ils que l'Allemagne a presque défait toutes les nations de l'univers au cours de la dernière guerre? Elle a fait pendant quatre ans et demi la lutte à tout l'univers civilisé et elle aurait été victorieuse n'était-ce le fait que nous possédions ces forces efficaces. Je prétends donc qu'au lieu d'une motion de cette nature, nous devrions adopter une résolution de remerciement à la population de la Grande-Bretagne et à la France, parce qu'elles luttent pour notre sécurité et protègent nos côtes au moyen de ces forces magnifiques.

Pour moi, l'une des plus graves erreurs que le Gouvernement ait commises, a été de ne pas estimer à sa juste valeur le grand patriotisme de la population canadienne. On parle de nos ressources en hommes. La Grande-Bretagne n'aura qu'une armée de 600,000 hommes à la fin des trois prochaines années; je soutiens donc qu'il est très important d'encourager le recrutement immédiat et sur une

[M. Church.]

grande échelle des volontaires dans tous nos grands centres et dans toutes nos villes et de les équiper, les payer et leur venir en aide convenablement. Nous aurions dû aussi prendre certaines mesures en ce qui regarde les vivres. A maintes reprises, au cours des deux dernières années, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) d'étudier la question d'installer des entrepôts de vivres en Grande-Bretagne, mais rien n'a été fait. Pour ce qui est des munitions, il faudra un an avant que nous puissions avoir des résultats appréciables car il faut ce délai et plus, pour former des hommes pour la défense. Les hommes non formés ne sont qu'un embarras, de sorte que nous devrions établir la coordination et coopérer avec la Grande-Bretagne.

La question donnera lieu à d'autres discussions, si j'ai bien compris, de sorte qu'il est inutile pour moi de prendre davantage le temps de la Chambre. Je suis surpris toutefois que le ministère n'ait pris aucune mesure en vue de faire un recensement général de toute la main-d'œuvre spécialisée et de nos ressources humaines afin de projeter quelque lumière touchant la suffisance ou l'insuffisance des ressources du Canada et de préparer d'avance la répartition convenable de nos citoyens âgés de dix-huit à soixante-cinq ans. Une inscription nationale de cette nature pourrait se faire sous la direction d'une commission nationale au moyen de formules préparées par cette commission et envoyées franc de port au Bureau du recensement ou au Bureau de la statistique. Elle devrait comprendre le nombre d'hommes disponibles pour la production nécessaire du matériel et des munitions. Elle devrait également pourvoir à une répartition convenable du personnel classifié pour la défense du pays et les besoins de la collectivité en général; on devrait chercher à obtenir la collaboration de l'industrie, des syndicats ouvriers, des provinces et des municipalités.

Je crois que le peuple se montrera à la hauteur de la situation si on lui fait connaître la gravité du danger. A mes honorables amis de Québec j'affirme qu'après tout on ne saurait parler de la défense du Canada. Notre première ligne de défense est en Grande-Bretagne et en France. Si ces lignes cèdent, ce sera la fin du Canada et de toutes les défenses que nous pensons avoir, car tout sera consommé. Nous n'avons qu'une petite armée et nous n'avons ni aviation ni marine. Sur quoi la population du golfe Saint-Laurent peut-elle compter pour sa défense, si ce n'est sur la marine britannique et non sur notre petite flotte? Souvenons-nous de la menace des sous-marins dans la dernière guerre. Sur quatre navires qui quittaient un port, il y en avait un qui ne revenait pas. Je me rappelle fort bien ce péril. La situation est plus cri-

tique aujourd'hui. J'affirme donc que la première ligne de défense du Canada est en Grande-Bretagne et en France. Si elles cèdent, ce sera la fin de la civilisation dans tout l'univers, y compris au Canada. Si la Grande-Bretagne est vaincue, ce sera la fin de tout.

En terminant, je veux combattre la motion par laquelle on veut modifier notre politique et créer un précédent qui veut qu'une résolution de la Chambre soit nécessaire en temps de guerre. Le Parlement eût mieux fait de préparer le Canada par des mesures de précaution et de sécurité depuis deux ans, mais je suis d'avis qu'il n'a rien fait.

(Texte)

M. WILFRID LACROIX (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement, hier, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) nous faire la déclaration suivante:

Les renseignements que nous avons obtenus indiquent que les moyens les plus immédiats et les plus efficaces de collaboration seraient l'expansion rapide des écoles d'aviation, des installations aériennes et navales et l'expédition d'un personnel de l'air aguerri. Nous nous proposons de prendre immédiatement ces mesures.

Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le français, cela veut dire que l'intention du Gouvernement est de participer à la guerre en envoyant outre-mer des forces aériennes, d'abord, et,—comme conséquence de la déclaration du très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), cet après-midi,—probablement, plus tard, un corps expéditionnaire volontaire.

L'année dernière, je citais à la Chambre un article éditorial du seul journal libéral que nous ayons à Québec, le *Soleil*. Le *Soleil*, qui est un médium de publicité assez connu dans la province de Québec, est censé refléter l'opinion libérale de la province de Québec. Or, que disait cet article? Je le fais mien entièrement, je n'y enlève pas un paragraphe, pas une ligne, pas une virgule. Cet article, paru le 31 mars 1939, était intitulé: "Pas de conscription, mais..." Et voici ce que l'article disait:

Sans doute, si l'Angleterre appelle un jour ses fils à la rescousse, verrons-nous une légion de jeunes Canadiens répondre avec empressement à leur mère patrie. Leur exemple sera même suivi par un nombre moindre de Canadiens d'origine française ou étrangère, dont les sentiments britanniques seront d'autant plus forts que la politique anglaise respectera le droit de leur patrie de disposer de son sort librement. La sagesse exigerait qu'on laissât l'armée impériale absorber ces recrues volontaires. Autrement, si le gouvernement national organisait à ses frais des contingents canadiens, il assumerait trois graves responsabilités: premièrement, celle d'avoir fait un geste pouvant attirer des représailles violentes contre le Canada; deuxièmement, celle d'engager le crédit national dans une affaire ruineuse; troisièmement, celle d'ac-

cepter les conséquences logiques ou sentimentales de cette participation à une guerre étrangère.

Si nous analysons ces trois raisons à la lumière de la politique qui a été exposée à la Chambre aujourd'hui, nous avons le droit, comme Canadiens, de demander qu'elles seront les conséquences du geste que nous posons lorsque nous décidons de participer à une guerre extérieure, qu'elle qu'en soit la cause.

Nous avons aujourd'hui une dette de 4 milliards comme conséquence de la dernière guerre. Si la guerre actuelle se prolonge le moins, je puis dire sans exagérer que cette dette sera portée peut-être à 10 ou 12 milliards de dollars, somme que nécessitera cette participation de notre pays à une guerre extérieure.

Le premier ministre l'a déclaré lui-même: Il faut d'abord mobiliser notre industrie, il faut d'abord mobiliser notre économie nationale. Cela veut dire, en bon français, que l'industrie canadienne prendra charge pratiquement de tous nos chômeurs, que le chômage disparaîtra complètement. A la veille d'une décision aussi importante, nous sommes en droit de nous demander quels seront les problèmes de l'après-guerre, comme conséquence de cette mobilisation industrielle et commerciale de notre pays. Lorsqu'au lendemain de la victoire on jettera sur le pavé de notre pays tous ceux qui auront travaillé durant la guerre, à de forts salaires, dans nos industries, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, auront bénéficié de la guerre et, en plus, tous ceux que la mobilisation militaire aura fait entrer dans les rangs de l'armée canadienne, nous aurons à faire face à une armée de chômeurs qui n'auront, du jour au lendemain, aucune ressource. Sans transition, nous aurons à faire face à des problèmes nouveaux. Et qui fera face à ces problèmes? Un pays en banqueroute, je le dis et je le répète, dont les ressources financières auront été canalisées d'une façon intensive vers la participation, un pays privé des ressources nécessaires pour payer des allocations de chômage à notre population ruinée et pour faire honneur aux obligations que nous aurons contractées envers les vétérans ou envers leurs orphelins et leurs veuves.

Monsieur l'Orateur, je crois que, dans la question qui se pose actuellement à l'attention de la Chambre, il faut aussi considérer les problèmes d'après-guerre. Parmi ces problèmes, il n'y en a pas de plus important que la démobilisation industrielle, commerciale et même militaire d'après-guerre.

Ceux qui travaillent d'une façon intensive à forcer notre participation ne s'inspirent pas des leçons du passé et ne songent pas à

l'avenir. En effet, si, après la guerre, la banqueroute nous force à créer dans ce pays un état de chaos, comme conséquence des obligations que nous aurons contractées, je prétends que ce chaos, que cette banqueroute générale nous feront forcément nous jeter dans les bras de nos puissants voisins, les Etats-Unis. Que voudra dire pour nous, de la province de Québec, le fait de nous jeter—ce que je ne veux pas—dans les bras de nos voisins, qui seront restés neutres et qui auront à leur disposition toutes les ressources financières voulues? Cela voudra dire pour nous, de la province de Québec,—et j'insiste là-dessus,—la disparition des institutions, des traditions pour lesquelles nos ancêtres ont combattu et pour lesquelles je continue moi-même à combattre en prêchant une politique de non-participation.

Monsieur l'Orateur, on parle de la neutralité des Etats-Unis. Permettez-moi de vous lire une déclaration de M. Herbert Hoover, ancien président des Etats-Unis, qui parle en Américain comme je parle en Canadien. Voici ce que M. Hoover dit:

Tout le système nazi répugne au peuple américain, et la plus grande sympathie des Américains ira aux démocraties, mais quelles que soient nos sympathies, nous ne pouvons résoudre les problèmes de l'Europe.

Comme les Etats-Unis, le Canada, quelle que soit la forme de son intervention, ne peut résoudre les problèmes de l'Europe.

Monsieur l'Orateur, je salue l'héroïsme des Polonais qui défendent le sol sacré de leur pays. Ils écrivent actuellement une des plus belles pages de l'histoire de leur pays. Je salue l'héroïsme de l'Anglais et du Français qui défendent le sol de leur pays, mais je salue aussi le gros bon sens du Canadien qui veut rester Canadien plutôt que d'être Polonais. Et c'est par là que je termine.

(Traduction)

M. R. A. PELLETIER (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, nous nous rendons tous compte que nous vivons une heure bien grave. Cet après-midi nous avons écouté avec beaucoup d'attention le discours dramatique et convainquant du ministre de la Justice (M. Lapointe), qui représente au Parlement une circonscription de la province de Québec. Nous avons également eu le plaisir d'entendre les observations de deux autres honorables députés de la même province qui ont tous deux différé d'opinion avec celles qu'avait exprimées l'honorable ministre de la Justice. Cet après-midi, le ministre de la Justice a exposé avec clarté et précision l'attitude du Canada relativement à nos relations avec l'Angleterre et le reste de l'Empire. Nous savons qu'en ce qui

[M. Lacroix (Québec-Montmorency).]

nous regarde à l'heure actuelle l'attitude prise par le ministre de la Justice ne saurait être contestée.

Pour ce qui est du Canada, c'est un fait que nous sommes tenus de venir en aide à l'Angleterre. Ce fait ne pouvait pas être méconnu par les honorables représentants de la province de Québec avant même la présente situation. Au cours des observations qu'il a faites cet après-midi, le ministre de la Justice a dit que les membres de notre groupe doivent accepter la pleine responsabilité de diviser le pays à ce moment particulier. Mais d'où vient cette division? Je demande aux honorables députés si cette division vient de notre groupe. Pour notre part, nous avons conscience de prendre la bonne attitude. Pourquoi? Parce que nous savons que le Gouvernement a toujours suivi la politique de nous engager à défendre le Canada, l'Angleterre et l'Empire britannique.

Lorsque la Chambre a adopté les crédits destinés à la défense, il s'agissait de la défense de quoi? Du Canada seulement? Certes, non. Ces crédits étaient destinés à la défense de l'Empire britannique tout autant qu'à la nôtre. Et pourtant voici qu'aujourd'hui au moment où on nous demande d'utiliser ces crédits de défense, non seulement pour le Canada, mais encore pour l'Empire britannique, il se trouve des gens dans notre pays qui affirment que nous ne devrions pas nous occuper de l'Empire britannique. Je le regrette, mais je ne puis adopter cette attitude-là. A cette heure grave, le devoir me commande de suivre le ministre de la Justice du Canada, parce qu'à mon avis il a exposé la situation d'une manière qui ne peut pas facilement être contestée.

Il a demandé aux Canadiens de rester unis. Je le répète, les membres de notre groupe ont cherché à faire régner l'union au Canada en préconisant un moyen par lequel nous pourrions au moins être tous tenus également de faire des sacrifices. Je suis d'avis que certains honorables membres d'autres régions de notre pays n'ont pas compris la signification de ce que nous avons voulu faire et ils ont cru bon de prendre une attitude différente. On leur a fait croire que le mot "conscription" signifie quelque chose d'horrible. Qui doit en être blâmé? Mon honorable chef l'a indiqué nettement hier soir, je crois, en disant que ce mot a été employé pour des fins et des avantages politiques. Si aujourd'hui nous devons faire face à un grave état de choses, si aujourd'hui l'union laisse à désirer, qui doit en être blâmé? Ce sont ceux qui dans notre pays ont fait servir le mot "conscription" à des fins politiques et ont cherché à diviser le pays pour des avantages politiques.

Il est bien inutile de nous plaindre. Rien ne sert de faire un retour sur le passé. Nous nous trouvons actuellement dans une situation à laquelle nous devons faire face. Quelqu'un a dit, je crois, cet après-midi, que si nous ne nous battons pas pour défendre les frontières du Rhin, le jour viendra où nous devrons défendre celles du Saint-Laurent. Je crois que ces paroles sont absolument exactes. Ceux d'entre nous qui ne veulent pas prendre des mesures suffisantes et efficaces pour la protection de notre pays, pourront bien un jour se trouver dans la situation où des hommes et des femmes se sont trouvés. Des habitants d'autres pays ont dû, non seulement sacrifier leur sang et leur vie, mais ont vu leurs femmes et leurs filles s'occuper du manquement des canons dans les tranchées et ailleurs.

Quant aux observations qu'a formulées cet après-midi le ministre de la Justice, nous qui siégeons dans cet angle-ci de la Chambre sommes d'accord avec lui en ce qui concerne le lien légal qui unit le Canada au reste de l'Empire britannique. Nous faisons partie de cet Empire et nous sommes tenus d'adopter une telle ligne de conduite. Ce Parlement ne saurait agir autrement sans se déclarer indépendant de l'Empire britannique et je suis sûr qu'aucun d'entre nous n'est prêt à le faire à l'heure actuelle. Cependant, un autre problème se pose. Le ministre de la Justice a déclaré sans ambages qu'il était absolument opposé à la conscription. Il a ajouté que si l'on en venait là, lui et certains de ses collègues,—et il les a désignés—seraient prêts à céder leur place à d'autres.

Quelle est la source de cette désunion? Part-elle de cet angle-ci de la Chambre ou a-t-elle son origine ailleurs? Nous avons prôné l'égalité de sacrifice dans ce pays. Or, nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir d'égalité de sacrifice sans conscription universelle, c'est-à-dire la conscription de la finance, de l'industrie et du capital humain. Nous avons appelé la conscription l'amie du pauvre, et si les honorables députés qui siègent dans certaines parties de cette Chambre voulaient y réfléchir, ils se verraient forcés d'adopter la même attitude que nous. Je me suis tenu aujourd'hui à l'angle de l'une des rues de cette ville et qu'y ai-je vu? J'ai vu passer un certain nombre de jeunes gens récemment enrôlés. Or, qui étaient-ils? Ceux-là même qui faisaient la queue aux guichets des soupes populaires il n'y a pas encore très longtemps. Et qu'est-ce qui les a poussés à s'enrôler? La situation économique; c'est ce qui les a forcés à prendre une telle décision afin de se procurer des vêtements et une nourriture convenables.

Voilà la situation; or certains prétendent que la conscription est une mesure injuste.

Ces personnes-là ne tiennent pas compte du fait que la conscription est imposée par les conditions économiques, et qu'il y a peut-être des hommes dont la position diffère de celle de ces malheureux jeunes gens qui n'ont pu jusqu'ici se procurer de travail. Il y a dans notre pays des hommes qui n'ont pas besoin de s'enrôler pour obtenir des vêtements et \$1.30 par jour. La justice et l'équité ne sauraient régner sans la conscription du capital humain. C'est ce que nous réclamons; cependant, nous insistons aussi fortement sur la conscription de la finance et de l'industrie.

Si nous voulons assurer l'efficacité de nos efforts, prévenir les bévues, nous renforcer et affermir notre unité, il ne suffit pas de n'en conscrire qu'un seul; il faut les conscrire tous les trois. Je prierais les honorables membres d'y réfléchir. Lorsque des mères canadiennes verront leurs fils sur le point de s'en aller se battre à l'étranger,—et c'est ce qui va arriver,—quelle attitude adopteront les autres? Elles diront: "Nous allons voir à ce que nos fils ne partent pas". Sous la pression de l'opinion publique, le Gouvernement se verra inévitablement obligé, tôt ou tard, d'en venir à cette conclusion. Quelle attitude le ministre de la Justice adoptera-t-il alors? Il a déclaré aujourd'hui qu'il s'oppose de toutes ses forces à la conscription et, cependant, nous savons qu'il lui faudra bien envisager cette éventualité dans quelque temps.

Il y a d'autres raisons à la gravité de la situation actuelle et nous avons insisté sur la mobilisation intégrale de toutes nos ressources parce que nous sommes convaincus de la nécessité de cette mesure. Nous croyons de plus qu'il faut le faire dès maintenant, alors que notre pays est encore en possession de ses moyens, et non pas attendre qu'il n'y ait plus moyen de faire quoi que ce soit à cause des circonstances économiques. Il faut agir immédiatement.

Permettez-moi de revenir pour un moment sur les remarques du premier ministre (M. Mackenzie King). Tout d'abord, je désire affirmer que nous nous rendons pleinement compte de la gravité des responsabilités dont la présente administration est aujourd'hui chargée. Nous savons qu'il lui appartient de donner des directives à la Chambre, de lui fournir les renseignements voulus sur ce qui se passe afin que ses conclusions soient justes et appropriées aux circonstances. C'est parce que le premier ministre et ses conseillers ont toute notre confiance et aussi parce que nous avons tenu compte de ses avertissements que nous en sommes venus à la conclusion que nous avons établie. Permettez-moi de relire ici un extrait du discours du premier ministre (M. Mackenzie King). Ne trouve-t-on pas que ce sont là des paroles sérieuses? Elles sont consignées à la page 23 du *hansard*:

Mon honorable ami a aussi exposé son idée sur les exigences des Allemands en cas de victoire. Ils exigeraient le Canada, a-t-il affirmé. L'autre soir, je lisais dans les journaux qu'une feuille allemande, prétendu organe du régime, faisait dire à Hitler que si l'Angleterre désire se battre, elle doit se rappeler que, engagé dans le conflit, elle devra payer la victoire de l'Empire britannique. Le Canada s'y trouve compris, il va sans dire.

Et cependant on vient nous dire ici que si nous manifestons maintenant de l'opposition au Gouvernement nous ne défendons pas le Canada, et cette déclaration est faite après qu'il a été dit en toutes lettres que l'Allemagne exigera le Canada si elle remporte la victoire. En quoi cet argument est-il logique et bien fondé? Devons-nous attendre que l'ennemi soit à nos portes pour frapper? Il ne nous appartient pas de le décider. Cette décision revient à ceux qui savent le mieux comment notre pays doit être défendu.

Et le premier ministre de poursuivre:

Ainsi que le disait mon honorable ami, il n'est aucune partie du globe qu'une autre nation convoite, ou plutôt qu'une nation quelconque pourrait convoiter, autant que le Dominion du Canada. Il n'est, sur la surface de la terre, aucun territoire qui renferme autant de richesse enfouie dans son sol. Nulle part ne se trouvent de telles étendues en mesure de nourrir, non pas des milliers, mais des millions de gens pendant de nombreuses générations. Non, monsieur l'Orateur, l'ambition de ce distateur ne se satisfèrait pas de la Pologne.

Encore une fois, à la suite de ce que nous a dit le premier ministre de ce pays, et il est à même de savoir ce qui se passe, nous ne pouvons que nous fier entièrement aux informations qu'il nous a communiquées. Il nous a dit que ce n'est ni la Grande-Bretagne, ni la France ni quelque autre pays d'Europe, mais bien le Canada lui-même qui court un danger. Et ce danger n'est pas de voir tuer quelques-uns de nos soldats en Europe mais bien de voir le Canada envahi. Ainsi que l'a dit un autre orateur cet après-midi, si nous sommes défaits sur le Rhin, il se pourrait que nos frontières soient situées sur les rives du Saint-Laurent.

Je puis vous citer une autre autorité pour démontrer la gravité de l'heure. Nous avons la déclaration du premier ministre Chamberlain, dans sa lettre du 22 août 1939 au chancelier d'Allemagne, dans laquelle je relève ce passage:

Ce serait une dangereuse illusion de penser que la guerre, une fois déchaînée, prendrait bientôt fin, même si le succès couronnait les opérations sur l'un des divers fronts auxquels elle s'étendrait.

En présence de cette déclaration, faite sous l'autorité du gouvernement, quelle est donc la politique du Gouvernement canadien? C'est, a-t-on fait savoir, une politique de participation intéressée à la guerre. Nous savons que

[M Pelletier.]

le Canada désire diriger outre-mer une certaine proportion des forces canadiennes. Mais lorsque l'heure viendra de remplacer les recrues, qui prendra la place de ceux qui auront été fauchés? Seule notre nation pourra fournir ces remplaçants, et c'est pourquoi le ministre de la Justice m'a paru manquer considérablement de logique cet après-midi, attendu que personne parmi nous ne saurait prédire l'avenir.

Notre groupe a préconisé une politique concrète et efficace, capable d'assurer l'unité et de bien régler notre contribution dans le présent conflit, capable aussi d'empêcher le gâchis dans les affaires et les profits excessifs dans le commerce, et pourtant on nous accuse de vouloir diviser le pays en deux groupes. Si nous en avions réellement eu l'intention il nous aurait été facile de proposer un amendement de nature à précipiter la réalisation de notre objectif, mais nous avons nettement déclaré au premier ministre que nous ne désirons aucunement faire naître une pareille situation au pays, que notre seule ambition est d'obtenir justice pour tous, et nous affirmons que la seule politique juste pour le Canada est une politique de conscription générale.

Personne n'aime à envisager l'éventualité de la conscription. Quant aux membres de notre groupe, quant à moi-même, du moins, quelque idée que l'on puisse se faire dans certains milieux de la conscription, je ne crains pas de l'envisager parce qu'elle me paraît le seul parti à prendre. Elle est le seul moyen d'assurer le partage égal des sacrifices à consentir.

L'heure est fertile en événements au Canada, et l'un des plus étonnants me paraît être l'attitude du grand chef du parti conservateur. Il ne rend guère service au pays en se contentant de déclarer qu'il coopérera avec le Gouvernement, quand le Gouvernement n'a pas encore pris les mesures requises. Coopération dans quoi? c'est ce que j'aimerais savoir.

Encore une fois, notre groupe n'a pas peur du mot conscription. Nous croyons qu'on en a fait, dans le passé, un atout politique en faveur de personnes en mal d'avancement personnel. On nous a prêté des motifs concernant notre attitude actuelle. Je repousse ces motifs. Nous avons agi ainsi simplement parce que les meilleurs intérêts du pays paraissent l'exiger, profondément convaincus que nous étions qu'avant la cessation des hostilités ce sera le seul moyen de sauver le Canada.

On a fait grand état de la conscription de vies humaines, mais j'ajouterai que nous attachons tout autant d'importance à la cons-

cription de la finance. D'aucuns ont voulu savoir ce que nous entendons par conscription de la finance, et afin de n'être pas pris à l'improviste nous avons défini ainsi, d'une façon définitive et concrète, ce que nous entendons par conscription de la finance. Qu'on me permette de consigner ces quelques lignes au hansom.

Nous préconisons la conscription de la finance :

a) Au moyen de la création conjuguée par l'Etat du crédit et des devises nécessaires, avec une réglementation précise des prix, de manière à éviter toute hausse dangereuse des prix qui amènerait l'inflation;

b) En empruntant à l'étranger aux seules fins d'obtenir les marchandises et les services nécessaires que notre peuple ne peut fournir;

c) En mettant l'embargo sur le capital et les capitaux fixes à partir de la date de la déclaration de guerre;

d) En exigeant que les institutions et sociétés financières révèlent toutes les réserves secrètes existant à la date de la déclaration de guerre, et que lesdites réserves soient immédiatement conscrites par l'Etat.

e) En décrétant des impôts fortement progressifs sur le revenu et les profits.

f) En décrétant que toute évasion dans ce domaine sera jugée un délit constituant une trahison.

Voilà nos principes en ce qui concerne la conscription de la finance. Les mêmes principes devraient s'appliquer à l'industrie. Quand nous préconisons l'enrégimentation en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix, est-ce à dire que nous voulons la dictature? Pas du tout. Nous proposons simplement une méthode efficace de contrôler la distribution des produits en notre possession à l'heure actuelle.

Nous comprenons tous qu'en parlant ce soir, chacun de nous retarde la déclaration de guerre par notre pays, car le premier ministre s'est exprimé très clairement cet après-midi sur cette question, et il attend maintenant que le Parlement décide quelle politique nous allons suivre. Pour ma part, je n'ajouterai pas grand'chose, bien que l'on pourrait parler longtemps sur cette question. Je me contenterai de dire en terminant: Nous avons pris cette attitude parce que nous croyons qu'elle est dans le meilleur intérêt de notre pays. Pour ma part, je ne puis rien faire de mieux que d'offrir mes services au ministre de la Défense nationale et je le fais ici même dans l'intention de me conformer à tout usage qu'il jugera bon d'en faire. Voilà l'attitude que nous prenons au sein de notre groupe. Bien que nos mains, selon la parole de M. Churchill, puissent poser des actes de guerre, nos cœurs seront en paix si nous accomplis-

sons notre devoir. Nous accomplissons notre devoir et nous avons bien l'intention de voir à ce que les autres accomplissent aussi le leur. (Texte)

M. G. H. HÉON (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, j'avais d'abord résolu de m'exprimer en langue française. Cependant, vu l'importance du sujet à traiter et l'opportunité d'être immédiatement compris par tous les honorables membres de la Chambre, au cas où quelqu'un désinerait m'interpeller ou me reprendre, je parlerai en langue anglaise, l'une des deux langues officielles dont se servirent le roi et la reine du Canada lors de leur récent passage dans notre pays.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, la nation canadienne, libre et autonome, se trouve aujourd'hui dans l'une des situations les plus graves auxquelles elle ait encore eu à faire face. Bien que des problèmes urgents et importants restent encore sans solution dans notre pays, une décision a été prise pour nous et, par suite de cette décision, tous les loyaux Canadiens doivent obéir, peu importe qu'elle soit ou ne soit pas conforme à leurs propres opinions. Par suite de cet engagement, nous nous trouvons aux côtés de l'Angleterre, de la Pologne et de la France dans la lutte qu'elles livrent à Herr Hitler et à ses aventuriers qui cherchent à dominer le monde par la force brutale.

Les opinions ont différé et diffèrent encore au sujet de cette si importante décision. Nous ne pouvons, cependant, à ce stage, ne pas nous rendre profondément compte que nous devons faire preuve de la plus grande modération dans nos expressions d'opinions et que nous devons tous rester calmes et posés. Les hommes publics des deux nationalités, dans le domaine fédéral, provincial ou municipal, qui chercheront à faire servir à leur avantage politique cette situation extrêmement dangereuse et qui, pour arriver à cette fin, se plairont à attiser publiquement la flamme de l'antagonisme entre les races ou de la division des allégeances, sont des traîtres envers le Canada. Ils le sont parce qu'ils cherchent à détruire tout le Canada lui-même, que des générations de Canadiens français et anglais ont édifié avec tant de peine au cours des 150 dernières années.

Je tiens pour aussi coupables les apôtres de propagande qui faussent le principe en jeu et qui impriment ou prononcent des paroles de nature à inspirer de la crainte aux femmes et aux enfants du Canada. Nos gens n'ont pas besoin d'être convertis à l'idée de la présente guerre, et la propagande ridicule ne les aidera pas à décider en quoi consiste leur devoir. La liberté doit régner dans l'esprit et le cœur de tous les Canadiens, particulièrement à ce moment-ci, car aucune réaction

efficace ne sera sincère et profonde à moins que chacun des Canadiens n'ait décidé dans son cœur et dans son âme en quoi consiste sa loyauté.

Ne tirerons-nous pas parti des leçons de la dernière guerre? Devons-nous voir se renouveler les scènes déplorables d'alors et entendre de nouveau les mêmes déclarations, destinées à faire naître un antagonisme violent entre nos deux grandes races? Verrons-nous se répéter les dissensions profondes amenées par la guerre et la question de la conscription, question que des politiciens sans scrupules ont exploitées pour obtenir des votes et dresser une partie du pays contre l'autre? Je ne puis croire que nous reverrons tout cela. Nous devrions prendre immédiatement l'engagement d'agir, durant la présente guerre, de façon que le Canada sorte plus fort, plus libre et plus uni de ce creuset.

Dans les heures graves que nous traversons, nous ne pouvons pas et nous ne devrions pas nous lancer des invectives; nous devons, plutôt, concerter nos efforts pour conserver l'unité de notre grand pays, nous souvenant toujours qu'un Canada divisé, aux portes de la faillite, constituerait un fardeau pour le Commonwealth des nations britanniques. Il ne faut pas lancer à tort et à travers des accusations de déloyauté et de trahison, tout simplement parce que certains groupes importants de l'opinion publique canadienne ont jusqu'à maintenant soutenu des vues divergentes sur cette question d'importance primordiale qu'est la politique étrangère. D'autres orateurs ont dit la même chose avant moi. Les éléments ethniques variés de notre pays entraînent la divergence des opinions, et le Canada deviendrait des plus inhabitables, tout comme la Russie et l'Allemagne, si un individu devait être cloué au pilori pour avoir osé énoncer une opinion sincère sur ce que le Canada devrait ou ne devrait pas faire advenant un conflit. On nous dit que nous nous engageons dans une guerre ayant pour but de mettre fin aux dictatures. Ma foi, la dictature sévirait ici si on tentait d'imposer des vues extrémistes à ces Canadiens dont les ancêtres ont fui l'Europe précisément pour se soustraire à ces conditions de vie dont on veut la débarrasser, ce pourquoi on requiert notre aide.

Et maintenant, me permettra-t-on de lancer, au nom de mes propres compatriotes, un appel pressant à mes amis canadiens-anglais? Jamais, au cours de ma vie, je ne me suis efforcé d'être aussi sincère et aussi persuasif que dans l'appel que je vais faire. L'immense majorité de mes compatriotes ne s'est jamais préoccupée des questions internationales. Ces derniers n'ont jamais suivi de près les agissements compliqués de la diplomatie

[M. Héon.]

européenne ni n'ont pris le temps de s'instruire sur la signification des "putsch" ou de "l'anschluss" ni, encore, de consulter la carte d'Europe pour se rendre compte de l'importance stratégique de Memel, de Pomorze, de Varsovie, de Loutsk, de Lauterbourg ou du bassin de la Sarre.

Suivant en cela l'exemple de ses ancêtres, le Canadien français s'est surtout préoccupé de défricher la forêt, de cultiver la terre et de pourvoir à la nourriture et à l'abri des enfants que la Providence lui envoyait chaque année. Mes compatriotes ont surtout exprimé leur patriotisme en observant le précepte divin, en donnant au pays des fils et des filles doués d'intelligence et de courage et en défendant leur territoire contre toute agression. Leurs églises, leurs petits villages, leurs familles nombreuses, le sol enrichi de leurs sueurs, la paix et la sérénité de la campagne québécoise ont capté et retenu leur attention depuis trois cents ans. Les enfants du Canada français n'ont pas été élevés dans une atmosphère de militarisme, ils n'ont pas passé leur enfance à jouer avec de petits canons et des soldats de plomb. La plupart d'entre eux n'ont jamais manié un fusil, sauf pour apporter du gibier sur la table familiale. Un très petit nombre d'entre eux ont suivi des exercices militaires bien sommaires. On ne saurait s'attendre qu'après trois jours chacun d'eux réclame à grands cris un billet de passage simple pour se rendre au front de l'Ouest, ou que, comme cela arrive à certains, leurs cœurs se mettent à battre un peu plus fort parce qu'il est question de la paix en Europe et de l'indépendance de la Pologne. On ne saurait mettre en doute leurs bonnes intentions, leur amour de la liberté, leur dévouement aux institutions chrétiennes, leur loyauté envers leur roi. Il se peut fort bien que cet amour passionné qu'ils ont pour leur propre patrie les ait portés à se désintéresser quelque peu des questions d'ordre international, du bien-être de l'humanité qu'on nous demande de maintenir et de défendre. Je me permets toutefois d'affirmer à mes honorables collègues que, le jour où Baptiste constatera que sa liberté, ses institutions et les droits essentiels qu'il chérit tant sont véritablement menacés, personne ne combattra plus furieusement que lui pour les défendre. En attendant, qu'on ne le condamne pas et qu'on ne lui impute pas des motifs qu'il n'a jamais eus. Accordez-lui le "fair play" britannique, et son courage ne faillira pas au jour d'un véritable danger.

Maintenant, monsieur l'Orateur, parlant à titre de Canadien français et fier de l'être, je désire déclarer énergiquement que ma race n'a jamais songé à être déloyale envers le

roi et qu'on ne saurait douter en ce moment du côté où se trouve notre devoir. Notre longue et honorable histoire témoigne éloquemment en notre faveur. Nous pouvons dire sincèrement que, si notre pays est menacé par un ennemi du dedans ou du dehors, s'il est vrai que nos libertés, nos institutions et notre existence sont véritablement en danger, dans ce cas, chaque Canadien français, jeune ou vieux, approuverait et appuierait toute mesure destinée à assurer le maintien de notre situation de nation libre dans le commonwealth britannique et à sauvegarder l'inviolabilité absolue de notre territoire.

Monsieur l'Orateur, j'ai un jour dans cette Chambre—et je ne le regrette pas—exprimé des opinions nationalistes. Je suis encore, au fond, un nationaliste. Je prétends toutefois être aussi un bon Canadien. Et je n'ai aucune honte à faire taire mes principes nationalistes pour la durée de cette guerre. J'ai déclaré en cette enceinte que, selon moi, le Canada n'est pas nécessairement en guerre quand la Grande-Bretagne est en guerre, et j'ai proclamé que nous devrions être maîtres de nos propres destinées et que nous ne devrions ni ne pourrions accepter docilement de personne autre notre politique étrangère. Je soutiens encore qu'on ne peut faire de nous des pions déplaçables à merci sur l'échiquier international. Telle est encore ma ferme opinion, et je n'ai aucune excuse à faire pour l'avoir exprimée en temps de paix. De plus, je crois et j'ai toujours cru qu'en vertu du droit international nous aurions pu proclamer notre neutralité, pourvu que nous eussions les moyens de la défendre. Mais la discussion de ces idées ne servirait à rien, car la question même de choisir entre la neutralité et la guerre a été décidée par notre Gouvernement et nous voilà rangés du côté de la Grande-Bretagne et de la France. Le Gouvernement d'aujourd'hui a une forte majorité. Je ne doute aucunement qu'il se déclare capable d'accepter devant les électeurs la pleine responsabilité de ce qui va se faire.

Je ne crains pas d'affirmer ici que si la France et la Grande-Bretagne avaient conclu une alliance avec la Russie soviétique, j'aurais douté de leur sincérité comme défenseurs du christianisme et je me serais opposé à la participation, car j'aurais considéré une telle alliance comme la prostitution des principes chrétiens, de la liberté collective et individuelle que nous nous sommes maintenant engagés à sauvegarder et à défendre. Les procédés raffinés de duperie auxquels le gouvernement russe a évidemment recours devraient suffire à nous démontrer ce à quoi nous pouvons nous attendre si nous permettons au communisme de s'infiltrer chez nous. Le communisme saperait tout simplement les

bases de notre édifice national et nous devrions le considérer comme l'ennemi du Canada au même titre que le nazisme. Au fond, ces deux idéologies erronées n'en font qu'une et il surgit un nouveau danger du fait qu'elles ont décidé de faire cause commune en Europe et elles s'allieront sûrement chez nous si nous n'enrayons pas leur progrès. Et cependant il y a au Canada des personnes encore assez effrontées pour glorifier les principes communistes que prônent leurs camarades de Russie.

J'appuie sans réserve la déclaration qui veut que nous soyons en guerre, pas autant parce que nous faisons partie du Commonwealth des nations britanniques libres, mais parce que le Gouvernement a déjà annoncé au monde que le Canada se rangeait aux côtés de la Grande-Bretagne. A mon humble avis, c'est là un engagement formel auquel nous ne saurions nous soustraire. Le Gouvernement a parlé au nom de la nation et nous sommes engagés sur notre honneur, de façon définie et irrévocable, par la déclaration et les actes de notre Gouvernement.

Personnellement, je suis profondément désolé que tous les hommes et l'argent sacrifiés au cours de la dernière guerre n'aient pas suffi à nous assurer une paix durable. Il est indubitable qu'une fois le conflit actuel terminé, le Canada réclamera une définition plus précise de son statut international, afin de n'être pas éternellement sujet aux caprices de la diplomatie européenne. Mais cela ne change rien à la situation actuelle dans le domaine international. Nous devons nous préparer à une guerre prolongée contre un ennemi perfide, inhumain et diaboliquement intelligent.

Il incombe maintenant au Parlement de décider dans quelle mesure et de quelle façon le Canada collaborera avec ses alliés. Je suis d'avis que, bien que précieuse et constante, cette collaboration ne devra pas nuire à l'unité et à la paix au sein même de la nation, ni amener notre ruine financière ou économique. Notre désir de sauvegarder les intérêts vraiment canadiens devrait passer avant celui d'aider nos alliés, car nous ne devons pas oublier que nous nous devons d'abord au Canada; nonobstant tout ce que l'on a pu dire, c'est le Canada que nous avons fait serment d'honorer et de défendre en premier lieu. Cependant, on ne devrait rien faire de nature à affaiblir le lien britannique, et nous devrions procéder de manière à convaincre tous les Canadiens que c'est un privilège et un honneur d'appartenir au commonwealth et non un fardeau. On ne devrait recourir à aucune méthode de coercition qui ressemblerait même de très loin aux procédés nazistes.— Il est plus que jamais temps de faire l'inventaire de nos ressources financières et de voir quel est

le mode de vie de nos gens, avant de laisser notre loyauté et notre sympathie l'emporter sur notre raison. Nous devons d'abord nous occuper du bien-être et de la sécurité de notre peuple, et nous ne servirions pas la cause du commonwealth ou les principes d'administration qu'il représente si, dès le début du conflit, nous adoptions un programme d'une telle envergure que le bien-être matériel et économique de la masse de nos gens soit gravement menacé.

Au cours des trois jours qui ont précédé l'ouverture de la session, j'ai reçu une avalanche de lettres et de télégrammes, comme bien d'autres de la province de Québec, me disant ce que je devrais faire et ce que je ne devrais pas faire. Après avoir reçu ces communications, j'ai immédiatement consulté des Anglais et des Canadiens français représentatifs de tous les bureaux de scrutin de ma circonscription, et ceux que j'ai invités à ces réunions étaient des libéraux et des conservateurs. J'ai causé avec des membres du clergé, des journalistes, des cultivateurs, des industriels, des jeunes gens et des mères, et voici quels sont les résultats que j'ai obtenus: Quinze pour cent de ces gens étaient en faveur de la participation obligatoire jusqu'au dernier dollar et jusqu'au dernier homme. Vingt pour cent étaient en faveur de l'isolement complet, et soixante-cinq pour cent étaient en faveur de la collaboration dans la mesure de nos moyens et de nos ressources, de préférence en accordant des crédits, en faisant des dons de vivres et de produits alimentaires, et en fabriquant des avions et des munitions. Cependant, j'ajouterai franchement et sincèrement que dans ma circonscription, du moins, le sentiment est fort et sincère contre la conscription du capital humain.

Mon premier devoir, si je le comprends bien, est de servir mes commettants, et j'adopte l'opinion exprimée par la majorité d'entre eux, car j'ai une confiance absolue en leur gros bon sens. Ainsi, monsieur l'Orateur, j'accepterai la collaboration avec la Grande-Bretagne et la France. Cependant cette collaboration devra d'abord tenir compte de nos besoins immédiats et des meilleurs intérêts du Canada. Cette collaboration ne devra pas priver les Canadiens de leur droit inaliénable de décider par eux-mêmes s'ils doivent servir ou ne pas servir. Le maintien de la liberté individuelle devra être le principe dominant de cette collaboration, car pour servir une cause avec amour il faut la choisir librement, tandis que celui qui se bat sans la foi en cette cause est vaincu d'avance. Je ne saurais mieux exprimer ma pensée sur cette question qu'en disant que l'on devrait accepter les services de ceux qui désirent s'enrôler, et qu'on ne devrait pas molester ceux qui pensent mieux servir le Canada en

[M. Héon.]

accomplissant leur tâche au pays. Il est dit que nous luttons pour le maintien de la liberté. Commençons par maintenir et respecter la liberté d'action et de pensée chez nous. Que tous les Canadiens se rendent compte que l'indépendance, l'autonomie, la justice et la liberté absolue pour tous seront toujours en honneur chez nous, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre.

Après avoir fait ces réserves, je déclare sans hésitation que je me range du côté de ces autres Canadiens français qui sont d'avis que leur plus grande sécurité et leur meilleure garantie en ce moment se trouve dans le commonwealth britannique. Je le répète, je m'associe à ceux qui pensent que leur paix, leur sécurité et leur bien-être en ce moment se trouvent dans l'acceptation sincère de la volonté de la majorité de cette Chambre. J'appuierai l'Adresse afin de montrer que je suis prêt à collaborer. En même temps, bien entendu, je me réserve le droit de prendre une décision sur chaque mesure et chaque crédit qui seront proposés à la Chambre. Je ne suis pas en faveur d'un blanc-seing pour les questions relatives à la guerre, car lorsque des vies humaines et des dépenses colossales sont en jeu, tout député a le devoir d'examiner avec un soin scrupuleux les mesures proposées, puisqu'elles ont leurs répercussions sur la vie, la sécurité et le bien-être de tous, hommes, femmes et enfants de chaque circonscription du pays.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de déclarer ceci en terminant: La guerre est la suprême négation du christianisme. Il est évident qu'au lieu de procéder au réarmement moral comme nous aurions dû le faire, nous avons, en tant qu'individus et en tant que nations, oublié les préceptes divins. Sera-t-il dit que Dieu a déchaîné son courroux sur le monde et que, pour la seconde fois en un quart de siècle, nous devons être abandonnés à l'anxiété et à la misère? Quoi qu'il en soit, il convient que le christianisme accepte avec soumission les choses qu'un Dieu juste a permises. N'hésitons plus à jurer obéissance à Son commandement: "Aime ton prochain". Nous devons répudier et combattre jusqu'à la dernière extrémité le concept payen: œil pour œil, dent pour dent. Je n'en suis pas moins sûr de la victoire finale, car Il permettra que celui qui règne par l'épée périsse par l'épée.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai deux mots à dire en français avant de terminer, et ce sont des mots que j'adresse à mes amis de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) et de Québec-Montmorency (M. W. Lacroix), que j'estime particulièrement et dont je partage généralement les vues. Je veux dire à ces

deux honorables amis que, si je voyais à leur point de vue la moindre chance de triompher, je ferais un effort personnel pour les appuyer; mais je suis suffisamment réaliste pour savoir que ce point de vue ne peut pas être adopté et ne serait pas adopté par la Chambre ou par la majorité de la population canadienne, à ce moment-ci. Et je ne suis pas pour faire l'erreur d'indisposer un élément majoritaire qui nous est, au moment où je vous parle, absolument sympathique et favorable. Je ne suis pas non plus pour faire le jeu de certain élément qui ne voudrait rien mieux que de soulever les autres provinces contre la nôtre pour servir ses fins perfides. Je connais trop le fanatisme de cet élément pour faire son jeu. J'aurais pu, pour un succès politique local immédiat, adhérer aux vues que j'ai déjà préconisées sur l'isolationisme. Je sais que je serai accusé de trahison et de lâcheté par certaines personnes qui m'ont déjà appuyé, mais, ainsi que l'on dit, j'ai scruté ma conscience et je sais qu'en votant pour la coopération mais contre l'envoi de troupes et contre la conscription, dans la crise que nous traversons, je rends un réel et véritable service à mes compatriotes; et je suis prêt, à n'importe quel moment, à retourner devant mes électeurs pour être jugé.

(Traduction)

M. SAMUEL FACTOR (Spadina): Monsieur l'Orateur, puis-je féliciter l'honorable préopinant (M. Héon) du sincère et éloquent discours qu'il vient de prononcer.

Le 8 avril 1937, il y a environ deux ans et demi, j'avais l'honneur de prendre la parole ici touchant l'accord commercial conclu entre le Canada et l'Allemagne. On trouvera les observations que je fis en l'occurrence à la page 2832 du hansard de cette année-là.

Dans cette circonstance, j'ai dénoncé la violence, la terreur et la brutalité dont le régime nazi a fait preuve contre un grand nombre de gens de toutes races et de toutes croyances, respectueux de la loi et craignant Dieu. J'en appelai aux honorables membres et à tous mes concitoyens canadiens admirateurs de la chevalerie française et de la traditionnelle liberté britannique, d'élever la voix contre l'hitlérisme qui était parti sur le sentier de la conquête et de la destruction. Ma voix n'eut pas d'écho au Parlement à cette époque-là.

À l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, nous sommes plongés dans cette terrible tragédie que l'on appelle la guerre. Nous n'y sommes pour rien; nous voulions la paix. La Grande-Bretagne et la France voulaient la paix, mais Hitler, le destructeur des minorités au point de vue économique et social, le persécuteur de l'Eglise catholique ainsi que de ce brave

pasteur protestant et serviteur de son Eglise, Niemoller, a bravé l'opinion des pays les plus civilisés de l'univers et nous a déclaré la guerre. Sur sa tête criminelle, monsieur l'Orateur, rejaillira le sang des nombreuses victimes qui seront sacrifiées par les démocraties sur l'autel de la liberté.

Dans les circonstances, quelqu'un peut-il s'opposer à ce que le Canada fournisse l'aide essentielle à l'obtention de la victoire? Si nous devons gagner la guerre contre l'autocratie et la sauvagerie nationale, tout ce que l'on demande à cette heure au Parlement canadien, c'est de formuler la ferme détermination de faire de son mieux afin d'aider la Grande-Bretagne et la France, les mères patries des deux races d'où est issue la population du Canada. Je ne puis concevoir, monsieur l'Orateur, comment un seul de mes concitoyens dans n'importe quelle province du Canada pourrait refuser de gaieté de cœur son appui à la brave Albion et à l'héroïque France dans cette lutte qu'elles soutiennent contre les forces du mal et l'injustice.

Monsieur l'Orateur, je suis Canadien, je n'ai jamais été aussi fier qu'à cette heure d'être sujet britannique et de vivre sous les plis de l'Union Jack qui flotte jusqu'aux confins du globe. Je représente une circonscription populéuse et cosmopolite. Je ne représente aucune race ni aucune croyance en particulier, mais plutôt tous des Canadiens. Cependant, je suis d'une religion et d'une race qui, au cours de toute son histoire, a lutté et souffert pour les principes de la démocratie. J'appartiens à une minorité qui apprécie les bienfaits de la liberté dont nous jouissons sous l'égide britannique.

À mon titre d'ancien soldat, prêt encore à reprendre le service, je puis vous dire, messieurs l'Orateur, au nom de mes coreligionnaires du Canada que nous appuyons comme un seul homme la Grande-Bretagne et la France dans la guerre que ces deux grands pays sont forcés de faire afin de sauver non seulement la civilisation mais nos âmes. Le Canada s'est montré généreux envers notre race. Tout ce que nous sommes, nous le devons à nos concitoyens; nous sommes donc prêts à faire tout ce que nous pourrions afin de détruire ce régime qui a réduit en esclavage le peuple allemand et qui menace d'étendre sa domination.

Avant de terminer je désire, monsieur l'Orateur, rendre un hommage bien mérité au premier ministre (M. Mackenzie King) pour l'excellence du jugement dont il a fait preuve et la grande patience qu'il a manifestée pendant les jours si pénibles qui ont précédé la déclaration de guerre par l'Angleterre.

Monsieur l'Orateur, nous sommes tous des Canadiens, à l'heure actuelle, libéraux, con-

servateurs, membres du commonwealth coopératif ou du crédit social, Canadiens-Français, Canadiens-Anglais, Juifs comme Gentils. La nation unie poursuivra la victoire qui nous appartient.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Monsieur l'Orateur, vu la gravité des conditions de l'heure, j'estime que c'est une grande responsabilité que de prendre la parole. Mais je dois à la Chambre et à mes commettants de dire au moins quelques mots qui, je l'espère, contribueront à augmenter l'unité et la solidarité d'action chez notre population et dans l'opinion publique canadienne.

Le Canada a les yeux tournés vers cette Chambre. S'il en est ainsi, ne nous appartient-il pas de voir à ce qu'il y ait dans cette enceinte unité d'action et de pensée? La raison en est évidente; nous la connaissons, nous l'apercevons, la population la connaît et elle l'aperçoit. Le christianisme, la démocratie et la liberté personnelle sont en jeu. Suivant l'expression de mon honorable leader, le sort en est jeté. J'approuve de tout cœur le discours qu'il a prononcé au nom du peuple canadien. Pendant que la Grande-Bretagne et la France doivent lutter à mort, le Canada doit aussi lutter à mort, et il ne saurait être question de neutralité pour notre pays.

J'appuie les paroles de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) à ce sujet. Dans cette enceinte, les opinions ne devraient pas être partagées en deux grandes factions. Quand l'honorable député de Selkirk (M. Thorson) a pris la parole aujourd'hui pour nous rappeler une doctrine dont il avait énoncé les principes il y a quelques années, je me suis senti fier de lui. Mais cela m'a légèrement inquiété. Nous avons entendu cet après-midi le ministre de la Justice prononcer un éloquent discours au cours duquel il a déclaré qu'il ne saurait y avoir de neutralité. J'espère qu'il ne jetait pas en même temps le défi au sujet de la conscription. J'espère aussi qu'il ne soulèvera pas cette question lorsque le vote aura été pris. J'ose croire que le premier ministre (M. Mackenzie King) n'ira pas, dans les discours qu'il peut désormais être appelé à prononcer, changer d'attitude et lancer différents appels, selon les susceptibilités de ses partisans. J'espère qu'il saura parler clair au nom du Canada et qu'il ne soulignera pas les opinions d'un groupe aux dépens de celles d'un autre groupe. Tout cela soit dit sans intention blessante. Je dis au ministre de la Justice: Bien que vous ayez déclaré cet après-midi que vous étiez prêt à mettre votre vie publique en jeu sur

[M. Factor.]

cette question de la conscription, nos recrues ne songent pas à cet aspect du problème et ne tiennent pas à ce qu'on le leur rappelle dans le moment.

Le nombre des volontaires est assez élevé; pourquoi refroidir leur enthousiasme? Le moment est mal choisi. J'ai goûté le discours du vaillant député d'Algoma-Ouest (M. Hamilton). Son discours, ainsi que celui de l'honorable député qui l'a appuyé (M. Blanchette), aurait dû nous suffire. Après les discours des deux leaders, nous aurions dû prendre le vote, mais voilà qu'on a suscité un débat. J'ai vu des membres de la Chambre se lever pour formuler leurs propres principes et les créditistes sont coupables à cet égard. Trouvant cela regrettable, j'ai cru devoir me lever à mon tour pour exhorter la députation à cesser ce genre de discussion jusqu'à ce que la partie soit gagnée. Le leader de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Woodsworth) a dit ce qu'il pensait au sujet du mouvement du C. C. F. qui a pris naissance au Canada.

Il n'y a aujourd'hui qu'un seul mouvement au Canada, celui qui doit tendre à unir toutes les énergies pour que le peuple canadien collabore avec la Grande-Bretagne et la France pendant la période difficile qui s'annonce. Il ne devrait pas y avoir de division entre les races et les confessions religieuses, non plus qu'entre les provinces jusqu'à ce que notre tâche soit accomplie. Pas de divergences non plus entre ruraux et citadins. J'exhorte patrons et salariés à éviter tout sujet de querelle dans le moment. Même les océans ne devraient pas diviser les parties constituantes du commonwealth des nations britanniques. Soyons un afin de sauver le christianisme et de nous sauver nous-mêmes.

La population est tout animée aujourd'hui de ferveur patriotique, mais ce sentiment ne trouve pas d'issue suffisante. Je dis au Gouvernement ainsi qu'à tous les membres de la Chambre: lorsque vous réclamez du peuple calme, courage et force d'âme, vous devez en même temps lui indiquer quelques formes d'activité pour l'occuper. Il devrait trouver quelque œuvre patriotique à faire selon ses aptitudes et ses moyens. Les gens ne peuvent ni jouer au baseball ni s'intéresser aux divertissements et au cinéma. Ils ne veulent même pas aller à la pêche. S'ils y vont, ils apportent leur appareil de radio avec eux et passent beaucoup plus de temps à l'écouter qu'à la ligne. Tenons les gens occupés. Les femmes ne veulent pas jouer au bridge, car leur cœur n'y est pas. Leur cœur est plein de l'épreuve qui s'abat sur la nation.

Soit dit sans manquer d'égard, le peuple canadien est désormais en carême et nous devons trouver de quoi occuper cette période

terne. Demain, dimanche, les églises seront plus remplies qu'à l'ordinaire. Je pose la question à ceux qui sont prêts à appuyer l'amendement: Voulez-vous permettre à Herr Hitler de ravir à nos enfants et à nos petits-enfants le privilège d'aller à l'église? Je leur demande de s'abstenir de voter pour l'amendement. Qu'allons-nous faire pour occuper l'esprit des gens? A mon avis, il devrait y avoir un recensement immédiat des capacités respectives des Canadiens, des industries, des producteurs et de ce qu'ils peuvent produire. Nous devrions savoir où se trouvent les éléments subversifs du pays afin de les contrôler.

La Commission du service civil a une liste de ceux qui sont aptes à divers emplois. Chaque citoyen devrait être inscrit afin que nous sachions de quelle manière il peut être le plus utile à sa patrie. Ne tardons pas. Durant la dernière guerre tragique de 1914-1918 il y a eu plusieurs exemples de distributions mal conçues de divers emplois. Il importe que l'expérience nous serve de leçon. Le premier ministre a expliqué assez longuement qu'il a l'appui solide des provinces, mais il n'a pas dit quelle aide en particulier il leur demandera. Je ferai une ou deux suggestions d'ordre pratique. Vu que les provinces sont chargées de la responsabilité de l'enseignement, je propose que les étudiants des écoles secondaires soient mieux renseignés sur la géographie actuelle et sur la présente situation. On devrait leur apprendre, comme le premier ministre nous l'a dit hier que, en mars 1935, M. Hitler, chancelier du Reichstag, a annoncé qu'il avait conclu un pacte de non agression avec la Pologne. Cependant, il a déclaré la guerre à ce pays. Il a déclaré qu'il ne voulait pas intervenir avec aucun des petits Etats. Cependant, il les a écrasés. Les étudiants des écoles secondaires devraient connaître ces faits afin qu'ils en fassent part à leurs mères et leurs pères. Alors le peuple canadien comprendrait ses responsabilités et saurait mieux ce que l'on doit faire.

Je crois que le cours d'infirmières dans plusieurs de nos hôpitaux devrait être abrégé afin que nous ayons leurs services en temps voulu. La jeune fille de dix-huit ans, qui a obtenu son immatriculation, est peut-être trop jeune pour s'inscrire au service de guerre, mais plusieurs de celles qui n'ont pas leur immatriculation et sont maintenant âgées de vingt-cinq ans devraient être autorisées à suivre des cours d'infirmières de guerre et être disponibles pour le service. Nous devrions abréger le cours des infirmières, afin que celles qui sont diplômées puissent prendre soin de nos soldats quand ils auront besoin de leurs services. Mettez les provinces au travail et voyez à ce que toutes les usines d'énergie

essentielles fonctionnent bien et que l'industrie ne manque pas d'énergie. Voyez à ce qu'une liste soit faite de toutes les fabriques inoccupées dans nos municipalités, afin de les rendre disponibles pour la production.

Au ministre du Commerce (M. Euler) et au ministre du Revenu national (M. Ilsley) je dirai qu'il leur incombe de voir à ce que la matière première dont nous pourrions avoir besoin au pays ne sorte pas du Canada, et qu'on devrait songer à mettre un embargo sur les matériaux requis.

Au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) je dis que si nous sommes en face d'une guerre d'usure qui durera trois ou quatre ans, qu'il doit voir à faire augmenter la production de toutes les denrées agricoles et à conserver précieusement nos denrées alimentaires.

Je termine, monsieur l'Orateur, avec cette dernière pensée. Il y a cinquante ans, au Canada, nous pensions que les habitants des Provinces maritimes étaient les fils et les filles des Highlanders de Wolfe qui avaient combattu sur les Plaines d'Abraham, ou de ces Ecossais qui étaient venus au pays sur le *Hector*. Dans notre esprit les habitants de la Colombie-Britannique étaient des éleveurs anglais et les ouvriers des scieries étaient des gens d'origine Nordique. Mais ces Nordiques et tous ces autres gens sont maintenant des Canadiens de premier ordre; ce sont d'excellents Canadiens. A un moment donné nous avons eu des inquiétudes sur le compte des gens qui s'établissaient dans les plaines de l'Ouest, mais nous savons que ce sont de véritables Canadiens. Nous savions alors et nous savons aujourd'hui que nos compatriotes de la province de Québec étaient Canadiens longtemps avant que vous et moi ne le fussions. Ils aiment notre Canada. Nous savons que les habitants de l'Ontario de cette époque étaient censés être des Anglais, des Irlandais et des Ecossais, mais maintenant tous ces gens, sans se préoccuper de leur origine ancestrale se rendent compte qu'ils sont Canadiens, et je les supplie en leur qualité de Chrétiens et de Canadiens de mettre de côté en cette enceinte les divergences d'opinions sur ce que nous devons faire à compter de maintenant, dès que nous aurons voté sur cette question, et d'accomplir la tâche que nous nous sommes fixée.

M. E. J. POOLE (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'entends être bref et je me serais probablement abstenu de parler, n'eussent été les critiques dont notre groupe a été l'objet aujourd'hui.

On a fait appel depuis deux jours à la tolérance, mais je constate que ceux qui la préconisent le plus sont les derniers à vouloir la pratiquer. J'ai écouté il y a un instant les premières remarques de l'honorable député

de Danforth (M. Harris), alors qu'il a accusé notre groupe de chercher à mettre à l'avant ses propres théories. Je ne sais comment on pourrait justifier une telle accusation. Chose certaine, nous ne sommes pas venus ici en cette circonstance, simplement pour acquiescer à toutes les propositions du Gouvernement sans chercher à lui offrir certaines suggestions d'ordre pratique. Devons-nous perdre absolument de vue ce que l'avenir peut nous réserver?

L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a également fait un appel à la tolérance, mais il ne s'est guère montré tolérant lui-même lorsqu'il a cherché à s'assurer un avantage politique au détriment de notre groupe, en nous accusant de prêcher, sous le manteau du crédit social, l'enrégimentation et la dictature. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, est-il dans cette enceinte un groupe qui penche plus vers l'enrégimentation que la Fédération du Commonwealth coopératif? Il est sûrement évident qu'il faut avoir recours à l'enrégimentation et à la dictature pour assumer le contrôle des moyens de production. Je constate que depuis un an la C.C.F. a modifié de beaucoup son attitude. L'an dernier, par exemple, l'honorable député préférait aller en prison plutôt que d'aller à la guerre, tandis que cette année on fait une distinction entre le service militaire au pays et à l'étranger. Cela est absurde; il n'y a aucune différence. Il ne saurait exister de distinction entre les deux. Le service au Canada signifie le service à n'importe quel endroit pour le Canada, et nous ne pouvons, sans posséder les renseignements voulus, dire où sera notre première ligne de défense. Si cette ligne se trouve sur le Rhin, c'est là que devraient être les Canadiens.

Notre groupe parlementaire a fait connaître clairement son attitude. Nous n'avons pas hésité à dire ce qui, selon nous, devrait se faire dans la situation présente. Le Canada sera probablement en guerre avant la fin de cette journée. Nous ne vaincrons jamais les forces d'Hitler par des discours. Notre groupe a proposé la conscription de la finance, de l'industrie et du capital humain. Pourquoi proposons-nous la conscription des hommes? Parce que nous savons que les individus qui hier étaient à la charge du public, ceux qu'un député traitait de "yaps" au cours de la dernière session, ceux qui étaient renvoyés d'une ville à une autre et d'un comté à l'autre parce qu'ils étaient trop embarrassants et qu'ils coûtaient trop d'argent aux municipalités, seront demain nos héros nationaux. Ils ne devraient cependant pas être les seuls. On ne devrait pas les pousser à la guerre par suite de leur situation économique. Si vous pouvez, monsieur l'Orateur, m'indiquer un pire

[M. Poole.]

mode de conscription, je voudrais bien le connaître. Nous voulons que, dans cette guerre, les fils d'ouvriers ne soient pas seuls appelés à donner leur vie quand on ne touche pas à la finance. Il ne faut pas attendre que la guerre soit finie pour discuter ces questions; il faut le faire avant le commencement de la guerre.

L'objection de l'orateur précédent (M. Harris) était probablement dirigée contre notre proposition de la conscription de la finance. Monsieur l'Orateur, nous sommes irrévocablement opposés à la dictature d'Hitler, mais nous sommes aussi opposés à celle de la finance. Toutes deux sont également odieuses. Nous, les membres de ce groupe, représentant une partie de l'opinion publique, combattront sur tous les fronts ces deux genres de dictature.

On a souvent dit en cette Chambre, depuis que j'en fais partie, qu'il n'y avait pas d'argent pour des travaux publics. On n'aura cependant pas de difficulté à trouver de l'argent pour la guerre. Nous savons que la guerre nous a été imposée, mais, si nous nous y lançons, faisons-le avec tout ce que nous avons, et non pas seulement avec la moitié de ce que nous avons. Nous ne voulons pas entendre répéter ce qui s'est dit après la dernière guerre, quand les survivants sont revenus harassés au pays, quand un Parlement apathique a dit à ceux qui avaient tout donné pour le pays et qui durent réclamer durant vingt ans des pensions et des emplois: "Nous n'avons pas d'argent". Nous ne voulons plus qu'on nous dise, quand nous proposons de créer du crédit et de la monnaie, que ce serait là une inflation dangereuse.

Je suppose qu'il n'est pas conforme au Règlement de discuter ces questions. L'honorable préopinant (M. Harris) n'aime pas les allusions à ces sujets, mais nous ne devons pas méconnaître les faits. Les membres de notre groupe aiment à rechercher les faits, à fonder leurs opinions sur des faits et non sur la fiction. Pourquoi s'opposerait-on à la conscription de l'industrie? Allons-nous prendre l'attitude de l'homme qui a dit un jour à Jésus qu'il avait fait tout ce qu'il devait faire, qu'il avait mené une bonne vie et qui voulait savoir ce qu'il devait faire de plus. Le Seigneur lui répondit: "Allez et donnez vos biens", mais cet homme ne revint pas.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) est prêt à appuyer les mesures de guerre seulement pour ce qui a trait à la fabrication des munitions que d'autres utiliseront. Ceux qui croient à une société sans profits n'ont aucune objection aux profits réalisés en temps de guerre. Il doit être évident pour chacun d'entre nous que si nous expédions une cargaison de blé à un port britannique, nous sommes en guerre, parce que les

vivres sont aussi essentielles que les armes. Ceux qui ne veulent pas que le Canada participe à la guerre afin de protéger ses propres frontières et d'occuper sa place dans le Commonwealth des nations britanniques devraient se demander s'ils sont en même temps prêts à s'exposer à ne plus pouvoir à l'avenir faire d'échanges commerciaux au sein de l'Empire. Voilà une situation fort étrange, surtout quand il s'agit de membres d'un parti dont l'unique principe politique et toute l'organisation sont fondés sur l'exportation. Or, maintenant que la guerre existe, ils ne veulent plus y participer.

Je suis né en Angleterre. Ma mère s'y trouve encore ainsi que deux de mes sœurs. Elles se trouvent dans l'un des plus grands centres industriels de ce pays. Lorsque notre pays sera en guerre et lorsque la conscription de la richesse sera établie, je serai prêt, en ma qualité de citoyen canadien, à faire mon devoir et à revêtir l'uniforme pour mon pays, le Canada. Mais, monsieur l'Orateur, nous devrions toujours hésiter à mobiliser les hommes et à permettre à la haute finance de profiter du conflit pour faire des affaires d'or.

Je lisais, l'an dernier, un rapport sur l'industrie des munitions dressé par un comité du Congrès des Etats-Unis. Ce rapport démontrait que la guerre avait rapporté des millions à cette industrie. A quoi bon revenir là-dessus quand l'heure du conflit est arrivée? Ces vautours sont maintenant rendus chez nous et ils tireront tout le parti possible de la situation. La vie humaine ne compte pas pour ces gens-là. Nous soutenons qu'il doit y avoir égalité dans les sacrifices et cela signifie que la haute finance, l'industrie et les individus devront s'imposer des sacrifices égaux.

L'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Pelletier) a dit que la conscription favorisait l'ouvrier. Ce qu'il a voulu dire, c'est que quand vient la guerre, on supprime l'assistance publique quelle qu'elle soit et que pour forcer les hommes à s'enrôler, il suffit de leur ôter tout moyen de subsistance. Les pauvres iront à la guerre; c'est ce qu'ils ont toujours fait. Et aussi, ils ont toujours été dédaignés.

A mon avis, ce serait, à l'heure actuelle, commettre la plus grande erreur possible que d'adopter des demi-mesures quant à notre participation à la guerre. Quand on s'engage dans un conflit c'est pour remporter la victoire et, par conséquent, nous devrions mettre à contribution toutes les ressources de notre pays sans en excepter une seule. Et c'est la haute finance qu'il faudrait mobiliser en premier. J'espère que, lorsque cette question sera discutée sur les tribunes politiques, nos adversaires n'insisteront pas sur la conscription des hommes tout en passant sous silence la mobilisation de la haute finance. Nous le disons

sans ambages, il faut que la conscription atteigne la haute finance, l'industrie et les hommes.

Je passe maintenant à une autre question. On devrait donner quelque garantie à ceux qui seront enrôlés, en qualité de volontaires ou de conscrits, à l'effet qu'ils seront mieux traités après cette guerre que ne l'ont été les vétérans de la dernière. Dans ma circonscription, il y a un homme qui a perdu sa ferme cette semaine, ferme qu'il avait achetée en vertu de la loi d'établissement des soldats. Cet homme a servi quatre ans outre-mer, et est père de quatre enfants. Il a abattu les arbres sur sa ferme et a défriché 80 acres de terre en vingt ans. Et cependant, il a perdu sa ferme. Est-ce juste? Il n'avait pas de pension, en dépit d'appels, parce que quelque nigaud du département là-bas ne prisait pas sa politique. Quelqu'un demande la tolérance. Eh bien, si l'on veut des preuves à l'appui de ce que j'avance je puis en donner, et si je prouve que c'est vrai je prierai mes honorables collègues de m'aider à mettre fin à cet état de choses.

Mon groupe appuiera la motion ainsi que le Gouvernement. Nous croyons que la guerre sera longue et plus terrible que la dernière, mais nous devrions l'entreprendre dans l'union, avec la détermination de rayer de l'univers ceux qui n'ont pas voulu entendre raison et ne connaissent que la force. Le meilleur moyen d'attendre ce but est d'avoir recours à toutes les ressources du pays.

L'hon. J. E. LAWSON (York-Sud): Monsieur l'Orateur, les exigences de la guerre demandent que les travaux de la Chambre avancent le plus rapidement possible. Je serai donc très bref. J'ai l'intention de voter en faveur de la motion, parce qu'elle demande que le Canada assiste la Grande-Bretagne et les démocraties. Quand il a exposé la politique du Gouvernement le premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré dans cette enceinte, au sujet de la conscription, ce qui suit:

Le Gouvernement actuel ne présentera aucune mesure de cette nature.

Afin d'éviter tout malentendu sur l'approbation que je désire donner à la motion, je prends simplement la parole pour déclarer que mon vote ne signifiera pas mon approbation de la politique indiquée dans les paroles que je viens de citer.

(L'amendement de M. Lacombe n'est pas adopté.)

M. l'ORATEUR: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion principale. Ceux qui sont en faveur de la motion principale voudront bien dire: "Oui".

Des VOIX: Oui.

M. l'ORATEUR: Ceux qui s'y opposent sont priés de dire: "Non".

Des VOIX: Non.

M. l'ORATEUR: Je déclare la motion adoptée.

M. WOODSWORTH: Il y en avait parmi nous qui s'opposaient à la motion principale.

M. CASSELMAN: Un seul député s'est levé de son siège.

(La motion principale de M. Hamilton est adoptée.)

Une VOIX: Sur division.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La Chambre passera maintenant à l'organisation des comités des subsides et des voies et moyens. Je propose:

Que la Chambre se forme lundi prochain, en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que la Chambre se forme, lundi prochain, en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

AJOURNEMENT—TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING propose que la séance soit levée.

L'hon. M. STEWART: Le très honorable premier ministre peut-il nous dire quel sera le programme lundi?

Le très hon. MACKENZIE KING: Un avis est inscrit au *Feuilleton* de la présentation d'un projet de loi concernant le Fonds patriotique. Le bill a été adopté en première lecture aujourd'hui et est maintenant prêt pour la deuxième lecture. Le Gouvernement présentera lundi le bill de subsides de guerre. Je demanderai à la Chambre de nous permettre de faire franchir les différentes étapes à ce bill.

Je ne suis pas en mesure pour l'instant de dire quelles autres mesures seront présentées

[M. l'Orateur.]

lundi; je le ferai savoir à la Chambre au début de la séance, lundi après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et vingt-cinq minutes du soir.)

Lundi 11 septembre 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

GUERRE EUROPÉENNE

DÉPÔT DE DÉCRETS D'URGENCE DU CONSEIL

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer des copies des décrets d'urgence du conseil qui ont été adoptés récemment.

N° 2512 concernant le commerce avec l'ennemi et la disposition des biens de l'ennemi;
N° 2580 concernant la nomination de M. Oswald Mayrand comme membre du comité de coordination de la censure.

N° 2581 concernant la franchise postale du comité de coordination de la censure.

N° 2584 concernant les fonctionnaires de l'Etat qui s'enrôlent dans l'armée de défense.

N° 2586, Autres règlements concernant le commerce avec l'ennemi.

N° 2590 concernant l'enregistrement d'aéroplanes.

PROCLAMATION DÉCLARANT L'EXISTENCE DE L'ÉTAT DE GUERRE AVEC LE REICH ALLEMAND

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'aimerais profiter du premier moment qui s'offre pour faire part à la Chambre de ce qui s'est passé depuis samedi dernier.

A l'appel de l'ordre du jour j'ai fait la déclaration suivante:

Je tiens à exposer à la Chambre la procédure que le Gouvernement entend suivre pour donner suite à la décision du Parlement touchant la participation du Canada à la guerre.

L'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône sera considérée non seulement comme une approbation dudit discours, mais encore comme une approbation de la politique ministérielle de participation immédiate à la guerre, que j'ai exposée hier.

Si l'Adresse en réponse au discours du trône est adoptée, le Gouvernement verra sans retard à lancer une proclamation formelle déclarant l'état de guerre entre le Canada et le Reich Allemand.

Samedi après-midi, nous avons transmis une dépêche au haut-commissaire canadien à Londres le priant de se tenir prêt à transmettre une communication au Roi.

L'Adresse en réponse au discours du trône fut adoptée par la Chambre, samedi soir, immédiatement avant l'ajournement de la séance à 10 heures 25 minutes du soir, et elle avait déjà été adoptée par le Sénat.

Le Cabinet s'est assemblé aussitôt après l'ajournement de la Chambre et un rapport fut présenté au Conseil recommandant que sur l'avis du Conseil privé pour le Canada une pétition soit remise à Sa Majesté le Roi lui demandant d'autoriser l'émission d'une proclamation qui serait publiée immédiatement dans la *Gazette du Canada* à l'effet suivant :

déclarer qu'un état de guerre avec le Reich allemand existe et a existé au Canada à compter du dixième jour de septembre 1939.

Le comité du conseil privé ratifia la recommandation et son Excellence le Gouverneur général l'approuva.

Une dépêche fut immédiatement envoyée au haut-commissaire canadien lui demandant de remettre à Sa Majesté une pétition du Conseil privé du Roi pour le Canada priant Sa Majesté d'approuver l'émission d'une proclamation faite en son nom et renfermant la déclaration énoncée dans le décret du conseil. On ajouta qu'une communication officielle par écrit suivrait.

A 11 heures 15 minutes du matin le 10 septembre, c'est-à-dire hier, le secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures apprenait du haut-commissaire que Sa Majesté avait approuvé ladite demande. Un numéro spécial de la *Gazette du Canada* a été publié à midi quarante minutes, contenant la proclamation dûment signée.

DECLARATION CONCERNANT D'AUTRES MESURES LEGISLATIVES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Avant de lever la séance samedi soir, j'ai promis que, dès la première occasion, je saisiserais la Chambre des autres mesures que le Gouvernement se propose de présenter. Voici donc les mesures que nous vous demanderons d'étudier :

Un bill tendant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions et présenté par le ministre du Travail (M. Rogers). L'avis de la présentation de ce bill se trouve dans le *Feuilleton* que les membres de la Chambre ont maintenant entre les mains.

Le ministre du Revenu national (M. Ilsley) présentera un projet de résolution concernant les crédits affectés à la guerre. Les honorables députés savent que le ministre des Finances n'a pu prendre sa place à la Chambre pour le moment. Le ministre du Revenu national est ministre des Finances suppléant depuis quelque temps et il présentera à la Chambre les différents mesures qui, sans cela, auraient été présentées par le ministre des Finances lui-même, s'il avait pu être présent. Les honorables députés savent également que le texte de la résolution qui précède le bill concernant les crédits affectés à la guerre se trouve dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. On demandera alors à la Chambre d'accepter le

bill concernant les crédits de la guerre, à ses différents stages, comme on l'a annoncé lorsque la séance a été levée samedi.

Un bill constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, présenté à la séance de samedi après-midi, sera présenté à la Chambre pour la deuxième lecture par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power), pour qu'on lui fasse subir les derniers stages.

Le ministre du Travail demandera à la Chambre d'adopter en dernières lectures le bill tendant à modifier la loi sur les coalitions qu'il présente aujourd'hui.

Lorsqu'on aura disposé de ces mesures, le ministre du Revenu national, au nom du ministre des Finances, présentera le budget du ministère et alors la Chambre se formera en comité des voies et moyens pour examiner les prévisions budgétaires, lesquelles seront déposées par le ministre du Revenu national.

Le secrétaire d'Etat suppléant (M. Lapointe) présentera un bill pour réglementer les œuvres de charité de guerre.

En ma qualité de premier ministre, je présenterai moi-même un bill concernant un département des munitions et des approvisionnements, lequel sera suivi d'un bill tendant à modifier la loi des traitements.

Il peut arriver que nous jugions nécessaire ou à propos de présenter une ou deux autres mesures avant la prorogation du Parlement. Dans ce cas, je voudrais me réserver le droit d'en avertir la Chambre le plus tôt possible.

Je voudrais simplement, en terminant, dire un mot au sujet des mesures législatives dont la Chambre est actuellement saisie. Depuis plus d'une semaine l'Angleterre et la France, et depuis plus longtemps encore la Pologne, ont sacrifié des vies humaines dont le nombre augmente d'heure en heure et ont fait de leur mieux pour résister à une nouvelle agression de la part d'un ennemi impitoyable qui cherche non seulement à détruire ces pays mais aussi à bouleverser le monde entier. Maintenant que nous avons proclamé officiellement qu'un état de guerre existe entre le Canada et l'Allemagne, j'espère que l'on ne me reprochera pas de chercher à restreindre les droits de discussion ou tout autre droit, si j'ose demander que l'on accorde au Gouvernement, le plus tôt possible, l'autorisation dont il a besoin pour mettre en train, le plus rapidement et le plus efficacement, l'organisation des mesures de guerre du Canada.

L'hon. M. MANION : En sommes-nous à l'appel de l'ordre du jour ?

Le très hon. MACKENZIE KING : Non. L'honorable député remarquera que l'ordre du jour ne sera appelé que plus tard après l'étude du projet de résolution relative au bill concernant le crédit de guerre. J'ai profité de l'appel des motions pour faire une

déclaration d'ordre public, mais j'espère que mon honorable ami et les autres honorables membres de la Chambre s'estiment libres de faire comme moi en faisant maintenant les remarques qu'ils auraient pu avoir l'intention de faire à l'appel de l'ordre du jour.

SIR HERBERT MARLER

DÉMISSION DU MINISTRE CANADIEN AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Je désire poser une seule question au premier ministre (M. Mackenzie King) et il n'y répondra que s'il le juge à propos. Il est rumeur que sir Herbert Marler a démissionné. Le premier ministre est-il en mesure de faire une déclaration à ce sujet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai le profond regret d'avoir à informer la Chambre que sir Herbert Marler est dangereusement malade depuis quelque temps. Il y a une couple de semaines, on espérait pouvoir le ramener à la santé, mais malheureusement jusqu'ici son état ne semble pas s'être amélioré. Agissant au nom de sir Herbert, lady Marler m'a fait parvenir sa démission que j'ai acceptée. Des mesures immédiates sont prises pour lui nommer un successeur à Washington. Je ne suis pas libre en ce moment de dire qui le Gouvernement a l'intention de nommer à ce poste, vu qu'il est essentiel d'obtenir l'assentiment de Sa Majesté avant qu'une nomination soit faite.

L'hon. M. MANION: On me permettra peut-être de faire une seule observation. Je connais sir Herbert Marler depuis longtemps; je crois qu'il est entré à la Chambre la même année que moi. Je tiens à dire que moi-même et, je crois, notre parti tout entier, avons une très haute opinion de lui et que nous sommes fort peiné que l'état de sa santé l'ait obligé à démissionner.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie mon honorable ami de ses bonnes paroles. Cela ajoute un peu à la tristesse et au pathétique de la situation que je sois dans l'obligation de dire que jusqu'ici sir Herbert ignore même le fait que le Canada est en guerre et que sa démission a été acceptée. Je dois dire au nom du Gouvernement, à la suite des paroles de mon honorable ami que je doute qu'aucun Canadien n'ait consacré son temps et ses services avec plus de cœur que ne l'a fait sir Herbert Marler dans les situations qu'il a occupées comme membre de la Chambre, ministre de la couronne et comme représentant du Canada au Japon et à Washington.

[Le très hon. Mackenzie King.]

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

PROCÉDURES PLUS RIGOUREUSES TOUCHANT LES ENQUÊTES ET LES POURSUITES

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail) demande à déposer le projet de loi n° 3 tendant à modifier la Loi des enquêtes sur les coalitions.

—Le projet de loi a pour objet de rendre plus rigoureuse la procédure relative aux enquêtes sur les prétendues coalitions et aux poursuites qui en découlent. Il prévoit la modification de deux articles de la présente loi et l'abrogation de deux autres.

D'après un projet d'amendement, le procureur général qui est saisi d'une cause relativement à l'institution d'une poursuite aura accès aux documents produits comme preuve dans l'enquête sur la prétendue coalition. Une autre disposition du bill permettra d'instituer simultanément ou en vertu des mêmes preuves le procès d'un inculpé pour de prétendus crimes relevant de la Loi des enquêtes sur les coalitions et des dispositions connexes de l'article 498 du Code criminel. Un troisième amendement autorisera l'institution d'une enquête, chaque fois que le commissaire prévu par la loi possèdera suffisamment de renseignements indiquant l'existence apparente d'une coalition. Le quatrième amendement autorise le commissaire à ordonner la comparution des témoins et la production de livres et de dossiers, en cas de nécessité.

(La motion est adoptée et le projet est lu pour la 1ère fois.)

Le très honorable MACKENZIE KING: On me dit que le projet de loi n'a pas encore été distribué; nous pourrions donc le réserver pour en reprendre l'étude dans le courant de la journée.

SUBSIDES À SA MAJESTÉ

CRÉDIT DE 100 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA GUERRE

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre suppléant des Finances) propose que la Chambre se forme en comité au cours de la présente séance pour examiner le projet de résolution suivant:

La Chambre décide que des sommes ne dépassant pas \$100,000,000 seront octroyées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses qui peuvent être encourues en vertu de l'autorisation du Gouverneur en conseil ou avec cette autorisation, durant l'année se terminant le 31 mars, pour,

(a) la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

(b) la conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou au delà;

(c) assurer la continuation des communications commerciales, industrielles et d'affaires, soit par le moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit par tout autre moyen quelconque;

(d) la mise en œuvre de toutes mesures que le Gouverneur en conseil peut juger nécessaires ou opportunes par suite de l'état de guerre; devant être inclus dans cette somme de \$100,000,000 les mandats spéciaux d'un montant total de \$16,454,120 qui ont été émis le 25 août 1939, ou depuis, sous l'empire de l'article 25 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931;

Avec des dispositions autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt en vertu des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent, dont le montant global ne dépassera pas \$100,000,000 qui pourront être nécessaires pour défrayer les dépenses précédentes, intérêt et principal devant être payables à même le Fonds du Revenu consolidé et être imputables à ce Fonds.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant été informée de l'objet de la résolution, en recommande la bienveillante étude à la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson.)

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, la résolution prévoit le vote de 100 millions de dollars à Sa Majesté pour certaines fins générales se rapportant à la conduite de la guerre. Ce que le comité attend, ce n'est peut-être pas un exposé détaillé, mais un exposé général des fins auxquelles les fonds seront affectés et l'énoncé de la raison pour laquelle nous avons fixé le montant de 100 millions de dollars.

Il est difficile de préciser d'avance le coût de l'effort de guerre du Canada. Heureusement, nous manquons d'expérience quant aux frais de mobilisation d'un grand nombre d'hommes et la tâche de fortifier nos côtes maritimes est dans une large mesure sans précédent. Nous devons donc arrêter un mode de financement permettant de prendre des mesures d'ordre financier au fur et à mesure des besoins, et non pas établir un plan qu'il faille suivre inflexiblement, abstraction faite des exigences.

La loi des finances pour l'année financière courante prévoit 65 millions de dollars en chiffres ronds pour les services du ministère de la Défense nationale. Ainsi qu'on se le rappelle, ces crédits sont affectés dans une large mesure à l'acquisition d'armes et d'instruments de guerre. Un grand nombre de contrats ont été conclus depuis le premier avril et des livraisons ont été faites. Mais en général, la majorité des contrats sont encore en cours d'exécution, de sorte qu'environ 50 millions de dollars des crédits du budget des dépenses n'ont pas encore été déboursés et,

qu'ici à quelques mois, les dépenses en armement seront celles auxquelles des crédits ont été affectés.

Il n'est pas désirable, c'est évident, que je sois trop précis quant à la nature des mesures que les états majors des trois services de la Défense recommandent de prendre. J'espère donc que le comité me pardonnera si les explications que je vais donner sont de nature plutôt générale.

Premièrement, le service naval: L'état de guerre, qui existe maintenant en haute mer, exige que l'on prenne toutes les précautions raisonnables afin de protéger les routes maritimes. Le ministre de la Défense nationale est d'avis que nous pouvons atteindre ce but en faisant l'acquisition de certaines classes de navires, en munissant d'autres navires des appareils nécessaires et en construisant certains ouvrages de protection sur chaque littoral. On développera aussi ce service de façon que notre marine rende les services que l'on attend d'elle, durant une époque comme celle que nous traversons.

Deuxièmement, le service de la milice: La force permanente et les unités de la milice non permanente ont été appelés en service actif et les cadres sont remplis au moyen du recrutement. Par conséquent, pour ce qui est de la milice, les plus grands frais d'ici quelques mois seront faits pour le paiement de la solde et des allocations des militaires en activité de service ainsi que pour les vêtir, les loger, les nourrir et leur donner l'instruction voulue.

Le logement de nos soldats constitue un problème auquel il faudra faire face, vu que l'hiver n'est guère éloigné. De plus, dans un pays de l'étendue du Canada, la solution du problème du transport est compliquée et fort coûteuse. On estime que, pour l'instant, nous devrions prendre des mesures pour que le service de la milice puisse mobiliser au moins quarante mille hommes pour des fins générales. L'acquisition de grandes quantités de matériaux s'impose également, mais les débours immédiats seront faits surtout pour le compte des soldats qui reçoivent l'instruction militaire.

Passons maintenant aux besoins des forces aériennes:

Les besoins du service d'aviation reposent sur la question d'acquérir des approvisionnements et du matériel, surtout des avions. Il est inutile de discuter ce qu'il nous faudrait, car on ne se procure pas un avion comme une automobile, simplement en plaçant une commande. Par conséquent, quoique le débours d'une somme d'environ 40 millions de dollars mettrait au complet les cadres de la force aérienne sur un pied de paix, quant au matériel et au personnel, l'on

ne prévoit pas qu'il faudra déboursier une pareille somme, au cours des prochains quelques mois.

En sus des sommes déboursées pour l'achat de matériel, il sera nécessaire de faire des dépenses immédiates pour la formation et l'envoi d'un bon nombre de pilotes et autres aviateurs outre-mer. L'enrôlement se fait à cette heure; un bon nombre de pilotes et autres aviateurs sont déjà formés ou à terminer leur instruction et il ne se produira pas de délai quant à cette méthode efficace de collaboration avec la Grande-Bretagne. Il est essentiel que nous ayons des fonds suffisants pour faire face à toute situation d'urgence qui peut surgir quant aux besoins de ce service.

Un autre service qui ajoute sensiblement à ses frais, c'est la Royale gendarmerie à cheval du Canada. On a augmenté l'effectif de ce corps en rappelant 500 anciens membres au service et par l'enrôlement de constables spéciaux jusqu'à concurrence d'un total de 2,500 hommes. La paye et les allocations des gendarmes et les frais de transport afin de les conduire aux endroits où leurs services sont requis, constituent la majeure partie des nouvelles dépenses que la Royale gendarmerie à cheval est tenue de faire. Si l'on donne suite à toutes les recommandations qui ont été faites à l'égard des mesures de précaution, il se peut que cela représente en tout une somme d'environ 3 millions de dollars.

Les ministères des Travaux publics et des Transports entrevoient de nouvelles tâches à accomplir. Dans le cas du ministère des Travaux publics, il s'agira de construire des édifices pour certains services qui auront pris de l'expansion, surtout ceux de la Défense nationale, tandis que les nouveaux déboursés du ministère des Transports seront principalement occasionnés par l'amplification des facilités de transport océanique, et par l'aménagement de terrains d'atterrissage pour avions. Dans l'un comme dans l'autre cas, il est impossible de faire une estimation exacte des fonds qui seront nécessaires, mais il ne s'agira pas non plus de dépenser de fortes sommes à quelque endroit particulier. Il se peut que les déboursés ne dépassent pas la somme estimative de 3 millions.

D'autres ministères auront besoin d'aide financière pour l'établissement de nouveaux services ou l'expansion de services déjà existants mais, dans l'ensemble, nous espérons que ces nouvelles dépenses pourront être maintenues à un chiffre inférieur à un million de dollars.

Les divers départements de l'administration prévoient une nouvelle dépense possible d'environ 125 millions de dollars. Il ne s'ensuit pas nécessairement que le Gouvernement approuvera toutes ces propositions. Je dois

[L'hon. M. Ilsley.]

ajouter, en toute justice pour les intéressés, que les prévisions budgétaires soumises sont les plus modérées qu'il ait été possible d'établir, car, ainsi que je l'ai déjà signalé, on ne saurait prévoir les événements plusieurs mois à l'avance. En outre, bien que certains paiements doivent effectivement arriver à échéance au cours de la période indiquée, plusieurs des entreprises adjudegées n'auront pas encore été exécutées à la fin de janvier et nul paiement n'aura donc été effectué à leur égard. Pareillement, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, le fait de placer une commande pour des avions ne signifie pas que la livraison de ces derniers sera faite immédiatement. Pour toutes ces raisons, et compte tenu des crédits que le Parlement a déjà votés pour les services publics, ce bill a pour objet de rendre disponible une somme de cent millions de dollars, et le Gouvernement croit que ce montant permettra au Canada d'accomplir la tâche qui lui incombe jusqu'à ce que les exigences de notre effort national soient de nouveau soumises au Parlement.

L'hon. H. H. STEVENS (Kootenay-Est): Monsieur le président, la façon actuelle de procéder semble différer quelque peu de celle qui fut suivie lors de la session spéciale tenue la dernière fois qu'une crise de ce genre se produisit, mais j'imagine qu'il ne sera pas nécessaire de répéter plus tard, à un autre moment des délibérations, les remarques faites en ce moment. Je désirerais discuter brièvement et en des termes généraux, la situation dans laquelle le Parlement se trouve à l'heure actuelle. Par l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, le Parlement a clairement exprimé son attitude et a exposé la conduite qu'il se propose de tenir. C'en est une de coopération efficace avec la Grande-Bretagne et la France dans la poursuite de la guerre. Naturellement, la forme exacte et les détails de cette coopération ne peuvent être dévoilés en entier. Nous le reconnaissons amplement. Comme mon leader (M. Manion) l'a dit au cours de ses observations l'autre jour, nous désirons à l'heure actuelle coopérer sincèrement avec le ministère dans l'accomplissement de ses graves et onéreux devoirs.

Ce n'est pas le temps de critiques captieuses ou de dissertations hypothétiques sur les méthodes ou les théories à adopter ou sur les divers modes de gouvernement. En d'autres termes, nous devrions oublier autant que possible, les différends du passé, nous unir sérieusement et coopérer afin de faire face aux conditions tragiques en présence desquelles nous nous trouvons. Je veux donc assurer de nouveau le Gouvernement, comme l'a déjà fait mon leader, qu'au moyen de coopération constructive nous tenons à aider le cabinet dans sa tâche excessivement difficile. Peut-être le comité se montrera-t-il indulgent à mon égard

tandis que je citerai quelques paroles du grand chef du parti libéral, sir Wilfrid Laurier, paroles que je me rappelle fort bien, prononcées il y a plus de vingt-cinq ans. Je me souviens de cette occasion comme si c'était hier. Il était debout à côté de son siège, avec cette grâce et cette dignité qui lui ont gagné le respect, la vénération même, de ses amis et adversaires politiques. Aimé et estimé de ceux qui le connaissaient, je ne sais pas de meilleur sentiment pour nous inspirer dans la crise que nous traversons, que les paroles qu'il prononça en cette occasion. Elles s'appliquent particulièrement à la question même dont nous sommes saisis en ce moment. Sir Wilfrid dit :

Parlant au nom de ceux qui m'entourent et des vastes divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de dire que nous donnons notre prompt assentiment à toutes ces mesures. Si, dans ce qui s'est fait ou dans ce qui reste à faire, il se trouve quelque chose que, à notre avis, il vaudrait mieux ne pas faire ou faire autrement, nous ne soulevons pas d'objections, nous ne faisons pas entendre de critique, et nous n'en ferons rien tant qu'un danger nous menacera.

Je n'oublierai jamais le moment angoissant où ces paroles furent prononcées. Je me rends compte maintenant que la situation au front est extrêmement sérieuse. J'ignore si c'est bien l'heure d'en dire beaucoup à cet égard, mais je ne puis m'empêcher de faire une brève allusion. Pourquoi Hitler a-t-il attaqué la Pologne? Ce petit pays avait déjà signé un pacte de non-agression avec l'Allemagne. La Pologne n'avait ni le désir ni l'intention de s'immiscer dans les affaires des autres. C'était une nation revenue à la vie—c'est un vieux pays—de l'avis unanime, exception faite peut-être des Allemands, de ceux qui ont assisté à la conférence de la paix. Pourquoi l'Allemagne a-t-elle violé son pacte de non-agression? La Pologne avait résisté à tout contact avec le gouvernement soviétique parce qu'elle ne pouvait sanctionner son attitude. C'était un pays en grande partie agricole, qui faisait ses récoltes, je dirai, à l'ombre des sanctuaires.

Pour qui sait combien sa vie est profondément imprégnée de foi chrétienne, la seule explication qui s'offre, il me semble, est l'existence d'une irréductible antipathie à l'égard de ce peuple, de ses coutumes, de ses croyances, de ses idées et de sa foi. Expliquer la chose autrement paraît impossible. Il y avait Dantzig, mais les Allemands la possédaient déjà. Ils s'y trouvaient en majorité et gouvernaient la ville. Il est vrai qu'une commission de la Société des Nations exerçait son contrôle sur Dantzig, mais les Allemands y étaient aussi effectivement les maîtres qu'il soit possible pour eux de l'être jamais. L'idée s'est imposée à mon esprit et je ne puis échapper à la pensée

qu'il nous incombe au Canada, tout comme à la Pologne de lutter pour la défense de tout ce qui nous est cher, que ce soit dans le domaine religieux, économique ou social.

Abordant plus spécifiquement la résolution à l'étude, je fais miens, une fois de plus, les sentiments exprimés par sir Wilfrid Laurier en 1914. En cette circonstance, nous entendons ne trouver rien à redire aux mesures présentées par le Gouvernement, aux propositions contenues dans la résolution, et ne faire aucune critique. Nous voulons laisser au Gouvernement une entière liberté d'action. Nous voulons coopérer effectivement avec lui dans l'exécution de la lourde tâche qui lui incombe. J'espère que l'on ne jugera pas déplacé de la part d'un honorable député, qu'il siège de l'autre côté de la Chambre ou de ce côté-ci, de faire au Gouvernement, à cette session-ci ou à une session ultérieure, les suggestions qu'il pourra croire sages, opportunes ou nécessaires. De fait, le premier ministre (M. Mackenzie King) a invité la députation à le faire l'autre jour. J'entends aujourd'hui m'abstenir de toute critique et m'en tenir uniquement à des suggestions.

Je sais qu'en affirmant n'avoir aucun désir de critiquer ou de retarder les travaux j'exprime aussi l'avis de mon chef et de mes collègues en général.

La présente résolution a une double portée. En premier lieu, elle autorise le Gouvernement à faire certaines dépenses à certaines fins jugées nécessaires et essentielles à la défense du Canada et, en second lieu, à réaliser cette mesure de coopération que nous avons déjà approuvée. Naturellement, il n'est ni utile ni désirable pour l'instant d'entrer dans les détails et nous nous en abstenons. Nous déclarons simplement au Gouvernement que nous sommes heureux de coopérer et de donner l'approbation qu'il sollicite et nous avons confiance que le Gouvernement, de fait nous l'y invitons, veillera dans toute la mesure raisonnable à s'inspirer uniquement, dans la disposition de ces deniers, du salut public, notre premier devoir envers la patrie à l'heure actuelle.

J'aurais une suggestion à faire au sujet du dernier paragraphe du projet de résolution qui autorise le Gouvernement à prélever la somme de 100 millions de dollars au moyen d'un emprunt. Je dirai d'abord que l'on devrait lancer cet emprunt à un taux d'intérêt peu élevé. D'après les observations que m'ont faites des financiers, dignes de confiance, il est possible d'obtenir ces fonds en ce moment à un taux d'intérêt assez bas, et si le Gouvernement demande qu'on lui prête l'argent requis à un bas taux d'intérêt on m'assure que le public en général et les institutions financières du pays répondront généreusement.

Voici une autre idée qui m'est venue. Lors du lancement d'un emprunt on stipule parfois qu'on n'acceptera pas plus que la somme demandée. Je suggérerais au ministre du Revenu national (M. Ilsley) et par son entremise au ministre des Finances (M. Ralston), non pas d'une façon catégorique, d'accepter tout montant offert, mais de bien examiner s'il y aurait lieu d'accepter tout ce qu'on offrirait. C'est mon avis. En d'autres termes, ne fixez pas de limite, et si l'émission est surpassée vous pourrez accepter le plein montant souscrit, parce que j'ai la ferme conviction que le pays aura besoin de toutes les ressources financières qu'il pourra se procurer.

Le Gouvernement demande 100 millions de dollars en ce moment. Ceci comprend la somme de 16 millions que l'on a déjà dépensée. En d'autres termes, le montant disponible s'en trouve réduit à environ 84 millions. Il est évident qu'il ne m'appartient pas de dire au Gouvernement que cette somme n'est pas suffisante, mais personnellement je suis d'avis qu'il faudra peut-être des fonds plus considérables au cours des prochains mois. Le Parlement ne se réunira peut-être pas de nouveau avant janvier ou février; nous n'en savons rien, et personnellement je ne m'opposerais pas à une demande plus considérable, parce que cette somme de 84 millions n'est après tout que de 30 millions plus élevée que celle qui fut demandée en 1914, alors que la situation était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que la mécanisation, qui est à la base de toutes les forces militaires et navales actuelles, est très coûteuse. Le Gouvernement a le droit d'avoir recours à des mandats du Gouverneur général si la somme demandée en ce moment n'est pas suffisante. Mais le présent moment est favorable à une émission à un taux plus bas que celui que l'on pourra obtenir plus tard, et je demande donc de ne pas oublier cet aspect de la question.

J'aurais une autre proposition à faire au ministre et au Gouvernement, c'est de ne pas sousestimer les ressources aurifères du Canada. Au cours des dernières années on a démontré que le Canada est capable de produire une quantité énorme d'or. Il n'y a pas très longtemps vous vous exposiez à faire rire de vous en disant que la production aurifère du Canada pourrait atteindre les 100 millions de dollars, mais ces dernières années cette production a atteint les 150 millions, si nous tenons compte de l'accroissement de la valeur, et je crois que la production de l'année courante dépassera cette somme. C'est une somme très considérable, et je ne vois pas pour quelle raison nous n'utiliserions pas au maximum notre production d'or au Canada,

[L'hon. M. Stevens.]

en augmentant nos réserves et en profitant des avantages qui découlent de ce mode de financement. Nous entendons souvent dire que la réserve d'or est une chose tellement sacrée qu'il ne faut pas y toucher, une réserve dépassant nos besoins minimums que nous pourrions utiliser en temps de crise ou de nécessité. Il serait bon de ne pas l'oublier. Nous vivons en un temps de gêne et de nécessité et, bien que je n'aie pas du tout l'idée de vouloir laisser entendre un seul instant que nous devrions abaisser la quantité de nos réserves régulières, je crois fermement que nous devrions l'augmenter par notre production au lieu de simplement expédier notre or en dehors de notre pays, le tenant pour une denrée d'exportation. Nous devrions exercer nos droits en vertu de la loi et en conformité de la coutume établie. Nous devrions faire servir ces réserves le plus possible.

Voici maintenant une autre idée qui pourrait fort bien être exprimée ici. Je l'offre surtout pour encourager le Gouvernement à se montrer raisonnable et prudent. Nous entendons beaucoup parler de la conscription de la richesse, mais je n'ai encore entendu personne définir en termes spécifiques ce que l'on entend par la conscription de la richesse. On en parle à la légère et je suis d'avis qu'il y a autant de définitions de la richesse qu'il y a de personnes qui emploient cette expression. Je préfère de beaucoup l'expression "mobilisation de la richesse". Si la conscription de la richesse signifie, par exemple, la nationalisation de l'industrie, je tiens à mettre le Gouvernement en garde contre une telle mesure parce que cela entraînerait la confusion et le bouleversement, et aussi, à mon avis, l'effondrement, si nous allions tenter de modifier la présente organisation de notre industrie et de notre finance en y substituant un système de nationalisation ou de régie de l'industrie par le gouvernement. Je dis donc au Gouvernement qu'il devrait examiner cette question avec le plus grand soin.

Mais j'approuve absolument, et j'ai compris aux paroles du premier ministre l'autre jour qu'il avait l'intention d'agir ainsi, la coordination des ressources de la structure économique du Canada en un effort commun pour les fins de la guerre; en d'autres termes, pour mobiliser les ressources industrielles, financières et autres du Canada dans un but commun. J'approuve absolument cette politique et c'est l'objectif auquel nous devrions tous penser.

Au sujet de cette mobilisation, particulièrement pour ce qui a trait aux ressources industrielles de notre pays, je prierais le Gouvernement de ne pas perdre de vue la splendide compilation de renseignements que possède le Bureau de la statistique au sujet de l'organisation industrielle de notre pays. Je ne crois

pas que ces renseignements soient utilisés comme ils devraient l'être par les professeurs des universités dans les cours qu'ils donnent sur l'économie, pas plus que par nos financiers et nos chefs d'industrie ou que par le gouvernement lui-même. Le Gouvernement devrait tirer tout le parti possible de cette véritable mine de renseignements, le tout analysé, disposé en tableau par un personnel compétent d'experts qui connaissent à fond le travail qu'ils ont à accomplir, et du bureau de la statistique et de son personnel spécialisé dans la division de l'industrie.

J'aimerais ajouter un mot d'encouragement pour chacun de nous au sujet de l'attitude des habitants de notre pays. Je ne rappellerai qu'un, deux ou trois exemples dont j'ai eu connaissance. Nous entendons beaucoup parler de profits excessifs et des dangers que cela comporte et je crois que c'est là une question grave. Nous devrions faire preuve de beaucoup de prudence à ce sujet, mais sachons mesurer, d'autre part, la bonne volonté et la bonne foi des citoyens du Canada. Un nombre relativement bien petit de Canadiens voudraient, mus par l'égoïsme et la cupidité, réaliser des profits provenant de cette guerre. D'un autre côté, des centaines de milliers d'industriels, de marchands, d'hommes d'affaires et de financiers désirent servir leur pays sans aucun profit aussi ardemment que les autres classes de la société. Un groupe d'hommes d'affaires représentant toute l'industrie du vêtement, s'est réuni à Ottawa, l'autre jour.

Sans être inspirés ou influencés par le Gouvernement ou par un groupe quelconque, ils ont offert volontairement de stabiliser les salaires, de se soumettre à une distribution équitable des commandes—c'est-à-dire de cesser la lutte pour l'obtention des contrats, lutte dans laquelle les concurrents ont recours à des influences politiques ou autres pour se bousculer et obtenir des commandes—et de placer toutes les ressources de cette industrie au service du Gouvernement à des conditions équivalant à peu près aux prix coûtants, soit les frais de fabrication plus les frais généraux. Voilà une offre généreuse faite par cette industrie organisée en un groupe. Je soutiens que nous devrions faire tout notre possible pour encourager une attitude de ce genre, et je demande au Gouvernement d'induire les autres industries, au moyen des organismes qu'il a déjà établis, à adopter cette même attitude. Notre régime économique nous permet de contrôler une industrie dans ses cadres mêmes; par contre, si nous essayons d'appliquer ce contrôle en dehors des cadres de l'industrie, nous nous exposons à des difficultés et à des désagréments. Quoi qu'il en soit, je prétends que cette offre de l'industrie du vêtement est louable.

J'ai aussi reçu une offre de la "Masters' and Mates' Guild", excellente association pour laquelle nous avons tous beaucoup de respect et qui est composée d'hommes s'occupant de la pêche sur les côtes et en haute mer. Cette communication me vient du littoral du Pacifique, mais sans doute doit-elle s'appliquer aussi à l'autre littoral. Ces gens offrent de placer leur association au service de l'Etat, comme le font les mécaniciens de marine, autre groupe magnifique. La conscription s'efface en présence d'offres de ce genre. Je le répète, ces associations offrent de placer sans réserve tous leurs membres à la disposition du Gouvernement et de coopérer avec lui pour la répartition des travaux que leurs membres sont le plus propres à exécuter. Voilà une belle offre, voilà un exemple magnifique qui peut être suivi et qui le sera, je le pense, pour peu que la chose soit connue, par un grand nombre d'autres associations, groupes ou corps de métier dans tout le pays. J'affirme donc qu'on devrait donner de la publicité à ces offres et les encourager.

J'ai dit en me levant que j'entendais être bref et ne pas retarder la Chambre. J'ai fait ces quelques remarques pour indiquer un mouvement que le Parlement et les députés personnellement peuvent utilement favoriser, et aussi pour démontrer au Gouvernement que nous désirons lui apporter toute la coopération et toute l'aide que nous pourrions, que nous voulons être pratiques dans nos critiques et lui rendre la tâche aussi facile que possible.

Comme le disait feu sir Wilfrid Laurier, je ne veux critiquer aucunement cette méthode financière. Quelles que puissent être nos divergences d'opinion possibles sur la meilleure manière d'agir, nous n'élevons présentement aucune objection; nous nous contentons simplement de demander qu'on prenne toutes les précautions possibles pour voir à ce que ces sommes énormes—non seulement celles qu'on nous propose maintenant mais aussi celles qui suivront sans doute—soient employées et dépensées à bon escient; nous demandons qu'elles soient dépensées uniquement et entièrement dans l'intérêt public, pour la poursuite de la guerre, pour la défense du Canada et pour notre coopération avec la métropole. Nous traversons une période extrêmement critique et nous ne saurions prendre trop au sérieux les devoirs qui nous incombent en ce moment.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg Nord-Centre): Notre groupe n'a aucunement l'intention d'entraver ni de retarder les travaux de la Chambre. L'autre jour, mon collègue, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a consigné au hansard la politi-

que d'ordre général que nous avons arrêtée sur ce sujet. Il est tout à fait clair que quelques-unes des dispositions contenues dans la présente résolution ne cadrent pas avec cette politique, et nous nous réservons le droit de formuler certaines observations sur ce point lors de la présentation du bill à la Chambre. Toutefois, afin d'éviter tout retard inutile, nous avons décidé de ne faire aucun commentaire pour le moment.

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur le président, prenant part à la présente discussion, je réitère dès maintenant mon opposition, clairement exprimée samedi dernier, à toute participation du Canada aux guerres extérieures. Je proteste spécialement contre le paragraphe b de la résolution, qui se lit comme suit:

b) la conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou au delà.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour attirer l'attention de la Chambre sur un article publié dans la *Gazette*, de Montréal, concernant la dernière séance de la Chambre des communes, samedi dernier. Voici en quels termes s'exprime le journal *The Gazette*:

(Traduction)

Lorsque, à la Chambre, hier soir, l'Orateur mit en discussion l'amendement de Liguori Lacombe (Laval-Deux-Montagnes), on entendit des "Non" de tous côtés, et un faible "Oui". Les parrains de l'amendement (trois récalcitrants parlèrent en faveur) ne demandèrent même pas le scrutin.

(Texte)

Monsieur le président, j'affirme que, contrairement à ce que rapporte ce journal, mon collègue de Québec-Montmorency (M. Lacroix) et moi-même nous sommes levés de notre siège, indiquant clairement par là notre désir d'obtenir l'enregistrement des votes par l'appel nominal des membres de la Chambre. Cependant, étant seul, avec l'honorable député de Québec-Montmorency, à réclamer l'enregistrement des votes, M. l'Orateur a déclaré l'amendement défait, parce que les règlements de la Chambre statuent qu'il faut au moins cinq députés pour réclamer un vote.

Je tenais, monsieur le président, à faire cette mise au point, au nom de la vérité.

(Traduction)

M. A. H. MITCHELL (Medicine-Hat): Nous nous rendons compte des difficultés qui assiègent en ce moment le Gouvernement, et nous ne tenons aucunement à les aggraver, ni à retarder d'aucune façon l'adoption de cette mesure. Elle s'impose puisque le Canada est en guerre. Il existe, toutefois, certains principes d'intérêt aussi essentiels pour le

[M. Woodsworth.]

pays que l'adoption de ce projet de loi, et il faut les énoncer. Les cent millions de dollars mentionnés dans cette résolution sont bien peu de chose en comparaison des sommes que le Parlement sera appelé à voter avant la fin des hostilités. Il importe donc, en ce moment, d'énoncer les principes suivant lesquels ces deniers, ainsi que toutes sommes additionnelles, seront dépensés au cours de la guerre, et, si possible, d'en assurer l'adoption.

Le groupe de la Nouvelle démocratie a reconnu en cette Chambre, et dans tout le pays, que lorsque le Canada est en guerre, le pays tout entier est en guerre. On ne saurait lever de troupes par la conscription et se fier uniquement à la coopération bénévole de la finance et de l'industrie, pas plus que l'on ne doit mobiliser les ressources financières et industrielles du pays et s'en rapporter au volontariat pour compléter notre effectif de guerre. Voilà un principe excellent, un principe essentiel au succès de toute entreprise et dont l'adoption paraît s'imposer au Parlement. Si nous décidons présentement de n'en tenir aucun compte, nous serons fatalement amenés à le reconnaître par la force des circonstances. J'avertis solennellement le Gouvernement, ce soir, que nous n'avons pas les moyens de partir sur un mauvais pied, ainsi que l'expérience de la dernière guerre nous l'a amplement démontré. Pourquoi donc nous obstinons-nous à n'en tirer aucune leçon? Verrons-nous se répéter, en cette situation critique, les erreurs initiales et le gaspillage de ressources et de capital humain qui ont eu lieu lors de la dernière guerre? Dans le cas de l'affirmative, prenons-en franchement et ouvertement la décision, et ne prétendons pas qu'il s'agit d'autre chose. Toutefois, si nous désirons mettre à profit les leçons de la dernière guerre, envisageons le problème sans détours et concluons que la conscription nationale en demeure la seule vraie solution. La seule conscription du capital humain ou la seule mobilisation de nos ressources financières ou industrielles ne suffirait pas, car le peuple canadien est en droit de considérer comme une suprême marque d'incompétence toute mesure ne visant pas la mobilisation de nos ressources entières.

Le Gouvernement s'est prononcé contre la conscription universelle, l'opposition conservatrice de même que la Fédération du commonwealth coopératif se sont prononcées officiellement dans le même sens, ce qui veut dire que ces partis se sont mis d'accord sur un principe qui entraînera la ruine du Canada. A moins que les autorités responsables ne parviennent à obtenir le maximum d'efficacité, non seulement dans certaines sphères, mais dans tous les domaines de notre économie nationale, il en résultera un favoritisme

des plus flagrants et un gaspillage grossier de vies humaines et de ressources matérielles. Il s'agit de décréter la conscription universelle dans l'intérêt de la nation, car c'est par ce moyen seulement que notre pays pourra s'acquitter de son devoir envers lui-même, envers l'Empire et envers les institutions actuellement en jeu: la civilisation et le christianisme.

D'aucuns ont prétendu que la conscription universelle serait une source de désunion au Canada. Nous croyons le contraire, convaincus qu'une fois éclairés sur la nécessité de pousser à son maximum la mobilisation au service de l'Etat, les Canadiens, à quelque classe, race ou religion qu'ils appartiennent, approuveront sans réserve notre façon de voir, car elle est juste, sage et équitable. Nous voulons l'unité au Canada, mais une unité basée sur le principe de l'effort suprême au service de la nation.

Nous devons adopter ce bill—c'est la meilleure mesure que l'on nous ait soumise—et, maintenant que le Canada est en guerre, le mieux à faire est d'en hâter l'adoption. Nous qui siégeons dans cet angle-ci de la Chambre ne nous y opposerons sûrement pas. Cependant, les principes que j'ai énoncés sont éternels et il importe de les sauvegarder.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Mitchell) me permettrait-il de lui poser une question, tant pour ma propre gouverne que pour celle de tous les honorables membres qui siègent ici? Au cours des remarques qu'il a faites cet après-midi, j'ai cru l'entendre se déclarer membre du groupe de la Nouvelle démocratie, sans faire allusion au groupe du crédit social qui a occupé jusqu'ici les sièges que l'honorable député et ses collègues occupent actuellement. Parlant dans cette Chambre le 8 septembre, le leader du groupe créditiste fit la déclaration suivante:

Le groupe des social créditistes, maintenant identifié à la nouvelle démocratie, s'est engagé à appuyer, sans la moindre réserve, l'Angleterre et ses alliés.

Le leader créditiste a parlé de l'identification de son groupe avec la Nouvelle démocratie. L'honorable député pourrait-il dire à la Chambre s'il existe toujours un groupe du crédit social ou s'il est devenu le groupe de la Nouvelle démocratie et lequel de ces deux titres nous devrions employer lorsque, au cours de nos remarques, nous faisons allusion à ses membres.

M. MITCHELL: Je saisis la question soulevée par le premier ministre; elle sert peut-être à nous éloigner quelque peu du sujet, mais je puis le rassurer sans plus de retard en

lui disant que l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), le chef du groupe créditiste dans cette Chambre, s'est servi du terme exact. Le groupe du crédit social est une entité; il existe de façon tout à fait intégrale et il fait partie d'une immense vague d'opinion publique qui prend de l'ampleur dans ce pays et que l'on nomme la Nouvelle démocratie. Cela est-il clair?

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ne répond pas entièrement à ma question. Je tiens à savoir si, quand j'adresse la parole au chef ou à un membre du groupe auquel mon honorable ami appartient, je dois le désigner comme membre du groupe du crédit social ou comme membre de la Nouvelle démocratie.

M. MITCHELL: Que le premier ministre fasse comme bon lui semble. Nous constituons le groupe du crédit social de la Nouvelle démocratie.

L'hon. M. MANION: Je désire poser une question à mon honorable ami. Loin de moi de vouloir entamer une controverse politique, mais l'honorable préopinant (M. Mitchell) et le chef de son groupe parlementaire se sont prononcés en faveur de la conscription universelle, c'est-à-dire des hommes, du matériel, de l'industrie et du capital, la conscription illimitée, en somme. Cependant, j'ai sous les yeux une dépêche que nous avons reçue il y a quelques jours de M. Louis Dugal, président de la Ligue du Crédit social de la province de Québec, qui se lit ainsi:

(Texte)

L'exécutif provincial de la ligue du crédit social de la province de Québec, réuni à Montréal en assemblée spéciale, réitère son opposition irréductible à toute participation du Canada aux guerres extérieures, tel que résolu au congrès général tenu le 18 juin à Québec.

La ligue du crédit social de la

Province de Québec,

Louis Dugal,

président.

(Traduction)

Je tiens à savoir de mon honorable ami lequel de ces deux programmes est celui du parti du crédit social.

M. MITCHELL: Le chef de l'opposition a cité une communication émanant, comme le texte même l'indique, du président d'un groupement provincial. Loin de moi de vouloir introduire une note de blâme dans les délibérations du comité, mais je voudrais bien savoir ce que la communication en question peut avoir à faire avec la proposition de crédit de 100 millions dont nous sommes présentement saisis. Je voudrais bien savoir aussi ce que

la question posée par le premier ministre a à y faire et pourquoi l'on introduit ces choses dans le présent débat.

Des VOIX: De la polticaillerie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je peux répondre à mon honorable ami en ce qui me concerne. Je cherchais simplement à me renseigner, afin que nous puissions employer l'expression voulue en nous adressant aux honorables membres du groupe en question.

L'hon. J. EARL LAWSON (York-Sud): Je ne désire aucunement me lancer, pour l'heure, dans une discussion avec mon honorable ami de Medicine-Hat (M. Mitchell) sur la nationalisation du capital ou de l'industrie. Qu'il me suffise, pour résumer mon opinion sur le sujet, d'indiquer que la nationalisation dont il parle ne produirait pas le maximum de rendement national que nous désirons si vivement.

Malgré le vif désir que nous avons d'expédier rapidement l'étude des questions dont la Chambre est saisie, je tiens à m'arrêter un instant, en particulier, au premier projet de résolution déposé à la Chambre et qui, dans le cours ordinaire des choses, l'aurait été par le ministre des Finances, afin d'exprimer le profond regret que me cause la démission de l'honorable M. Dunning, due à la maladie. Ce fut un privilège, non moins qu'un plaisir, de siéger avec lui dans cette enceinte, même en qualité d'adversaire.

Je ne veux pas élever, à cette étape, de critique contre le Gouvernement, partageant entièrement le sentiment exprimé par mon chef l'autre jour et par l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Stevens) aujourd'hui même. Je me rends compte de la grave et lourde responsabilité qui pèse, actuellement, sur le Gouvernement et que, quelles qu'aient été par le passé nos divergences d'opinions sur les questions d'ordre intérieur, il est de la plus haute importance, à l'heure actuelle, de bien montrer à la population du pays, et même du monde entier, que la nation s'unit dans la lutte pour la survivance de la démocratie et la défense des principes de la justice et du droit au sein de l'Empire britannique et en union avec lui. Dans les jours à venir, l'évolution des problèmes pourra faire naître la nécessité de critiques. Pour l'heure, je me bornerai à offrir au Gouvernement un ou deux avis, d'abord à l'égard de l'emprunt de cent millions de dollars et ensuite à propos de la dépense de cette somme, avis, je l'espère, qui contribueront à assurer à nos efforts unis le maximum de résultats.

La première pensée qui me vienne à l'esprit est velle qu'a mentionnée cet après-midi

[M. Mitchell.]

mon collègue de Kootenay-Est, c'est-à-dire le coût de cet emprunt de cent millions. L'intérêt de cette somme, dans la mesure où elle ne sera pas fournie par les impôts spéciaux au cours de l'année, pèsera sur les contribuables pendant de nombreuses années. Il est heureux pour le Gouvernement que, par le jeu de la loi de l'offre et de la demande et en raison d'autres éléments, les taux d'intérêt soient, me semble-t-il, au niveau le plus bas de notre histoire, dans le cas des emprunts à courte ou à longue échéance. Mais cet état de choses ne durera pas longtemps, j'en suis convaincu. Le déclenchement de la guerre, l'augmentation des achats de denrées et plusieurs autres considérations feront sans doute hausser continuellement les taux d'intérêt jusqu'à ce que, si nous n'y mettons bon ordre, on exige bientôt de nous 5 et 5½ p. 100 d'intérêt pour les obligations de l'Etat, comme durant la dernière guerre.

L'opinion publique ne tolérera pas, cette fois-ci, de tels intérêts, je crois. Elle exige, et avec raison, que le loyer du capital domestique mis au service de l'Etat en temps de guerre pour les services essentiels du pays ne dépasse pas le dédommagement des membres des forces combattantes.

On nous a parlé, aujourd'hui, de la nationalisation de l'industrie. Je n'ai pas à dire à mes honorables collègues que je ne prônerai jamais la nationalisation du capital ni de l'industrie. Mais, pour revenir à ce que j'ai dit au sujet de la probabilité d'une hausse du taux d'intérêt, je ferai remarquer très sérieusement au Gouvernement qu'il devrait dès maintenant prévoir les mesures qu'il lui faudra peut-être adopter plus tard pour restreindre le rendement du capital domestique emprunté à un minimum dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire un rendement proportionné à la solde que touchent les combattants afin que tous les citoyens servent également leur pays. Partant de ce point de vue, je demande maintenant au Gouvernement qu'il établisse et prenne sans délai les mesures voulues pour interdire, sauf par l'entremise de la banque centrale et des banques commerciales, et ce, en vertu d'un permis, l'exportation des capitaux canadiens et qu'il prescrive que seuls pourront être exportés les capitaux domestiques destinés à des fins servant avantageusement l'intérêt national et dont l'exportation n'entamera pas les réserves dont le pays pourrait plus tard avoir besoin.

Il existe deux méthodes d'emprunt, la première c'est le financement à court terme, bons du Trésor et le reste; la seconde consiste en l'émission d'obligations, c'est-à-dire des valeurs à long terme. Si le Gouvernement finance maintenant au moyen de bons du Trésor les \$100,000,000 dont il a besoin, il est incontes-

table qu'il obtiendra un taux d'intérêt plus bas que s'il finançait cette somme au moyen d'obligations à long terme. Mais je doute fort qu'il soit jamais possible, au Canada, et à plus forte raison pendant la durée de cette guerre à laquelle nous devons participer, d'emprunter sur des valeurs à longue échéance à des taux inférieurs à ceux qui existent aujourd'hui. En conséquence, je dis au Gouvernement qu'à mon avis,—mais je ne prétends pas que mon opinion doive seule compter,—bien qu'il soit vrai qu'en empruntant à court terme lors de la première année, le fardeau du peuple s'en trouve moins lourd, cette façon de procéder rendra le fardeau plus onéreux à la longue. C'est pourquoi je prie le Gouvernement de consulter les dirigeants de la banque centrale et les autres experts dont l'opinion peut lui sembler la plus autorisée afin de trouver la solution la plus pratique et, lorsque cette solution aura été établie, de suivre leur avis quant à la possibilité d'emprunter dès maintenant le montant plus onéreux qu'il soit de \$100,000,000 ou plus, au moyen d'obligations à long terme. De sorte que si l'on devait un jour reprocher au Gouvernement d'avoir, pour des fins que je m'abstiendrai d'énumérer car je tiens à éviter toute discussion d'ordre politique, emprunté à court terme au moyen de billets du trésor, il pourrait compter sur les avis des personnes les mieux renseignées du pays quant au mode le plus économique de financer les emprunts que nous devons maintenant contracter.

Je me contenterai d'une seule suggestion sur l'affectation des dépenses. Il me semble que nous commettrions la plus grande des folies si nous nous imaginions que la guerre sera de courte durée. Nous devons, semble-t-il, nous préparer à une participation prolongée et coûteuse. S'il en devait être autrement, ce serait bien tant mieux. La dernière guerre nous a appris, entre autres choses, que des citoyens du Canada ont servi soit comme combattants soit comme non combattants, alors qu'ils auraient été beaucoup plus utiles à la nation s'ils avaient été occupés autrement. A l'heure actuelle nous possédons peu de renseignements précis sur les aptitudes individuelles et les connaissances acquises de notre population. Pour parer à cette lacune, j'invite le Gouvernement à utiliser une certaine proportion de cette somme et le projet de résolution est assez élastique pour le lui permettre, pour entreprendre incontinent l'enregistrement national de toute la population canadienne, afin de se rendre bien compte des aptitudes de nos citoyens et du degré de connaissances de chacun.

C'est le désir le plus sincère de me montrer utile qui m'inspire ces propositions à l'adresse du Gouvernement. J'en profiterai pour exprimer une idée qu'ont fait naître en mon esprit

les remarques de l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens) sur les offres généreuses autant que patriotiques de Canadiens de Canadiens qui désirent servir. Depuis nombre d'années nous récompensons les services signalés rendus par des militaires. Je suis certain que plusieurs milliers de Canadiens sont prêts à servir de la façon que l'on aura jugée le plus efficace pour la patrie. Je sais qu'il y en a plusieurs centaines qui jouissent d'aptitudes toutes spéciales, qui sont capables de servir et qui sont prêts à répondre à l'appel, même si on leur demandait de très grands sacrifices personnels. Bien que ma proposition risque de s'écarter quelque peu de la question à l'étude, je proposerais au Gouvernement de songer à établir au Canada des récompenses du mérite, ou encore des décorations, en faveur de ceux qui auront rendu des services signalés à la patrie en temps de guerre, au prix de grands sacrifices personnels, sans toutefois prendre une part active aux opérations militaires.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention, pour l'instant, de discuter longuement et en détails les méthodes à suivre; je tiens plutôt, au nom du groupe que je représente, à m'élever contre certains actes susceptibles, selon nous, de mener à l'incohérence qui régnait à la fin de la dernière guerre.

L'honorable député de York-Sud (M. Lawson) a dit que nous préconisons l'étatisation du capital. Il doit nous avoir confondus avec les membres de la Fédération du commonwealth coopératif, car nous n'avons jamais soutenu cette thèse. Nous avons, par ailleurs, conseillé de consacrer: premièrement, la finance; deuxièmement, l'industrie; troisièmement, le capital humain. Par conscription, nous entendons une méthode de contrôle et de direction efficaces.

Un pays en guerre est un pays engagé dans une lutte à la vie et à la mort; il convient donc par dessus tout qu'il s'organise le plus efficacement possible. Autrement, il y aura des pertes de vies inutiles ainsi que d'inutiles souffrances. Voilà pourquoi le groupe auquel j'appartiens s'est prononcé en faveur de la triple conscription de la finance, de l'industrie et du capital humain. Nous croyons ainsi prévenir les injustices et les inégalités qui se sont produites dans la dernière guerre, tout en portant au maximum le rendement des ressources nationales, partant de notre participation, sans accroître d'un sou la dette du pays. En d'autres termes, nous préconisons une politique de paiement au fur et à mesure.

L'an dernier, devant le comité de la banque et du commerce, M. Towers a insisté sur trois moyens par lesquels un gouvernement peut se financer; ce sont l'emprunt, l'impôt et l'expansion monétaire. Mon groupe opte pour les

deux dernières de ces mesures. Nous croyons à l'utilisation de la Banque du Canada en vue de créer les crédits financiers et les devises nécessaires parallèlement à une stricte réglementation destinée à prévenir toute hausse dangereuse des prix. Nous préconisons, en outre, des impôts fortement progressifs sur les revenus et les profits. Nous soutenons aussi que l'emprunt n'est justifié que lorsque nos besoins dépassent notre faculté de produire. Ce dernier état de choses nécessite naturellement l'emprunt à l'étranger. Nous ne nous expliquons absolument pas l'emprunt domestique.

Je sais qu'en plusieurs sphères on s'opposera énergiquement à toute augmentation de l'impôt sur les revenus élevés. Aux adversaires de cette mesure je dis que si la guerre impose à plusieurs le sacrifice suprême de leur vie et à d'autre la mutilation corporelle, ce n'est pas exiger trop de ceux qui restent au pays, dans une sécurité relative, que de leur demander de consentir à sacrifier la plus grande partie de leur revenu. Ne doit-il pas y avoir corrélation entre les sacrifices? Nous avons le droit absolu d'exiger de ceux qui restent à l'abri qu'ils sacrifient la majeure partie de leur revenu, tout en leur laissant suffisamment de quoi soutenir un train de vie modeste. Nous nous opposons indéfectiblement au financement de notre participation à la guerre par l'émission d'obligations.

L'Etat a le droit de mettre la Banque du Canada à contribution, et il n'y a pas de raison pour que nous nous en remettions aux banques à charte de ce que la banque de l'Etat peut accomplir.

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Monsieur le président, comme j'ai déjà pris position contre la participation du Canada à la présente guerre, je m'abstiendrai de toutes nouvelles observations à ce sujet. Je prends donc la liberté de proposer un amendement au projet de résolution à l'étude. Je propose que le texte du projet de résolution dont la Chambre est saisie soit modifié par la radiation des mots "ou au delà" à l'alinéa b.

M. le PRÉSIDENT: A mon sens, cet amendement est irrégulier.

Une VOIX: Pourquoi?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'agit d'une résolution recommandée par Son Excellence le Gouverneur général; de ce fait, l'amendement est irrégulier.

M. COLDWELL: Un tel amendement serait-il régulier s'il était proposé lors de l'étude du bill?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je laisserais plutôt à Son Honneur l'Orateur le

[M. Quelch.]

soin d'en décider lorsque le bill aura été déposé, mais l'amendement proposé est assurément irrégulier en ce qu'il s'applique au projet de résolution.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. M. Ilsley demande à déposer le bill n° 4 ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.)

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre du Revenu national) propose la 2e lecture du bill.

(Texte)

M. LACROIX (Québec-Montmorency): Monsieur le président, j'ai un amendement à proposer à la seconde lecture.

Il est proposé par le député de Québec-Montmorency (M. Lacroix) et appuyé par le député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe):

Que ce bill ne soit pas lu une deuxième fois, mais que la Chambre exprime l'opinion que l'argent mis à la disposition du Gouvernement ne serve que pour des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada.

M. LACROIX (Beauce): Monsieur le président...

(Traduction)

M. L'ORATEUR: Je pense que cet amendement est irrégulier, car il traite des dispositions du projet de loi. Pour cette raison, je suis d'avis que la Chambre ne peut pas l'examiner. Voir May, page 391. Je déclare l'amendement irrégulier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sanderson, passe à la discussion des articles.)

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2 (crédits).

M. GREEN: Cet article du projet de loi porte sur une des questions à propos desquelles je désire offrir un avis au Gouvernement et je profite de l'occasion pour soumettre trois suggestions au premier ministre et au cabinet. Cette semaine, d'un littoral à l'autre du pays, les Canadiens affrontent la tâche difficile qui se présente à eux avec une gravité et une détermination dont n'avaient encore jamais été témoins les honorables députés qui siègent aujourd'hui. Je crois que plus que jamais tous les Canadiens attendent une direction non seulement du Gouvernement mais de chacun des membres de cette Chambre. Une belle occasion se présente à nous d'affermir la nation et de lui indiquer la route à suivre.

La responsabilité retombe naturellement surtout sur les épaules du premier ministre et de son cabinet, et je suis certain que nul des autres membres de la Chambre des communes n'envie la tâche difficile qu'ils ont aujourd'hui devant eux. Néanmoins, la responsabilité retombe aussi sur les épaules de chacun d'entre nous, même de ceux qui occupent les dernières banquettes et qui n'ont passé que peu de temps dans la vie publique. C'est avec plaisir que j'ai entendu l'autre jour le premier ministre du pays déclarer qu'il accueillerait volontiers des conseils. Je propose d'abord que cette Chambre prenne une attitude plus nette sur l'envoi d'un corps expéditionnaire. On peut trouver à la page 42 du *hansard* non révisé ce qu'a dit le premier ministre à propos d'un corps expéditionnaire. Voici ses paroles:

La question de l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire ou de contingents revêt une importance considérable et demande l'examen le plus approfondi.

Le premier ministre a ensuite parlé de ce qui s'est passé en Australie, où il a été déclaré que le Gouvernement n'avait pas encore songé sérieusement à l'envoi d'un corps expéditionnaire outre-mer, puis il a ajouté que telle était l'attitude adoptée par le Gouvernement du Canada. Mais je désire signaler que la situation de l'Australie est différente de celle du Canada. L'Australie est plus éloignée et elle a plus d'ennemis possibles à proximité de son territoire. Elle n'est certainement pas protégée comme nous le sommes par la grande république voisine. Le problème australien diffère de celui du Canada. Le Canada a une population plus nombreuse et c'est le plus ancien des Dominions. Je prétends que le Canada ne devrait pas hésiter et attendre que l'Australie trace la voie. L'Australie ira de l'avant au moment opportun, il ne saurait y avoir aucun doute là-dessus, mais en attendant, le Canada devrait marcher le premier.

Je crains que la déclaration du premier ministre ne donne au pays l'impression que nous, les représentants du peuple, manquons d'enthousiasme pour la conduite de la guerre. Je sais que tel n'est pas le cas, mais je dis simplement que cette impression peut être créée. Il est fort possible que les Canadiens estiment—et cela s'applique surtout aux habitants de ma province, la Colombie-Britannique—que le Canada n'accomplira pas sa juste part. Or, pour maintenir le moral de notre population, il est essentiel que les Canadiens soient convaincus que le Canada fait sa part. Je comprends fort bien que cette force n'est pas nécessaire en Grande-Bretagne, à l'heure actuelle—elle ne le sera peut-être pas d'ici à quelques mois—mais cette nécessité s'imposera avec le temps et il faudrait recruter et former une force expéditionnaire en vue de cela. Il est impossible de

choisir des troupes expéditionnaires à quelques jours d'avis. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'aller acheter dans un magasin un article que l'on se fait livrer immédiatement. Pour qu'elle soit efficace, il faut qu'une pareille force soit exercée pendant six mois ou peut-être un an; nous devrions commencer à le faire sans tarder. J'éprouve toute l'horreur qui assaille un ancien combattant à l'idée de lancer dans la mêlée des soldats dont la formation est à moitié complétée. Cela voudrait dire que l'on ne donnerait pas une chance raisonnable aux superbes jeunes Canadiens qui composeront la force expéditionnaire de défendre leur vie. Toute guerre doit être faite par des soldats convenablement aguerris.

Or, que constatons-nous au Canada, à l'heure actuelle? Je fais ces observations non pas dans le but de critiquer, mais dans l'espoir que l'on remédiera à cette lacune avant d'aller plus loin. Nous constatons que l'on recrute des soldats pour une armée canadienne qui fera du service actif, et je prie le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) de me répondre si aucune de mes assertions sont erronées. Les règlements indiquent que ces hommes sont enrôlés uniquement pour faire du service au pays.

Dans la ville de Vancouver où j'habite, les journaux l'ont répété à maintes reprises, si, plus tard, la chose est nécessaire, on recrutera une force à destination d'outre-mer. Or, les membres de la force recrutée actuellement, qui désireront servir outre-mer pourront le faire, en signant un nouvel engagement. En d'autres termes, ces soldats pourront s'enrôler de nouveau. Actuellement, la majorité des jeunes gens, qui s'enrôlent par tout le pays, croient qu'ils le font pour le service d'outre-mer de sorte que la présente situation fera naître la confusion, des délais et partant l'inefficacité.

Je signale à l'attention du ministère ce qui s'est produit en Nouvelle-Zélande. Je cite un passage d'une dépêche du 8 septembre:

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a décidé aujourd'hui de lever une force militaire spéciale qui fera du service dans ce dominion à l'étranger.

La dépêche entre ensuite dans les détails. Le Canada devrait suivre cet exemple. Nous devrions changer notre méthode de recrutement et enrôler les soldats pour faire du service soit au pays soit outre-mer; d'autre part, le Parlement devrait annoncer à la population canadienne la préparation d'un corps qui pourra être utilisé comme force expéditionnaire en cas de nécessité.

Rappelez-vous que ces recrues sont des volontaires. Avec ceux des autres dominions, ils seront les seuls volontaires, à ce que nous

savons, qui serviront au cours de cette guerre. Nous levons une armée de soldats qui s'enrôlent de leur plein gré, non pas en aveugles mais dans un but; or le but que vise la grande majorité des soldats qui s'enrôlent à cette heure, c'est d'anéantir l'hitlerisme. Voilà qui devra se faire outre-mer et par des troupes aguerries. Si nous ne réglons pas cette question de l'envoi d'une force expéditionnaire, m'est avis que nous verrons diminuer rapidement le nombre des recrues et baisser le moral de notre population. En second lieu, voici ce que je propose. Pour l'instant, le Canada sera représenté sur la ligne de feu par nos jeunes gens qui s'en vont servir dans les forces aériennes d'outre-mer. Le premier ministre a dit l'autre jour—je cite la page 37 du *hansard*—

... et l'expédition d'un personnel de l'air aguerri.

Le ministre du Revenu national (M. Ilsley) a répété aujourd'hui que des aviateurs seraient envoyés outre-mer aussitôt que possible. Ils seront la fleur de notre jeunesse, et je suggère qu'on leur permette de se battre à titre de Canadiens dans des escadrilles canadiennes, mais qu'on ne les envoie pas simplement comme des "orphelins de l'air", qui seront ignorés dans les escadrilles britanniques. Ceux qui parmi nous ont eu l'avantage de servir dans les troupes canadiennes durant la dernière guerre se rappellent l'émotion que nous ressentions à voir le nom "Canada" sur nos épaulettes. Ces jeunes aviateurs devraient être placés dans la même situation, suivis, encouragés et acclamés par cette nation comme jamais autre groupe de jeunes gens dans le passé.

Enfin, et c'est ma troisième suggestion, nous devons chercher à briser ce cercle vicieux de la hausse des prix. Il n'y a pas deux jours que nous sommes en guerre, et déjà les exploités de guerre récoltent leur moisson. Voici le télégramme que j'ai reçu du maire de Vancouver, en date du 8 septembre:

Je propose que le Gouvernement intervienne immédiatement pour empêcher la manipulation des prix et l'accaparement de denrées alimentaires essentielles. Il y a déjà une hausse notable de prix ici sans la moindre justification. Si cet état de chose se continue ce sera un terrible coup porté aux assistés et aux petits salariés, et si ceux qui ont déjà fait cet accaparement ne sont pas forcés de rendre gorge il est inévitable qu'il en résultera un ressentiment justifiable et de l'agitation. Vous suggérez de tenter de faire nommer ici tout de suite le commissaire des marchés McGuigan pour protéger les droits de nos consommateurs. La situation locale est urgente.

J. Lyle Telford,
Maire.

Tous les membres de cette Chambre pourraient confirmer cela, je n'en doute pas. Il faut que cette manière d'agir cesse rapidement. Elle intéresse tous les Canadiens, et

[M. Green.]

surtout, et d'une façon si désastreuse, les Canadiens assistés ou qui reçoivent de l'aide de l'Etat sous une forme ou une autre.

La *Gazette du Travail* de juillet montre qu'en mai, cette année, le Canada avait sur les bras près d'un million de citoyens qui touchaient des secours ou de l'aide du gouvernement. Le nombre exact est 934,000. De plus, des milliers de Canadiens sont sur le point de demander de l'assistance. Il y a des pensionnaires de la dernière guerre, des vétérans qui reçoivent des allocations, des gens qui touchent des pensions de vieillesse, des mères qui sont aidées par les provinces, et, finalement,—j'insiste là-dessus—je mentionnerai les ayants droit des jeunes gens qui s'enrôlent maintenant, les ayants droit de nos nouveaux soldats. Pour tous ceux-là la hausse des prix signifie une demi-famine.

La guerre actuelle est une guerre de nerfs, bien plus que la dernière. Comment pouvons-nous compter que les Canadiens ne s'énerveront pas et ne perdront pas la tête dans de telles conditions? Le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour enrayer chaque hausse de prix, même s'il lui faut avoir recours aux autorités municipales à cette fin, et si l'on constate quelque augmentation inexcusable que la personne responsable soit traitée sommairement et avec rigueur. Dans la plupart de ces hauses de prix on pourrait découvrir quelque profiteur. Je ne pense pas qu'il faille très souvent s'en prendre au détaillant, mais quelque part dans ce domaine il y a un exploiteur. Si notre Code criminel n'atteint pas ces gens, il faudrait y apporter un amendement à cette session. Si l'on met fin sans tarder à cette affaire montée, en ce qui concerne les prix, car il en est ainsi, rien ne contribuera plus à relever le moral des Canadiens et à maintenir la confiance au Parlement.

M. MacNEIL: Nous en sommes maintenant arrivés au point où nous devons discuter l'étendue de notre participation militaire. A mon avis, cette question doit faire l'objet d'une appréciation grave, calme et délibérée. Nous ne pouvons prendre les importantes décisions qui en découlent en nous basant simplement sur le sentiment. C'est maintenant une question de stratégie nationale et l'on ne pourrait causer de plus grand tort au pays maintenant qu'en tentant de lui dicter sa stratégie en se laissant guider par une émotion irraisonnée. En tant que dominion nous sommes maintenant en guerre. La guerre est une entreprise effrayante et impitoyable. Elle réclame non seulement un jugement calme mais une stratégie bien conçue. Je me refuse personnellement à me laisser affoler par des mots d'ordre que l'on est en train de forger pour provoquer une

crise d'exaltation tendant au suicide. Pour des raisons qui n'étaient pas fondées sur une saine stratégie, des décisions ont été prises au cours de la dernière guerre que nous reconnaissons tous maintenant comme des bévues. Du fait de ces bévues, des milliers de jeunes Canadiens ont été inutilement sacrifiés. Pour une petite nation comme la notre, ayant à faire face à une guerre et à une mise en ligne de forces que l'on ne saurait prévoir, la conservation de notre capital humain demande la plus grande considération.

Je tiens à réfléchir avec autant de calme sur ces questions maintenant que lorsque je verrai de longues listes de Canadiens mis hors d'action, et que je chercherai à comparer les pertes de vie et les objectifs atteints. Je tiens à réfléchir sur ces questions avec autant de calme ici que si nous avions réellement à faire face à la mort sur le champ de bataille. Je tiens à réfléchir sur ces questions avec autant de calme maintenant que lorsque je me verrai en face des problèmes de réhabilitation et de reconstruction nationales à la fin des hostilités.

Les observations relatives à la guerre sont de nature à porter au cerveau. Ayant été de ceux qui ont connu quelque chose de la guerre, je prétends que la plus grande stupidité peut-être de la guerre c'est la tendance à ce faux héroïsme qui pousse à se lancer tête baissée dans le conflit et à mettre au rancart la stratégie touchant le but ultime à atteindre pour la remplacer par une exaltation brave mais qui participe du mélodrame. Maintenant que nous sommes en guerre, rien n'est plus important que le calcul de la force qui nous portera rapidement et efficacement à l'établissement d'une paix durable fondée sur la justice.

Nous avons été entraînés à la guerre en tant que partie du commonwealth britannique. Notre politique de guerre sera donc, j'imagine, coordonnée avec celle du commonwealth. Dans la mesure où le Canada restera vulnérable le front anglais sera vulnérable. Il est clair que, comme première mesure d'un plan coordonné, on s'attendra que nous placions le Canada dans un état de défense raisonnable et approprié. Puis-je faire observer en même temps que toute extension peu judicieuse des entreprises de guerre qui saperait notre défense embarrasserait la Grande-Bretagne plutôt qu'elle ne l'aiderait. Ce serait le comble de la folie que d'exposer le front anglais à un mouvement de flanc et de mettre en péril une source vitale d'approvisionnements essentiels. Nous courons à la dé faite si nous poussons de l'avant pour former un saillant alors que nous n'avons pas la force de le tenir.

Le Parlement doit maintenant décider si les vies de nos Canadiens doivent être sacrifiées sur les champs de bataille de l'Europe. Nous ne pouvons laisser cette décision au seul haut commandement anglais. Nous ne pouvons permettre que cette décision soit prise dans une crise d'exaltation ou laissée à un sentiment irraisonné. J'estime que, du point de vue de la stratégie nationale ou de celle du commonwealth, rien ne justifie l'envoi d'un corps expéditionnaire en Europe. C'est pour des raisons d'intérêt national, intérêt que j'ai cherché à définir, que la Fédération du commonwealth coopératif est opposée à une intervention militaire outre-mer.

Les objectifs de guerre du Canada ont été exposés par le premier ministre et par le ministre de la Justice. Le premier de ces objectifs c'est, selon le premier ministre, la défense du sol, la sécurité interne, la défense des possessions anglaises et françaises dans notre hémisphère, le blocus et la pression économiques et l'approvisionnement des alliés en matériel de guerre. En outre, il a demandé une approbation générale d'une extension indéfinie de ces objectifs de guerre à une participation militaire à l'étranger, pour l'heure où, après avoir consulté les autorités anglaises, le Gouvernement jugera pareille mesure opportune. Le ministre de la Justice a parlé de la présence de Canadiens sur les champs de bataille "sous le contrôle du Canada, commandés par des Canadiens et aux frais du Dominion du Canada". La seule interprétation que nous puissions donner à ces paroles, c'est que le Gouvernement prépare la voie à une intervention sur d'autres fronts.

Nous, les membres de la Fédération du commonwealth coopératif, n'approuvons pas une telle extension de la politique canadienne. Dans notre déclaration nous ne nous sommes pas opposés à des mesures pour la défense intérieure et pour l'octroi d'une aide économique à l'Angleterre et à la France. Nous prétendons que la mesure dans laquelle le Canada se trouve intéressé directement et primordialement dans ce conflit ne justifie pas l'effusion de sang canadien sur le sol d'Europe. Telle est la politique énoncée par certains dominions. C'est la politique qui convient au Canada. La participation du Canada à la guerre n'exige pas notre participation aux opérations militaires à l'étranger. Au contraire, en limitant notre assistance ainsi que nous le proposons, nous aiderons le mieux possible le commonwealth tout en sauvegardant les intérêts et l'avenir du Canada.

Il importe que nous définissions maintenant notre attitude sur cet aspect du problème. Si nous nous lançons dans des opérations militaires à l'étranger, il n'existera finalement aucune limite, quelles que soient les

intentions présentes des gouvernants. Nous devons envisager maintenant ce fait avec calme et franchise: si nous approuvons à quel que degré ou sous quelque forme une participation aux opérations militaires en Europe, il en résultera une exigence croissante d'une intervention militaire plus directe et de bien plus grande envergure.

Il est possible de discuter maintenant ces problèmes avec calme. Il ne sera peut-être pas possible de les discuter avec calme quand on commencera à recevoir au Canada les listes des morts, blessés et disparus. Permettez-moi de faire ressortir la chose, sans vouloir retarder outre mesure les délibérations. Il est futile de mettre au rancart la question de la conscription, si nous projetons maintenant une intervention militaire en Europe. L'envoi d'un corps expéditionnaire et la publication des listes des morts, blessés et disparus qui en sera la conséquence, amèneront inévitablement la conscription militaire au pays. Je ne puis concevoir qu'un gouvernement de guerre ayant atteint cette étape de la lutte, puisse faire autrement que sir Robert Borden en 1917, quand il a dit qu'à cause de la présence d'un corps expéditionnaire de 237,000 hommes sur les champs de bataille, la conscription militaire s'imposait au Canada, pour éviter un désastre national, parce qu'on ne pouvait obtenir les renforts nécessaires.

Une couple d'autres pensées importantes me viennent à l'esprit. A mesure que le conflit se prolongera, les industries d'autres pays seront certes dévastées. La production de matériel essentiel sera difficile. De plus en plus on songera au Canada et on comptera sur le Canada pour le matériel nécessaire. Somme toute, nous ne comptons que 11 millions d'habitants et nous devons supputer avec le plus grand soin, la plus grande attention, le plus grand sang-froid et je dirais presque de la manière la plus impassible le danger de détourner maintenant un nombre important d'hommes des entreprises productrices vers les services de combat.

J'ajouterai que toute tentative pour imposer dans les circonstances présentes la conscription au Canada immobiliserait pour ainsi dire le pays à cause de la désunion considérable qu'elle créerait.

M'est avis que nous devrions songer constamment à la force et à la position géographique de notre pays, et faire des plans immédiats en vue de sa réhabilitation une fois la paix conclue; nous devrions étudier dès maintenant les problèmes que notre petite nation devra envisager lorsque la guerre aura cessé.

[M. MacNeil.]

D'autres orateurs ont abordé le sujet, mais afin que la question soit bien claire et afin d'obtenir du Gouvernement une déclaration de politique définie, je propose l'amendement suivant:

Que l'alinéa *b* du paragraphe 1 de l'article 2 soit modifié de façon à se lire comme suit:

b) la conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou dans les régions contiguës.

Des VOIX: Aux voix.

M. le PRÉSIDENT: L'amendement est-il adopté? Ceux qui sont en faveur voudront bien dire oui.

Des VOIX: Oui.

M. le PRÉSIDENT: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des VOIX: Non.

M. LACROIX (Beauce): J'étais debout, monsieur le président...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. L'amendement est défait.

(Texte)

M. LACROIX (Québec-Montmorency): Monsieur le président, je demande que le vote soit enregistré.

M. LACOMBE: J'appuie la proposition de l'honorable député de Québec-Montmorency.

M. LACROIX (Québec-Montmorency): Nous sommes cinq, ici, pour demander que le vote soit enregistré.

(Traduction)

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député était debout.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. GARIÉPY: Monsieur le président, je dois, en toute justice, faire appel au Règlement. L'honorable député de Beauce était debout et il cherchait à obtenir la parole avant que l'amendement fût mis aux voix; mais vous avez néanmoins procédé à la mise aux voix, alors qu'il réclamait la parole. Il est tout à fait injuste, sur une question aussi importante, de ne pas fournir à l'honorable député de Beauce l'occasion de formuler toutes les remarques qu'il croit opportunes en l'occurrence, et alors qu'il s'était levé dans ce but.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me permettrai de dire à l'honorable député qu'à mon sens, le président n'avait aucunement l'intention de hâter la mise aux voix. Je crois qu'à ce moment-là il jetait un coup d'œil sur l'amendement, et c'est pourquoi il n'a pas constaté que l'honorable député de Beauce était debout. Cependant, il n'y a pas de doute que l'honorable député s'est levé; je

crois que le président l'a reconnu depuis et qu'il est prêt à remettre la question aux voix.

Des VOIX: Très bien.

(Texte)

M. LACROIX (Beauce): Monsieur le président, permettez-moi, sur cette importante question du budget de guerre, d'élever la voix et d'émettre mon opinion.

On demande des crédits de guerre pour:

(a) la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

(b) la conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou au delà.

En date du 8 septembre, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré dans cette Chambre ce qui suit, à la page 37 des débats:

(Traduction)

La question de l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire ou de contingents revêt une importance considérable et demande l'examen le plus approfondi. Je remarque que sir Henry Gullett, ministre des Affaires extérieures en Australie, a dit à la Chambre des représentants de son pays, mercredi dernier, que son gouvernement n'avait pas encore songé sérieusement à l'envoi d'un corps expéditionnaire outre-mer. Il déclara que, une fois que le Commonwealth aurait rempli son premier devoir envers l'Empire, c'est-à-dire assuré sa propre sécurité, et qu'il serait plus facile d'estimer la force des ennemis et la nature du conflit, il y aurait lieu d'étudier un plan de participation ultérieure à la guerre et de le soumettre au peuple. Cette déclaration indique que le gouvernement australien aborde d'une façon générale l'étude de ce problème de la même manière que le Gouvernement du Canada.

(Texte)

D'après la déclaration du très honorable premier ministre, j'ai compris que le Canada n'enverrait pas outre-mer de contingents volontaires financés par le pays sans, au préalable, mûre considération.

Aujourd'hui, au lendemain de cette déclaration, on nous demande d'inclure dans les crédits militaires un montant de 100 millions de dollars pour opérations militaires, navales et aériennes au Canada et au delà du Canada, ce qui veut dire outre-mer.

Je diffère d'opinion avec le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) quand il dit qu'il serait déshonorant pour le Canada que les dépenses pour nos armées de volontaires soient payées par l'Angleterre. Non, non, monsieur le président, il n'est pas déshonorant pour le Canada d'essayer à demeurer solvable durant une guerre qui n'est pas directement là nôtre. Nous avons saigné notre pays à blanc de 1914 à 1918. Nous avons dépensé sans compter. Le Canada a perdu 60,000 êtres humains. Nous avons tout près de 40,000 blessés à vie auxquels nous payons des

pensions. Nous versons annuellement 114 millions d'intérêts de plus qu'en 1914 et nous avons une obligation annuelle de \$40,774,880.80 pour les pensions des vétérans de la Grande Guerre. Depuis 1930 à ce jour, le pays n'a pas été capable de percevoir du peuple assez de taxes pour faire honneur à ses obligations. Notre population ouvrière vit dans l'esclavage. Nos cultivateurs ont quitté ou quittent encore leurs terres, faute de revenus ou de crédits suffisants pour les garder.

J'ai toujours été prêt à voter et j'ai toujours voté les crédits militaires pour la défense du pays. Mais lorsqu'on me demande de voter ce crédit pour soutenir une armée au delà des frontières du Canada, je dis: Nous n'en avons pas les moyens, mais l'Angleterre peut très bien le faire si elle le veut. Et si nous avons des volontaires prêts à aller l'aider, elle doit rembourser le Canada des frais encourus.

L'Angleterre a des hommes d'affaires experts et des facilités de finances qu'un jeune pays n'a pas. Par exemple, tout dernièrement, elle a acheté sur le marché canadien tout près de 100 millions de boisseaux de blé à 55 c. ou à peu près, lorsqu'elle savait que nous avions garanti aux cultivateurs 70 c. et 80 c., il y a deux ans. Il ne serait pas déshonorant pour l'Angleterre de se servir de ce 25 millions de dollars pour rembourser notre pays des dépenses du volontariat, qui serait financé par l'Angleterre, et je trouve qu'il ne serait pas déshonorant pour nous de l'accepter. Je ne subirais pas l'émotion de la gêne ou de la honte si l'Angleterre se servait de ce 25 millions pour rembourser le Canada des dépenses du volontariat.

En plus, si nous tenons un ou deux corps de volontaires en Angleterre et qu'il vienne à manquer des soldats pour remplir les cadres de ces corps d'armée, ne prendrons-nous pas le chemin qui conduira le plus vite ce pays au service obligatoire?

Une autre considération qui nous ordonne de ne pas nous engager dans la guerre outre-mer, c'est, à mon point de vue, notre situation géographique. Plus que jamais il est temps d'essayer de demeurer Canadiens avant tout. Le Canadien français surtout, qui a à cœur sa religion, sa langue, ses écoles, doit aujourd'hui y songer à deux fois. Nos pères ont combattu pour ces libertés.

Qu'advient-il du Canada s'il devient tout à fait insolvable? Le débiteur appartient à son créancier; il tombe sous sa tutelle lorsqu'il n'est plus capable de se financer lui-même. N'y a-t-il pas danger de tomber sous la dépendance des Etats-Unis, notre meilleur créancier, en devenant insolvable?

Pour demeurer ce que nous sommes, je suis convaincu qu'il est temps de songer à nos

finances, de surveiller nos dépenses hors du pays. De 1914 à 1918, nous sommes tombés dans l'extrême en donnant presque jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier sou.

Pour ces raisons, je me crois obligé de voter pour l'amendement qui vient d'être proposé.

M. CRÈTE: Monsieur le président, à ce stage des délibérations, je crois devoir exprimer mon opinion. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette session d'urgence, puisque dans l'histoire du Canada confédéré ce n'est que la deuxième session de guerre. Il est regrettable et infiniment pénible, toutefois, que cette session de guerre nécessaire, je l'admets, nous arrive à peine un quart de siècle après la première, c'est-à-dire de la naissance à l'adolescence d'un de nos fils.

Je ne suspecte aucunement la bonne volonté et je n'ai également pas le droit de douter de la sincérité de tous les représentants réunis du peuple canadien, sur les moyens proposés afin de garantir au Canada et à son peuple sa sécurité et sa survivance. C'est sans doute à cause de la diversité des mentalités qui composent le peuple de ce pays que les propositions de participation ne s'accordent pas toutes et que, dans certains cas, elles semblent être presque complètement opposées.

Je n'entreprendrai pas d'analyser notre position au point de vue international et de justifier notre neutralité ou notre non-neutralité. Avec une mappemonde que j'ai parcourue en tous sens depuis deux jours, je n'ai pu réussir encore à déchiffrer complètement un seul des discours importants prononcés dans cette Chambre au cours de la présente session.

Apparemment, si je m'en tiens aux assertions répétées de nos autorités, notre Parlement ne possède aucune compétence pour discuter et encore moins pour réclamer la neutralité du Canada, mais alors je me demande par quel miracle le Parlement canadien recouvre sa compétence pour déclarer lui-même la guerre à l'Allemagne.

Je ne prendrai pas non plus le temps de la Chambre pour discuter la conscription des hommes, puisque, sur cette question, tous les partis et groupes se sont entendus pour assurer au peuple canadien qu'il ne pouvait être question de l'établissement de la conscription, sauf l'exception de peu d'importance des membres du Crédit social qui siègent dans cette Chambre et qui ont probablement voulu par là semer le désarroi complet chez leurs déjà peu nombreux partisans du Québec.

Il y a cependant la question très importante de la participation du Canada aux guerres de l'Angleterre, sur laquelle je désire exprimer ma franche opinion.

Comme je ne désire aucunement viser à l'électoralisme, je me servirai d'un langage aussi simple que franc, en évitant des contor-

[M. Lacroix (Beauce).]

sions de hustings, qui ne sont pas de mise lorsque nous jouons avec la vie d'un peuple.

On a dit beaucoup, depuis quelques jours, sur les différents genres de participation, et je donne tout de suite mon point de vue personnel. Que le Canada vende à l'Angleterre ce dont elle a besoin pour le ravitaillement de ses soldats, je n'y trouve pas d'inconvénients et j'estime, en toute sincérité, que ce serait là la coopération la plus efficace. Que des Canadiens de toutes origines veuillent aller volontairement s'enrôler dans l'armée anglaise aux frais de celle-ci, je n'y trouve encore aucun inconvénient. Mais que le Canada veuille répéter l'aventure de 1914 à 1918, je n'en suis pas; et j'ajouterai que je ne croirais jamais plus à l'amitié de l'Angleterre pour le Canada, si l'Angleterre exigeait que notre pays se ruinât en richesses et en hommes par une contribution comme celle de l'autre guerre, c'est-à-dire une contribution déraisonnable et disproportionnée.

Je m'opposerai donc à tous crédits qui pourraient être affectés à équiper un contingent, même de volontaires, qui irait servir au delà des mers.

Monsieur le président, je réponds à mes convictions intérieures et à ma conscience, face au pays qui est mien et que j'aime, devant ma province, mon comté et ma famille, en soutenant aujourd'hui l'attitude que j'ai déjà prise sur la participation; et j'ai la sincère conviction que c'est la seule qui puisse garantir à nos enfants qu'ils ne seront jamais entraînés dans un service militaire sur des terres étrangères.

En terminant ces quelques remarques, je forme des vœux pour que le même Dieu qu'a prié notre Roi, le matin de la déclaration de la guerre, fasse bientôt dissiper la haine et l'inimitié entre les peuples, cesser le bruit des canons et le crépitement des mitrailleuses qui fauchent des vies humaines comme la nôtre et qui tuent des adolescents comme nos fils.

M. LALONDE: Monsieur le président, on me permettra de faire quelques remarques sur cet amendement proposé par nos amis d'en face. Il est de mon devoir, devant les derniers faits qui se sont produits dans cette Chambre, de définir mon attitude sur la politique gouvernementale relativement à la participation du Canada à cette guerre européenne. Je crois que je le dois à mes électeurs et à ma conscience. J'ai maintes fois déclaré que j'étais, en principe,—comme d'ailleurs la majorité des membres de la Chambre, je le crois,—opposé à ce que notre pays sacrifie la vie de ses fils, verse leur sang et dépense son argent dans des aventures extérieures, où, remarquez-le bien, l'intérêt du Canada n'est pas en jeu. Un quotidien de Montréal m'a prêté une déclaration à l'effet

que j'étais opposé à toute forme de participation du Canada aux guerres de l'Empire et que je voterais même contre mon parti si une telle politique était proposée dans cette Chambre. Ce n'est pas tout à fait exact.

Le moment est arrivé où je dois donner une définition non équivoque de la politique que j'entends suivre et pour laquelle je combattrai sans relâche. Je déclare qu'en principe je m'oppose à la conscription des hommes et des biens du Canada pour une guerre impériale extérieure où les intérêts de la nation ne seraient pas en jeu. Et notre participation ne doit être qu'en raison de nos moyens et de notre intérêt. Voilà le sens et la signification unique des déclarations que j'ai faites à la Chambre et en dehors de la Chambre.

L'amendement proposé samedi soir à l'Adresse en réponse au discours du trône n'était ni plus ni moins qu'une déclaration de neutralité totale. Cette question avait été réglée négativement, il y a quelques sessions, lorsque l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) avait proposé une résolution de neutralité. Inutile d'ajouter que, devant la signification radicale d'une telle proposition, j'aurais voté contre cet amendement.

Je veux qu'on enregistre sans ambiguïté la haine profonde que je professe à l'endroit de la guerre et le fait que j'aurais désiré de toute mon âme que notre cher pays eût été capable de se tenir à l'écart de ce conflit mondial entre les tenants du barbarisme païen et les héroïques défenseurs des démocraties chrétiennes. Hélas! monsieur le président, devant les faits constitutionnels, de par sa situation politique et devant son impuissance à déclarer et à faire respecter sa neutralité totale, le Canada est aujourd'hui lancé dans le cataclysme d'une guerre mondiale qui ébranlera les assises de la civilisation moderne. J'ai écouté avec beaucoup de sympathie le discours du très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) dans lequel il nous a démontré quelles seraient les conséquences pratiques de la neutralité canadienne. Encore une fois, monsieur le président, malgré mon vif désir de voir le Canada déclarer sa neutralité en cette guerre, je suis forcé d'admettre, à la suite de mon honorable ami le député d'Argenteuil (M. Héon), que notre statut constitutionnel ne nous le permet pas. Les déficiences et les insuffisances du statut de Westminster, les attaches ethniques de la majorité des citoyens de ce pays, les liens économiques nous rivan au commonwealth britannique, sont autant de causes, autant d'avenues nous conduisant directement, malheureusement, dans ce conflit mondial dont

les résultats—comme le disait l'honorable député de Beauce (M. Lacroix)—ne seront que l'augmentation de la dette du pays, peut-être le sacrifice de la vie des Canadiens qui s'enrôleront volontairement et l'admission que notre cher pays ne jouit pas des libertés absolues des Etats complètement autonomes.

En effet, monsieur le président, on aura beau claironner sur tous les toits que Westminster nous a donné la plénitude de notre indépendance, je n'y croirai pas. Seules les nations en possession des attributs de leur autonomie absolue peuvent décréter leur neutralité et la faire respecter. Comme corollaire, je sou mets respectueusement que cet argument peut s'appliquer à une déclaration de guerre, comme l'a fait remarquer mon bon ami le député de Saint-Maurice-Lafèche (M. Crête), et je doute que l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône puisse avoir l'effet légal d'une déclaration formelle de guerre contre le Reich allemand. A la suite de l'œuvre magnifique accomplie par les protagonistes du statut de Westminster, nous avons obtenu, je l'admets, des concessions notables, tel le pouvoir de passer des lois aux effets extra-territoriaux, la permission d'abolir les appels au Conseil privé, la disparition du Colonial Laws Validity Act. Ce fut un grand pas de fait, mais nous avons gardé les liens mentionnés plus haut et, ce qui plus est, nous sommes obligés d'avouer notre impuissance à modifier nous-mêmes notre constitution sans la permission de Londres et l'obligation où nous sommes de soumettre au Gouverneur général la sanction de nos lois.

L'adoption d'une loi de neutralité totale pourrait amener au Canada une grave crise constitutionnelle, si cette loi était contraire aux intérêts britanniques, auxquels nous sommes encore liés. Je ne puis faire mieux que de citer ce que le très honorable ministre de la Justice disait le 31 mars 1939, dans cette Chambre:

(Traduction)

Le statut de Westminster n'a jamais été censé avoir pour objet de dissoudre le lien entre les nations du commonwealth. Certes, il visait à renforcer et à maintenir ce lien qui est le principe de l'unité.

A ce témoignage, j'ajoute celui du professeur Keith:

(Traduction)

Bien que le Gouverneur général ne soit plus un agent du Gouvernement impérial, il n'est pas non plus un simple personnage décoratif du Gouvernement canadien. La constitution lui confère la prérogative de réserver les bills, et le droit de donner des instructions quant à cette réserve appartient au Roi, conseillé par le Gouvernement impérial. Immédiatement après la conférence, le premier ministre du Royaume-Uni ne manqua pas de laisser savoir que cette

prérogative n'avait pas été abandonnée et nous n'avons pas vu non plus, que la conférence soit arrivée à une conclusion quelconque quant à l'abolition de cette prérogative. Il est évident de plus que, même en l'absence d'instructions royales, le représentant de la Couronne serait tenu, de son propre chef, à s'opposer à toute mesure législative incompatible avec son devoir, son allégeance et sa fidélité envers son serment d'office ainsi qu'avec ses fonctions de représentant de la Couronne. Ainsi, la formule énoncée par le général Smuts s'applique encore. Il serait impossible au Gouverneur général de sanctionner toute mesure législative tendant à saper la souveraineté britannique dans l'Union.

De plus, il importe de souligner que le choix du Gouverneur général n'appartient pas au gouvernement du Dominion ainsi que le prétend l'Etat libre d'Irlande. L'article 3 du traité de 1921 définit la situation en prescrivant "que le représentant de la Couronne en Irlande sera nommé de la même manière que le Gouverneur général du Canada et selon la coutume établie en pareil cas". Ceci veut dire, ainsi que le disait M. Lloyd George le 13 décembre 1921 "que le Gouvernement de l'Etat libre d'Irlande sera consulté avant toute recommandation quelconque à Sa Majesté, afin d'assurer un choix acceptable au Gouvernement irlandais". Sans aucun doute, on observe ce principe à l'égard de tous les dominions, mais la recommandation émane du Gouvernement impérial de qui relève nécessairement la nomination, subordonnement à l'approbation personnelle du Roi quant au choix de son représentant.

Puis, le professeur Keith pose la question suivante:

Le droit à la neutralité est-il possible sous le régime de la constitution de l'Empire? A cette question il faut répondre que l'opinion prépondérante dans l'Empire nie le droit de neutralité. Elle invoque le lien d'allégeance commune à la Couronne et l'association libre dans le commonwealth britannique ainsi que l'entente de se communiquer des renseignements sur les affaires étrangères, pour nier le droit à la neutralité.

Une déclaration de neutralité garantirait-elle à l'Union les droits de neutralité dont disposent les autres puissances? A cette question il existe une réponse très précise. Les droits à la neutralité ne peuvent être réclamés que par une puissance apte et disposée à remplir les devoirs d'un Etat neutre.

(Texte)

A ces arguments légaux, viennent s'ajouter des raisons d'ordre ethnique qu'il ne faut pas sous-estimer. J'ai entendu et approuvé les orateurs de langue anglaise qui ont fait appel à l'unité canadienne. J'espère qu'à l'avenir ces sincères dispositions s'appliqueront dans tous les domaines de la vie nationale où la collaboration des deux races est essentielle au progrès et à la prospérité du Canada et que certains groupes jingoïes de la population du Canada sauront en prendre leur profit quand l'occasion viendra. De même que les Canadiens français ne doivent pas ignorer que leurs compatriotes d'origine anglaise ont gardé jalousement au fond de leur cœur l'amour de la mère patrie et qu'on ne doit pas leur re-

[M. Lalonde.]

procher les appréhensions qu'ils ressentent lorsque la Grande-Bretagne est menacée, de même je prétends qu'on n'a pas le droit, en certains quartiers jingoïes et ultra-impérialistes, de douter de la loyauté des Canadiens français envers la Couronne britannique, lorsqu'ils n'invoquent pas les mêmes raisons que leurs compatriotes d'origine anglaise pour voler au secours de l'Angleterre. L'histoire canadienne est plus éloquente que moi-même pour réfuter les arguties des démagogues qui ont jeté à la face de ma race l'insulte d'être une race de "slackers", elle qui, en deux occasions différentes, a gardé à la Couronne britannique, au prix de son sang, le territoire canadien que nous sommes appelés à défendre aujourd'hui et qui est composée de ces Canadiens français qui ont traversé les mers en 1914 pour payer à l'idéologie démocratique la rançon de leur sang. J'espère, monsieur le président, que si mes compatriotes, librement et volontairement, décidaient d'aller combattre l'hégémonie germanique du fer et de l'acier, ils ne feraient pas mentir, sur les champs de bataille de l'Europe, les nobles traditions de bravoure qui illuminent les pages de leur histoire.

De plus, les chaînes économiques qui unissent si étroitement le Canada au Commonwealth ne sont pas sans avoir créé une dépendance très forte du Canada à l'égard de l'Angleterre. Notre commerce avec le Commonwealth britannique s'élève à près de 50 p. 100 de notre commerce total. On ne peut me faire croire que ces intérêts économiques sont étrangers à cette dépendance relative dont nous sommes aujourd'hui les victimes.

Voilà, selon mon opinion bien franchement exprimée, les raisons et les motifs en vertu desquels nous ne pouvons prétendre sérieusement que notre pays jouit, dans le Commonwealth britannique, d'une souveraineté absolue. En raison de cette circonstance et parce que nous devons nous plier au fait existant, nous devons admettre qu'il est constitutionnellement et économiquement impossible pour le Canada de déclarer sa neutralité absolue et que nous sommes forcément entraînés dans le tourbillon catastrophique où le sort de l'Europe est en jeu.

Il reste donc à décider quelle sera la forme et l'étendue de la coopération canadienne dans la guerre européenne.

J'ai éprouvé beaucoup de soulagement en écoutant les déclarations de principe émises par le très honorable premier ministre, le 8 septembre dernier. Elles peuvent se résumer en quatre points principaux: premièrement, notre défense territoriale.

La défense et la sécurité du pays constituent la première tâche et le premier devoir du peuple du Canada,

...comme l'a dit le très honorable premier ministre.

Deuxièmement, notre coopération économique:

Nous entendons coopérer en accentuant la pression économique.

Troisièmement, l'engagement solennel de ne pas proposer et adopter une loi de conscription militaire et, quatrièmement, de ne pas envoyer de contingents de l'autre côté des mers sans soumettre au préalable cette décision à l'approbation du peuple du Canada.

Nous avons devant nous une motion amendante le paragraphe (b), de l'article 2. Lorsque l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée, un principe a aussi été approuvé par la Chambre, celui de la coopération du Canada avec l'Angleterre dans la guerre qui, maintenant, est déchaînée sur l'univers.

Monsieur le président, vous me permettez maintenant de vous demander comment nous pourrions aujourd'hui soutenir le contraire de ce que nous avons admis. J'en arrive maintenant à l'envoi de contingents outre-mer. Je donnerai une opinion personnelle. Le très honorable premier ministre n'a-t-il pas dit: "Ce que je veux, c'est une expression d'opinion libre dans un Parlement libre". Je crains—et ne me cache pas pour le dire—que ces envois de contingents volontaires ne soient le prélude d'une compromission qui, plus tard, nous amènera un cabinet d'union d'où naîtra la conscription militaire.

Dans la situation présente, ne devons-nous pas choisir le moindre mal? Monsieur le président, les déclarations formelles du très honorable ministre de la Justice me suffisent pour croire que nous n'aurons pas au Canada de conscription militaire, à laquelle je suis radicalement opposé. Lorsque nous savons la somme de travail extraordinaire qu'il a déployé avec ses collègues de la province de Québec, depuis quelques semaines, pour faire triompher l'opinion canadienne-française en matière de coopération militaire, je crois que nous pouvons ici ouvrir une parenthèse et dire que la conscription militaire ne sera jamais approuvée et adoptée par le gouvernement libéral actuel. D'autre part, ces envois, au delà des mers de contingents, même volontaires, me créent malgré moi beaucoup d'appréhension. Je ne puis me défendre de douter, comme le disait mon honorable ami le député de Portneuf (M. Gauthier), que "les circonstances seront peut-être plus fortes que les hommes" et que devant les faits, malgré l'intégrité et la loyauté des honorables ministres qui ont promis que cela ne se ferait pas, demain le Canada sera obligé d'adopter une telle mesure sous un cabinet d'union. Il

faut donc combattre pour qu'un gouvernement d'union ne s'empare pas du pouvoir au Canada. Nous aurions la conscription dans six mois.

Monsieur le président, c'est cette raison et uniquement cette raison qui fait que je ne puis accepter l'amendement que vient de proposer l'honorable député de Vancouver-Nord (M. MacNeil). Je suis sympathique au principe qu'il invoque, mais je me demande ce qui arrivera demain si nous combattons le gouvernement actuel au bénéfice d'un gouvernement d'union.

(Traduction)

Où en serons-nous demain si nous nous opposons au Gouvernement actuel? La nécessité de former un gouvernement d'union s'imposera à nous. La leçon de la dernière guerre est plus éloquente que tout ce que je pourrais dire. Je crois que la population du pays est d'opinion qu'il vaut mieux maintenir le Gouvernement actuel que de former un gouvernement d'union. Tel est mon avis et je tiens à ce que la députation ne se méprenne pas sur ce point. Qu'est-il survenu au cours de la dernière guerre? Nous avons alors vu le ministre de la Justice (M. Lapointe) et le premier ministre (M. Mackenzie King) luttant contre la conscription au côté de sir Wilfrid Laurier. Il en serait de même si nous les combattions aujourd'hui, et c'est ce que je ne veux pas. Mes commettants ne veulent pas cela et la province de Québec ne le veut pas. Nous voulons voir tous les citoyens du pays et tous les députés de la Chambre parfaitement unis. Nous voulons un appui unanime pour le Gouvernement actuel afin qu'on ne puisse pas nous imputer la responsabilité de mesures injustes ou irrationnelles en raison de la mesure de notre coopération ou de notre participation à la guerre. C'est la raison qui m'empêche d'appuyer l'honorable député qui a proposé l'amendement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, je ne dirai qu'un mot pour bien faire saisir à la députation la portée de l'amendement que l'on vient de proposer. Le Gouvernement demande à la Chambre d'approuver un crédit de cent millions de dollars destiné, entre autres fins, à la conduite des opérations navales, militaires et aériennes au Canada ou au dehors.

Le projet d'amendement tend à remplacer les mots "ou au delà" par les mots "ou dans les régions contiguës". Le texte deviendrait donc le suivant:

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou dans les régions contiguës.

Je poserais d'abord la question suivante: Qu'entend-on par "régions contiguës"? Faut-

il entendre les régions qui ne dépassent pas nos rives? S'il en devait être ainsi, quel cas faudrait-il faire de l'opinion de ceux qui sont les plus en mesure de se prononcer sur ce qui, même dans son application la plus restreinte, est essentiel à la défense du Canada, à savoir la coopération de la marine et des armées de l'air avec les autres forces, pour la défense de Terre-Neuve, de St-Pierre et Miquelon, îles situées au large des nos côtes? Le projet d'amendement laisserait entendre, semble-t-il, que nous ne pourrions ajouter nos forces navales et nos effectifs de l'air aux forces navales et à l'armée de l'air de la Grande-Bretagne ou de la France pour protéger Terre-Neuve, St-Pierre et Miquelon, dont la protection est essentielle à la nôtre. Que l'ennemi s'empare de Terre-Neuve ou des îles St-Pierre et Miquelon et en fasse des bases de ses opérations, de quelle protection réelle pourra donc jouir le littoral du Canada sur l'Atlantique? Pourtant le projet d'amendement, à moins de l'interpréter tout autrement que ne l'ont fait ceux qui ont déjà pris la parole, nous empêcherait, c'est du moins mon impression, d'affecter notre force navale et notre armée de l'air à cette défense particulière de nos propres côtes canadiennes. J'ose croire que si le comité saisit bien ce point il ne voudra pas modifier le texte de la résolution dans ce sens.

J'ajouterai que plusieurs honorables députés, et c'est très naturel, s'attardent trop à songer à la dernière guerre et oublient, je le crains, de se rendre suffisamment compte des changements apportés depuis et dans les méthodes et dans les objectifs des guerres modernes. Il n'y a pas de comparaison à tenter entre ce qui a pu paraître sage ou non en 1914, et ce qui peut paraître sage ou non en 1939. Toute la stratégie militaire et tous les instruments de guerre ont changé dans l'intervalle. J'imagine que certains honorables députés qui appuient l'amendement ne songent, dans ce projet d'amendement, qu'à l'envoi de forces expéditionnaires outre-mer. Supposons qu'il ne soit aucunement question à l'heure présente de l'envoi d'une force expéditionnaire, et il faudra conclure que le projet d'amendement supprimera toute espèce de coopération effective entre les forces navales et les effectifs de l'air de la Grande-Bretagne et de la France d'une part et, d'autre part, nos forces navales et notre armée de l'air pour la défense du Canada lui-même. Aucun honorable député ne songerait un seul instant, semble-t-il, à limiter de cette façon l'action du Gouvernement pour la défense de notre propre patrie. J'ai donné un exemple pour ce qui est de l'Atlantique, et on pourrait en donner plusieurs autres relativement au Pacifique.

[Le très hon. Mackenzie King.]

J'ajouterai encore que le Gouvernement a exposé sa politique dans le discours du trône qui a déjà été adopté et qu'il en a expliqué les grandes lignes et plus en détail dans le cours du débat sur l'Adresse. J'ai établi nettement, entre autres choses, l'étendue d'une partie des mesures de coopération que nous nous proposons d'accorder immédiatement, et voici en partie ma déclaration:

Certaines mesures de collaboration au point de vue économique, naval et aérien s'imposent évidemment et il y a possibilité de les prendre sans délai. J'ai déjà parlé des mesures d'ordre économique. Les renseignements que nous avons obtenus indiquent que les moyens les plus immédiats et les plus efficaces de collaboration seraient l'expansion rapide des écoles d'aviation, des installations aériennes et navales et l'expédition d'un personnel de l'air aguerri. Nous nous proposons de prendre immédiatement ces mesures.

Cet amendement refuserait au Gouvernement le droit d'aller jusqu'au terme de son programme et aussi, jusqu'au terme du programme que la Chambre des communes l'a autorisé à suivre, en adoptant l'Adresse. L'Adresse a été adoptée et la Chambre a souscrit à la politique du gouvernement qui lui a été exposée en termes précis. Nous n'allons pas maintenant entraver indûment notre ligne de conduite en essayant de refuser au Gouvernement l'autorisation que son programme demande.

Un mot pour conclure. Ceux qui voudraient débattre certaines questions au stage actuel de nos délibérations ont toute ma sympathie, mais je réitère ce que j'ai dit au commencement de la séance. Les soldats tombent déjà par milliers, que dis-je, par centaines de milliers sur les champs de bataille d'Europe. Le conflit gagne rapidement d'autres pays européens que la Pologne. On a attaqué la France et l'Angleterre et l'offensive se développe en haute mer. Je ne trahis aucun secret en disant que les sous-marins sillonnent non seulement l'Atlantique mais aussi le Pacifique. Où seront les avions ennemis d'ici quelques jours, ou ce soir, personne ne le sait. Le moment de faire face à un avion ou à un sous-marin n'est pas celui où l'ennemi est à nos portes, mais bien lorsque l'on peut encore prévenir un torpillage ou une descente chez nous. La députation comprendra, pendant la présente session, la terrible responsabilité qui repose sur le cabinet dans l'exécution de besognes très urgentes. Nous demandons à la Chambre d'apporter la plus grande mesure possible de collaboration, et de nous permettre d'agir et de collaborer aussi promptement que possible. Je prie donc tous les députés, lorsqu'il s'agit d'amendements à un projet de loi, d'être prêts à voter sans délai et d'économiser un temps précieux, car le Canada maintenant est en guerre avec l'Allemagne.

(L'amendement est rejeté par 151 voix contre 16.)

L'article est adopté.

Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 6 (emprunts autorisés).

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart) : Je constate que la clause autorise le gouvernement à effectuer les emprunts à concurrence de cent millions de dollars

au moyen de l'émission et de la vente ou du nantissement de valeurs du Canada, sous la forme, en telles sommes distinctes, au taux d'intérêt et aux autres termes et conditions que le gouverneur en conseil peut approuver

Permettez-moi d'insister auprès du gouvernement pour que nous ne commençons pas, au début même de cette grande guerre, à charger les épaules de la génération qui va suivre de tout le fardeau que le pays devra supporter comme conséquence du conflit qu'il semble maintenant impossible d'éviter. Je suis convaincu, ainsi que je l'ai déclaré samedi dernier, qu'il existe des sources de revenu encore inutilisées où nous pourrions puiser, au lieu de recourir aux emprunts, afin de nous procurer les fonds dont nous avons besoin. Si nous avons besoin immédiatement de 100 millions de dollars, il me semble, ainsi qu'un membre du groupe du crédit social l'a exposé cet après-midi, que nous disposons avec notre banque centrale d'un moyen de répondre à cette nécessité urgente tandis que nous élaborons d'autres moyens de prélèvement. Je crois qu'entre autres moyens l'établissement d'une taxe sur les accroissements de capital et les profits excessifs, nous permettrait de prélever une somme très considérable. Je signalais à la Chambre, samedi dernier, que l'on avait annoncé, il n'y a guère plus d'un mois, un report de près de cent millions de boisseaux de blé. La majeure partie de ce blé avait été achetée à très bas prix de la Commission du blé. Les journaux nous apprenaient quelques jours plus tard que la Commission du blé avait disposé de ses stocks et que cette énorme quantité de blé échappait à son contrôle.

Depuis ce temps, le blé a subi une hausse brusque,—je n'ai pas vérifié la cote d'aujourd'hui,—et il sommande maintenant 30 c. de plus par boisseau qu'il n'en commandait il y a quelques semaines. Cela veut dire que pendant toute cette période de tension, qui a été une période d'angoisse pour la plupart d'entre nous, certains individus, en notre pays et ailleurs, ont réalisé ou peuvent réaliser de la vente de ce blé un bénéfice d'environ 30 millions de dollars. Je cite simplement un exemple.

M. DONNELLY : Comment l'honorable député peut-il savoir si ce n'est pas la Commission qui a réalisé ce bénéfice?

M. COLDWELL : On m'a interrompu. Je le sais parce que, d'après les journaux, la Commission a déclaré, au début d'août, qu'elle avait disposé du report de blé et qu'elle attendait la nouvelle récolte.

M. DONNELLY : L'honorable député sait que la Commission détient des options.

M. COLDWELL : Je ne suis pas au courant des achats à terme mais, si je me souviens bien, le parti auquel appartient mon honorable ami a critiqué l'ancienne Commission du blé que dirigeait M. McFarland parce qu'elle avait acheté à terme. J'en conclus donc que le parti libéral ne tolérerait pas de semblables opérations.

Je signale la chose. Je fais aussi remarquer qu'en lisant le journal quotidien on constate que les actions des industries se rapportant à la guerre ont accusé une hausse rapide au cours des dernières semaines; des fortunes ont déjà été réalisées. Je suis d'avis que nous devrions, dans la mesure du possible, acquitter les frais de guerre à même le revenu ordinaire. Comme l'a dit un des honorables députés qui siègent à ma gauche, nous devrions adopter une politique de financement au jour le jour. Au nom du groupe auquel j'appartiens, je fais remarquer que nous devrions, dans la mesure où la chose est possible, poser comme règle dès le début de ce grand conflit de ne pas faire supporter aux générations futures les frais de la présente guerre car, après tout, elle est la conséquence des actes de notre génération à nous.

J'ajouterais que nous pourrions abroger la loi en vertu de laquelle certaines organisations bénéficieraient d'une remise d'impôt sur le revenu pour avoir apporté cette année à leurs usines, certains agrandissements et remplacements. Peut-être la Chambre le fera-t-elle avant la fin de cette session. Nous pourrions accroître davantage l'impôt sur les gros revenus et commencer à taxer les excédents de bénéfices. Ainsi qu'on l'a fait remarquer dans cette Chambre, le coût de certaines denrées est déjà plus élevé, ce qui, à mon sens, est injustifiable et injuste. Je le déclare au Gouvernement cet après-midi, nous ne devrions pas inaugurer une politique d'emprunts de guerre qui aura pour résultat d'accroître encore le fardeau de notre dette et qui amènera inévitablement, et avant bien longtemps, la ruine sociale et économique du pays. Nous ne devrions pas, dès le début de ce grand conflit, autoriser le Gouvernement à emprunter 100 millions de dollars. Notre banque nationale est là pour répondre à nos besoins de l'heure. J'entendais le gouverneur de la banque dire au comité que la couverture représentée par notre or, nos titres et le reste, nous permettrait, si nous le désirions, d'augmenter considérablement le volume de notre

numéraire ou le recouvrer au moyen de nouvelles taxes. Je ne suis pas en faveur de la planche à billets, mais je dois faire remarquer que, poussé par la nécessité, et avec la couverture nécessaire, l'on peut obvier aux emprunts à un taux d'intérêt élevé. Il ne s'agit que de le vouloir. Ainsi que le disait un honorable député cet après-midi, il va se faire un effort, vu la situation mondiale, pour accroître les taux d'intérêt.

Voici, en résumé, où je veux en venir: Je suis d'avis que nous devrions pourvoir à nos besoins actuels en ayant recours à l'organisme créé par ce Parlement, savoir, la Banque du Canada. Il s'agirait de décider ensuite des moyens à prendre pour prélever ces 100 millions de dollars. J'estime que nous pourrions y pourvoir totalement en ayant recours à des impôts sur les accroissements de capital et sur les excédents de bénéfices, quitte à recourir plus tard à l'impôt sur les revenus élevés. J'exorte donc le Gouvernement à suivre cette ligne de conduite plutôt que de s'en tenir à la politique énoncée dans cette clause, politique qui, à mon sens, nous conduira à la ruine économique, suivie plus tard d'une ruine sociale.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Sur l'article 6 (emprunts autorisés).

(Texte)

M. DUBOIS: Monsieur le président, depuis trois ans je me suis opposé à l'augmentation des crédits militaires, appréhendant ce qui arrive aujourd'hui. Jamais je n'ai senti comme aujourd'hui la responsabilité du mandat que m'ont confié mes électeurs en 1935. Je n'ai d'acrimonie contre personne. Aucune haine ne m'inspire en ce moment. Seul le devoir me dicte ma conduite en l'heure solennelle que nous vivons. Appartenant à un Parlement libre, dans un pays libre, je veux dire librement à la Chambre que je ne puis voter en faveur de ce projet de loi tant que les mots "ou hors", dans l'article 2, paragraphe 1, alinéa 3, n'auront pas été retranchés.

M. GAUTHIER: Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger inutilement le débat, mais je me dois à moi-même et je dois à mes électeurs quelques explications sur le vote que j'ai donné cet après-midi. Après avoir joui des privilèges d'un pays et d'un Parlement démocratiques et voulant aussi user des privilèges que me confère mon titre de député libéral, je tiens à déclarer que si je votais un sou pouvant servir à l'envoi d'un corps expéditionnaire au delà des mers, je serais injuste envers moi-même et mes convictions personnelles, je serais injuste envers

[M. Coldwell.]

mes électeurs et je leur mentirais, après les luttes que j'ai soutenues dans le comté de Portneuf, à côté d'hommes qui ont laissé à la Chambre la réputation de bons batailleurs, de bons libéraux, d'hommes qui avaient des convictions sincères et qui les conservaient. Et je mentionnerai entre autres l'honorable Lucien Cannon qui, en 1935, avait été élu député de Portneuf. Lors de la lutte que je fis à ses côtés, il a déclaré sur tous les tréteaux populaires du comté que pas un sou pour l'envoi d'un contingent outre-mer ne serait voté par lui-même, et j'ai appuyé ses déclarations. Je serais donc injuste envers mes électeurs et, en plus, je porterais un jugement qui serait contraire à la position que j'ai prise depuis que je suis à la Chambre des communes.

En 1937, je déclarais dans cette Chambre, dans un discours sur les crédits militaires, que j'étais opposé à la participation, en hommes, aux guerres extérieures et je le suis encore. Je déclarais alors que je me doutais que ces crédits pourraient servir un jour à l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire. Je savais que si un militaire, qu'il soit cavalier ou aviateur, traversait les mers aux frais du Canada pour prendre part à une guerre et si j'avais donné un vote pour ce crédit servant à l'envoyer en Europe, j'aurais voté à l'encontre de mes convictions et démenti l'attitude que j'ai prise depuis que je suis à la Chambre des communes. C'est pourquoi je soupçonnais alors et je soupçonne encore qu'en commençant à participer à une guerre même d'une manière volontaire, nous avons un pied dans l'étrier, et tôt ou tard il nous faudra enfourcher le cheval et entreprendre une participation qui, même si elle paraît volontaire, l'est plus ou moins.

Je me rappelle qu'en 1914,—j'étais alors d'âge à être conscrit,—plusieurs de mes amis se sont endormis libres le soir et se sont réveillés le lendemain matin enrôlés. C'était dans ce temps-là le service volontaire. Certains de mes amis se sont enrôlés volontairement et consciemment. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour demeurer au Canada. J'ai conseillé à ceux qui voulaient m'écouter d'y demeurer pour la défense du Canada et du Canada seul. Je continue et je continuerai à le leur conseiller. Je ne changerai jamais d'idée, je continuerai à conseiller à mes compatriotes de ne pas s'enrôler pour aller participer à une guerre extérieure.

Monsieur le président, nous avons un pays immense et nous n'avons que 11 millions de population. A cause de l'immensité de notre pays, il nous faut garder nos citoyens pour le défendre d'abord.

Si nous avons une dette énorme, il ne faut pas l'augmenter outre mesure par une

participation irraisonnée. Même si nous émettons une opinion qui n'est pas partagée par la majorité des députés, nous avons le droit, sans scandale, d'user des privilèges que nous confère notre titre de représentant du peuple. Nous avons le droit d'user des privilèges appartenant à un Parlement démocratique dans une démocratie. Et c'est ce que nous faisons. Monsieur le président, je ne le fais pas pour m'attirer des applaudissements,—comme on l'a déjà dit,—ni pour m'assurer un succès politique éphémère sur les tréteaux populaires, mais je le fais par conviction, parce que je ne veux pas changer d'idée, croyant que je dois dépenser toutes mes énergies pour la défense de mon pays d'abord, de mon pays seul, que je veux garder, quoi qu'on puisse en penser, à la Couronne britannique. Je partage l'opinion de mon honorable ami du comté de Beauce (M. Lacroix) qui, cet après-midi, a donné un argument irréfutable, argument qui prouve que nous voulons conserver d'abord à la Couronne britannique le Dominion du Canada et rester dans l'association libre du commonwealth des pays britanniques.

(Traduction)

M. CHURCH: Je ne vois pas comment le dernier orateur se soit conformé au règlement au sujet de cet article.

En 1937-1938, le Gouverneur en conseil a été autorisé, et il était autorisé longtemps avant cela, à prélever des fonds. Une bonne partie de ces fonds n'a pas été dépensée. J'appuie toutes les dispositions du projet de loi. Je n'y trouve pas à redire, mais j'aimerais que le ministre de la Défense fournisse aujourd'hui ou demain des précisions sur cette façon de dépenser ces 100 millions, car on l'a critiquée au cours de la dernière guerre en disant que c'était un blanc-seing. Nous voulons obtenir la valeur de notre argent et je voudrais que le Gouvernement définisse sa politique au sujet des fonds inutilisés. Au cours de la dernière session, la Chambre a voté 63 millions de dollars au ministère de la Défense Nationale, mais à cause de la longueur de la session, très peu de commandes ont été placées. C'est maintenant le temps d'agir; nous avons entendu trop de considérations obscures depuis la réunion de la Chambre, jeudi. On devrait préciser à quoi se rapportent les décrets du conseil sous le régime de l'article 6 et quelles sommes n'ont pas été dépensées ou empruntées et en vertu de quelle programme. On ne devrait pas perdre une journée quant à ce qui est de fournir les hommes, les vivres, les vêtements et les munitions. Il faudra beaucoup de temps un an ou deux, pour dépenser l'argent, pour obtenir livraison des commandes de munitions et pour équiper les recrues, la chose la

plus importante, et pour les former et les équiper. On s'est beaucoup plaint de ce que malgré les fonds votés au cours de la dernière session et dans certains cas fournis sous le régime de décrets du conseil, les hommes manquaient d'équipement: chaussures, vêtements, fusils et ainsi de suite, à leur arrivée aux camps. Je ne veux pas retarder la délibération du bill, mais j'espère que soit à propos de cet article, soit lors de la troisième lecture le Gouvernement nous fera grâce du langage obscur que nous avons entendu depuis trois jours et nous indiquera exactement, à la Chambre et à la population, ce qu'il entend faire. Tout le monde au pays tient à donner au Gouvernement le maximum d'aide dans une crise mondiale comme celle-ci et à lui adresser le minimum de critique. J'espère donc que demain ou après-demain le Gouvernement prendra des mesures précises en vue d'aider au recrutement volontaire. Bien que ces jeunes chômeurs aient reçu fort peu d'aide du Parlement ils sont cependant très désireux d'aider le Gouvernement et de s'enrôler. J'espère donc que nous donnerons un sens à toutes les paroles qui ont été prononcées au cours des trois ou quatre derniers jours.

M. LANDERYOU: Monsieur le président je n'ai pas l'intention de retarder les travaux du Gouvernement pendant la présente session, mais je tiens à profiter de l'occasion pour protester une fois de plus contre cette méthode de prélever des fonds aux fins du Gouvernement. Si nous pouvons emprunter sur le crédit de la nation, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas émettre de monnaie sur ce même crédit. C'est le même principe. Pourquoi continuerions-nous à emprunter au lieu d'émettre de la monnaie? Je n'ai jamais pu obtenir du ministre chargé des finances du pays une explication sur la vraie raison pour laquelle nous ne pouvons, en tant que nation, émettre de monnaie sur le crédit plutôt que de l'emprunter sur ce crédit. J'espère qu'en ce qui a trait aux dépenses qui seront faites dans les années à venir, si la guerre doit se prolonger, le Gouvernement donnera aux propositions que nous avons faites pendant les années durant lesquelles nous avons été membres de la Chambre la considération qu'elles méritent.

(Texte)

M. POULIOT: Monsieur le président, mon honorable collègue qui vient d'adresser la parole ne doit pas s'attendre à ce que nous réfutions pour la millième fois l'argument de son groupe à l'effet que les soldats devraient être payés avec du papier blanc qui n'aurait aucune valeur. Si les soldats s'enrôlent, ils

méritent d'être payés avec une monnaie dont ils pourront se servir pour aider leur famille et pour acheter ce qui leur faut. C'est vraiment une moquerie d'entendre les honorables députés du crédit social exposer de nouveau à la Chambre leur théorie, qui ne repose sur rien, pour payer les soldats avec un papier sans valeur.

Je tiens d'abord à féliciter l'honorable ministre du Revenu national (M. Ilsley) qui, pendant plusieurs mois, a accompli une double besogne sans négliger les affaires de son département. Il était à la tête du ministère des Finances et il a prouvé son expérience des affaires et son bon jugement. Quand il était simple député, il a été à même de me rendre bien des fois des services, et j'ai toujours apprécié sa profonde connaissance des affaires publiques. Je lui offre mes meilleurs vœux.

La question qui nous est soumise est la plus importante que j'ai eue à considérer depuis les quinze ans que j'ai l'honneur de représenter le comté de Témiscouata à la Chambre. Au Parlement, il ne faut pas discuter sur une base sentimentale. Il faut ne parler que le langage de la raison. Surtout dans les moments critiques, il faut tout considérer avec calme. Certains faits d'ordre juridique international et d'ordre constitutionnel privé doivent être mis en lumière afin que chacun puisse comprendre quel est le statut actuel de cette colonie que l'on est convenu d'appeler le Dominion du Canada. Certains orateurs, dans les débats précédents, ont dit qu'un des bienfaits de notre système était la liberté de parole. Ils ont mentionné les noms de deux de mes collègues que je félicite, car je n'ai pas toujours eu le privilège d'exprimer aussi librement ma pensée dans cette Chambre, bien que je fusse alors dans les limites des règles parlementaires et que le langage que j'employais ne fût pas à l'encontre des us et coutumes du Parlement.

Tout en appréciant les démarches faites pour la paix par certains hommes d'Etat, nous voyons mieux que jamais la futilité du travail de la Société des nations dans chaque continent: Au Gran Chaco, de l'Amérique du Sud; en Abyssinie, d'Afrique; en Chine, d'Asie et en Tchécoslovaquie, d'Europe. Je ne veux pas déprécier la sincérité de ces hommes d'Etat qui ont eu foi en la Société des nations, mais comme lord Baldwin l'a admis, dans le dernier discours public qu'il a prononcé, à l'époque du couronnement de Sa gracieuse Majesté George VI, la Société des nations n'a pas servi à grand'chose. D'ailleurs, c'est ce que M. Chamberlain a répété l'année dernière avec plus d'emphase. On nous a aussi beaucoup parlé de "status" au Canada. On a soutenu que l'Empire britannique était

[M. Pouliot.]

composé de nations libres, ayant des droits égaux, ce qui est faux. Dans un autre débat, un orateur éminent a déclaré que personne dans notre province de Québec,—et il appuyait sur les mots,—journalistes, membres du Parlement ou autres, "n'avait résolu ni même cherché à résoudre les difficultés juridiques insurmontables et j'allais dire insolubles" relativement à notre constitution et à la neutralité de notre pays. Il me répugne, monsieur le président, de parler du député de Témiscouata, mais je puis rappeler aux honorables députés qu'il y a deux ans, dans le plus grand journal français d'Amérique, *La Presse*, de Montréal, celui qui vous adresse la parole a indiqué, d'une manière aussi claire que l'eau de source ou que le soleil de midi, que le Canada n'était pas une nation souveraine.

Je regrette de ne pas partager, sur ce point juridique, l'opinion de mon chef, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), qui a parlé l'autre jour de "full nation". La traduction de ce mot "full" dans la version française des débats est "véritable". Je défie qui que ce soit de trouver dans n'importe quel dictionnaire le mot français "véritable" comme traduction du mot anglais "full". Nous sommes une "véritable nation" en ce sens que nous sommes une agglomération d'individus dans un territoire déterminé, mais le Canada n'est pas une nation souveraine, et il ne l'est pas à cause de notre Constitution. Je présume qu'il n'y a pas un seul député qui n'ait lu et relu l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et, en particulier, les articles 53, 54, 55, 56 et 57, au sujet du désaveu des lois que nous adoptons en ce Parlement. D'abord, Son Excellence le Gouverneur général du Canada, aux termes de l'un de ces articles, peut refuser de les sanctionner et les soumettre au gouvernement britannique; et même si, aux termes de l'article 56, Son Excellence le Gouverneur général du Canada, en sa qualité de représentant officiel de Sa Majesté le roi du Canada, accorde la sanction royale à une loi adoptée par les deux Chambres du Parlement canadien, néanmoins, Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne en Conseil peut désavouer cette loi dans un espace de deux ans. C'est-à-dire que le roi de Grande-Bretagne, assisté de son conseil, à deux ans pour désavouer n'importe quelle loi, même si elle a été sanctionnée par celui qui est le représentant officiel de Sa Majesté le roi du Canada.

Et afin qu'il n'y ait pas de malentendu, monsieur le président, je vais citer l'article 56 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, que tous connaissent par cœur:

(Traduction)

Lorsque le Gouverneur général aura donné sa sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre

une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'Etat l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu,—accompagné d'un certificat du secrétaire d'Etat, constatant le jour où il aura reçu l'acte—...

C'est-à-dire le secrétaire d'Etat à Westminster et non à Ottawa...

...étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des Chambres du Parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification.

(Texte)

C'est exactement ce que je disais tout à l'heure. Alors, comment pouvons-nous prétendre être une nation souveraine si notre Roi, non pas en sa qualité de roi du Canada mais en sa qualité de roi de Grande-Bretagne, assisté par le cabinet britannique, à Westminster, peut désavouer n'importe quelle loi adoptée par ce Parlement?

Le Canada peut donc être une nation au point de vue géographique, mais au point de vue juridique il est évident que le Canada n'est pas une nation souveraine. Et c'est pour cela que je suis d'avis que le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) avait parfaitement raison de déclarer que le Canada ne pouvait être neutre dans la présente guerre. Je m'accorde avec lui quand il déclare qu'il n'y a pas de neutralité partielle ou mitigée. On a fait beaucoup de bruit au sujet de la déclaration de neutralité du Canada, mais ceux qui veulent prendre la peine de lire l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, particulièrement la partie qui concerne le désaveu, peuvent se rendre compte parfaitement que le Canada n'est pas un pays indépendant, que le Canada n'est pas un pays souverain et que si nous avons fait des progrès dans le domaine constitutionnel, ce sont des progrès linguistiques qui, en réalité, n'ont aucune portée juridique. Le Canada est une colonie et n'a fait aucun progrès depuis cent ans.

Monsieur le président, le Canada, comme pays britannique, était en guerre du moment que l'Angleterre était en guerre, pour une bonne raison, c'est qu'il était considéré comme un dominion britannique, et ce ne sont que les nations souveraines qui ont le droit de déclarer leur neutralité en temps de guerre. Par conséquent, la déclaration de guerre du Canada n'était ni plus ni moins que la confirmation officielle d'un fait déjà établi et la conséquence de ce que nous voyons dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et de ce que nous constatons dans le domaine commercial, parce que nos agents commerciaux sont sous le contrôle des consuls ou diplomates anglais dans tous les pays du monde où il n'y a pas de ministre du Canada.

Plus que cela, c'est avec sir Thomas Inskip, qui vient d'être nommé à la Chambre des lords, que M. Massey, haut-commissaire du Canada à Londres, communique pour avoir les détails des négociations du gouvernement anglais avec les autres puissances. M. Massey n'a pas de contact direct avec l'ambassade de France, ni avec l'ambassade d'Allemagne, à Londres, mais toutes les nouvelles, il les obtient par la voie du Foreign Office et des ministres du gouvernement anglais.

Il ne faut pas se faire d'illusion, monsieur le président, et dans une période grave comme celle-ci, il faut peser ses mots. C'est pourquoi je m'accorde parfaitement avec le très honorable ministre de la Justice quand il déclare que le pays ne pouvait pas être neutre dans la présente guerre, parce qu'il avait cessé d'être neutre dès le moment où l'Angleterre avait signifié son ultimatum au reichsführer allemand.

Dans ce cas, il faut cesser de répéter que le Canada est une nation et cesser de laisser entendre que le Canada est une nation libre, une nation souveraine. Il faut dire toute la vérité et admettre que le Canada n'a pas progressé depuis le jour où il était une colonie, sauf que son commerce s'est développé et que nous avons des ministres plus ou moins efficaces dans diverses parties du monde,—la France et la Belgique exceptées.

Monsieur le président, je suis très honoré de venir de cette partie de la province de Québec d'où mon très honorable ami le ministre de la Justice est lui-même originaire. Il sait que j'ai le plus grand respect pour lui et que j'ai également beaucoup de respect pour le chef du parti libéral, le très honorable premier ministre, ainsi que pour leurs collègues. Je suis en contact direct avec la classe laborieuse et la classe agricole de la province de Québec,—du moins pour ce qui concerne mon comté et je pourrais même dire au delà. D'ailleurs, si quelqu'un converse tous les jours avec des ouvriers ou des cultivateurs, se penche sur eux pour les écouter et pour comprendre leurs problèmes, il finit par avoir ce que l'on appelle en anglais "a composite picture" des opinions tant des ouvriers que des cultivateurs.

Et vous savez, monsieur le président, qu'il ne faut pas juger le Canada par l'atmosphère d'Ottawa. Il n'y a pas d'endroit où l'on puisse mieux réfléchir qu'à la campagne. J'ai eu le très grand privilège d'adresser la parole dans plusieurs villes de la province d'Ontario, depuis Windsor jusqu'à Ottawa, en 1932, 1933, 1934 et 1935, particulièrement en participant aux campagnes de mon ami l'honorable Mitchell Hepburn, premier ministre de la province d'Ontario. Il n'y a peut-être pas un seul député d'un comté rural de la province de

Québec qui ait eu l'occasion de rencontrer autant de cultivateurs et d'ouvriers de la bonne province d'Ontario. A Windsor, à Chatham, à London, à Toronto, à Ottawa, à Casselman, à Finch, à Rockland et dans plusieurs autres centres ruraux, j'ai constaté que personne ne ressemblait plus au brave habitant de la province de Québec que le cultivateur écossais presbytérien de la province d'Ontario. J'ai été à même de me faire des amis parmi ces cultivateurs. J'ai eu du plaisir à discuter avec eux. Je reconnaissais en eux les braves électeurs de mon comté. Leurs problèmes étaient identiques.

Monsieur le président, je crois que vous serez surpris d'entendre la lecture d'une résolution adoptée unanimement par le conseil municipal de la paroisse de Saint-Hubert, dans le comté de Témiscouata. La paroisse de Saint-Hubert est à neuf milles de la gare de Saint-Honoré, du chemin de fer de Témiscouata, et à vingt milles au sud du fleuve Saint-Laurent. La résolution qui m'a été transmise parle d'elle-même, mais j'attire spécialement votre attention sur la rédaction de cette résolution, qui démontre que les Canadiens français de la province de Québec envisagent la situation aussi sérieusement qu'elle doit l'être et qu'ils fournissent des suggestions dont tout le monde peut tirer profit, depuis les têtes dirigeantes de la Chambre des communes jusqu'au plus humble député que je suis :

Province de Québec,

Municipalité de Saint-Hubert.

A sa session de septembre 1939, le conseil municipal de Saint-Hubert a adopté la résolution suivante :

Proposé par le conseiller Charles Thériault :
Appuyé par le conseiller Alphonse Chouinard ;
Considérant que l'Angleterre est en guerre contre l'Allemagne pour une cause juste ;

Considérant que le Parlement du Canada se réunit en session d'urgence pour déterminer l'attitude du Canada dans le présent conflit ;

Considérant que notre représentant audit Parlement, M. J.-F. Pouliot, aimerait peut-être que l'opinion de ses électeurs lui fût précisée pour qu'il puisse l'exprimer en Chambre durant la présente session ;

A cette fin, il est résolu à l'unanimité que la paroisse de Saint-Hubert, par la voix de son conseil municipal, lui fasse connaître ses vues dans le présent conflit :

1. Le Canada doit pourvoir d'abord à la défense de son territoire, et ce, le plus efficacement possible.

2. La manière la plus efficace d'aider l'Angleterre est, pour le Canada, d'employer ses ressources à lui fournir des produits de toutes sortes.

3. Le Canada n'a pas les moyens, vu sa dette, de fournir d'armées expéditionnaires, dont d'ailleurs la nécessité ne semble pas évidente.

4. La conscription serait un désastre pour le pays et, par la suite, plus nuisible qu'utile à l'Angleterre. A ces fins, nous espérons que vous

[M. Pouliot.]

ferez vôtre notre manière de voir et que vous la défendrez en Chambre comme vous avez toujours défendu les intérêts du peuple canadien.

Adopté unanimement.

(Signé) Geo. April,

Sec.-Trés.

(Contresigné)

Freddy Massé, Maire.

Telle est l'opinion des cultivateurs de la paroisse de Saint-Hubert. Si mes collègues de la province de Québec envoyaient cette résolution à chaque conseil municipal de leur comté, je suis certain qu'elle serait unanimement adoptée dans l'immense majorité des cas.

Maintenant, monsieur le président, il y a une autre chose que je tiens à vous dire. C'est que mes compatriotes de langue anglaise s'imaginent que la province de Québec est contre la conscription parce que les Canadiens français ont peur de se battre, et ils ont un certain mépris pour ceux qu'ils présumant des lâches. Grande erreur. Si les Canadiens français sont contre la conscription, c'est parce que, dans la plupart des cas, leurs familles sont établies au Canada depuis deux cents et trois cents ans et qu'ils sont intensément canadiens. Leur patrie à eux, c'est d'abord l'endroit où ils vivent entourés d'un beau paysage, l'endroit où leurs parents ont vécu et où leurs fils vivront aussi. Ils aiment leur petite patrie, leur province et leur pays.

La résolution est catégorique. Le Canada doit d'abord pourvoir à la défense de son territoire et ce, le plus efficacement possible. Nous n'avons aucune objection à ce que d'abord nous aidions l'Angleterre en organisant la défense du Canada sur une base pratique et solide, de manière que le sacrifice de ceux qui s'enrôleront serve à quelque chose et qu'ils n'aillent pas à la boucherie sous des chefs incompetents ou parce que nous n'aurions pas les armements nécessaires. Je prétends que quand un homme fait le sacrifice de sa vie, c'est le plus grand sacrifice qu'il puisse faire et qu'il a droit à la protection du Gouvernement, afin que son effort soit le plus utile à la patrie. J'invite mes collègues de langue anglaise à venir l'été prochain dans mon comté pour que j'aie l'avantage de leur présenter de bons habitants du comté de Témiscouata ; ils auront pour eux, j'en suis sûr, s'ils ne les connaissent pas déjà, le même respect que j'ai pour les cultivateurs que j'ai rencontrés lors de luttes électorales dans la province d'Ontario et dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je crois que la résolution que je viens de vous lire représente virtuellement le sentiment de la province de Québec. Je félicite mon excellent ami le très honorable ministre de la Justice des déclarations qu'il a faites

l'autre jour au sujet de l'imposition de la conscription. La conscription n'est pas nécessaire, nous n'en avons pas besoin pour les luttes en dehors du Canada et, ici même, au Canada, elle serait superflue parce qu'il n'y a même pas un vieillard que je connaisse et qui soit en bonne santé qui refuserait d'aller se battre pour la défense de notre pays. Pour toutes ces raisons, je comprends que la déclaration formelle de guerre du Canada, bien que de fait le Canada fût en guerre, a été une concession. Nous sommes prêts à aller jusque là, mais pas plus loin. Nous sommes prêts à faire une concession pour l'unité du Canada à condition, par exemple, que la province de Québec ne serve pas de bouc émissaire à tous les jingoes et à tous les profiteurs de guerre, dont on dit que le patriotisme est le refuge de la canaille. Lors de la dernière guerre, on a jeté le blâme sur la population de la province de Québec, qui n'a pas de préjugés, qui se compose de bons citoyens et qui a droit à son opinion, si réellement le Canada est une démocratie.

Il y a autre chose que je voudrais dire. C'est que, à ma très grande surprise, j'ai vu dans les journaux des rapports d'assemblée où de jeunes gens ont déclaré qu'ils ne voulaient pas qu'il y eût des armements dans le Canada. Sont-ils ceux qui ont prêché la séparation de la province de Québec du reste du Canada? Si une province du Canada se détachait des autres, il faudrait nécessairement qu'elle fût mieux armée et qu'elle fasse des dépenses plus considérables pour sa défense.

Maintenant, monsieur le président, il y a, dans cette résolution, une chose sur laquelle j'attire encore spécialement votre attention, c'est qu'une armée expéditionnaire ne semble pas nécessaire dans le moment. Pourquoi exposer notre pays à des attaques ou au sabotage pour envoyer nos troupes se battre en Europe. D'abord, la population de l'Angleterre est quatre fois plus considérable que celle du Canada, et l'armée britannique actuelle est à peu près la même que celle du Canada à la fin de la Grande Guerre. Il faut conserver le sens des proportions. Il ne faut pas s'emballer. Il faut considérer les choses telles qu'elles sont et se demander si le Canada doit faire un effort quatre fois plus considérable que l'Angleterre dans cette guerre. Ici, nous n'avons pas de bataillons de femmes; les gardes-malades ne creusent pas de tranchées autour des hôpitaux, comme on l'a vu par des télégraphiques publiées dans les journaux. Ici, cela ne se fait pas. Dans notre pays, les femmes sont aussi courageuses que les hommes, mais donnent l'exemple des vertus familiales, ce qui est conforme à la tradition établie.

Je m'en tiens à ce qui est dit dans cette résolution et je crois interpréter ainsi les sentiments des électeurs non seulement de Saint-Hubert et du comté de Témiscouata mais de l'immense majorité de la province de Québec, tant dans les centres urbains que dans les centres ruraux.

Un mot pour terminer. Il a été question d'un gouvernement d'union. L'honorable chef de l'opposition (M. Manion) a bien voulu offrir sa coopération au Parlement actuel. Il en a été de même des chefs des autres partis. Et si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) a formulé certaines objections personnelles, je suis certain qu'il n'entravera pas le travail du Gouvernement pour maintenir, autant que possible, l'ordre en ce pays. Cela, j'en suis.

Maintenant, quant au cabinet d'union. L'année dernière j'ai été informé qu'il y avait une campagne de cinq ans qui commençait pour la fusion du Canadien Pacifique et du Canadien National. Nous sommes rendus à la deuxième année et je suis certain que les plus chauds partisans du gouvernement d'union sont précisément les protagonistes de la fusion des chemins de fer. Vous n'avez qu'à lire les journaux pour vous en rendre compte. Et si ces gens-là se servent d'une heure aussi grave pour tâcher d'arriver à leurs fins, c'est le temps plus que jamais de dire que le patriotisme est le refuge de la canaille.

Monsieur le président, ne vous imaginez pas que les Canadiens français sont des sujets déloyaux de Sa Majesté. Bien loin de là. Si vous aviez vu la foule de gens, vieillards, jeunes gens, hommes mûrs, femmes et enfants qui se sont pressés à la gare de Rivière-du-Loup pour rendre hommage à Leurs Majestés quand elles ont bien voulu y arrêter, si vous aviez vu la foule de gens qui sont venus de vingt lieues à la ronde pour rendre hommage à nos Gracieux Souverains, vous vous seriez rendu compte que ce n'était pas la curiosité qui les amenait là, que c'était un profond respect. Et je tiens à vous dire aussi, monsieur le président, que tous les dimanches, dans les églises catholiques, on chante le *Domine Salvum fac regem*, le "Dieu sauve le Roi" en latin. Et savez-vous ce que, hier, à la grand messe, mon vénérable curé a dit en commentant une lettre qu'il venait de recevoir de Son Eminence le Cardinal archevêque de Québec: "Priez pour la paix". Il demande à ses paroissiens de jeter un regard vers le ciel pour demander au Dieu tout-puissant de faire cesser cet état barbare de guerre. J'espère que les prières de tous seront exaucées.

(Traduction)

M. HEAPS: Monsieur le président, avant que l'article soit adopté, j'ai voulu prendre la parole à cause de la déclaration du premier ministre dans cette Chambre, il y a une journée ou deux et répétée cet après-midi, que le gouvernement est prêt à écouter les propositions des honorables députés. Cette mesure autorise le prélèvement d'une somme de 100 millions de dollars dont la plus forte partie sera dépensée au Canada pour les fins de la défense de notre pays. Je prends la parole dans le but de suggérer au gouvernement, et j'espère qu'il accueillera très favorablement mes observations, que, par suite de la gravité de la situation actuelle, le Parlement pourrait poser un beau geste de véritable amitié envers la mère patrie dans le moment en affectant au crédit du gouvernement britannique la somme de 100 millions de dollars qu'il fera servir à l'achat des marchandises que produit le Canada, les produits de nos mines, de nos forêts et de nos fermes. Je suis d'avis que ce devrait être un pur don de la part de ce dominion à la mère patrie. Un tel geste de la part du Parlement à cette heure-ci aurait, selon moi, un très bon effet tant sur les citoyens de l'Angleterre que sur ceux de notre pays.

Le Canada a, dans une certaine mesure, retiré des avantages des événements qui se sont produits en Europe depuis quelques jours. Il y a deux semaines environ, notre blé constituait un problème financier formidable pour le gouvernement de notre pays. Grâce à l'augmentation du prix du blé par suite de la guerre, notre gouvernement va épargner une somme considérable, peut-être 50 millions de dollars. Je ne puis, certes, en indiquer le montant exact, car on ne peut ici faire que des conjectures.

Nous retirerons aussi des avantages du fait que le chômage chez nous se trouvera grandement soulagé. La guerre qui vient d'éclater aura pour effet de réduire considérablement le nombre des chômeurs dans notre pays.

Nous serons encore avantagés parce que le prix de toutes les denrées aura une tendance vers la hausse, comme cela s'est produit depuis quelques jours.

Tenant compte de tous ces faits, monsieur le président, je crois qu'il n'y aurait rien de déplacé à ce que le gouvernement canadien mette à la disposition du gouvernement britannique un crédit de 100 millions de dollars pour marquer l'amitié de notre peuple envers celui de l'Angleterre à cette heure critique pour lui. J'ai confiance que le premier ministre et le cabinet examineront cette proposition avec le plus grand soin et, je l'espère, l'accueilleront favorablement.

(L'article est adopté.)

[M. Pouliot.]

Sur l'article 7 (rapport à la Chambre):

Le très hon. MACKENZIE KING: En vertu de cette loi des crédits de guerre le gouvernement effectuera une dépense qui est d'un caractère spécial et, par conséquent, je crois devoir appeler tout de suite l'attention de la Chambre sur cette mesure. Il s'agit d'une dépense dont on verra immédiatement, je crois, tout l'avantage. Les honorables députés se rappelleront que, il y a deux ans, j'ai dit que le prochain développement dans les relations extérieures serait la nomination de hauts-commissaires dans d'autres dominions. Le gouvernement de la Grande-Bretagne, a nommé des hauts-commissaires dans presque tous les dominions, au Canada d'abord, qui fut le premier des dominions à déléguer un haut-commissaire en Angleterre. Depuis, c'est-à-dire l'an dernier, l'Union du Sud-Africain a nommé M. de Waal Meyer, son représentant accrédité au Canada. Nous avons eu le plaisir, il y a deux semaines, de recevoir un haut-commissaire de l'Eire dans la personne de M. John J. Hearne, qui demeure maintenant dans la capitale. Les divers dominions ont maintenant des hauts-commissaires à Londres. Ce développement se justifie pleinement.

Nous avons jugé que, au début des hostilités, nous avons besoin plus que jamais de communications rapides et confidentielles avec les autres dominions, et qu'une coopération efficace entre les dominions eux-mêmes serait bien plus favorisée si nous avions des hauts-commissaires dans tous les dominions aussi bien qu'à Londres. La présence d'un haut-commissaire dans la métropole en consultation avec le gouvernement britannique nous a rendu grand service ainsi qu'au gouvernement anglais, je crois, et toute la représentation de l'Angleterre et des dominions que nous avons eue au Canada jusqu'à ce jour a été d'un réel et sensible avantage pour nos gouvernements, et je crois aussi pour les gouvernements qui ont des représentants chez nous. En plus de projeter de nommer des représentants en Afrique du Sud et en Irlande nous avons laissé savoir à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande que nous serions enchantés d'un échange de hauts-commissaires avec ces deux pays, et ils nous ont dit qu'ils accepteraient très cordialement des hauts-commissaires du Canada. Les honorables députés reconnaîtront immédiatement, j'imagine, que c'est là un effort tendant à une coopération efficace entre les diverses parties de l'empire britannique, dont toutes sont maintenant plus ou moins englobées dans cette guerre. Cela aiderait de beaucoup à notre gouvernement si nous avions, par exemple, dans l'Afrique du Sud, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande un représentant canadien, dans la per-

sonne d'un haut-commissaire, comme nous en avons un depuis longtemps dans le Royaume-Uni, qui pourrait nous donner, comme Canadien, ses impressions sur les différentes mesures qui doivent être étudiées avec une minutieuse attention, et ici et là-bas. Je mentionne ce projet important, parce qu'il semble de nature un peu spéciale, mais si ce bill de subsides est adopté par la Chambre de même que par l'autre Chambre, il pourvoira à ces nominations.

M. POULIOT: Puis-je demander au premier ministre (M. Mackenzie King) si le haut-commissaire à Londres se met en contact avec le gouvernement britannique ou avec les ambassades des diverses nations?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, le haut-commissaire à Londres est en relations avec les membres du gouvernement anglais, surtout le secrétaire d'Etat pour les dominions. C'est de ce dernier qu'il obtient fréquemment des renseignements d'un caractère privé, qu'il communique immédiatement au gouvernement canadien. Cependant, il n'est pas en contact officiel avec les ambassadeurs des autres pays.

M. HOMUTH: Puis-je demander si les dépenses de ces commissaires seront défrayées par ce crédit?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est ce que j'ai laissé entendre, oui.

L'hon. J. EARL LAWSON: Bien que désirant sincèrement coopérer avec le Gouvernement pour l'adoption de ses mesures législatives, je crois interpréter correctement les sentiments de notre groupe parlementaire en disant que nous estimons que le Gouvernement va bien loin en s'attendant à nous voir accepter les dispositions de cet article, et que nous devons protester à ce sujet. Je lis la première partie de l'article 7:

Le ministre des Finances doit présenter à la Chambre des communes le ou avant le trentième jour de juin 1940 ou, si le Parlement n'est pas alors en session...

Or quelle est cette "prochaine session"? C'est la prochaine session qui aura lieu après le trentième jour de juin 1940. Par exemple, supposons que l'on convoque une session générale du Parlement pour le 12 janvier prochain et que cette session soit prorogée le 29 juin 1940; d'après cette loi, la Chambre n'aurait de rapport sur cette énorme dépense d'argent qu'à la session suivante, c'est-à-dire, dans le cours ordinaire des choses, en 1941. Cela revient à dire qu'à moins que le Parlement, par suite des exigences de la guerre ou pour quelque raison de ce genre, ne prolonge son existence, ce n'est qu'après des élections géné-

rales dans le pays que la Chambre aura connaissance de la façon dont cet argent aura été dépensé, des entreprises qui auront été adjudgées et de tout ce qui s'y rapporte. Il est difficile de concevoir que telle soit l'intention du Gouvernement. Si c'est cela qu'on veut faire, je désire protester. Je pense qu'on devrait modifier cette disposition et décréter qu'un rapport sera déposé dans un délai de quinze jours ou de trente jours, ou tout autre délai que le Gouvernement jugera opportun, après la réunion du Parlement.

L'hon. M. ILSLEY: Nous votons le crédit pour l'année financière expirant le 31 mars 1940, et les livres ne sont pas fermés—ils ne peuvent pas l'être—avant quelque temps postérieurement à cette date. Par exemple, durant le mois d'avril, on peut imputer les dépenses à l'année financière antérieure. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de proposer que le rapport du ministre des Finances soit prêt à être présenté au Parlement en mai ou juin. Nous avons donc proposé de décréter que le ministre des Finances devra faire son rapport le ou avant le dernier jour de juin si le Parlement est en session; s'il ne l'est pas, le ministre devra présenter ce rapport le plus tôt possible, c'est-à-dire au commencement de la session suivante.

M. HOMUTH: En 1941.

L'hon. M. ILSLEY: Ce serait en 1941. Ces dépenses seront naturellement sujettes à la vérification ordinaire. Nous devons toutefois nous rappeler que nous votons ici un crédit pour l'année financière expirant le 31 mars. En conséquence je ne pense pas que nous devions être appelés nécessairement à soumettre un rapport à la Chambre avant la fin de l'année financière; or la date prescrite ici est la plus raisonnable qu'on puisse fixer pour la présentation du rapport après la fin de l'année financière.

L'hon. M. LAWSON: Dans les circonstances, les motifs fournis par le ministre ne se soutiennent pas et je vais tâcher d'exposer très brièvement les raisons sur lesquelles repose mon assertion. D'abord, le Gouvernement demande à la Chambre, dans des circonstances extraordinaires, d'adopter des crédits extraordinaires pour des fins extraordinaires, et cependant il ne nous fournit pour ainsi dire aucun détail sur la façon dont il entend dépenser ces deniers. Etant donné les circonstances, nous sommes prêts à accorder au Gouvernement cette autorisation et ces pouvoirs généraux.

Cependant, cet article même du bill démontre qu'il n'est pas nécessaire que l'année financière prenne fin et que les paiements soient effectués, car si le ministre consulte

l'alinéa *b*, il constatera que l'on a l'intention de présenter un rapport indiquant, non seulement "les deniers dépensés en exécution de la présente loi", mais...

b) Tous les engagements financiers connus qui ont été conclus mais qui ne sont pas venus en paiement avant le premier jour de mai 1940.

Je suis donc d'avis que, vu la vaste portée de cette mesure et le fait que ces deniers seront affectés surtout à l'achat d'approvisionnements et à d'autres fins semblables, le Gouvernement devrait être désireux de soumettre un rapport, ne serait-ce qu'un rapport provisoire, le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session; il devrait au moins soumettre un rapport conforme aux dispositions de l'alinéa *b* de cet article du bill. Il me semble donc que la portée de l'article pourrait être toute différente et répondre au point de vue que j'ai signalé si après le mot "ou", à la troisième ligne de la première partie de l'article, l'on biffait les mots "si le Parlement n'est pas alors en session".

Même alors le texte risquerait encore de prêter à ambiguïté. Les mots suivants répondraient-ils au but que l'on se propose: "Le ministre des Finances doit présenter à la Chambre des communes, dans les quinze premiers jours de sa prochaine session et, d'une façon, plus tard que le trentième jour de juin 1940, un rapport."

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agirait alors plutôt d'un rapport intérimaire et je ne suis pas prêt à souscrire à cela. La Chambre a plein droit de demander des dossiers et d'obtenir les renseignements nécessaires de la manière habituelle. J'ai sous la main le texte de la loi adopté en 1914 et elle ne renferme aucune disposition relative à la communication d'un rapport au Parlement.

L'hon. M. MANION: Mieux vaudrait pour le ministre s'en tenir à la disposition de 1914.

M. HOMUTH: Si, après avoir laissé à l'article sa forme actuelle, il nous arrive de réclamer des dossiers et qu'on nous réponde qu'il n'est pas dans l'intérêt public de les déposer, qu'arrivera-t-il alors? Nous devrions, afin de ne pas perdre la confiance du peuple touchant les événements, avoir un rapport.

L'hon. M. ILSLEY: Je consens à biffer l'article, si tel est le vœu du comité.

L'hon. M. MANION: Mieux vaudrait, à mon sens, biffer l'article que de le laisser subsister tel qu'il est. La Chambre, selon toute probabilité, se réunira en janvier. A en juger par ce qui s'est passé lors de la dernière guerre, cette session sera probablement moins longue que d'habitude, ce qui veut dire qu'elle durera peut-être une couple

[Le très hon. Mackenzie King.]

de mois, comme celle qui a suivi la session spéciale de la dernière guerre. Si l'article subsiste sous sa forme actuelle, la date la plus rapprochée à laquelle ce rapport sera disponible sera le 30 juin, alors que la Chambre des communes sera probablement prorogée ou dissoute avant cette date. Bifrons donc l'article, faisons comme en 1914.

L'hon. M. ILSLEY: Je propose la radiation de l'article. Son objet était de donner à la Chambre un moyen de contrôler nos actes.

L'hon. M. MANION: Nous pouvons toujours exercer ce contrôle en demandant de produire les dossiers.

L'hon. M. CAHAN: Je ne crois pas que le ministre puisse faire cette proposition. Il devrait demander à un de ses collègues de la faire.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je propose que l'article 7 soit rayé.

(La motion est adoptée.)

Sur l'article 8 (publication des arrêtés et règlements).

L'hon. M. ILSLEY: Je prierai un de mes collègues de proposer la radiation de cet article. Lorsque le bill était à l'impression, on jugeait désirable la publication de tous les arrêtés et règlements sous l'autorité de la présente loi. Mais, réflexion faite, il est manifeste qu'une disposition comme celle-là présente des dangers sérieux, car il est probable que certains de ces arrêtés et règlements ne devront pas être rendus publics. Mon collègue, le ministre des Transports proposera donc la radiation de l'article.

L'hon. M. HOWE: Je fais la proposition.

L'hon. M. CAHAN: Je conçois parfaitement qu'il puisse être inopportun de publier certains règlements promulgués afin de donner effet aux dispositions du présent bill, notamment ceux prévus par l'alinéa *b*) paragraphe 1 de l'article 2: "La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada". On peut édicter nombre de règlements qu'il ne serait pas opportun de publier dans la *Gazette du Canada*. Mais certes on devrait cependant publier dans la *Gazette du Canada* les règlements qui comportent une obligation juridique, afin que les Canadiens puissent connaître la loi pour ne pas en violer à leur insu les dispositions ou les règlements.

L'hon. M. ILSLEY: J'en conviens. Mais la Loi des mesures de guerre ne contient aucune disposition à l'effet qu'aucun ordre ou règlement doive être publié. Le Gouvernement a la latitude de publier ce qu'il croit

dans l'intérêt public de publier. Il devrait en être de même sous le régime du projet de loi.

L'hon. M. CAHAN: Je remarque que sous le régime du bill des mesures de guerre et de la loi précédente des mesures de guerre, la publication d'un avis dans la *Gazette du Canada* n'était pas nécessaire. Mais le ministre se rappellera, s'il a dû s'occuper de règlements établis sous le régime de la loi des mesures de guerre, qu'en réalité ces règlements ont été publiés dans des livres bleus distincts et portés à la connaissance de tous ceux qui étaient censés avoir besoin de les connaître au Canada.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, c'est vrai.

L'hon. M. CAHAN: Le Gouvernement de vrait procéder ainsi.

L'hon. M. ILSLEY: Nous suivrons la même coutume. On pourrait laisser ce soin au ministre, au lieu de rendre la chose obligatoire.

(La motion de l'honorable M. Howe est adoptée.)

Rapport est fait du projet de loi.

M. L'ORATEUR: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la 3e fois?

Des VOIX: Maintenant.

L'hon. M. ILSLEY propose la 3e lecture du bill.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je n'ai que quelques remarques à faire. J'ai fait quelques observations au sujet de l'article 6, mais j'ai constaté que deux autres questions que je voulais soulever à propos de cet article ne pouvaient être discutées que lors de la troisième lecture du bill.

J'ai remarqué tous les jours, dernièrement, une grande foule de jeunes gens en dehors de la salle d'exercices militaires à Toronto. Plusieurs d'entre eux sont venus me voir ainsi que d'autres honorables députés. Il existe un certain malentendu au sujet de la portée de l'enrôlement de ces jeunes gens. Quand ils vont trouver le commandant, il existe quelque doute quant à la question de savoir s'ils s'enrôlent pour un mois ou pour un an, ou pour la défense intérieure ou pour le service d'outre-mer. A mon avis, il n'existe pas de défense intérieure. Ainsi que je l'ai dit depuis les deux ou trois dernières années, notre ligne principale de défense est en France et en Grande-Bretagne. Advienne la défaite de ces pays et la défense des rives du Canada est impossible car tout sera fini si la Grande-Bretagne succombe. Si l'on ne veut pas décourager tout à fait le recrutement au pays, il faut faire quelque chose et promptement vu le manque d'appui. Le Gouvernement a pris une décision très importante concernant les

ressources en hommes sans procéder à la moindre étude. Depuis trois ans je réclame à la Chambre un inventaire national de nos ressources en hommes, en vivres, et au point de vue industriel et économique, rien n'a été fait. J'ai prié le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) d'établir de grands dépôts en Angleterre, mais je prêchais dans le désert en annonçant l'approche de ce grand désastre.

Je veux savoir quelles instructions a données le ministère de la Milice au sujet du recrutement. Nous avons attendu assez longtemps pour apercevoir certains de nos alliés qui ne sont pas visibles ce soir. Certains honorables députés à ma gauche ont prétendu que tout ce que nous avions à faire, c'était de laisser ces alliés protéger nos côtes.

Le temps des traités de paix, des accords et autres ententes du même genre est maintenant passé. C'est cette politique-là qui durant les deux années d'accords avec les Etats-Unis, a empêché notre pays de s'armer suffisamment, de sorte qu'aujourd'hui nous en sommes presque réduits à jouer le rôle de Lazare quêtant quelques miettes de la table du riche Oncle Sam, c'est-à-dire que nous devons lui demander de nous fournir des avions, des mitrailleuses et autres engins de guerre. Le présent conflit durera longtemps, et si le système actuel persiste, je puis dire au Gouvernement qu'il nous sera difficile de constituer nos effectifs militaires. Si on veut enlever aux volontaires toute velléité de s'enrôler, on n'a qu'à continuer les agissements actuels, en ne faisant rien qui vaille. Au mois de mars dernier et au mois de mars de l'année précédente, j'ai fait remarquer que M. Belisha, le ministre de la Guerre en Angleterre, et le très honorable M. Brown, le ministre anglais du Travail, avaient pris la parole devant un grand nombre de jeunes gens réunis sur la place du marché de la ville d'York. Voici ce qui avait alors été dit:

Il y a place pour vous dans l'armée. Si vous vous enrôlez, vous serez vêtus et nourris; vous serez logés gratuitement; vous serez pourvus de menue monnaie; on vous instruira et on vous donnera une formation physique; si vous ne possédez pas de métier vous pourrez en apprendre un à un centre d'orientation professionnelle...

Ils pourraient d'après un système d'apprentissage national apprendre un métier, devenir mécaniciens ou pilotes d'avion et obtenir une solde d'après un plan de service national. Je voudrais qu'on adopte un projet de ce genre pour le Canada.

Pourquoi n'avons-nous pas dit à nos jeunes gens il y a deux ans qu'ils seraient traités de même au Canada s'ils s'enrôlaient et qu'après cinq ans de service ils posséderaient un métier? Si nous l'avions fait, nous aurions aujourd'hui les pilotes et les mécaniciens dont nous avons tant besoin. En février dernier, le *Toronto Board of Education* envoya à Ottawa

une délégation chargée de prier le gouvernement fédéral de prendre l'école technique à sa charge pour y former des aviateurs militaires, mais rien ne fut fait dans ce sens. J'avais aussi demandé instamment que l'on s'occupe d'envoyer des jeunes Canadiens en Angleterre et de les aider à s'enrôler pour servir dans l'aviation royale mais, là encore, aucune mesure ne fut prise. J'ai reçu un grand nombre de lettres que je pourrais communiquer au Gouvernement ou à d'autres, et qui me disent qu'un bon nombre de ces jeunes gens, au lieu de rester oisifs et de flâner sur la rue, se sont rendus en Angleterre sur des cargos à bestiaux à dessein de s'enrôler dans l'aviation royale au cours des deux dernières années et ils sont pilotes aujourd'hui.

Je ne veux pas monopoliser plus longtemps l'attention de la Chambre, mais je suis convaincu que les jeunes gens de ce pays qui désirent s'engager dans l'armée devraient savoir une fois pour toutes pour combien de temps ils s'enrôlent et s'ils vont à l'armée pour défendre le pays ici même ou pour servir à l'extérieur. Un grand nombre d'entre eux ne tiennent pas à s'enrôler pour la défense du pays car ils disent, comme je le soutiens moi-même, que c'est une chose inexistante. Si la Grande-Bretagne et la France sont battues sur le Rhin, là-bas, c'en est fait de la défense de notre pays. A mon avis, on devrait renseigner nos jeunes gens sur la solde qu'ils touchent, sur la durée de leur service, sur les vêtements qu'on leur donnera et leur dire s'ils recevront une pension quelconque. Tous ces renseignements-là devraient être donnés de façon non équivoque afin que nous ne voyions pas se répéter ce qui s'est passé lors de la dernière guerre, alors que nos soldats, après avoir quitté leur foyer et leur famille pour aller combattre outre-mer, se sont vus, à leur retour, en proie au chômage et incapables d'obtenir la moindre assistance ou pension de l'Etat. Ce que le premier ministre a dit est sans doute exact; je l'ignore car tous les documents n'ont pas été déposés. Je suis d'avis qu'on devrait utiliser ces 100 millions suivant un plan bien établi et que pas un seul dollar ne devrait être dépensé autrement que sur l'avis et qu'à des fins de coopération et de coordination avec la mère patrie. Si on ne le fait pas, ce sera de l'argent gaspillé. Il faut aussi prendre certaines mesures contre la menace terrible des sous-marins. Comment nous y prendrons-nous pour expédier des vivres outre-mer si des sous-marins attendent les navires pour les couler? Lors de la dernière guerre, la Grande-Bretagne n'avait à surveiller que l'océan Atlantique; maintenant il lui faut patrouiller les sept océans et elle possède moins de navires. Sur quatre navires, un ne revenait pas, et il a fallu établir un système rigoureux de rations.

[M. Church.]

Quand M. Chamberlain présenta à la Chambre des députés d'Angleterre le projet de loi concernant l'entraînement militaire, il fit connaître aux intéressés les conditions régissant leur enrôlement. Ce projet de loi fut présenté le 4 mai, soit une semaine après que la politique du gouvernement eût été rendue publique, et à l'époque M. Chamberlain déclara que deux cent mille hommes seulement pourraient participer à l'entraînement cette année. Pendant que les dictateurs pouvaient conscrire des millions de soldats, l'Angleterre, sous l'autorité du bill d'instruction militaire, ne pouvait compter cette année que sur deux cent mille hommes. Puis il ajoutait, au cours de ses remarques, que le plan, au bout de trois ans, pourrait procurer huit cent mille hommes. On verra donc à quel point on a besoin de nos soldats en Europe. Il nous faudra un an, même un an et demi pour former et outiller nos militaires et produire des munitions. Actuellement nous manquons de chaussures et de vêtements pour nos recrues. Je suis au courant des conditions dans un ou deux camps; j'ai vu des régiments sans chaussures, sans outillage ou vêtements, et il faudra des mois pour les équiper convenablement. Ainsi, plus notre décision sera prompte, mieux ce sera. Personne ne proteste contre ces dépenses, mais nous demandons au Gouvernement de se mettre à l'œuvre sans tarder. Nous voulons surtout qu'il énonce clairement sa politique, que les jeunes sachent pour combien de temps ils s'enrôlent, et s'ils s'inscrivent pour la défense du pays ou pour le service expéditionnaire. Jamais l'opinion publique canadienne ne semble avoir été aussi inquiète. Tout pourrait arriver demain. Si la Grande-Bretagne et la France devaient faillir à la tâche, quelle serait l'utilité de toutes ces dépenses pour la défense du pays ici, qu'elles soient faites ou non à bon escient? La sécurité vaut beaucoup mieux que l'opulence. Lors de la dernière session certains députés ont consacré deux ou trois mois à l'étude du crédit social. C'était leur plein droit, mais si nous ne nous protégeons pas contre ces dictateurs il n'y aura plus ni crédit social ni aucune sorte de crédit, et on aurait dû consacrer ce temps à la défense et à la sécurité. Peu chaut le crédit social ou tout autre crédit aux dictateurs pour ce qui est de notre pays.

Le printemps dernier et celui de l'année précédente j'ai prié le Gouvernement de dresser un inventaire national de nos forces, et il n'en a encore rien fait. Les organisations féminines nationales demandent des directives. Quelques-unes ont ouvert des bureaux, même sans autorisation, et attendent que le Gouvernement agisse, afin de dresser un véritable inventaire national. Qu'a-t-on fait? Le Gouvernement a laissé entendre qu'il pré-

parerait un relevé des usines industrielles du pays. Quand j'ai soulevé la question le 12 février dernier, quelle était la politique du Gouvernement concernant l'inventaire industriel au Canada, comme celui qui avait été fait lors de la dernière guerre? Le Gouvernement n'avait pas de politique à ce sujet. Quand la question a été soulevée, il a écrit quelques 700 lettres aux industries, mais n'envoya personne faire l'inventaire, et cinq ou six hommes d'affaires m'ont écrit que leurs usines avaient été laissées de côté. A présent que ces dépenses sont approuvées, j'espère que le Gouvernement se mettra à la tâche. Je ne pose pas ces questions avec quelque arrière-pensée; je les ai déjà posées, et je suis fatigué d'attendre la réponse. Dans l'intérêt du recrutement volontaire je prie le Gouvernement ce soir de mettre les commandants parfaitement au courant des enrôlements et de leur communiquer tous les autres renseignements que j'ai demandés.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): La question posée par l'honorable préopinant (M. Church) est pertinente; l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) l'avait déjà posée cet après-midi. La Chambre a droit à une réponse. Le ministre était présent les deux fois, mais il semble n'en pas vouloir tenir compte. Une réponse s'impose.

J'ajoute que la question fait l'objet d'une discussion fréquente dans tout le pays. Plusieurs qui devraient être au courant en ont parlé devant moi. J'ai entendu des hommes haut placés déclarer que l'on promet aux nouvelles recrues de les garder pour la défense du pays. D'autres, mieux informés peut-être, prétendent que lorsque ces hommes s'enrôlent, ils peuvent aux termes de leurs attestations être envoyés outre-mer si l'envoi d'un corps expéditionnaire vient à s'imposer. Je ne voudrais pas préconiser l'envoi d'un corps expéditionnaire si l'Angleterre n'en a pas besoin. Il est évident, toutefois, que des soldats ne se forment pas du jour au lendemain; et si l'on enrôle des hommes dans le moment, ceux-ci, de même que le pays, devraient savoir à quoi s'en tenir sur le rôle auquel on les destine. J'espère que le ministre nous donnera une réponse précise sous ce rapport, afin de faire disparaître un doute qui existe dans l'esprit de tant de gens au Canada.

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je vais essayer d'être aussi bref que possible. En premier lieu, le Gouvernement a agi sous l'empire de l'article 63 de la loi de la milice par lequel le ministre lui-même a autorité d'appeler des hommes pour faire du service actif

au Canada. En second lieu, le Gouvernement, après qu'il eût été décidé de convoquer le Parlement, a agi sous l'empire de l'article 64 de la loi de la milice, en appelant la milice pour le service actif au Canada.

Les dispositions de l'article 64 de la loi de la milice sont très explicites en ce que ces troupes peuvent être mises en service actif soit à l'intérieur soit à l'extérieur du Canada, pour la défense du Canada. Actuellement, les troupes appelées entrent dans trois catégories: celles qui sont affectées à la défense de points vulnérables à l'intérieur du Canada; celles qui défendent nos régions littorales sur les deux côtes, et une réserve mobile faisant provisoirement du service à l'intérieur du Canada. Mais si plus tard, à la lumière des événements, la politique du Gouvernement était d'envoyer une force expéditionnaire outre-mer, cette réserve servirait de noyau pour telle force outre-mer.

L'hon. M. CAHAN: Sous le régime de la présente mesure, elle ne peut être envoyée que pour un an.

L'hon. M. MACKENZIE: L'enrôlement ne se fait actuellement que pour un an, en vertu de l'article 68 à moins que le soldat s'engage à servir pendant la durée de la guerre.

M. BROOKS: Ces hommes seront-ils enrôlés de nouveau pour le service outre-mer, ou bien leur présent statut compte-t-il tant pour le service au Canada que pour le service outre-mer?

L'hon. M. MACKENZIE: C'est une question à décider plus tard. Je pense qu'ils seraient enrôlés de nouveau pour le service outre-mer.

L'hon. M. MANION: Peut-être ai-je l'esprit un peu lourd, mais il y a un point que je ne saisis pas très bien. D'après ce que le ministre a dit, dois-je comprendre que pour le moment les hommes qui s'enrôlent ou qui se sont enrôlés depuis quelque temps tombent sous le coup de l'article 64?

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact: tous se sont enrôlés sous l'empire de l'article 64. Le ministre n'avait qu'une autorité limitée sous le régime de l'article 63, mais une fois que nous eûmes décidé que le Parlement devait se réunir, alors en vertu des dispositions de l'article 64, toute autorité était prise par le gouverneur en conseil, non par le ministre comme tel.

M. CHURCH: Pourquoi ne pas former et équiper immédiatement ici une force expéditionnaire?

(Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.)

FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN

FONDS POUR AIDER LES PERSONNES À LA CHARGE
DES OFFICIERS ET SOLDATS EN SERVICE ACTIF

L'hon. C. G. POWER (ministre des Pensions et de la Santé nationale) propose la 2e lecture du bill n° 2 tendant à constituer en corporation le Fonds patriotique canadien.

M. T. L. CHURCH (Broadview) Monsieur l'Orateur, à l'étape de la 2e lecture de ce bill j'aimerais poser une question. Etant donné le fardeau considérable que les secours font peser sur la propriété immobilière, fardeau porté par les municipalités du Canada, et aussi la nécessité de prendre soin des foyers que quitteront nos soldats, et d'aider les recrues, le présent gouvernement devrait assumer tout le fardeau de ce fonds patriotique et les souscriptions à ce fonds devraient être faites par des particuliers et non par les municipalités.

Par suite du taux des taxes et de la situation des biens immobiliers, les municipalités se trouvent dans l'impossibilité de faire davantage. Je ne les ai pas consultées à ce sujet, mais je possède quelque expérience dans les affaires municipales. Je puis dire à la Chambre que lorsqu'une municipalité doit augmenter ses impôts de 2 millions de dollars en une seule année, et d'un million l'année suivante, ce qu'a dû faire une municipalité que je connais très bien, on ne pourrait s'attendre qu'elle tende la main pour recueillir un autre million. Il entre dans les attributions du gouvernement fédéral et non pas des municipalités de prendre soin des soldats qui sont au front et aussi des personnes qui sont à leur charge. C'est là le premier devoir d'un gouvernement.

Je ne puis voir que bien peu de différence entre ce bill et celui qui a été appliqué dans le passé. Je voudrais cependant faire observer au ministre que les municipalités canadiennes doivent maintenant accepter de lourdes responsabilités. Elles ont encore des dettes de la dernière guerre et des secours directs. Elles mettent actuellement des édifices de tous genres à la disposition des troupes. Vu le bon travail qu'elles accomplissent, j'espère que le gouvernement fédéral assumera la part des municipalités dans ce cas-ci. On devrait prendre des mesures dans ce sens, mais il ne sert de rien de demander à une municipalité comme la ville de Toronto de verser ce qu'elle a dû verser en une autre occasion à un fonds de ce genre. Il doit certainement exister un autre moyen de recueillir des fonds.

Vu aussi les taxes considérables que doivent payer les propriétaires d'immeubles, je suis d'avis que le gouvernement aurait dû établir un moratorium. Quoi qu'il en soit les biens

[L'hon. M. Mackenzie.]

immobiliers ne devraient pas être grevés davantage. Les dépenses des municipalités chez elles sont presque trop considérables. Outre le fait de fournir gratuitement des édifices, on leur demandera de s'occuper d'un bon nombre de personnes à la charge des soldats chez elles et elles fourniront aussi l'hospitalisation, des soins particuliers pour les enfants et autres choses de ce genre.

Je le répète, le Gouvernement devrait assumer l'entière responsabilité au sujet de ce fonds auquel à certain moment les municipalités devaient contribuer.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sanderson, passe à l'examen des articles.)

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2 (constitution):

M. MACNICOL: Voici le texte des deux dernières lignes de l'article 2: "ainsi que les autres personnes qui deviendront membres de la Corporation." Par qui seront-elles choisies ou nommées?

L'hon. C. G. POWER (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Par la corporation.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3 (objets).

L'hon. M. POWER: Plusieurs associations patriotiques ont présenté des observations à l'effet que le Fonds patriotique ne sera pas appelé, en toute probabilité, au cours de cette guerre, à déboursier autant que durant la dernière, parce que la solde et les allocations des soldats et de leurs ayants droit, tel qu'il est prévu par les règlements de la solde et des allocations maintenant en vigueur, sont bien plus élevées qu'elles ne l'étaient de 1914 à 1918.

Durant la dernière guerre, il n'y avait aucune allocation pour les personnes à la charge des anciens soldats, alors que, en vertu des dispositions actuelles, les ayants droit reçoivent des sommes assez fortes. Au cours de la Grande Guerre, l'allocation d'absence n'était versée que pour l'épouse, et le simple soldat touchait une allocation additionnelle de \$30 par mois. A cette somme étaient ajoutés \$20, cédés par le soldat, soit un total de \$50. Il n'y avait pas d'allocations additionnelles pour les enfants.

Le Fonds patriotique a augmenté l'allocation en payant une nouvelle allocation de \$10 pour la femme, \$9 pour le premier enfant, \$7 pour le deuxième, \$5 à chacun des troisième, quatrième, et cinquième enfants, et \$4 pour le sixième. Le total de l'allocation d'absence, et l'allocation du Fonds patriotique à un homme

avec une femme et six enfants se chiffrait à \$95. C'était la somme la plus élevée qui ait été versée.

En vertu de la modification des règlements de la solde et des allocations de 1939, l'allocation d'absence est de \$35, la solde déléguée est de \$20, et il y a une allocation additionnelle de \$12 pour chaque enfant. C'est ainsi qu'un homme ayant une femme et six enfants recevra \$127 par mois, au lieu de \$95, comme durant la dernière guerre. En d'autres termes, les personnes à charge d'un soldat en service seront bien mieux pourvues que durant la dernière guerre. Il s'agit de savoir si l'indemnité payée par l'Etat devrait être augmentée selon une échelle définie comme on l'a fait durant la dernière guerre. Nous prévoyons que le fonds patriotique aura un vaste champ pour exercer son activité en allégeant

quelques-unes des difficultés des familles de soldats, par des secours financiers ou autrement, là où l'intervention directe du Gouvernement ne donnerait pas les meilleurs résultats. Si le comité le désire et me permet de le faire, je consignerai volontiers au compte rendu des tableaux indiquant la solde militaire et l'allocation de service d'un simple soldat, et même des militaires de tous grades dans l'armée, au cours de la dernière guerre, en regard des chiffres établis d'après les règlements de 1939, ainsi que les allocations d'absence. Je puis aussi consigner au hansard un état comparatif des allocations d'absence, du total des soldes délégués aux ayants droit et de la partie que le soldat peut garder. Si je consigne ces renseignements au compte rendu, les honorables députés comprendront mieux. Voici ces tableaux:

	Solde et indemnité de campagne		Indemnité d'absence			
	1914	1939	1914	1917	1918	1939
Soldat..	\$1 10	\$1 30	\$20 00	\$25 00	\$30 00	\$35 00
Cap. ou Bomb. de 1re classe..	1 15	1 50	20 00	25 00	30 00	35 00
Cap. ou Bomb.	1 20	1 70	20 00	25 00	30 00	35 00
Sergt. de 1re classe..	1 30	1 90	20 00	25 00	30 00	35 00
Sergt.	1 50	2 20	25 00	25 00	30 00	35 00
S.Q.M. d'Escadron, bat. et de comp.	1 70	2 50	25 00	25 00	30 00	35 00
S.M. d'Esc. bat. ou de comp.	1 80	3 00	25 00	25 00	30 00	35 00
S.Q.M. de reg. d'état-major et S.O.M.	2 00	3 10	25 00	25 00	30 00	35 00
Sous-officier brev. classel.	2 30	3 90	30 00	30 00	35 00	40 00
S.M.R.	2 30	4 20	30 00	30 00	35 00	40 00
2/Lieut.		4 25				45 00
12/9/18						
Capt. } 3 00.	2 60	5 00	30 00	30 00	40 00	45 00
Lieut. } 4 00.	3 75	6 50	40 00	40 00	40 00	50 00
Major.	5 00	7 75	50 00	50 00	50 00	55 00
Lieut.-Col.	6 25	10 00	60 00	60 00	60 00	60 00

Soldat

Comparaison des sommes versées à ses ayants droits durant la Grande Guerre et les taux actuels

	Taux actuels			
	Indemnité d'absence	Délégation de solde	Somme totale versée aux ayants droit	Part du soldat
Femme.	\$ 35 00	\$20 00	\$ 55 00	\$19 00
Femme et 1 enfant	47 00	20 00	67 00	19 00
Femme et 2 enfants.	59 00	20 00	79 00	19 00
Femme et 3 enfants.	71 00	20 00	91 00	19 00
Femme et 4 enfants.	83 00	20 00	103 00	19 00
Femme et 5 enfants.	95 00	20 00	115 00	19 00
Femme et 6 enfants.	107 00	20 00	127 00	19 00
Femme et 7 enfants.	119 00	20 00	139 00	19 00

Taux de la Grande Guerre

	Taux de la Grande Guerre				
	Indemnité d'absence	Délégation de solde	Fonds patriotique	Somme totale versée aux ayants droit	Part du soldat
Femme.	\$30 00	\$20 00	\$10 00	\$60 00	\$13 00
Femme et 1 enfant	30 00	20 00	19 00	69 00	13 00
Femme et 2 enfants.	30 00	20 00	26 00	76 00	13 00
Femme et 3 enfants.	30 00	20 00	31 00	81 00	13 00
Femme et 4 enfants.	30 00	20 00	36 00	86 00	13 00
Femme et 5 enfants.	30 00	20 00	41 00	91 00	13 00
Femme et 6 enfants.	30 00	20 00	45 00	95 00	13 00
Femme et 7 enfants.	30 00	20 00	45 00	95 00	13 00

A ce sujet, je puis dire que certaines associations m'ont fait remarquer qu'il ne serait peut-être pas nécessaire que le fonds patriotique perçut d'aussi grosses sommes et elles m'ont conseillé de faire modifier l'article 3 pour prescrire que la corporation du fonds patriotique aura, outre le devoir de percevoir ces sommes, celui de coordonner les efforts des autres associations charitables, et qu'elle ne sera pas obligée de commencer immédiatement à percevoir un fonds, comme le veut le projet de loi. Le texte de ce bill a été copié de celui de 1914, et il y est dit que la corporation devra percevoir ces fonds. La nécessité de le faire ayant disparu dans une grande mesure à cause des dispositions prises à l'égard des personnes à charge, il ne sera peut-être pas nécessaire que la corporation mette à contribution d'une façon aussi intense le patriotisme et la charité des citoyens du Canada. Je demande donc à mon collègue le ministre des Travaux publics (M. Cardin) de proposer ce qui suit:

Que l'article 3 soit supprimé et remplacé par le suivant:

La Corporation a pour objet de coordonner les travaux et de favoriser la coopération des divers organismes actuels poursuivant un but semblable au sien, et, si elle le juge à propos, de percevoir, gérer et distribuer le fonds pour aider en cas de besoin les épouses, enfants et personnes, résidant au Canada, à la charge des officiers et soldats qui, durant la présente guerre, peuvent être en service actif dans les forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté ou de toute puissances alliée ou associée.

L'hon. M. CARDIN: Je propose que le bill soit ainsi modifié.

L'hon. M. CAHAN: Le Gouvernement a-t-il l'intention que, aux fins de l'impôt sur le revenu, les contributions à ce fonds soient considérées comme les autres contributions charitables?

L'hon. M. POWER: Le ministre suppléant des Finances (M. Ilsley) est absent en ce moment, mais je crois pouvoir répondre affirmativement. Cependant, je ne saurais donner une réponse précise à ce sujet.

L'hon. M. CAHAN: C'est ce que l'on a fait la dernière fois, je crois.

L'hon. M. POWER: M'est avis que nous suivrons encore cette ligne de conduite; cependant je ne puis donner une réponse précise à ce sujet.

(L'amendement est adopté.)

M. MacNICOL: Le ministre pourrait-il nous expliquer avec plus de détails ce que l'on entend par service actif? Cette expression comprend-elle ceux qui gardent les canaux, ponts, et le reste, ou s'agit-il uniquement de ceux qui font partie de l'armée?

[L'hon. M. Power.]

L'hon. M. POWER: Sont en service actif, à mon sens, ceux qui sont mobilisés en vertu de l'article 64 de la loi de milice.

M. CASSELMAN: Les gardes sont mobilisés en vertu de l'article 63.

L'hon. M. POWER: Ils sont appelés en service sous l'empire de l'article 63 et en service actif sous l'empire de l'article 64.

M. MacNICOL: Le ministre a fait allusion par deux fois à un homme dont la famille se compose de six membres. Est-ce que seules les familles composées de six personnes ou moins pourront bénéficier des avantages de cette loi?

L'hon. M. POWER: Pas dans toutes les provinces. Les chiffres que j'ai en main comprennent les familles composées de sept personnes. Je puis dire à l'honorable membre qu'un simple soldat dont la famille se compose de sept membres recevrait \$139 pour les personnes à sa charge et \$19 pour lui-même. L'on me dit que les officiers recruteurs sont peu soucieux d'enrôler ceux qui ont dix ou douze personnes à leur charge.

M. MacNICOL: Un article paru dans le Citizen d'aujourd'hui rapporte que l'on a enrôlé un citoyen d'Ottawa, père de douze enfants, dont huit bénéficieraient des avantages offerts par cette nouvelle mesure. Sa famille touchera donc \$170 par mois. Je ne dis pas que c'est trop, mais c'est ce qu'ils recevront.

L'hon. M. POWER: Je ne crois pas que le fonds patriotique aurait à faire vivre cette famille.

M. SENN: A-t-on prévu que si le soldat meurt, sa famille sera aussi bien soutenue que celle du soldat mort pendant la dernière guerre?

L'hon. M. POWER: En vertu d'un arrêté ministériel adopté au début de la semaine—le 1er septembre, je crois—les dispositions de la loi des pensions s'appliqueront à cette famille. Ainsi que mon honorable ami le sait, cette loi s'applique aux soldats qui ont pris part à la dernière guerre; cependant, on en a étendu les dispositions à ceux qui seront mobilisés au cours du présent conflit.

M. HOMUTH: En service ou en service actif?

L'hon. M. POWER: Les deux, s'ils font actuellement partie de l'armée.

L'hon. M. STIRLING: Je ne saisis pas très bien la différence entre le service et le service actif. Ai-je raison de supposer que les soldats enrôlés sous le régime de l'article 63 sont maintenant visés par l'article 64, vu que cet article, qui a trait au service actif, a fait l'objet d'une proclamation?

L'hon. M. POWER: En ce qui concerne la loi des pensions, la réponse est affirmative, mais je devrai aller aux renseignements pour ce qui est du bill à l'étude. Je puis dire à l'honorable député que si l'article en question ne s'étend pas à ces personnes, nous verrons à ce qu'elles soient traitées de la même manière que ceux qui sont appelés à faire du service actif.

L'hon. M. MANION: Ce que j'ai à dire n'a réellement rien à voir au bill à l'étude, mais il s'agit d'un point soulevé par le ministre. Je m'écarterai peut-être quelque peu du sujet en discussion, mais je désire profiter de l'occasion pour aborder une question particulière. Le ministre a fait allusion aux simples soldats ayant charge de famille de six ou sept personnes. Dans mes remarques de l'autre jour je suggérais que, autant que possible, les soldats ayant des personnes à leur charge ne soient pas exposés au danger. Je signale ce point au ministre car il compte parmi les plus capables des membres du cabinet.

L'hon. M. POWER: Je vous remercie.

L'hon. M. MANION: Je ne sais pas si c'est là un compliment très flatteur, mais il est certainement l'un de nos plus habiles ministres. Toutefois, je suggère au Gouvernement qu'il voie sérieusement à ce que les soldats pères de familles nombreuses ne soient pas envoyés dans la zone dangereuse. Cela devrait être fait non seulement par égard pour les familles elles-mêmes mais bien aussi dans l'intérêt du pays à cause des fortes allocations qu'il faudrait verser. Si un tel père de famille se fait tuer, le pays devra alors payer une pension considérable. Le ministre aura sans doute l'occasion de discuter cette question avec ses collègues et, à mon sens, elle devrait être prise en sérieuse considération.

(L'article ainsi modifié est adopté.)

Sur l'article 4, (biens attribués à la Corporation).

M. ROBICHAUD: Les contributions au Fonds patriotique seront-elles entièrement volontaires?

L'hon. M. POWER: Oui.

M. ROBICHAUD: Le projet de loi n'est pas explicite sur ce point. Je vois que l'article 4 se lit ainsi:

Sont attribués à la Corporation tous les deniers en tout temps perçus par ladite Corporation ou à elle versés.

L'ancienne loi de 1914 ne contenait que le mot "versés". Mais maintenant la loi dit "perçus par ladite Corporation ou à elle versés." Ma propre municipalité fut appelée à verser la somme de \$28,000 et elle dut émettre des obligations sur lesquelles elle eut à payer

l'intérêt et le fond d'amortissement jusqu'à 1937. A mon sens, il faudrait indiquer clairement que les contributions ne sont que volontaires et qu'elles n'entraîneront pas de conscription ou de confiscation. Après avoir traversé les heures difficiles de la crise économique, les municipalités ne sont pas en mesure de verser des cotisations forcées au Fonds patriotique canadien.

De plus, en maints endroits du pays, le Fonds patriotique canadien s'est acquis une mauvaise réputation et je crois que le Gouvernement agirait sagement en changeant ce nom car, comme l'a dit l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) en discutant de l'autre projet de loi, le patriotisme est quelquefois le dernier refuge de la canaille. Je sais qu'en certaines parties du Canada, le Fonds patriotique canadien a laissé un mauvais souvenir. Il fut exploité par certaines gens qui avaient de l'argent en banque et qui n'avaient en réalité nul besoin de son assistance. Par contre, d'autres qui étaient peut-être trop timides pour demander de l'aide ou qui manquaient d'influence, n'en reçurent aucune assistance. Il faudra mieux administrer le Fonds actuel et je suggérerais au ministre qu'il soit bien établi que nulle municipalité ne sera contrainte de verser une contribution et d'émettre des obligations comme nous avons dû le faire en 1914.

L'hon. M. CAHAN: Je ferai remarquer à l'honorable député que toutes les contributions furent bénévoles. Au cours de la dernière guerre, les municipalités furent-elles appelées à en faire qui n'étaient pas bénévoles?

L'hon. M. POWER: Je suis sûr que non. La souscription bénévole au Canada a rapporté 48 millions de dollars.

L'hon. M. CAHAN: C'est ce que j'ai compris. Pendant toute la durée du fonds patriotique je n'ai jamais entendu dire que l'on ait exigé des contributions des municipalités.

M. ROBICHAUD: Je suis secrétaire de mon comté depuis 22 ans; j'occupais cette fonction alors, et je sais que l'on avait fixé une contribution à notre municipalité, comme d'ailleurs à toutes les autres de la province. Il s'agissait peut-être d'une loi provinciale. Il devrait être clairement établi que cette fois personne ne cherchera à imposer des contributions.

M. HOMUTH: La loi a été modifiée pour permettre aux municipalités de souscrire par des emprunts au fonds patriotique, mais les municipalités restaient parfaitement libres de souscrire. Même en modifiant le bill, les conseils pourraient encore contribuer volontairement au fonds.

M. ROBICHAUD: Mais pourquoi la distinction entre "deniers perçus" et "deniers versés"? Pourquoi l'expression "deniers perçus"? L'ancienne loi n'en disait rien. Et si, en principe, l'ancienne loi demandait des contributions bénévoles, en pratique elles étaient obligatoires.

L'hon. M. POWER: Je sais que le fonds patriotique était exclusivement bénévole. Je suis certain que les provinces ont permis aux municipalités d'émettre des débentures pour pouvoir contribuer au fonds, mais tous les rapports que j'ai pu lire sur le sujet m'ont convaincu que toutes les sommes reçues ont été des contributions bénévoles. Je n'ai jamais rien appris de contraire.

Quant à la distinction entre les expressions "deniers perçus" et "deniers versés", je suppose que l'expression "deniers perçus" signifie l'argent qui entre dans la caisse, et l'expression "deniers versés", les sommes destinées à la caisse. Je ne prétends pas m'inspirer de Webster dans ces définitions. Je me demande si les deux expressions sont absolument nécessaires, mais elles expriment bien, règle générale, les fonctions de la corporation.

M. ROBICHAUD: Peut-être que les contributions furent bénévoles dans le sens où la région des Sudètes fut donnée librement à l'Allemagne et à Hitler. La cession est censée avoir été faite librement, mais en fait, c'est tout le contraire.

(L'article est adopté.)

Les articles 5 à 15 inclusivement sont adoptés.

Sur le préambule.

L'hon. M. POWER: J'ai un amendement à proposer au préambule, pour le rendre conforme à l'amendement apporté à l'article 3, et je prierais mon collègue de le proposer.

L'hon. M. CARDIN: Je propose, monsieur le président, que le préambule soit biffé et remplacé par le suivant:

Attendu qu'il est opportun d'encourager la coordination et la coopération entre les organisations actuelles et d'aider en cas de besoin les épouses, enfants et personnes résidant au Canada, à la charge des officiers et soldats qui, durant la présente guerre, peuvent être en service actif dans les forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté ou de toute puissance alliée ou associée; et considérant qu'il est opportun de créer une organisation à cette fin...

(L'amendement est adopté.)

Le préambule ainsi modifié est adopté.

Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

[M. Homuth.]

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

PROCÉDURE SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES ENQUÊTES ET LES POURSUITES

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail) propose la 2e lecture du bill n° 3 modifiant la loi des enquêtes sur les coalitions.

L'hon. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): S'il s'agissait d'une loi indispensable aux mesures de guerre, ou relative à ce sujet en tant que disposition rendue nécessaire par le fait que le Canada est en état de guerre, j'hésiterais à m'y opposer. Sous le régime de la loi concernant les mesures de guerre, le gouverneur en conseil a plein pouvoir d'émettre des arrêtés et règlements, valides pendant toute la durée de la guerre, et, sous réserve d'amendements apportés pendant la guerre par le gouverneur en conseil, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour modifier la loi en vigueur des enquêtes sur les coalitions ou, quand on le jugera nécessaire, de modifier toute autre dans le sens d'une mesure de guerre. Dans les arrêtés et règlements déjà décrétés et déposés sur le bureau de la Chambre, le gouverneur en conseil a très pertinemment traité des dispositions fondamentales de certaines lois existantes. La loi des brevets a, de ce chef, subi d'importantes modifications; et, pendant la dernière guerre, en vertu de la loi des mesures de guerre, d'autres lois fondamentales ont été remaniées lorsqu'il était nécessaire de les modifier provisoirement, ou pour la durée de la guerre. Cette mesure-ci n'est pas de même nature.

Au cours d'une des dernières sessions du Parlement, celle de 1935, la loi d'enquête sur les coalitions a été amendée, et la Chambre a discuté longuement ses dispositions. Subséquemment la Chambre des communes, de concert avec une autre Chambre, a fixé certaines de ses dispositions que l'on a adoptées alors et que l'on abroge aujourd'hui, non seulement pour la durée de la guerre mais de manière définitive. Il vaut beaucoup mieux, à mon sens, lorsqu'il s'agit des dispositions fondamentales tant de cette loi que de toute autre loi, ne pas les abroger définitivement sous prétexte de parer à certaines nécessités pressantes susceptibles de se produire durant la poursuite de la guerre. Je suggère donc que, lorsqu'il sera jugé opportun au cours de la guerre de modifier la loi existante des coalitions ces modifications soient effectuées sous l'autorité de la loi des mesures de guerre, de sorte que les règlements pourront être modifiés de temps à autre en vue de parer, comme lors de la dernière

guerre, aux exigences de guerre lorsqu'elles se produiront. Le fait est qu'à mon avis, cette mesure n'est pas légitime parce que, au lieu de rendre provisoire l'amendement apporté aux dispositions fondamentales de la loi des coalitions, subordonné aux exigences de la guerre, elle donne à l'amendement un caractère permanent. Cela n'est pas nécessaire, car cela suscite une controverse qu'il est sage, ou opportun pour le moins, d'éviter à cette session du Parlement.

Il y a une disposition que le ministre devrait examiner si l'on décide de parer à ces exigences de guerre au moyen d'arrêtés du gouverneur en conseil. J'ai acquis de l'expérience dans la dernière guerre. Pendant au moins deux ans et demi, j'ai été président d'une commission qui s'occupait de la fabrication d'armements et de fournitures pour des dizaines de millions de dollars et qui, à cette fin, exerçait son contrôle et sa surveillance sur environ cinquante compagnies industrielles des États-Unis et du Canada. Si les États-Unis ou le Canada, où se fabriquaient respectivement une partie de ce matériel, avaient dû se conformer à des dispositions aussi rigides que celles que nous trouvons dans la loi des enquêtes sur les coalitions, il aurait été impossible d'assurer la fabrication efficace de ces fournitures.

L'article 2 de la loi, relatif aux "définitions", prévoit que :

Dans la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression

1) "coalition" signifie une entente, se rapportant à quelque denrée susceptible de faire l'objet d'une industrie ou d'un commerce, de deux personnes ou plus, par voie de contrat, accord ou arrangement réel ou tacite, ayant ou destinée à avoir pour effet

a) de limiter les moyens de transport, de production, de fabrication d'approvisionnement, d'emmagasinage ou de négoce, ou

b) d'empêcher, restreindre ou diminuer la fabrication ou la production, ou

c) de fixer un prix commun ou un prix de vente, ou un loyer commun, ou des frais communs d'emmagasinage ou de transport, ou

d) de hausser le prix, louage ou coût d'un article, loyer, emmagasinage ou transport, ou

e) d'empêcher ou amoindrir la concurrence dans la production, la fabrication, l'achat, l'échange, la vente, l'emmagasinage, le transport, l'assurance ou l'approvisionnement, ou d'en créer un contrôle important dans une région ou un district particulier ou d'une manière générale, ou

f) d'autrement restreindre ou léser l'industrie ou le commerce ou une fusion, un trust ou monopole, laquelle entente, fusion, lequel trust ou monopole a fonctionné ou est de nature à fonctionner au détriment ou à l'encontre des intérêts du public, soit des consommateurs, soit des producteurs ou autres.

Fort de mon expérience, je signalerai au Gouvernement,—je ne propose pas le moindre amendement,—qu'étant donné les efforts

qu'il faut faire pour mobiliser l'industrie au pays, cette mobilisation pour la production des articles nécessaires à la conduite efficace de la guerre sera impossible, si on oblige les producteurs à se conformer rigoureusement aux dispositions de cette loi pénale. A mon sens, le Gouvernement devrait donc régler la question au moyen de décrets sous le régime de la Loi des mesures de guerre, lesquels auront pleine vigueur pendant la durée de la guerre, et la même validité que s'ils avaient été édictés par le Parlement; ils pourront être modifiés par le Gouvernement de temps à autre, selon les exigences de la guerre, afin d'assurer une mobilisation plus efficace de l'industrie et afin qu'il puisse exister vraiment une coalition d'une certaine catégorie de producteurs, si la chose est nécessaire à l'amélioration du rendement et à une production meilleur marché et plus satisfaisante. Je proteste contre l'adoption d'un projet de loi à cet égard, quand le gouverneur en conseil est investi de pleins pouvoirs pour s'occuper de la question de temps à autre sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, à mesure que les exigences de la situation pourront révéler la nécessité de modifications, afin que les articles nécessaires à la poursuite de la guerre puissent être produits de façon satisfaisante et efficace. Je fais cette remarque en toute sincérité pour la gouverne du Gouvernement, car il me semble que la proposition tend à modifier les dispositions fondamentales d'une loi juste et saine aux époques de transactions commerciales ordinaires. Il peut être à propos d'apporter des modifications provisoires à cette loi au cours de la conduite de la guerre, mais sa modification permanente appellerait une étude sérieuse et une longue discussion.

L'hon. H. H. STEVENS (Kootenay-Est) : J'hésite à faire entendre une note discordante au cours de la présente session, mais j'avoue qu'à la lecture de ce bill j'ai été surpris qu'un texte de cette nature ait pu être présenté au cours d'une session convoquée dans les circonstances actuelles, session qui aurait pu, avions-nous espéré, être marquée au coin d'un degré d'unanimité et de concorde que l'on ne constate pas d'ordinaire dans les sessions du Parlement.

N'ayant entendu aucune explication particulière, je ne puis voir la nécessité de modifier la loi des enquêtes sur les coalitions ni quoi que ce soit qui n'aurait pu être réglé beaucoup mieux, comme l'a exposé si judicieusement l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), en vertu de la loi des mesures de guerre. Je me suis longuement demandé si je devais dire quoi que ce soit ou si je devais faire de longues observations. Mais, j'ai étudié pendant de nombreuses années les questions auxquelles s'ap-

plique la loi des enquêtes sur les coalitions. Lors des dernières modifications, en 1937 je crois, j'ai rappelé qu'en 1923, lorsque cette question fut longuement examinée, je me suis opposé à l'ensemble de cette mesure. Je crois qu'elle est mal conçue, et j'ai toujours pris la même attitude.

Je ferai observer qu'au cours des quinze, vingt ou vingt-cinq dernières années notre organisation industrielle et économique a graduellement évolué. Lorsqu'au début de notre siècle feu Theodore Roosevelt conçut, aux Etats-Unis, pour la première fois sur notre continent, l'idée de réglementer les trusts et les coalitions, les circonstances différaient entièrement de celles d'aujourd'hui. Le *Sherman Act*, sur lequel la présente loi est bel et bien modelée, avait pour objet de s'appliquer à un groupe de particuliers qui pourraient s'entendre et conspirer en vue d'établir un état de choses contraire à l'intérêt public. L'idée que l'on se faisait alors d'un trust n'était pas celle d'une institution dont le but pourrait être fort louable, mais plutôt celle d'une institution néfaste dont les fins étaient contraires à l'intérêt public. Une mesure législative destinée à redresser une situation de ce genre n'est pas applicable aujourd'hui à cause du changement complet qui s'est produit dans notre structure économique. Au cours des quelques dernières décades la tendance s'est accrue de fusionner les petites entreprises avec les grandes; nous avons de grandes sociétés qui se sont développées dans le domaine économique: elles sont connues comme quasi monopoles. Elles sont régulières; je ne dis pas qu'elles sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, il ne s'agit pas de cela. La question est en réalité qu'elles ne tombent pas sous les dispositions de la présente mesure, et cependant, dans quelques cas, elles peuvent avoir sur la vie industrielle et sociale du pays un effet tout aussi mauvais qu'une conspiration d'individus pourrait en avoir. On peut dire, par ailleurs, que plusieurs de ces sociétés ou quasi monopoles sont à désirer à cause de leur caractère régularisateur.

Dans cette mesure législative nous établissons autour d'un particulier, le commissaire comme on l'appelle maintenant, une espèce de jurisprudence. C'est-à-dire qu'il est revêtu de pouvoirs par l'exercice desquels il s'adjudge—je ne parle pas de lui en tant qu'individu mais en tant qu'institution—des pouvoirs qu'aucun individu ne devrait exercer. Dans ce bill-ci, je suis peiné de le constater, nous allons encore plus loin. J'estime que le projet de loi va plus loin qu'il ne devrait. Je dirai plutôt que le bill actuel n'est pas convenablement adapté à la structure économique présente.

Le bill dont il s'agit confère au commissaire de nouveaux pouvoirs arbitraires qui, à

[L'hon. M. Stevens.]

mon sens, ne se rapportent d'aucune façon aux conditions de guerre. Je vais donner un exemple. Jusqu'ici, le commissaire n'a pas pu retenir au delà d'un temps raisonnable, pendant qu'il effectue son enquête préliminaire laquelle est, généralement parlant, une enquête secrète, le contrôle de tous les livres et documents de la compagnie ou des compagnies soumises à l'enquête. Mais sous l'empire du présent bill, le commissaire aurait le pouvoir d'ordonner la production de livres de comptes, de dossiers, de documents, de registres de procès-verbaux et tous autres documents de la compagnie et de retenir ces livres et documents pendant une période de quatre mois. L'objet de la loi originale et telle qu'elle a été modifiée, était que le commissaire devrait mener une enquête préliminaire pour s'assurer si les plaignants ont raison de se plaindre. Elle visait à protéger plutôt qu'à persécuter, à protéger les accusés d'être exposés à la calomnie publique sans juste cause.

Sous l'empire du présent bill le Gouvernement demande maintenant au Parlement de donner au commissaire le droit de retenir ces documents. Bien entendu, je sais que la réponse sera qu'on a constaté que quand les poursuites sont intentées, après que le commissaire a fait son rapport, les documents auraient pu disparaître. Mais sous l'empire de la loi telle qu'elle existe, le commissaire peut prendre toute partie des documents, les faire copier et attester que les copies sont conformes, et ces copies sont acceptées devant les tribunaux comme ayant la même valeur que les documents originaux. Il n'y a pas ici de difficulté, mais je signale au ministre que le Gouvernement va trop loin.

Avant de terminer, je tiens à parler de deux articles qu'on propose d'abroger. L'abrogation de l'article 28, adopté en 1935, est une chose très grave. Cet article dit:

Aucune personne ne doit être accusée d'infraction à la présente loi, jugée pour une telle infraction ou trouvée coupable d'une telle infraction, si elle est en même temps, sur la même dénonciation et sur la même preuve, accusée d'infraction, jugée pour infraction et trouvée coupable d'infraction à l'article quatre cent quatre-vingt-dix-huit du code criminel.

Je ne suis pas prêt à entreprendre une longue discussion et je ne désire pas le faire, mais je me rappelle fort bien que cette question a été discutée à fond lors de l'adoption de cet article, et je crois que nous devrions l'étudier sérieusement avant d'adopter ce changement. On nous propose d'abroger cet article sans que nous ayons eu le temps qu'il faut pour l'examiner. Il s'agit pourtant d'accusations portées sous l'empire du Code criminel. Je ne suis pas disposé aujourd'hui à reprendre toute la discussion qui a eu lieu, mais il me semble que nous devrions nous

rappeler une chose. C'est qu'il y a des infractions qui peuvent être considérées telles au point de vue civil, comme par exemple des pratiques répréhensibles en affaires et le reste, mais qui ne sont pas en elles-mêmes des actes criminels. L'article qu'on veut abroger accordait une certaine protection au citoyen, et j'affirme que la question est très grave. Je ne veux pas discuter; je me contente de signaler la gravité de la chose. L'autre article qu'on propose d'abroger a aussi une importance considérable et l'on ne devrait pas le modifier avant mûre réflexion.

Je soutiens, comme l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) l'a fait avec raison, selon moi, que les propositions contenues dans ce projet de loi ne sont pas de celles qu'on eût dû imposer au Parlement au cours de la présente session. Si on tient à les soumettre au Parlement on devrait le faire à une session ordinaire, alors que nous aurions tout le temps nécessaire pour les étudier. Il faudrait nous accorder tout le temps voulu pour lire et étudier un bill de cette nature, et il devrait être réservé jusqu'à ce que les intéressés aient l'occasion d'exposer leurs vues. C'est une loi importante. D'un autre côté, je dirai, comme l'a également fait observer mon honorable collègue de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) qu'il faut s'occuper de certaines circonstances particulières causées par l'état de guerre, on peut le faire plus efficacement comme mesures de guerre en vertu de la loi des mesures de guerre. Il se peut, comme je m'y attends, que le Gouvernement juge nécessaire de prendre, au cours des hostilités, certaines dispositions qu'il ne croirait pas opportunes en temps de paix. Je suis bien sûr que le premier ministre (M. Mackenzie King) conviendra que ce sera probablement le cas. Par conséquent, il n'est pas à désirer de modifier un bill pour des fins de guerre, si tel est l'objet de cet amendement. Réglons ces questions sous le régime de la loi des mesures de guerre, et réservons ce bill pour le présent, et nous le discuterons à une session ordinaire lorsque nous aurons tout le temps voulu de le faire.

Je terminerai en disant que je suis absolument convaincu à cet égard. Depuis des années, mon attitude est bien définie. Personnellement, je ne suis pas prêt, ce soir, à débattre ce sujet au long, et je ne veux pas non plus combattre la mesure. Cependant, je puis dire au ministre et au premier ministre que si nous étions en session ordinaire je jugerais de mon devoir de m'opposer énergiquement à ce projet de loi. Comme je l'ai dit cet après-midi, toutefois, nous sommes venus ici dans un esprit de bonne entente. Nous désirons coopérer avec le Gouvernement, mais nous ne voyons pas pourquoi on devrait imposer ce bill en ce moment, et je propose en

toute sincérité au Gouvernement de le renvoyer à la prochaine session régulière.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, avec tout le respect dû au ministre du Travail (M. Rogers), je rappelle qu'on a annulé toute la loi, elle est dans nos Statuts depuis des années. J'en sais quelque chose, et je vous dirai que la manière de procéder a annulé toute la loi, elle est trop encombrante. Prenons le lait, le pain, la houille ou toute autre nécessité de la vie, c'est à propos de ces denrées que les pauvres du pays auront à souffrir de la guerre. En 1915, 1916 et 1917, ces coalitions qui restreignent le commerce et haussent les prix nous ont causé beaucoup d'ennuis à Toronto. J'ai déposé une plainte devant le grand jury aux assises d'York touchant quelques-uns des articles que je viens de mentionner, mais le magistrat prétendit que comme cette loi avait exclu du Code criminel, où elles avaient été incluses depuis nombre d'années, les coalitions portant atteinte à la liberté du commerce, le juge et le grand jury n'avaient pas le droit de se prononcer sur l'accusation. Nous avons adopté une loi des coalitions et une procédure impossibles d'application.

Le fait que nous n'aboutissons à rien au sujet du conflit de juridiction entre les autorités fédérales et provinciales, comme le montrent certaines des décisions du conseil privé, est peut-être responsable des grandes difficultés que nous avons à résoudre ce problème. Le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) s'est vivement intéressé à cette question depuis des années. C'est l'un des pionniers à ce sujet, mais je dois dire que je suis fort mécontent de toute cette manière de procéder et des règlements qui en découlent. Elle est trop encombrante. Quatre ou cinq hommes s'adressent à un avocat et lui disent: "Voici, nous avons un projet pour faire hausser les prix". Prenons le charbon, par exemple. Il y a eu une pénurie de houille en 1917, et cette année-là, la presse américaine a représenté le Canada comme une espèce de Lazare allant çà et là dans les dépôts de charbon du New York Central afin d'acheter ou de voler quelques pelletées de ce combustible. Il y a un an ou deux, le Dr Tory a présidé une enquête sur la houille, mais dans son rapport je ne puis trouver un seul mot au sujet du consommateur. Les détaillants de houille agissent maintenant de façon splendide. Je ne faisais allusion qu'à 1917.

Les organisations ouvrières canadiennes se plaignent constamment des entraves au commerce que multiplient ces trusts et ces coalitions et dont souffrent les pauvres et les assistés. Les municipalités en éprouvent aussi des inconvénients, parce qu'elles doivent non seu-

lement payer les loyers, mais procurer des vivres et du combustible. Les prix montent anormalement, à l'heure actuelle. Le blé est passé de 48 à plus de 80 cents. Cependant nous avons dû fixer le prix, récemment, et il se peut que le contribuable canadien ait à solder une forte note. Ainsi les prix et l'exploitation devraient être contrôlés.

Encore une fois, nous procédons contre le bon sens. Je ne reproche rien au commissaire, qui m'a paru agir au meilleur de sa connaissance. La loi elle-même, toutefois, s'avère absolument inefficace, impraticable, inapplicable et inutile. Je compte une expérience de plusieurs années dans la loi sur les coalitions et je suis désappointé de son absence d'effets et de ses règlements. Elle permet d'entrer dans les bureaux, de saisir les livres, de les garder des mois, pour n'y rien trouver parfois de répréhensible. C'est tout au plus de l'ingérence dans les affaires. S'il y a coalition, pourquoi n'y pas mettre fin? D'habitude nous mettions un terme aux coalitions en nous servant du Code criminel, puis nous avons décidé d'instituer une commission. Depuis des années nous avons commissions sur commissions au pays, et ce n'est pas la façon de résoudre le problème. Le procédé ne produit aucun résultat et prépare toutes sortes de troubles au pays, en un temps de guerre, car les coalitions portant atteinte à la liberté du commerce sont plus nombreuses que jamais.

Il nous faut un système plus moderne et plus rapide. Il y a un an ou deux, je recevais des lettres au sujet d'une certaine coalition. Que fis-je? Il me fallut rédiger une pétition et la faire parvenir au commissaire, et ce dernier envoya quelqu'un chez la personne en question. C'est un cercle vicieux, et au bout de soixante jours, on n'est pas plus avancé. Les coalitions sont on ne peut plus prospères; elles se moquent du Parlement. Si le commissaire leur intente une action en justice, elles cherchent à mettre opposition devant un tribunal.

Je croyais que la commission Rowell aurait mis fin depuis longtemps à cet état de choses. Cependant, ce rapport sera déjà de l'histoire ancienne lorsque nous le recevrons et nous n'aurons plus qu'à le déposer aux archives. L'on devrait chercher à soulager le peuple canadien de ce côté, car il est ridicule de voir combien les prix sont élevés; ceux de certaines denrées ont doublé et même triplé. Où cela nous mènera-t-il? C'est ce qui facilite chez nous la propagation du communisme et de bien d'autres doctrines—je fais allusion à un accroissement anormal des prix, ce qui rend la vie du pauvre impossible.

Le ministre a sûrement étudié la question, mais je lui rappellerai tout de même l'enquête sur les fruits en Colombie-Britannique.

[M. Church.]

Quels avantages nos travailleurs industriels et nos cultivateurs retirèrent-ils de cette enquête? L'on réalise actuellement des bénéfices excessifs dans le domaine du grain, et cependant personne ne songe à poursuivre les profiteurs. Ces gens-là se moquent des tribunaux; personne n'a de maîtrise sur eux. L'on nomme une commission, mais elle ne sert de rien.

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Le ministre qui a déposé le projet de loi devra nous fournir une raison plus solide pour laquelle il l'a présenté. Nous sommes désireux d'expédier les travaux de la Chambre, mais, ainsi que l'a déjà signalé ce soir un honorable député, voici une mesure législative qui n'est pas nécessaire, en vertu de la loi des mesures de guerre. Malgré les arguments formulés, le ministre n'a donné aucune explication et n'a pas même tenté de le faire. Il pourrait fort bien retirer le projet de loi et le proposer à une session régulière.

L'hon. M. ROGERS: Monsieur l'Orateur..

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer à la députation que si le ministre prend la parole, le débat sera clos.

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je croyais avoir déjà pris tout le temps auquel j'avais droit pour parler du projet de loi en deuxième lecture et je me proposais de faire une déclaration lorsqu'il aurait été renvoyé au comité.

J'ai suivi avec attention le raisonnement de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et des autres honorables représentants qui ont pris la parole. Il est bien vrai—et nous le savons—que nous aurions pu imposer ces modifications par voie d'arrêté ministériel aux termes de la Loi des mesures de guerre. Par ailleurs, je n'avais pas l'intention de tromper la Chambre en lui disant que je ne croyais ces amendements nécessaires qu'en cas de conflit. Le commissaire des coalitions est d'opinion—et je partage son avis—que les amendements en question pourraient se justifier et seraient souhaitables même en temps de paix.

L'hon. M. CAHAN: Voilà une question de grande portée.

L'hon. M. ROGERS: Je l'admets et je n'avais pas l'intention de tromper la Chambre sur ce point. Je crois que les modifications proposées pourraient se justifier en temps de paix, mais elles sont encore plus nécessaires en temps de guerre et puisque le Parlement est actuellement en session et que ces amendements étaient prévus j'ai réellement cru que le Gouvernement se ferait critiquer si, sachant

ce que nous voulions proposer nous ne tentions pas d'en parler à la Chambre ou d'indiquer les mesures que nous croyions devoir prendre pour faire face à la situation.

D'un autre côté, je suis certainement d'avis qu'il n'y a rien à gagner en poursuivant l'étude de mesures législatives prêtant à controverse surtout quand nous pouvons, je le présume, atteindre le but principal en invoquant la Loi des mesures de guerre.

L'hon. M. CAHAN: Et parfaitement, à la vérité.

L'hon. M. ROGERS: Je prierai donc volontiers la Chambre, à ce stage des délibérations, de réserver le projet de loi à sa deuxième lecture. D'ici à demain je verrai mes hauts fonctionnaires pour savoir si nous pourrions atteindre les fins que nous avons directement en vue, sous d'autorité de la Loi des mesures de guerre. Dans l'affirmative, et puisque des honorables députés contestent l'à-propos de présenter des mesures législatives contentieuses à ce moment, nous pourrions procéder sans tarder sous l'autorité de la loi des mesures de guerre. Je désire laisser la question en suspens jusqu'à ce que j'aie pris l'avis de mes hauts fonctionnaires.

(Sur la motion de M. Rogers, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

AJOURNEMENT—TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING propose l'ajournement de la Chambre.

—J'ai indiqué, dans les remarques que j'ai faites à l'ouverture de la séance, qu'après l'étude du bill relatif à la loi des enquêtes sur les coalitions et du bill relatif au fonds patriotique, le ministre du Revenu national (M. Ilsley) agissant au nom du ministre des Finances, présenterait son exposé budgétaire. Je remarque que le ministre n'est pas à la Chambre et il serait opportun d'attendre à demain pour qu'il puisse faire son exposé.

L'hon. M. MANION: Aurons-nous demain autre chose que les mesures mentionnées par le premier ministre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ainsi que je l'ai dit cet après-midi, nous présentons un projet de loi pour la réglementation des œuvres de guerre et un projet de loi au sujet d'un ministère des Munitions et des Approvisionnements. Je m'efforcerais de faire consigner ce soir au *Feuilleton* la résolution concernant ce dernier projet de loi, afin qu'elle soit entre les mains des honorables membres demain matin.

La Chambre nous permettra peut-être de passer de la résolution au projet de loi et de lui faire subir ses diverses étapes.

En parlant du projet de loi concernant le département des Munitions et des Approvisionnements j'ai annoncé le dépôt d'un projet de loi connexe tendant à modifier la loi des Traitements. Je ne me suis pas imaginé qu'on supposerait que le bill vise autre chose que le traitement du ministre auquel on devra pourvoir. Toutefois, comme nous nous trouvons dans la capitale, le bruit s'est répandu qu'il était possible que le projet de loi visât les traitements de tous les fonctionnaires. Je désire qu'il soit bien compris qu'il ne s'agit dans ce projet de loi que du traitement du ministre qui pourra être nommé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et trente minutes du soir.)

Mardi 12 septembre 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

GEURRE EUROPÉENNE

DÉPÔT DE DÉCRETS D'URGENCE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer des copies d'autres décrets d'urgence du conseil:

N° 2588 concernant la nomination du lieutenant-colonel Henri DesRosiers et du lieutenant-colonel K. S. MacLachlan comme sous-ministres suppléants conjoints de la Défense nationale.

N° 2595, mettant tous les officiers et marins de la Réserve navale royale canadienne et de la Réserve navale volontaire royale canadienne en service actif.

N° 2596, écartant les limites d'âge maximum pour l'admission dans la Marine royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne, et la réserve navale volontaire royale canadienne.

N° 2620, établissant un bureau d'inscription des services de guerre sous le comité des renseignements publics.

N° 2621, établissement d'un comité d'approvisionnement agricoles.

N° 2622, nomination des membres du comité d'approvisionnement agricoles.

N° 2625, modification des règlements relatifs à la commission des prix et du commerce en temps de guerre et nomination d'autres membres de la commission.

N° 2626, autorisation de la proclamation déclarant qu'un état de guerre existe entre le Canada et le Reich allemand à compter du 10 septembre.

L'hon. M. MANION: Je désire suggérer au premier ministre qu'il serait peut-être oppor-

tun,—et j'espère que le très honorable député sera de cet avis—de faire adresser aux chefs des divers groupes, pendant l'intervalle qui suivra la présente session du Parlement, des copies des décrets adoptés d'urgence par le Conseil.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que c'est là une bonne idée, et je serai heureux d'y faire donner suite.

BUREAU D'INSCRIPTION DES SERVICES DE GUERRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): On remarquera que la liste des décrets d'urgence du Conseil déposée aujourd'hui comprend un décret concernant le bureau d'inscription des services de guerre, et j'aimerais faire une courte déclaration au sujet de cet organisme. Vendredi dernier, au cours de mes observations à la Chambre, j'ai déclaré que le Gouvernement songeait à un bureau de ce genre et était en voie d'en organiser un afin d'examiner soigneusement les nombreuses offres d'aide que nous avons reçues et que nous continuons de recevoir tous les jours. Son Excellence a approuvé le décret du conseil adopté à cette fin et je viens de le déposer. Il pourvoit à l'établissement d'un bureau désigné sous le nom de bureau d'inscription des services volontaires et il est autorisé à "diriger, de contrôler, compiler, organiser et coordonner toutes les offres de service pour la défense du Canada", en collaboration avec la Grande-Bretagne et la France.

Le bureau d'inscription des services volontaires verra de façon générale à ce que l'on tire le plus grand parti possible des offres qui nous viennent d'hommes et de femmes et d'organisations d'un océan à l'autre. On tiendra compte des aptitudes des individus et des organisations en fonction des besoins du pays en ce temps de crise, afin d'utiliser ces services de la façon la plus efficace possible. Le bureau s'est déjà mis à l'œuvre, et je suis convaincu qu'il contribuera largement à l'efficacité de notre effort national.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Puis-je demander au très honorable député de consigner ce décret du conseil au hansard. Je crois que la chose serait utile aux honorables députés, parce que nous recevons tous des lettres et des dépêches à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je l'insérerai aux *Procès-Verbaux*, si cela vous convient.

L'hon. M. MANION: Très bien.

[L'hon. M. Manion.]

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

INSTITUTION D'UN MINISTÈRE POUR MOBILISER ET CONTRÔLER LES RESSOURCES, LES MUNITIONS ET LES FOURNITURES ESSENTIELLES.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité au cours de la présente séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un ministère des Munitions et approvisionnements qui sera autorisé à mobiliser les ressources de la nation pour la production des munitions et des fournitures essentielles, et à prendre en conséquence les mesures nécessaires; à obtenir un approvisionnement complet des produits de toutes sortes nécessaires ou désirables dans la poursuite de la guerre; à assurer une répartition équitable de ces approvisionnements aux parties qui pourront en avoir besoin, et à avoir la haute main sur l'adjudication des marchés qui résulteront de ces dépenses; afin de pourvoir à la nomination des hauts fonctionnaires, commis et serviteurs nécessaires à l'administration convenable des affaires du ministère; et pour autoriser le paiement de certaines dépenses et le versement de certaines subventions dans le cours des affaires du ministère.

Informé de l'objet de cette résolution Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson.)

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: Monsieur le président, je demande au comité de bien vouloir adopter la résolution afin que nous puissions discuter le bill. L'objet de la présentation de la résolution en ce moment est de permettre à la Chambre d'avoir le bill devant elle aussi tôt que possible. Les honorables députés auraient alors l'occasion de se renseigner sur ses dispositions. Nous pourrions adopter la résolution, ce qui éviterait des répétitions inutiles, après quoi le bill serait présenté et distribué immédiatement. Nous pourrions ensuite nous occuper dans un moment des résolutions budgétaires.

L'hon. M. MANION: Adopté.

M. POULIOT: Est-ce que le Conseil des achats de la défense va continuer de fonctionner après l'établissement d'un ministère des Munitions et Approvisionnements?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aurai une déclaration complète à faire plus tard à ce sujet.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. Le très honorable Mackenzie King demande à déposer le bill n° 5 concernant le ministère des Munitions et Approvisionnements.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

M. L'ORATEUR: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Le très hon. MACKENZIE KING: Aujourd'hui.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. LACOMBE
DÉCLARATION DE L'HONORABLE JUGE EN CHEF
GREENSHIELDS

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire soulever une question de privilège. Je viens de prendre connaissance d'une déclaration de l'honorable R. A. E. Greenshields, juge en chef de la Cour supérieure pour le district de Montréal, qui est relatée dans le quotidien *The Ottawa Journal*, numéro du 12 septembre 1939, et qui se lit comme suit:

(Traduction)

Le juge en chef du Québec attaque les avocats qui refusent de servir

Montréal, 11 septembre.—L'honorable R. A. E. Greenshields, juge en chef de la Cour supérieure, qui est âgé de soixante-dix-huit ans, a condamné aujourd'hui ce qu'il a appelé les "sentiments peu sages" exprimés par certains membres du barreau de la province qui, dit-il, "ont refusé de servir leur roi à une époque de besoin pressant".

Le juge en chef, à l'ouverture des sessions d'automne de la Cour supérieure, n'a pas désigné les hommes qu'il critiquait, mais on croit qu'il visait des avocats qui, dans des réunions publiques s'étaient prononcés contre toute participation du Canada à la guerre.

"Je veux rappeler à ces hommes que, le jour où ils ont été admis à la profession d'avocat..."

Le très hon. M. LAPOINTE: Où est la question de privilège? Le juge en chef n'a visé aucun membre du parlement; il a parlé des membres du barreau.

(Texte)

M. LACOMBE: La question de privilège est celle-ci, monsieur l'Orateur: En ma qualité de représentant de la circonscription électorale de Laval-Deux-Montagnes, je ne suis pas seulement membre du Parlement, mais je suis aussi membre du barreau de la province de Québec. C'est comme député et membre du barreau de la province de Québec que je soulève cette question de privilège.

(Traduction)

Des VOIX: A l'ordre.

(Texte)

M. L'ORATEUR: Je suis d'opinion que la question soulevée par l'honorable député n'est pas conforme au règlement.

M. LACOMBE: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que la décision que vous avez rendue m'empêche de continuer la lecture de la nouvelle parue dans *The Ottawa Journal*?

M. L'ORATEUR: J'ai décidé qu'il n'y avait pas là de question de privilège.

GUERRE EUROPÉENNE

RECRUTEMENT DES RÉGIMENTS DE MILICE
(Traduction).

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai ici un télégramme de protestation que j'aurais peut-être dû faire remettre au ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) à son pupitre. Toutefois, j'estime que ce télégramme n'a aucun caractère politique et, en outre, qu'il révèle des sentiments que je crois opportun de faire connaître, je vais donc donner lecture du télégramme. Il provient de la région du Canada que j'habite, il m'est adressé et porte la signature d'un avocat de Kirkland Lake (Ontario) M. O'Meara. En voici le texte:

Des régiments de milice de Toronto font beaucoup de recrutement dans cette région afin de compléter leurs effectifs, tandis que les Algonquin Rifles, dont une compagnie est formée de gens d'ici, n'ont pas été mis sur un pied d'activité, ce qui cause du mécontentement chez nous. Je vous suggère de protester énergiquement auprès du ministre intéressé.

Je fais transmettre le télégramme au ministre.

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre de la Défense nationale): Je puis dire à mon honorable ami que de semblables protestations sont venues d'autres parties du Canada. Je désire déclarer que ces questions font l'objet d'une étude sérieuse de la part de l'état-major et que les difficultés d'ordre local se règlent aussi rapidement que possible. Ces questions sont envisagées au point de vue de l'intérêt national et avec tout le soin possible.

L'hon. M. MANION: La déclaration du ministre me satisfait complètement, mais j'ai cru devoir lire le télégramme afin de faire connaître les sentiments qu'il révèle.

DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT QUI S'ENRÔLENT DANS LES ARMÉES DE DÉFENSE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au Gouvernement au sujet du décret du Conseil C.P. 2584, concernant les permis d'absence accordés aux employés de l'Etat. Je tiens à faire remarquer que ce décret ne

semble pas s'appliquer aux personnes qui occupent un emploi temporaire au Parlement depuis plusieurs années. Le Gouvernement est-il d'avis que le décret s'applique à cette classe d'employés, par exemple, aux fonctionnaires employés à titre temporaire à la Chambre?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je n'ai pas en mains, à l'heure actuelle, cet ordre en conseil, mais j'étudierai la question et je rendrai plus tard une réponse à mon honorable ami.

RAPPORT DES JOURNAUX DU DISCOURS DE L'HONORABLE REPRÉSENTANT DE TÉMISCOUATA LE 11 SEPTEMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Une dépêche de la Presse canadienne rapportant le discours prononcé hier par l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) contient la phrase suivante:

Le Canada devrait aider par tous les moyens possibles, la collaboration la plus efficace consisterait dans l'approvisionnement d'armes et de matériel.

Cette phrase de la résolution adoptée par le conseil municipal de Saint-Hubert est conçue ainsi qu'il suit:

Le Canada doit d'abord s'occuper de la défense de son territoire, et ce le plus efficacement possible.

AUGMENTATION DU PRIX DU BLÉ ET PRÉTENDUS BÉNÉFICES AUX SPÉCULATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. D. EULER (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une mise au point au sujet d'une déclaration formulée samedi, et de nouveau, hier, par l'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell). Le 9 septembre il a déclaré ce qui suit, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 59:

La farine a augmenté de prix sans motif suffisant, parce que le report de blé canadien avait été entièrement écoulé parmi les meuniers, les exportateurs ou les spéculateurs, au moins un mois avant la crise actuelle et à très bas prix. Les 100 millions de boisseaux, en chiffres ronds, de notre report de blé étaient encore en majeure partie au Canada. Ni l'Etat, ni les cultivateurs ne retireront aucun bénéfice de ce blé. Seuls ceux qui se trouvent aujourd'hui entre nous et ceux qui en ont besoin tireront grand profit de ce blé.

Puis, il a affirmé hier, ainsi qu'en fait foi le hansard, à la page 115:

Je signalais à la Chambre, samedi dernier, que l'on avait annoncé, il n'y a guère plus d'un mois, un report de près de cent millions de boisseaux de blé. La majeure partie de ce blé avait été achetée à très bas prix de la Commission du blé. Les journaux nous apprenaient quelques [M. Coldwell.]

jours plus tard que la Commission du blé avait disposé de ses stocks et que cette énorme quantité de blé échappait à son contrôle.

Depuis ce temps, le blé a subi une hausse brusque,—je n'ai pas vérifié la cote d'aujourd'hui,—et il commande maintenant 30c. de plus par boisseau qu'il n'en commandait il y a quelques semaines. Cela veut dire que pendant toute cette période de tension, qui a été une période d'angoisse pour la plupart d'entre nous, certains individus, en notre pays et ailleurs, ont réalisé ou peuvent réaliser de la vente de ce blé un bénéfice d'environ 30 millions de dollars.

J'ai communiqué, à ce sujet, avec le président de la commission du blé, lequel m'a assuré que la situation véritable était la suivante. La majeure partie du report de 1938 est encore entre les mains de la Commission et l'Etat bénéficiera de la hausse du prix pour ce qui est de la récolte de cette année-là. De fait, une bonne partie de la récolte a été vendue au-dessous du prix actuel; les producteurs de la récolte de blé de 1939 bénéficieront de la hausse du prix et aucuns spéculateurs n'ont eu l'occasion d'encaisser un bénéfice de quelque 30 millions de dollars.

Tandis que j'ai la parole, je ferais peut-être bien de rectifier une idée qui s'est implantée, semble-t-il, dans l'esprit des producteurs de l'Ouest, et dire que les bénéfices que l'on pourra réaliser par la vente de la récolte de 1939 à des prix élevés ne seront pas utilisés afin de diminuer les pertes occasionnées à l'Etat par l'écoulement de la récolte de 1938, mais qu'ils seront versés aux producteurs de la récolte de 1939.

M. COLDWELL: Il me fait plaisir d'entendre le ministre faire cette rectification.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je crois que cela serait de nature à accélérer quelque peu les délibérations si nous passions à l'étude de l'ordre du jour n° 3 avant que le ministre du Revenu national (M. Ilsley), au nom du ministre des Finances (M. Ralston), dépose le budget, vu que le ministre du Travail (M. Rogers) doit faire, touchant la loi d'enquête sur les coalitions, une déclaration qui sera bien accueillie, je crois, de tous les groupes parlementaires.

LOI D'ENQUÊTE SUR LES COALITIONS

PROCÉDURE PLUS RIGOREUSE TOUCHANT LES ENQUÊTES ET LES POURSUITES

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 11 septembre, sur la motion de l'honorable M. Rogers tendant à la 2e lecture du bill n° 3 modifiant la loi d'enquête sur les coalitions.

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai pro-

mis à la Chambre hier soir de faire aujourd'hui une déclaration sur les intentions ultérieures du ministère concernant ce bill. Ainsi que je l'ai expliqué hier, nous avons cru qu'il était désirable d'apporter certaines modifications à la loi d'enquête sur les coalitions, et que la nécessité de ces modifications s'imposait davantage en temps de guerre. Nous avons donc pensé qu'il y avait lieu de faire adopter ces modifications par la voie législative, nous confiant entièrement à la décision de la Chambre. Etant donné toutefois les objections soulevées hier soir contre cette manière de procéder, surtout par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) je les ai soumises au ministère de la Justice. Les juristes de la Couronne nous informent que nous pouvons modifier la loi d'enquête sur les coalitions sous le régime de la loi des mesures de guerre. Puisqu'il en est ainsi et tenant compte du désir du ministère d'éviter autant que possible de présenter des mesures prêtant à la controverse, au cours de la présente session, nous avons décidé de retirer ce projet de loi et d'apporter les amendements à la loi des enquêtes sur les coalitions suivant que l'exigeront les circonstances sous l'empire des dispositions de la loi des mesures de guerre.

M. L'ORATEUR: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre du Travail de retirer son projet de loi?

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail (M. Rogers) a déclaré qu'il se propose de retirer son bill, étant donné que certaines objections ont été soulevées, hier soir. Un certain nombre de députés ne voient pas d'un bon œil la méthode suivie par le ministère. Pour ma part, je suis d'avis que, du moment que le Parlement siège, le Gouvernement devrait soumettre à la députation toutes les mesures qu'il a l'intention de présenter afin que la Chambre se prononce sur ces mesures. Jadis, lorsque le Gouvernement a procédé par décrets du conseil, cette méthode a soulevé des objections, surtout de la part des honorables membres de la droite. On s'est opposé à ce que le Gouvernement procédât par décrets du conseil lorsque le Parlement était en session.

Un profond ressentiment existe au Canada à cette heure contre la hausse des prix qui frappe les articles de première nécessité et d'usage courant. Il est fort possible que la mesure proposée nous assurerait les moyens de réfréner ceux qui tenteront d'encaisser des bénéfices excessifs grâce aux prix de guerre. Du fait que le ministère retire les modifications qu'il voulait apporter à la loi d'enquête sur les coalitions, nous avons l'impression que ses efforts ou son devoir de mettre un terme au mercantilisme de guerre faiblissent. Si le

Parlement n'était pas en session, je m'expliquerais fort bien le désir tant du Gouvernement que de l'opposition que l'on agisse sous l'empire de la loi des mesures de guerre; quoiqu'il en soit, je soutiens que la façon de procéder sous le régime démocratique, lorsque le Parlement siège, c'est d'agir par voie législative. Le Gouvernement n'a pas d'excuse pour retirer un projet de loi de cette nature, simplement parce qu'un petit nombre de députés le voient d'un mauvais œil. Il y a peut-être lieu de dire que cette mesure législative prête à la controverse; cependant, si le ministère veut s'efforcer réellement de réfréner le mercantilisme, je ne puis m'expliquer pour quelle raison on puisse dire qu'une pareille loi prête à la controverse. Je doute fort qu'il se trouve dans cette Chambre un seul honorable membre qui ne désire voir réprimer le mercantilisme le plus tôt possible.

M. L'ORATEUR: A l'ordre. Je croyais que l'honorable député n'avait l'intention que de faire quelques remarques. J'ai mis la motion aux voix et je croyais qu'elle avait été adoptée.

M. HEAPS: Elle ne l'a pas été. J'ai le ferme désir d'accélérer l'adoption des mesures législatives, mais...

M. L'ORATEUR: La motion n'est pas sujette à débat.

M. HEAPS: Je dois donc m'incliner devant votre décision, dans ce cas.

M. L'ORATEUR: J'ai permis à l'honorable député de prendre la parole parce que je croyais qu'il ne ferait que quelques remarques. Cependant, s'il a l'intention de prononcer un long discours, je dois le rappeler à l'observance du Règlement.

M. HEAPS: Je voudrais bien savoir si la motion est sujette à débat ou non.

M. L'ORATEUR: Elle ne prête à aucun débat.

M. HEAPS: Dans ce cas, je viole le Règlement. Je tiens à ajouter, toutefois, que je proteste contre le retrait de ce projet de loi.

L'hon. M. ROGERS: Avec le consentement de la Chambre, je crois en vérité qu'il y a lieu de répondre immédiatement à l'objection soulevée par l'honorable député. Qu'il me permette de lui donner l'assurance que la question en jeu se résume simplement à la façon de procéder, où le but à atteindre n'entre pour rien. Les juristes de la Couronne nous informent que nous avons le droit d'apporter les modifications nécessaires à la loi d'enquête sur les coalitions afin de la rendre efficace en temps de guerre sous le régime de la loi des mesures de guerre. Je puis assurer à l'honorable député que le ministère vise sim-

plement à rendre la loi d'enquête sur les coalitions efficace en temps de guerre et à prendre les mesures qui s'imposent afin de refréner le mercantilisme, à l'heure actuelle.

(Le bill est retiré.)

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE SUPPLÉANT DES FINANCES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, tout le monde est unanime à regretter que, depuis la présentation du dernier exposé budgétaire, l'honorable M. Dunning, alors ministre des Finances, ait dû démissionner pour cause de maladie. Comme son successeur n'a été nommé que depuis peu de temps, il n'occupe pas encore un siège dans cette Chambre, de sorte que les propositions financières du Gouvernement doivent être soumises à la Chambre par un autre membre du cabinet.

En l'absence du ministre des Finances, et vu qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps depuis sa nomination pour qu'il puisse se faire élire membre de cette Chambre, il m'échoit de présenter les projets financiers du Gouvernement.

La tâche qui nous incombe aujourd'hui est, comme la plupart des travaux qu'occasionne la guerre, difficile et peu agréable. La préparation d'un budget, même aux époques les plus prospères, n'est pas une tâche agréable, vu qu'elle implique nécessairement le calcul du coût de nos entreprises. Dans les circonstances actuelles, au moment où nous nous engageons dans une guerre dont personne ne saurait prévoir au juste la nature ni la durée, il est difficile même d'entrevoir le degré d'importance des dépenses que nous serons appelés à faire et à solder. Nos mesures financières ne sauraient donc avoir qu'un caractère provisoire, et nous devons être prêts à les modifier suivant les exigences du moment. D'autre part, dans ces conditions, il est très important d'agir avec prudence et d'éviter toute erreur financière comme s'il s'agissait des ruses de l'ennemi. Nous ne répéterons pas l'erreur, tout à fait excusable, que commit le Canada, au début de la dernière guerre, en comptant qu'elle serait de courte durée et relativement peu coûteuse. Nous savons que la guerre motorisée sur l'échelle moderne est excessivement coûteuse, et, si le présent conflit se prolonge, nous pouvons compter que les frais de guerre s'accroîtront à un rythme plus que normal. Par conséquent, nous devons dès maintenant éla-

[L'hon. M. Rogers.]

borer nos projets avec la conception nette que nous serons peut-être appelés à fournir, pendant plusieurs années, un effort national intense.

Nous débutons dans cette guerre à une époque où le commerce canadien est en voie de reconquérir le terrain perdu par suite de la régression qui entrava la reprise des affaires après la crise. Sans entreprendre de tracer un tableau détaillé des conditions économiques, je tiens à souligner le fait que les affaires se sont sensiblement améliorées depuis la présentation du dernier exposé budgétaire, il y a quatre mois. Nos cultivateurs de l'Ouest moissonnent actuellement une abondante récolte de blé, laquelle est apparemment beaucoup meilleure qu'on ne l'aurait cru il y a un mois, alors que les conditions atmosphériques semblaient devoir démentir les prévisions antérieures plus optimistes. Les cours du blé se sont sensiblement élevés, en prévision de l'accroissement des besoins de guerre. L'industrie du bâtiment, non seulement dans le domaine des habitations mais aussi dans celui de l'industrie et du commerce, accuse une amélioration considérable, due en majeure partie aux mesures adoptées par le Parlement pour la stimuler. Le chiffre de nos exportations au Royaume-Uni de même qu'aux Etats-Unis s'est sensiblement accru. En dépit de la crise politique aiguë qui sévissait en Europe durant ces quelques derniers mois, les hommes d'affaires canadiens paraissent plus confiants, et l'on semblait considérer l'avenir avec un optimisme grandissant. Sans cette guerre, l'on aurait été en droit d'escompter une active reprise des affaires durant le reste de l'année financière. La guerre où nous sommes maintenant engagés aura peut-être pour effet, au début, de créer une certaine hésitation et un ralentissement des affaires pendant quelques mois, étant donné l'ébranlement de la confiance générale et la nécessité de s'adapter aux conditions de guerre. Toutefois, cette période ne devrait pas se prolonger outre mesure, et j'estime qu'aussitôt qu'elle aura pris fin, nous pouvons nous attendre à une rapide expansion des affaires due aux insatiables besoins de la guerre.

Nous avons constaté avec satisfaction l'effet plutôt modéré qu'a eu sur nos bourses la nouvelle de la déclaration de guerre. Il était bien naturel qu'il se produise certaines réactions durant les premiers jours d'une grande guerre, mais il n'y a eu aucune fermeture de bourses des valeurs, aucun affolement du public, aucune liquidation en masse, et de plus, nos institutions financières ne furent pas trop durement éprouvées. Quel contraste avec les événements vertigineux des deux premières semaines d'août 1914! Ce qui

est arrivé cette fois-ci fait naturellement ressortir le prodigieux redressement qui se manifeste dans notre position actuelle. Il est vrai que nous commençons avec une dette beaucoup plus élevée, mais, à presque tous égards, notre position économique est infiniment plus ferme. Nous ne dépendons plus des vastes importations de capitaux étrangers qui firent la fortune des affaires d'avant-guerre. Durant la guerre et depuis, les épargnes canadiennes ont accusé une énorme augmentation et nous avons édifié un organisme puissant et efficace pour mobiliser ces épargnes. On est toujours tombé d'accord pour reconnaître la stabilité de notre système bancaire, mais les modifications apportées, ces dernières années, à la législation monétaire et bancaire ont grandement amélioré son efficacité et son élasticité, ainsi que sa capacité d'assurer le bien-être de la population en temps de guerre comme en temps de paix. Nous avons, au cours des dernières années, diversifié nos industries dans des proportions étonnantes, alors que l'expansion remarquable de nos industries minières et métallurgiques est d'un prix inestimable pour la poursuite d'une guerre moderne. Nous sommes, dans toutes les sphères, beaucoup mieux préparés aux graves tâches économiques que la guerre nous impose.

Ma mission, aujourd'hui, consiste d'abord à analyser les perspectives que présente l'état de nos revenus et de nos dépenses de l'année financière en cours, à la lumière des derniers événements. Vous n'attendez pas de moi, j'en suis sûr, l'analyse détaillée que renferme d'habitude un exposé budgétaire et je compte sur votre indulgence pour faire la part du provisoire, inévitable dans tout pronostic portant sur les événements probables des mois à venir. Personne ne peut prédire avec la moindre assurance ce qui nous attend; aussi, importe-t-il de voir dans les crédits que je vais vous soumettre des chiffres purement approximatifs, établis d'après la marche probable des événements.

Vous vous rappelez qu'en avril dernier, le ministre des Finances d'alors prévoyait, pour l'année financière en cours, des recettes globales de l'ordre de 490 millions de dollars. Bien que les recettes provenant de certaines taxes, notamment de l'impôt sur le revenu, soient peut-être inférieures à son attente pendant les cinq premiers mois de l'année, je compte maintenant que les impôts en vigueur, sans aucune revision, rapporteront, dans toute l'année, un revenu supérieur à ses prévisions. Il faut chercher la raison de cet état de choses dans l'expansion de la production et des revenus, qui devrait se produire dans un temps relativement court à la suite des dépenses de guerre et des commandes importantes de matériel qui seront probablement placées chez nous par un ou plusieurs Etats alliés. Aux

fins que nous nous proposons, s'il ne survenait aucun changement dans l'assiette des impôts, on estime à environ 495 millions de dollars le chiffre des recettes globales de l'année.

Quant aux dépenses, les prévisions s'avèrent beaucoup plus difficiles à l'égard du résultat final des affaires de l'année. L'exposé budgétaire d'avril dernier fixait à \$550,100,000 le chiffre approximatif probable des dépenses totales, à l'exclusion des pertes additionnelles causées par le commerce du blé et de certaines dépenses relatives à la défense capitalisées sous le régime de la caisse spéciale d'amortissement. A cause de nombreuses et évidentes raisons, il n'est encore ni possible ni sage de procéder à l'évaluation du résultat financier probable du programme adopté à l'égard de la mise du blé sur le marché, bien qu'il apparaisse nettement à tous que les modifications notables survenues dans les prix du froment allégeront sensiblement, pour ne pas dire davantage, les obligations dont le Trésor national aurait dû, en d'autres circonstances, se charger. Heureusement, d'autre part, la splendide moisson fromentière présentement récoltée dans l'Ouest canadien devrait réduire à des proportions plutôt modestes les dépenses qu'aurait autrement entraînées la loi sur l'assistance agricole des Prairies. Vu la certitude d'une abondante moisson de blé et grâce à l'amélioration graduelle des affaires qui s'est produite, les crédits déjà votés par le Parlement afin de combler les déficits des entreprises de l'Etat s'avéreront, je pense, suffisants. Il reste surtout à examiner, à l'égard des postes alimentaires du budget de la dernière session, nos dépenses ordinaires ou imputables sur le capital et, en particulier, les dépenses résultant des secours de chômage ou des travaux entrepris tout d'abord en vue d'alléger le chômage.

A cet égard, il importe de mettre en lumière un point de la plus haute importance, c'est-à-dire la nécessité, vu l'ampleur des obligations dont nous sommes brusquement chargés, de prendre tous les moyens de conserver nos ressources et d'amoinrir toutes les dépenses qui ne sont pas d'un besoin urgent du point de vue de l'intérêt national. Ce serait, il va sans dire, pratiquer une "économie de bouts de chandelle" que de diminuer certaines dépenses si soudainement et si considérablement que le problème du chômage s'en trouverait sérieusement aggravé avant que l'effet stimulant des dépenses de guerre et des achats étrangers sur nos marchés ait acquis une force d'impulsion qui finira par porter notre économie au maximum de la productivité et à l'emploi complet de la main-d'œuvre. Il importe donc d'établir une distinction entre la politique appropriée aux besoins des deux ou trois prochains mois et celle qu'il sera opportun d'appliquer dans les derniers mois de la présente année financière ou dans les

années subséquentes de la guerre. Le Parlement peut être sûr que, si notre politique doit avoir pour effet de préserver nos ressources dans toute la mesure admissible et de pratiquer toutes les économies possibles à l'égard des crédits déjà votés, nous ne réaliserons pas ce programme de manière à aggraver le chômage et à retarder la prompte expansion de la production et du revenu national.

Finalement, nous devons tenir compte de la somme de 100 millions de dollars que nous avons demandé au Parlement de voter afin de pourvoir aux dépenses spéciales nécessitées par l'état de guerre qui existe présentement.

Compte tenu de cette somme, nous estimons pour l'instant que nos dépenses de guerre formeront un total approximatif de 651 millions de dollars, non compris les deux postes de dépenses capitalisées et les pertes additionnelles qui pourront résulter de la vente du blé. Si nous déduisons de cette somme le montant estimatif de 495 millions que j'ai indiqué pour nos recettes totales de l'année, nous constatons qu'il y aura un déficit probable de 156 millions, à l'exclusion des deux postes déjà mentionnés. Etant donné l'importance de cette somme et de celles que, si la guerre se poursuit, nous aurons peut-être à nous procurer au cours des années à venir, et vu les effets considérables que pourront exercer sur notre économie les méthodes particulières qui pourront être suivies, il convient que je discute brièvement le problème général des finances de guerre avant d'annoncer les propositions concrètes que j'ai à soumettre.

Tout d'abord, on me permettra de signaler le fait que, à quelque méthode que nous recourions pour solder les frais de la guerre, que ce soit au moyen d'impôts, d'emprunts ou d'inflation, nous ne saurions nous libérer des frais réels que le conflit occasionnera. Par frais réels, j'entends les denrées et les services dont il nous faudra faire le sacrifice à même notre production courante afin de répondre aux besoins de la guerre. Il nous faudra utiliser une énorme quantité de matériaux et mettre à l'œuvre plusieurs milliers de travailleurs pour produire les denrées alimentaires, le matériel et les munitions employés par ceux qui devront abandonner leurs occupations du temps de paix pour des fins de défense. Afin de supprimer la menace de l'hislérisme, nous devons être prêts à sacrifier ce que l'utilisation de ces matériaux et le travail de ces ouvriers nous auraient rapporté autrement, au point de vue du bien-être et de la sécurité de notre existence. S'il nous faut occuper une forte partie de notre main-d'œuvre à la fabrication de canons et de matériel de guerre, il va falloir que nous nous passions de ce qui aurait été produit, au lieu de cela, en temps de paix.

[L'hon. M. Ilsley.]

Nous pourrions, toutefois, alléger le fardeau que comporte ce sacrifice réel en accroissant notre embauchage et notre production. Dans la mesure où nous pourrions mettre nos chômeurs à l'ouvrage et faire servir à la fabrication de matériel de guerre notre outillage actuellement inutilisé, nous aurons à détourner moins de ressources de leur utilisation normale. Dans bien des cas, nous devrions peut-être occuper à des travaux de guerre des ouvriers spécialisés et un outillage particulier que nous employons déjà, mais nous pourrions réduire les frais réels que cela comportera si nous pouvons les remplacer, dans leur travail normal, par une main-d'œuvre un peu moins spécialisée ou par un outillage un peu moins perfectionné qui sont peut-être inutilisées en ce moment. Nous pourrions réduire encore davantage les frais en formant plus d'ouvriers spécialisés, en recourant à une meilleure organisation et en utilisant plus efficacement toutes nos ressources. Non seulement les conditions nées de la guerre exigeront-elles l'utilisation entière de nos ressources en outillage et en capital humain, mais il est probable qu'elles rendront aussi cette utilisation possible. Nos besoins urgents et ceux de nos alliés en approvisionnement de toutes sortes, ainsi que la volonté d'un peuple unissant ses forces pour remporter la victoire, donneront, même au prix d'un enrégimentement qui pourrait ne pas être acceptable à un pays démocratique en temps de paix, l'impulsion qui a manqué à l'expansion de la production et des placements d'immobilisation, au cours des années d'incertitude et de crainte que nous venons de traverser.

Rappelons-nous à ce sujet avec quelle célérité les entreprises canadiennes surent, lors de la dernière guerre, répondre à nos propres besoins et à ceux des pays alliés. La capacité productive de nos industries s'augmenta rapidement et lors de la période d'activité intense, le tiers de nos établissements industriels livraient des commandes de guerre aux autres pays. De même les demandes urgentes de vivres, de métaux et de minéraux de la part des gouvernements alliés constituèrent un puissant stimulant pour l'agriculture et l'industrie minière. Nos exportations s'accroirent énormément, passant de 432 millions de dollars en 1914 à 1,540 millions de dollars en 1918. Pour leur part, les exportations d'obus et d'explosifs, furent portées, d'un chiffre de quelques millions de dollars au début de la guerre, à 390 millions de dollars en 1917 et, pendant toute la durée de la guerre, la valeur globale des obus et des explosifs expédiés outre-mer s'est chiffrée à près d'un milliard de dollars. La nouvelle abondance de ressources et de capacité productive créée au Canada par les exigences du conflit contribua de

façon importante à compenser les frais et les pertes énormes subis du fait des hostilités.

Quelle que soit l'importance de ces compensations, il importe de souligner, ainsi que je l'ai déjà dit, que les frais réels de guerre doivent être acquittés à même la production courante, à même le produit des marchandises fabriquées et des services rendus au cours de la guerre. Il est vrai que nous avons en mains, au début des hostilités, certains approvisionnements de fournitures militaires, mais leur importance est minime si le conflit doit se prolonger quelque peu. Les emprunts à l'étranger peuvent mettre un pays belligérant en mesure de suppléer à sa production courante par un excédent d'importations, mais ces emprunts sont ordinairement difficiles à contracter en temps de guerre et ils imposent au pays emprunteur l'obligation d'effectuer des remboursements tangibles à l'étranger à l'issue des hostilités. A tout prendre, le fait est que les obus tirés et les autres marchandises et services utilisés au cours d'une guerre doivent être produits pendant la durée de cette guerre. Ceci posé, il s'ensuit, et je le répète encore, qu'en réalité, au point de vue de la perte de cette production pour le pays, les frais nés de la guerre sont, en majeure partie, acquittés pendant la durée des hostilités. De toute évidence, ce simple fait a d'importantes répercussions sur tout programme visant à financer la guerre.

On croira peut-être, en certains milieux, que les emprunts contractés au pays pourraient contribuer à rejeter une partie du fardeau sur la génération suivante. Les emprunts domestiques excessifs et effectués mal à propos pourront, bien entendu, alourdir inutilement le fardeau incombant à certains individus de la génération présente et de celle d'après-guerre qui se verront forcés de verser des intérêts à ceux de leurs contemporains qui seront obligataires. Mais il ne s'ensuit pas que la génération présente se décharge de sa responsabilité sur la postérité car le fait d'emprunter sur place ne nous met pas en mesure d'emprunter de la production future les produits matériels et les services utilisés au cours d'un conflit armé. Les emprunts contractés au pays constituent tout simplement un moyen de faire servir notre production aux fins de guerre; cette méthode est moins onéreuse pour le moment mais, éventuellement, elle impliquera un plus grand recours à la taxation. Lorsque nous empruntons cent dollars à l'un de nos citoyens, pour l'affecter à l'achat de matériel de guerre, cela l'empêche de dépenser ces cent dollars pour sa propre consommation ou d'en faire un placement qui permettrait à un autre de les affecter à des marchandises de production.

Nous devons avec le temps non seulement lui rembourser le capital mais acquitter également l'intérêt. Nous obtiendrions évidemment le même résultat en imposant une taxe qui le dépouillerait de ces cent dollars. Recourir à cette seule méthode de prélèvement, c'est-à-dire, à une taxe de couverture entière ou à une politique de financement au jour le jour, semblerait à première vue être la politique idéale pour financer la guerre; elle paraîtrait, en principe, la plus logique, la plus équitable, la moins apte à causer des perturbations et des ébranlements. Mais, en premier lieu, cela ne tient aucun compte du désir, voire de la nécessité que chacun éprouve d'épargner en prévision des mauvais jours, et tenter l'imposition d'une taxe telle qu'elle accaparerait presque entièrement l'épargne des particuliers, aurait tendance à créer une dislocation si forte que la désorganisation et le mécontentement du public s'ensuivraient. En second lieu, le sens des réalités nous force de reconnaître qu'une politique de financement au jour le jour doit tenir compte des réactions d'ordre psychologique que produit l'impôt. En d'autres termes, il nous faut bien admettre qu'un prélèvement par l'impôt plutôt que par voie d'emprunt, s'il est poussé trop loin, fera naître chez le citoyen ordinaire le sentiment de l'inutilité pour lui de travailler en vue d'accroître son revenu et, comme conséquence, il n'aura plus le cœur à la besogne, ce qui entraînera un fléchissement d'efficacité et de production. La perte de la guerre peut être le prix d'une efficacité de production qui ne serait pas maintenue à son maximum; les frais réels de la guerre, tout le moins, en seraient accrus. Une sage pondération de ces divers facteurs s'impose en décidant l'importance de la taxe à établir et des emprunts à faire.

L'inflation nous permettrait également d'affecter nos ressources à des fins de guerre. Nous pouvons créer de nouvelles disponibilités monétaires et les employer à effectuer les achats nécessaires. En ce cas-ci, comme dans les autres, ce qui sera affecté aux fins de la guerre privera quelqu'un. Au lieu d'effectuer un prélèvement sur le particulier sous forme de taxe ou d'emprunt, nous mettrons notre monnaie nouvelle en concurrence avec l'ancienne monnaie qu'il détient et nous le priverons de marchandises et de services en forçant une hausse des prix à son détriment. Ce nouvel apport de monnaie, naturellement, circulera dans le public et continuera à faire concurrence à l'ancienne monnaie. Il nous faudra donc nécessairement, si nous voulons nous procurer de nouveaux approvisionnements indispensables, faire des émissions de monnaie toujours plus considérables, provoquant ainsi une hausse des prix toujours plus marquée.

Si l'on nous répond qu'il nous incombe d'établir un contrôle sévère des prix, il nous faudrait alors, en admettant la possibilité, en de telles conditions, d'un contrôle effectif de tous les prix—supposition fort optimiste—empêcher le public, par quelque autre moyen, tel qu'un système radical de rationnement s'étendant à toutes les denrées, de dépenser son argent. Le cas échéant, un particulier serait payé en monnaie dont il ne pourrait disposer librement. En d'autres termes, il a dû consentir à l'Etat un prêt forcé sur lequel il ne touche aucun intérêt. Il faut donc convenir que l'inflation, comme méthode de financement d'une guerre, est de beaucoup la plus injuste et la plus inéquitable de toutes celles qui ont pour objet d'affecter la main-d'œuvre et les matières premières à des fins de guerre. C'est à peine déguiser une forme de taxation des plus répréhensibles. Elle charge d'un fardeau comparativement beaucoup trop onéreux à porter les épaules du citoyen à revenu médiocre ou moyen, du salarié, du petit déposant, du détenteur de polices d'assurance ou de titres évalués à prix d'argent. C'est la violation manifeste du principe de la taxation proportionnée à la capacité de payer. Elle laisse dans son sillage des troubles comme les malaises industriels chroniques, les problèmes quasi insolubles des recettes et des prix, les entraves désastreuses pour le commerce et le moral du peuple, et les taux excessifs du loyer de l'argent. La prolongation de ces conditions ne pourrait qu'amener la ruine complète. L'expérience de plusieurs pays pendant la dernière guerre montre bien quels effets il faut attendre de l'inflation outrée.

Le Canada est sorti de la dernière guerre en bien meilleure posture que la plupart des autres nations. A l'instar des autres belligérants nous avons soldé la note principale des hostilités par des emprunts et par l'expansion du crédit. Nous n'avions aucune expérience dans le financement d'une guerre importante; en tous cas, l'imposition de taxes assez élevées pour acquitter toutes les dépenses de guerre était une mesure trop révolutionnaire pour pouvoir y songer. Jusqu'en 1914, le fédéral demandait presque tous ses revenus aux douanes et une faible partie à l'accise. Il n'avait aucun système de taxation générale ni d'organisme préétabli pour atteindre directement les revenus nets, les profits et la richesse des individus. Le recours subit à de telles mesures capables de répondre aux besoins de l'heure aurait été trop vigoureux pour satisfaire aux exigences économiques ou politiques. Notre propre programme financier, et sur une échelle beaucoup plus grande sans doute, l'influence sur les prix mondiaux des méthodes de financement par l'inflation auxquelles ont eu recours plusieurs pays, ont eu pour effet l'expansion démesurée

[L'hon. M. Ilsley.]

du crédit bancaire, la hausse rapide des prix et une nouvelle répartition du revenu de la nation. Les prix et le coût de la vie se sont élevés plus rapidement que les salaires et les produits des intérêts sur les vieilles dettes. Les bénéfices industriels et les revenus immobiliers ont augmenté, pendant que le revenu réel des salariés et des particuliers touchant des recettes fixes sur leurs prêts a ou diminué ou augmenté à moins forte allure. C'est cette réduction réelle dans le revenu effectif d'une partie de la population et la création d'abondants surplus à la disposition de certaines autres sections disposées à prêter à l'Etat, qui, dans une grande mesure du moins, ont permis au Canada de mobiliser avec d'aussi magnifiques résultats les épargnes publiques par les différentes émissions d'emprunts de la Guerre ou de la Victoire. La baisse dans le niveau relatif d'existence dans certains milieux, l'augmentation rapide des épargnes et la remise à plus tard du placement des capitaux disponibles ont permis d'effectuer les énormes emprunts de guerre et ont représenté la somme de sacrifices nécessaires pour la poursuite des hostilités.

Nulle nation n'a osé financer la Grande Guerre exclusivement par des impôts et des emprunts d'épargnes. Encore une fois, certains pays s'en sont tirés beaucoup mieux que d'autres, mais tous ont souffert de l'inflation mondiale dans les prix, qui ont atteint des sommets excessifs. Depuis vingt ans l'univers en subit les conséquences, et elles sont épouvantables. Il n'est peut-être pas exagéré de dire que certaines des causes de la présente guerre sont dues au financement mondial défectueux de la dernière guerre, aux grands bouleversements économiques et aux charges constantes qui en résultent en partie. Il est à espérer qu'au cours de la présente guerre, le monde pourra éviter une répétition de cet état de choses.

Ce n'est pas à dire qu'une expansion de crédit minime et soigneusement réglée ne puisse pas être opportune au début de la guerre pour favoriser l'accroissement de la production et des emplois. Il faut qu'elle soit peu considérable et soigneusement contrôlée, car ses effets qui n'apparaissent peut-être pas immédiatement, sont cumulatifs et autrement il serait peut-être impossible de les maîtriser. S'il existe des ressources inemployées au début de la guerre, une certaine expansion du crédit pourra donner une impulsion à leur rapide utilisation. Soigneusement surveillée, l'expansion de la production pourra prévenir toute hausse anormale des prix, et maintenir la confiance, et la demande constante d'approvisionnements pourra maintenir et accélérer l'impulsion initiale. Cependant, dès que l'augmentation des emplois et de la production

sera en bonne voie et certes avant qu'elle approche de ses limites, il faudra arrêter une nouvelle expansion de l'émission de monnaie et de crédit pour éviter le péril d'une inflation progressive. Quand une économie est en pleine production et l'emploi en plein essor, le seul résultat d'une expansion monétaire et fiduciaire serait la hausse des prix sans l'accroissement de la production. A ce point se déclenche la spirale cumulative de l'inflation avec toutes ses conséquences fatales pour l'économie.

C'est en nous inspirant de ces idées fondamentales que nous avons arrêté notre politique de financement de la guerre. Parce que nous croyons qu'il est sage d'agir ainsi, nous suivrons autant que possible la politique de paiement au fur et à mesure. En imposant les nouvelles charges d'impôts que cette politique nécessitera, nous nous guiderons d'après l'idée que tous les citoyens seront disposés à payer une part des frais de la guerre, mais nous chercherons à faire observer le principe suivant: égalité de sacrifices selon la capacité de payer. Nous ne pourrions pas, cela va de soi, acquitter tous les frais de guerre par l'impôt, car ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il y a une limite aux taxes que l'on peut imposer sans nuire au rendement, sans tuer l'esprit d'entreprise et sans susciter un grave mécontentement. Comme la première nécessité est de gagner la guerre le plus vite possible et sans frais exagérés, nous ne pouvons pousser la fiscalité au point où elle nuirait sérieusement à la production. Mais nous n'entendons point faire preuve de timidité ou de légèreté de cœur en jugeant où réside ce point, si besoin est. Ce que nous ne pourrions pas financer au moyen de taxes, nous le ferons en empruntant du public canadien aux taux les plus bas possibles. Quelques-uns escomptent ou redoutent peut-être une hausse substantielle des taux d'intérêt, en songeant à ce qui s'est passé pendant la dernière guerre. Une pareille façon de voir méconnaît entièrement les grands changements qui se sont produits. Nous ne nous attendons pas qu'une modification sensible des taux d'intérêt du temps de paix soit nécessaire pour attirer une portion suffisante de l'augmentation considérable d'épargnes que provoquera l'expansion de la production et des revenus en temps de guerre. Et nous nous refusons à croire que ceux de nos gens qui bénéficieront des conditions nouvelles profiteront des exigences du temps de guerre pour réclamer un accroissement exagéré des taux d'intérêt que nous avons payés en temps de paix.

J'ai déjà indiqué la base servant à établir une distinction entre deux périodes majeures de notre programme—la période initiale de

préparation et d'expansion et la période principale de plein effort de guerre. Nous commençons immédiatement la période initiale et le besoin primordial est de faire marcher les choses aussi vite que possible dans le sens qui convient. Notre propre dépense pour la défense et la préparation donnera une puissante impulsion à l'expansion de l'activité économique. L'impulsion aura deux sources supplémentaires: en premier lieu les commandes que nous attendons de quelques-uns de nos alliés pour des produits alimentaires essentiels, des matières premières et des munitions et, en second lieu, les dépenses de capital privé qui deviendront probablement nécessaires en vue de placer notre industrie sur un pied suffisant pour faire face aux exigences de la guerre. Ces dépenses seront probablement bientôt assez considérables pour effectuer une expansion rapide de l'emploi et des revenus. Le public pourra, à même ces revenus augmentés, contribuer plus largement aux recettes produites par les impôts et à l'augmentation des épargnes. Au cours des quelques prochains mois, alors que nous mettons en marche la méthode de faire servir toutes nos ressources disponibles à un emploi utile, l'expansion des recettes fiscales provenant des sources existantes ou nouvelles pourra ne pas constituer une part très importante de nos dépenses accrues. Nous devons faire quelque emprunt, mais l'opération initiale se fera probablement à très court terme et sera destinée à promouvoir l'expansion immédiate de l'activité productrice. Il serait peu judicieux et sans doute peu pratique de tenter au début une opération importante d'emprunt qui pèserait lourdement sur l'épargne publique. Ce n'est que lorsque la période initiale d'expansion sera bien en marche que nous pourrions juger nécessaire de lancer un emprunt par souscription publique en vue de faire servir directement les épargnes.

Quand nous en serons arrivés à la seconde période, celle du plein effort de guerre, notre revenu national se sera accru d'une façon si considérable que les impôts existants produiront des recettes beaucoup plus élevées que pendant la dernière ou les deux dernières années. Non seulement y aura-t-il un plus fort volume et une valeur plus considérable des ventes, mais l'accroissement des gains personnels fera passer plus de revenus dans les catégories d'impôt plus élevées et il y aura des profits additionnels d'affaires qui deviendront imposables. En conséquence, l'accroissement des recettes fédérales devra être proportionnellement plus considérable que l'accroissement du revenu national. Néanmoins, nos dépenses spéciales causées par les conditions de guerre seront notablement accrues et, bien que certaines

dépenses qui ont lourdement pesé sur le Trésor au cours des dernières années, telles que celles qui ont été faites pour le chômage et l'organisation du marché du blé, puissent être largement ou entièrement éliminées, il ne faut jamais perdre de vue que nous commençons la guerre avec un budget fédéral fortement déséquilibré durant la période de paix. Il est donc évident que nous devons prélever immédiatement des impôts additionnels. J'ai confiance que l'ensemble du public canadien s'attend à ce que le Parlement ait suffisamment de courage pour lui imposer des prélèvements nouveaux ou additionnels qui seront l'indice d'un effort immédiat et résolu fait en vue de payer nos frais. C'est dans cet esprit que nous avons préparé le programme des accroissements d'impôts que je vais maintenant recommander à l'approbation de la Chambre. A certains il peut sembler radical, mais je suis sûr que le public canadien l'acceptera comme un incident inévitable de la lutte vitale dans laquelle nous sommes engagés et comme s'imposant en vue d'éviter de plus grands maux et de plus lourds fardeaux à une époque subséquente. Ce programme est très étendu dans son application parce que nous croyons que personne ne désire échapper à quelque impôt additionnel. Il a été étudié attentivement afin qu'il cadre avec le but que nous poursuivons, celui d'établir l'égalité de sacrifice conformément à la faculté de payer de chacun.

L'article principal de ce programme d'impôts consiste en un impôt d'application générale sur les surplus de bénéfices. Si nous ne voulons pas ralentir l'impulsion vers le plein rendement, ni retarder la prompte utilisation de toutes nos ressources et atteindre une productivité et un embauchage maximums, il nous faut laisser l'occasion aux hommes d'affaires de réaliser des bénéfices raisonnables ainsi que la chance d'obtenir une certaine rémunération dans les cas d'efficacité exceptionnelle et de risques inhérents aux entreprises industrielles en temps de guerre. Cependant, lorsqu'en une période de guerre comme la présente on demande d'importants sacrifices aux plus humbles citoyens et lorsque les vies humaines sont en jeu, aucun gouvernement ne serait justifiable de laisser réaliser des bénéfices excessifs ou hors de raison.

Il est excessivement difficile d'établir un impôt sur le surplus de bénéfices qui soit juste à l'égard de toutes les entreprises commerciales. Ceux qui n'ont pas essayé de rédiger une telle mesure ne peuvent pas se rendre compte des problèmes épineux que cela comporte. D'abord le taux normal des bénéfices n'est pas le même pour toutes les industries. Les risques sont beaucoup plus

grands dans certaines industries que dans d'autres et, en conséquence, le taux des bénéfices doit être plus élevé dans les entreprises hasardeuses si ces dernières doivent obtenir les capitaux dont elles ont besoin et survivre. On leur ferait une grande injustice en établissant une mesure générale qui taxerait tous les profits au-dessus d'un niveau commun en supposant que le taux annuel de bénéfices devrait être le même dans tous les cas. De plus, toutes les entreprises n'ont pas besoin de la même proportion de capitaux par rapport à la valeur de leur production. Ainsi en temps normal lorsqu'il n'y a pas surplus de bénéfices, la relation des profits par rapport au capital d'une compagnie engagée dans une entreprise qui ne demande pas une grosse mise de fonds semblera exceptionnellement élevée même s'il n'y a pas de bénéfices excessifs. Ainsi, bien qu'un impôt sur le surplus de bénéfices qui serait basé sur le taux du rendement du capital pourrait être entièrement juste et équitable dans le cas d'un grand nombre d'industries, il pourrait en résulter une injustice grave dans certains cas. On devrait se rendre compte de la chose dès le début et y pourvoir.

Pour ce qui est de la taxe dont on a frappé récemment les profits sur les armements dans le Royaume-Uni, on a adopté la méthode de l'imposition sur l'augmentation du montant des bénéfices réalisés par une firme comparative à la moyenne des bénéfices qu'elle a réalisés ces dernières années. Cette méthode suppose que les bénéfices des années qui servent de base aux calculs doivent être considérés normaux, et en conséquence que toute augmentation sur ce taux normal est censée être la mesure du surplus de bénéfices attribuable aux conditions de guerre. Le Royaume-Uni frappe ces profits anormaux d'une taxe de 60 p. 100. Cette méthode peut être assez équitable dans le Royaume-Uni pour ce qui est du nombre restreint de compagnies auquel il s'applique, mais au Canada elle ne serait pas satisfaisante si on en faisait une application générale, car plusieurs de nos industries n'ont pas réalisé des bénéfices normaux ces dernières années, et même dans certains cas, elles n'en ont pas réalisé du tout.

Il est évident, par conséquent, que chacune des deux méthodes générales de percevoir l'impôt sur les surplus de bénéfices, que j'ai exposées, pourrait s'appliquer injustement dans certains cas. Après avoir longuement et soigneusement étudié cette question dans le but de rendre justice à tous les genres d'affaires, il fut décidé d'offrir le choix entre les deux méthodes dans la mesure que nous recommandons à la Chambre. En conséquence, une maison d'affaires peut choisir que son impôt soit perçu d'après l'une ou l'autre des deux

[L'hon. M. Ilsley.]

méthodes, c'est-à-dire, soit d'après une échelle de taux des profits sur le capital utilisé, soit d'après l'augmentation des profits sur le chiffre moyen des quatre dernières années. Lorsqu'une méthode peut donner lieu à des injustices ou à des difficultés, la maison d'affaires peut choisir l'autre méthode. On croit que cet arrangement aura pour effet de réduire au minimum les injustices ou les difficultés inutiles que pourraient comporter l'une et l'autre des deux méthodes appliquées distinctement.

Quant aux taux de l'impôt, le tableau suivant s'appliquera dans les cas où le contribuable choisira la méthode du pourcentage des profits sur le capital utilisé :

Sur la partie des bénéfices excédant 5 p. 100 mais non 10 p. 100, un taux de 10 p. 100.

Sur la partie des bénéfices excédant 10 p. 100 mais non 15 p. 100, un taux de 20 p. 100.

Sur la partie des bénéfices excédant 15 p. 100 mais non 20 p. 100, un taux de 30 p. 100.

Sur la partie des bénéfices excédant 20 p. 100 mais non 25 p. 100, un taux de 40 p. 100.

Sur la partie des bénéfices excédant 25 p. 100, un taux de 60 p. 100.

Lorsque le contribuable choisit l'autre méthode, il devra verser au trésor 50 p. 100 de tous les profits excédant le chiffre moyen de ses profits annuels au cours de ses quatre dernières années d'affaires. Vu l'augmentation de l'impôt sur les profits des compagnies dont je parlerai tout à l'heure, cela représentera un impôt à peu près aussi sévère que celui qui est appliqué aux profits sur les armements dans le Royaume-Uni.

Il faudrait faire observer tout de suite que cet impôt sur les surplus de bénéfices doit être perçu sur tous les genres d'affaires, qu'il s'agisse de compagnies constituées ou non constituées en corporation, et peu importe que l'augmentation des profits soit ou ne soit pas attribuable à des entreprises de guerre. Cette mesure s'applique à toutes les maisons d'affaires, naturellement, parce que durant la guerre il est impossible d'établir une distinction entre l'établissement qui réalise de plus forts bénéfices directement sur les commandes d'armements et les autres établissements dont les bénéfices ont augmenté simplement parce que leur chiffre d'affaires est plus considérable ou peut-être parce que le niveau des prix est plus élevé à cause de la guerre. Je dis ensuite que la taxe sur les surplus de bénéfices devra s'ajouter à toutes les taxes actuellement en vigueur. A ce point de vue, la présente mesure diffère de la taxe de guerre sur les profits d'affaires imposée au cours de la dernière guerre. A cette époque, les sociétés commerciales acquittaient soit l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales soit l'impôt de guerre sur les bénéfices commerciaux, c'est-à-dire le plus élevé des deux. D'après notre

proposition, l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales sera traité comme une dépense dans le calcul des excédents de bénéfices aux fins de l'impôt. Par conséquent, l'impôt sur les surplus de bénéfices s'appliquera à la somme des bénéfices restant dans la caisse d'une société commerciale après le paiement de l'impôt sur le revenu. Ce nouvel impôt frappera les bénéfices réalisés durant l'année 1940 et au cours des périodes financières qui se termineront cette année-là après le 31 mars 1940.

J'ajoute que le projet de loi tendra à résoudre des problèmes nés de certaines circonstances particulières. Songeons aussi que, afin d'être en mesure de répondre à la demande urgente d'approvisionnements de guerre qui va se produire, les industriels canadiens devront probablement construire de nouvelles usines ou procéder à d'importantes additions aux usines et aux outillages existants. Les hommes d'affaires, surtout s'ils prévoient une guerre de courte durée, ne voudront pas accepter le risque des nouvelles immobilisations de capitaux nécessaires, surtout avec un impôt sur les excédents de bénéfices aussi rigoureux que celui que nous proposons, à moins d'entrevoir la possibilité d'amortir leurs frais en une période assez longue. Nous prendrons des dispositions particulières à l'égard de ce problème.

L'impôt sur le revenu des sociétés commerciales, en outre, passera de 15 à 18 p. 100 et, dans le cas des déclarations d'ensemble, de 17 à 20 p. 100. De la sorte, même si une société commerciale ne réalise pas de bénéfices suffisants pour tomber sous le coup de l'impôt sur les surplus de bénéfices, elle devra à l'avenir acquitter un supplément de 3 p. 100 du chef de son revenu net.

Tous les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu devront, à l'avenir, acquitter une surtaxe de guerre égale à 20 p. 100 de l'impôt ordinaire sur le revenu. En conséquence, après le calcul de l'impôt sur le revenu d'après le barème actuel, il faudra ajouter 20 p. 100 du montant de l'impôt en guise de surtaxe de guerre. Cette augmentation devra être acquittée l'année prochaine à l'égard des revenus gagnés en 1939 et dans les périodes financières terminées cette année.

Selon l'habitude des budgets de guerre, nous demandons aussi l'augmentation des impôts qui frappent les objets considérés à l'ordinaire dans la catégorie des articles de luxe. Par tradition, les taxes d'accise sur les boissons alcooliques jouent un rôle important dans notre régime fiscal et elles ont été abaissées au cours de ces dernières années. Nous conseillons maintenant de porter les impôts actuels de \$4 et \$5 par gallon respectivement, sur les alcools domestiques et importés, à \$7 et \$8 le gallon respectivement, c'est-à-dire aux

chiffres en vigueur avant les dégrèvements de 1935. Dans le cas du brandy canadien, la taxe de \$3 passera à \$6, celle qui frappe le brandy importé montant proportionnellement. La bière sera frappée d'un nouvel impôt par suite de l'accroissement de 6c. à 10c. la livre de la taxe sur le malt. Quant à la bière fabriquée d'autres substances que le malt, le droit existant de 22c. le gallon passera à 30c. La taxe sur le sirop de malt sera aussi portée de 10c. à 15c. la livre. Des changements appropriés seront aussi effectués dans les taux qui s'appliquent aux importations des articles dont nous venons de parler. Pour les vins dont le taux est maintenant de 7½c. le gallon, le taux sera à l'avenir de 15c. Pour le champagne et les vins mousseux, la taxe actuelle de 75c. le gallon sera portée à \$1.50, avec les augmentations équivalentes pour les vins importés. Sur les cigarettes la taxe sera à l'avenir de \$5 le mille, soit une augmentation de \$1 le mille sur la taxe actuelle. Sur le tabac manufacturé, la taxe sera portée de 20c. à 25c. la livre.

Comme nous ne recommandons aucune réduction du chiffre actuel des exemptions personnelles pour les fins de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous croyons que tous les citoyens seront ainsi appelés à verser une contribution quelconque au trésor pour la guerre, chaque fois qu'ils achèteront du thé ou du café. Ces denrées sont toutes deux exclusivement importées et l'augmentation des droits douaniers sera appliquée en entier aux fins du revenu. En conséquence, nous recommandons que pour le café, dont la plus grande partie est maintenant importée en franchise, une augmentation de 10c. la livre soit maintenant imposée sous tous les régimes tarifaires. Pour ce qui est du thé, sur presque toutes les importations le droit est maintenant de 4c. la livre. Nous voulons ajouter aux taux actuels une taxe de 5c. la livre sur le thé facturé à moins de 35c. la livre, de 7½c. sur le thé facturé à 35c. ou plus la livre mais à moins de 45c., et de 10c. sur le thé facturé à 45c. ou plus la livre.

Par suite de l'augmentation des taxes perçues sur les liqueurs alcooliques et sur le thé et le café, il semble juste que d'autres taxes soient imposées sur les liqueurs douces. Nous voulons, par conséquent, imposer une taxe de 2c. la livre sur le gaz carbonique et autres préparations semblables employées dans la fabrication des liqueurs non-alcooliques. La taxe de ventes ne sera pas augmentée, mais l'application en sera étendue en faisant disparaître de la liste des exemptions l'électricité et le gaz pour l'usage domestique, les viandes salées ou fumées et les conserves de poisson.

Tous les changements effectués en vertu de la loi de l'accise, de la loi spéciale des revenus

[L'hon. M. Insley.]

de guerre et du tarif douanier seront en vigueur à compter d'aujourd'hui, excepté pour ce qui est des augmentations des droits d'accise et des droits douaniers sur les spiritueux y compris le brandy, lesquelles doivent être en vigueur à compter du 3 septembre 1939. Je rappelle que c'est ce jour-là que l'Angleterre a déclaré la guerre.

Nous prévoyons que ces taxes spéciales rapporteront environ \$21,000,000 de dollars durant le reste de la présente année financière. On doit se rappeler, à ce sujet, que les revenus attribuables à l'augmentation des taxes sur les revenus des particuliers et des compagnies constituées en corporation et aussi sur les surplus de bénéfices ne seront versés au trésor qu'au cours de notre prochaine année financière. Dans aucun cas est-il possible de prédire ce que rapportera la taxe sur les surplus de bénéfices pendant la première année de son application, et je ne m'aventurerai même pas à faire une conjecture. Quoi qu'il en soit, laissant de côté ce nouvel impôt, nous croyons que d'après les opérations d'une année entière, mais sans supposer qu'il y ait une augmentation de la production et des revenus au regard de ceux, disons de 1938 ou de 1939, les autres modifications apportées à notre régime de taxation devraient rapporter un revenu d'environ 62 millions de dollars. J'ai déjà laissé entendre qu'à notre avis, après une courte période d'hésitation et de tranquillité, il est fort probable que les affaires seront meilleures et, par suite des exigences de la guerre, la production et, partant, les revenus des particuliers et des hommes d'affaires, augmenteront considérablement. Si une telle prévision devait s'avérer exacte, il est clair que les nouvelles taxes et les accroissements de taxes actuellement imposés rapporteront beaucoup plus que ce qu'elles auraient rapporté au cours de 1938 ou de 1939, années sur lesquelles j'ai basé mon estimation. De plus, du moment que notre économie aura commencé à progresser, jusqu'à ce que la production et l'emploi aient atteint leur maximum, le revenu que nous rapporte l'ensemble de nos impôts s'accroîtra dans une mesure plus que normale.

Si certains honorables députés ont d'abord eu l'impression que les mesures de taxation projetées étaient trop rigoureuses, l'estimation que j'ai fournie du modeste accroissement de revenu dont bénéficiera cette année la trésorerie et qui servira à défrayer les dépenses prévues dans le projet de loi des crédits de guerre, cette estimation, dis-je, devrait servir à les éclairer. D'autre part, l'estimation de ce que nous rapporteront les nouveaux impôts pendant une année complète et les considérations auxquelles j'ai fait allu-

sion quant à l'effet que pourra avoir sur notre nouveau système de taxation l'accroissement de la production et des revenus, devraient démontrer clairement que nous cherchons à éviter les erreurs si fréquentes lorsqu'il s'agit de financer la guerre, et que nous nous efforçons, autant que possible, de défrayer les dépenses au jour le jour. Le Gouvernement croit avoir pris des décisions sages et courageuses et il est convaincu que la Chambre approuvera sa conduite. Nous sommes certains que toutes les classes de la population feront les sacrifices que nous attendons d'elles, car toutes savent que ces sacrifices sont indispensables, si nous voulons sortir vainqueurs de la lutte dans laquelle nous nous sommes engagés.

La tâche que nous nous sommes imposée est lourde et importante. La guerre moderne est un conflit dans lequel des nations entières sont aux prises les unes avec les autres. Il se pourrait que le facteur décisif ne soit pas autant la puissance des armées que l'utilisation efficace des ressources économiques, le maintien du moral des hommes et la détermination des peuples à porter les fardeaux et à subir les épreuves. Personne n'oserait douter du courage et de la force morale des Canadiens, mais nous devons en faire preuve aussi bien chez nous que sur les champs de bataille. Du côté économique, notre contribution à la guerre devra comprendre toutes nos ressources, à partir des usines des villes jusqu'aux fermes et aux mines les plus éloignées. Nous sommes sûrs que le peuple supportera courageusement son fardeau, et que chacun s'acquittera de sa tâche respective avec la détermination de l'accomplir aussi efficacement que possible. Chaque habitant de ce pays peut contribuer, et contribuera à la sauvegarde des principes de liberté et de justice pour lesquels nous combattons, en aidant le pays à supporter ce fardeau financier.

RÉSOLUTIONS

Monsieur l'Orateur, je désire donner avis que, lorsque la Chambre se sera formée en comité des voies et moyens, je proposerai les résolutions suivantes:

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier l'Annexe A du tarif des douanes et ses amendements, et de statuer:

1. Qu'il sera imposé, perçu et payé sur les marchandises suivantes, sujettes ou non à des droits quand elles sont importées d'un pays quelconque, les taux additionnels de droits de douane ci-après indiqués:

a) Whisky, brandy, rhum, gin et toutes autres marchandises énumérées dans les numéros 156, 156a et 156b du tarif des douanes: \$3.00 le gallon de preuve.

b) Ale, bière, porter et stout, 9c. le gallon.

c) Vins de toutes sortes, sauf les vins mousseux, ne contenant pas plus de 40 p. 100 d'alcool de preuve: 7½c. le gallon.

d) Champagne et autres vins mousseux: 75c. le gallon.

e) Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares, les cigarettes et le tabac à priser, 5c. la livre.

f) Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$1.00 le mille.

g) Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

i) est de moins de 35c. la livre, 5c. la livre.

ii) est de 35c. ou plus, mais de moins de 45c. la livre, 7½c. la livre.

iii) est de 45c. ou plus la livre, 10c. la livre.

h) Toutes les marchandises énumérées dans le numéro 25a du tarif des douanes, 10c. la livre.

i) Toutes les marchandises énumérées dans le numéro 26 du tarif des douanes, sauf le café torréfié ou moulu, 10c. la livre.

j) Café vert et café torréfié ou moulu, 10c. la livre.

2. 1) Que toute disposition législative fondée sur la résolution précitée se rapportant à l'alinéa a soit censée entrer en vigueur le troisième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou retirées des entrepôts pour la consommation à compter de ladite date inclusivement ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

2) Que toute disposition législative fondée sur la résolution précitée se rapportant aux alinéas b, c, d, e, f, g, h, i et j sera censée entrer en vigueur le douzième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

LOI DE L'ACCISE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier l'Annexe de la loi de l'accise, 1934, telle que décrétée par le chapitre trente-sept du Statut de 1936, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de \$4.00 à \$7.00 le gallon de la force de preuve.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de \$3.00 à \$6.00 le gallon de la force de preuve.

3. Que le droit d'accise sur toute bière ou liqueur de malt brassée en tout ou en partie avec toute substance autre que le malt soit porté de vingt-deux cents à trente cents le gallon.

4. Que le droit d'accise sur le malt manufacturé ou produit au Canada ou importé soit porté de six cents à dix cents la livre.

5. Que le droit d'accise sur le sirop de malt propre au brassage de la bière, manufacturé ou produit au Canada, soit porté de dix cents à quinze cents la livre, et que le droit sur le sirop de malt importé au Canada et déclaré pour la consommation soit porté de seize cents à vingt et un cents la livre.

6. Que le droit d'accise sur le tabac de toutes descriptions manufacturé au Canada, sauf les cigarettes, soit porté de vingt cents à vingt-cinq cents la livre, poids réel.

7. Que le droit d'accise sur les cigarettes fabriquées au Canada ne pesant pas plus de trois livres au mille soit porté de \$4.00 le mille à \$5.00 le mille.

8. 1) Que toute disposition législative fondée sur les résolutions 1 et 2 ci-dessus soit censée entrer en vigueur le troisième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf.

2) Que toute disposition législative fondée sur les résolutions 3, 4, 5, 6 et 7 soit censée entrer en vigueur le douzième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, chapitre cent soixante-dix-neuf des Statuts révisés du Canada, 1927, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que le paragraphe 1 de l'article 83 de ladite loi soit rayé et remplacé par le texte suivant:

"1. Sont imposées, prélevées et perçues les taxes d'accise suivantes:

a) Une taxe de quinze cents par gallon sur les vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, ne contenant pas plus de quarante pour cent d'esprit de preuve;

b) Une taxe de un dollar et cinquante cents par gallon sur le champagne et tous les autres vins mousseux."

2. Que l'Annexe II de ladite loi soit modifiée par l'adjonction, à titre de paragraphe 4, du texte suivant:

"4. Gaz carbonique et les préparations similaires devant servir à l'aération de breuvages non alcooliques, deux cents la livre."

3. Que l'Annexe III de ladite loi, constituant la liste des articles exemptés de la taxe de consommation ou de vente, soit modifiée par:

a) la radiation, sous la rubrique "Produits alimentaires", à la sixième ligne, des mots: "Poisson et ses produits;" et leur remplacement par les mots suivants: "Poisson et ses produits, non compris le poisson de conserve en boîte;"

b) la radiation, sous la rubrique "Produits alimentaires", au dixième et onzième lignes, des mots: "Viandes salées ou fumées (à l'exclusion des viandes de ce genre qui sont hachées, broyées, à demi bouillies ou épicées);"

c) la radiation, sous la rubrique "Divers", à la première ligne, du mot "électricité" et son remplacement par les mots suivants: "Électricité, sauf si elle est employée dans les maisons d'habitations;"

d) la radiation, sous la rubrique "Divers", aux cinquième et sixième lignes, des mots: "Gaz fabriqué avec de la houille, du carbure de calcium, ou de l'huile pour fins d'éclairage ou de chauffage;" et leur remplacement par les mots suivants: "Gaz naturel et gaz fabriqué avec de la houille, du carbure de calcium ou de l'huile, aux fins d'éclairage ou de chauffage, sauf s'il est employé dans les maisons d'habitation."

4. Que toute disposition législative fondée sur la présente résolution soit censée entrée en vigueur le douzième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et s'être appliquée à toutes marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

[L'hon. M. Ilsley.]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Qu'une surtaxe de guerre correspondant à 20 p. 100 du total de l'impôt sur le revenu autrement exigible aux termes de ladite loi soit imposée à tous les contribuables autres que les corporations.

2. Que le taux de l'impôt applicable aux corporations et aux sociétés par actions, sauf à celles qui font des déclarations d'ensemble, soit porté de 15 p. 100 à 18 p. 100.

3. Que le taux de l'impôt applicable aux corporations et aux sociétés par actions qui font des déclarations d'ensemble en vertu de ladite loi soit porté de 17 p. 100 à 20 p. 100.

4. Que les dons volontaires faits à des groupements et institutions patriotiques, au Canada, durant la présente guerre, soient exonérés de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de la moitié du revenu net imposable du contribuable.

5. (1) Que les modifications projetées dans les articles 1 et 4 de la présente résolution soient applicables au revenu de 1939, ainsi qu'aux périodes fiscales s'y terminant et à toutes périodes subséquentes.

2) Que les modifications projetées dans les articles 2 et 3 de la présente résolution soient applicables au revenu de 1940, ainsi qu'aux périodes fiscales s'y terminant et à toutes périodes subséquentes.

LOI SUR LA TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

La Chambre décide qu'il y a lieu d'adopter une loi sur la taxation des surplus de bénéfices— et statuer—

1. Qu'une taxe sur les surplus de bénéfices soit prélevée sur les bénéfices de toute maison d'affaires, constituée ou non en corporation, ladite taxe devant s'appliquer à tous bénéfices dépassant 5 p. 100 du capital placé dans son commerce par le contribuable, aux tarifs progressifs suivants:

sur les bénéfices de plus de 5 p. 100, mais ne dépassant pas 10 p. 100 du capital engagé—10 p. 100;

sur les bénéfices de plus de 10 p. 100, mais ne dépassant pas 15 p. 100 du capital engagé—20 p. 100;

sur les bénéfices de plus de 15 p. 100, mais ne dépassant pas 20 p. 100 du capital engagé—30 p. 100;

sur les bénéfices de plus de 20 p. 100, mais ne dépassant pas 25 p. 100 du capital engagé—40 p. 100;

sur les bénéfices dépassant 25 p. 100—60 p. 100; et que ladite taxe sur les surplus de bénéfices soit imposée aux contribuables en sus de l'impôt de guerre sur le revenu, mais que toute somme payable par le contribuable sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu à l'égard des bénéfices du même commerce pendant la période correspondante soit déduite à titre de dépense lorsqu'il s'agira de déterminer les bénéfices imposables en vertu de la loi sur la taxation des surplus de bénéfices.

2. Qu'une taxe à option sur les surplus de bénéfices soit imposée sur les bénéfices de toute maison d'affaire, constituée ou non en corporation, au taux de 50 p. 100 sur tous bénéfices ou revenus dépassant le revenu moyen du contribuable pendant les quatre années 1936, 1937,

1938 et 1939, ou les quatre exercices financiers du contribuable ayant pris fin pendant ces années-là;

Et que ladite taxe à option de 50 p. 100 sur les surplus de bénéfices soit imposée en sus de la taxe exigée du contribuable sur les mêmes bénéfices en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu mais que toute taxe exigible du contribuable en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, sur la partie de ses bénéfices qui dépassent la moyenne susdite, pourra être déduite à titre de dépense lorsqu'il s'agira d'établir les surplus nets de bénéfices imposables au taux susmentionné de 50 p. 100.

3. Que la taxe proposée à la résolution n° 2 puisse être substituée à la taxe proposée à la résolution n° 1, et que le contribuable soit libre de choisir entre le mode de taxation proposé à la résolution n° 1 et le mode de taxation proposé à la résolution n° 2.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à pourvoir, au moyen de règlements, à la dépréciation et à l'amortissement des nouvelles usines et des nouvelles installations jugées nécessaires à l'exécution de commandes aux fins de de la guerre.

5. Que la présente loi soit applicable à l'année 1940, de même qu'à tout exercice financier se terminant cette année-là après le 31 mars 1940, et aux exercices financiers subséquents.

L'hon. H. H. STEVENS (Kootenay-Est) : Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord me joindre au ministre pour exprimer mon regret de voir que l'ancien ministre des Finances, l'honorable Charles Dunning, n'ait pu, à cause de son état de santé précaire, venir ici pour faire l'exposé budgétaire et que, de fait, il ait dû abandonner ses fonctions de ministre des Finances. Je suis persuadé que tous les honorables députés seront de mon avis si je dis que je déplore, non seulement son absence, mais aussi les raisons qui l'ont motivée.

De toute évidence, le fait d'avoir à soumettre un document aussi volumineux, ce dont le ministre s'est acquitté de façon très brillante, met dans une position désavantageuse celui qui doit le présenter sans avoir eu le temps de l'étudier et d'en peser chaque article. Je suis persuadé que la Chambre me permettra de passer rapidement en revue, et d'une façon plus ou moins décousue, je le crains, les remarques que le ministre a faites.

A mon sens, nous avons eu dans l'exposé qui nous a été fait une excellente analyse des facteurs économiques devant jouer un rôle dans le problème que nous devons envisager actuellement. Le ministre a passé en revue la situation telle qu'elle existe maintenant et telle qu'elle s'est présentée au cours des années dernières et, tout particulièrement, au cours des derniers mois qui viennent de s'écouler. Je suis d'avis qu'il a bien exposé son sujet et qu'il a bien établi les fondements des mesures proposées par la suite. Il a fait une déclaration sur laquelle je désire insister. Il a fait remarquer, ce qui est très à propos, que toute mesure prise à la présente

session pour augmenter le revenu, et, de même, tout exposé concernant les dépenses, doivent nécessairement être de caractère provisoire. Nous sommes de cet avis et c'est en grande partie pour cette raison et à cause des conditions auxquelles nous devons faire face que nous nous abstenons de critiquer les mesures du Gouvernement.

Il m'a fait plaisir aussi de constater que le ministre a insisté sur le fait que le Gouvernement devrait nécessairement procéder avec prudence dans les circonstances actuelles. Je le félicite d'avoir adopté cette attitude et j'ajouterai simplement que nous prions instamment le Gouvernement d'exercer la plus grande prudence non seulement dans l'imposition des nouvelles taxes mais surtout en ce qui a trait aux dépenses. Nous le disons avec les meilleures intentions possibles et, à cet égard, nous sommes d'accord avec l'opinion que le ministre a énoncée. On nous a fait remarquer que, selon toute probabilité, la guerre ne sera pas de courte durée. Les autorités britanniques agiraient en prévision d'un conflit devant durer au moins trois ans. Elles laissent même entendre que les hostilités peuvent être plus longues encore. Malgré notre désir de voir cesser ce conflit, je suis sûr que nous ne ferions pas preuve de sagesse en agissant comme si la guerre devait se terminer sous peu.

Il est encourageant de noter que les conditions se sont quelque peu améliorées récemment, mais, ainsi que notre chef et nous-mêmes nous y sommes engagés collectivement, je ne poursuivrai pas l'analyse de ces faits. Toutefois, je voudrais déclarer que je ne suis pas tout à fait de l'avis du ministre lorsqu'il a dit qu'avant le début des hostilités, pour se servir de ses propres termes, une vive reprise se faisait sentir. Je n'entends pas autrement contester cette affirmation qu'en manifestant une légère divergence de vues. On a parlé de la dernière guerre et je suis heureux de constater que le Gouvernement a étudié les événements de l'époque. Lorsque le Canada est entré dans la Grande Guerre de 1914, il n'avait absolument rien pour se guider tandis que maintenant les archives des différents ministères regorgent de documents constatant les erreurs, pourrais-je dire, et les réalisations, ce qui devrait maintenant être d'une grande utilité pour le Gouvernement dans la crise présente. L'exposé budgétaire nous prouve que le Gouvernement a tiré parti de ces renseignements et, à mon sens, nous devrions l'en féliciter.

Je suis d'accord avec le ministre quand il dit qu'il est impossible d'estimer le montant exact du revenu réalisable grâce aux mesures proposées à la Chambre. De plus, il serait évidemment impossible de prévoir

quel sera le total de nos dépenses. Cependant, de l'avis du ministre, nos déboursés pour l'année financière courante, et elles comprennent, je suppose, nos dépenses de guerre, s'élèveront à environ 651 millions de dollars, sans compter les dépenses en immobilisation votées à la dernière session pour la milice et la défense. Je tiens à faire remarquer au Gouvernement que ces prétendues immobilisations destinées à la défense peuvent difficilement être considérées comme telles, car elles seront sans doute comprises dans les dépenses générales de guerre pendant cette période, de sorte que le déficit estimatif de 156 millions pour l'année courante, duquel il faudra déduire le nouveau revenu que le ministre s'attend de percevoir, ne devrait pas, à mon sens, comprendre les immobilisations. Le Gouvernement ne devrait pas le perdre de vue car c'est sûrement ce qui se produira.

Il est vrai que nous ne pouvons pas échapper aux dépenses qu'entraîne la guerre. Nous sommes en guerre et nous devons en subir les conséquences. Le ministre a déclaré vers la fin de son discours, et à juste titre, que le peuple canadien devra faire face à ses responsabilités. La Chambre conviendra avec moi que le public en général, de même que les hommes d'affaires, devront non seulement s'imposer des sacrifices, mais collaborer avec le Gouvernement. Ils devront l'aider à s'acquitter de sa lourde tâche. Je ferai maintenant quelques brefs commentaires au sujet de ce que propose le Gouvernement. Le ministre a fait, à mon avis, une excellente analyse des trois méthodes de financement: les emprunts, l'acquittement des dépenses au jour le jour et l'inflation. Il a écarté l'inflation, de même que les emprunts, dans une certaine mesure, pour adopter la méthode du paiement au jour le jour tant que les revenus du pays le permettront, le solde devant être comblé au moyen d'emprunts.

Je désirerais dire quelques mots au sujet de l'inflation. C'est là un terme dont on a grossièrement abusé depuis quelques années. L'on croit de façon générale—évidemment, je ne fais pas allusion aux économistes experts, tel mon honorable d'en face—que le mot inflation veut dire l'émission de papier-monnaie sans égard à la couverture, que ce soit de l'or ou quelque autre forme de garantie sur laquelle on puisse le baser. Le genre d'inflation adoptée par certains pays d'Europe, surtout après la dernière guerre, s'avère, naturellement, nuisible aux intérêts d'un pays et doit être évité. Par contre, ainsi que nous l'avons constaté en ces récentes années, une politique de déflation comporte également certain danger et se révèle tout aussi désavantageuse à un pays que celle d'une imprudente inflation.

[L'hon. M. Stevens.]

Je tiens à signaler un fait très simple au ministre et au Gouvernement. D'une façon générale, au cours des vingt dernières années, la monnaie en circulation au Canada n'a représenté que la moitié, par tête d'habitant, de celle qui circulait aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Je saurais gré au ministre de bien vouloir m'accorder son attention pour l'instant.

La circulation au Canada fut approximativement de \$20 par tête, parfois \$21, et elle atteignit même \$22 pendant peu de temps, mais elle s'est maintenue à \$20 par tête, environ, depuis dix ou quinze ans, tandis qu'elle fut de \$40 à \$42 par tête aux États-Unis et à peu près au même point en Grande-Bretagne, soit un peu plus de \$40 par tête. Ce qui indique qu'au cours des derniers vingt ans la quantité de monnaie en circulation ne fut jamais trop grande au Canada. De fait, à mon avis, la monnaie en circulation au Canada s'est avérée nettement insuffisante. On peut contrôler au Bureau de la Statistique l'exactitude des chiffres que je viens de donner, ou encore à la Banque du Canada ou dans le compte rendu des délibérations du comité de la banque et du commerce de cette Chambre, révélant une situation de fait dont doivent clairement répondre les maîtres de la finance au Canada. Qu'on veuille bien me comprendre, je n'entends aucunement faire la critique de notre système de finance, car je suis convaincu, ainsi que je l'ai maintes fois affirmé, que nous jouissons de l'un des systèmes financiers les plus sains et les mieux dirigés qui soient au monde. Mais je souligne, cependant, le danger non moins grand d'errer par excès de prudence, de restriction et de déflation que par un abus de l'inflation ou par une émission exagérée de papier-monnaie. Ce fait est bien réel, et j'y reviens parce que je voudrais que le ministre (M. Ilsley) et son collègue le ministre des Finances (M. Ralston), forcément absent, mettent la question à l'étude; c'est là une réalité du domaine économique qui réclame l'attention en ce pays, savoir, qu'en dehors des exigences de la guerre dans le moment, la quantité de monnaie en circulation au Canada depuis dix-huit ou vingt ans a été, par tête d'habitant, d'environ la moitié de celle qui circulait en Grande-Bretagne et aux États-Unis. J'affirme donc au ministre, ainsi que je l'ai exprimé l'autre jour, que l'importance de notre production d'or au Canada, offrant comme elle le fait ce qui constitue encore la meilleure réserve au monde, et la faiblesse relative de la quantité de monnaie en circulation au pays nous fournissent une méthode de financement que l'imagination la plus vive ne saurait qualifier d'imprudente, d'hétérodoxe ou d'inflationnaire.

Je serais le dernier à vouloir préconiser quoi que ce soit de nature à ébranler la confiance au pays, mais je ne puis concevoir comment, quelles que soient les circonstances, nous pourrions porter atteinte à la sécurité de notre armature économique en tirant parti de la richesse de nos ressources et de l'insuffisance évidente de notre circulation monétaire. J'espère donc que le ministre étudiera attentivement cette situation, car je vois dans ce seul domaine la possibilité d'un financement suffisant aux besoins du début des hostilités, dont le ministre a fort justement parlé il y a un instant, et cela sans accroître la dette du Canada pour le moment.

Le ministre a laissé entendre avec raison que d'ici quelques mois un moment se présentera où les revenus escomptés n'arriveront pas en fortes quantités dans le trésor et où les dépenses immédiates deviendront considérables, de sorte que les revenus réels de l'Etat ne pourront plus guère suffire. C'est à prévoir, et le ministre peut être certain que nous ne lui en ferons aucuns reproches parce que ces conditions sont des plus naturelles et que nous désirons assister de notre mieux le Gouvernement à y parer. Mais je tiens à souligner qu'aux heures de crise tout Gouvernement a droit d'examiner ses revenus pour voir s'il n'y aurait pas quelque réserve à exploiter. Sans m'attarder aux détails je voudrais poser un principe dont l'application s'impose de nos jours. Dans certains milieux la réserve apparaît comme quelque chose de sacro-saint, d'inviolable ou d'intangible. Les compagnies d'assurance, par exemple, et d'autres institutions financières semblables, se sont créés des réserves, et elles semblent vouloir les maintenir toujours à un niveau donné, mais les compagnies, les banques ou les institutions financières se créent des réserves pour y puiser au cas de besoin. Ce n'est pas à dire que nos réserves d'or ou d'autres valeurs à notre disposition, doivent être dilapidées, et sans savoir quelle est notre réserve d'or actuellement j'imagine qu'elle s'établit à près de 50 p. 100. Les conférences internationales et les ententes entre les nations admettent qu'une réserve d'or de 25 p. 100 est suffisante. Je ne propose pas que nous attaquions notre réserve d'or au point d'atteindre le minimum de 25 p. 100, mais je suis d'avis qu'entre le niveau de 25 p. 100 et celui de 50 p. 100 il existe une marge que nous pouvons légitimement utiliser. Encore une fois je dis au Gouvernement qu'en plus de nos réserves constituées par les augmentations d'impôts nous possédons dans notre or une réserve où nous pouvons puiser aux heures graves, et sans violer—et j'appuie sur ces mots pour que je

sois bien compris—sans violer d'aucune sorte les principes orthodoxes et reconnus de ce que l'on appelle la saine finance.

Le ministre se propose d'acquitter les frais au fur et à mesure, et de parer à toute insuffisance au moyen d'emprunts. C'est un principe que je suis disposé à accepter. Je trouve le but visé par le Gouvernement très louable. Je me rappelle fort bien le financement laborieux de la dernière guerre. La Chambre devrait être juste—le ministre ne l'a pas été tout à fait—envers ceux qui occupaient alors un poste de responsabilité, car l'entreprise était absolument nouvelle. Je me rappelle bien avec quelles appréhensions le ministre des Finances de l'époque lança son premier emprunt de la Victoire. Nous n'avions pas la moindre idée des ressources pécuniaires du pays. Nous redoutions un échec, mais le succès dépassa notre attente et surprit toutes nos autorités financières; ce n'est qu'après le premier emprunt de la Victoire que nous avons compris l'étendue de nos réserves nationales. L'époque était critique. Nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir; notre population a acquis l'habitude des emprunts publics; en outre, grâce aux concentrations monétaires opérées par les institutions fiduciaires et financières, par les maisons de prêts, par les banques et les sociétés d'assurance, nous connaissons bien l'étendue de ces ressources. La tâche est beaucoup plus facile aujourd'hui. En analysant soigneusement les ressources financières du pays, on peut prévoir de manière assez concluante l'effet qu'aura la politique du ministre, politique qui consiste à acquitter les frais au fur et à mesure.

Examinons un peu cette politique. Je ne m'en prends pas aux impôts; dans ce domaine, je donne carte blanche à mon honorable ami en lui disant: "Que Dieu vous bénisse; allez de l'avant et faites de votre mieux". Tout ce que je dirai au sujet des taxes devra être pris comme conseil plus que comme critique.

Abordons d'abord la taxation des surplus de bénéfices. Je me rappelle très bien les circonstances dans lesquelles cette loi fut présentée au cours de la dernière guerre. Le ministre voit là un problème épineux et j'abonde dans son sens. Il a toute ma sympathie et aussi, je le sais, la sympathie de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. Cette taxe est extrêmement difficile à répartir équitablement. Je n'ai eu que quelques instants pour examiner l'exposé, mais un coup d'œil rapide m'a permis de constater que, dans les circonstances, cette taxe est raisonnable; j'ai la conviction qu'avec l'aide du personnel hautement compétent dont il dispose et qui jouit d'une vaste expérience—quelques-uns de ses membres ont eu à voir

à l'application de l'ancienne taxe des surplus de bénéfices—le ministre pourra se tirer d'affaire d'une façon satisfaisante. Je devrais compléter ses dernières remarques et exhorter notre monde commercial à collaborer de bon cœur avec les percepteurs de l'Etat. Il est un point sur lequel la volonté du peuple canadien est précise: elle ne tolérera pas les surplus de bénéfices dans cette période critique. J'ai aussi l'impression que la masse du monde des affaires, surtout celui de l'industrie, est non moins désireux d'éviter tout profit excessif.

Le ministre me permettra de lui démontrer comme il faut se garder de juger et de condamner prématurément des sociétés. Un comité de la Chambre, désigné sous le nom de comité de la vie chère examinait, en 1919, les affaires d'une firme canadienne. J'imagine qu'il faudra ressusciter ce comité d'ici un an ou deux. Les opérations de cette firme, lorsqu'elle comparut devant le comité, accusaient un bénéfice d'environ 72 p. 100, chiffre très élevé si l'on considère que le Gouvernement lui avait confié des adjudications très importantes. Or, voici le résultat de notre enquête. Il s'agissait d'une fabrique de lainages. La compagnie exploitait sa fabrique et fabriquait des articles de différents dessins. L'établissement travaillait peut-être pendant une journée ou deux ou une période de temps limitée à la fabrication d'un certain article, puis passait à celle d'un article différent. Quand la compagnie accepta une commande de l'Etat pour la fourniture de kaki, elle donna un chiffre fondé sur le prix de revient qu'indiquaient ses livres, avec un très faible bénéfice. Mais elle constata que lorsque les mêmes métiers à tisser fonctionnaient jour et nuit, de jour en jour et de mois en mois, les frais de production se trouvaient sensiblement réduits, ce qui s'explique fort bien, sans doute. Au bout de l'année, à l'étonnement des dirigeants, l'établissement accusa un bénéfice de 72 p. 100. La compagnie n'était pas à blâmer à ce sujet, mais il y eut des gens qui la critiquèrent violemment. C'est simplement un exemple que je donne, il y en a plusieurs autres. Il surgira des circonstances dans le domaine industriel où des établissements accuseront, à la fin d'une période, des profits dépassant de beaucoup leurs prévisions. A mon sens, les mesures énoncées aujourd'hui par le ministre assurent une protection raisonnable à ces établissements, tout en protégeant la trésorerie et en donnant satisfaction au public par la répression des bénéfices excessifs. Je trouve donc peu, que dis-je, je ne trouve rien à critiquer dans la proposition du ministre relative aux bénéfices excessifs, mais je tiens à souligner que, dans son application, il faut veiller soigneu-

sement à ne pas commettre d'injustices dans les cas où les délinquants n'auront manifestement pas eu l'intention de commettre un délit.

La taxe à option est excellente, je crois. Nous devons attendre pour voir comment elle fonctionne. Je n'ai pas eu le temps de l'étudier. Nous constatons d'ordinaire qu'après le dépôt de propositions de ce genre et qu'après que les hommes d'affaires intéressés ont eu le temps de les examiner, des développements se produisent et des protestations surgissent. Je suis sûr que, si après une étude de l'application de ces taxes, on démontre au ministre qu'elles sont excessives pour certaines catégories d'industries il proposera à la prochaine session les amendements nécessaires pour les rectifier. Mais étant donné le temps que j'ai pu consacrer à leur étude, je ne suis pas disposé à les critiquer.

Il est un point qui me semble un peu dangereux. Il existe aujourd'hui sur les compagnies une taxe très forte de 15 p. 100 qui est portée à 18 p. 100. L'impôt sur le surplus de bénéfices commerciaux s'appliquera en sus de cette taxe et fonctionnera peut-être très bien. Je n'ai pas eu le temps de l'étudier. Mais dans le moment il me semble qu'il est peut-être dangereux d'ajouter la taxe sur le surplus de bénéfices à l'impôt ordinaire sur les compagnies. Il faudra étudier cet aspect de la question attentivement d'ici à quelques mois, afin que s'il est évident qu'une injustice a été commise dans certains cas, on puisse apporter les modifications ou les rajustements nécessaires.

Il est une chose que nous ne voulons pas accomplir. Le ministre lui-même en a parlé dans son excellent discours. Nous ne voulons pas décourager les gens de se livrer au pays à des entreprises industrielles. Je sais que d'aucuns regardent presque les industriels comme des mécréants, mais il n'en est pas ainsi. Certains industriels et hommes d'affaires commettent des abus, mais c'est le petit nombre par rapport à l'ensemble. Le monde industriel, commercial et financier tient en général à agir honnêtement. Il en est en général ainsi, et il m'a été donné d'étudier la question, peut-être dans des circonstances fort critiques. Ainsi donc nous ne devons pas conclure d'emblée que le fait pour une compagnie de réaliser quelque profit soit une mauvaise chose, car on ne placera pas de capitaux dans l'industrie si elle ne rapporte rien, et si vous parlez d'une alternative, la nationalisation de l'industrie, vous ne produirez que le chaos et la ruine. A cela il n'y a, selon moi, aucune échappatoire; si nous cherchions à nationaliser les industries au cours de cette période et dans les conditions actuelles, et si nous plaçons le contrôle de l'industrie entre les mains d'hommes, formés ou non, placés sous la régie

[L'hon. M. Stevens.]

du Gouvernement, nous assisterions à l'effondrement de notre structure industrielle. Je pourrais peut-être m'exprimer ainsi. Nous avons au Canada une magnifique structure économique. J'admets d'emblée qu'elle ne fonctionne pas d'une façon tout à fait équitable; cela ne laisse aucun doute. Je répète, cependant, que nous avons une magnifique structure économique. Nous avons des fabriques et des sociétés organisées pour mener à bien certains genres d'affaires avec un personnel formé qui connaît sa besogne. Nous avons en outre des institutions financières chargées d'accomplir certaines fonctions.

Il est une chose que le Parlement et le Gouvernement doivent toujours faire: protéger le public contre l'exploitation. Mais il ne s'ensuit pas que ces institutions ne représentent pas une grande valeur pour le pays. Ainsi, quoi que nous fassions, comme le ministre l'a indiqué dans son exposé de la situation, nous ne devons pas décourager ou détruire l'instrument de production du Canada tel qu'il est établi.

Le ministre a parlé d'une autre question que je vais relever. La demande de matériel de guerre se présentera sous diverses formes et il est futile de discuter maintenant la question de savoir si une personne devrait placer son argent dans la production d'armes. Il nous faut des armes: c'est inévitable. Malheureusement, quelle que soit notre aversion il nous en faut. Mais pour qu'une industrie développe son usine, pour qu'elle installe de nouvelles machines et agrandisse ses bâtiments à cette époque-ci, elle doit prendre des mesures contre les risques qu'elle court et d'assez généreuses allocations devront être faites. Le ministre a cité l'exemple de la Grande-Bretagne qui, sous ce rapport, suit un plan bien défini. Je n'ai pas ce plan sous la main et par conséquent je ne puis l'exposer ici, mais je conclus des remarques du ministre que lui-même ou son département a fait une étude attentive du système anglais. Je sais cependant qu'en Grande-Bretagne on accorde de généreuses allocations à des usines qui seront hors d'usage à la fin des hostilités. Nous n'avons qu'à suivre la rue Wellington où nous verrons des bâtiments dont plusieurs sont restés inoccupés, en tout ou en partie, pendant des années. Ces bâtiments ont été érigés pour répondre aux besoins de la dernière guerre. Il est impossible d'ériger ces bâtiments et de les munir des machines nécessaires sans pertes lorsque leur utilité cesse. Deux solutions se présentent à cette question. L'une est d'accorder des allocations raisonnables pour la cessation d'emploi de ces bâtiments, et si le Gouvernement pouvait faire en sorte que quelques-uns de ses experts tiennent comp-

te de l'utilisation possible de ces bâtiments après la guerre pour la production de denrées du temps de paix, il aurait fait œuvre utile. Dans la métropole et en Europe continentale on a tiré un avantage considérable après la guerre de plusieurs usines pour la production du temps de paix, après que leur utilité pour la production d'armes eut cessé. On pourrait étudier cette question au Canada.

Nous devons tenir compte d'un autre point. Nous devrions nous garder d'adjuger des entreprises à des personnes inexpérimentées dans le genre d'affaires que représente le contrat. Je ne sais si la chose est vraie, mais une personne bien digne de foi m'a rapporté, l'autre jour, que le propriétaire d'une fabrique de meubles a obtenu une commande de vêtements ou d'autres articles de ce genre. Nous devons éviter cela et je mets le gouvernement en garde contre cette coutume d'accorder des commandes à des personnes qui n'ont pas l'expérience ou la compétence voulues pour les bien remplir. La chose peut se faire; elle ne comporte aucune difficulté. On devrait poser en principe que les commandes de produits du fer et de l'acier, de vêtements, de chaussures et le reste seront accordées à des établissements qui s'occupent de la fabrication de ces différents articles.

Je ne trouverai pas à redire pour le moment à l'augmentation de l'impôt sur les revenus des compagnies constituées en corporation ou à la surtaxe sur le revenu. Nous avons déjà connu une surtaxe sur le revenu au cours des années passées et nous devons l'accepter de nouveau. Je n'y vois aucune objection. Il y a une assez forte augmentation sur le tabac et les liqueurs, et je crois que ceux qui en font usage—soit du tabac ou des liqueurs—paieront cette taxe de bon cœur. Pour ce qui est de la taxe sur le thé et le café, j'appréhende qu'elle donne lieu à certaines critiques. Ce sont, cependant, des denrées qui ont d'ordinaire été frappées de la taxe dans les moments de crise. Je ne me rappelle pas ce que représente la taxe britannique sur le thé, mais je sais qu'elle est très élevée—et pour les Anglais le thé est presque, devrais-je dire, nécessaire à la vie. La taxe sur le thé est élevée. Pendant la dernière guerre, il y eut une taxe de 10c. la livre au Canada. Or le ministre nous propose maintenant une taxe de 5c., 7½c. et 10c. sur le thé dont le prix est le plus élevé. Il y aura aussi une taxe de 10c. sur le café. Je ne m'oppose pas à ces taxes car je ne vois pas comment nous pouvons ne pas avoir à subir cette forme d'impôt.

La taxe sur les boissons gazeuses n'est pas nouvelle; nous l'avons déjà eue et elle va encore fonctionner. C'est toutefois l'une des

taxes les plus ennuyeuses qui puissent être imposées, et ce genre de marchandises suscite quelques difficultés. Une bouteille se vend 5c. Si l'on relève la taxe, il est impossible de produire ce breuvage pour le vendre à 5c. la bouteille, et le prix saute ordinairement à 10c. Je me rappelle la difficulté que nous avons déjà eue de ce côté. Si cette taxe ne rapporte pas un revenu passablement élevé, ce n'est pas la peine de l'imposer et de l'appliquer. Je laisse la chose au jugement du ministre.

On s'attend à ce que ces augmentations de taxes rapportent, d'ici à la fin de l'année financière, une somme de 21 millions de dollars, et je crois comprendre que l'augmentation totale de revenus prévue pour une année complète à l'avenir, par suite de toutes ces augmentations de taxes, y compris celles de l'impôt sur le revenu, sera de 62 millions.

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact, à moins que les affaires n'augmentent.

L'hon. M. STEVENS: Franchement, je ne crois pas que cette augmentation soit exorbitante. Je pense que cette augmentation est au moins dans l'ordre.

Il y a une chose que je veux dire au ministre. Je suis très heureux qu'il n'ait pas relevé la taxe de vente. Au cas où il serait tenté de le faire d'ici à la prochaine session, je vais lui dire pourquoi je fais cette déclaration. La taxe de vente est inéquitable pour certains genres d'affaires. Je veux citer un exemple. Prenons le cas d'une industrie qui a tous les deux mois un chiffre d'affaires égal à son capital. Elle fournit donc, à la fin de l'année, une taxe égale à 48 p. 100 de son capital. Une industrie d'une autre catégorie a un chiffre d'affaires égal à son capital mais seulement une fois l'an. Il est certain que la taxe frappe l'une plus que l'autre. Je pense que le ministre a en partie reconnu ce principe quand il a proposé la taxe sur les surplus de bénéfices; je crois que le choix donné dans ce cas repose sur ce principe.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Je crois sincèrement que l'on devrait remettre à l'étude tout le système de la taxe de vente. Je ne suis autorisé ni par mon chef ni par mes collègues à parler comme je vais le faire; je ne fais qu'exposer une idée personnelle. Il y a plusieurs années que j'étudie avec soin la question de la taxe de vente, et j'ai parfois essayé de trouver quelque chose de satisfaisant pour la remplacer, car c'est une taxe qui rapporte beaucoup. Je pense qu'elle rapporte présentement de 120 à 130 millions de dollars par année.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. STEVENS: C'est donc une taxe précieuse qu'on ne saurait mettre de côté sans

[L'hon. M. Stevens.]

la remplacer par une autre. Admettant qu'elle est inéquitable, comme doivent l'admettre, je crois, tous ceux qui ont étudié la situation, je pense qu'une taxe sur le chiffre d'affaires proprement dit, disons de 2 p. 100 en temps de guerre et de 1 p. 100 en temps de paix, serait plus équitable et moins lourde, produirait plus de revenus et ne nuirait pas aux affaires. Je me rends compte de ce qu'on dit de la superposition des impôts, mais nous l'avons, cette superposition, dans la taxe de vente. J'ai fait le calcul au crayon à plusieurs reprises, et j'y ai donné la plus grande attention. Je suis d'avis qu'une superposition qui ne porterait que sur un faible impôt, de 1 p. 100 disons, donnerait des résultats à peu près négligeables, mais qu'elle représenterait des sommes considérables, s'il s'agissait d'un impôt de 8 p. 100, par exemple. Mais voici le point: l'industrie, à la base de l'activité productrice, souffre de la taxe de vente; au contraire, une taxe sur le chiffre d'affaires distribuée sur plusieurs bourses et peu onéreuse pour chacune, éviterait bien des faillites, comme cela est parfois arrivé sous le régime de la taxe de vente. Je connais des industries que la taxe de vente a fait faillir au cours des années difficiles que nous venons de traverser. Une taxe de 1 ou 2 p. 100 ne saurait nuire extrêmement à une industrie ou une entreprise. D'aucuns diront que les frais de perception seraient excessifs, mais ils font erreur. Il serait facile d'utiliser l'organisme actuel de perception de la taxe de vente de même que d'autres moyens de perception. De plus, il faut tenir compte de ceux qui chercheraient à éluder cette taxe, les petits commerçants dont les affaires se font au comptant. S'il y en avait qui y réussissent, les pertes de revenus ne seraient guère considérables; ensuite, si les peines étaient sévères l'on pourrait, les violateurs étant peu difficiles à trouver puisqu'il suffirait de retracer les factures jusqu'à leurs sources, en punir quelques-uns à titre d'exemples et les infractions deviendraient très peu nombreuses. En outre, les avantages seraient disproportionnés aux risques.

C'est une simple suggestion de ma part, vu la gravité de l'heure et le besoin de revenus. Je crois que dans les circonstances présentes,—je n'exprime que mon opinion, et il se peut que j'empiète sur le domaine de certains de mes collègues, puisque je n'ai pas étudié le problème avec eux—nous pourrions bien faire de tels essais, même si les risques devaient nous paraître excessifs en temps normal. Il pourrait y avoir des répercussions politiques, j'en conviens, qui militeraient à l'effet du contraire, et cette considération s'applique aux régimes du passé comme au Gouvernement actuel, mais même avec ces inconvénients la proposition en vaut la peine.

Monsieur l'Orateur, je voulais être plus bref, et je n'abuserai pas davantage de la patience de la Chambre. Encore une fois, j'ai eu si peu de temps à ma disposition pour étudier les propositions du ministre que je m'abstendrai de lui adresser des reproches trop sévères. Nous savons parfaitement que le Gouvernement doit, dans les conditions, élever considérablement les impôts, et je me demande comment je pourrais lui reprocher d'avoir établi pour principe d'acquitter la note au fur et à mesure et d'emprunter juste ce qu'il faut. A ce propos je remercie le ministre d'avoir confirmé ce que je disais hier au sujet des emprunts à des taux raisonnables d'intérêt. Il convient avec tant d'autres qu'il n'y aurait pas lieu d'élever rapidement les taux d'intérêts sur les valeurs de l'Etat, et la déclaration tombée des lèvres du ministre m'a infiniment plu. En terminant je lui proposerai cependant d'étudier soigneusement la possibilité d'utiliser dans une plus forte proportion les réserves d'or du Canada.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Ceux qui ont écouté le ministre présenter le budget de guerre ont sans doute pu constater que le Gouvernement fait au moins un certain effort pour inaugurer la politique que la plupart des députés de tous les partis, sauf erreur, attendaient de lui, savoir la politique de payer les frais de la guerre au fur et à mesure. A cet égard, il y a lieu de féliciter le ministre et ses collègues.

Sans doute le ministre a-t-il tenu compte de certaines des difficultés que présente à notre pays le financement d'une guerre, notamment l'énorme différence entre l'époque actuelle et celle de 1914 en ce qui concerne l'étendue de notre dette nationale. Ainsi que nous l'avons dit à une autre occasion, il importe de prendre toutes les mesures possibles pour éviter d'accroître cette dette indûment, car, en dépit de la thèse soigneusement échafaudée par le ministre dans la première partie de son discours, nous imposons effectivement un fardeau à la génération future. Il est vrai, sans doute, que la majeure partie de la production de notre génération se consomme durant la vie de cette génération. Cela est vrai de la paix comme de la guerre. Néanmoins, quand on emprunte, il faut que quelqu'un rembourse tôt ou tard, en biens et en services, la valeur de l'argent emprunté, majorée des intérêts. Le malheur, c'est qu'il n'est plus question de récompenser une certaine personne ou un groupe de personnes pour des privations qu'elles s'imposent maintenant. Nous avons aujourd'hui de grands accumulateurs qui ne se privent de rien mais qui sont cependant en mesure d'imposer aux générations futures une charge dont il leur faudra se libérer par leur travail et leurs ressources.

M. ROSS (Middlesex): N'est-il pas juste que la prochaine génération solde la note?

M. COLDWELL: On demande s'il ne serait pas juste que la prochaine génération paye. Je ne le crois pas. En fait, je suis d'avis que la génération actuelle a fait un épouvantable gâchis de nos affaires économiques et sociales et il ne serait pas juste de demander à ceux qui nous suivront de payer les pots cassés.

J'abonde dans le sens de l'honorable député de Kootenay-est (M. Stevens) lorsqu'il dit que l'émission de billets n'aurait, dans les circonstances, aucun caractère d'inflation. Nous avons, a-t-il dit, la couverture nécessaire. Puisque nous nous attendons à commercer surtout avec la Grande-Bretagne et ses alliés, nous trouverions peut-être un avantage immédiat à dévaloriser notre dollar par rapport au dollar américain de manière à le rapprocher de la parité avec la livre sterling. Bien entendu, notre dollar a baissé depuis une semaine ou dix jours, mais il n'en reste pas moins à un niveau sensiblement plus élevé que la livre.

L'exposé budgétaire soumis à la Chambre marque une tentative sérieuse de financer par l'impôt, c'est-à-dire de forcer la génération actuelle à payer en partie les frais de la guerre où nous sommes plongés. Je ferai remarquer, toutefois, que plusieurs de ces taxes pèsent lourdement sur ceux qui sont le moins en état de les acquitter. Même si les impôts accrus sur le revenu et sur les compagnies offrent un principe de compensation, les taxes sur le thé et le café, de même que sur le tabac de qualité inférieure, perçues par livre, sont les mêmes, indépendamment de la qualité; celles sur le gaz et l'électricité, sur certaines sortes de viande et de poisson sont très onéreuses pour le peuple; celui-ci ne peut dans le moment—j'ignore ce que la guerre lui réserve—en supporter davantage.

Passons maintenant à la taxe applicable aux surplus de bénéfices. En écoutant l'exposé budgétaire, j'ai fait certains calculs et j'ai établi une comparaison entre les deux modes d'application de cette taxe. Supposons que la mise de fonds soit de \$100 et le bénéfice net de 10 p. 100, la nouvelle taxe s'élèvera à \$1. La marge de profit permise peut donc être de 9 p. 100. Lorsque le bénéfice est de 15 p. 100, je crois comprendre que l'impôt prendra \$3, ce qui laissera un profit permis de 12 p. 100. Sur vingt dollars...

L'hon. M. ILSLEY: Le calcul ne me semble pas juste.

M. COLDWELL: Je viens de faire l'opération à la hâte. Si le ministre obtient une

réponse différente, je serais heureux de la connaître, car nous devrions, avant de proroger, savoir exactement à quoi nous en tenir sur ce que la taxe représente.

L'hon. M. ILSLEY: Le calcul de l'honorable député est inexact.

M. COLDWELL: Dans ce cas, je serais fort aise que le ministre le rectifie. Je me suis servi de ses propres chiffres.

L'hon. M. ILSLEY: En premier lieu, l'honorable député a tort de laisser complètement de côté l'impôt sur le revenu des compagnies. Or, cet impôt est le premier perçu, préalablement à l'impôt sur les profits d'affaires pour la guerre. L'omission n'est certes pas sans être importante. Et en outre, les chiffres cités par l'honorable député sont inexacts, à mon avis.

M. COLDWELL: Je serais heureux de les voir rectifier, parce qu'il importe que nous connaissions la portée exacte de ces taxes. Le ministre veut-il communiquer à la Chambre un tableau indiquant l'application exacte de ces taxes, si on prend pour base une somme de \$100 ou \$1,000, suivant le cas?

La faculté qu'ont les compagnies de choisir entre deux modes d'impôt sur le surplus de bénéfices favorisera les établissements qui ont pu accuser des bénéfices considérables depuis quelques années. Dans certains cas, les compagnies qui ont touché un joli bénéfice sont celles qui se sont occupées jusqu'à un certain point de préparatifs de guerre. Par exemple, je mentionnerai l'exploitation des mines métalliques. Si un groupe d'industries doit acquitter une partie importante de la taxe, ce doit être certes le groupe qui s'occupe des préparatifs de guerre. J'aurais voulu que le ministre ou le Gouvernement,—ils pourront peut-être étudier la chose plus tard,—songeât à limiter les bénéfices à un certain pourcentage dans différents genres d'industries, le fisc taxant toute somme supérieure à ce pourcentage.

Somme toute, quand nous parlons d'égalité de sacrifices, nous devons nous rappeler qu'en temps de guerre il n'existe pas d'égalité de sacrifices. Quelque somme d'impôts que versent les contribuables, leur apport n'est aucunement comparable au sacrifice de vies humaines. Par conséquent, il ne saurait y avoir égalité de sacrifices en temps de guerre. Personne ne peut trouver à redire aux impôts somptuaires: savoir, les taxes sur les spiritueux, la bière, le tabac et les cigarettes, sauf si le tabac utilisé par les pauvres est frappé du même taux par livre que le tabac de marques plus chères.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, les taxes sur le thé, le café, le gaz et l'électricité [M. Coldwell.]

sont les impôts qui atteindront le plus lourdement les gens le moins en état de les supporter.

Comme je l'ai dit l'autre jour, il existe une source de recettes très précieuse que le budget ne touche pas encore et que je voudrais voir toucher. Je veux parler de ce que j'ai appelé la taxe sur l'accroissement du capital. Je sais que certaines gens diront que, les années passées, des particuliers ont subi des pertes à la bourse et c'est tout à fait exact. Mais je ne vois pas de raison pour qu'à une époque de crise, où les valeurs boursières montent rapidement, l'Etat ne récupère pas une partie des gains dus à son intervention. Je le dis, parce qu'en somme une déclaration de guerre, c'est un acte du Gouvernement. L'Etat pourrait donc fort bien instituer une taxe sur l'accroissement du capital, et ce serait une source de recettes considérables.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député imposerait-il les gains sans accorder une déduction pour les pertes subies durant les années passées?

M. COLDWELL: Je réponds que toutes les taxes sont fondées sur les gains et non les pertes.

M. GRAY: Il devrait en être ainsi.

M. COLDWELL: Celui qui acquitte un impôt sur le revenu de cette année et n'a pas de revenu l'an prochain, est incapable d'établir une moyenne pour les deux années. Par conséquent, je dis que cette taxe est légitime. En outre, selon toute probabilité vous pouvez ne pas taxer les mêmes personnes qui ont subi des pertes, vu que sous notre régime économique, il y a un déplacement constant dans la possession des actions, des obligations et même des biens immeubles. Nous avons là une source de revenus.

J'ai parlé l'autre après-midi de la situation relative au blé et j'ai été heureux d'entendre le ministre du Commerce (M. Euler) me reprendre cet après-midi. Mais je constate que le ministre a dit que la Commission contrôlait toujours ce blé et j'ignore au juste ce que cela veut vraiment dire. Je le répète, je me rappelle fort bien avoir vu une déclaration au début d'août, à l'effet que la Commission attendait la livraison du nouveau blé avant de reprendre ses opérations de vente. J'ignore si cela veut dire que la Commission a la régie du blé au moyen des opérations à terme, mais je tiens pour acquis qu'il n'en est pas ainsi, à en juger par l'attitude que je présume être celle du parti au pouvoir.

Telles sont les principales critiques que j'ai à présenter en ce moment. La députation se rend compte que personne n'a eu l'occasion

d'étudier ces impôts et leurs conséquences. Nous sommes en guerre et chacun de nous, quelles que soient ses opinions sur la guerre, doit être prêt à tout faire pour aider le Gouvernement à financer les entreprises que nous nous sommes imposées comme nation. Je désire fort que, dans le financement de ces entreprises, le fardeau soit placé sur ceux qui sont le plus en état de le porter plutôt que sur ceux qui ne le peuvent pas. Avant de reprendre mon siège je soulignerai de nouveau le fait que quelles que soient les taxes imposées à ceux qui profitent de l'activité industrielle du pays pendant la guerre ou à ceux qui, par suite de circonstances imprévues, sont en possession de la grande masse des richesses, nous ne réalisons en aucune façon l'égalité de sacrifice. Nous demandons à un grand nombre de nos jeunes gens de sacrifier leur vie, le plus grand bien de tous.

M. NORMAN JAKUES (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, on nous a accusés de profiter de cette occasion pour énoncer les idées que nous préconisons; mais, c'est une chose que je ne puis éviter et je n'entends nullement tenir compte de cette accusation. Au cours de la présente session, je n'ai entendu rien qui soit de nature à modifier mon opinion, à savoir qu'il y a moyen de financer les frais de la présente guerre sans accroître le chiffre de la dette du pays. En utilisant les services de la banque du Canada et en adoptant des méthodes convenables touchant l'imposition des taxes, nous sommes en mesure de poursuivre et de gagner la guerre sans faire peser un fardeau intolérable sur les épaules des générations à venir. Je ne puis me souvenir exactement de ses paroles, mais le ministre a déclaré cet après-midi que les frais réels d'une guerre sont acquittés durant le conflit. C'est exact. On acquitte les frais d'une guerre par le sang, les sueurs et les larmes. Dès que nous avons payé ce tribut, le compte est acquitté. Les choses se sont passées ainsi au cours de la dernière guerre, mais dites-moi donc pourquoi nous en acquittons encore les frais? Si le coût réel de la dernière guerre a été acquitté durant le conflit, alors toutes les dettes que nous avons acquittées depuis n'existent pas. Voilà ce que nous croyons.

M. DUFFUS: L'honorable député veut-il dire que tous les frais du conflit ont été acquittés durant le temps de la guerre?

M. JAKUES: Parfaitement. Les frais de la guerre se résument au coût que représentent les pertes de vie et les souffrances humaines ainsi que les pertes matérielles. Tout le reste est artificiel. Pour quelle raison demanderait-on à des gens qui ne sont pas encore nés d'acquitter les frais de la guerre dans laquelle nous entrons? On a dit que nous devrions emprunter dès maintenant tandis que

le marché est favorable, car il est probable que les taux d'intérêt vont augmenter. Est-ce là une promesse ou une menace?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas dit que les taux d'intérêt augmenteraient probablement.

M. JAKUES: Je n'accuse pas le ministre d'avoir dit cela; cependant, l'assertion a été faite à deux reprises dans cette Chambre et je me demande si c'est là une promesse ou une menace. Chose assez curieuse, on considère que cette assertion est absolument patriotique; cependant, si l'on déclarait qu'il faut enrégimenter les hommes le plus tôt possible parce qu'il est probable que les salaires vont augmenter, cette déclaration serait reçue d'une façon bien différente. On l'interpréterait d'une façon tout autre. Le ministre a expliqué les méthodes de financement auxquelles on aura recours. Il traite d'inflation toute tentative de créer du crédit par l'Etat. On veut nous faire croire qu'il est possible de financer la présente guerre surtout en utilisant les épargnes de la population et l'on a tenté de nous faire croire que c'est ce qui s'est fait au cours de la dernière guerre. Si les frais de la dernière guerre ont été financés au moyen des épargnes du peuple, je voudrais bien savoir pour quelle raison les dépôts dans les banques ont accusé une augmentation de quelque chose comme un billion et demi. D'où cette augmentation est elle provenue? Ces dépôts provenaient-ils des épargnes du peuple? Je ne le crois pas.

Lorsque j'étais enfant, je m'en souviens, je m'étonnais de voir un magicien sortir des lapins d'un chapeau. A la fin de la dernière guerre, alors que j'étais adulte, j'ai été fort surpris lorsqu'une banque m'offrit non seulement des obligations, mais les fonds nécessaires pour les acheter. Nous pouvons donc assez facilement percer à jour ce petit truc du financement grâce aux économies du peuple. Ce n'est là qu'un trompe l'œil vu que le financement de la majeure partie des frais d'une guerre est effectué par la création du crédit. Je ne prendrai pas davantage le temps de la Chambre; cependant, je voudrais bien savoir pour quelle raison on ne considère pas que c'est de l'inflation du moment que l'argent est créé par des corporations particulières puis mis en circulation à titre de prêt consenti au pays. Mais si l'Etat crée lui-même le crédit et l'utilise pour la poursuite de la guerre, on dit qu'il s'agit là d'inflation et c'est là-dessus que notre groupe diffère d'opinion avec le reste de la députation.

Il y a un autre point. Si l'on doit porter au maximum la production de munitions de toutes catégories, cette production nécessitera des placements englobant l'épargne du peuple.

Si cette épargne est placée en obligations, où prendra-t-on l'argent requis pour donner de l'expansion aux industries de guerre? Mais si c'est l'Etat qui fournit l'argent dont elles ont besoin, aidé en cela des impôts appropriés, car ainsi que l'a dit le ministre, il nous faudra abaisser quelque peu notre niveau de vie parce qu'un certain nombre d'hommes, seront engagés dans la fabrication de munitions au lieu de travailler à la production des marchandises que nous consommons habituellement, et c'est pour cette raison que les impôts deviennent nécessaires. Alors, si l'on émet le crédit nécessaire à l'Etat par l'entremise de la Banque du Canada et si l'on prescrit les impôts voulus pour prévenir l'inflation, il sera possible de financer la guerre et de parvenir à la victoire sans alourdir davantage le fardeau que constitue la dette nationale.

Je demande aux honorables députés de songer à combien s'élève la dette du pays à l'heure actuelle. On nous dit que le présent conflit est une lutte à mort et qu'il se poursuivra tant que l'Allemagne n'aura pas été battue. Certains experts prétendent que la guerre durera dix ans. Je ne puis me prononcer sur ce point et je cite simplement une opinion que j'ai lue et qui émanait d'experts anglais. Il me semble qu'on a parlé de quatre ans cet après-midi, et le ministre a dit que le présent conflit nous coûterait beaucoup plus cher que le précédent. S'il en est ainsi, pensez à la dette dont nous serons chargés à l'issue des hostilités si la présente guerre est financée de la même façon que la dernière. Je sais bien que l'on ne tiendra aucun compte des remarques provenant de notre groupe. Je les fais néanmoins car j'entends définir clairement mon attitude pendant que nous en sommes encore au début du conflit. Quant aux résultats, je laisse au temps le soin de les juger.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Kootenay-Est, pris presque à l'improviste, a su parler avec tant de compétence au nom du parti que, je n'ai que quelques brèves observations à faire. Il est un ou deux points que je désire signaler et l'occasion ne saurait être meilleure, à mon avis, vu que le débat sur le budget permet habituellement d'aborder n'importe quel sujet. Je désire ne pas retenir la Chambre bien longtemps, car l'honorable représentante du Yukon (Mme Black) doit prendre la parole avant six heures et je tiens à lui laisser tout le temps voulu. Le Gouvernement ne saurait nous reprocher de ne pas faire tout le possible pour le seconder et je n'entends pas modifier notre manière d'agir au dernier moment. Je crois que la Chambre tout entière a le devoir de faciliter au

[M. Jaques.]

Gouvernement l'expédition des travaux de la Chambre avec toute la célérité possible afin qu'il puisse se consacrer sans tarder à sa tâche réelle, qui est d'assurer notre participation à cet affreux conflit.

Puisque j'ai la parole, un ou deux mots sur le budget ne manqueront peut-être pas d'à-propos. Après avoir traversé toute une série de crises et ayant aujourd'hui à subir les calamités de cette guerre que Hitler nous impose, nous trouverons quelque satisfaction à constater que le vent de tempête qui nous souffle la guerre nous assure également un ou deux avantages. Ce sera, tout d'abord, une hausse du prix du blé dont le Canada tirera vraisemblablement un profit correspondant aux dépenses qui s'imposeront d'ici à la Noël; et nous verrons probablement, en second lieu, la solution du problème du chômage qu'il nous était apparemment impossible de régler en temps de paix.

Il ne serait pas inopportun, ce me semble, d'exprimer tout haut la pensée que tous ceux d'entre nous qui sont dans la vie publique devraient tenir à l'esprit, savoir, que sur tout le globe les gens réfléchis se demandent pour quelle raison, en une telle conjoncture, il nous est possible de prélever des fonds pour la guerre tandis que nous trouvons si difficile, en temps de paix, de nous procurer les disponibilités indispensables au soulagement des maux, comme le chômage, qui accablent la nation. Je ne veux adresser de reproches à personne. Je crois que durant la guerre qui vient de nous englober, tous et chacun de nous avons le devoir de chercher quelque remède à la condition locale. Si, dans l'impossibilité d'y parvenir, nous pouvons quand même faire la guerre, le système dans lequel nous vivons s'effondrera.

Avec le ministre (M. Ilsley), je conviens qu'il faut du courage chez nous comme au delà des mers, et l'imposition de ces taxes ne devrait faire maugréer personne, car celui qui paie l'impôt dans son pays est beaucoup mieux que le pauvre diable qui risque sa vie dans les tranchées. Nous comprenons tous que les impôts sont nécessaires dans les conditions où nous nous trouvons, et j'étais content d'entendre dire par le ministre que le Canada ferait l'impossible pour acquitter les futurs comptes de guerre à mesure qu'ils se présenteront. Lors de la dernière guerre l'Angleterre a donné l'exemple, et un magnifique exemple, sous ce rapport, et si nous nous en sommes assez bien tirés nous aurions pu sans doute faire encore mieux. Les erreurs que nous avons pu commettre n'auront pas été inutiles, et j'espère que nous nous efforcerons d'acquitter les comptes au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Avec le ministre je conviens qu'il devrait y avoir partage égal des sacrifices et que les impôts devraient tenir compte de la capacité de payer.

Je ne veux pas prendre l'un après l'autre les différents aspects de l'exposé budgétaire, et si je me permets d'en approuver quelques-uns cela ne veut pas dire que je désapprouve les autres. Je tiens à souligner favorablement le passage de son discours où le ministre déclare qu'il faut encourager les compagnies industrielles, surtout celles qui devront immobiliser d'immenses capitaux et qui seraient exposées à la faillite si les hostilités étaient de courte durée. Nous devons leur fournir cet encouragement si nous voulons que notre production industrielle devienne aussi intéressante qu'au cours de la dernière guerre. Ainsi que le ministre l'a fait remarquer, nous devons défrayer une certaine partie, et une grande partie peut-être, des frais de premier établissement que seront appelés à déboursier les industriels que nous comptons voir produire les denrées dont nous aurons besoin au cours de ce conflit. Je crois que l'on devrait bien comprendre ce point. Nous devrions en même temps, grâce à quelque projet d'amortissement, voir à ce que, si la guerre dure très longtemps, la compagnie ne bénéficie pas de toute sa production à la fois, pour être ensuite exemptée de tout impôt pendant une certaine période. Si heureusement, la guerre n'allait être que de courte durée, nos compagnies industrielles ne seraient pas encouragées à intensifier leur production et à améliorer leur efficacité; en face d'une guerre de quelques mois seulement, elles craindraient que de forts déboursés de premier établissement pour la construction d'usines qui ne seraient ensuite d'aucune utilité, n'entraînaient leur banqueroute.

Mais si j'ai pris la parole, c'était réellement pour appeler l'attention du premier ministre (M. Mackenzie King), avec tout le respect que je lui dois, bien que le plus solennellement possible, sur un point que je tiens à soulever; or, je ne saurais choisir de moment plus opportun. Etant donné que les membres de l'opposition officielle ainsi que les honorables députés qui siègent à notre gauche ont promis, et sincèrement j'en suis sûr, de coopérer autant que possible avec le Gouvernement, en s'abstenant de tout esprit de parti, j'espère que le premier ministre (le très hon. M. Mackenzie King) et ses collègues nous rendront la pareille. Cette méthode de collaboration, ce principe voulant que tout intérêt de parti soit subordonné à une cause supérieure ne saurait être un engagement unilatéral, mais il doit s'appliquer à tous. Je fais cette remarque, non pas avec l'intention de jeter une note discordante dans les débats de cette session, ni de faire aucune critique injustifiée. De fait, je n'ai absolument aucune critique

à formuler, car je me rends parfaitement compte que le conflit ne dure que depuis dix jours, que notre déclaration de guerre n'a été proclamée que dimanche dernier, et que, d'après mon expérience dans le gouvernement, il doit s'écouler une certaine période de temps avant que tous les rouages fonctionnent convenablement. Malheureusement, diverses plaintes commencent déjà à nous arriver, et en assez grand nombre. Je n'en tiens aucun compte pour le moment, mais je prie instamment le premier ministre, et je suis sûr qu'il acceptera cette remarque avec le même esprit de bienveillance qui me pousse à la formuler, de voir, de concert avec ses collègues du cabinet, à ce que le gouvernement, à notre exemple, mette de côté tout intérêt de parti.

Voici la raison de cette remarque. Je me contente de citer un seul exemple, bien que je pourrais en indiquer plusieurs. J'ai en mains une communication où il est question d'une certaine nomination. Je ne mentionnerai ni la position, ni le nom de la personne, mais le titulaire est reconnu pour être un ardent partisan de l'administration actuelle. Je ne vois rien d'anormal à cela, car j'ai toujours eu beaucoup de respect pour ceux qui ont de solides convictions politiques, quelque soit celui des nombreux partis politiques, représentés dans cette Chambre, auquel ils appartiennent. Je prends un autre journal et j'y vois qu'une autre nomination va être faite, ou du moins on l'affirme; il s'agit d'une nomination se rattachant à la première,—je crois comprendre que ce sont les deux seules,—et cette nomination doit se faire, selon la nouvelle que j'ai lieu de croire fondée, par le bureau d'organisation du parti libéral. Le premier ministre secoue la tête, avec raison j'espère. Je dis en toute déférence qu'il n'en sait probablement rien; il ne peut naturellement être au courant des détails de toutes les nominations à faire. Je signale cependant à son attention et à celle du Gouvernement le fait que cela ne serait pas conforme à l'esprit de l'engagement que nous avons contracté envers eux. En cherchant à collaborer de toutes manières, mon parti et moi-même, nous sommes sincères. Je désire que le Gouvernement nous donne toutes les chances de collaborer et je fais cette proposition sans arrière-pensée de blâme à l'adresse du Gouvernement et sans aucun désir de critiquer. Je répète que je comprends fort bien que le Gouvernement a besoin de temps pour se mettre à l'œuvre et s'il commet quelques erreurs, loin de moi la pensée de vouloir trouver à redire. Je ne dis rien d'autre que ce que j'ai dit au cours de mes quelques remarques de l'autre jour. J'ai fait observer alors que le favoritisme politique devait ces-

ser. Je vais lire la phrase si cela m'est permis, bien qu'en le faisant je viole le règlement de la Chambre:

Autre suggestion: Ne permettons pas aux abus de patronage et de favoritisme politique d'entraver les efforts de la nation. C'est le Canada tout entier et non un seul parti qui est en guerre, et le pays exige que nous nous acquitions courageusement et honnêtement de notre devoir. Que la compétence, la qualité et l'honnêteté président donc à nos immenses déboursés. Il ne faudrait pas qu'un scandale vienne annuler nos efforts.

J'ai tout lieu de croire que le premier ministre désire, tout aussi sincèrement que je le fais, qu'on évite des choses de ce genre. Je soumetts la question à la Chambre parce que je veux qu'il y ait concorde et union dans le pays en ces temps graves. Il ne saurait y avoir de concorde et d'union si l'un des trois ou quatre partis à la Chambre cherche à retirer des avantages politiques de la situation. Nous constituons l'opposition, et à ce titre nous avons un devoir à accomplir qui n'est secondaire qu'à celui qui incombe au Gouvernement. D'après notre régime constitutionnel une bonne opposition est aussi nécessaire qu'un bon gouvernement. Nous avons l'intention de collaborer honnêtement et équitablement, mais nous n'avons pas l'intention de renoncer à notre droit de critiquer si nous croyons que le Gouvernement n'agit pas avec justice à l'égard du peuple, comme il ne le ferait pas s'il permettait au favoritisme politique d'intervenir dans la conduite des affaires de la guerre. Je fais ces observations simplement afin de prier le Gouvernement de nous fournir toutes les occasions de collaborer avec lui le plus possible, parce que nous avons l'intention d'accomplir notre devoir. Bien que nous ayons évité toute critique au cours de la présente session, et que nous continuerons d'agir ainsi d'ici la fin de cette session, nous ne pouvons pas promettre de nous abstenir de critiquer à l'avenir si la critique s'impose.

Il y a une autre question, qui n'est peut-être pas aussi importante; j'aurais dû faire part au premier ministre de mon intention de la soulever ici. Je lui demanderais de faire une déclaration ce soir à ce sujet. Il s'agit de la question des élections. Je voulais en parler au premier ministre, mais je n'y ai pensé qu'en ce moment, et puisque j'ai la parole il m'a semblé opportun d'en dire un mot. Si on nous assure—et je crois que c'est l'intention du premier ministre—qu'il n'y aura pas d'élections avant une autre session de la présente législature, si l'opposition et le pays peuvent être certains que telle est l'intention du Gouvernement, l'opposition pourra plus facilement collaborer avec le Gouvernement qu'elle ne le pourrait si les

[L'hon. M. Manion.]

honorables députés s'en retournaient chez eux en pensant qu'on fera peut-être des élections à l'improviste. Je n'ai aucune raison de croire que le premier ministre agira de la sorte, et en toute justice pour lui je dois dire que d'après nos conversations je n'ai pas lieu de penser qu'on fera des élections. Cependant il serait dans l'intérêt du pays et de l'Empire que le premier ministre fasse une déclaration, s'il le juge à propos, à l'effet qu'il n'y aura pas d'élection, du moins pas avant qu'une autre session n'ait eu lieu.

En faisant ces observations je ne veux aucunement critiquer, je veux simplement m'assurer que nous pouvons continuer à collaborer de toute façon comme nous l'avons fait au cours de la présente session et maintenir l'unité au Canada par ces temps graves.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Avant de donner une réponse précise à mon honorable ami sur les quelques points qu'il a soulevés, je désire lui offrir, ainsi qu'aux chefs des autres groupes de la Chambre, mes plus sincères remerciements et ceux du Gouvernement pour la façon dont ils ont jusqu'ici collaboré avec nous. Personne ne saurait apprécier mieux que moi les sentiments qui ont animé les honorables députés des divers groupes dont se compose cette Chambre. J'ai l'espoir que ces sentiments continueront de se manifester aussi pleinement que possible en toute circonstance, non seulement jusqu'à l'expiration de la présente session, mais aussi, je l'espère, pendant les sessions que le Parlement pourra tenir au cours de cette terrible guerre.

Pour ce qui est de la politique de parti relativement à la conduite des gouvernements à l'époque actuelle, je dirai bien sincèrement et franchement qu'il n'est rien que je répruverais autant que tout effort de la part d'un membre de mon propre parti ou de tout autre député en vue de chercher à tirer un avantage politique d'une situation comme celle dans laquelle le monde et notre pays se trouvent actuellement. En ce qui me concerne, j'estime, en toute humilité, que je joue plutôt aujourd'hui le rôle de chef de tous les partis du pays...

Le très hon. M. LAPOINTE: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: ...dans un effort commun en vue de faire tout ce qui est possible pour préserver et défendre les libertés humaines. Je crois, pour ma part que nous obtiendrons plus de succès dans cet effort en tant que gouvernement chargé d'une responsabilité bien lourde, mais courageusement assumée, en face d'une opposition qui, ainsi que vient de le dire mon honorable ami, est aussi nécessaire à l'accomplissement des

obligations inhérentes au régime parlementaire britannique que tout autre article de notre constitution.

L'honorable député, à titre de leader de l'opposition, assume une attitude constitutionnelle comportant un devoir spécial que lui impose le Parlement. Sa position est reconnue par la loi, et il est, sous plusieurs rapports, dans la même situation que tout membre du Gouvernement. Il lui incombe de surveiller tous les actes du cabinet afin de voir s'ils sont exécutés tels qu'ils le devraient, surtout en un temps comme celui-ci. Je crois que ce que l'honorable député a fait remarquer au sujet de sa conception de son devoir m'aidera plus que tout le reste, en ma qualité de chef du Gouvernement, à m'acquitter de mes fonctions de la manière que je le désire, de la façon que je m'efforcerai de m'en acquitter. Je veux que l'honorable député soit libre de critiquer, et, en réalité, il facilitera ma tâche s'il veut bien porter à mon attention des questions qui, de temps à autre pourraient sembler, selon lui, être entachées de préjugés de parti. J'aurais alors l'occasion de les discuter avec lui.

L'honorable député a dit qu'il a vu certains noms proposés au sujet de nominations possibles. D'un autre côté, on m'a fait observer que quelques-unes ou la plupart des nominations faites jusqu'à présent ont favorisé non pas des libéraux mais d'autres. Cela fait partie de la nature humaine. Il y a certaines nominations que le Gouvernement doit faire naturellement, et qu'il doit continuer de faire ainsi de la manière ordinaire, par exemple des vacances que le cabinet doit remplir, telles que les nominations de sénateurs, que l'honorable député, je crois, n'espère pas...

L'hon. M. MANION: Nous n'en voulons pas; quoi qu'il en soit, nous ne les obtiendrions pas. Nous ne les accepterions pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cependant, je suis absolument d'accord avec l'honorable député touchant l'attitude que le ministère devrait assumer concernant les mesures adoptées dans toutes les phases de la guerre et je coopérerai de mon mieux avec lui et les leaders des autres groupes en maintenant cette attitude qui est au-dessus de tout esprit de parti dans cette lutte gigantesque.

Quant à la question d'élections générales avant une autre session, l'honorable député a eu la bienveillance de déclarer que je lui ai dit, il y a quelque temps, qu'elle était loin de mon esprit. De plus, pas un seul membre du Parlement ne m'a suggéré qu'il fallait songer à des élections générales entre ce jour et une autre session. La durée d'une législature est de cinq ans, et avec le temps quelques-uns seront peut-être tentés de suivre l'exemple

de la dernière guerre et prolonger la durée de la législature, si les hostilités ne sont pas terminées alors. Quant à moi, je n'ai jamais approuvé la prolongation de la législature durant le dernier conflit. A mon avis, le peuple du pays a le droit de dire qui il veut pour administrer la chose publique au Canada, et ce droit il devrait l'exercer périodiquement, ainsi que le prévoit la constitution. Je ne pense pas qu'aucun Parlement doive prendre sur lui de priver les citoyens de ce droit. C'est ma ferme opinion en ce moment. Il y aura peut-être des conditions entre maintenant et l'expiration de la législature qui nécessiteront un nouvel examen de cette manière de voir, mais j'espère que tous comptent que le peuple canadien devrait avoir la chance d'exprimer ses vœux librement en ce qui concerne le Gouvernement, l'opposition, les troisièmes partis et leur représentation au Parlement au moment prévu par la constitution. J'ai l'intention de convoquer les Chambres de nouveau en janvier. Il est possible que je sois obligé de le faire avant, mais j'espère que nous adopterons la manière de procéder habituelle et que les honorables députés se réuniront au mois de janvier. Nous pourrions alors examiner les mesures les plus nécessaires touchant les développements qui pourront surgir dans l'intervalle. J'espère avoir exposé bien clairement l'attitude de mes collègues ainsi que la mienne.

L'hon. M. MANION: Me sera-t-il permis, monsieur l'Orateur, d'enfreindre le règlement et de prendre de nouveau la parole simplement pour remercier le premier ministre de sa franche réponse à ma question.

Mme MARTHA LOUISE BLACK (Yukon): Monsieur l'Orateur, comme il est près de six heures, vous m'accorderez bien deux ou trois minutes pour exprimer quelques idées. Lorsque je suis partie du Yukon, conservateurs et libéraux m'ont dit: "Allez à Ottawa et dites au Gouvernement que nous l'appuyons de toute notre force comme nous l'avons fait durant la dernière guerre, indépendamment de toute attache de parti." Il y a au Yukon des hommes et des femmes qui sont prêts à donner tout ce qu'ils possèdent, leur vie même s'il le faut, et ils se placent à l'entière disposition du Gouvernement.

Le Gouvernement doit accepter en tout des reproches aussi bien que des louanges. Il faut compter que le gouvernement actuel, comme tout autre gouvernement, tâchera consciencieusement de faire son possible. Il commettra des erreurs, car il est humain, comme nous le sommes tous, mais nous nous efforcerons avec notre vie, notre concours et nos modestes ressources, de faire rectifier ces erreurs, pour qu'à la fin notre pays soit de nouveau paisible et heureux.

Il n'existe plus de frontières, soit dans les airs, soit sur terre ou sur mer. Il nous faut donc nous unir pour protéger notre patrie des attaques qui peuvent venir.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. C. LANDERYOU (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, le président Lincoln déclara, au moment de la guerre civile, qu'il avait deux ennemis, l'armée des confédérés et la finance, et que des deux c'était la finance qu'il craignait le plus. Il ne craignait pas l'armée des confédérés autant que la finance à l'arrière, et je dis que nous sommes dans la même situation aujourd'hui. Je ne crains pas Hitler autant que je crains la finance. Dans Hitler nous avons un dictateur politique, mais dans la finance nous avons une dictature encore pire, plus cruelle et plus destructive de notre bien-être social et économique que toute dictature politique pourra jamais l'être. Je dois donc rappeler au Gouvernement et au ministre suppléant des Finances (M. Ilsley) qu'ils devront prendre toutes les précautions nécessaires afin d'empêcher la finance de détruire l'organisation sociale et économique plus qu'elle ne l'a fait dans le passé.

Nous avons clairement exposé notre attitude à ce sujet. J'ai pris connaissance avec intérêt des manchettes que l'on trouve en tête des journaux dans tout le Canada aujourd'hui. En voici une:

Nouvelles augmentations d'impôts pour acquitter la dette de guerre du Canada

Inscription pour service volontaire dans le Dominion

En voici une autre:

Programme qui consiste à payer au jour le jour. On insistera sur l'égalité de sacrifices

Après avoir écouté l'exposé budgétaire, j'en suis venu à la conclusion que les déclarations ainsi faites au peuple canadien sont absolument fausses, parce que la politique financière du Gouvernement actuel ne comporte pas l'égalité de sacrifices. Nous allons surveiller étroitement la ligne de conduite suivie par le Gouvernement, et s'il désire notre collaboration et notre appui il l'obtiendra aux conditions que nous avons posées, en suivant une politique de véritable service national. Examinons maintenant la politique qui consiste à payer au jour le jour. Je ne trouve absolument rien dans le discours du budget qui indique l'égalité de sacrifices. Je n'y vois aucune différence fondamentale entre la politique suivie par le Gouvernement actuel et celle du gouvernement qui dirigea les

[Mme Black.]

affaires du pays de 1914 à 1920, politique d'emprunt et d'impôts. Ces impôts ne sont pas appliqués d'une manière équitable; du moins je ne vois rien de ce genre dans l'exposé fait cet après-midi.

Nous avons demandé au Gouvernement d'établir la conscription de la finance, du capital humain et de l'industrie, parce que nous sommes d'avis que la justice, l'égalité de sacrifices et l'efficacité nécessitent la conscription générale. Par conscription de la finance nous n'entendons pas la conscription des économies du peuple que représentent les dépôts d'épargnes. Le ministre a déclaré qu'il n'entend pas emprunter les épargnes du peuple. Il n'avait certainement pas besoin de faire cette déclaration à la Chambre. Les honorables députés savent à quoi s'en tenir au sujet des épargnes du peuple dans les banques canadiennes. Les dépôts à l'épargne représentent une somme d'environ deux milliards et demi, et le nombre des déposants est de plus de quatre millions, mais 8 p. 100 de ce nombre contrôlent 76 p. 100 des dépôts, et 24 p. 100 seulement des dépôts sont la propriété ou sont sous le contrôle de 92 p. 100 des déposants. De fait, voici quelle est la situation pour ce qui est des épargnes en ce pays: il y a 3,797,000 dépôts de \$1,000 ou moins, et d'après le gouverneur de la Banque du Canada la valeur en dollars des dépôts qui entrent dans cette catégorie est de 452 millions de dollars. La moyenne de ces dépôts s'établit à \$117. Nous savons que la plus forte partie des dépôts d'épargnes dans ce pays est entre les mains de quelques individus. Nous ne demanderons jamais que les économies, accumulées au cours des années par la majorité des déposants, soient confisquées ou saisies sous un prétexte quelconque. Ce gens n'en ont pas eu suffisamment dans le passé; pour quelle raison tenterions-nous de leur enlever le peu qu'ils ont à l'heure actuelle? De plus, la chose ne saurait se faire, car les affaires ne marcheraient pas.

Il est donc insensé de prétendre à cette heure qu'il y a assez d'argent entre les mains du peuple sous forme d'épargnes pour financer les frais d'une grande guerre.

Les frais de la dernière guerre ont été financés grâce à la création pure et simple d'argent par les banques du pays et, en dernier ressort, cet argent est devenu les économies du peuple. Des obligations furent données aux banques particulières; ces dernières émirent du crédit de sorte qu'elles ont usurpé le pouvoir qui appartient au Parlement d'avoir la haute main sur l'émission de l'argent et du crédit. Nous prétendons qu'il faut enlever ce pouvoir des mains des particuliers; il faut que l'Etat émette l'argent et le crédit et qu'il réglemente ces émissions suivant les besoins des particu-

liers, du public et des industries; la finance doit marcher de pair avec la conscription des industries et des ressources humaines, s'il y a nécessité de le faire. Cependant, nous ne tolérerons jamais l'attitude prise durant la dernière guerre, à savoir que la conscription des ressources humaines doit précéder la conscription des ressources financières. Nous prétendons que tous les citoyens doivent être égaux devant le sacrifice.

Nous voulons donc établir nettement notre attitude; nous disons que le Gouvernement peut émettre du numéraire basé sur le crédit du pays tout comme il peut emprunter de l'argent en vertu du même crédit. Le ministre peut bien se lever de son siège et proclamer jusqu'au jugement dernier que c'est là de l'inflation; cependant, il faut que l'argent provienne de quelque source et nous avons pris la détermination que l'usure et les dettes, ces deux plaies de la civilisation dans le passé, ne sortiront pas victorieuses de la guerre actuelle. Nous avons décidé que l'usure et les dettes recevront un coup mortel avant que la crise qui bouleverse l'univers ait atteint son point culminant. J'ai écouté les remarques du chef de l'opposition (M. Manion) qui a déclaré qu'un grand nombre de Canadiens se demandent pour quelle raison nous avons dû traverser cette terrible crise de dix années, au cours de laquelle, les particuliers, les municipalités, les provinces et le pouvoir fédéral se sont trouvés en face de la faillite. Nous avons été incapables de nous procurer l'argent nécessaire pour faire marcher nos industries; l'énorme production du pays a dû être vendue à tempérament parce que la puissance d'achat faisait défaut au Canada. Un grand nombre de nos municipalités ont fait faillite et nombre d'autres sont en face de la banqueroute à l'heure actuelle. De nombreuses municipalités se sont vues dans l'impossibilité d'effectuer les améliorations civiles qu'elles savaient être nécessaires ni d'assurer un niveau d'existence convenable aux assistés. Un million de Canadiens touchaient \$6.43 par mois pour la nourriture, le vêtement et le logement, c'est-à-dire moins que ce qu'il en coûte à l'Etat pour garder un forçat au pénitencier. Les jeunes gens qui voyageaient dans les wagons à marchandises, incapables de se trouver du travail, chassés de partout, dormant dans les wagons et frappant à la porte de service pour obtenir quelque nourriture, ont été traités de geignards et de flâneurs par un membre du parti libéral, au cours de la dernière session. Or, ces geignards et ces flâneurs seront maintenant les héros du pays. On leur demande à cette heure de sacrifier leurs vies pour le pays. Nous réclavons l'égalité de sacrifices. Nous soutenons que ces jeunes gens sont poussés à s'enrôler par la force des circonstances dues à notre régime économique.

Nous disons que s'ils sont obligés de faire le sacrifice suprême pour leur patrie—comme les jeunes Canadiens se préparent à le faire—qu'on ne permette pas à ceux qui restent en arrière, et exploitent le système financier, de piller la nation, alors que les combattants font de leur mieux pour protéger l'intégrité du pays.

Nous disons que les gouvernements provinciaux étaient aussi en très mauvaise posture financière, et faisaient retomber sur d'autres les frais de secours. Le Gouvernement fédéral n'a pu venir à l'aide des veuves des soldats qui sont tombés au front durant la dernière guerre. De fait, il y a de ces veuves dans ma propre circonscription qui sont venues me trouver, les larmes aux yeux, me suppliant d'exposer leur cause au Parlement et de demander de faire quelque chose pour elles. Elles m'ont dit qu'elles ne pouvaient vivre au Canada, ni jouir du mode d'existence qu'elles croyaient convenable, étant donné que leurs maris avaient servi le Canada au front.

Mais nous entendons tous dire qu'il n'y a pas d'argent. Le Parlement est maintenant réuni, et les deux cent quarante-cinq membres qui, il y a quelques mois, demandaient d'où provenait tout l'argent déclarent aujourd'hui à la jeunesse canadienne: "Nous avons des navires de guerre qui coûtent des millions, des avions munis de mitrailleuses qui valent des centaines de milliers ou probablement des millions de dollars. Nous possédons des chars d'assaut, des sous-marins pour vous. Nous vous donnerons de petits et de gros canons. Nous vous fournirons des chaussures, de la nourriture, des vêtements, des abris. Nous vous donnerons tout l'équipement dont vous aurez besoin." A tous ces jeunes gens qui frappaient à la porte de la cuisine pour manger nous disons maintenant: "Nous vous donnerons des bons pour vos repas dans les restaurants; nous vous fournirons tout cela si vous voulez vous faire tuer ou détruire la vie des autres. Mais nous ne vous accorderons pas d'argent en temps de paix. Nous ne nous occupons pas de vous trouver un travail acceptable. Nous vous mettrons dans l'impossibilité de vous nourrir et d'élever une famille dans notre grand pays". Non, mais nous leur disons maintenant: "Voici ces engins de destruction; nous vous les donnons gratuitement, parce qu'ils nous permettent de réaliser des profits. Comme dans la dernière guerre, à l'instar de ceux qui dorment de leur dernier sommeil dans les Flandres, ceux qui seront fauchés à l'avenir nous rapporteront des bénéfices. On calcule que, dans les dernières hostilités, il fallait dépenser 25,000 dollars pour tuer un soldat. Il en est pour qui ces morts ont procuré des profits depuis.

Il faut que cet état de choses cesse au Canada si nous ne voulons pas saper tout l'édifice social et économique de notre nation. La jeunesse du Canada est prête à servir. Nous reconnaissons que, dans l'Empire britannique, nous sommes en présence d'une grande tâche. Nous savons également que ce mois de septembre est l'un des plus graves que nous ayons connus. Mais nous veillons avec soin, parce que nous avons eu la dure expérience de dix ans de dépression. Nous n'ignorons pas les politiques financières appliquées entre 1914 et 1918, et nous sommes résolus à y apporter un changement. Ne vous leurrez donc point.

La jeunesse canadienne est prête à apporter sa contribution pourvu que le principe de la conscription soit d'application générale. Nous ne voulons pas que les journaux canadiens soulignent surtout la conscription du capital humain, car, en ce qui me concerne personnellement, je suis en faveur de la conscription générale, mais je ne voterais pas pour faire enrôler un seul homme ou l'envoyer en dehors du Canada à moins que ne fût imposée en même temps la conscription de la finance et de l'industrie.

Pour nous, la conscription de l'industrie ne signifie pas sa nationalisation. Nous n'avons pas en vue un régime d'étatisation, comme celui qu'ont proposé certains honorables députés appartenant à la Fédération du commonwealth coopératif. Nous ne voulons pas que l'industrie change de propriétaire, mais qu'un crédit suffisant soit mis à sa disposition, afin qu'il n'y ait aucune difficulté à établir les usines qui pourront devenir nécessaires d'ici quelques années, à construire les entrepôts dont nous pourrions avoir besoin pour emmagasiner nos produits alimentaires, ou à assurer de quelque façon que ce soit le développement de l'industrie canadienne.

Ce que nous voulons, c'est que l'industrie soit exploitée à son plein rendement pour répondre aux besoins du Canada et de l'Empire. Toutefois, j'ai remarqué en lisant les journaux que l'on y met au premier plan l'idée que nous préconisons la conscription du capital humain. Nous préconisons cela; nous sommes prêts à accepter le service militaire obligatoire, mais il faut que nous appliquions aussi le principe de la conscription à l'industrie et à la finance. Nous ne voulons pas que les journaux canadiens déclarent dans leurs colonnes ou que ceux qui appartiennent aux vieux partis politiques du Canada aillent dire publiquement que nous préconisons la conscription du capital humain sans ajouter que nous réclamons la conscription de l'industrie et de la finance. Le principe doit s'appliquer à ces trois éléments.

Nous savons que dans cette guerre la question des ressources en hommes, en vivres et

[M. Landeryou.]

en munitions prendra peut-être une importance capitale et nous croyons que l'industrie devrait être mobilisée de façon que tout gaspillage soit éliminé. Nous ne voulons pas que les fruits des vergers de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique pourrissent sur le sol comme cela s'est produit dans le passé. Au contraire, nous voulons la conservation soigneuse de nos ressources en produits alimentaires, car nous avons su, pendant la dernière guerre, que les forces alliées avaient été menacées d'une disette de vivres. Nous savons que l'issue de cette guerre pourra dépendre dans une large mesure des approvisionnements de vivres, facteur qui sera peut-être plus important que les ressources en hommes ou en canons. Si nous faisons tout notre possible pour accroître nos réserves de vivres et pour indiquer au peuple canadien que nous avons le désir sincère de voir chacun faire le même sacrifice, nous n'éprouverons aucune difficulté.

Une fois de plus, je prie le ministre intérimaire des Finances d'examiner la question de l'émission par l'Etat, de monnaie libre de dette, afin que tout le financement nécessaire puisse se faire, que les cultivateurs canadiens puissent se procurer les machines nécessaires à l'intensification de leur production. Que la nation puisse être pourvue sans tarder de l'outillage nécessaire à l'accroissement de nos réserves de vivres. Je suis d'avis que le Gouvernement devrait faire en sorte que les dettes et l'usure ne puissent être victorieuses dans cette guerre, et qu'il devrait s'efforcer sérieusement d'amener un état de choses tel que tout le monde, acceptant des sacrifices égaux, puisse obtenir cette paix et ce contentement absolu qui, ainsi que le premier ministre l'a déclaré, constituent le légitime patrimoine de tous.

M. POULIOT: L'honorable député veut-il nous dire comment son système monétaire profiterait à l'ancien combattant ou au citoyen ordinaire et quel en serait l'avantage? Je n'ai pas saisi cela.

M. LANDERYOU: L'honorable député désire-t-il savoir comment l'argent bénéficierait à l'ancien combattant?

M. POULIOT: Je désire savoir comment cet argent va parvenir au gousset de l'individu et comment cet argent, une fois rendu là, lui aidera à obtenir quelque chose.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je dois rappeler aux honorables députés que la Chambre ne siège pas en comité.

M. LANDERYOU: Je n'avais pas l'intention de discuter cette question dans ses détails, mais je veux faire remarquer que l'on peut présentement emprunter de l'argent sur le crédit de la nation.

M. R.-A. PELLETIER (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je tiens à féliciter le ministre du Revenu national (M. Ilsley) pour la clarté avec laquelle il a présenté son exposé budgétaire cet après-midi. Nous pouvons ajouter que nous regrettons vivement d'apprendre la maladie qui a forcé l'ancien ministre des Finances (M. Dunning) à démissionner. Les membres de notre groupe regrettent tout particulièrement que le Gouvernement ait à se voir privé de ses services en ce moment. Nous avons toujours reconnu la grande compétence et la sincérité de l'honorable député. Il a toujours fait preuve envers nous de la plus parfaite courtoisie. Je le répète, nous offrons nos sympathies au Gouvernement pour la perte des services de cet homme.

Tous les membres de la Chambre reconnaissent, j'en suis sûr, que ce n'est pas une tâche facile pour un Gouvernement ou pour quiconque de présenter un budget au pays en ce moment. Nous regrettons qu'une telle situation se soit présentée, mais nous admirons le courage manifesté par le ministre et nous espérons sincèrement être capables de lui offrir notre coopération. On nous a demandé depuis quelques jours, au cours de la présente session, d'accorder notre coopération au Gouvernement, et nous l'avons fait volontiers afin de hâter l'expédition des affaires de la Chambre dans la situation critique actuelle. Nous l'avons fait parce que l'intérêt du pays le commande. D'un autre côté, maintenant que la déclaration de guerre a été décidée et que nous avons voté les fonds nécessaires, nous croyons qu'il est bon de nous arrêter un moment pour réfléchir sur les importantes décisions que nous allons prendre.

L'honorable chef de l'opposition (M. Manion) a offert une si complète coopération au Gouvernement qu'il semble avoir abdiqué son poste de chef de l'opposition en cette Chambre. De fait, l'on pourrait fort bien appeler le gouvernement actuel un gouvernement d'union ou national. Il n'y a aucune nécessité, apparemment, de faire entrer dans le cabinet des députés de l'opposition lorsque le gouvernement jouit d'une collaboration aussi sincère de la part du chef de l'opposition. Nous ne sommes pas sans nous rendre compte des raisons qui ont poussé ce dernier à offrir sa coopération; il l'a fait uniquement pour aider le Gouvernement à cette heure critique. Cependant, nous sommes d'avis qu'une fois que celui-ci a reçu le pouvoir et l'autorisation d'agir, il n'est aucunement nécessaire de hâter indûment la discussion des problèmes qui influenceront non seulement sur la présente situation mais aussi sur la période de l'après-guerre.

Nous sommes très reconnaissants au premier ministre (M. Mackenzie King) d'avoir

bien voulu nous signifier ses vues sur la question des élections générales cette année. Il nous a laissé entendre clairement que le Parlement se réunirait encore une fois. C'est bien la façon d'agir la plus équitable, à mon sens, et je remercie le premier ministre d'avoir ainsi manifesté un esprit véritablement démocratique. Par conséquent, quelles que soient les mesures adoptées à l'avenir, nous aurons l'occasion de les discuter et de diriger l'opinion publique, étant donné qu'elles seront de nouveau présentées au Parlement avant que le peuple ne soit appelé à se prononcer.

Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour étudier en détail l'exposé budgétaire, et nous sommes tous plus ou moins dans la position où se trouvait cet après-midi l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens). A part un examen général des points les plus saillants de cet exposé, il est impossible, à l'heure actuelle, d'en saisir pleinement les diverses dispositions et leurs effets sur le peuple canadien. D'autre part, nous nous rendons compte de la gravité de la situation actuelle et nous savons que ces mesures ont été présentées dans le seul but de la régler aussi efficacement que possible. Je crois qu'il est tout à fait dans l'ordre qu'un simple député cherche à analyser la situation telle qu'elle existe aujourd'hui, et telle qu'elle pourra devenir plus tard. Nous connaissons le présent alignement des puissances en conflit, mais la Russie demeure toujours le grand point d'interrogation en Europe. Chacun se demande ce que la Russie fera en définitive, et personne n'a pu jusqu'ici fournir de réponse à cette question. Cependant, certains sont d'avis qu'au cas où l'U. R. R. S. ferait cause commune avec l'ennemi, la présente guerre se prolongerait indéfiniment, et c'est pourquoi nous devrions prendre les mesures nécessaires pour protéger notre peuple au point de vue financier.

Personne ne sait ce qui se produira, mais j'estime que nous aurions avantage à nous souvenir des avertissements que nous a donnés à plusieurs reprises le premier ministre, ainsi que des déclarations formulées par M. Eden, pas plus tard qu'hier encore. L'on nous a dit que nous sommes engagés dans une guerre qui n'a d'autre objet que l'écrasement définitif et total de l'hitlérisme. Ce n'est pas une faible tâche, et je crois que nous mettrons beaucoup de temps à y réussir à moins que l'on ne décrète immédiatement la conscription générale de toutes nos ressources. Voilà, à mon sens, le seul moyen de porter un coup rapide et décisif à l'ennemi.

Au cours de son exposé budgétaire, cet après-midi, le ministre du Revenu national a déclaré qu'il n'y avait que trois moyens de se procurer de l'argent, savoir, les impôts, les

emprunts et l'inflation. S'étendant assez longuement sur la question de l'inflation, il a indiqué tous les dangers que susciterait une telle politique à l'heure actuelle. Toutefois, il aurait dû aller plus loin et déclarer que seule l'inflation dans le vrai sens du mot est dangereuse, mais que la reflation n'est pas du tout la même chose. De fait, le ministre a admis qu'il se produirait, au début, une certaine inflation tout à fait nécessaire. Or il s'est servi, à mon sens, d'un terme impropre. Il aurait dû employer le mot reflation au lieu du mot inflation. La reflation revient à son ancien niveau, et c'est là le terme dont il aurait dû se servir.

Il y a aussi la question de l'emprunt. Le ministre ne l'a pas exposée dans tous ses détails, mais je tiens à lui dire combien il serait dangereux d'emprunter. Le ministre a déclaré qu'il nous faudra emprunter jusqu'à un certain point pour défrayer le coût de la guerre; or, il résultera d'une telle politique, la mise sur le marché de nos obligations, que pourront acheter les diverses institutions. Il y aurait peut-être une certaine tendance, de la part des banques et des autres institutions prêteuses, à rappeler leurs prêts actuels dans le but d'acheter des obligations de l'Etat, ce qui aurait pour effet de restreindre le volume de numéraire et de crédit actuellement à la disposition de notre industrie. C'est ce qui s'est produit au cours des quelques dernières années, alors que notre pays traversait une période de crise économique.

L'honorable député de Kootenay-Est a fait allusion à l'or cet après-midi, déclarant que nous pourrions très bien avoir recours à nos propres réserves d'or sans qu'il soit nécessaire de mettre à exécution quelque projet financier extravagant ou quelque forme d'inflation insensée. Nous pourrions augmenter notre couverture-or, faisant ainsi jouer à notre or un rôle beaucoup plus avantageux que par le passé. Ce ne serait là ni un impôt ni un emprunt; nous nous procurerions simplement du numéraire selon les besoins publics. Or jamais le pays n'a autant eu besoin de crédit qu'à l'heure actuelle.

L'exposé budgétaire renferme bien des points qu'il importe de discuter et je suis particulièrement heureux de constater que le Gouvernement fera tout en son pouvoir pour empêcher les augmentations injustifiables de prix. Le ministre conviendra que le défaut de réglementation de la hausse dans les prix peut produire l'inflation. J'ai sous les yeux une coupure, que j'aimerais à consigner au hansard, où est indiquée la quantité de produits actuellement en entrepôt frigorifique au Canada. Il serait intéressant, plus tard, de

[M. Pelletier.]

constater l'augmentation dans le prix de ces denrées sans qu'on ait puisé à de nouvelles sources de production.

Au 1er septembre 1939, il y avait, dans les entrepôts frigorifiques du Canada, 54,975,936 livres de beurre de crèmerie, comparativement à 61,113,630 livres, à la même date l'an dernier. Voici l'état des approvisionnements d'autres denrées en entrepôt frigorifique:

Denrées en entrepôt frigorifique au 1er septembre 1939

Volailles habillées.. . . . liv.	2,894,628
Fromage.. . . . liv.	52,507,421
Beurre de ferme.. . . . liv.	291,177
Ceufs d'entrepôt.. . . . douz.	7,861,333
Ceufs frais.. . . . douz.	591,488
Ceufs congelés.. . . . douz.	6,009,041
Porc.. . . . liv.	25,919,044
Bœuf.. . . . liv.	9,932,231
Veau.. . . . liv.	3,733,649
Mouton et agneau.. . . . liv.	844,495
Poisson frais congelé.. . . . liv.	34,661,250
Poisson fumé et congelé.. . . . liv.	1,964,588
Poisson sèche—mariné et salé. liv.	3,421,578

Et ainsi de suite. On trouve dans ce document la liste complète des quantités de denrées en entrepôt frigorifique au Canada. Certaines personnes ont déjà profité des prix actuels pour réaliser des bénéfices sur ces denrées. Les membres de notre groupe sont convaincus que l'augmentation du bénéfice n'a certes pas été encaissée par le producteur primaire. Hier, dans une conversation téléphonique interurbaine, un industriel de Montréal se plaignait à moi qu'il ne peut poursuivre la fabrication de ses produits étant incapable de se procurer du sucre en cette ville. Renvoyé du grossiste au fabricant puis du fabricant au grossiste, il n'avait pu se procurer de sucre. N'en doutons pas, quand cette denrée que l'on retient, réapparaîtra sur le marché, elle se vendra plus cher que jamais auparavant.

Comme l'a dit le préopinant, c'est-à-dire l'honorable représentant de Calgary-Est (M. Landeryou), le pays ne saurait se méprendre sur les vues de notre parti au sujet de la conscription générale, dans laquelle nous voyons le seul moyen d'arriver à l'efficacité de l'intervention et à l'égalité des sacrifices, résultats que désire tout Canadien. A notre avis, quelque considérable que soit la participation financière, elle ne saurait jamais égaler la participation en vies humaines. La réédition des méthodes adoptées pour faire les frais de la dernière guerre ne saurait que reproduire les mêmes résultats: les dettes, l'indigence et le chômage. En outre, la population reposerait une plus grande confiance dans le Parlement, ce dernier dût-il exiger en cette heure d'angoisse l'égalité des sacrifices, dans toute la mesure possible. Voilà les motifs qui nous animent, et nous voudrions que se réalisât ce programme d'action, à l'heure

actuelle. De cette façon seulement, nous semble-t-il, le Parlement jouira de la confiance du peuple. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous avons conclu qu'il ne nous restait, en toute justice, qu'à proposer un amendement au projet de résolution déposé cet après-midi par le ministre du Revenu national, et je vais en saisir la Chambre dans un instant.

Notre projet d'amendement vise à la création d'un comité chargé d'étudier les moyens propres à assurer la conscription des ressources financières. Nous pensons que cette façon de procéder ne retarderait pas forcément les résultats. Un tel comité agirait avec autant de célérité que toute autre commission créée ou projetée par le Gouvernement. S'il est possible d'établir la conscription de l'industrie, nous sommes d'avis qu'il est tout aussi facile, sinon davantage, de décréter la conscription de la finance et qu'il n'y faudrait pas plus de temps. A notre sens, par le dépôt de ce projet d'amendement, nous saisissons le Parlement de la ligne de conduite que la population voudrait voir adopter. Nos gens n'hésitent aucunement à offrir leur vie et, me semble-t-il, personne ne devrait hésiter à contribuer, dans la mesure de ses moyens financiers, aux frais de la guerre où nous sommes lancés. En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable représentant de Camrose (M. Marshall) :

Que M. l'Orateur ne quitte pas immédiatement le fauteuil, mais que la Chambre forme un comité pour étudier les voies et moyens de conscrire la richesse produite par des opérations financières et obtenir ainsi une plus égale répartition de sacrifice.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est) : Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé d'intervenir dans le présent débat; de fait, j'aurai très peu à dire au cours de la présente session. Un des membres de notre groupe a déjà exposé notre attitude à l'égard de la participation du Canada dans la présente guerre. Je suis d'accord avec la déclaration qu'il a faite et j'espère, dans les limites de cette déclaration, faciliter autant que possible les travaux de la Chambre.

Je tiens cependant à dire un mot au gouvernement et particulièrement au premier ministre (M. Mackenzie King). Nous sommes en période de trouble. Nombre de gens se rappellent la dernière guerre et les promesses qu'on a alors faites. Tous savent que ces promesses n'ont pas été tenues. Cependant, je suis sûr qu'un grand nombre de personnes, comme moi-même et d'autres membres de la Fédération du commonwealth coopératif, ont accepté la participation du Canada dans cette guerre parce qu'ils estiment que des questions vitales sont en jeu et croient que si les puissances en guerre contre l'Allemagne sont vic-

torieuses il nous sera plus facile de maintenir nos institutions démocratiques et d'ériger sur ce fondement une société meilleure.

Je tiens à rappeler au Gouvernement l'importance primordiale de conserver à la population, pendant la durée du conflit, le plus possible de ses libertés civiles. Mettons un frein à la censure. Déjà on m'apprend que deux émissions radiophoniques organisées par le groupe auquel j'appartiens ont été interdites à Vancouver.

Lorsque je défendais l'attitude que nous avons prise à l'égard de la participation du Canada à la guerre, l'objection que j'ai eu à combattre était que, dès notre participation dans une guerre, nos libertés civiles nous sont supprimées et nous n'avons aucune assurance qu'elles seront jamais rétablies. J'ai foi en mes concitoyens. Je suis persuadé que d'autres, autant que moi, désirent vivement le maintien des libertés civiles et des institutions démocratiques et j'espère que si l'on juge nécessaire de supprimer certaines libertés et certains privilèges dont nous jouissons actuellement on s'en tiendra au strict minimum et que ces libertés et privilèges seront restaurés dès l'issue du conflit. Je signale ce point au premier ministre (M. Mackenzie King) et je crois qu'une déclaration devrait être faite à ce sujet avant la prorogation du Parlement.

Je ne désire pas me prononcer sur l'amendement. Si je savais au juste ce qu'il veut dire je pourrais voter en connaissance de cause. J'ai dit à maintes reprises dans cette enceinte—sans qu'on en tienne compte, bien entendu—que si mes amis de la gauche connaissaient la distinction ou le rapport qui existent entre la finance et la propriété, ils ne soutiendraient pas continuellement les mêmes théories. Aujourd'hui la finance représente la propriété; on ne peut mobiliser l'une sans mobiliser l'autre. Mes honorables amis prétendent s'opposer à l'étatisation de l'industrie et cependant ils veulent étatiser la finance. L'Etat ne peut s'emparer de la finance sans prendre aussi le contrôle de l'industrie et, même si c'était possible, l'étatisation de la finance sans l'étatisation des biens matériels dont la finance permet l'échange serait une mesure inutile. Si quelque créditiste pouvait expliquer à la Chambre ce que son groupe entend par la conscription de la finance, il rendrait un grand service et, pour ma part du moins, je pourrais me prononcer en connaissance de cause sur cet amendement. Si je ne sais à quoi m'en tenir, je devrai voter négativement.

Mlle AGNES C. MACPHAIL (Grey-Bruce) : Dans le discours de cet après-midi, j'ai remarqué tout particulièrement le passage suivant :

Nous devons être en mesure de donner aux hommes d'affaires l'occasion de réaliser un bénéfice raisonnable ainsi que la chance d'obtenir quelque compensation en retour de leur compétence exceptionnelle et de leur consentement à prendre les risques inhérents aux entreprises industrielles en temps de guerre.

Je n'ai pas d'objection spéciale à ce passage, mais j'ai cherché en vain une phrase où il était question de la protection à donner à la plus grande industrie du Canada, l'agriculture. J'ai eu connaissance aujourd'hui d'une rumeur inquiétante—jusqu'à quel point est-elle fondée, l'avenir le dira—cette rumeur veut que le prix du fromage soit fixé approximativement à son niveau actuel par l'Angleterre. J'avais espéré que d'autres soulèveraient ce point et que je n'aurais pas à en parler, mais je crois devoir déclarer au Gouvernement que l'agriculture du pays ne doit pas servir de bouc émissaire aux gaffes de la politique étrangère des autres pays. Depuis la dernière guerre, l'agriculture a traversé des périodes critiques. En 1926, bien que les agriculteurs aient constitué le tiers de la population globale ils n'ont touché que le cinquième du revenu national et de 1931 à 1937 ils en ont touché un peu moins du dixième. Depuis la fin de la dernière guerre nos cultivateurs n'ont pas cessé d'en payer les frais. Toute notre production avait été accélérée pour répondre aux exigences nées du conflit. Puis, subitement les marchés sur lesquels ils écoulait leurs produits devinrent inexistants; sauf pour le blé et encore tout récemment, on n'a fait aucune tentative pour fixer les prix et les cultivateurs ont dû travailler en pure perte.

Point n'est besoin d'en faire la preuve, tant l'aspect minable du paysage qui nous frappe partout, en certaines provinces plus que dans la nôtre, mais de tous côtés, révèle trop clairement que le cultivateur a soutenu sa production à perte. Si dans le conflit qui fait rage actuellement, le gouvernement canadien entend fournir tout son appui à la Grande-Bretagne dans le domaine économique, il incombe de se baser sur un régime de prix suffisamment élevés pour les produits agricoles du pays. Ce que je crains, et cela arrivera presque infailliblement, c'est une autre campagne en faveur d'une surproduction de denrées alimentaires en vue de répondre aux exigences de conditions inusitées, temporaires, pour qu'au lendemain le cultivateur ait à souffrir d'un marasme encore plus profond que ceux qu'il n'a cessé de subir depuis la fin de la dernière guerre. J'invite donc instamment le Gouvernement, et je regrette de ne voir aucun autre moyen d'y arriver, à se constituer le défenseur des intérêts agricoles en ce pays. Si l'agriculteur veillait lui-même à protéger ses intérêts comme il le doit, il disposerait

[Mlle Macphail.]

d'un organisme si puissant, doté en cette ville même d'un bureau si influent, qu'il serait absolument impossible de négliger les intérêts agricoles. Puisque tel n'est pas le cas, et c'est à mon profond regret, j'estime que le gouvernement du Canada doit se considérer le protecteur attitré de l'agriculture au pays. J'estime que nous ne devons pas admettre, s'ils doivent servir de base aux nôtres, que les prix des denrées agricoles en Angleterre soient fixés à rien d'approchant le niveau actuel, car les cours actuels n'assurent au cultivateur que l'équivalent d'un salaire de famine, revenu tout à fait insuffisant aux besoins de sa famille. Il est incapable de régler la note du médecin, il ne peut recourir au dentiste, il ne saurait se vêtir convenablement, subvenir à l'entretien de ses bâtiments ni les couvrir de peinture. Nous ne pouvons admettre que ce gouvernement ou un autre fixe les prix des produits agricoles à un niveau qui fera persister l'état de quasi-famine dont les cultivateurs de ce dominion ont eu à souffrir.

Personne n'est heureux de la situation actuelle. Je ne me souviens pas avoir été plus désespérément malheureuse qu'au moment où le ministre de la Justice (M. Lapointe) achevait la péroraison de son excellent et brillant discours. J'eus alors le vif sentiment de l'avenir national compromis, je me rendis compte que le Canada n'est pas une nation, que nous n'avons pas le pouvoir de modifier notre constitution, qu'en disant que nous déclarons la guerre nous ne faisons que recourir à une formule. Il est sûrement en notre pouvoir de poser ce geste qui interdirait à un autre gouvernement d'établir combien nos cultivateurs devront recevoir en échange de leurs produits lorsque la vie même de ces autres gouvernements dépend de la quantité de denrées agricoles que ce pays leur enverra. Que le gouvernement veuille bien m'écouter en cette circonstance.

(L'amendement de M. Pelletier, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Fair	Kuhl
Hansell	Landeryou
Johnston (Bow-River)	Marshall
Kennedy	Pelletier—8.

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Black	
Mlle Macphail	
MM.	MM.
Ahearn	Beaubien
Anderson	Bercovitch
Baker	Bertand (Prescott)
Barber	Black (Châteauguay- Huntingdon)
Barry	

Blair	Kinley	Rowe (Athabaska)	Thompson
Bonnier	Kirk	Rowe (Dufferin-Simcoe)	Thorson
Bothwell	Lacroix (Beauce)	St-Père	Tomlinson
Bouchard	Lapointe (Matapédia-Matane)	Sanderson	Tremblay
Brasset	Lapointe (Québec-Est)	Senn	Tucker
Brooks	Lawson	Slaght	Turgeon
Brown	Leader	Spence	Tustin
Cahan	Leclerc	Stevens	Veniot
Cameron	Leduc	Stewart	Walsh
Cardin	Little	Stirling	Ward
Casselman	McAvity	Streight	Warren
Chevrier	McCallum	Sylvestre	Weir
Church	McCann	Taylor (Nanaïmo)	Wermenlinger
Clark (Essex-Sud)	McCulloch	Taylor (Norfolk)	White
Clarke (Rosedale)	Macdonald	Telford	Winkler
Clark (York-Sunbury)	(Brantford)	Thauvette	Wood
Cleaver	McDonald (Pontiac)		Woodsworth—190.
Cochrane	McDonald (Souris)		
Coldwell	McGregor		
Côté	McInnis		
Creerar	McIntosh		
Damude	McIvor		
Davidson	McKenzie		
Deachman	(Lambton-Kent)		
Denis	MacKenzie (Neepawa)		
Deslauriers	Mackenzie		
Donnelly	(Vancouver-Centre)		
Douglas (Queens)	MacKinnon		
Dubois	(Edmonto-Ouest)		
Duffus	McKinnon (Kenora-Rainy-River)		
Dupuis	McLarty		
Emmerson	McLean (Melfort)		
Esling	McLean (Simcoe-Est)		
Euler	MacLennan		
Evans	MacMillan		
Factor	MacNeil		
Fafard	McNevin		
Farquhar	(Victoria, Ont.)		
Ferguson	McNiven (Regina)		
Ferland	MacNicol		
Fiset (sir Eugène)	McPhee		
Fleming	MacRae		
Fontaine	Manion		
Fournier (Hull)	Marsh		
Fournier (Maison-neuve-Rosemont)	Martin		
Franceur	Massey		
Furniss	Matthews		
Gardiner	Mayhew		
Gariépy	Michaud		
Gauthier	Mills		
Girouard	Motherwell		
Gladstone	Mullins		
Glen	Mulock		
Golding	Mutch		
Goulet	Neill		
Grant	O'Neill		
Gray	Parent (Québec-Ouest et Sud)		
Graydon	Parent (Terrebonne)		
Green	Patterson		
Hamilton	Perley		
Hanson	Pinard		
Hartigan	Plaxton		
Heaps	Pottier		
Héon	Pouliot		
Hill	Power		
Homuth	Purdy		
Howard	Reid		
Howden	Rennie		
Howe	Rhéaume		
Hushion	Rickard		
Hyndman	Roberge		
Isley	Robichaud		
Isnor	Rogers		
Jean	Ross (St. Paul's)		
Johnston	Ross (Moose-Jaw)		
(Lake-Centre)			
King, Mackenzie			

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Nord-Centre): Avant la mise aux voix de la motion principale, j'ai quelques observations à faire. On n'a cessé, au cours du débat, de mentionner "l'égalité de sacrifice". Bien que l'exposé budgétaire eût pu être pire, je ne voudrais pourtant pas que le public ait l'impression qu'il y a lieu de parler d'égalité de sacrifice.

On demande aux hommes de donner leur vie, et aux femmes d'élever leurs enfants avec la perspective d'un veuvage de toute la vie, avec des orphelins à leur charge. Qu'on ne vienne pas, après cela, parler d'égalité dans le sacrifice. On demande aux riches de faire le sacrifice de vins coûteux—ou plutôt, en réalité, de payer plus cher ces vins coûteux. Voilà tout ce qu'on leur demande; le sacrifice de quelques objets de luxe, et même pas. Le fait de doubler la taxe sur quelques objets consommés par certaines classes de la société n'implique pas nécessairement l'égalité de sacrifice, et il est absurde de vouloir propager cette impression.

Encore une fois, même si nous conservions toute la richesse, nous serions loin d'avoir équilibré les sacrifices, à moins que les riches eux-mêmes n'aillent mener la vie de tranchées avec tous ses inconvénients. J'ai le devoir de dénoncer la guerre, mais j'ai un profond respect pour ceux qui font le sacrifice suprême à cause de leurs idéals élevés. Et je n'ai qu'une maigre estime pour le citoyen de l'arrière, même s'il se livre au minimum d'exploitation—je dirai plus, même s'il réalise le moindre profit.

Les honorables députés à ma gauche contre l'amendement desquels j'ai voté parlent conscription, mais ce n'est pas celle-là que je demande. Je crois qu'ils ont dit qu'elle n'implique aucune mutation de propriété. Celle que je préconise entraînerait une mutation de propriété, car c'est celle des comptes de banque et de la propriété sous toutes ses formes—si nous devons avoir la conscription. Parlons de ce genre de conscription et appliquons-le.

Le chef du groupe créditiste (M. Blackmore) a déclaré l'autre jour qu'il était en faveur de conscrire les hommes, la finance et l'industrie. Eh! bien, si l'on veut la conscription des hommes, je préconiserais assurément non pas la conscription telle que la comprend ce groupe—une mesure incohérente qui ne signifie rien du tout—mais la conscription complète de la richesse avant qu'il soit question de conscrire un seul homme. Et même alors, ce ne sera pas encore l'égalité de sacrifice.

Voilà des choses qu'il faut clairement reconnaître. Je n'ai pas le droit de discuter l'amendement sur lequel nous venons de voter, mais je soutiens que, jusqu'ici, partout en cette enceinte, nous sommes restés dans les nuées. Je ne puis m'empêcher de penser que si nous allons en guerre et si nous devons nous serrer les coudes dans la défense du pays, pour employer les termes du premier ministre (M. Mackenzie King), cela signifie que si nous sommes sincères, les partisans de cette idée doivent être prêts à sacrifier jusqu'au dernier dollar du Canada.

L'hon. M. STEWART: Ils devront peut-être le faire.

M. WOODSWORTH: Ce n'est pas la doctrine courante, mais c'est ce qu'impliquent les belles phrases qu'on emploie.

J'ai voté contre l'amendement, car je veux éliminer une bonne partie du camouflage dont nous entendons tant parler. Venons-en aux faits. Si nous adoptons l'idée de conscription, soyons prêts à l'appliquer à l'extrême. A quoi bon parler de l'établissement d'un comité chargé d'étudier la question? Nous voterions tous en faveur de la constitution d'une centaine de comités, s'ils avaient de l'utilité, mais ils n'en ont pas à l'heure actuelle.

Le Gouvernement a dit qu'il n'établira pas la conscription maintenant. Avant de chercher à conscrire les gens, dis-je, nous devrions conscrire la richesse entière. Et une autre remarque. Nous avons beau ne pas établir aujourd'hui juridiquement la conscription, quand je lis que certaines municipalités rayent des cadres de l'assistance les hommes qui refusent de s'enrôler, je me dis que c'est là une conscription morale, qu'elle n'est pas justifiable et qu'elle est tout aussi efficace que le serait la conscription juridique.

Envisageons ces faits et je crois que ce seront les derniers commentaires que j'aurai à faire au sujet de toute la situation. L'un des honorables députés qui ont pris la parole a fait la remarque qu'il est plus facile de se procurer des fonds, quand nous sommes en guerre. Je ne puis m'empêcher de songer aux milliers d'hommes que j'ai rencontrés ces dernières années, ceux qui ont voyagé sous les

[M. Woodsworth.]

wagons et ceux qui fréquentaient les soupes populaires. Je sais que nos frères moins fortunés suscitent notre sympathie à tous et que, d'une façon générale, nous aimerions tous plus ou moins aider à améliorer leur situation. Mais le Gouvernement selon tout apparence, ne pouvait pas trouver de fonds pour venir en aide à ces pauvres garçons et pourtant, dès que survient une crise dite nationale, nous trouvons qu'il existe abondamment d'argent pour toute sortes d'entreprises. Ces mêmes pauvres garçons qui, hier, étaient des vagabonds, sont maintenant bien habillés et pourvus des nécessités de la vie.

Je signale ces faits en lançant ce qui peut être mon dernier appel. D'après les décrets du conseil qui ont été lus aujourd'hui, il est possible que nous ne puissions pas parler. Si on les interprète strictement il nous serait impossible de parler, même des conditions de paix. J'ai vécu pendant la dernière guerre, alors que j'ai constaté que je ne pouvais rien dire. Du fonds du cœur je remercie le premier ministre pour les nobles paroles de libéralisme qu'il a prononcées immédiatement avant la suspension de la séance et je crois qu'il désire réellement maintenir quelques-uns de ces principes de liberté. Personnellement je ne crains pas autant le pouvoir d'Hitler dans notre pays que la possibilité de nous voir conquis, en prenant part à cette guerre, par quelques-unes des choses que nous condamnons aujourd'hui chez Hitler.

Je voudrais espérer que, grâce à toutes les restrictions et privations qui doivent nécessairement se produire au cours d'une guerre, les principes de liberté, les principes de la liberté de parole et les principes d'un parlement libre qui, comme je le disais l'autre soir, ont été maintenus jusqu'à présent, pourront être maintenus jusqu'à la fin de la guerre, si longue qu'elle puisse être.

(La motion du très honorable Mackenzie King est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

MODIFICATION DU TARIF DES DOUANES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sanderson.

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier l'Annexe A du tarif des douanes et ses amendements, et de statuer:

1. Qu'il sera imposé, perçu et payé sur les marchandises suivantes, sujettes ou non à des droits quand elles sont importées d'un pays quelconque, les taux additionnels de droits de douane ci-après indiqués:

a) Whisky, brandy, rhum, gin et toutes autres marchandises énumérées dans les numéros 156, 156a et 156b du tarif des douanes: \$3.00 le gallon de preuve.

b) Ale, bière, porter et stout, 9c. la gallon.

c) Vins de toutes sortes, sauf les vins mousseux, ne contenant pas plu de 40 p. 100 d'alcool de preuve, 7½c. le gallon.

d) Champagne et autres vins mousseux, 75c. le gallon.

e) Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares les cigarettes et le tabac à priser, 5c. la livre.

f) Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$1.00 le mille.

g) Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

i) est de moins de 35c. la livre, 5c. la livre.

ii) est de 35c. ou plus, mais moins de 45c, la livre, 7½c. la livre.

iii) est de 45c. ou plus la livre, 10c. la livre.

h) Toutes les marchandises énumérées dans le numéro 25a du tarif des douanes, 10c. la livre.

i) Toutes les marchandises énumérées dans le numéro 26 du tarif des douanes, sauf le café torréfié ou moulu, 10c. la livre.

j) Café vert et café torréfié ou moulu, 10c. la livre.

M. MARSH: Nous n'avons pas encore le texte du projet de loi, et nous ne devrions pas procéder avant de le recevoir.

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit de la résolution et je puis apporter des explications. Je n'en ai pas le texte sous les yeux mais j'en connais très bien le sens et les explications me viendront facilement. La résolution autorise simplement l'addition de certains taux du tarif des douanes.

L'hon. M. CAHAN: La résolution a-t-elle été imprimée et distribuée?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en suis pas bien certain. L'exposé budgétaire de cet après-midi mentionne toutes ces choses, mais je ne crois pas qu'on ait eu le temps de distribuer le texte de la résolution. La résolution apporte des additions aux taux actuels du tarif des douanes sur les articles mentionnés dans la liste. Ces additions réapparaîtront dans le projet de loi dont sera saisi le Parlement.

(Le paragraphe est adopté.)

2. 1) Que toute disposition législative fondée sur la résolution précitée se rapportant à l'alinéa a soit censée entrer en vigueur le troisième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou retirées des entrepôts pour la consommation à compter de ladite date inclusivement ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

2) Que toute disposition législative fondée sur la résolution précitée se rapportant aux alinéas b, c, d, e, f, g, h, i et j sera censée entrer en vigueur le douzième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

M. WALSH: Que deviennent les marchandises que les détaillants ont aujourd'hui dans leurs magasins? Cette mesure entre en vigueur le 12 septembre, et je voudrais savoir quels en seront les effets sur les marchandises que les détaillants ont actuellement en main.

L'hon. M. ILSLEY: Les marchandises importées avant le 12 septembre devront acquitter les anciens droits. L'article 3 du projet de loi qui sera présenté est ainsi conçu:

La présente loi est censée être entrée en vigueur le douzième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées à l'article précédent, importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Il y a une exception. L'augmentation des droits sur les spiritueux doit s'appliquer à compter du 3 septembre.

M. WALSH: Rien n'empêcherait les détaillants d'augmenter les prix sur les marchandises qu'ils possèdent actuellement, afin de solder les frais de remplacement?

L'hon. M. ILSLEY: Non pas sous l'empire de cette loi.

(Le paragraphe 2 est adopté.)

La résolution est adoptée.

MODIFICATION DE LA LOI DE L'ACCISE

LOI DE L'ACCISE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier l'Annexe de la loi de l'accise, 1934, telle que décrétée par le chapitre trente-sept du Statut de 1936, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de \$4.00 à \$7.00 le gallon de la force de preuve.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de \$3.00 à \$6.00 le gallon de la force de preuve.

3. Que le droit d'accise sur toute bière ou liqueur de malt brassée en tout ou en partie avec toute substance autre que le malt soit porté de vingt-deux cents à trente cents le gallon.

4. Que le droit d'accise sur le malt manufacturé ou produit au Canada ou importé soit porté de six cents à dix cents la livre.

5. Que le droit d'accise sur le sirop de malt propre au brassage de la bière, manufacturé ou produit au Canada, soit porté de dix cents à quinze cents la livre, et que le droit sur le sirop de malt importé au Canada et déclaré pour la consommation soit porté de seize cents à vingt et un cents la livre.

6. Que le droit d'accise sur le tabac de toutes descriptions manufacturé au Canada, sauf les cigarettes, soit porté de vingt cents à vingt-cinq cents la livre, poids réel.

7. Que le droit d'accise sur les cigarettes fabriquées au Canada ne pesant pas plus de trois livres au mille soit porté de \$4.00 le mille à \$5.00 le mille.

8. 1) Que toute disposition législative fondée sur les résolutions 1 et 2 ci-dessus soit censée entrer en vigueur le troisième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf.

2) Que toute disposition législative fondée sur les résolutions 3, 4, 5, 6 et 7 soit censée entrer en vigueur le douzième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf.

(La résolution est adoptée.)

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, chapitre cent soixante-dix-neuf des Statuts révisés du Canada, 1927, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que le paragraphe 1 de l'article 83 de ladite loi soit rayé et remplacé par le texte suivant:

"1. Son imposées, prélevées et perçues les taxes d'accise suivantes:

a) Une taxe de quinze cents par gallon sur les vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, ne contenant pas plus de quarante pour cent d'esprit de preuve;

b) Une taxe de un dollar et cinquante cents par gallon sur le champagne et tous les autres vins mousseux."

2. Que l'Annexe II de ladite loi soit modifiée par l'adjonction, à titre de paragraphe 4, du texte suivant:

"4. Gaz carbonique et les préparations similaires devant servir à l'aération de breuvages non alcooliques, deux cents la livre."

3. Que l'Annexe III de ladite loi, constituant la liste des articles exemptés de la taxe de consommation ou de vente, soit modifiée par:

a) la radiation, sous la rubrique "Produits alimentaires", à la sixième ligne, des mots: "Poisson et ses produits;" et leur remplacement par les mots suivants: "Poisson et ses produits, non compris le poisson de conserve en boîte;"

b) la radiation, sous la rubrique "produits alimentaires", au dixième et onzième lignes, des mots: "viandes salées ou fumées (à l'exclusion des viandes de ce genre qui sont hachées, broyées, à demi bouillies ou épicées);"

c) la radiation, sous la rubrique "Divers", à la première ligne, du mot "électricité" et son remplacement par les mots suivants: "Électricité, sauf si elle est employée dans les maisons d'habitations;"

d) la radiation, sous la rubrique "Divers", aux cinquième et sixième lignes, des mots: "Gaz fabriqué avec de la houille, du carbure de calcium, ou de l'huile pour fins d'éclairage ou de chauffage;" et leur remplacement par les mots suivants: "Gaz naturel et gaz fabriqué avec de la houille, du carbone de calcium ou de l'huile, aux fins d'éclairage ou de chauffage, sauf s'il est employé dans les maisons d'habitation."

4. Que toute disposition législative fondée sur la présente résolution soit censée entrée en vigueur le douzième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et s'être appliquée à toutes marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

(La résolution est adoptée.)

[L'hon. M. Ilesley.]

LOI SUR LA TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

La Chambre décide qu'il y a lieu d'adopter une loi sur la taxation des surplus de bénéfices—et Statuer—

1. Qu'une taxe sur les surplus de bénéfices soit prélevée sur les bénéfices de toute maison d'affaires, constituée ou non en corporation, ladite taxe devant s'appliquer à tous bénéfices dépassant 5 p. 100 du capital placé dans son commerce par le contribuable, aux tarifs progressifs suivants:

sur les bénéfices de plus 5 p. 100, mais ne dépassant pas 10 p. 100 du capital engagé—10 p. 100;

sur les bénéfices de plus de 10 p. 100, mais ne dépassant pas 15 p. 100 du capital engagé—20 p. 100;

sur les bénéfices de plus de 15 p. 100, mais ne dépassant pas 20 p. 100 du capital engagé—30 p. 100.

sur les bénéfices de plus de 20 p. 100, mais ne dépassant pas 25 p. 100 du capital engagé—40 p. 100;

sur les bénéfices dépassant 25 p. 100—60 p. 100; et que ladite taxe sur les surplus de bénéfices soit imposée aux contribuables en sus de l'impôt de guerre sur le revenu, mais que toute somme payable par le contribuable sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu à l'égard des bénéfices du même commerce pendant la période correspondante soit déduite à titre de dépense lorsqu'il s'agira de déterminer les bénéfices imposables en vertu de la loi sur la taxation des surplus de bénéfices.

L'hon. M. LAWSON: Il s'agit d'un projet d'amendement à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu?

L'hon. M. ILSLEY: Non, ce sera une loi distincte.

L'hon. M. LAWSON: Mais appliquée, je suppose, par le commissaire de l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

(Le paragraphe est adopté.)

2. Qu'une taxe à option sur les surplus de bénéfices soit imposée sur les bénéfices de toute maison d'affaire, constituée ou non en corporation, au taux de 50 p. 100 sur tous bénéfices ou revenus dépassant le revenu moyen du contribuable pendant les quatre années 1936, 1937, 1938 et 1939, ou les quatre exercices financiers du contribuable ayant pris fin pendant ces années-là;

Et que ladite taxe à option de 50 p. 100 sur les surplus de bénéfices soit imposée en sus de la taxe exigée du contribuable sur les mêmes bénéfices en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu mais que toute taxe exigible du contribuable en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, sur la partie de ses bénéfices qui dépassent la moyenne susdite, pourra être déduite à titre de dépense lorsqu'il s'agira d'établir les surplus nets de bénéfices imposables au taux susmentionné de 50 p. 100.

3. Que la taxe proposée à la résolution n° 2 puisse être substituée à la taxe proposée à la résolution n° 1, et que le contribuable soit libre de choisir entre le mode de taxation proposé à la résolution n° 1 et le mode de taxation proposé à la résolution n° 2.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à pourvoir, au moyen de règlements, à la dépré-

ciation et à l'amortissement des nouvelles usines et des nouvelles installations jugées nécessaires à l'exécution de commandes aux fins de la guerre.

5. Que la présente loi soit applicable à l'année 1940, de même qu'à tout exercice financier se terminant cette année-là après le 31 mars 1940, et aux exercices financiers subséquents.

(Les paragraphes 2 à 5 inclusivement sont adoptés.)

La résolution est adoptée.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Qu'une surtaxe de guerre correspondant à 20 p. 100 du total de l'impôt sur le revenu autrement exigible aux termes de ladite loi soit imposée à tous les contribuables autres que les corporations.

2. Que le taux de l'impôt applicable aux corporations et aux sociétés par actions, sauf à celles qui font des déclarations d'ensemble, soit porté de 15 p. 100 à 18 p. 100.

3. Que le taux de l'impôt applicable aux corporations et aux sociétés par actions qui font des déclarations d'ensemble en vertu de ladite loi soit porté de 17 p. 100 à 20 p. 100.

4. Que les dons volontaires faits à des groupements et institutions patriotiques, au Canada, durant la présente guerre, soient exonérés de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de la moitié du revenu net imposable du contribuable.

5. (1) Que les modifications projetées dans les articles 1 et 4 de la présente résolution soient applicables au revenu de 1939, ainsi qu'aux périodes fiscales s'y terminant et à toutes périodes subséquentes.

(2) Que les modifications projetées dans les articles 2 et 3 de la présente résolution soient applicables au revenu de 1940, ainsi qu'aux périodes fiscales s'y terminant et à toutes périodes subséquentes.

M. NEILL: Le ministre m'apprendra-t-il pourquoi les augmentations d'impôts que doivent acquitter les simples contribuables sont perçues, si j'ai bien lu, pour l'année 1939, quand il n'en est pas ainsi pour les impôts demandés aux corporations?

L'hon. M. ILSLEY: Nous y avons longuement réfléchi. Je ne sais trop comment m'y prendre pour dire la chose brièvement, mais je puis dire que la taxation des corporations est étroitement liée à la taxation des surplus de bénéfices dont il est question dans un autre projet de loi. La taxation est conçue de façon que nous tenions compte de l'incidence des deux formes d'impôt, et nous n'avons pas jugé à propos d'imposer les surplus de bénéfices aux corporations pour les périodes expirant avant le 31 mars 1940. Si nous le faisons, nous nous trouverions à les taxer pour une période considérable de temps antérieure à la guerre, et c'est peut-être pourquoi la première décision qui a été prise était de taxer les surplus de bénéfices pour les périodes expirant le ou après le 31 mars 1940. L'honorable député demande pourquoi nous ne traitons pas les particuliers de la même façon. Or...

M. NEILL: Que le ministre m'excuse de l'interrompre. Il m'a répondu à propos des surplus de bénéfices. Il s'agit de l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. ILSLEY: J'allais dire que les deux taxes ont été examinées ensemble. On a peut-être raison quand on considère le poids de l'impôt; nous avons jugé qu'il faudrait tenir compte de l'impôt sur le revenu et aussi de la taxation des surplus de bénéfices. On permet de déduire l'impôt sur le revenu dans le calcul de la taxe sur les surplus de bénéfices, et nous avons pensé que les deux taxes devraient être imposées pour la même période, et c'est pourquoi cela s'applique à cette période. La même raison ne s'applique aucunement aux particuliers, ou du moins dans une bien moins grande mesure, et voilà pourquoi nous avons appliqué la taxe sur le revenu des particuliers à la présente année civile. En d'autres termes, nous allons percevoir l'impôt sur le revenu des citoyens le printemps prochain, en avril ou à peu près à cette époque.

M. NEILL: Cela a l'air d'une inégalité de sacrifice!

M. COLDWELL: J'ai dû m'absenter alors que le ministre parlait de l'impôt sur les surplus de bénéfices. Pourrait-il nous donner un aperçu du mode de prélèvement de cette taxe? J'ai cité cet après-midi des chiffres que le ministre a prétendu être inexacts. J'aimerais savoir quelle taxe sera prélevée sur un bénéfice, disons de mille dollars, pour ce qui est de deux ou trois de ces catégories.

L'hon. M. ILSLEY: Si l'honorable membre veut bien exposer un cas spécifique, je serai heureux de lui dire dans quelques instants, le montant exact de l'impôt qu'il faudra verser. Je crois que c'est la meilleure façon de procéder.

M. COLDWELL: Supposons un capital de mille dollars. Prenons la première clause, c'est-à-dire un bénéfice de 10 p. 100. Quel impôt faudrait-il acquitter?

L'hon. M. ILSLEY: Je vais le faire calculer. Il y aurait deux impôts à prélever. Je fournirai ces renseignements à l'honorable député lorsque nous aurons abordé l'étude du bill.

L'hon. M. LAWSON: Je demanderais au ministre de se reporter à l'article 4 des résolutions relatives à l'impôt sur le revenu, lequel a trait aux dons bénévoles à une organisation ou une institution patriotique reconnue. Reconnue par qui?

L'hon. M. ILSLEY: Par le secrétaire d'Etat du Canada. C'est prévu dans le bill.

(Rapport est fait des résolutions, qui sont lues pour la deuxième fois et adoptées.)

L'hon. M. Ilsley demande alors à déposer le bill n° 6 tendant à modifier le tarif des douanes.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première et la deuxième fois.

L'hon. M. ILSLEY demande alors à déposer le bill n° 7 tendant à modifier la loi de l'accise, 1934.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re et la 2e fois.

L'hon. M. ILSLEY demande alors à déposer le bill n° 8 tendant à modifier la loi spéciale des revenus de guerre.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re et la 2e fois.

L'hon. M. ILSLEY demande alors à déposer le bill n° 9 tendant à modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re et la 2e fois.

Le très hon. MACKENZIE KING: Maintenant que le rapport a été fait sur les résolutions budgétaires et qu'un projet de loi a été déposé et adopté en première et deuxième lectures, je propose que la Chambre consente à ce que les bills nos 6, 7, 8 et 9, c'est-à-dire les quatre projets de loi fondés sur les quatre résolutions, soient renvoyés au comité au moyen d'une seule motion. Nous appliquerons ainsi à ces bills la procédure générale relative aux bills d'intérêt privé indiquée dans l'article suivant du Règlement:

Tous les bills privés qui sont rapportés à la Chambre par un comité quelconque, peuvent, moyennant une seule motion, être renvoyés en bloc à un comité plénier, qui peut examiner et rapporter un seul ou plusieurs de ces bills au cours d'une même séance.

Cela facilitera la procédure.

L'hon. M. LAWSON: Les projets de loi sont-ils imprimés?

Le très hon. MACKENZIE KING: Trois sont imprimés et on expédie le quatrième vers la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité pour l'étude des articles desdits projets de loi, sous la présidence de M. Sanderson.)

LOI DE L'ACCISE 1934

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sanderson pour l'étude du bill n° 7 de M. Ilsley tendant à modifier la loi de l'accise, 1934.

Rapport est fait de projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

[L'hon. M. Ilsley.]

MODIFICATION DU TARIF DES DOUANES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson, pour l'examen du bill n° 6 modifiant le tarif des douanes.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson, pour l'examen du bill n° 8, modifiant la loi spéciale des revenus de guerre.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson, pour l'examen du bill n° 9, modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

Sur l'article 3 (surtaxe de guerre de 20 p. 100).

L'hon. M. LAWSON: N'ayant pas sous les yeux la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, je demanderai lequel de ces barèmes a trait aux taux payables par les sociétés de placements dont les propriétaires sont des non-résidents?

L'hon. M. ILSLEY: Ni l'un ni l'autre, m'informe-t-on.

L'hon. M. LAWSON: Ces modifications ne visent pas les placements de non-résidents?

L'hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. CAHAN: Le texte de cet amendement est clair en lui-même, mais, n'ayant pas la loi primitive devant moi, j'éprouve quelque difficulté à saisir le rapport. Dans le calcul du pourcentage, y a-t-il une augmentation d'un cinquième dans le taux pour cent, ou bien va-t-on calculer l'impôt sur le revenu comme l'année précédente, puis le majorer d'un cinquième?

L'hon. M. ILSLEY: C'est cette seconde façon de procéder qu'on adoptera. Il s'agit d'une surtaxe applicable à l'impôt sur le revenu, lequel est établi comme auparavant, puis majoré de 20 p. 100. Y a-t-il quelque ambiguïté?

L'hon. M. CAHAN: On calculera le montant de l'impôt comme dans l'année précédente, puis on y ajoutera un cinquième de l'impôt de l'année précédente à titre de surtaxe?

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact.

(L'article est adopté.)

Les articles 4 à 7 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

INSTITUTION D'UN MINISTÈRE VISANT À MOBILISER ET À CONTRÔLER LES RESSOURCES, MUNITIONS ET FOURNITURES ESSENTIELLES.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose la 2e lecture du bill n° 5, loi concernant le ministère des munitions et approvisionnement.

—J'ai obtenu la permission de la Chambre de présenter le projet de résolution sous débat à une étape plus hâtive, d'introduire le bill et de lui faire subir la 1ère lecture. Lorsque cette permission me fut accordée, j'ai laissé entendre que je ferais, à la 2e lecture du bill, une déclaration relativement au but qu'il vise et à ses dispositions.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie est intitulé "Loi concernant le ministère des munitions et d'approvisionnement"; il vise à donner au Gouvernement l'autorité nécessaire pour instituer un ministère des munitions et approvisionnement. Dans le Royaume-Uni, au cours de la dernière guerre, ainsi que les honorables membres le savent, l'on a jugé nécessaire d'instituer un ministère des munitions distinct afin de faire face à la demande sans précédent concernant les munitions et autres approvisionnement.

M. Lloyd George, dans ses *Mémoires*, fait certaines observations très significatives qui ont une portée directe sur la proposition que fait le ministère en ce moment. Tandis qu'il était à organiser le ministère des munitions, voici ce qu'il a dit concernant le but visé, dans un discours qu'il prononça à Manchester:

Nous voulons mobiliser de façon à produire dans le plus court délai les plus grandes quantités de matériaux de guerre, les meilleurs et les plus efficaces. Cela signifie la victoire. Cela veut dire une grande économie de la force et des ressources nationales, puisque l'on abrégera ainsi la durée de la guerre.

On peut relever ce passage dans les *Mémoires* de M. Lloyd George, vol. 1, page 258. Il a également déclaré:

On peut difficilement envisager la vaste portée de notre tâche. Au début, peu de gens pourraient s'imaginer tout ce que comportent les mots "munitions de guerre" ou concevoir les vastes ramifications des industries intéressées à leur production.

Ce passage se trouve aux pages 269 et 270 des *Mémoires*. De plus, M. Lloyd George a aussi déclaré:

La plupart des mesures spéciales prises après la création du ministère des Munitions afin de stimuler la production auraient pu également être adoptées en 1914. C'est à l'adoption de ces mesures spéciales que sont dues surtout le rendement grandement accéléré étant donné les commandes en souffrance du War Office dans la dernière partie de 1915 ainsi que l'énorme augmentation du rendement en 1916 des commandes placées directement par le ministère.

Ce dernier passage se trouve à la page 269 des *Mémoires*.

Le Gouvernement est résolu d'éviter, autant que possible, tout embarras de ce genre résultant du délai à créer au Canada un organisme efficace destiné à satisfaire les besoins urgents de munitions et de provisions que suscite la guerre moderne. Voilà les raisons pour lesquelles nous prions le Parlement de nous autoriser à créer un ministère complet et nouveau, jouissant de pouvoirs nouveaux et étendus. Les honorables membres se rappellent que la commission des achats de guerre, de 1915, fut remplacée en 1918 par une commission du commerce de guerre, toutes deux ayant été constituées sous le régime de la Loi des mesures de guerre. Nous avons l'intention d'adopter sans délai les mesures qui s'avèrent indispensables à la lumière de l'expérience acquise quelque temps après le début de la guerre de 1914. Nous nous proposons de constituer immédiatement, sous le régime de la Loi des mesures de guerre, une commission des approvisionnement de guerre qui sera placée sous la juridiction du ministre des Finances et jouira de pouvoirs étendus semblables à ceux qui sont énoncés dans le présent bill. De plus, en vertu des dispositions du projet de loi actuellement à l'étude, le Gouvernement sera autorisé à créer, à n'importe quel moment, un ministère distinct des munitions et des approvisionnement. Au cas où sa création s'imposerait, le nouveau ministère pourrait se prévaloir de l'expérience acquise par la commission des approvisionnement de guerre et avoir recours aux services des différents organismes au moyen desquels cette dernière aura exercé ses opérations. Au cours de la dernière session du Parlement, nous avons constitué un conseil des achats de la défense. La paix régnait encore à ce moment-là, mais aujourd'hui, nous sommes engagés dans une guerre. Les honorables députés se souviennent qu'à l'époque où la commission des achats de la défense fut constituée, le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie), répondant à une question précise, déclara, ainsi qu'en fait foi le *hansard* du 16 mars 1939, à la page 2004:

La mesure à l'étude n'est que pour le temps de paix, et j'espère qu'elle servira longtemps en cette qualité. En cas de conflit, on prendrait immédiatement d'autres dispositions, je n'en doute pas.

Il était surtout question, à ce moment-là, d'empêcher tout profit excessif résultant des préparatifs de la défense. Le ministre des Finances de l'époque, M. Dunning, exposa divers moyens de contrôler les bénéfices en cas de guerre. Au cours du même débat, ce dernier déclara, ainsi qu'en fait foi le hansard du 29 mars 1939, à la page 2437 :

Bien entendu, si la guerre éclatait—Dieu nous en garde—et si nous nous trouvions de ce fait dans une situation où il nous faudrait tenir compte des résultats de l'inflation causée par la guerre sous une forme ou une autre, il nous faudrait élaborer, indépendamment de cette mesure, des méthodes de contrôle des bénéfices qui ne s'appliqueraient pas seulement aux achats du ministère de la Défense nationale. Nous devrions sans aucun doute en arriver à cela.

J'espère avoir suffisamment démontré que l'attitude du présent gouvernement est toujours aussi ferme à cet égard, et s'il était besoin de fournir un autre indice de notre fermeté, les mesures de taxation prévues dans le dernier exposé budgétaire ne sauraient laisser subsister de doute sur ce point. Nous tenons surtout à ce que la procédure, que l'on aurait eu le temps de suivre en temps de paix, ne nous empêche pas de répondre aux besoins urgents de l'heure, étant donné que l'économie de temps peut peut-être se traduire en économie de vies humaines. La commission des approvisionnements de guerre sera constituée de façon à pouvoir s'occuper rapidement et effectivement du problème des achats, problème qui ne se borne plus à l'achat au jour le jour d'une quantité relativement restreinte de provisions, mais qui a pris de l'ampleur et comprend maintenant l'élaboration de projets non seulement pour des mois mais peut-être pour des années à venir. De plus, il comprend toute la question de l'obtention de matériel de tout genre directement ou indirectement nécessaire à la poursuite des hostilités. Il comprend une enquête sur les sources d'approvisionnement de plusieurs denrées, non seulement celles que l'on fabrique au Canada, mais également celles que l'on importe de l'étranger, de même que l'élaboration de mesures visant à garder au pays les denrées essentielles que l'on pourrait exporter. La commission devra également s'assurer de la mesure dans laquelle les fabriques et les maisons d'affaires peuvent produire ou fournir certaines denrées essentielles.

Il est également important de chercher à déterminer et à prévoir non seulement nos besoins immédiats, mais nos besoins futurs, et de voir à ce que nous ayons en réserve ou

[Le très hon. Mackenzie King.]

à ce que nous puissions nous procurer les approvisionnements dont nous pourrions avoir besoin de temps à autre. L'expérience de la dernière guerre nous a démontré clairement que le facteur décisif est l'endurance et le recours effectif aux ressources économiques. Affirmer que dans la guerre moderne, la défense économique est aussi importante que la défense militaire est un lieu commun. Or, à cause de sa position géographique, le Canada est particulièrement en mesure d'apporter à l'effort commun une immense contribution matérielle et technique. Mais l'effort commun suscite un autre problème, savoir, la distribution du matériel disponible parmi les alliés. Sachant que le gouvernement britannique et ceux des puissances alliées placeront probablement de fortes commandes chez nous, il serait sage de nommer quelqu'un qui verrait à agir non seulement au nom du Canada mais au nom des autres gouvernements, s'ils le désirent, et, de toute façon, de coordonner les achats du gouvernement canadien et ceux des autres gouvernements.

De plus, l'expérience de la dernière guerre nous a démontré clairement que le problème des armements et des munitions ne saurait être indépendant de la structure économique générale du pays. Si, par exemple, nous consacrons trop d'énergie et de matériel à la fabrication de munitions, une autre branche de l'industrie également essentielle à l'effort national pourra en souffrir, et afin d'empêcher que cela ne se produise, le Gouvernement devra avoir la haute-main sur la production non seulement des munitions, mais de tout ce qui s'y rapporte; nous maintiendrons ainsi un équilibre convenable, tout en tirant le plus grand parti possible de nos ressources variées.

Non seulement faudra-t-il coordonner la production industrielle de notre pays dans une mesure qui serait peu désirable en temps de paix, mais nous devrions peut-être fixer des priorités dans le cas de certaines denrées essentielles. Il faudrait au Canada un directeur des approvisionnements capable de régulariser la production dans chaque domaine selon les exigences du moment. Il est indispensable également que nous instituions un organisme qui verrait à étudier le problème de l'approvisionnement dans son ensemble et qui pourrait prendre des mesures afin de répondre à nos besoins les plus pressants.

Bien que la mesure présentée par le Gouvernement pourvoie à la création d'un ministère des munitions et des approvisionnements, nous n'avons pas l'intention de créer un département complet à l'heure actuelle. Nous sommes désireux d'éviter un chevauchement inutile et d'acquiescer de l'expérience par la création d'une commission compétente et munie de pouvoirs absolus, laquelle deviserait sur les meilleures méthodes à suivre pour

régler les problèmes complexes et de vaste portée que suscite la question des approvisionnements de guerre. Nous sommes d'avis que les raisons pour lesquelles il était important que le Conseil des achats de la défense relevât du ministre des Finances militent encore davantage dans le cas de la Commission des approvisionnements de guerre, surtout pendant la période de son organisation. Le facteur finances est l'un des facteurs essentiels du problème plus général de l'approvisionnement, et il est indispensable que le ministre des Finances soit constamment en contact avec l'organisme qui devra voir aux munitions et aux approvisionnements. Personne ne saurait prévoir l'effort que cette guerre exigera de notre pays, et nous devons être prêts à répondre aussi promptement que possible aux demandes les plus inattendues. Cette loi nous autorise à agir rapidement et effectivement, s'il devenait nécessaire de créer un nouveau département, qui aurait à sa tête son propre ministre. Toutefois, nous estimons qu'au début les travaux d'enquête, d'organisation et de recherche sur les meilleures méthodes administratives peuvent très bien être confiés à une commission qui devra se tenir au courant de la situation économique et commerciale de notre pays; plus tard, cette commission pourra soit continuer son travail soit être englobée dans un département, selon que l'exigeront les circonstances et l'expérience acquise.

L'hon. M. LAWSON: Peut-être n'est-ce pas tout à fait dans l'ordre, mais j'aimerais poser une question au ministre. A-t-on l'intention de remplacer par cette commission des approvisionnements de guerre à laquelle le très honorable député a fait allusion, le Conseil des achats de la défense déjà créé par le Gouvernement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai lu ce bill et essayé d'en examiner les ramifications et les complexités je me suis dit que je n'avais pas besoin de le discuter en détail, soit lors de la deuxième lecture ou de l'étude en comité. C'est un effort minutieux en vue d'établir un ministère des Munitions et Approvisionnements sous la direction d'un ministre qui jouira de pouvoirs plus étendus que tous ceux qui ont été conférés à un ministre de la couronne au Canada jusqu'à présent. L'article 6 du bill se lit ainsi qu'il suit:

Le ministre examinera et organisera les ressources du Canada, les sources d'approvisionnements et les organismes disponibles pour la fourniture des munitions de guerre, et les matériaux requis pour l'exécution de projets de défense, ainsi que les besoins présents et futurs du Gouvernement et de la communauté à ce

sujet; et pourra avoir recours aux services de toute commission, organisme ou association dans l'application des dispositions du présent article.

Et dans l'article qui a trait aux définitions je vois que l'expression "munitions de guerre" signifie:

Les armes, les munitions, les engins de guerre, la matériel militaire, naval ou aérien, ou tout article pouvant être transformé en ces choses, ou pouvant servir à leur production.

Et l'expression "approvisionnements" est définie dans les termes suivants:

"Approvisionnements" comprend les matériaux, les marchandises, les fournitures et les articles ou denrées de toutes sortes y compris, mais ne limitant pas la généralité de ce qui précède: i) des articles qui de l'avis du ministre, seraient essentiels aux besoins du gouvernement ou de la communauté en cas de guerre; et ii) toute chose qui, de l'avis du ministre, est ou est susceptible d'être, nécessaire à, ou relativement à la production, l'entreposage ou l'approvisionnement de l'un quelconque des articles susmentionnés.

Certes, le champ d'action du département est très étendu et je pourrais dire presque illimité. En lisant le projet de loi il m'a donc paru en premier lieu qu'il devait être mis en vigueur à une date prochaine par décret du conseil et qu'il devait y être maintenu pendant une période de trois ans, avec prolongation possible de certaines de ses dispositions pendant un an. J'ai donc pensé qu'il serait peut-être opportun de mettre un frein à toute critique de ses dispositions pour le présent, étant donné qu'à une date ultérieure —peut-être à la prochaine session—le bill aurait été en vigueur pendant plusieurs mois et que nous aurions été renseignés sur le succès et l'efficacité de la mesure.

Je constate toutefois que la mesure restera simplement en suspens pour le présent, pendant que le nouveau Conseil des approvisionnements de guerre, qui doit être créé et qui doit fonctionner sous l'empire de la loi des mesures de guerre, effectue les recherches et les études nécessaires pour se rendre compte des conditions économiques et de la vie industrielle du pays, avant d'organiser le ministère des munitions et des approvisionnements prévu dans le bill.

Dans les circonstances, les critiques sont, à mon sens, futiles et prématurées. J'espère que lorsque le Conseil des approvisionnements de guerre sera constitué, le décret du conseil par lequel il sera établi sera rendu public, afin que pendant l'intersession nous puissions examiner à fond ses dispositions et surveiller avec soin la façon dont le Conseil des approvisionnements de guerre fonctionne.

Je pense qu'il serait opportun de commencer par un ministère des Munitions et Approvisionnements, parce que ce département, s'il doit être institué, devrait être confié à l'admi-

nistration d'un ministre de la couronne. Le Conseil des approvisionnements de guerre ne sera pas placé directement sous l'administration d'un membre du cabinet dont le temps peut être consacré exclusivement au fonctionnement efficace du Conseil. Peut-être n'est-il pas nécessaire que je fasse d'autres commentaires.

Je constate que sous le régime de l'article 20 le gouverneur en conseil peut de temps à autre édicter tels règlements qui seront jugés nécessaires à l'application des dispositions du bill. Aucune disposition n'est prise pour la publication de ces règlements ou pour pourvoir à ce qu'ils aient force de loi après qu'ils seront établis.

L'article 14 prévoit—avec raison, je crois—que, sous réserve de l'ordonnance du ministre, toute personne se livrant à des affaires venant sous la portée de cette disposition ne sera pas liée, relativement à ces questions qui peuvent être spécifiées dans l'ordonnance du ministre, par aucune obligation ou limitation imposée à cette personne par ou en vertu de toute autre loi, ordonnance, règle, ou règlement. C'est une disposition en vertu de laquelle le ministre chargé de ce département peut soustraire toutes personnes et toutes compagnies avec lesquelles il peut traiter aux dispositions de toute loi inscrite au recueil des lois du Canada qui restreindrait autrement leurs opérations pour fournir des munitions et du matériel de guerre.

Par exemple, si ce bill avait été préparé après mes observations de l'autre soir concernant la loi des enquêtes sur les coalitions, j'eusse suggéré que celui qui l'a préparé acceptât mes propositions, savoir que si les industries doivent être mobilisées pour la production efficace des munitions de guerre dans la poursuite des hostilités, elles ne doivent pas être soumises strictement à un certain nombre de lois, telles que celle des enquêtes sur les coalitions, et une ou deux autres que je pourrais mentionner.

Je regrette d'avoir retenu aussi longtemps l'attention de mes honorables collègues, mais la déclaration du premier ministre à l'effet que le bill ne sera pas appliqué bientôt nous a pris à l'improviste. Autrement, j'en discuterais un peu plus longuement quelques-unes des dispositions.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Sauf erreur, ce bill a pour objet la création d'un ministère des Munitions et Approvisionnements. Je suppose que la mesure de la dernière session limitant à 5 p. 100 les profits sur les munitions, et imposant certaines autres restrictions, s'applique au projet de loi actuel. Nous avons perdu la majeure partie de la présente année. Même en août, des hommes d'affaires sont venus à Ottawa, et ils n'ont pu

[L'hon. M. Cahan.]

trouver personne qui pût s'occuper de la question ou les conseiller. Pendant la dernière session, et en 1938, j'ai soumis à la Chambre un projet de résolution demandant que l'industrie de notre pays fit l'objet d'une enquête comme celle effectuée par la commission des munitions de Grande-Bretagne. Ma motion préconisait un recensement ou un enregistrement des forces industrielles et économiques du pays, des approvisionnements en vivres, et ainsi de suite. Le 2 février le ministre répondit que 1,300 établissements industriels avaient été examinés. Des lettres furent envoyées. Tout cela était très bien, mais on n'a pas poussé les choses plus loin. Les administrateurs de plusieurs établissements me disent que nulle inspection n'a été faite chez eux. Le 26 avril, le ministre déclarait ce qui suit en réponse:

Au cours des deux dernières années, ce comité a effectué un recensement complet des établissements industriels, en vue de déterminer, cataloguer et indexer les ressources industrielles du pays sur lesquelles on pourrait compter pour la production de matériel militaire en temps de crise.

Deux mois plus tard, il disait que 1,500 établissements avaient été examinés. Il n'est pour ainsi dire rien résulté de cette enquête. Au cours des onze derniers mois, trois crises importantes se sont produites en Europe, mais nous n'avons su en tirer aucune leçon. Nous avons mal compris la situation européenne. Immédiatement après Munich, nous aurions dû commencer à mobiliser l'industrie de notre pays et à la mettre sur un pied de guerre. Il y a deux ans que l'industrie est ainsi organisée en Grande-Bretagne, mais chez nous rien n'a été fait à la suite du recensement. A l'ouverture de la dernière session, ou un mois plus tard, la législature de l'Ontario a adressé au Parlement une requête dans le même sens que mes motions antérieures.

Tout cela est dans le domaine du passé et il est peut-être inutile d'en parler maintenant. Nous ne devrions pas oublier que l'Allemagne possède de puissantes forces d'attaque. Elle a 100 divisions prêtes à entrer en campagne, et elle possède la plus forte et la plus moderne escadre aérienne qu'il y ait en Europe. Elle a 4,200 avions de première ligne et 2,500 avions modernes de bombardement capables d'aller attaquer Londres ou Paris, et peut-être même de venir jusqu'au Canada. Des résultats rapides sont presque impossibles à obtenir dans la production des munitions. Nous aurions dû nous munir de l'outillage voulu et constituer une réserve de matériaux; nous aurions dû établir des approvisionnements de vivres et faire en sorte de nous protéger contre la

terrible menace que les attaques des sous-marins font peser sur les transports océaniques.

Une autre idée, c'est celle de s'occuper surtout de la défense de notre territoire. La défense territoriale n'est pas d'une importance aussi vitale au Canada qu'en Grande-Bretagne. La métropole est une des nations les plus vulnérables de l'Europe. Il lui faut pourvoir à la protection de sa population étant donné que ses ennemis ne sont qu'à une distance de 20 ou 30 milles. Il lui faut protéger son peuple contre les raids aériens et s'assurer un approvisionnement suffisant de munitions et de vivres. La protection du territoire national est d'une importance vitale pour la Grande-Bretagne et cette question ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite au Canada. Le programme principal qui a été adopté au cours de cette session semble viser la défense du Canada. Je soutiens que notre première ligne de défense est en France et en Grande-Bretagne. Advenant la défaite de ces deux pays, tout espoir sera perdu et le monde entier sera plongé dans le chaos. Toutes les sommes que nous consacrons à la défense du Canada seront dépensées en pure perte, elles ne contribueront pas le moins du monde à assurer la victoire. Notre devoir devrait consister à fournir bientôt toutes nos munitions à la Grande-Bretagne, à l'exclusion de la défense territoriale du Canada. Notre défense passive n'aidera pas la Grande-Bretagne à affronter ses ennemis sur la frontière allemande. Notre défense territoriale est inutile.

J'aurais un mot à dire au sujet de la loi de neutralité en vigueur aux Etats-Unis. Depuis trois ou quatre ans, nos amis de la Fédération du Commonwealth coopératif et d'autres ont soutenu que nous n'avions nul besoin d'une armée ou d'une force aérienne, que nous pouvions compter sur l'Amérique. De pareils arguments ont amené la Grande-Bretagne à mettre au rancart la meilleure marine de guerre, la plus magnifique armée et le plus beau corps d'aviation militaire que le monde eût jamais connus. On ne saurait reconstituer pareilles forces en un jour ou dans trente ans, et c'est là une des principales causes du conflit actuel.

Je pense que le Canada devrait chercher à modifier son traité commercial avec les Etats-Unis par suite de l'attitude que ce pays a prise au sujet de sa loi de neutralité. Ce pays ne nous fournira pas de munitions, d'aéroplanes ou d'autres choses de ce genre. Après Munich, la Nouvelle-Zélande s'est mise à l'œuvre et elle possède maintenant 1,300 pilotes exercés qui sont prêts à aller en Angleterre pour combattre sur le front allemand. Nous aurions dû faire de même. Le bureau d'édu-

cation de l'Ontario s'est rendu ici et il a déclaré qu'il était prêt à offrir l'outillage de ses écoles techniques pour former des aviateurs, et a demandé l'aide fédérale. Plusieurs hommes étaient exercés et sont allés outre-mer pour se perfectionner en Angleterre. Quelques-uns d'entre eux ont participé à l'attaque faite récemment contre le canal de Kiel. Etant donné l'attitude de nos amis de la république voisine, je pense que nous devrions essayer de modifier notre traité commercial. Nous devrions faire tous les efforts possible pour maintenir la vie économique et industrielle du Canada en présence du grand désastre qui vient de s'abattre sur le monde.

Nous avons fourni des matériaux à l'Allemagne quand nous aurions dû les faire servir au développement de notre pays. J'ai été surpris d'apprendre que nous avons fourni du fer en gueuse à l'Allemagne. Voici des chiffres indiquant quelles ont été les exportations de fer en gueuse durant le semestre allant de septembre 1938 à février 1939:

	Tonnes
De la Belgique et du Luxembourg.	131,754
De la France.	204,506
Du Royaume-Uni.	39,203

Et une quantité considérable du Canada.

C'est déplorable. Je regrette d'apprendre que depuis trois ans le Canada n'a pas surveillé son commerce avec l'Allemagne et qu'il a permis l'expédition de fer et d'autres matières premières propres à la fabrication de munitions.

Cette commission des munitions ne devrait pas être exposée à un désastre semblable à celui que subit le bureau britannique en 1917 quand survint une disette de force motrice pour les usines de munitions. A un moment donné, le régime hydroélectrique fournissait l'énergie pour la fabrication de 52 p. 100 de tous les obus envoyés aux Alliés. Un livre publié par M. Carnegie, un des chefs du bureau britannique des munitions établit qu'il y avait une grande disette de force motrice durant la guerre. Le Gouvernement aurait bien fait, après Munich, de prendre une décision formelle. Aujourd'hui ce bureau est incapable d'obtenir des munitions en un clin d'œil. Il va falloir beaucoup de temps pour que la production commence à aller de l'avant.

Les Etats-Unis retournent à la position qu'ils occupaient du temps de George Washington et d'Andrew Jackson. Ils veulent l'isolement complet. Les Etats-Unis ont toujours deux voix. L'une est celle du président, qui nous a toujours été sympathique, et l'autre est celle de la Chambre des représentants et du Sénat, qui sont en faveur de la neutralité et de l'isolement. Nous savons tous quelle décision le Congrès a prise en juillet et en août à propos de la loi de neutralité. Je prie mes honorables collègues de lire quelques-uns des discours

prononcés au Sénat et à la Chambre des représentants. Les Etats-Unis traitent les dictatures à l'égal des démocraties. Ils traitent les agresseurs de la même façon que les victimes de l'agression.

Il se peut donc que nous ne soyons pas capables d'obtenir les usines que nous avons espéré obtenir, en supposant même que cette commission s'empare de certaines usines particulières.

Il importe de protéger les fabriques de munitions et de leur fournir à bon compte l'énergie, l'éclairage et l'eau. Ces établissements industriels emploieront deux ou trois équipes par jour et toute commission nommée devrait chercher à établir la coopération la plus étroite possible entre les patrons et les employés afin de prévenir le sabotage. Je me suis toujours demandé pourquoi, depuis un an ou deux, on avait permis l'exportation en Allemagne des matières premières telles que les déchets de métal, la fonte en gueuse, le nickel, le plomb, le cuivre et le manganèse.

Les documents déposés ne donnent aucune indication sur l'endroit où se trouvent ces usines. Quelques-unes d'entre elles ont été inspectées mais je voudrais savoir si on a approuvé de nouveaux établissements et où en est rendu leur aménagement. Quels progrès a-t-on faits sous ce rapport? La nouvelle mesure législative couvrira-t-elle tous ces points? Au cours de la guerre de 1914-1918 on a jugé nécessaire d'ajouter l'article 98 au Code criminel afin d'assurer la protection complète des industries relevant de la Commission des munitions. Je ne suis pas prêt à suggérer ce qu'il faudrait faire maintenant, mais, de fait, le procureur général de l'Ontario, M. Conant, a écrit au ministre de la Justice (M. Lapointe) ainsi qu'au ministre pour demander l'adoption d'un amendement au Code criminel destiné à assurer la protection en cas de guerre non seulement des fabriques de munitions mais aussi des entreprises d'utilité publique. Je ne sais si un tel amendement devrait être adopté ou non mais il est certain que le Gouvernement devrait prendre la chose en considération.

Je ne tiens pas à en dire plus long ni à retarder le comité dans son travail, mais je trouve déplorable, maintenant que la guerre est à nos portes, que le Canada n'ait pas déployé plus d'activité pour se préparer à fournir des munitions.

Je suis convaincu que le Canada fera ses preuves comme en 1918, alors qu'il existait une Commission des munitions. Je suis persuadé que les patrons et les employés s'entendront et qu'il n'y aura pas de grèves. J'estime que tous feront un grand effort pour fournir à l'Angleterre les munitions qui lui

[M. Church.]

sont nécessaires. C'est ce qui devrait être notre principale préoccupation, la défense du pays venant ensuite.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en prenant connaissance de ce projet de loi, depuis le moment où on en a fait la distribution, j'ai été vivement frappé, tout comme le fut l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), des pouvoirs extraordinaires conférés au ministre dès qu'il sera nommé. J'ai attentivement écouté le premier ministre (M. Mackenzie King) et j'ai observé qu'il a fait allusion à l'œuvre accomplie par M. Lloyd George en Angleterre. Puis-je demander au premier ministre, sans couper court aux observations que j'ai l'intention de faire, si ce projet de loi confère des pouvoirs plus étendus que ceux dont M. Lloyd George s'autorisa aux mêmes fins en Angleterre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il me serait possible de répondre à l'honorable député en même temps qu'à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges.

L'hon. M. MANION: Le très honorable député consentira peut-être alors à remettre sa réponse jusqu'à la fin de mes remarques.

J'ignore, naturellement, quelle sera la réponse à cette question. J'espère, cependant, que les pouvoirs ne dépassent pas ceux dont s'est autorisé M. Lloyd George. En tous cas, ce sont là des pouvoirs tout à fait extraordinaires à conférer à un ministre. Tout en voulant éviter toute critique, alors que je n'ai aucun désir de critiquer sans nécessité, je me demande, et je crois que le gouvernement devrait se demander, s'il est sage de mettre entre les mains d'un seul homme des pouvoirs tels que ceux que le bill tend à conférer. Nous avons déclaré entreprendre cette lutte pour mettre fin à l'hitlérisme. Je ne tiendrais pas à mettre un terme à l'hitlérisme en Europe et à l'instaurer au Canada. Il serait bon, je pense, de réfléchir quelque peu à ces pouvoirs extraordinaires.

En jetant un coup d'œil sur le projet de loi, et c'est tout ce que nous avons eu le temps de faire, il semble que le ministre pourrait s'emparer de presque toute entreprise au Canada, forcer n'importe qui à emmagasiner ce qu'il voudra faire emmagasiner et aller presque jusqu'au point d'effectuer l'étatisation complète des entreprises du pays. Je dis cela sans vouloir aucunement critiquer, mais si je saisis bien la rédaction tortueuse et embrouillée qu'emploient les avocats dans la rédaction d'un bill de ce genre, dès qu'un ministre, le cas échéant, sera chargé de l'application de cette mesure, tous ces pouvoirs lui seront conférés. J'ai pris la parole principalement en vue de souligner l'étendue con-

sidérable des pouvoirs dont on se propose de revêtir le ministre advenant et dès sa nomination et pour recommander bien respectueusement au gouvernement, avant la mise en vigueur de cette mesure et la nomination d'un ministre chargé de son application, de réfléchir bien sérieusement, en vérité, à ces pouvoirs que le bill confèrera et de songer peut-être à en borner l'étendue. Par contre, si le gouvernement s'est arrêté définitivement à l'avis que notre participation à la guerre exige la mise en vigueur de cette mesure et la nomination de ce ministre, je formule alors l'espoir que le choix du titulaire à cette fonction dotée de pouvoirs illimités s'arrêtera sur un homme d'une compétence exceptionnelle et d'un caractère irréprochable, vu qu'il sera revêtu de ces pouvoirs extraordinaires en vue de l'application des dispositions de cette loi.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Le premier ministre a annoncé la création d'une commission d'approvisionnement en attendant la mise en vigueur de cette mesure. Cet organisme est-il appelé à se substituer au Conseil des achats de la Défense? Quand ce conseil fut créé il avait été stipulé, en premier lieu, que l'on procéderait par soumissions et, en second lieu, on avait fixé une limite aux bénéfices dans les cas où l'on n'aurait pas recours aux soumissions. En donnant sa réponse, le premier ministre serait bien aimable de laisser savoir si des restrictions de ce genre s'attacheront à la commission d'approvisionnements qui sera peut-être créée en attendant que la loi soit en vigueur.

M. W. A. WALSH (Mont-Royal): Je désire faire quelques observations avant que le premier ministre prenne la parole. Le projet de loi tend à créer une commission, et si la commission ne fait pas l'affaire on établira un ministère des munitions. Pourquoi la Chambre ne crée-t-elle pas immédiatement un ministère des munitions, à l'instar de l'Angleterre, puisque sous peu il faudra nous y résoudre, semble-t-il? Pourquoi adopter un projet de loi visant à créer une commission qui risque de ne pas faire l'affaire, quitte à demander la création d'un ministère des munitions après cet échec?

L'hon. M. STIRLING: Ce projet de loi ne crée pas une commission.

M. WALSH: Je parlais d'une commission instituée sous l'autorité de la loi des mesures de guerre. Je préférerais voir un ministère des munitions immédiatement en fonction, plutôt que de recourir à cette mesure après la création d'une commission sous l'autorité de la loi des mesures de guerre. Je crois que la création d'un ministère des munitions s'impose.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ferai d'abord remarquer, monsieur l'Orateur, que ce projet de loi, dont la deuxième lecture vient d'être proposée, est fondé sur un bill que la Chambre des communes britannique adoptait le 8 juin dernier, bill qui créait un ministère des approvisionnements. Ce bill était fondé sur le bill Lloyd George, si je puis m'exprimer ainsi, adopté en 1915 lors de la Grande Guerre. Ceux qui ont préparé la mesure adoptée le 8 juin dernier jouissaient de toute l'expérience acquise par la mesure de Lloyd George. Comme les conditions, en temps de guerre, se ressemblent assez d'un pays à l'autre, le Gouvernement a cru agir le plus sagement du monde, dans la création d'un ministère pour des fins semblables, en marchant sur les traces du parlement britannique. La députation conviendra, je pense, que nul parlement dans tout l'univers ne cherche plus que la Chambre des communes britannique à sauvegarder la liberté et à empêcher tout ce qui pourrait favoriser la dictature. Toutefois, comme on l'a si souvent répété, certaines mesures conviennent aux heures de paix qui ne conviendraient pas aux heures de conflit, et nous sommes actuellement en guerre, et dans une guerre très grave, à la vérité.

Le ministre des munitions en Grande-Bretagne, M. Burgin, parlant précisément sur les points soulevés par le chef de l'opposition (M. Manion) et l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), soit les pouvoirs très étendus que le bill confère au ministère, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes britannique, et je tiens à en faire part à notre Chambre des communes. Elle se trouve dans le *hansard* britannique, débats parlementaires, Chambre des communes, séance du 8 juin 1939:

La Chambre, forte de l'expérience des débats antérieurs sur le sujet, admettra incontinent que si l'on prend la décision de nommer un ministre des approvisionnements et de créer un ministère, il faut en même temps le munir des pouvoirs qu'exige l'accomplissement des fins pour lesquelles le ministère est institué. Ces pouvoirs doivent être étendus et formels. Il est de l'essence même d'un ministère des approvisionnements de posséder des pouvoirs étendus et rigoureux à la fois. Ces pouvoirs ne seront mis en œuvre de manière coercitive que si le système volontaire ne donne pas le rendement voulu. Le volontariat a suffi jusqu'ici aux exigences de l'heure. Mais voilà que surgit un état de choses critique qui menace de durer. Il convient donc de se former une juste idée de l'envergure de la tâche afin de motiver les pouvoirs étendus conférés par le présent bill.

Je me demande si l'on peut répugner plus que moi à confier à un ministère des pouvoirs trop étendus. Tous ici le savent, j'ai déjà protesté énergiquement contre l'attri-

bution à un ministère de pouvoirs extrêmes qu'il peut exercer à son gré; les particularités de tempérament qui m'ont inspiré des vues si arrêtées en la matière me feront redoubler de zèle pour voir à ce que l'on n'invoque pas ces pouvoirs sans nécessité.

En ce qui concerne la question de mon honorable ami de Weyburn (M. Douglas), s'il veut bien attendre l'étude du bill en comité il lui sera répondu à ce moment-là.

Quant à la question de l'honorable député de Mont-Royal (M. Walsh), concernant la faillite possible d'un conseil des approvisionnements de guerre et la nécessité de le remplacer plus tard, je dirai que le Gouvernement, en prenant tout d'abord une mesure moins grave sous l'égide d'un homme aussi expérimenté en matière d'ordre militaire et financier que l'actuel ministre des Finances, suit une ligne de conduite éminemment sage. S'il devient nécessaire de constituer les cadres d'un ministère complet avant la prochaine session ou lors de la prochaine session, ce sera uniquement parce que le besoin se fera sentir d'une autorité plus étendue que celle qui sera requise par le conseil que l'on nommera sous le régime de la loi des mesures de guerre. Or, la loi des mesures de guerre permettra au Gouvernement, nous l'espérons, d'intégrer cette division administrative dans les cadres existants de telle sorte qu'il sera possible, dès le début, de réaliser des économies et d'obtenir plus d'efficacité à la longue.

L'hon. M. MANION: Je le regrette, mais le premier ministre (M. Mackenzie King) n'a pas répondu assez directement à ma question. Il a cité le hansard britannique et fait remarquer que la loi Lloyd George prévoyait des pouvoirs dictatoriaux. Or, je lui ai demandé si le présent bill était fondé sur la loi Lloyd George et s'il avait une portée plus grande que cette loi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas lu moi-même la loi Lloyd George, mais mon collègue, qui l'a lue, m'informe que nous en suivons l'esprit. Mais, encore une fois, la loi actuellement en vigueur en Grande-Bretagne, sur laquelle se fonde la mesure à l'étude, est elle-même fondée sur la loi Lloyd George.

J'aurais dû dire à mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) qu'il a raison de suggérer que l'arrêté du conseil créant cette commission sous l'autorité de la loi des mesures de guerre soit publié sans retard; il me semble que le texte de l'arrêté devrait être inséré dans la *Gazette du Canada*.

Quand aux règlements que l'on peut rendre publics, ils seront publiés. Ceux qu'il vaudra mieux ne pas publier pourront être communiqués au chef de l'opposition.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. M. CAHAN: Et ceux-là, à mon sens, devront recevoir force de loi en vertu des termes formels du statut.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nul doute que mon honorable ami a raison. Tel qu'il est rédigé, le texte de loi comprendra ce qu'il propose.

La motion du très honorable Mackenzie King est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ARTICLE DU RÈGLEMENT RELATIF À L'AJOURNEMENT DE ONZE HEURES

Le très hon. MACKENZIE KING: Avec la permission de M. l'Orateur, je vais proposer la motion relative à l'ajournement. D'après le Règlement, la Chambre devrait s'ajourner à onze heures. Je désire demander la suspension du présent débat afin de proposer que, ce soir, la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures.

(La motion est adoptée.)

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

INSTITUTION D'UN DÉPARTEMENT EU VUE DE MOBILISER, ET DE CONTRÔLER LES RESSOURCES, LES MUNITIONS ET LES APPROVISIONNEMENTS ESSENTIELS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du bill n° 5 concernant le ministère des munitions et des approvisionnements.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sanderson.

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2 (définitions).

M. MacNICOL: J'aurais une question à poser au sujet de l'alinéa (e). À la vingt-troisième ligne figurent les mots "en cas de guerre", tandis que dans les articles 5 et 7 on lit les mots "durant ou concernant la présente guerre". Ne faudrait-il pas employer les mêmes mots en chaque cas?

L'hon. M. POWER: Je suppose que ces mots sont empruntés à la loi anglaise. La loi anglaise a été votée au mois de juin, avant la déclaration de guerre. Si mon honorable ami trouve à redire aux mots "en cas de guerre", je serais très heureux de les rayer, parce que nous sommes en guerre.

M. MacNICOL: Le texte ne devrait-il pas porter: "durant ou concernant la présente guerre?"

L'hon. M. POWER: Appuyé par l'honorable M. Rogers, je propose que nous rayions les mots "en cas de guerre" à la 24e ligne pour y substituer les mots "dans la présente guerre."

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté.

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4 (sous-ministre).

M. MacNICOL: Pourquoi les nominations seront-elles faites par le ministre, au lieu de l'être par la Commission du service civil?

L'hon. M. POWER: La raison, c'est qu'il s'agit d'un nouveau ministère qu'on constitue. Dans le cas d'un département déjà existant et où se trouvent un certain nombre de fonctionnaires qui en comprennent le fonctionnement, il est facile de recruter de nouveaux employés par l'intermédiaire de la Commission du service civil; mais quand on crée un département ou une commission, il est très difficile de se procurer les fonctionnaires voulus par l'intermédiaire de la Commission du service civil, et au moyen des listes des postulants admissibles au fonctionnarisme.

L'hon. M. CAHAN: Ce département cessera d'exister au bout de trois ans. Il ne sera pas censé être permanent après ce laps de temps.

L'hon. M. POWER: Je remercie mon honorable ami de m'indiquer une meilleure raison que celle que j'avais mentionnée.

(L'article est adopté.)

Les articles 5 à 11 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 12 (pouvoirs de requérir la production de documents et la tenue d'archives.)

M. DOUGLAS (Weyburn): Le premier ministre aura-t-il l'obligeance de répondre maintenant à la question que j'ai posée, il y a quelques instants?

L'hon. M. HOWE: On me permettra peut-être de répondre à la question au nom du premier ministre. Les dispositions relatives au Conseil des achats de la défense ne seront pas appliquées à un conseil établi sous l'empire de la loi des mesures de guerre. Ainsi que le premier ministre l'a déclaré, le Conseil des achats de la défense devait fonctionner en temps de paix et l'une des conditions était que tout le matériel devait être acheté par soumission publique. La chose est parfaitement raisonnable et satisfaisante en temps de paix, mais elle peut devenir impossible en temps de guerre dans certaines circonstances et il ne serait pas pratique d'imposer la demande de soumissions comme cela devait se faire sous l'empire de la loi relative au Conseil de achats. Voici un exemple. Il y a quelques jours, le

Conseil des achats de la défense a reçu un ordre pour l'achat d'un filet à sous-marins pour l'un de nos ports. Il fallait immédiatement un filet à sous-marins. Ce n'est pas un article que nous pouvions obtenir par soumission, c'est évident. L'article n'est pas vendu sur le marché ordinaire. Il fallait conclure des arrangements pour le faire fabriquer immédiatement. Il est donc évident que si un nouveau conseil fonctionnant en temps de guerre était restreint à demander des soumissions, l'article nécessaire n'aurait pu être obtenu au moment où il était requis.

Il y a un autre facteur à considérer. En temps de guerre plusieurs articles viennent de l'étranger. Les prix dans les autres pays échappent à notre régie; leurs fluctuations peuvent être très étendues. En des temps comme ceux-ci il est souvent impossible de garantir le prix pour une période comme celle que l'on exige dans les demandes de soumissions. Un prix peut être coté pour deux ou trois jours, mais étant donné la rapidité des fluctuations, aucune compagnie ne cotera probablement un prix valant pour deux ou trois semaines et pour le temps additionnel nécessaire à l'examen des soumissions et à l'adjudication des contrats après cet examen. Le bill antérieur contenait une disposition à l'effet que les profits devaient être limités à 5 p. 100 du capital utilisé pendant la période de production de l'article. J'ai beaucoup d'expérience dans l'achat de matériel; cette expérience s'étend sur un bon nombre d'années et je suis d'opinion qu'il est impossible d'établir une règle uniforme de profits pour une grande variété d'achats. Si vous pouviez m'indiquer une série de produits, je vous dirais d'après mon expérience ce que je crois être le profit minimum raisonnable, mais à moins que vous me donniez la série, je ne tenterais pas de dire ce que serait un profit raisonnable pour une grande variété d'articles. Cela dépend beaucoup de l'importance de l'usine, du nombre de machines nécessaires, du temps que la fabrication réclame et ces facteurs ne sont pas susceptibles d'être appréciés par un barème rigide.

La disposition du 5 p. 100 a été insérée dans le bill antérieur après une étude attentive, comme minimum de profit pour le service rendu, mais il était tel que des hommes de grande expérience le considéraient comme acceptable. Je puis dire à l'honorable député que jusqu'ici le Conseil des achats a fait de son mieux pour adjuger les contrats sur cette base et a exercé toute la pression possible sous forme d'appel au patriotisme et ainsi de suite, mais jusqu'ici il n'a pas réussi à placer un seul contrat sur cette base. Transporter cette disposition dans un autre projet de loi

est hors de question pour le moment. Nous considérons que cette partie de la loi s'est révélée inapplicable.

La meilleure garantie que le Gouvernement puisse avoir que les bénéficiaires sur le matériel de guerre seront maintenus à un minimum c'est de nommer à la commission responsable des achats des hommes versés dans les achats, des hommes d'expérience, qui connaissent les valeurs et qui sont absolument intègres. Lorsque la commission fut instituée en vertu de la dernière loi de ce genre on choisit comme président l'homme qui avait peut-être la plus grande expérience au Canada dans le domaine des achats, un homme qui dans le cours ordinaire de ses affaires avait pendant plusieurs années acheté des matériaux évalués à quelque 100 millions de dollars par année. Un homme de ce calibre, s'il n'avait pas été gêné par le genre de dispositions qui se trouvaient dans l'ancienne loi, aurait pu épargner au Gouvernement tout ce qu'il aurait été possible d'épargner, et en même temps il se serait procuré les matériaux requis. Je crois que la plus grande sauvegarde que le pays puisse avoir, particulièrement en ce moment, c'est de posséder un organisme de contrôle adéquat semblable à celui que prévoit le présent bill, et de faire appliquer la loi par des hommes sages et expérimentés dans ce service particulier, des hommes d'intégrité absolue.

(L'article est adopté.)

Les articles 13 et 14 sont adoptés.

Sur l'article 15 (droit d'exiger la protection d'entreprises essentielles en temps de guerre).

M. MacNICOL: A la ligne 20 de la page 9 du bill, je relève les mots que voici:

...la juste proportion des dépenses d'établissement...

Les salaires seraient-ils compris dans les dépenses d'établissement?

L'hon. M. POWER: Je n'ai pas bien saisi la question de mon honorable ami, mais je crois avoir une idée de ce qu'il veut savoir. Le paragraphe 2 est ainsi conçu.

Lorsque le directeur d'une entreprise établit à la satisfaction du ministre qu'il s'est conformé aux instructions données en vertu de la présente loi, dans le délai y indiqué ou tout autre délai imparti par le ministre, celui-ci lui versera une allocation correspondant à la juste proportion des dépenses d'établissement qui, de l'avis du ministre, auront été raisonnablement effectuées en suivant lesdites instructions.

Si le ministre ordonnait à quelqu'un d'agrandir son usine, par exemple, ou d'y installer de nouvelles machines, l'Etat aurait à payer une juste proportion de la dépense qui en résulterait.

M. MacNICOL: Mais cela comprendrait-il les salaires?

[L'hon. M. Howe.]

L'hon. M. POWER: Les salaires de la main-d'œuvre employée pour installer les machines seraient peut-être compris, mais nulle autre main-d'œuvre, il me semble.

L'hon. M. LAWSON: Les autres frais de main-d'œuvre seraient englobés dans le prix du produit?

L'hon. M. POWER: Oui.

(L'article est adopté.)

Les articles 16 à 18 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 19 (délits et sanctions.)

M. MacNEIL: La loi projetée assure-t-elle la complète sauvegarde des droits des ouvriers syndiqués?

L'hon. M. ROGERS: A propos d'un projet de loi du genre de celui-ci, la question soulevée par mon honorable ami est toute naturelle de la part de ceux qui s'intéressent au sort des ouvriers syndiqués. On n'a pas oublié cet aspect de la question en rédigeant le bill. D'autre part, il n'a pas été possible de préciser en termes appropriés les droits et obligations de la main-d'œuvre en ce qui concerne les travaux qui pourront être exécutés sous la direction du ministère projeté. Tout ce qu'il est possible d'affirmer à cet égard, il me semble, c'est que, étant donné cette vaste réserve d'autorité en matière de mobilisation industrielle en ce pays, il serait naturel que le ministre intéressé procédât par voie de consultation avec les industriels, d'une part, et les syndicats ouvriers, de l'autre. J'ai tout lieu de croire que, pour peu qu'on sollicite la collaboration de la main-d'œuvre dans des conditions justes et raisonnables, celle-ci l'accorderait généreusement. Je doute fort qu'il soit possible, ou même utile, d'insérer dans le projet de loi une disposition spéciale relative au statut de la main-d'œuvre syndiquée. Il y a tout lieu de compter, me semble-t-il, que le procédé de la consultation bien conçue assurera les résultats voulus.

M. SLAGHT: A propos de l'article en délimitation, qui constitue la disposition pénale du bill, je crois pouvoir dissiper les craintes exprimées par le chef de l'opposition au sujet de la sévérité de la mesure en lui signalant que l'article 11 prévoit rémunération à la suite d'arbitrage. Si un intéressé s'estime lésé, il lui est loisible d'invoquer cet article, qui prévoit la seule méthode que je connaisse d'assurer l'application de la loi projetée, savoir de procéder par voie de juridiction sommaire contre quiconque a violé ces dispositions considérées comme fort rigoureuses. Il y a donc là une protection fondamentale contre toute action qui pourrait être considérée comme trop arbitraire en notre pays. Toute personne

traduite en justice pour avoir refusé ou négligé de se conformer aux ordres du ministre bénéficière de la protection du tribunal lors des procédures sommaires et aussi de celle de la Cour d'appel si, se croyant victime d'une injustice, elle en appelle de cette conviction sommaire. Je crois que, vu ces garanties, nous pouvons considérer que cette loi protège suffisamment les citoyens en temps de guerre.

M. MacNEIL: Je me rends compte des difficultés que le ministre des Transports a signalées. Je ne veux pas retenir trop longtemps l'attention de la Chambre mais il me semble que l'on devrait prendre des engagements plus formels quant à la restriction des bénéficiers. Nous nous souvenons tous—j'ai devant moi une partie des témoignages—qu'un comité semblable fut créé lors de la dernière guerre et, par la suite, certains scandales furent dévoilés; en effet certains membres du premier comité des munitions avaient des intérêts dans les entreprises exécutant de gros contrats de l'Etat. Un des membres de la Commission était actionnaire d'une maison qui avait obtenu des contrats pour une somme de 15 millions de dollars. Pouvons-nous être sûrs que les membres de la Commission d'approvisionnements ne seront pas personnellement intéressés dans les firmes susceptibles d'obtenir des contrats de l'Etat?

Parmi les difficultés qui ont surgi au cours de la dernière guerre, signalons le fait que l'intervention des intermédiaires était tolérée. Tous ceux qui ont lu les mémoires de sir Robert Borden ou encore l'opuscule publié par le parti libéral en 1917 qui, en résumé, énumère toutes ces difficultés, verront ce qui pourrait se produire maintenant. De fait certaines maisons réputées, comme Bauer and Black, les fabricants de ceinturons et bretelles de toile se sont vus refuser le droit de traiter directement avec l'Etat. Voilà mon second point. Pouvons-nous être sûrs qu'on ne laissera pas les intermédiaires s'entremettre pour toucher une commission? Dans un certain cas, trois individus convinrent de partager une commission s'élevant à un million de dollars à propos d'un contrat pour la fourniture de fusées d'obus.

Le troisième point sur lequel je voudrais obtenir certaines garanties concerne la suppression d'une liste de favoritisme. Lorsqu'il comparut devant le comité des comptes publics en 1915-1916, devant la Commission Davidson ainsi que devant la commission Duff-Meredith, je crois, le directeur des contrats affirma sous serment qu'il avait été contraint de traiter avec des firmes spécifiées dont une liste avait été dressée et, cette liste, à la fin, contenait près de huit mille noms. Je le répète, si on consulte les témoignages ren-

dus à l'époque, on constate que le favoritisme dans l'octroi des contrats a constitué une des principales sources de difficultés au sujet des achats et une des grandes causes des scandales qui ont été découverts plus tard.

Je signale ces trois points maintenant pour que le Gouvernement les prenne en considération et quoique le ministre puisse ne pas être en mesure de donner des garanties précises dans le moment, pouvons-nous être sûrs que cet état de choses ne se renouvellera pas?

L'hon. M. POWER: Nous pouvons remercier l'honorable député de nous avoir avertis de ne pas commettre les erreurs qui ont pu être le fait des gouvernements passés ou présent ou qui auraient pu être commises par un gouvernement n'ayant pas reçu d'avertissement aussi solennel. Nous avons l'intention de retenir les services des meilleures compétences. Tout ce que nous pouvons assurer à mon honorable ami, c'est que nous espérons, en conférant les pouvoirs étendus qu'autorise le projet de loi, choisir quelqu'un au-dessus de tout soupçon. Nous avons l'intention de traiter directement avec les manufacturiers; presque tous les articles du projet de loi l'indiquent. De plus nous avons l'intention de faire le relevé de toutes les sources d'approvisionnement et de mobiliser toute l'industrie. Je suis d'avis que si nous mettons en pratique tout ce que le bill implique, aucun intermédiaire n'aura la chance d'intervenir. Le ministre doit voir à ce que toutes les industries canadiennes capables de produire des munitions et des approvisionnements militaires soient réquisitionnées pour les produire le plus effectivement et le plus promptement possible. Je ne vois pas qu'il y ait place pour les listes de favoritisme ou les intermédiaires. L'avertissement que nous donne l'honorable député sera dûment communiqué au chef du département, quel qu'il soit. Je suis persuadé qu'on n'aura aucune raison de se plaindre d'aucun des abus qu'il prévoit.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 20 (règlements).

L'hon. M. CAHAN: Je pense qu'une certaine modification s'impose ici.

L'hon. M. POWER: Je suis prêt à faire proposer un amendement et je prie mon collègue de le proposer.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je propose:

Que nous ajoutions après le mot "loi" à l'article 20 les mots suivants: "et lesdits règlements auront la même vigueur et le même effet que s'ils étaient édictés dans la présente loi."

L'hon. M. CAHAN: Je pense que cela permettra au Gouvernement d'éliminer au moyen

de règlements les intermédiaires et le favoritisme. Les règlements de ce genre, établis à cette fin, seront exécutoires comme une loi.

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté.

Sur l'article 21 (mise en vigueur).

M. MacNICOL: Puis-je poser une question au sujet de l'article 6 qui a été adopté, crois-je savoir? Je signale les lignes 42, 43, 44 et 45 où figurent les mots

et en général prendre des mesures pour mobiliser, conserver et coordonner les ressources économiques et industrielles existantes au sujet des munitions

Et ainsi de suite. Cela comprendra-t-il la mobilisation et peut-être la rémunération des inventeurs dans les usines? J'ai en l'idée un inventeur attaché à une usine qui a inventé un merveilleux tour à obus et qui, tout en touchant un bon salaire se vit payer un voyage en Ecosse par le patron de l'établissement, pour recouvrer la santé, qu'il avait perdue en ayant passé plusieurs nuits à étudier des problèmes. Je me demande comment l'Etat obtiendra les services de ces inventeurs, si on ne peut pas les rémunérer.

L'hon. M. POWER: On a dit que peut-être les mots "conserver et coordonner les ressources économiques et industrielles" pourraient être censés s'appliquer à une récompense ou allocation payée à une personne particulièrement apte à inventer des articles utiles à la fabrication des munitions.

M. MacNICOL: L'explication est satisfaisante.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du bill qui est lu pour la troisième fois et adopté.

LOI DES TRAITEMENTS

MESURE POUR ASSURER UN TRAITEMENT AU MINISTRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi des traitements pour décréter que le traitement du ministre des Munitions et approvisionnement sera de \$10,000.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sanderson.)

M. McNICOL: Ce ministre recevra-t-il aussi une allocation de \$2,000 pour son automobile?

[L'hon. M. Cahan.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pense qu'il serait fort désappointé s'il ne la recevait pas.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la deuxième fois et adopté. M. Mackenzie King demande à déposer le bill n° 10 tendant à modifier la loi des traitements.)

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour les première et deuxième fois et étudié en comité. Rapport est fait du bill qui est lu pour la troisième fois et adopté.

LOI DES ŒUVRES DE GUERRE

MESURE POURVOYANT À L'ENREGISTREMENT DES ŒUVRES DE CHARITÉ

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) demande à déposer le bill n° 11 sur les œuvres de bienfaisance relatives à la guerre.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

Le très hon. M. LAPOINTE propose la 2e lecture du bill.

Des VOIX: Explications, s'il vous plaît.

Le très hon. M. LAPOINTE (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, on m'a prié de fournir quelques explications touchant ce projet de loi. En 1917, durant la dernière guerre, on jugea nécessaire d'adopter une mesure semblable afin d'assurer l'enregistrement de toutes les œuvres de guerre et de faire cesser les abus auxquels les contributions à ces œuvres avaient donné lieu. En plusieurs endroits du pays la population canadienne était invitée à contribuer à diverses œuvres dénuées de toute coordination entre elles. On avait cru qu'il ne serait pas nécessaire de présenter une mesure de ce genre au début de la guerre actuelle et nous avons décidé d'attendre jusqu'à la session régulière. Toutefois, les personnes qui s'occupent de ces œuvres de bienfaisance sont venues nous exposer combien une telle législation est absolument indispensable. Ces messieurs, dont plusieurs sont de Toronto, n'hésitent pas à déclarer franchement leur crainte de voir les gens mis péniblement dans l'embarras par les zélés de ces œuvres dites charitables. Les dispositions du projet de loi actuel interdisent toute fondation sans enregistrement préalable. Le bill actuel ressemble beaucoup à celui qui fut mis en vigueur en 1917, à la réserve de quelques modifications apportées à la suggestion des intéressés.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu pour la 2e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LOI SUR LA TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre du Revenu national) demande à déposer le bill n° 12, intitulé loi sur la taxation des surplus de bénéfices.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour les 1^{re} et 2^e fois, et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Sanderson, passe à la discussion des articles.

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2 (définitions).

L'hon. M. MANION: Dans ce projet de loi, les définitions sont-elles les mêmes que dans le bill précédent? celle du capital, par exemple?

L'hon. M. ILSLEY: Quelques améliorations, inspirées par l'expérience acquise avec l'ancienne loi, ont été apportées au bill actuel. J'ai des amendements à proposer à l'article 2. Le premier alinéa du paragraphe 2 de l'article 2 porte la lettre "i)". Il faudrait un A majuscule. Puis à l'avant-dernière ligne de la page 1 se trouve un alinéa portant les lettres "ii)". Il faudrait un B majuscule. Après le mot "période" de la 22^{ème} ligne de la première page, il faudrait ajouter "ou censés avoir été reçus par les actionnaires sous l'autorité de l'article 13 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu". Puis, page 2, ligne 9, la lettre "i)" devient un A majuscule. Je prierai le ministre des Transports de proposer ces amendements.

L'hon. M. HOWE: Je propose en conséquence.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) m'a demandé certains renseignements que je lui avais promis pour l'étude du projet de loi. Je crois qu'il voulait savoir de combien serait la taxe sur un bénéfice de 10 p. 100 réalisé par une compagnie sur un placement de \$1,000. Il voulait savoir combien resterait à la compagnie. L'impôt de guerre sur le revenu et la taxe sur les bénéfices commerciaux représenteraient \$21.20. Ce qui laisserait \$78.80 à la compagnie, soit un bénéfice net de 7.88 p. 100 sur le capital. Naturellement, les revenus individuels des actionnaires seraient sujets à l'impôt, s'ils étaient assez élevés. L'honorable député d'York-Sud a demandé si ces changements dans le taux de l'impôt sur le revenu des compagnies atteignaient les compagnies non-résidentes possédant des placements et je lui ai répondu que je ne le croyais pas. Or, je constate que cette réponse est inexacte. Le taux est changé parce qu'il est de la moitié du taux des compagnies et, par conséquent, il augmente avec celui des compagnies. Du

moment que le taux des compagnies est relevé de 15 à 18 p. 100, le taux des compagnies non-résidentes passe de 7½ à 9 p. 100. La raison de cette impression erronée, c'est que l'annexe n'est modifiée qu'indirectement de la façon que je viens de mentionner.

L'hon. M. MANION: Le ministre a déclaré que l'on a apporté certains changements aux définitions. Peut-il expliquer à quoi ils se résument?

L'hon. M. ILSLEY: Le principal changement se trouve à l'alinéa C, ii., de la ligne 25 à la ligne 32. Il s'agit d'une restriction qui ne se trouvait pas, me dit-on, dans l'autre loi. Elle porte que le capital ne doit pas inclure le capital-actions étant donné qu'il représente la valeur du fonds de commerce et d'autres biens intangibles, peu importe qu'ils aient été acquis au comptant ou non, ou l'appréciation de la valeur de l'actif utilisé dans l'entreprise, à moins que le ministre ne soit convaincu qu'il faut tenir compte que les valeurs-capital en tout ou en partie doivent être reconnues jusqu'à concurrence de la somme en espèces versée pour l'achat du fonds de commerce ou d'un autre actif intangible. Voilà le principal changement apporté aux définitions.

M. DONNELLY: En réponse à une question posée par l'honorable député de Rosetown-Biggart, j'ai compris que le ministre a dit que sur un capital de \$1,000 le Gouvernement perçoit 10 p. 100 sur le surplus des bénéfices et que l'impôt actuellement perçu par l'Etat sera de \$21.20. Je voudrais bien savoir de quelle façon il est arrivé à ce chiffre.

L'hon. M. ILSLEY: Le capital est de \$1,000; les bénéfices s'élèvent à \$100; l'impôt sur le revenu de la compagnie est de 18 p. 100; cela fait \$18. On permet cette déduction avant d'appliquer l'impôt sur le surplus de bénéfices. Nous commençons donc avec \$82, somme qui est en quelque sorte sujette à l'impôt sur le surplus de bénéfices. Mais il y a une exemption de 5 p. 100 sur l'impôt qui frappe l'excédent de profit. C'est-à-dire un montant de \$50 qui est exempté. Il ne reste que la somme de \$32 qui est sujette à l'impôt sur le surplus de bénéfices. Le taux de la taxe sur le surplus de bénéfices variant de 8 à 10 p. 100 est de 10 p. 100. Ainsi l'impôt sur l'excédent de profit est de 10 p. 100 sur \$32 ou \$3.20. L'impôt sur le revenu est de \$18 et la taxe sur le surplus de bénéfices est de \$3.20, ce qui fait un total de \$21.20.

(L'amendement de l'honorable M. Howe est adopté.)

M. MacNICOL: J'aimerais poser une question au sujet du fonds de commerce. L'alinéa (c) (ii) stipule:

(ii) Capital-actions dans la mesure qu'il représente la valeur de l'achalandage, autres actifs intangibles, qu'ils soient payés en espèces ou non, ou appréciation en valeur des actifs utilisés dans les affaires à moins que le ministre ne soit convaincu que les valeurs du capital soient reconnues en tout ou en partie dans la mesure que les espèces ont été employées dans l'achat de l'achalandage ou autres actifs intangibles.

Une compagnie peut avoir acheté une usine il y a cinq ans, et à ce moment le fonds de commerce peut avoir eu une certaine valeur, mais il est possible que dans l'intervalle la compagnie ait cessé de fabriquer le produit que représentait ce fonds de commerce et qu'elle avait payé comptant. Ainsi le fonds de commerce aurait trait à un produit que la compagnie a cessé de fabriquer. Cet article permettrait-il de tenir compte de ce fait?

L'hon. M. ILSLEY: Dans la mesure que la valeur de ce fonds de commerce a été payée en argent, le ministre est autorisé à permettre que le stock qui représente la valeur du fonds de commerce soit considéré comme une partie du capital.

M. MacNICOL: Même si la compagnie a cessé de fabriquer le produit que représentait le fonds de commerce, et pour lequel elle a payé comptant.

L'hon. M. ILSLEY: Le ministre jouit de ce pouvoir.

M. MacNICOL: Il aurait le pouvoir de ne pas le comprendre.

L'hon. M. ILSLEY: Il a le pouvoir de comprendre ou de ne pas comprendre la valeur du fonds de commerce comme une partie du capital de la compagnie.

(L'article ainsi modifié est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

Sur l'article 4 (déductions).

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, il y a dans cet article une erreur typographique, ou une mauvaise disposition des alinéas, que je désire rectifier au moyen d'un amendement. La 34e et la 35e lignes où il est question des "Dividendes reçus de toute compagnie constituée en corporation au Canada" devraient être l'alinéa e et venir immédiatement après l'alinéa d. L'alinéa e du bill, qui porte que "Le gouverneur en conseil peut statuer par règlement quant à la dépréciation de l'usine et de l'outillage construits ou acquis pour l'exécution de commandes pour des fins de guerre" devrait être le paragraphe 2 de l'article 4. Il n'est nullement à sa place dans cette suite d'alinéas.

[L'hon. M. Ilesley.]

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur le président, je propose l'amendement en question.

(L'amendement est adopté.)

Sur l'article 5 (exemptions).

M. NEILL: Le ministre pourrait-il nous indiquer la nature des genres d'affaires exonérés auxquels il est fait allusion dans cet article?

L'hon. M. ILSLEY: Ce sont les entreprises municipales, les institutions de charité, les syndicats ouvriers, les sociétés de secours mutuels, les clubs, certaines associations de cultivateurs, les associations de crédit, les compagnies 4-K, et les coopératives agricoles. On voit par là quelle est la nature des exonérations. Je les ai indiquées fort brièvement, et sans entrer dans les détails, mais on pourra compléter ma description en se reportant à l'autre loi.

(L'article est adopté.)

Les articles 6 à 11 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

PROROGATION DU PARLEMENT

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 12 septembre 1939.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat le treizième jour de septembre, à midi, afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du gouverneur général,
F. L. C. Pereira.

GUERRE EUROPÉENNE

LEVÉE DE DIVISIONS POUR SERVICE OUTRE-MER

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Puis-je poser une question au premier ministre (M. Mackenzie King) ou au ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie)? L'on m'apprend que le *Sun* de Vancouver rapporte aujourd'hui que l'on est en train de lever et d'équiper deux divisions canadiennes pour service outre-mer. Est-ce exact, ou est-ce simplement une rumeur?

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre de la Défense nationale): C'est inexact.

AJOURNEMENT

Le très hon. M. MACKENZIE KING propose :

Que la Chambre s'ajourne maintenant et qu'elle reste ajournée jusqu'à 11 heures 45 minutes demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11 heures 45 minutes du soir.)

Mercredi 13 septembre 1939.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq minutes.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Monsieur l'Orateur, les honorables députés remarqueront qu'il n'y a plus rien au *Feuilleton*, la Chambre ayant terminé ses travaux hier soir. Son Excellence le Gouverneur général doit arriver bientôt pour proroger le Parlement. Il faudra, naturellement, attendre les rapports sur les bills qui sont encore devant le Sénat. Je crois qu'en ce moment le Sénat n'a plus qu'un ou deux bills à examiner.

LA GUERRE EUROPÉENNE

DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES FONCTIONNAIRES QUI S'ENRÔLERONT DANS LES FORCES DE LA DÉFENSE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a posé hier une question au sujet du décret du conseil visant le permis d'absence accordé aux membres du service public, et il a demandé si ce décret s'appliquait aussi aux fonctionnaires temporaires employés au Parlement. En réponse, je dirai que le décret du conseil s'applique à tous les fonctionnaires, qu'ils soient permanents ou temporaires, y compris comme on l'a demandé, les employés temporaires de la Chambre des communes.

APPRECIATION DE LA COOPÉRATION QUI A FACILITÉ LES TRAVAUX DE LA SESSION SPÉCIALE DE GUERRE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je vais être obligé de partir dans un moment pour aller à la rencontre de son Excellence le Gouverneur général qui s'en vient proroger le Parlement. Je désire remercier de nouveau tous les membres de la Chambre des communes, et en particulier l'honorable chef de l'opposition (M. Manion) et les chefs des groupes de la Fédération du commonwealth coopératif et

du crédit social, pour la façon utile dont ils ont coopéré avec le Gouvernement pour les travaux de la session. Sans cette collaboration, il n'eût pas été possible d'expédier les travaux aussi rapidement et de terminer cette session spéciale de guerre six jours après son ouverture.

Je désire remercier également le chef de l'opposition au Sénat et tous les honorables sénateurs pour la coopération qu'ils m'ont accordée ainsi qu'au leader ministériel du Sénat dans les travaux de la présente session. Pour arriver à des résultats aussi rapides, la coopération qui s'est manifestée entre le Sénat et la Chambre des communes n'a pas été moins nécessaire que celle qui a heureusement existé entre les membres eux-mêmes dans leurs Chambres respectives.

Cette coopération efficace entre les honorables membres des deux Chambres durant cette session, il serait possible, dans l'intérêt national, de la voir se continuer entre les membres de tous les partis et groupes du Canada durant l'intervalle qui s'écoulera entre cette session spéciale et la prochaine réunion du Parlement. J'ose espérer qu'un tel esprit de coopération de la part de tous les citoyens du pays se manifestera pendant tout le temps que durera la guerre.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. CHURCH

M. T. L. CHURCH (Broadview) : Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège. L'on a présenté à la Chambre, tard hier soir, le projet de loi n° 8, comportant un impôt sur la consommation de gaz et d'électricité. J'aurais aimé faire certaines observations à ce sujet, ayant préféré, lors de la discussion budgétaire, attendre le texte du bill. Je demandai une copie du bill, lors de sa présentation, mais il ne semblait y avoir qu'une copie dactylographiée. Cette mesure fut donc adoptée sans que nous ayons eu l'occasion de l'étudier. A quoi sert-il de convoquer le Parlement, si l'on doit adopter des bills aussi importants sans que les députés puissent en avoir des exemplaires ou se prononcer à leur sujet ?

Le très hon. M. LAPOINTE (Québec-Est) : Les protestations de l'honorable député arrivent trop tard.

M. CHURCH : En ma qualité de député, je désire protester contre cette façon d'agir. Si c'est ainsi que l'on entend procéder, il est bien inutile que nous nous réunissions en assemblée.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice) : J'apprends qu'il pourra s'écouler

encore une demi-heure avant que le Sénat ait terminé ses travaux; je proposerais donc que la séance soit suspendue et que nous nous réunissions de nouveau à la convocation de l'Orateur. Je demanderais que l'on sonne les cloches lorsque le moment sera venu de nous réunir.

(La motion est adoptée.)

(La séance est suspendue à midi cinq minutes, jusqu'à convocation de l'Orateur.)

Reprise de la séance

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier à la verge noire :

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

BILLS SANCTIONNÉS

Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien.

Loi modifiant le tarif des douanes.

Loi modifiant la loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre.

Loi concernant un ministère des munitions et des approvisionnements.

Loi modifiant la loi des traitements.

Loi concernant les contributions charitables de guerre.

Loi de l'impôt sur le surplus des profits.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.

[Le très hon. M. Lapointe.]

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse à Son Excellence le Gouverneur général en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Excellence :—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant :

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session de la dix-huitième législature du Canada par le discours suivant :

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté le roi de la façon avec laquelle vous avez satisfait aux exigences de la période critique que nous traversons. Par la sanction de mesures nécessaires à la défense du Canada, vous avez accompli un devoir national essentiel. En pourvoyant volontairement à la collaboration efficace du Canada aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France dans une guerre dont le but est de résister à l'agression, vous avez pris une décision d'une extrême importance. La promptitude avec laquelle vous avez agi démontre indubitablement qu'un peuple libre, par l'intermédiaire de ses représentants à un parlement libre, peut faire face aux graves et pressantes nécessités de la guerre.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des crédits que vous avez votés pour répondre aux besoins résultant de l'état de guerre.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La population du Canada, je le sais, affrontera l'avenir avec calme et un courage résolu. Les jours de tension et d'anxiété que lui réserve l'avenir constitueront inévitablement une suprême épreuve de persévérance et de détermination nationales.

En clôturant cette session spéciale de guerre, je prie la Divine Providence, dans sa sagesse infinie, de protéger et guider le pays, uni en un effort suprême pour aider à la défense et à la sauvegarde des libertés du genre humain.

Ainsi s'est terminée la cinquième session de la dix-huitième législature.

INDEX

du

Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes

CINQUIÈME SESSION—DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE

1939

Abréviations.—*A*... article; *am.*, *s.-am.*... amendement, sous-amendement; *b.*... bill; *bud.*... budget; *c.*... crédit; *com.*... comité, en comité; *d.*... demande de documents; *déc.*... décision; *dép.*... dépôt; *dg.*... discussion générale; *div.*... divorce; *dm.*... décret ministériel, arrêté ministériel, ordre en conseil, mandat; *doc.*... document; *dt.*... discours du trône; *hon.*... honorable; *l.*... lecture; *m.*... modification, mutation, changement; *mot.*... motion, motionnaire; *no.*... numéro; *O.*... Orateur; *p.*... pétition; *1re*, *2e*, *3e*... première, deuxième, troisième; *q.*... question et réponse (orale ou écrite); *qd.*... question transformée en ordre de dépôt de document; *r.*... rapport; *rég.*... règlement; *rés.*... résolution; *v.*... voir; *s.r.*... sanction royale.

Accise:

B. 7, m. 1re, 2e l. com.; 3e l. 178, s.r. 194
Rés. budgétaire, m. 151, voies et moyens,
175

Adresse en réponse:

V. Discours du trône

Affaires extérieures:

Guerre en Europe,

Doc. relatifs aux préliminaires, dm. 2, 92
137

Participation du Canada,

Déc. du Parlement,

Procédure à suivre pour y donner
suite, *q. 54*

Régiments de milice,

Recrutements, *q. 139*

V. Reich allemand

Marler (Sir Herbert),

Gouvernement des Etats-Unis,

Démission du ministre canadien, *94*

Reich allemand (Le),

Existence de l'état de guerre,

Proclamation, déclaration, *92*

Visite royale de Sa Majesté le roi George
VI,

Message d'appréciation et de remercie-
ments, *3*

V. Bureau d'inscription; Fonctionnaires;
Fonds patriotique; Guerre; King (Le
très hon. William Lyon Mackenzie);
Munitions et approvisionnements;
Participation; Serments d'office; Trai-
tements

Aide:

V. Fonds patriotique

Ajournement de la Chambre:

V. Chambre des communes

Appréciation:

V. Session spéciale; Visite royale

Approvisionnement:

V. Munitions et approvisionnements

Armées:

V. Fonctionnaires

Articles:

V. Chambre des communes

Assurance:

V. Traitements

Augmentation:

V. Blé

Beauchesne (Arthur):

V. Greffier

Bénéfices:

V. Blé; Taxation

Bienfaisance:

V. Oeuvres de guerre

Bills:

- Nos 1: Serments d'office, M. King
2: Fonds patriotique canadien; M.
Power
3: Enquêtes sur les coalitions; M.
Rogers
4: Subsidies; M. Ilsley
5: Munitions et approvisionnements;
M. King
6: Tarif des douanes; M. Ilsley

Bills—Fin

- Nos 7. Accise; M. Ilsley
 8: Loi spéciale des revenus de guerre;
 M. Ilsley
 9: Impôt de guerre sur le revenu; M.
 Ilsley
 10: Traitements; M. King
 11: Oeuvres de guerre; M. Lapointe
 12: Taxation des surplus de bénéfices;
 M. Ilsley

Accise, 1934,

- No 7, *m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178, s.r. 194*
 Enquêtes sur les coalitions,
 Procédure supplémentaire,
 No 3, *m. 1re l. 94; 2e l. 132, 140; retiré,*
 142

Fonds patriotique canadien, 1939 (Consti-
tution en corporation du),

- Officiers et soldats en service actif,
 Mesure pour venir en aide aux personnes
 à la charge,
 No 2; *1re l. 53; 2e l. com. 128; 3e l.*
132, s.r. 194

Impôt de guerre sur le revenu,

- No 9, *m. 1re, 2e l. com. 178; 3e l. 179,*
s.r. 194

Loi spéciale des revenus de guerre,

- No 8, *m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178, s.r. 194*

Munitions et approvisionnements,

- Ressources, munitions et fournitures essen-
 tielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
 No 5, *com. 138; 1re l. 139; 2e l. 179,*
com. 186; 3e l. 190, s.r. 194

Oeuvres de guerre,

- Oeuvres de charité,
 Enregistrement, mesure,
 No 11; *1re, 2e l. com. 3e l. 190, s.r.*
 194

Serments d'office,

- Prestation,
 No 1, *1re l. 1*

Subsides à Sa Majesté,

- C. de \$100,000,000 pour la guerre,
 No 4, *94; com. 95; 1re, 2e l. com. 104;*
3e l. 125, adoption, 127, s.r. 194

Tarif des douanes,

- No 6, *m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178, s.r. 194*

Taxation des surplus de bénéfices (Loi de),
No 12, *1re, 2e l. com. 191; 3e l. 192, s.r.*
194

Traitements (Loi des),

- Munitions et approvisionnements,
 Ministre, assurance, mesure,
 No 10, *m. 1re, 2e l. com. 3e l. 190,*
s.r. 194

Black (Mme Martha Louise), Territoire du
Yukon:

Budget,

- Exposé financier du ministre suppléant
 du ministre des Finances, *dg. 165*

Blackmore (John Horne), Lethbridge (Alta.):

- Discours du trône,
 Adresse en réponse, *dg. 49*
 Eloges funèbres,
 MM. Rinfret (L'hon. Fernand); Young
 (Alexander MacGillivray), 6

Blanchette (Joseph-Adéodat), Compton
(P.Q.):

- Discours du trône,
 Adresse en réponse, *2e mot. 10*
Am. 73, rejeté, 91
Mot. principale, 1, 6, 10, 54
 Adoption, 92
 Prise en considération, 1

Texte: Remerciements; conflit euro-
 péen; participation; problèmes
 d'ordre national; limitation des
 profits; défense du Canada; co-
 opération avec l'Empire; patrio-
 tisme; volontariat et conscription;
 unité nationale; conciliation; co-
 opération; félicitations au 1er mo-
 tionnaire

Blé et spéculateurs:

- Augmentation du prix et prétendus bénéfiques,
q. 140

Brooks (Alfred Johnson), Royal (N.-B.):

- Subsides à Sa Majesté,
 C. de \$100,000,000 pour la guerre,
 B. 4, *3e l. 127*

Budget:

- Exposé financier du ministre suppléant des
 Finances,
 Adoption, 174
Am. 171, vote, 172
Dg. 142
Mot. principale, 142
 Mme Black, 165; MM. Coldwell, 159;
 Ilsley, 142; Jaques, 161; King, 164;
 Landeryou, 166; MacInnis, Mac-
 phail (Mlle), 171; Manion, 162; Pelle-
 tier *am.*, 169; Stevens, 153; Woods-
 worth, 173
Rés. 151, 174
 Voies et moyens, 174

Bureau d'inscription des services de guerre:

- Dm. 138*

Cabinet (Le):

- Ministre des Finances,
 Démission de l'hon. M. Dunning,
 Nomination de l'hon. M. Ralston, 4
 Secrétaire d'Etat intérimaire,
 Nomination du ministre de la justice, 4

Cahan (L'hon. Charles Hazlitt), Saint-Laurent-
Saint-Georges (P.Q.):

- Enquêtes sur les coalitions,
 Procédure supplémentaire
 B. 3, *m. 2e l. 132*

Cahan (L'hon. Charles Hazlitt)—*Fin.*

- Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
 - Officiers et soldats en service actif,
 - Mesures pour venir en aide aux personnes à la charge,
 - B. 2; 2e l. com. 130
- Impôt de guerre sur le revenu,
 - B. 9, m. 2e l. com. 178
- Munitions et approvisionnements,
 - Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 - Mobilisation et contrôle,
 - Etablissement d'un ministère
 - B. 5; 2e l. 181, com. 187
- Subsides à Sa Majesté,
 - C. de \$100,000,000 pour la guerre,
 - B. 4; 2e l. com. 124; 3e l. 127
- Tarif des douanes,
 - Rés. bulgétaire, m. voies et moyens, 175

Cardin (L'hon. Pierre-Joseph-Arthur), ministre des Travaux publics; Richelieu-Verchères (P.Q.):

- Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
 - Officiers et soldats en service actif,
 - Mesures pour venir en aide aux personnes à la charge,
 - B. 2; 2e l. com. 130

Casgrain (L'hon. Pierre-François), Orateur; Charlevoix-Saguenay (P.Q.):V. **Orateur****Casselman** (Arza Clair), Grenville-Dundas (Ont.):

- Discours du trône,
 - Adresse en réponse, dg. 92
- Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
 - Officiers et soldats en service actif,
 - Mesures pour venir en aide aux personnes à la charge,
 - B. 2; 2e l. com. 130

\$100,000,000:V. **Subsides****Chambre des communes:**

- Ajournement,
 - Travaux, 92, 137
- Economie interne (Commission d'), 5
- Gentilhomme huissier à la verge noire,
 - Thompson (Major A. R.),
 - Messages, 1, 194
- Gouverneur général (Son Excellence le),
 - Secrétaire,
 - Messages, 1, 194
- Munitions et approvisionnements,
 - Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 - Mobilisation et contrôle,
 - Etablissement d'un ministère,
 - B. 5; com. 138; 1re l. 139; 2e l. 179; com. 186; 3e l. 190; s.r. 194

Chambre des communes—Fin

- Parlement,
 - Prorogation, 194
 - Message, 192
- P. greffier, r. dép. 53
- Q. de privilège,
 - MM. Church, 193; Lacombe, 139
- Sanction royale,
 - B. 394
 - Message, 394
- Serments d'office,
 - Prestation,
 - B. 1; 1re l. 1
- Session spéciale de guerre,
 - Coopération qui a facilité les travaux,
 - Appréciation, 193
- Taxation,
 - Etude de la mesure,
 - Prétendu manque d'occasion, q. de privilège, M. Church, 193
- Travaux, 140, 193
- Ajournement, 92
 - 11 heures,
 - A. du Règlement, suspension, 186
- Règlement,
 - Changements, 5
- V. **Cabinet (Le); Discours du trône; Eloges funèbres; Guerre; Législature; Orateur; Pétitions; Questions de privilège; Séances; Session; Subsides; Traitements; Vice-président; Visite royale; Voies et moyens**

Charité:V. **Œuvres de guerre****Chef de l'opposition:**V. **Manion** (L'hon. Robert James)**Church** (Thomas Langton), Broadview (Ont.):

- Discours du trône,
 - Adresse en réponse, dg. 77
- Enquêtes sur les coalitions,
 - Procédure supplémentaire,
 - B. 3; m. 2e l. 135
- Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
 - Officiers et soldats en service actif,
 - Mesure pour venir en aide aux personnes à la charge,
 - B. 2; 1re l. 53; 2e l. 128
- Munitions et approvisionnements,
 - Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 - Mobilisation et contrôle,
 - Etablissement d'un ministère,
 - B. 5; 2e l. 182
- Q. de privilège, 193
- Subsides à Sa Majesté,
 - C. de \$100,000,000 pour la guerre,
 - B. 4; 2e l. com. 117; 3e l. 125

Church (Thomas Langton)—*Fin*

Taxation,

Etude de la mesure,

Prétendu manque d'occasion, *q.* de privilège, 193**Clôture:***V.* Discours du trône; Législature; Séances; Session**Coalitions:***V.* Enquêtes**Coldwell** (James William), Rosetown-Biggart (Sask.):

Blé et spéculateurs,

Augmentation du prix et prétendus bénéfices, *q.* 140

Budget,

Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 159

Discours du trône,

Adresse en réponse, *dg.* 56

Fonctionnaires de l'Etat,

Enrôlement dans les armées de la défense, *q.* 139

Impôt sur le revenu,

Rés. budgétaire, *m.* voies et moyens, 177

Subsides à Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre, *B.* 4; *com.* 104; *2e l. com.* 115**Commerce:**

Blé et spéculateurs,

Augmentation du prix et prétendus bénéfices, *q.* 140*V.* Accise, 1934; Euler (L'hon. William Daum); Impôt de guerre sur le revenu; Loi spéciale des revenus de guerre; Tarif des douanes; Taxation des surplus de bénéfices**Commission:***V.* Economie interne**Conseil privé:***V.* King (Le très hon. William Lyon Mackenzie)**Constitution:***V.* Fonds patriotique**Contrôle:***V.* Munitions et approvisionnements**Coopération:***V.* Session spéciale**Corporation:***V.* Fonds patriotique**Création:***V.* Munitions et approvisionnements**Crédit:***V.* Subsides**Crète** (J.-Alphida), Saint-Maurice-Lafèche (P.Q.):

Subsides à Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre, *B.* 4; *2e l. com.* 110**Décès:***V.* Rinfret (L'hon. Fernand); Young (Alexander MacGillivray)**Décrets ministériels:***V.* Bureau d'inscription des services de guerre; Défense nationale**Défense***V.* Fonctionnaires; Guerre**Défense nationale:**Bureau d'inspection des services de guerre, *dm.* 138

Guerre en Europe,

Doc. relatifs aux préliminaires de la guerre, *dm.* 2, 92, 137

Régiments de milice,

Recrutements, *q.* 139

Service outre-mer,

Levée de divisions, *q.**V.* Fonctionnaires; Fonds patriotique; Guerre; Impôt de guerre sur le revenu; Loi spéciale des revenus de guerre; Munitions et approvisionnements; Participation; Reich allemand (Le)**Démissions:***V.* Cabinet (Le); Marler (Sir Herbert)**Discours:***V.* Représentant de Témiscouata**Discours du trône:**

Adresse en réponse,

Adoption, 92

Am. 73; rejeté, 91*Dg.* 6, 54*M.M.* Blackmore, 49; Blanchette, *2e mot.* 10; Church, 77; Coldwell, 56; Factor, 87; Hamilton, *1er mot.* 6; Harris, 88; Héon, 83; King, 19; Lacombe, *am. 1er mot.* 73; Lacroix (Québec-Montmorency), *am. 2e mot.* 79; Landeryou, 73; Lapointe (Québec-Ouest), 67; Lawson, 91; Manion, 13; Pelletier, 80; Poole, 89; Raymond, 61; Thorson, 54; Woodsworth, 43*Mot.* principale, 1, 6, 10

Grosse, 92

Prise en considération, 1

Textes,

Clôture, 13 septembre, 194

Ouverture, 7 septembre, 1

Documents:*V.* Guerre

- Donnelly** (Thomas F.), Wood-Mountain (Sask.):
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 115
Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
B. 12; 2e l. com. 191
- Douanes:**
V. Résolutions budgétaires; Tarif
- Douglas** (Thomas Clement), Weyburn (Sask.):
Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; 2e l. 185; com. 187
- Dubois** (Lucien), Nicolet-Yamaska (P.Q.):
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 116
- Duffus** (Joseph James), Peterborough-Ouest (Ont.):
Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des finances, dg. 161
- Dunning** (L'hon. Charles Avery):
V. Cabinet (Le)
- Economie interne:**
Commission, 5
- Eloges funèbres:**
MM. Finfret (L'hon. Fernand), 3; Young (Alexander MacGillivray), 5
- Enquêtes sur les coalitions:**
Procédure supplémentaire,
B. 3, m. 1re l. 94; 2e l. 132, 140, retiré, 142
- Enregistrement:**
V. Œuvres de guerre
- Enrôlement:**
V. Fonctionnaires; Guerre
- Etablissement:**
V. Munitions et approvisionnements
- Etat de guerre:**
V. Reich allemand (Le)
- Etats-Unis:**
V. Marler (Sir Herbert)
- Etude:**
V. Taxation
- Euler** (L'hon. William Daum), ministre du commerce; Waterloo-Nord (Ont.):
Blé et spéculateurs,
Augmentation du prix et prétendus bénéfiques, q. 140
- Euler** (L'hon. William Daum)—*Fin*
V. Accise; Commerce; Impôt de guerre sur le revenu; Loi spéciale des revenus de guerre; Tarif des douanes; Taxation des surplus de bénéfiques
- Europe:**
V. Guerre
- Existence:**
V. Reich allemand (Le)
- Exposé financier du ministre suppléant des Finances:**
V. Budget
- Factor** (Samuel), Spadina (Ont.):
Discours du trône,
Adresse en réponse, dg. 87
- Finances:**
Accise,
B. 7, m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178, s.r.
Rés. budgétaire, m. 151; voies et moyens, 175
Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances,
Adoption, 174
Am. 171; vote, 172
Mot. principale, 155
Dg. 166
Cabinet (Le),
Ministre des Finances,
Démission de l'hon. M. Dunning,
Nomination de l'hon. M. Ralston, 4
Impôt de guerre sur le revenu,
B. 9; m. 1re, 2e l. com. 178; 3e l. 179, s.r. 194
Impôt sur le revenu,
Rés. budgétaire, m. 152; voies et moyens 177
Loi spéciale des revenus de guerre,
B. 8; m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178
Rés. budgétaire, m. 152, voies et moyens, 176
Rés. budgétaires,
Accise (Loi de l'), 151
Impôt sur le revenu, 152
Loi spéciale des revenus de guerre, 152
Tarif des douanes, 151
Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de) 176
Subsides,
A Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 94; com. 95; 1re, 2e l. com. 104; 3e l. 125; adoption, 127, s.r.
Voies et moyens, com. 92
Tarif des douanes,
B. 6; m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178
Rés. budgétaire, m. 151; voies et moyens, 174

Finances—Fin

Taxation des surplus de bénéfices (Loi de),
Rés. budgétaire, m. voies et moyens, 176

Traitements (Loi des),

Munitions et approvisionnements,

Ministre, assurance, mesure,

B. 10; m. 1re, 2e l. com. 3e l. 190

Voies et moyens, *com. 174*

Subsides, *com. 92*

V. Budget; Fonds patriotique canadien; Ilsley (L'hon. James Lorimer); Impôt; Résolutions budgétaires; Taxation

Fonctionnaires de l'Etat:

Enrôlement dans les armées de la défense,
q. 139

V. Guerre

Fonds patriotique canadien, 1939:

Constitution en corporation,

Officiers et soldats en service actif,

Mesure pour venir en aide aux personnes à la charge,

B. 2; 1re l. 53; 2e l. com. 128; 3e l. 132; s.r. 194

Forces:

V. Guerre

Fournitures:

V. Munitions et approvisionnements

Gariépy (Wilfrid), Trois-Rivières (P.Q.):

Subsides à Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre,

B. 4; 2e l. com. 108

Gauthier (Pierre), Portneuf (P.Q.):

Subsides à Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre,

B. 4; 2e l. com. 116

Gentilhomme huissier à la verge noire:

Thompson (Major A. R.),

Messages,

Clôture, 194

Ouverture, 1

George VI (Sa Majesté le roi):

V. Visite royale

Gouverneur général (Son Excellence le):

Parlement,

Prorogation, 194

Message, 192

Sanction royale, *b. 194*

Secrétaire,

Messages, 1, 192

V. Discours du trône

Gouvernement (Le):

V. Marler (Sir Herbert)

Gray (Ross Wilfred), Lambton-Ouest (Ont.):

Budget,

Exposé financier du ministre suppléant des
Finances, *dg. 160*

Green (Howard Charles), Vancouver-Sud (C.-B.):

Subsides à Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre,

B. 4; 2e l. com. 104

Greenshields (L'hon. juge en chef),

Déclaration, *q. de privilège, M. Lacombe,*
139

Greffier de la Chambre:

P. r. dép. 53

V. Pétitions

Grosse de l'Adresse:

V. Discours du trône

Guerre:

V. Bureau d'inscription; Discours du trône; Loi spéciale des revenus; Œuvres; Reich allemand (Le); Session spéciale; Subsides

Guerre en Europe:

Doc. relatifs aux préliminaires, dm. 2, 92

Forces de la défense,

Fonctionnaires qui s'enrôleront, *dm. 193*

Participation du Canada,

Déc. du Parlement,

Procédure à suivre pour y donner suite,
q. 54

Régiments de milice,

Recrutements, *q. 139*

Service outre-mer,

Levée de divisions, *q. 192*

V. Discours du trône

Hamilton (Henry Sidney), Algoma-Ouest (Ont.):

Discours du trône,

Adresse en réponse,

Am. 73, rejeté, 91

Dg. 1er mot. 6

Mot. principale, 1, 6, 10, 54

Adoption, 92

Prise en considération, 1

Hanson (Olof), Skeena (C.-B.):

Discours du trône,

Adresse en réponse, *dg. 45*

Harris (Joseph Henry), Danforth (Ont.):

Discours du trône,

Adresse en réponse, *dg. 88*

Heaps (Abraham Albert), Winnipeg-Nord (Man.):

Enquêtes sur les coalitions,

Procédure supplémentaire,

B. 3, m. 2e l. 141

Heaps (Abraham Albert)—Fin

Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 122

Héon (Georges-Henri), Argenteuil (P.Q.):

Discours du trône,
Adresse en réponse,
Dg. 83
Texte: Guerre européenne; participa-
tion; instruction militaire; neutra-
lité; coopération; allusions aux *mot.*
de l'am.

Homuth (Karl K), Waterloo-Sud (Ont.):

Enquêtes sur les coalitions,
Procédure supplémentaire,
B. 3, m. 2e l. 136
Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitu-
tion en corporation du),
Officiers et soldats en service actif,
Mesures pour venir en aide aux person-
nes à la charge,
B. 2; 2e l. com. 130
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 123

Howe (L'hon. Clarence Decatur), ministre des Transports; Port-Arthur (Ont.):

Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essen-
tielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; 2e l. com. 187
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 124
Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
B. 12; 2e l. com. 191

Isley (L'hon. James Lorimer), ministre du Revenu national, ministre suppléant des Finances; Digby Annapolis-Kings (N.-E.):

Accise,
B. 7, m. 1re 2e l. com. 3e l. 178
Rés. budgétaire, m. 151, voies et moyens,
175
Budget,
Exposé financier,
Adoption, 174
Am. 171, vote, 172
Dg. 142, 158
Mot. principale, 142
Rés. 151
Cabinet (Le),
Ministre des Finances,
Démission de l'hon. M. Dunning,
Nomination de l'hon. M. Ralston, 4
Impôt de guerre sur le revenu,
B. 9, m. 1re, 2e l. com. 178; 3e l. 179

Isley (L'hon. James Lorimer)—Fin

Impôt sur le revenu,
Rés. budgétaire, m. 152, voies et moyens,
177
Loi spéciale des revenus de guerre,
B. 8, m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178
Rés. budgétaire, m. 152, voies et moyens,
176
Rés. budgétaires, 151
Accise (Loi de l'), 151, m. voies et moyens,
175
Impôt sur le revenu, 152,
Voies et moyens, 177
Loi spéciale des revenus de guerre, 152,
Voies et moyens, 176
Tarif des douanes, 151
Taxation des surplus de bénéfiques (Loi
de), 152, voies et moyens 176
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 94, com. 95; 1re, 2e l. com. 104;
3e l. 125, adoption, 127
Tarif des douanes,
B. 6, m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178
Rés. budgétaire, m. 151, voies et moyens,
174
Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
B. 12; 1re, 2e l. com. 191, 3e l. 192
Rés. budgétaire, 152, voies et moyens, 176
**V. Budget; Finances; Résolutions budgé-
taires; Revenu national; Subsides;
Taxation**

Impôt de guerre sur le revenu:

B. 9, m. 1re, 2e l. com. 178; 3e l. 179, s.r.
194

Impôt sur le revenu:

Rés. budgétaire, m. 152, voies et moyens, 177

Inscription:

V. Bureau

Interruptions:

Discours du trône,
Adresse en réponse, dg. 45, 72
Greenshields (L'hon. juge en chef),
Déclaration, q. de privilège, M. Lacombe,
q. 139
Œuvres de guerre,
Œuvres de charité,
Enregistrement, mesure,
B. 11; 2e l. 190
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4, com. 102; 2e l. com. 108; 3e l. 125

Jaques (Norman), Wetaskiwin (Alta):

Budget,
Exposé financier du ministre suppléant
des Finances, dg. 161

Journaux:

V. Représentant de Témiscouata

Juge en chef :

V. Greenshields (L'hon. M.)

Justice :

Cabinet (Le),

Secrétaire d'Etat intérimaire,

Nomination du ministre de la Justice, 4

V. Greenshields (L'hon. juge en chef); **La pointe** (Le très hon. Ernest); **Mesures législatives; Œuvres de guerre; Serment d'office**

King (Le très hon. William Lyon Mackenzie), premier ministre, président du Conseil privé et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; Prince-Albert (Sask.):

Accise,

B. 7; m. 2e l.

Ajournement de la Chambre,

Travaux, 92

Budget,

Exposé financier du ministre suppléant des Finances, 142; dg. 164

Bureau d'inscription des services de guerre, dm. 138

Cabinet (Le),

Ministre des Finances,

Démission de l'hon. M. Dunning,

Nomination de l'hon. M. Ralston, 4

Secrétaire d'Etat intérimaire,

Nomination du ministre de la Justice, 4

Chambre des communes,

Ajournement à 11 heures,

A. du Règlement, suspension, 186

Travaux, 140, 193

Ajournement, 92, 137

Règ. changements, 5

Discours du trône,

Adresse en réponse, dg. 19

Grosse, 92

Prise en considération, 1

Economie interne (Commission d'), 5

Eloges funèbres,

MM. Rinfret (L'hon. Fernand); Young (Alexander MacGillivray), 5

Enquêtes sur les coalitions,

Procédures plus rigoureuses,

B. 3; m. 1re l. 94

Fonctionnaires de l'Etat,

Enrôlement dans les armées de la défense, q. 140

Guerre en Europe,

Doc. relatifs aux préliminaires, dm. 2, 92, 137

Forces de la défense,

Fonctionnaires qui s'enrôleront, dm. 193

Participation du Canada,

Déc. du Parlement,

Procédure à suivre pour y donner suite, q. 54

V. Reich allemand

King (Le très hon. William Lyon Mackenzie)—
Fin

Impôt de guerre sur le revenu,

B. 9; m. 2e l. 178

Marler (Sir Herbert).

Gouvernement des Etats-Unis,

Démission du ministre canadien, 94

Mesures législatives,

Déclaration, 93

Munitions et approvisionnements,

Ressources, munitions et fournitures essentielles,

Mobilisation et contrôle,

Etablissement d'un ministère,

B. 5; com. 138; 1re l. 139; 2e l. 179; com. 186; 3e l. 190

R. et doc. dm. dép. 2, 137

Reich allemand (Le),

Existence de l'état de guerre,

Proclamation, déclaration, 92

Rinfret (L'hon. Fernand),

Eloge funèbre, 5

Serments d'office,

Prestation,

B. 1; 1re l. 1

Session spéciale de guerre,

Coopération qui a facilité les travaux,

Appréciation, 193

Subsides,

A Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre,

B. 4; com. 101; 2e l. com. 108

Voies et moyens, com. 92

Traitements (Loi des),

Munitions et approvisionnements,

Ministre, assurance, mesure,

B. 10; m. 1re, 2e l. com. 3e l. 190

Visite royale de Sa Majesté le roi George VI,

Message d'appréciation et de remerciements, 3

Voies et moyens,

Budget, 142; adoption, 174

Subsides, com. 92

Young (Alexander MacGillivray),

Eloge funèbre, 5

V. Affaires extérieures; Fonds patriotique; Guerre; Participation

Lacombe (Liguori), Laval-Deux-Montagnes (P.Q.):

Discours du trône,

Adresse en réponse,

Dg. am. 1er mot. 73; rejeté, 91

Texte: Guerre européenne; participation; coopération; neutralité; crédits militaires; jeunesse

Greenshields (L'hon. juge en chef),

Déclaration, q. de privilège, q. 139

Subsides à Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre,

B. 4; com. 100; 2e l. com. 108

- Lacroix** (Edouard), Beauce (P.Q.):
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 108
- Lacroix** (Wilfrid), Québec-Montmorency (P.Q.):
Discours du trône,
Adresse en réponse,
Dg. am. 2e mot. 79; rejeté, 91
Texte: Guerre européenne; participation; problèmes d'après guerre
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. 104; com.
- Lalonde** (Maurice), Labelle (P.Q.):
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 110
- Landeryou** (John Charles), Calgary-Est (Alta):
Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances, dg. 166
Discours du trône,
Adresse en réponse, dg. 48, 73
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 117
- Lapointe** (Le très hon. Ernest), ministre de la Justice, secrétaire d'Etat intérimaire; Québec-Est (P.Q.):
Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances, dg. 164
Chambre des communes,
Travaux, 193
Discours du trône,
Adresse en réponse,
Dg. 51, 67
Texte: Démocratie; guerre européenne; participation; neutralité; volontariat et conscription; unité nationale; c. militaires
Greenshields (L'hon. juge en chef),
Déclaration, q. de privilège, M. Lacombe, q. 139
Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; 2e l. com. 189
Œuvres de guerre,
Œuvres de charité,
Enregistrement, mesures,
B. 11; 1re, 2e l. com. 3e l. 190
Q. de privilège, MM. Church, 193; Lacombe, 139
- Lapointe** (Le très hon. Ernest)—Fin
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 2e l. com. 108
Taxation,
Etude de la mesure,
Prétendu manque d'occasion, q. de privilège, M. Church, 193
Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
B. 12; 2e l. com. 192
V. **Cabinet (Le); Chambre des communes; Fonctionnaires de l'Etat; Justice; Mesures législatives; Secrétariat d'Etat; Serments d'office**
- Lawson** (L'hon. J. Earl), York-Sud (Ont.):
Impôt de guerre sur le revenu,
B. 9; m. 2e l. com. 178
Impôt sur le revenu,
Rés. budgétaire, m. voies et moyens, 177
Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; 2e l. 181; com. 188
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; com. 102; 2e l. com. 123
Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
Rés. budgétaire, m. voies et moyens, 176
- Législation:**
V. **Mesures législatives**
- Législature (18e):**
Clôture, mercredi 13 septembre, 194
Ouverture, jeudi 7 septembre, 1
- Levée de divisions:**
V. **Guerre**
- Loi spéciale des revenus de guerre:**
B. 8; m. 1re, 2e l. com. 3e l. 178, s.r. 194
Rés. budgétaire, m. 152; voies et moyens, 176
- Lois:**
V. **Accise; Bills; Enquêtes sur les coalitions; Fonds patriotique; Impôt sur le revenu; Impôt de guerre sur le revenu; Loi spéciale des revenus de guerre; Munitions et approvisionnements; Œuvres de guerre; Serments d'office; Subsides; Tarif des douanes; Taxation des surplus de bénéfiques; Traitements**
- Loyale opposition de Sa Majesté:**
V. **Manion** (L'hon. Robert James)
- MacInnis** (Angus), Vancouver-Est (C.-B.):
Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances, dg. 171

- Mackenzie** (L'hon. Ian Alistair), ministre de la Défense nationale; Vancouver-Centre (C.-B.):
 Guerre en Europe,
 Régiments de milice,
 Recrutements, *q.* 139
 Service outre-mer,
 Levée de divisions, *q.* 192
 Subsidés à Sa Majesté,
 C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; *3e l.* 127
- V. **Bureau d'inscription des services de guerre; Fonctionnaires; Fonds patriotique; Guerre; Impôt de guerre sur le revenu; Loi spéciale des revenus de guerre; Munitions et approvisionnements; Participation; Reich allemand** (Le)
- MacNeil** (Charles Grant), Vancouver-Nord (C.-B.):
 Munitions et approvisionnements,
 Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
B. 5; *2e l. com.* 188
 Subsidés à Sa Majesté,
 C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; *2e l. com.* 106
- MacNicol** (John Ritchie), Davenport (Ont.):
 Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
 Officiers et soldats en service actif,
 Mesures pour venir en aide aux personnes à la charge,
B. 2; *2e l. com.* 128
 Munitions et approvisionnements,
 Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
B. 5; *2e l. com.* 186
 Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
B. 12; *2e l. com.* 192
 Traitements (Loi des),
 Munitions et approvisionnements,
 Ministre, assurance, mesure,
B. 10, *m. com.* 190
- Macphail** (Mlle Agnes Campbell), Grey-Bruce (Ont.):
 Budget,
 Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 171
- Major A. R. Thompson:**
 V. **Gentilhomme huissier**
- Manion** (L'hon. Robert James), chef de l'opposition; London (Ont.):
 Budget,
 Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 162
- Manion** (L'hon. Robert James)—*Fin*
 Bureau d'inscription des services de guerre,
dm. 138
 Chambre des communes,
 Travaux,
 Ajournement, 137
 Discours du trône,
 Adresse en réponse, *dg.* 13, 68
 Eloges funèbres,
 MM. Rinfret (L'hon. Fernand); Young (Alexander MacGillivray), 5
 Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
 Officiers et soldats en service actif,
 Mesure pour venir en aide aux personnes à la charge,
B. 2; *1re l.* 53; *2e l. com.* 131
 Guerre en Europe,
 Doc. relatifs aux préliminaires, *dm.* 3, 137
 Régiments de milice,
 Recrutement, *q.* 139
 Service outre-mer,
 Levée de divisions, *q.* 192
 Marler (Sir Herbert),
 Gouvernement des Etats-Unis,
 Démission du ministre canadien, 94
 Mesures législatives,
 Déclaration, 93
 Munitions et approvisionnements,
 Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
B. 5, *com.* 138; *2e l.* 184
 Rinfret (L'hon. Fernand),
 Eloge funèbre, 5
 Subsidés à Sa Majesté,
 C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4, *com.* 101; *2e l. com.* 124; *3e l.* 127
 Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
B. 12; *2e l. com.* 191
 Young (Alexander MacGillivray),
 Eloge funèbre, 6
- Marler** (Sir Herbert):
 Gouvernement des Etats-Unis,
 Démission du ministre canadien, 94
- Marsh** (John Allmond), Hamilton-Ouest (Ont.):
 Tarif des douanes,
 Rés. budgétaire, *m.* voies et moyens, 175
- Messages:**
 V. **Gentilhomme huissier; Gouverneur-général; Visite royale**
- Mesures législatives:**
 Déclaration, 93
- Milice:**
 V. **Guerre**
- Militaires:**
 V. **Participation**

- Mitchell** (Archibald Hugh), *Medecine-Hat* (Alta):
 Guerre en Europe,
 Participation du Canada,
Déc. du Parlement,
 Procédure pour y donner suite, *q.* 54
 Subsidés à Sa Majesté,
 C. de \$100,000,000 pour la guerre,
 B. 4, *com.* 100
- Mobilisation:**
 V. **Munitions et approvisionnements**
- Munitions et approvisionnements:**
 Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
 B. 5; *com.* 138; *1re l.* 139; *2e l.* 179,
com. 186; *3e l.* 190, *s.r.* 194
- V. **Traitements**
- Neill** (Alan Webster), *Comox-Alberni* (C.-B.):
 Impôt sur le revenu,
Rés. budgétaire, m. voies et moyens, 177
 Taxation des surplus de bénéfiques (Loi de),
 B. 12; *2e l.* *com.* 192
- Œuvres de guerre:**
 Œuvres de charité, enregistrement, mesures,
 B. 11; *1re, 2e l. com. 3e l.* 190, *s.r.* 194
- Opérations:**
 V. **Participation**
- Opposition:**
 V. **Participation**
- Opposition de Sa Majesté** (Loyale):
 V. **Manion** (L'hon. Robert James)
- Orateur** (L'hon. Pierre-François Casgrain):
 Budget,
 Exposé financier du ministre suppléant des
 Finances, *dg.* 168, *am. vote*, 172
 Discours du trône,
 Adresse en réponse, *dg.* 91
 Clôture, mercredi, 13 septembre, 194
 Ouverture, jeudi 7 septembre, 1
 Enquêtes sur les coalitions,
 Procédure supplémentaire,
 B. 3, *m. 2e l.* 136, 141
 Gouverneur général (Son Excellence le),
 Secrétaire,
 Messages, 1, 192
 Greenshields (L'hon. juge en chef),
 Déclaration, *q.* de privilège, M. Lacombe,
q. 139
 Munitions et approvisionnements,
 Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
 B. 5; *2e l.* 139
 Parlement,
 Prorogation, 194
 Message, 192
- Orateur** (L'hon. Pierre-François Casgrain)—*Fin*
 Participation du Canada à des opérations
 militaires à l'étranger,
 Opposition, *p.* 6
Q. de privilège,
 MM. Church, 193; Lacombe, 139
 Sanction royale,
 B. 194
 Message, 192
 Subsidés à Sa Majesté,
 C. de \$100,000,000 pour la guerre,
 B. 4; *2e l.* 104; *3e l.* 125
 Taxation,
 Etude de la mesure,
 Prétendu manque d'occasion,
Q. de privilège, M. Church, 193
 V. **Chambre des communes; Gentilhomme
 huissier; Greffier; Législature; Parle-
 ment; Pétitions; Représentant de Té-
 miscouata; Séances; Session; Vice-
 président**
- Orateur suppléant:**
 V. **Orateur; Vice-président**
- Ouverture:**
 V. **Discours du trône; Législature; Séan-
 ces; Session**
- Parlement:**
 V. **Chambre des communes; Discours du
 trône; Gouverneur général; Guerre;
 Législature; Orateur; Session**
- Participation du Canada à des opérations
 militaires à l'étranger:**
 Opposition, *p.* 6, 53
 Greffier, *r. dép.* 53
 V. **Guerre**
- Pelletier** (René-Antoine), *Rivière-de-la-Paix*
 (Alta):
 Budget,
 Exposé financier du ministre suppléant des
 finances,
 Dg. 169, *am.* 171, *vote*, 172
 Texte: Félicitations au ministre; colla-
 boration de l'opposition; élections gé-
 nérales; inflation; emprunt; produits
 en entrepôt; conscription
 Discours du trône,
 Adresse en réponse,
 Dg. 80
 Texte: Guerre; coopération; crédits mi-
 litaires; union nationale; conscription;
 défense; participation
- Pensions et Santé nationale:**
 Fonds patriotique canadien, 1939 (Consti-
 tution en corporation du),
 Officiers et soldats en service actif,
 Mesure pour venir en aide aux person-
 nes à la charge,
 B. 2; *1re l.* 53; *2e l. com.* 128; *3e l.*
 132, *s.r.*
 V. **Power** (L'hon. Charles Gavan)

Petitions:

- Greffier, *r. dép.* 53
 Participation du Canada à des opérations militaires à l'étranger,
 Opposition, 6
 Greffier, *r. dép.* 53

Poole (Eric Joseph), Red-Deer (Alta.):

- Discours du trône,
 Adresse en réponse, *dg.* 89

Pouliot (Jean-François), Témiscouata (P.Q.):

- Budget,
 Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 168
 Discours du 11 septembre,
R. des journaux, q. 140
 Munitions et approvisionnements,
 Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
B. 5, com. 138
 Subsidés à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre
B. 4; 2e l. com. 117

Poursuites:

- V. Enquêtes sur les coalitions*

Power (L'hon. Charles Gavan), Québec-Sud (P.Q.):

- Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
 Officiers et soldats en service actif,
 Mesure pour venir en aide aux personnes à la charge,
B. 2; Ire l. 53; 2e l. com. 128; *3e l.* 132
 Munitions et approvisionnements,
 Ressources, munitions et fournitures essentielles,
 Mobilisation et contrôle,
 Etablissement d'un ministère,
B. 5; 2e l. com. 186

- Solde militaire,
 Tableau, 129

Préliminaires:

- V. Guerre*

Premier ministre:

- V. King* (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Président de la Chambre:

- V. Orateur; Vice-président*

Président du Conseil privé:

- V. King* (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Prestation:

- V. Serments d'office*

Privilège:

- V. Questions*

Prix:

- V. Blé*

Procédure:

- V. Enquête sur les coalitions; Guerre*

Proclamation:

- V. Reich allemand (Le)*

Prorogation:

- V. Chambre des communes*

Quelch (Victor), Acadia (Alta.):

- Subsidés à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; com. 103

Questions orales et réponses:

- Blé et spéculateurs,
 Augmentation du prix et prétendus bénéfices, 140
 Fonctionnaires de l'Etat,
 Enrôlement dans les armées de la défense, 139
 Greenshields (L'hon. juge en chef),
 Déclaration, *q. de privilège, M. Lacombe,* 140
 Guerre en Europe,
 Forces de la défense,
 Fonctionnaires qui s'enrôleront, *dm.* 193
 Participation du Canada,
Déc. du Parlement,
 Procédure pour y donner suite, 54
 Régiments de milice,
 Recrutements, 139
 Service outre-mer,
 Levée de divisions, 192
V. Marler (Sir Herbert)

Questions de privilège:

- Greenshields (L'hon. juge en chef),
 Déclaration, 139
 MM. Church, 193; Lacombe, 139
 Taxation,
 Etude de la mesure,
 Prétendu manque d'occasion, M. Church, 193

Ralston (L'hon. James Layton):

- V. Cabinet (Le)*

Rapports et documents:

- V. Bureau d'inscription des services de guerre; Défense nationale; Guerre; Pétitions; Représentant de Témiscouata*

- Raymond** (Maxime), Beauharnois-Laprairie (P.Q.):
Discours du trône,
Adresse en réponse,
Dg. 61
Texte: Election dans Beauharnois; guerre européenne; participation
Participation du Canada à des opérations militaires à l'étranger,
Opposition, *p.* 6, 53
Greffier, *r. dép.* 53
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; *com.* 104
- Recrutement:**
V. Guerre
- Régiments:**
V. Guerre
- Représentant de Témiscouata** (L'hon.):
Discours du 11 septembre,
R. des journaux, *q.* 140
- Reich allemand** (Le):
Existence de l'état de guerre,
Proclamation, déclaration, 92
- Reid** (Thomas), New-Westminster (C.-B.):
Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 46
- Remerciements:**
V. Visite royale
- Reprise:**
V. Séances
- Résolutions budgétaires:**
Accise (Loi de l'), *m.* 151; voies et moyens, 175
Impôt sur le revenu, *m.* 152; voies et moyens, 177
Loi spéciale des revenus de guerre, *m.* 152; voies et moyens, 176
Tarif des douanes, *m.* 151; voies et moyens, 175
Taxation des surplus de bénéfices (Loi de), *m.* 152, voies et moyens, 176
- Ressources:**
V. Munitions et approvisionnements
- Revenu:**
V. Impôt
- Revenu national:**
Accise, 1934,
B. 7; *m.* 1re, 2e l. *com.* 3e l. 178
M. rés. budgétaire, voies et moyens, 175
Impôt sur le revenu,
Rés. budgétaire, *m.* 152; voies et moyens, 177
- Revenu national—Fin**
Impôt de guerre sur le revenu,
B. 9; *m.* 1re, 2e l. *com.* 178; 3e l. 179
Loi spéciale des revenus de guerre,
B. 8; *m.* 1re, 2e l. *com.* 3e l. 178
Rés. budgétaire, *m.* 152; voies et moyens, 176
Rés. budgétaires,
Accise (Loi de l'), *m.* 151; voies et moyens, 175
Impôt sur le revenu, *m.* 152; voies et moyens, 177
Loi spéciale des revenus de guerre, *m.* 152; voies et moyens, 176
Tarif des douanes, *m.* 151; voies et moyens, 175
Taxation des surplus de bénéfices (Loi sur la), *m.* 152; voies et moyens, 176
Tarif des douanes,
B. 6; *m.* 1re, 2e l. *com.* 3e l. 178
Rés. budgétaire, *m.* 151; voies et moyens, 174
Taxation des surplus de bénéfices (Loi de),
B. 12; 1re, 2e l. *com.* 191; 3e l. 192
Rés. budgétaire, *m.* 152; voies et moyens, 174
V. Cabinet; Hsley (L'hon. James Lorimer);
Impôt; Résolutions budgétaires; Taxation; Voies et moyens
- Revenus:**
V. Loi spéciale
- Rinfret** (L'hon. Fernand):
Eloge funèbre, 5
MM. Blackmore, 6; King, Manion, 5; Woodsworth, 6
- Robichaud** (Louis-P.-A.), Kent (N.-B.):
Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
Officiers et soldats en service actif,
Mesure pour venir en aide aux personnes à la charge,
B. 2; 2e l. *com.* 131
- Rogers** (L'hon. Norman McLeod), ministre du Travail; Kingston-City (Ont.):
Enquêtes sur les coalitions,
Procédure supplémentaire,
B. 3; *m.* 1re l. 94; 2e l. 132, 140; retiré, 142
Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; 2e l. *com.* 188
- Roi** (Sa Majesté le):
V. George VI; Visite royale

Ross (Duncan Graham), Middlesex-Est (Ont.):

Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 159

Sa Majesté le Roi:

V. **Manion** (L'hon. Robert James); **Subsidés; Visite royale**

Sanction royale:

B. 194
Message, 192

Sanderson (Frederick George), Orateur suppléant, Perth (Ont.):

V. **Vice-président de la Chambre**

Séances:

Clôture,
Septembre: 7—6; 8—53; 9—92; 11—137;
12—193; 13—194

Ouverture,
Septembre: 7—1; 8—6; 9—53; 11—92;
12—137; 13—193

Reprise,
Septembre: 8—26; 9—73; 11—116; 12—166; 13—194

Secrétaire:

V. **Gouverneur général**

Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures:

V. **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Secrétariat d'Etat:

Cabinet (Le),
Secrétaire d'Etat intérimaire,
Nomination du ministre de la Justice,
4

V. **Chambre des communes; Fonctionnaires; Lapointe** (Le très hon. Ernest); **Mesures législatives; Œuvres de guerre; Serments d'office**

Senn (Mark Cecil), Haldimand (Ont.):

Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
Officiers et soldats en service actif,
Mesures pour venir en aide aux personnes à la charge,
B. 2; *2e l. com.* 130

Serments d'office:

Prestation,
B. 1; *1re l.* 1

Service:

V. **Guerre**

Service actif:

V. **Fonds patriotique**

Services:

V. **Bureau d'inscription**

Session (5e):

Clôture, mercredi 13 septembre, 194
Ouverture, jeudi 7 septembre, 1

Session spéciale de guerre:

Coopération qui a facilité les travaux,
Appréciation, 193

Slaght (Arthur Graeme), Parry-Sound (Ont.):

Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; *2e l. com.* 188

Soldats:

V. **Fonds patriotique**

Solde militaire:

Tableau, 129

Spéculateurs:

V. **Blé**

Stevens (L'hon. Henry Herbert), Kootenay-Est (Ont.):

Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 153
Enquêtes sur les coalitions,
Procédure supplémentaire,
B. 3; *m. 2e l.* 133
Subsidés à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; *com.* 96

Stewart (L'hon. Hugh Alexander), Leeds (Ont.):

Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 174
Chambre des communes,
Travaux,
Ajournement, 92

Stirling (L'hon. Grote), Yale (C.-B.):

Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
Officiers et soldats en service actif,
Mesures pour venir en aide aux personnes à la charge,
B. 2; *2e l. com.* 130
Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; *2e l.* 185

Suspension:

V. **Chambre des communes**

Subsides:

A Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4; 94; *com.* 95; *1re*, *2e l. com.* 104;
3e l. 125; adoption, 127; *s.r.* 194
Voies et moyens, *com.* 92

Tarif des douanes:

B. 6, *m. 1re*, *2e l. com.* *3e l.* 178, *s.r.* 194
Rés. budgétaire, *m.* 151, voies et moyens, 174

Taxation:

Etude de la mesure,
Prétendu manque d'occasion, *q.* de privilège, M. Church, 193

Taxation des surplus de bénéfices (Loi de):

B. 12; *1re*, *2e l. com.* 191; *3e l.* 192, *s.r.* 194
Res. budgétaire, *m.* 152, voies et moyens, 176

Témiscouata (P.Q.):

V. **Pouliot (Jean-François); Représentant**

Thompson (Major A. R.):

V. **Gentilhomme huissier**

Thorson (Joseph Thorarinn), Selkirk (Man.):

Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 54

Traitements (Loi des):

Munitions et approvisionnements,
Ministre, assurance, mesure,
B. 10, *m. 1re*, *2e com.* *3e l.* 190, *s.r.* 194

Travail:

Enquêtes sur les coalitions,
Procédure supplémentaire,
B. 3, *m. 1re l.* 94; *2e l.* 132, 140, retiré,
142

Travaux:

V. **Ajournement; Chambre des communes; Session spéciale**

Tustin (George James), Prince-Edouard-Lennox (Ont.):

Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg.* 49

Vice-président de la Chambre:

Accise,
B. 7, *m. 2e l. com.* 178
Rés. budgétaire, *m.* Voies et moyens, 175
Fonds patriotique canadien, 1939 (Constitution en corporation du),
Officiers et soldats en service actif,
Mesures pour venir en aide aux personnes à la charge,
B. 2; *2e l. com.* 128

Vice-président de la Chambre—Fin

Greenshields (L'hon. juge en chef),
Déclaration, *q.* de privilège, M. Lacombe,
q. 140
Impôt sur le revenu,
Rés. budgétaire, *m.* voies et moyens, 177
Impôt de guerre sur le revenu,
B. 9, *m. 2e l. com.* 178
Loi spéciale des revenus de guerre,
B. 8, *m. 2e l. com.* 178
Rés. budgétaire *m.* voies et moyens, 176
Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5, *com.* 138, *2e l.* 186
Œuvres de guerre,
Œuvres de charité,
Enregistrement, mesure,
B. 11; *2e l. com.* 190
Subsides à Sa Majesté,
C. de \$100,000,000 pour la guerre,
B. 4, *com.* 95, 104; *2e l. com.* 104, 108
Tarif des douanes,
B. 6, *m. 2e l. com.* 178
Rés. budgétaire, *m.* voies et moyens, 174
Taxation des surplus de bénéfices (Loi de),
B. 12; *2e l. com.* 191
Rés. budgétaire, *m.* voies et moyens, 176
Traitements (Loi des),
Munitions et approvisionnements,
Ministre, assurance, mesure,
B. 10, *m. com.* *2e l. com.* 190

Visite royale:
George VI (Sa Majesté le roi),
Message d'appréciation et de remerciements, 3

Voies et moyens:
Subsides, *com.* 92
V. **Accise; Budget; Impôt sur le revenu; Loi spéciale des revenus de guerre; Subsides; Tarif des douanes; Taxation**

Votes:
Budget,
Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *am.* 172

Walsh (William Allen), Mont-Royal (P.Q.):
Munitions et approvisionnements,
Ressources, munitions et fournitures essentielles,
Mobilisation et contrôle,
Etablissement d'un ministère,
B. 5; *2e l.* 185
Tarif des douanes,
Rés. budgétaire, *m.* voies et moyens, 175

Woodsworth (James Shaver), Winnipeg-Nord-Centre (Man.):

Budget,

Exposé financier du ministre suppléant des Finances, *dg.* 173

Discours du trône,

Adresse en réponse, *dg.* 43, 92

Eloges funèbres,

MM. Rinfret (L'hon. Fernand); Young (Alexander MacGillivray), 6

Woodsworth (James Shaver)—*Fin*

Subsides à Sa Majesté,

C. de \$100,000,000 pour la guerre,

B. 4, *com.* 99

Young (Alexander MacGillivray):

Eloge funèbre, 5

MM. Blackmore, 6; King, Manion, 5, Woodsworth, 6

211